

# BYZANTION

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BYZANTINES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. GRÉGOIRE

AVEC LA COLLABORATION DE

N. BĂNESCU, A. E. R. BOAK, † MRS. G. BUCKLER, P. CHARANIS, CH. DELVOYE,  
† R. GOOSSENS, A. GRABAR, R. GUILLAND, O. HALECKI, † E. HONIGMANN,  
M. LASCARIS, P. LEMERLE, R. LOPEZ, M. MATHIEU, G. MORAVCSIK, P. ORGELS,  
G. OSTROGORSKY, A. SOLOVIEV, P. VAN DEN VEN, † A. A. VASILIEV, G. VERNADSKY.

XXIV TOME (1954)

FASCICULE I



BRUXELLES

FONDATION BYZANTINE ET NÉO-GRECQUE

PETITE RUE DU MUSÉE, 10

1955

REVUE SUBVENTIONNÉE PAR LA FONDATION UNIVERSITAIRE ET LE GOUVERNEMENT BELGE

# BYZANTION

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BYZANTINES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. GRÉGOIRE

AVEC LA COLLABORATION DE

N. BĂNESCU, A. E. R. BOAK, † Mrs. G. BUCKLER, P. CHARANIS, Ch. DELVOYE,  
† R. GOOSSENS, A. GRABAR, R. GUILLAND, O. HALECKI, † E. HONIGMANN,  
M. LASCARIS, P. LEMERLE, R. LOPEZ, M. MATHIEU, G. MORAVCSIK, P. ORGELS,  
G. OSTROGORSKY, A. SOLOVIEV, P. VAN DEN VEN, † A. A. VASILIEV, G. VERNADSKY.

---

TOME XXIV (1954)



BRUXELLES

FONDATION BYZANTINE ET NÉO-GRECQUE

PETITE RUE DU MUSÉE, 10

1955

# TABLE DES MATIÈRES

Dédicace à Mgr Th. L. LEFORT . . . . .	5
--	---

## Articles

F. HALKIN. Trois dates historiques précisées grâce au Synaxaire . . . . .	7-17
P. VAN DEN VEN. Erreurs de méthode dans la correction conjecturale des textes byzantins . . . . .	19-45
A. GRUNZWEIG. Philippe le Bon et Constantinople . . . . .	47-61
A. GUILLOU. Les sources documentaires grecques en Italie méridionale . . . . .	63-69
H. GLYKATZI. L'Épitéleia dans le cartulaire de Lemviotissa . . . . .	71-93
M.-L. CONCASTY. Les « informations » de Jacques Tedaldi sur le siège et la prise de Constantinople . . . . .	95-110
M. MATHIEU. Le manuscrit 162 d'Avranches et l'édition princeps des Gesta Roberti Wiscardi de Guillaume d'Apulie . . . . .	111-130
I. DOENS. Nicon de la Montagne Noire . . . . .	131-140
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. Les invasions russes dans le Synaxaire de Constantinople . . . . .	141-145
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. L'invasion hongroise dans la « Vie de Saint Basile le Jeune » . . . . .	147-154
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. La guerre russo-byzantine de 941 . . . . .	155-156
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. La chronologie des Patriarches de Constantinople et la « question romaine », à la fin du x <sup>e</sup> siècle . . . . .	157-178
G. DA COSTA-LOUILLET. Saints de Constantinople aux VIII <sup>e</sup> , IX <sup>e</sup> et X <sup>e</sup> siècles . . . . .	179-263
A. AUDIN. La Memoria de Saint Pierre au cimetière du Vatican . . . . .	265-294

(Voir suite p. 3 de la couverture)

A MONSEIGNEUR  
L. TH. LEFORT  
PIONNIER DES ÉTUDES COPTES  
ANIMATEUR INFATIGABLE DU *MUSEON*  
RÉNOVATEUR DE L'HISTOIRE MONASTIQUE PRIMITIVE  
DONT LES DÉCOUVERTES ONT MODIFIÉ  
EN DES POINTS ESSENTIELS  
LES IDÉES COURANTES SUR LA  
CIVILISATION DE L'ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE  
ET SUR LES GLOIRES DU PATRIARCAT D'ALEXANDRIE

## TROIS DATES HISTORIQUES PRÉCISÉES GRACE AU SYNAXAIRE

Tous les byzantinistes connaissent évidemment l'existence du synaxaire de l'Église de Constantinople et l'édition monumentale qui en a été procurée par le P. H. Delehaye en 1902 <sup>(1)</sup>. Mais comme il s'agit d'un livre liturgique, composé de brèves notices des saints commémorés chaque jour de l'année dans l'office divin, on se figure trop souvent qu'il ne peut intéresser que les hagiographes de profession. Ce qui serait assez vrai, en somme, s'il ne contenait que des résumés de légendes connues par ailleurs. Mais on y rencontre fort heureusement beaucoup d'autres choses : 1° des abrégés de Vies ou de Passions perdues <sup>(2)</sup> ; 2° l'indication des sanctuaires de la capitale où la fête de certains saints était célébrée <sup>(3)</sup> ; 3° la date de la dédicace de nombreuses églises ou chapelles <sup>(4)</sup>, avec

(1) Le *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae*, in-folio de LXXX et 1180 colonnes, fait partie de la collection bollandienne des *Acta Sanctorum* ; il en constitue le propylée de Novembre. Épuisée depuis quelque temps, l'édition du synaxaire vient d'être reproduite par un procédé photomécanique. L'ouvrage est ainsi revenu sur le marché (Bruxelles, Société des Bollandistes, 1954 ; prix : 600 francs belges ou 12 dollars).

(2) Feu Albert EHRHARD en a fait le relevé, mois par mois, à la fin du tome I<sup>er</sup> de son *Ueberlieferung und Bestand der hagiographischen Literatur der griechischen Kirche* (1937), pp. 456-461 (septembre), 471-477 (octobre), et ainsi de suite.

(3) Voir la préface du P. DELEHAYE, *Synax.*, col. LXIII. Ces innombrables mentions de martyria, de chapelles et de couvents, fréquemment accompagnées de précisions topographiques qu'on chercherait en vain ailleurs, sont citées presque à chaque page par le P. R. JANIN dans son récent répertoire des *Églises et monastères* de Constantinople (Paris, 1953).

(4) Cf. DELEHAYE, *Synax.*, col. LXIII-LXIV.

parfois un historique de leur fondation, restauration, etc. (1) ; enfin 4° des renseignements nouveaux sur des personnages ou des événements (2) proches de l'époque où le synaxaire fut rédigé (extrême fin du ix<sup>e</sup> siècle ou premiers lustres du x<sup>e</sup>) (3).

Parmi ces précieux renseignements qui avaient échappé jusque là aux meilleurs historiens tant slaves et grecs qu'occidentaux, le professeur H. Grégoire a eu le mérite de découvrir, au 28 juin (4), la curieuse notice d'un parent de l'impératrice Théodora et de son fils Michel III, « saint » Serge le Nicétiote, magistre et amiral, mort en Crète pendant l'expédition malheureuse de 843 (5).

C'est aussi le directeur de *Byzantion* qui a révélé aux Bulgares l'importante notice du 22 janvier (6) où est raconté, après la prise d'Andrinople par Croumos en 813, le massacre de plusieurs évêques et de centaines de chrétiens, ainsi que la succession des khans Doukoumos, Ditzougos et Mourtagon, c'est-à-dire Toukos, Dicevg et Omourtag (7).

(1) Lire, par exemple, au 31 août (DELEHAYE, *Synax.*, col. 935-940), le récit assez développé concernant Notre-Dame du Néorion. Le professeur H. Grégoire y a relevé une mention inconnue des troubles graves causés, sous Nicéphore Phocas, par les soldats arméniens dans le quartier du port. Il compte en faire état dans un prochain article et dans sa contribution à la *Cambridge Mediaeval History*. Voir aussi, dans le présent volume de *Byzantion*, son mémoire sur l'attaque de Constantinople par les Hongrois en 934, commémorée dans le synaxaire au 5 juin.

(2) Telle l'éclipse du 8 août 891 (*Synax.*, col. 878, n° 7).

(3) Cf. DELEHAYE, *Synax.*, col. LIII-LVI. E. V. DOBSCHÜTZ croyait pouvoir préciser que la rédaction avait eu lieu sous Léon le Sage entre 901 et 907 (*Götting. gelehrte Anzeigen*, 1905, p. 568 ; cf. *Byz. Zeitschr.*, 1909, p. 104).

(4) *Synax.*, col. 777-778.

(5) H. GRÉGOIRE, *Études sur le neuvième siècle*, I. Un grand homme inconnu : le magistre et logothète Serge le Nicétiote, dans *Byzantion*, t. 8 (1933), p. 515-534 ; ID., dans A. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. franç., t. I (Bruxelles, 1935), p. 194-195. Cf. G. OSTROGORSKY, *Geschichte des byzant. Staates*, 2<sup>e</sup> éd. (Munich, 1952), p. 177, avec la note 3.

(6) DELEHAYE, *Synax.*, col. 414-416.

(7) H. GRÉGOIRE, *Les sources épigraphiques de l'histoire bulgare*, II. L'inscription de Hambarly, dans *Byzantion*, t. 9 (1934), p. 756-

Stimulé par de tels exemples, nous avons repéré coup sur coup dans le synaxaire trois personnages historiques du ix<sup>e</sup> siècle byzantin qu'on n'avait pas songé à y aller chercher. Leur inscription au calendrier de Constantinople va nous permettre de fixer la date exacte de leur mort. Nous présentons les trois cas dans l'ordre chronologique ; remarquons tout de suite que le premier n'a pas le même caractère d'évidence que les deux autres.

I. — *Le magistre Manuel est mort le 27 juillet 838.*

Protostrator sous Michel I<sup>er</sup> (811-813), stratège des Arméniques sous Léon V <sup>(1)</sup>, magistre et domestique des scholes sous Théophile <sup>(2)</sup>, Manuel fut blessé à la bataille de Dazimon, le 22 juillet 838. D'après la chronique de Syméon logothète, il mourut bientôt après et son corps, rapporté à Constantinople, fut enterré dans le monastère qu'il avait fondé près de la citerne d'Aspar <sup>(3)</sup>.

Il est vrai que d'autres chroniqueurs prolongent de vingt années la vie de Manuel : oncle de l'impératrice Théodora, il l'aurait assistée, en qualité de co-régent avec Théoctiste, durant la minorité de Michel III. Sauvé de la mort par la prière de moines studites moyennant la promesse de restaurer le culte des images, il aurait été, en 843, le promoteur du retour à l'orthodoxie <sup>(4)</sup>. Plus tard, il aurait mené une existence assez retirée, d'où il ne serait guère sorti que pour accompagner le jeune empereur à une seconde bataille de

773 (le texte du synaxaire est reproduit et traduit p. 764-765). Cf. *Anal. Boll.*, t. 70 (1952), p. 131 ; OSTROGORSKY, *op. c.*, p. 163.

(1) THEOPHANES CONTINUATUS, éd. I. BEKKER (Bonn, 1838), p. 24.

(2) SYMEON LOGOTHETA (Georgius mon. contin.), *ibid.*, p. 798.

(3) *Ibid.*, p. 803 ; cf. p. 636-637 (SYMEON MAGISTER). Sur la défaite de Théophile par les Arabes, voir VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. c., p. 154-159, avec références aux sources et aux travaux modernes.

(4) Sur la restauration de l'iconodulie, on ne peut négliger le témoignage des hagiographes contemporains. Voir les 12 textes énumérés par M<sup>lle</sup> G. LOUILLET dans VASILIEV, t. c., p. 433 ; ajouter la Vie de Michel le Syncelle (*BHG*. 1296), p. 248-250, et la Vie d'Antoine le Jeune, dont nous avons publié naguère les chapitres conservés dans un manuscrit d'Athènes (*Anal. Boll.*, t. 62, 1944, p. 210-223).

Dazimon et le faire échapper de justesse à l'encerclement par les troupes arabes, tout juste comme il avait sauvé son père Théophile en 838 (1).

Cette étonnante survie de Manuel a été fort ingénieusement expliquée par le professeur H. Grégoire : il s'agirait d'une sorte de légende hagiographique, créée par les moines du couvent de Manuel (2) pour faire oublier que leur fondateur s'était dévoué jusqu'à la fin au service du dernier des empereurs iconoclastes (3).

Il restait à trouver, si possible, une confirmation de la mort du magistre peu après la bataille de Dazimon et une preuve des efforts tentés pour lui assurer l'auréole des saints. Le synaxaire nous paraît fournir l'une et l'autre. On y lit, en effet, au 27 juillet :

Ὁ δσιος Μανουήλ ἐν εἰρήνῃ τελειοῦται (4).

Cette annonce, trop laconique, hélas ! est commentée dans les deux vers suivants :

Ἐἵκειν λογισμῶ Μανουήλ πείσας πάθη  
παθῶν ὑπῆρξε πρὶν θανεῖν αὐτοκράτωρ (5).

(1) THEOPHANES CONTIN., pp. 148-150, 168, 636-637 ; GENESIUS, éd. C. LACHMANN (1834), p. 92-93. La seconde bataille de Dazimon n'est qu'un doublet de la première, comme l'avaient déjà soupçonné F. HIRSCH, *Byzantinische Studien* (1876), p. 157, et dès 1812, F. C. SCHLOSSER, *Geschichte der bilderstürmenden Kaiser*, p. 582, en note.

(2) On trouvera une notice sur la *Μονὴ τοῦ Μανουήλ* dans l'ouvrage déjà cité du P. R. JANIN, *Les églises et les monastères de Constantinople* (Paris, 1953), p. 331-333. Mais on se gardera de suivre l'auteur quand il identifie le moine Serge, père spirituel de Romain Lécapène (919-944), avec son homonyme, l'higoumène du couvent de Manuel, qui fut patriarche de 1001 à 1019.

(3) *Un singulier revenant : Manuel le Magistre dans ses rôles posthumes*, dans *Byzantion*, t. 8 (1933), p. 520-524 ; *Manuel et Théophobe, ou la concurrence de deux monastères*, *ibid.*, t. 9 (1934), pp. 183-185 et 202-204 ; *id.*, dans VASILIEV, t. c., p. 413-415. Cf. F. DVORNÍK, dans *Dumbarton Oaks Papers*, t. 7 (1953), p. 70.

(4) DELEHAYE, *Synax.*, col. 851, l. 57. Un seul des manuscrits analysés par le P. Delehaye mentionne ce saint Manuel : le Coislin 223, copié en 1300-1301 (sigle Mc). Mais nous l'avons rencontré dans trois autres témoins : le synaxaire de Chifflet conservé à Troyes, celui de Christ Church, à Oxford, et le ms. Gr. lit. d. 6 de la Bodliéenne ; voir *Mélanges H. Grégoire*, t. II (1950), p. 325.

(5) Cf. C. DOUKAKIS, *Μέγας συναξαριστής*, Juillet (Athènes, 1893),

La date — cinq jours après celle de sa blessure — convient exactement à notre Manuel. L'allusion poétique à la victoire qu'il remporta sur ses passions « avant de mourir » s'appliquerait aussi fort bien, si l'on admet que, se conformant à l'habitude, il prit *in extremis* l'habit monastique. Enfin, le dernier mot du « distique » pourrait rappeler le rôle quasi impérial qu'il aurait joué après la mort de Théophile (1).

Il est tout naturel que le monastère ait conservé le souvenir du fondateur : les *typica* prescrivent habituellement de célébrer, en l'anniversaire de sa mort, un office des défunts (*νεκρώσιμος ἀκολουθία*) pour l'âme du *κτίτωρ* (2). Ces obits se perpétuaient indéfiniment, tant que durait la fondation.

On peut supposer que la faveur de Romain Lécapène et la restauration du couvent sous son règne — *ἀνεκαίνισε καὶ τὴν μονήν τοῦ Μανουήλου*, écrit le continuateur de Théophane (3) — stimulèrent le zèle des moines pour la gloire posthume du héros éponyme de leur maison. La légende de Manuel et son inscription au synaxaire pourraient dater de cette époque.

## II. — *Le patrice Théoctiste, régent de l'empire, a été assassiné par Bardas le 20 novembre 855.*

L'eunuque Théoctiste assura, en 820, l'avènement de la dynastie amorienne. Nommé patrice et chef de la chancellerie sous Michel II, il se vit confier en outre par Théophile les hautes fonctions de logothète du drome (4). Après la mort

p. 428. Nous traduirions : « Ayant soumis ses passions à la raison, Manuel réussit, avant de trépasser, à s'en assurer l'empire ». Voir cependant la *Note additionnelle*, ci-dessous, p. 17.

(1) On remarquera toutefois que, si elle fut réellement tentée (comme nous l'avons déduit de la notice du synaxaire), la « canonisation » de Manuel ne réussit pas à faire changer le nom de son monastère. On continua de l'appeler *μονὴ τοῦ Μανουήλ*, et non *τοῦ ὁσίου Μανουήλ*.

(2) Voir, par exemple, le passage du *typicon* de l'*Ἐδεργέτις* cité par DELEHAYE, *Synax.*, col. LXXV. Cf. Pl. DE MEESTER, *Les typiques de fondation*, dans *Studi bizantini e neoellenici*, t. VI (1940), p. 489-508.

(3) Éd. cit., p. 433, § 50.

(4) Sur les débuts de la carrière de Théoctiste, comme sur toute

de Théophile en 842, il prit une part prépondérante dans le rétablissement de l'orthodoxie et gouverna l'empire avec Théodora, au nom du jeune Michel III, jusqu'au jour où son rival, le César Bardas, le fit assassiner (1).

La date de ce meurtre, dont les conséquences allaient être si graves, est difficile à établir. En essayant de concilier les données plus ou moins vagues et contradictoires des sources, J. B. Bury était parvenu à cette conclusion que la fin tragique de Théoctiste devait se situer dans les premiers mois de 856 (2).

Or voici que le synaxaire (qu'on avait négligé de consulter) nous apporte une date précise : c'est au 20 novembre qu'il commémore l'ἄθλησις, le glorieux combat du saint martyr Théoctiste, eunuque et patrice sous le règne de l'impératrice Théodora (3). L'identification du personnage ne laisse place

son histoire, on se reportera avec profit à l'ample monographie de J. MALYŠEVSKIJ, *Le logothète Théoctiste* (en russe), publiée dans les *Trudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev, 1887, t. I, p. 265-297. M. Grégoire a eu l'obligeance de nous traduire les passages principaux de ce long mémoire, où ont été mis en œuvre tous les renseignements fournis par les sources éditées avant 1887. Sur Théoctiste, on consultera aussi les *Byzantinische Studien* de F. HIRSCH (Leipzig, 1876), *passim*.

(1) GENESIUS, éd. cit., pp. 23-24, 71, 77, 83, 86-90 ; THEOPHANES CONTIN., pp. 122, 148, 168-171 ; SYMEON MAGISTER, pp. 654, 657-658 ; SYMEON LOGOTHETA, pp. 814-816, 821-822. — L'importance du rôle joué par Théoctiste a été soulignée par F. DVORNÍK, *Les légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance* (Prague, 1933), pp. 34-45, 88-92. — Cf. H. GRÉGOIRE, dans VASILIEV, t. c., p. 194, note 1 (sur la partialité du Continuateur contre Théoctiste) ; OSTROGORSKY, *op. c.*, p. 178.

(2) *A History of the Eastern Roman Empire... A.D. 802-867* (Londres, 1912), pp. 157-159, 469-471.

(3) DELEHAYE, *Synax.*, col. 244, n° 9 : ἄθλησις τοῦ ἁγίου Θεοκτίστου πατρικίου, τῆ θέσει εὐνούχου, ὃς ἦν ἐπὶ Θεοδώρας τῆς αὐγούστης (mss. S = synaxaire de Sirmond, et Sa = Paris 1594). Le Parisinus 1582 (M) ajoute μάρτυρος avant le nom du patrice. Les ménées de Venise remplacent ἄθλησις par μνήμη. Dans le *Συναξαριστής* de Nicodème l'hagiorite et dans le *Μέγας συναξαριστής* de C. Doukakis, Théoctiste est appelé confesseur (ὁμολογητής) et célébré par ces deux vers Iambiques :

Ὁ πατρίκιος πατέρων στέργων νόμους  
νῦν συντέτακται τοῖς χοροῖς τῶν πατέρων.

à aucun doute. Aucune hésitation non plus sur le quantième du mois : il est le même dans tous les témoins. Reste à fixer l'année.

La chronographie abrégée du manuscrit de Madrid, publiée par Adolphe Bauer, donne au règne conjoint de Théodora et de son fils une durée de 14 ans, 1 mois et 22 jours <sup>(1)</sup>. Comme l'avènement de Michel III eut lieu le 21 janvier 842, sa proclamation comme seul empereur se placerait donc le 15 mars 856 <sup>(2)</sup>. Mais cette décision du sénat ne peut avoir été prise immédiatement après la mort violente de Théoctiste. D'après le logothète, on essaya d'abord et par tous les moyens d'apaiser l'impératrice ; puis, comme elle résistait à ces tentatives répétées de réconciliation, on s'évertua à la faire fléchir en la privant de la compagnie et du soutien de ses quatre filles <sup>(3)</sup>. Tout cela dut prendre un certain temps, plusieurs mois sans doute. Il est donc bien légitime de déduire de la notice du synaxaire que Théoctiste fut tué dès le 20 novembre 855.

Ses amis, notamment les ignatiens et les moines studites <sup>(4)</sup>, ne tardèrent peut-être pas à le considérer comme un martyr. Mais aussi longtemps que Bardas restait au pouvoir, ils ne pouvaient pas décerner publiquement à sa victime ce titre glorieux en l'insérant dans les fastes de l'Église. Ce n'est apparemment qu'après la disparition du César et de son impérial complice, c'est-à-dire sous le règne de Basile et durant

(1) *Anonymi chronographia syntomos* (Leipzig, 1909), p. 68.

(2) C'est la date qui est adoptée par BURY, *op. c.*, p. 469, et par F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden*, t. I (Munich, 1924), p. 54. — Si le chiffre de 15 ans et 8 mois fourni par la *Vita Ignatii* est correct (*P. G.*, t. 105, col. 540 A), il doit comprendre aussi les quelque 18 mois que l'impératrice déchu passa encore au palais avant d'en être expulsée.

(3) SYMEON LOGOTHETA, p. 822-823.

(4) D'après Man. GEDEON, *Βυζαντινὸν ἑορτολόγιον* (Constantinople, 1899), p. 221, le calendrier studite aurait comporté deux fêtes le 20 novembre : celle de Grégoire le Décapolite et celle de Théoctiste. L'auteur ne cite malheureusement pas ses sources. Il a probablement été victime de la confusion qu'il avait faite lui-même, *ibid.*, p. 194, entre Manuel et Théoctiste, en prétendant que ce dernier avait été guéri par la prière des moines studites. En tout cas, le Parisinus gr. 382, du x<sup>e</sup> siècle, où se trouve un calendrier studite authentique, ne mentionne, au 20 novembre (fol. 215), ni Grégoire le Décapolite, ni Théoctiste.

le second patriarcat d'Ignace (867-877) ou de Photius (877-886), qu'on osa marquer dans un livre liturgique (1) la fête de saint Théoctiste à l'anniversaire de son assassinat.

III. — *Constantin, fils de Basile I<sup>er</sup>,  
est mort le 3 septembre 879.*

La disparition prématurée de son héritier présomptif porta au fondateur de la dynastie macédonienne un coup terrible, dont il ne se remit jamais. Si sa raison ne sombra point tout à fait, elle fut du moins gravement ébranlée (2). L'empereur se tint longtemps à l'écart des affaires ; contrairement à une habitude séculaire, il ne présida point en personne le concile photien, réuni dans sa capitale de novembre 879 à janvier 880 (3) ; il attendit jusqu'au 3 mars pour recevoir chez lui, au palais impérial, une délégation de l'assemblée et ne signa qu'alors, avec ses deux fils et co-empereurs, Léon et Alexandre, les décisions prises en son absence par les 383 Pères groupés autour de Photius.

Les actes de cette sixième session du synode (4) ne nous sont peut-être point parvenus dans leur teneur originale (5). Mais il ne saurait faire de doute que les prélats venus de tous les coins de l'empire avaient terminé leurs délibérations dès le 26 janvier et qu'ils durent prolonger de plusieurs semaines leur séjour à Constantinople, parce que Basile tardait à donner son approbation souveraine. Pourquoi tardait-il ? Puisqu'aucun dissentiment de doctrine ou de pratique ne le séparait alors du patriarche et de son concile, on ne peut songer qu'à un motif d'ordre privé. Le dernier historien de

(1) Nous évitons à dessein le mot *synaxaire*, puisque ce recueil ne semble pas s'être constitué avant la fin du ix<sup>e</sup> siècle ou le début du x<sup>e</sup> (ci-dessus, p. 8, note 3). Auparavant il existait déjà des embryons de *synaxaires* ou *calendriers liturgiques*, appelés parfois *ménologes*, des *typica* (EHRHARD, t. c., p. 35 ss.), voire peut-être des *ménées* (*ibid.*, p. 51-52).

(2) A. VOGT, *Basile I<sup>er</sup>* (Paris, 1908), p. 154-155.

(3) MANSI, t. XVII, col. 373-524.

(4) *Ibid.*, col. 512-520.

(5) Voir les difficultés exposées par le P. V. GRUMEL, *La sixième et la septième session du Synode de Sainte-Sophie (879-880)*, dans la *Revue des études byzantines*, t. 5 (1947), p. 224-234.

Photius, le professeur F. Dvorník, a eu raison d'évoquer ici la mort du prince Constantin : « L'empereur et la cour étaient en deuil, écrit-il, et sur ce point les prescriptions du cérémonial byzantin semblent avoir été observées à la lettre... L'ouverture de la septième (*lisez* : sixième) session ne coïncida apparemment pas avec la fin du deuil officiel. On ne sait pas exactement quel jour le fils de Basile est mort ; tout ce que nous savons, c'est que ce fut vers la fin de 879, peut-être au début d'octobre ; dans ce cas, il est vraisemblable que le deuil de l'empereur et de la cour dura six mois, du début d'octobre à la fin de mars » (1).

L'hypothèse du savant tchèque peut heureusement être précisée et corrigée grâce au synaxaire de Constantinople où nous lisons, au 3 septembre, la notice suivante :

*Καὶ τοῦ ἐν ἀγίοις βασιλέως Κωνσταντίνου τοῦ νέου ἐν τοῖς Ἀποστόλοις* (2).

Dans cet empereur Constantin le jeune, enterré aux Saints-Apôtres, Manuel Gedeon croyait reconnaître Constantin IV (668-685) (3) : conjecture insoutenable, à laquelle le P. Delehaye renonça à en substituer une meilleure (4).

Quelques années plus tôt, reprenant à son compte l'hypothèse de Nicodème l'hagiorite (5), C. Doukakis avait mis en avant (6) le nom de Constantin III, fils aîné d'Héraclius,

(1) *The Photian Schism, History and Legend* (Cambridge, 1948), p. 194 ; cf. p. 189. Sur le deuil de six mois, M. Dvorník ne donne aucune référence ; voir ci-dessous, p. 16, notes 2 et 3.

(2) DELEHAYE, *Synax.*, col. 12, n° 6 ; cf. col. 9-12, dans les « *synaxaria selecta* », au bas des pages. Comparer la notice de Justinien II, au 15 juillet : *Καὶ τοῦ ἐν εὐσεβεῖ τῇ λήξει γενομένου βασιλέως ἡμῶν Ἰουστινιανοῦ τοῦ νέου ἐν τοῖς ἀγίοις Ἀποστόλοις* (col. 822). Je dois aussi ce rapprochement à M. Grégoire.

(3) *Βυζαντινὸν ἐορτολόγιον* (Constantinople, 1899), p. 165.

(4) *Synax.*, col. 945-946.

(5) *Συναξαριστής*, 2<sup>e</sup> éd., t. II (Constantinople, 1842), p. 27.

(6) *Μέγας συναξαριστής*, Septembre (Athènes, 1894), p. 60, note 2. On trouvera à la même page les deux vers suivants, qui proviennent aussi de Nicodème et se lisent peut-être déjà dans quelque vieux ménée :

*Χριστὸς βασιλεὺς εὐσεβῆ Κωνσταντίνου  
ἐν οὐρανοῖς ἔστεψε κοσμίῳ στέφει.*

Ce « distique » est reproduit et également rapporté au fils d'Héra-

surnommé en effet « le nouveau Constantin » et qui mourut, après quelques mois de règne, le 25 mai 641. Mais ce jeune empereur, à supposer qu'on ait voulu l'honorer d'un culte, aurait sûrement été commémoré en l'anniversaire de sa mort, soit le 25 mai, et non le 3 septembre.

Si l'on tient compte d'une coïncidence trop parfaite pour être fortuite, à savoir que la date de la Saint-Constantin au synaxaire, le 3 septembre, se place tout juste six mois, jour pour jour, avant le 3 mars, qui est, nous l'avons dit, la date de la session du synode présidée par les basileis, on n'hésitera pas à identifier le saint inconnu avec le fils aîné de Basile I<sup>er</sup> (1). L'empereur a donc attendu exactement la fin du deuil de six mois (2) pour recevoir enfin une délégation du concile (3).

L'inscription de Constantin le jeune au catalogue des saints ne doit pas nous étonner. Ce qui est surprenant, c'est bien plutôt qu'on ne l'y ait pas découvert depuis longtemps. La Vie du patriarche saint Ignace par Nicétas et les chroniques du IX<sup>e</sup> siècle auraient dû mettre sur la piste, puisque l'une affirme expressément que Photius canonisa *motu proprio* (ἅγιον... ἐξ ἑαυτοῦ χειροτονῶν) le prince mort avant l'âge (4),

clius par B. D. Ζότος, *Λεξικὸν τῶν ἁγίων πάντων τῆς ὀρθοδόξου Ἐκκλησίας* (Athènes, 1904), p. 645.

(1) L'identification a déjà été proposée par E. v. Dobschütz, dans les *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1905, p. 567, mais sans aucun argument précis (« offenbar »), et avec une erreur de date : 880 pour 879.

(2) Dans son opuscule *De officialibus palatii*, Codinus affirme qu'à la mort de ses parents, de sa femme ou d'un fils associé à l'empire, le souverain portait des vêtements blancs en signe de deuil *μέχρι καιροῦ ὅσον ἂν βούλοιο* (chap. 21, éd. I. BEKKER, Bonn, 1839, p. 106). La durée du deuil aurait donc varié d'après le bon plaisir de l'empereur. Nous n'avons trouvé trace d'un deuil de six mois ni dans Pauly-Wissowa, ni dans Daremberg et Saglio, ni chez Politis, Koukoulés ou Spyridakis. Le professeur R. J. H. Jenkins nous signale cependant un cas analogue au nôtre : après la mort de sa troisième femme (12 avril 901), l'empereur Léon VI attendit six mois et quelques jours avant de se montrer en public à la translation de saint Lazare, le 17 octobre 901 (cf. *Byz. Zeitschrift*, 1954, p. 8).

(3) On notera que Basile ne se rend pas à Sainte-Sophie ; il ne sort pas du palais, mais convoque chez lui un petit nombre de prélats. Aurait-il, après les six mois de « grand deuil », observé une période de demi-deuil ?

(4) MIGNÉ, P. G., t. 105, col. 573 B : *τέθνηκε Κωνσταντῖνος...*, δν

tandis que, d'après les autres, le « magicien » Théodore de Santabaris <sup>(1)</sup> ayant réussi à faire apparaître le défunt aux regards de son père éploré et crédule, Basile fit construire sur l'endroit du prodige une église et un monastère dédiés à « saint Constantin » <sup>(2)</sup>.

Ainsi la notice du synaxaire ne nous renseigne pas seulement sur la date exacte de la mort du jeune co-empereur ; elle apporte une confirmation inattendue aux dires des chroniqueurs et de l'hagiographe anti-photien. Si la *Vie d'Ignace* est justement suspecte chaque fois qu'elle lance une accusation contre Photius, il faut cependant se garder de la rejeter en bloc comme un tissu d'inventions sans fondement : dans le cas présent, par exemple, le synaxaire lui donne manifestement raison.

Bruxelles.

François HALKIN,  
Bollandiste.

καὶ ἅγιον ὁ τολμητίας οὗτος (Photius) εἰς τὴν τοῦ πατρὸς χάριν ἐξ ἑαυτοῦ χειροτονῶν, μοναστηρίοις τε καὶ ναοῖς ἀνθρωπαρεσκία τιμῶν οὐκ ἠδολαβεῖτο. Le pluriel *μοναστηρίοις τε καὶ ναοῖς* n'est peut-être qu'une figure de rhétorique.

(1) Ancien abbé des Studites et envoyé de Photius à Rome, Santabarenus allait devenir le premier métropolitain d'Euchaïta.

(2) Dans ses *Regestes du Patriarcat de Constantinople*, fasc. 2 (1936), le P. V. Grumel a eu raison d'insérer la canonisation de Constantin sous le n° 526. Il a relevé ensuite (p. 110), en indiquant les différentes éditions, les passages des chroniqueurs où il est question de l'apparition et du monastère de « saint » Constantin. Voici les références au corpus de Bonn : SYMEON MAG., p. 693 ; GEORGIUS MON. CONTIN., p. 845-846 ; LEO GRAMM., p. 259. Cf. HERGENRÖTHER, *Photius*, t. II (1867), p. 317.

*Note additionnelle.* — La leçon *πρὶν θανεῖν*, que Doukakis n'a sans doute pas inventée, semble préférable à celle des quatre manuscrits que nous avons pu consulter (voir ci-dessus, p. 10, note 4) : *πρὶν θανῶν*. Le prof. Paul Maas estime que *πρὶν θανεῖν* ne contient pas d'allusion à la vêtue monastique reçue par le moribond ; ce n'est qu'une cheville, assez fréquente dans ce genre de distiques et signifiant : « de son vivant ». La leçon des manuscrits (*πρὶν θανῶν*) pourrait se comprendre, à la rigueur : « par une mort (spirituelle) précédant la mort physique ».

# ERREURS DE MÉTHODE

## DANS LA CORRECTION CONJECTURALE

### DES TEXTES BYZANTINS

Il y a plus de soixante ans que Karl Krumbacher, le maître des études byzantines de l'époque, émettait des remarques « de la plus haute portée sur la publication critique des textes byzantins, trop souvent maltraités par les éditeurs » (1), pour servir d'introduction à l'étude de deux œuvres hagiographiques du VI<sup>e</sup> siècle, les Vies de S. Théodose par Théodore de Pétra et Cyrille de Scythopolis (2). Il notait tout d'abord que « l'éditeur des ouvrages écrits en grec tardif ou en grec byzantin doit lutter contre des difficultés propres... Déjà avec Polybe, on s'exaspère en présence de maintes particularités, et on a cherché par des corrections étendues à élever son langage au niveau de la grécité normale. Heureusement, le manque de consistance du procédé mécanique par lequel Cobet et d'autres Hollandais voulaient rétablir un texte d'après eux désespérément corrompu, s'est trouvé démontré d'une façon tellement concluante par la découverte de la loi de l'hiatus et par l'étude minutieuse des manuscrits, qu'une résurrection de cette méthode de l'émendation n'est plus à redouter. Spécialement, Hulstsch et Büttner-Wobst ont appliqué avec succès le principe que les bases de la critique doivent être trouvées dans l'étude de l'auteur lui-même. » Suivait une série d'observations extrêmement judicieuses (3) sur les difficultés inhérentes à la critique des textes post-classiques et byzantins, surtout dans certaines catégories d'ou-

(1) H. DELEHAYE, dans *Analecta bollandiana*, t. XII, 1893, p. 304.

(2) *Studien zu den Legenden des hl. Theodosios*, dans *Sitzungsberichte der phil.-philol. und hist. Classe der K. bayer. Akademie der Wissenschaften*, 1892, p. 264-265.

(3) *Ibidem*, p. 265-277.

vrages, et sur les moyens d'y remédier. Krumbacher est revenu plus d'une fois sur ce sujet d'importance capitale, notamment dans ses *Miscellen zu Romanos* (1), où après avoir posé l'axiome, combien juste, à propos des textes hagiographiques notamment : « quot codices, tot recensiones », il émet ce jugement, aussi sévère que motivé : « le subjectivisme de toutes nuances des chercheurs et des éditeurs est presque aussi déroutant que le chaos des traditions elles-mêmes » (2).

En présence de règles et de conseils aussi sages que nettement tracés et, il va de soi, généralement suivis par les intéressés, on n'est pas peu surpris de découvrir une remarquable et toute récente exception à leur application, en lisant le long compte rendu que M. Scheidweiler a bien voulu consacrer dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. 48, 1955, p. 154-164, à mon ouvrage *La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte*, où sont publiées quatre Vies de ce personnage, qui passe pour avoir pris part au premier concile de Nicée. Pour la clarté de ce qui suit, rappelons que la Vie I a été écrite par Théodore de Paphos en 655, et qu'elle nous a été transmise par douze manuscrits, dont quatre très incomplets ; la Vie II est une adaptation en prose, peut-être antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle, d'un poème iambique aujourd'hui perdu ; la Vie III est une métaphore classiciste du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, et la Vie IV est un texte très abrégé remontant à la même époque. L'édition princeps de la Vie I, faite d'après un manuscrit et criblée de fautes de lecture, était sans valeur ; les trois autres pièces, connues par un seul manuscrit, étaient inédites.

M. Scheidweiler estime que l'établissement de ces divers textes laisse beaucoup à désirer, et que j'ai laissé subsister toute une série de corruptions allant jusqu'au non-sens (Un-sinniges) (3). Il les a donc soumis à une vérification attentive, et il propose un certain nombre de corrections. Comme il

(1) Dans les *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.* I. Kl. XXIV. Bd, III. Abt., 1907, p. 65-78.

(2) *Ibid.*, p. 65.

(3) Si « l'art de l'émendation n'est pas précisément mon côté fort » (p. 155) dans le sens que lui donne M. Scheidweiler, qui en fait une sorte de sport ou de jeu, j'ai apporté cependant aux Vies II et III de S. Spyridon, représentées par un seul manuscrit, une centaine de corrections conjecturales, dont fort peu ont été mises en discussion par M. Sch.

s'agit, on va le voir, d'une question de méthode et que la méthode a une importance capitale dans la reconstitution des textes, le lecteur me permettra d'examiner ces corrections dans le détail.

I (= Vie I), 2. Au cours d'une famine, un paysan demande secours à un riche marchand de céréales, qui refuse de lui céder du blé autrement que contre argent comptant. Le pauvre est consolé par Spyridon, qui lui annonce que le lendemain le riche lui demandera de prendre les produits dont il a besoin. La nuit suivante, sous l'action d'une pluie torrentielle, le magasin s'écroule et les céréales se répandant sur le sol se trouvent à la merci des pauvres, accourus sur les lieux. Et le riche, désespéré, dit au paysan (mon édition p. 14, 4) : *λάβε νῦν ὅσον χροῖζεις καὶ ὑπὲρ οὗ λαμβάνεις καὶ ὁμολογεῖς μόνον τόκους οὗ λαμβάνω παρὰ σοῦ*. M. Sch. remarque, p. 155 : « Beaucoup ne comprendront pas ceci tout de suite, c'est pourquoi un avertissement leur eût été secourable. Une remarque critique suffit pour faciliter la compréhension. Si on lit la métaphore (Vie III) p. 135, 28 : *ὑπὲρ ὧν λαμβάνεις ἐὰν εἰδῶν μόνως ὁμολογῆς οὗ λήψομαι τόκους ἀπὸ σοῦ*, on se demande s'il ne faut pas écrire *εἰ ὁμολογεῖς μόνον*. Cela serait en tout cas plus facile à comprendre. »

La correction de M. Sch. est inutile, car le texte est parfaitement clair en lui-même : « Prends maintenant tout ce dont tu as besoin, et sur ce que tu prends, pourvu que tu le reconnais, je ne te prends pas d'intérêt. » Comme je l'ai exposé dans *La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte*, p. 88\*, 90\*-91\*, 132\*-133\*, Théodore de Paphos, l'auteur de la Vie dont ce passage est extrait, s'est laissé aller à de nombreuses irrégularités grammaticales qui lui étaient imposées par l'influence de la langue parlée, et il a adopté en maints endroits la forme relâchée de la conversation courante. Il s'agit ici d'une construction paratactique tout à fait habituelle, chère au grec parlé, où la proposition conditionnelle avec *εἰ* a été remplacée par une copulative avec *καὶ* (1). Il est surprenant que

(1) Voir notamment D. TABACHOVITZ, *Études sur le grec de la basse époque*, Uppsala et Leipzig, 1943, p. 8-10, qui cite entre autres, après Hesseling, la phrase de Jean Moschos dans le Pré spirituel : *τί μοι παρέχεις καὶ παρέχω σοι τίποτε τὰ μέγιστα σου εὐεργετοῦν (καὶ = εἰ)*. Cf. encore Karl WOLF, *Studien zur Sprache des Malalas*, II, 1912, p. 7 ; H. ZILLIACUS, *Zur stilistischen Umarbeitungstechnik des Symeon Metaphrastes*, dans *Byz. Zeitschr.*, t. XXXVIII, 1938, p. 343.

M. Sch. ait cherché la correction qu'il propose dans la métaphore de la Vie III (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle), qui marquant un retour très prononcé vers le classicisme a tout naturellement modifié dans le sens de la grécité normale la phrase de Théodore. Il est non moins étonnant que l'on n'ait tenu aucun compte du témoignage unanime des manuscrits, en l'occurrence au nombre de neuf, qui nous ont transmis la leçon incriminée.

I, 4. Le cours gonflé d'une rivière fait obstacle à Spyridon qui se hâtait vers Konstantia pour sauver un ami emprisonné injustement et qui allait être mis à mort. Par sa prière, le saint arrête la marche de l'eau (éd. p. 22, 12) : *ἔστη τὰ ὕδατα τὰ καταβαίνοντα ἄνωθεν ἀναχαιτισθέντα ἐκ τῆς πρώτης διοδεύσεως καὶ εἰς τὴν εὐθείαν τοῦ ποταμοῦ δίοδον ἐκκλίναντα, ὥστε λοιπὸν μηκέτι γενέσθαι ἐπιβλαβῆ τὴν ῥύσιν.* M. Sch. signale, p. 156, que j'avais remarqué, p. 67\*, note 1, que ce passage sur l'écoulement des eaux est « peu clair et contient même des données contradictoires, » et immédiatement il enchaîne : « Comment le corriger ? » Pour lui, il s'impose que *πρώτης* soit remplacé par *πρόσω*, et il introduit <ἄσπερον πάλιν> après *διοδεύσεως καί*. Mais la tradition manuscrite unanime n'autorise nullement pareille correction, en mettant à part le ms. P ici entièrement aberrant et qui représente une recension particulière (1). Il ne faut pas oublier que Théodore, dont la formation littéraire n'était certainement pas très développée, s'est parfois trompé dans l'interprétation de sa principale source, le poème iambique (2). La remarque a été faite que Malalas manquait souvent, même dans les passages simples, de la clarté désirable ; l'absence de logique est une caractéristique de toute langue populaire, et cet auteur écrit souvent comme le peuple parle, c'est-à-dire d'une manière prolixe et peu claire (3). M. Scheidweiler, oubliant qui était Théodore de Paphos, dans quel milieu et à quelle époque il écrivait, traite presque à l'instar d'une œuvre classique une production hagiographique médiocre, dérivant d'un non moins médiocre poème. Il ne convient donc pas de modifier ici sensiblement le texte traditionnel pour n'aboutir qu'à un résultat pure-

(1) Sur ce manuscrit, voir *La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte*, p. 65\*-74\* ; G. GARITTE, *L'édition des Vies de Saint Spyridon par M. van den Ven*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. L, 1955, p. 129.

(2) Cf. *La légende de S. Spyridon*, p. 86\*-97\*.

(3) Voir K. WOLF, *op. cit.*, p. 7-8.

ment arbitraire, et il vaut mieux essayer de l'interpréter tel qu'il est. On peut le comprendre, comme l'a compris dans un passage parallèle la Vie III, dérivée de la Vie I : « les eaux descendantes se trouvèrent (d'une part) retenues en arrière de leur passage premier et (d'autre part) s'écoulant dans le cours direct du fleuve. » Si Théodore avait usé des particules *μέν* et *δέ* pour introduire chacun des deux membres de la phrase, comme l'a fait la Vie III, le passage ne présenterait pas de sérieuse difficulté.

I, 6. Il s'agit du concile de Nicée (éd. p. 32, 3) : *'Εγένετο δὲ τῆ ἐξῆς κατὰ τὴν σύνοδον καὶ ἄλλος τις ἐκ τοῦ χοροῦ τῶν ὁμολογητῶν, τοῦνομα Παφνούτιος, ἀνὴρ Αἰγύπτιος καὶ τοῦ Θεοῦ ἄνθρωπος, ὃν Μαξιμιανὸς ὁ βασιλεὺς τοὺς δεξιὸς ὤρνευεν ὀφθαλμοῦς καὶ τὰς λαιὰς ἐνευροκόπησεν ἀγκύλας, ἐν ᾧ τοσαύτη ἦν χάρις Θεοῦ ὥστε σημεῖα ποιεῖν.* « L'impossible *ὢν* », remarque M. Sch. (p. 156), « ne vient pas de la tradition textuelle, qui conduit plutôt à *ὄν*. » Quant au témoignage de Rufin et de la Vie des SS. Métrophane et Alexandre, que j'avais invoqué ici, M. Sch. rétorque qu'au sujet de Paphnuce, Rufin écrit : *confessor ex illis quos Maximianus... damnaverat*, et que la Vie des SS. Métrophane et Alexandre porte : *Θεοῦ ἄνθρωπος ἐκ τῆς ὁμηγύρευος ἐκείνων ὢν Μαξιμιανὸς ... τὸν δεξιὸν ὤρνευεν ὀφθαλμόν*, tandis que le texte de Théodore mentionne Paphnuce seul. Je répons que les copistes des manuscrits confondent très facilement *ὢν* et *ὄν*, et que s'il s'agit de Paphnuce seul, comme le veut M. Sch., il faut obligatoirement écarter *ὄν* et écrire *οὔ*, adopter la leçon *τὸν δεξιὸν ... ὀφθαλμόν*, et même, pour bien faire, mettre au singulier *τὰς λαιὰς ἀγκύλας*, qui se trouve au pluriel dans tous les mss. En réalité, *ὢν* est représenté par les mss qui proviennent de la meilleure tradition (BHP), et à ce pluriel s'adapte le pluriel *τοὺς δεξιὸς ὀφθαλμοῦς*, qui serait « impossible », celui-là, s'il s'agissait du seul Paphnuce. Ici encore, la position de M. Sch. est trop rigide vis-à-vis d'un texte où ne brillent ni la correction ni la logique. L'auteur, par inadvertance, a placé les mots *τοῦνομα Παφνούτιος ἀνὴρ Αἰγύπτιος καὶ τοῦ Θεοῦ ἄνθρωπος* après *ἐκ τοῦ χοροῦ τῶν ὁμολογητῶν* au lieu de suivre l'ordre inverse, ce qui a éloigné *ὢν* de *ὁμολογητῶν* d'une distance anormale.

Plus loin, les Pères du concile de Nicée discutent des problèmes de la foi (éd. p. 33, 3) : *ἀνεκλίνον γοῦν ὁσημέραι περὶ τῆς πίστεως ... συχνῶς τε τὸν Ἄρειον μετεπέμποντο καὶ πυκνῆ ἀνακρίσει τὰς τούτου προτάσεις ἀνέπτυσσον, πῶς γε δεῖ πρὸς τὴν ἀνατροπὴν*

τῶν ἀθέσμων αὐτοῦ δογμάτων ψηφίσασθαι καὶ ἀνθορίσασθαι μετὰ πολλῆς σκέψεως ἐλογίζοντο. Selon M. Sch., p. 156, il faut « naturellement » remplacer πῶς γε par πῶς τε qui se trouve dans le passage correspondant de la Vie des SS. Métrophane et Alexandre. Ce passage a été emprunté comme le précédent à la recension grecque de l'Histoire ecclésiastique de Rufin (1), et il est vraisemblable que γε se trouvait dans le manuscrit qu'a utilisé l'emprunteur, que ce soit Théodore ou un interpolateur. La Vie I n'offre pas d'autre exemple de cette particule, non plus que de γούν (= γε οὖν) qui se lit en tête de la même phrase. N'oublions pas que γε dans la κοινή de l'époque a cessé d'être une particule vivante, ayant un sens précis.

Toujours dans le même chapitre emprunté à une autre source, on lit à propos de la conversion dépourvue de sincérité de certains évêques ariens, éd. p. 34, 3 : ταύτης τῆς ὑπουλλίας ἐξ ἀρχῆς καὶ Εὐσέβιος ὁ Νικομηδείας ἐπίσκοπος καὶ μέχρι τέλους <μέτοχος> δέικνυται. « Je doute, » remarque M. Sch., p. 160, « que μέτοχος soit absolument nécessaire. On pourrait aussi penser à un génitif de qualité, qui se présente également dans la Vie II, p. 108, 32 : χρύσειον κόσμιον ... ὑπάρχον ἄριστον καὶ τιμῆς πολυτιμῆτου. » Ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation que, faute de mieux, malgré la tradition manuscrite unanime, j'ai suppléé μέτοχος d'après le texte de la Vie III, dérivée de la Vie I, et dont l'autorité est extrêmement faible. Les témoins indirects, c'est-à-dire la Vie des SS. Métrophane et Alexandre, Gélase de Cyzique et Rufin, ne sont d'aucun secours ici. La Vie II dont M. Sch. cite mal à propos un exemple montrant un génitif de prix qui n'a rien d'anormal, peut d'autant moins nous aider qu'elle est d'une facture totalement différente de la Vie I, comme je crois l'avoir abondamment démontré (2). La vraie solution serait peut-être d'envisager ici un génitif d'appartenance, dont M. Sture Linnér a donné d'intéressants exemples, pris notamment dans l'Histoire lausiacque (3).

I, 11. Un diacre reçoit de Spyridon l'ordre d'abrégé la prière dans l'église, à cause de la chaleur : p. 56, 11 σεμνοτέραν εἰπεῖν εὐχὴν, ce qui attire la remarque de M. Sch. : « à la place de l'im-

(1) Voir *La légende de S. Spyridon*, p. 97\*-99\*.

(2) *Ibidem*, p. 88\*-97\*.

(3) Sture LINNÉR, *Syntaktische und lexikalische Studien zur Historia lausiaca des Palladios*, Uppsala, 1943, p. 18.

possible (unmögliche) *σεμνοτέραν* v. d. Ven conjecture *στενοτέραν*. » Il serait plus exact de dire que je n'ai fait que suggérer cette correction dans l'apparat critique, où je notais : « *σεμνοτέραν* tous les mss avec P et la Vie III, on attendrait *στενοτέραν* (*μικράν συντόμοις τοῖς ῥήμασιν* Vie II). » Cet accord de la tradition manuscrite et l'addition de P : *σεμνοτέραν τουτέστιν μικροτέραν* m'avaient longuement fait hésiter et finalement renoncer à corriger dans le texte un adjectif qui en grec classique a un sens nettement opposé à celui de *μικρός* et qui, appliqué à un office liturgique, devrait plutôt avoir le sens de « solennel ». Bien m'en a pris, car j'aurais pu et dû ouvrir le Glossaire de du Cange, où figure *σεμνός* avec le sens de *parvus, exiguus*. M. G. Garitte a fort bien décrit mon état d'esprit devant ce petit problème <sup>(1)</sup> et renvoyé à un compte rendu dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLIV, 1949, p. 223, où il a complété les références de du Cange à l'appui du mot *σεμνός* dans le sens de « petit ».

I, 13, éd. p. 62, 2 : *αὐτοῦ ... δεομένου ὅπως μὴ διὰ τῆς σβέσεως τοῦ λόχρον ἡμιτελῆ γενέσθαι τὴν ἀγίαν ... λειτουργίαν*. M. Sch., p. 161, est surpris de l'emploi de l'infinitif après *ὅπως*, et il se demande si *ἔαση* n'est pas tombé après *μὴ*. Je ferai remarquer qu'on trouve *ὅπως* suivi de l'infinitif même dans Xénophon <sup>(2)</sup>.

I, 15. Un marin revient au logis après 24 mois d'absence et trouve sa femme enceinte de 4 mois. Elle nie sa faute. Éd. p. 67, 8 : *τοῦ χρόνου τῆς ἀποδημίας τοῦ ἀνδρὸς γνωσθέντος καὶ τῶν μηνῶν τῆς κνήσεως πᾶσιν καταδήλου ὄντος (πῶς γὰρ ἠδύνατο βρέφος εἰκοσι τέσσαρας μῆνας ποιῆσαι ἐν τῇ μήτρᾳ, μηδαμῶς τῆς φύσεως τοῦτο ἐχούσης, ὅμως καὶ τούτου πᾶσιν καταδήλου ὄντος), τὸ ἄτακτον ἐκεῖνο γύναιον ἐκ πολλῆς φλυαρίας ἐθορύβει πάντα κτλ.* « Il est d'abord clair », observe M. Sch. p.157, « que la parenthèse doit se fermer derrière *ἐχούσης*. » Je veux bien croire que M. Sch. a été victime d'une simple distraction. La phrase contient deux points : l'un vise la durée de l'éloignement du marin, comparée à celle de la gestation de sa femme, fait, dit l'hagiographe, qui est connu de tous ; l'autre point rappelle une loi de la nature, connue

(1) *L'édition des Vies de Saint Spyridon par M. van den Ven*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. L, 1955, p. 139.

(2) Voir Herman LJUNGVİK, *Beiträge zur Syntax der spätgriechischen Volkssprache*, Uppsala, 1932, p. 46 et note 1 ; l'auteur mentionne plusieurs exemples pris dans les papyrus.

de tous également. La structure maladroite de la phrase demandant que le second point soit placé entre parenthèses, on ne peut pas, sans nuire à la clarté, en soustraire la remarque *ὁμως καὶ τούτου καταδήλου ὄντος*, qui s'y rapporte exclusivement.

Au début de la même phrase, avant *τῶν μηνῶν τῆς κνήσεως*, M. Sch. veut rétablir *τοῦ* (sc. *χρόνου*) qui serait tombé. Encore une fois, le grec relâché de Théodore de Paphos est à mille lieues de la rigueur grammaticale des textes classiques. Le *τοῦ χρόνου* sujet du premier participe est sous-entendu comme sujet du second, et tous les manuscrits sont en défaveur de la correction proposée.

Au cours du même récit, éd. p. 68, 10, Spyridon loue la décision du mari de ne pas laisser mettre à mort sa femme, mais de la renvoyer : *οὐδὲ γὰρ ὡς ἐκ τούτου* (= la condamnation à mort) *ἄφελός τι γίνεται*. M. Sch. accentue *ὡς* = *οὕτως*, mais cette accentuation est rare et usitée surtout chez les poètes classiques. Qui oserait l'adopter dans les textes hagiographiques byzantins? Le *ὡς* courant s'emploie de différentes manières, même pléonastiquement; c'est un *ὡς* redondant, de motivation, tout à fait normal (1).

I, 20, éd. p. 86, 17 : *οὐκοῦν ἵνα οἴδατε ὅτι ὁ κύριος μου Σπυρίδων ... ἦλθεν, ἀλλὰ σπεύσατε εἰς τὴν ἀπάντησιν αὐτοῦ*. M. Sch., p. 161, estime que *οὐκοῦν ἵνα οἴδατε* est douteux et rappelle qu'Usener a conjecturé *νῦν* pour *ἵνα*. Mais Usener ne connaissait que deux manuscrits de la Vie I, et *οὐκοῦν ἵνα οἴδατε* se trouve dans tous les manuscrits, sauf P, où *οὐκοῦν ἵνα οἴδατε* fait défaut. Remarquons simplement qu'il s'agit d'une expression familière signifiant « sachez donc », et *ἵνα* a ici un sens exhortatif comme déjà dans le Nouveau Testament, Eph. 5, 33. Voir Janaris, 1914 b; *Acta Anastasii Persae*, éd. Usener, p. 11, 24 : *οὕτως εἰπὼν · ἵνα οἴδατε, ἀδελφοί, ὅτι ... ἐγὼ μὲν αὔριον τελειοῦμαι*, « sachez, frères, que... ». Quant à l'emploi de l'indicatif après *ἵνα*, on sait qu'il est devenu courant à l'époque byzantine; voir Vogeser, *Zur Sprache der griech. Heiligenlegenden*, p. 34-35.

(1) « Keiner von den zahlreichen Verlusten, welche das Griechische in späterer Zeit erlitten hat (vielleicht mit Ausnahme der alten Phonetik) wirkte tiefer auf das Wesen der Sprache als der Verlust und die Verwirrung der alten Partikeln. » St. LINNÉR, *op. cit.*, p. 89, ou l'on trouvera une série d'exemples de doubles conjonctions.

Je viens de passer en revue *toutes* les corrections apportées par M. Sch. à la Vie de S. Spyridon par Théodore de Paphos, qui occupe 102 pages de mon édition. En tout et pour tout, il y en a dix, dont *aucune* n'est appuyée sur la tradition manuscrite ou la connaissance de l'auteur, ni ne présente de fondement sérieux ou de fondement tout court. Pourtant, en bon dénicheur de « corruptions », M. Sch. était certainement à l'affût des cas les plus frappants !

Le texte de la Vie II est beaucoup moins sûr que celui de la Vie I, parce que représenté par un seul manuscrit et aussi parce qu'il s'agit ici d'une production qui n'a pu se dégager du poème iambique dont elle dérive. Le récit y est embarrassé jusqu'à devenir inintelligible et la langue est « eine greuliche Mischung aus dem nachgeschriebenen poetischen Schwulst und den Plattheiten seiner eigenen Erfindung » (1). C'est dire que M. Sch. a trouvé ici une brillante occasion de s'adonner à son sport favori, et nous allons voir si sa chasse à l'« Unsinniges » lui a procuré cette fois un tableau intéressant.

II (= Vie II), 3. Nous retournons à l'histoire dont il a été question plus haut dans la Vie par Théodore, du riche et impitoyable marchand de céréales, qui repousse un pauvre paysan venu lui emprunter du grain, éd. p. 107, 4 : ὡς δὲ ἐπῆλθεν ἡ νύξ, πολλοῦ ὄμβρου γενομένου πίπτει ἡ τοῦ πλουσίου ἀποθήκη, ἣτις εἶχεν τὸν τῆς ἀπληστίας πόλεμον. ἦν γὰρ ἐν αὐτῇ θανατηφόρος ζωή, χρυσὸν θέλοντος τοῦ πλουσίου καὶ ἀποστεροῦντος τὴν τῶν πενήτων τροφήν. « Ici πόλεμον, » écrit M. Sch., p. 156, « est incompréhensible » (unverständlich), et il le remplace par ποδηγόν. Le sens serait alors : « lorsque la nuit survint, à la suite d'une pluie torrentielle, le dépôt du riche s'écroule, lequel contenait le mobile (ποδηγόν) de la cupidité. » Outre que ποδηγός est un mot rare dans un texte hagiographique, il n'y a pas de raison de le substituer au πόλεμος du manuscrit, car ce mot a non seulement le sens général et classique de « guerre, combat, » mais il a pris dans les productions hagiographiques et ascétiques byzantines le sens de « guerre que font à l'âme les démons et les passions » (2) et par conséquent celui de

(1) Paul Maas, dans *La légende de S. Spyridon*, p. 119\*.

(2) Voir *Callinici de vita S. Hypatii liber*, éd. Teubner, 1895, s. v. πόλεμος.

« tentation. » Le glossaire de du Cange consacre un article à part à πόλεμος, *tentatio*, avec références à des textes ascétiques, dont il serait facile d'allonger la liste (1). Qui ne voit qu'avec ce sens courant πόλεμος reste tout à fait à sa place dans le passage qui vient d'être examiné? Quant à εἶχεν qui précède τὸν τῆς ἀπληστίας πόλεμον, avec le sens de « contenait » (2), il s'explique par les mots qui suivent : ἦν γὰρ ἐν αὐτῇ (scil. ἀποθήκη) θανατηφόρος ζωή. Un peu plus loin, on trouve un emploi tout semblable de εἶχεν, lorsque le pauvre s'extasie en ces termes sur les bienfaits du saint : τίς δὲ τὰς ἀστραπὰς ἐξέλαμψεν τοῖς ἀνθρώποις, ὅπως τὸ τῆς ἀδικίας πεπληρωμένον πέση δωμάτιον; καὶ γὰρ κἀκεῖνο εἶχεν τῆς κτήσεως τὴν ἐλπίδα, λιμοῦ τὸν πόνον καὶ χρυσοῦ τὴν ἐπιθυμίαν. Ce passage éclaire fort bien celui qui vient d'être commenté : πίπτει ἢ τοῦ πλουσίου ἀποθήκη, ἥ τις εἶχεν τὸν τῆς ἀπληστίας πόλεμον.

Le même épisode se termine dans la Vie II par la prière poétique du pauvre, éd. p. 107, 28 : ὦ φίλιας βοηθὸς ἢ κρίσις τοῦ δεσπότου ὕδωρ φέροντος καὶ τινάσσοντος νέφη (= 2 trimètres, comme l'a établi P. Maas), ὦ βελῶν ἰσχὺς πολέμου ἡμερινοῦ, ὦ πῶς ἤκουσεν ὁ Θεὸς στεναζόντος τοῦ φίλου καὶ ταχεῖαν ἔπεμψε τὴν βοήθειαν. M. Sch. écrit, p. 156 : « qu'est-ce que πόλεμος ἡμερινός? Quelque chose comme le combat journalier contre la faim? Dans ce cas, je remplacerais πολέμου par τοῦ λιμοῦ. Ou bien est-ce le combat du ciel contre le riche? Alors ἡμερινοῦ ne peut pas être juste, et on doit penser à quelque chose comme ἀέριος (ἡέριος). Dans les deux cas, deux nouveaux trimètres se laissent reconstituer : ἰσχὺς βελῶν ποῦ τοῦ λιμοῦ καθ' ἡμέραν; (τῆς ἀπ' ἀέρος μάχης), ἤκουσεν ὁ Θεὸς τοῦ στεναζόντος φίλου (τῶν φίλου στεναγμάτων). »

Ici, de nouveau, je ne vois aucune bonne raison de remplacer

(1) Par ex., le *Pré spirituel* de Jean Moschos, voir *Morceaux choisis*, de HESSELING, p. 126 : ἔφυγεν ἀπ' αὐτοῦ ὁ πόλεμος. *Aprophthegmata Patrum* dans MIGNE, P.G., t. LXV, col. 208 C, où le mot avec ce sens revient quatre fois en quatre lignes.

(2) Voir D. TABACHOVITZ, *Études sur le grec de la basse époque*, 1943, p. 58 : « Parmi les verbes dont le sens est particulièrement vague, il faut citer aussi, comme on sait, εἶχεν, qui, par suite de son imprécision, peut être employé dans toutes sortes de contextes. » La Vie II se signale particulièrement dans ces usages très divers de εἶχω, ainsi qu'on peut le constater dans une quarantaine de cas.

πολέμου οὐ ἡμερινοῦ. Je traduis ὁ βελῶν ἰσχὺς πολέμου ἡμερινοῦ par : « ô force des traits du combat journalier, » en donnant à πόλεμος le sens relevé plus haut dans les textes ascétiques byzantins de « guerre contre les démons et les passions », sans demander d'autre précision à un texte de trop médiocre consistance pour pouvoir la fournir utilement.

Quant à la reconstitution conjecturale de deux nouveaux trimètres tentée par M. Sch., je renvoie à l'opinion formulée par l'éminent spécialiste qu'est M. Paul Maas, qui incitait à une grande prudence dans les essais de ce genre et concluait ainsi : « le nombre de vers non certains se laisserait facilement augmenter, soit par la diminution des exigences en fait de métrique et de prosodie, soit par des empiètements sur la tradition du texte, mais on ne gagnerait pas grand'chose par de telles tentatives, car le rythme iambique de la prose peut facilement induire en erreur » (1). Ces sages considérations n'ont pas arrêté M. Sch., qui reconstitue toute une série de trimètres iambiques à l'aide de corrections conjecturales parfaitement arbitraires du texte de la Vie II, ce qui est un jeu relativement innocent, mais qui prétend, d'autre part, substituer ces vers ainsi rétablis aux passages correspondants de la Vie en prose, telle que nous l'a transmise l'unique manuscrit de Florence. Libre à lui de reconstituer à ses risques et périls des vers plus ou moins sûrs du poème iambique, à condition de ne pas les introduire de force dans la prose de la Vie II à la place du texte traditionnel. C'est ce qu'il ne craint pas de faire sous prétexte que « l'auteur de la Vie II s'en tient étroitement à son modèle iambique » (p. 157). A-t-il perdu de vue que cet auteur s'est assigné un but contraire, celui de faciliter l'intelligence du poème, parce que les âmes simples qui l'entourent ne comprennent pas la plupart des paroles sorties de la pensée sublime qui les a inspirées, et qu'il a donc transposé en langage ordinaire, κοινοτέρῳ λόγῳ, les paroles élevées, τὰ ὕψηλῶς εἰρημένα, de son devancier (2)? C'est dire que le prosateur a tenté de mettre à la portée de ses lecteurs ces vers iambiques dont la plupart n'étaient pas compris autour de lui. Comment justifier, dans ces conditions, la reconstitution, fût-elle aisée, d'un certain nombre de ces vers pour remplacer leur

(1) *La légende de S. Spyridon*, p. 119\*.

(2) Voir le texte grec, *ibidem*, p. 104, 8-17.

équivalent en prose dans la Vie II, tel que nous le livre la tradition manuscrite? Si celle-ci, représentée par un seul témoin, est parfois défectueuse, ce qui est certain, ce n'est pas par un procédé aussi irrationnel qu'on pourra l'amender.

Il serait hors de propos de relever ici en détail toutes les applications de cette funeste méthode. M. Sch. a « amélioré » ainsi une vingtaine de passages de la Vie II. On en trouvera ci-après quelques exemples.

Éd. p. 107, 8 : *ὡς δὲ ἀνέτειλεν τῆς ἡμέρας τὸ φῶς, διελύθη πάντων ὁ μόχθος καὶ ἡ λύπη, τοῦ Θεοῦ τεμόντος τοῦ φιλοχρῆσου τὴν ἐλπίδα.* Il s'agit encore du marchand avare qui ne veut rien abandonner de son grain à un pauvre sans garantie ou paiement. Pour obtenir un trimètre, M. Sch. remplace *φιλοχρῆσου* par *λάρρον* (!), mot poétique qui désigne un oiseau rapace. Si par hasard ce mot a figuré dans le poème iambique, il n'est certainement pas passé dans l'adaptation en prose.

Un peu plus loin, éd. p. 108, 28, Spyridon console un autre pauvre, auquel le même riche ne consentait un prêt que moyennant le dépôt d'un gage de valeur. Ainsi encouragé, le pauvre sort de son marasme : *ἦν δὲ σύννους καὶ κατηφῆς ὁ πένης οὐκέτι στενάζων πολὺ, γινώσκων ἀληθῆ τὸν τοῦ ποιμένος λόγον.* M. Sch., p. 157, trouve ici un nouveau vers : *σύννους δ' ἔπειτα καὶ κατηφῆς ἦν πένης*, ce en quoi je ne le chicanerai pas, mais il ajoute que « ce qui suit ne se concilie pas avec ce trimètre ». Il faut donc, selon lui, déplacer *οὐκέτι*, le mettre avant *γινώσκων* et peut-être remplacer cet *οὐκέτι* par *καί* devant *στενάζων*. Si maintenant nous nous reportons à l'ouvrage de Théodore (Vie I), qui dérive également en ligne directe du poème iambique, nous y trouvons, éd. p. 15, 14, correspondant au passage cité de la Vie II, la phrase suivante : *ὁ δὲ πτωχὸς ταῦτα ἀκούσας παρὰ τοῦ ἀγίου τῆ εἰς αὐτὸν ἀδιστάκτω πίστει κραταιωθείς πᾶσαν λύπην καὶ μέριμναν ἀφ' ἑαυτοῦ ἀποτιναξάμενος ἀνεχώρησεν τῆ ἐλπίδι χαίρων εἰς τὸν ἑαυτοῦ οἶκον, τὸν λόγον τοῦ ἀγίου ἀντὶ πάντων ἀγαθῶν εἰσενέγκας.* La comparaison entre les deux textes permet d'apprécier nettement la manière de faire des deux prosateurs en face de leur modèle poétique, souvent peu clair dans le raccourci de ses trimètres, sautant sans transition et sans adresse d'une idée à l'autre. Mais il est évident que les derniers mots dans la Vie I, *τὸν λόγον τοῦ ἀγίου ἀντὶ πάντων ἀγαθῶν εἰσενέγκας*, sont en opposition absolue avec la correction imposée péremptoirement par M. Sch. L'auteur de

la Vie II a voulu dire d'une manière trop concise que, si le pauvre était triste et anxieux, il cessait de se lamenter beaucoup, sachant que la parole du saint était vraie.

Conformément à la promesse du saint, le pauvre reçoit de celui-ci un objet en or et le remet en gage au prêteur. Ce dernier (éd. p. 109, 2) ἀπεκάλει αὐτὸν φίλον καὶ συγγενῆ καὶ τοῦ αὐτοῦ οἴκου τὴν ἔξουσίαν αὐτῷ ἐπηγγέλλετο παρέχειν. « Pour la clarté », écrit M. Sch., p. 157, « il faut écrire αὐτοῦ » au lieu de αὐτοῦ. Il doit pourtant savoir que très souvent, dans les textes hagiographiques notamment, αὐτός a remplacé le pronom réfléchi, même au détriment de la clarté (1). La modification de l'esprit doux ne s'impose donc pas.

Le gage en question était un serpent de son jardin changé en or par Spyridon. Lorsque le gage est restitué contre règlement de la créance, le saint prie Dieu ὅπως ... ὡσπερ τότε (= du temps de Moïse et d'Aaron) τὴν ῥάβδον ὄφιν ἐποίησεν, οὕτω καὶ νῦν ποιήσῃ τὸν χρυσοῦν ὄφιν ὡσπερ ἦν ἐν ἀρχῇ (p. 100, 27). « Qui ne remarque pas », observe M. Sch., p. 158, « qu'il faut corriger χρυσοῦν en χρυσόν? » Peut-être χρυσόν serait-il meilleur, mais le manuscrit a χρυσοῦν, et dans un écrit qui ne brille pas par la logique grammaticale, il n'y a pas de raison sérieuse d'accepter cette correction.

Dans la louange du saint qui suit, le pauvre qu'il a miraculeusement secouru lui dit, éd. p. 110, 9 : διὸ μισθὸν τῆς φιλοξενίας ὄφιν χρυσοῦν ἔπεισας δοῦναι Θεὸν τῶν ἀπάντων ἄφωνον, ἀκίνητον, ἀληθινὸν δὲ χρυσὸν ἀφράστῳ γεγεννημένον τέχνῃ ἢ οὐ μὴ ἐπιλάθωμαι ποτε, καὶ πάλιν ὄφιν γενέσθαι τὸν χρυσὸν παρεσκευάσας ψυχὴν ἔχοντα θηρός. Remarque de M. Sch., p. 158 : « Il n'est pas douteux qu'il faut supprimer χρυσοῦν. Tout le reste est incertain : τὸν ἀπάντων <κύριον>? ἀληθινόν τε? » Je ne vois pas de difficulté à laisser la phrase telle qu'elle est dans le manuscrit. Je traduis : « C'est pourquoi en guise de récompense de (cette) hospitalité tu as persuadé (le) Dieu del 'univers de donner un serpent d'or privé de voix, de mouvement, devenu un véritable objet d'or d'une manière merveilleuse que je n'oublierai jamais, et tu as

(1) Voir par ex. HESSELING, *Morceaux choisis du Pré spirituel de Jean Moschos*, p. 53 ; VOGESER, *Zur Sprache der griech. Heiligenlegenden*, p. 20, qui remarque que cet usage de αὐτός se rencontre presque à chaque page des écrits hagiographiques.

fait redevenir cet objet d'or un serpent ayant la vie d'un animal. »

II, 7. Spyridon va chez un ami qui veut lui laver les pieds, *ἔργον ὑπάρχον δίκαιον τεκμήριον καὶ θείας ἐντολῆς πλήρωμα* (éd. p. 112, 4). M. Sch., p. 158, veut écrire *δικαίον*. Cette correction semble rationnelle, mais ne s'impose pas : *δίκαιον τεκμήριον* est une expression usitée chez les auteurs classiques.

Le récit continue : *πάντες δὲ συνέτρεχον νίψαι τοῦ δικαίου τοὺς πόδας · ἦν δὲ γυνή τις, ἣ ἐκαλεῖτο παρθένος, τοῦτο θέλουσα ποιῆσαι*. M. Sch. veut remplacer *τοῦτο* par *ταυτό*. Pourquoi substituer une forme rare au mot tout à fait courant qui se trouve dans le manuscrit? On aimerait lire *τοῦτο καὶ αὐτὴ θέλουσα ποιῆσαι*, mais la phrase peut se passer de cette précision.

Spyridon dit à la femme coupable et repentante : *μηκέτι ἀμάρτανε, ἵνα μὴ πλέον τί σοι γένηται · τί δὲ ἄρα ἐστὶν τὸ πλεῖον ταύτης τῆς ἁμαρτίας <ἦ> ἄωρος θάνατος ... οὐκ ἔχων μετάνοιαν* ; (éd. p. 112, 20). M. Sch. propose de supprimer le *ἦ* que j'ai introduit ici, de reporter le signe d'interrogation après *ἁμαρτίας* et de mettre un point après *μετάνοιαν*. Je suis ici d'accord avec M. Sch., qui pour une fois sauve la leçon du manuscrit.

Passons au récit de la guérison de l'empereur Constantin (II, 8). Un ange lui montre en songe Spyridon et son disciple Triphyllios, mais ne les nomme point : *ὡς δὲ ἐγένετο ἡμέρα, πλεῖον τοῦ πρώτου εἶχεν ὁ βασιλεὺς τὸν πόνον* (éd. p. 113, 3). M. Sch., p. 158, corrige *πρώτον* en *πρώτου*. Cela ne paraît peut-être pas nécessaire, *πρώτον* pouvant être considéré comme employé ici adverbialement.

L'empereur reconnaît Spyridon à son vêtement, pareil à celui qu'il avait vu en songe. La coiffure qui en fait partie ressemble à une corbeille tressée de feuilles de palmier, et la Vie II dit du saint à ce propos, p. 114, 16 : *φοίνικος δὲ ὥσπερ λευκάδας καθαρὰν εἶχεν προᾶξιν*, ce qui, selon M. Sch., est « complètement incompréhensible. Il peut être téméraire, » ajoute-t-il, « de tenter là un essai de rétablissement, mais il ne me paraît pas être tout à fait sans espoir. Dans la Vie I ce couvre-chef s'appelle *κίδαρις* (p. 43, 6), et ce mot pourrait se retrouver dans *καθαρὰν*. Au lieu de *προᾶξις*, on peut conjecturer *φράξις*, qui peut signifier « coiffure », comme *φράγμα* et *φραγμός*. Dans *λευκάδας* je cherche un mot pour « entrelacement » comme *πλοκάς*. Spyridon portait donc comme coiffure une *κίδαρις* comparable à un entrelacement de palmes : *φράξις κίδαρις ὥστε φοίνικος πλοκάς*. » Je suppose que M. Sch. a écrit par distraction *ὥστε* pour *ὥσπερ*. Mais, encore un coup,

pourquoi vouloir à tout prix remplacer la phrase du manuscrit par une autre, construite arbitrairement de toutes pièces sans aucun appui paléographique, alors que la première est parfaitement intelligible pour celui qui, connaissant le style amphigourique de l'auteur, lit attentivement le contexte, que je reproduis ci-après (éd. p. 114, 10) : ὁ δὲ βασιλεύς, ὡς εἶδεν τὸν ὁσιον, εὐθὺς ἐγνώρισεν τὸν πάλαι ζητούμενον βακτηρίαν ἔχοντα ἐν χερσίν ποιμενικῆν καὶ κάλυμμα ἐπὶ κεφαλῆς ἀπὸ βατῶν φοινίκων ὥσπερ ἐπὶ σπυρίδος τετελεσμένον, ἄλλο δὲ πάλιν ληκύθιον, ὥσπερ στενὸν ἐλαίου πεπληρωμένον, καὶ ἐκ τούτου εὐδηλον ἦν ὡς ὁ πόνοσ τοῦ βασιλέως λυθήσεται · βακτηρία ὄντως τοῦ σταυροῦ ὁ δίκαιος ἐδίωξεν τὸν λύκον, φοινίκος δὲ ὥσπερ λευκάδας (1) καθαρὰν εἶχεν πράξιν καὶ τὸ σκευῶδες (2) τὸ πῆλινον ἔλαιον εἶχεν τοῦ σταυροῦ τοῦ δεσπότου, οὗπερ καὶ ἔχρηξεν τὸ σκεῦος τὸ πῆλινον, τὸ τοῦ βασιλέως λέγω σῶμα. Je traduis : « l'empereur, lorsqu'il vit le saint, reconnut aussitôt celui qu'il recherchait, ayant en main le bâton pastoral, sur la tête une coiffure de feuilles de palmier en forme de panier, et en outre comme un étroit lécythe rempli d'huile. Et cela montrait clairement que l'empereur serait délivré de son mal : par le bâton de la croix le juste chassa le loup, il eut une action pure comme les pousses du palmier (= aussi pure que les pousses de palmier qu'il portait sur la tête) et le vase d'argile contenait l'huile de la croix du Seigneur, dont avait besoin le vase d'argile, c'est-à-dire le corps de l'empereur. » Le mot λευκάδας, acc. pl. de λευκάς, qui a principalement embarrassé M. Sch., est mentionné dans du Cange, s.v., Étienne et Sophocles, avec renvoi aux *Aprophthegmata Patrum*, *Περὶ τοῦ ἁββᾶ Ἰωάννου τοῦ Κολοβοῦ*, MIGNÉ, P.G., t. LXV, col. 208, par. 10. Voici ce texte : (οἱ ἀδελφοὶ) λέγουσιν αὐτῷ · εὐχαριστοῦμεν τῷ Θεῷ ὅτι ἔβρεξεν ἐπ' ἔτος πολλὰ καὶ ἔπιον οἱ φοινίκες καὶ ἐκβάλλουσι λευκάδας καὶ εὐρίσκουσιν οἱ ἀδελφοὶ τὸ ἐργόχειρον αὐτῶν. λέγει αὐτοῖς ὁ ἁββᾶς Ἰωάννης · οὕτως ἐστὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον · όταν καταβῆ εἰς τὰς καρδίας τῶν ἀνθρώπων, ἀνανεοῦνται καὶ ἐκβάλλουσι λευκάδας ἐν τῷ φόβῳ τοῦ Θεοῦ. Il s'agit donc bien de pousses nouvelles de palmier,

(1) Accusatif pluriel au lieu du nominatif λευκάδες, par assimilation à καθαρὰν πράξιν. On trouvera un autre exemple, éd. p. 113, 21 : αὐτὸν ... λίθον ὥσπερ ἡλίῳ λαμπόμενον.

(2) τὸ σκευῶδες : « objet en forme de vase. » Ce terme n'est pas relevé dans nos lexiques.

qui surgissent après une période de pluies abondantes. Une fois ce mot rare identifié, l'interprétation de notre texte ne fait plus aucune difficulté.

Un peu plus loin, se présente une phrase plus énigmatique à première vue, éd. p. 114, 28 : *οὐ γὰρ τυραννίς ἦλθεν ἀλλ' ἐπὶ σωτηρίας*. Pour M. Sch., p. 158, *ἐπὶ* est une corruption de *ἐλπίς*, et il faut lire : *οὐ γὰρ τυραννίς ἐλπίς ἦν σωτηρίας*, ce qui fait un trimètre ! Correction tout arbitraire, et que le contexte ne favorise certes pas. Il convient de lire tout le passage, p. 114, 27 : *ὡς μόνον ἐκλινεν τὴν κεφαλὴν* (sc. *ὁ βασιλεύς*), *παραχρησάμενος ἔλαβεν βοήθειαν* · *οὐ γὰρ τυραννίς ἦλθεν ἀλλ' ἐπὶ σωτηρίας, οὐδὲ τέχνης συνέργεια δι' ἀνθρωπίνων φαρμάκων, ἀλλ' ἦλθεν εὐθέως οὐρανία χάρις τὴν σωτηρίαν καὶ τὴν ἴασιν τῷ πάθει παρέχουσα*. Sans rien modifier au texte transmis par le manuscrit, celui-ci devient parfaitement intelligible, si l'on écrit *ἀλλ'* au lieu de *ἀλλ'*, ce que j'ai fait dans mon édition, sans que M. Sch. s'en soit aperçu <sup>(1)</sup> et en admettant l'élosion de *η* dans *ἄλλη*. Le sens est alors : « Ce n'est pas un autre despotisme (sous-entendu : que celui de l'empereur) qui est venu pour le salut, ni la coopération de l'art par les remèdes humains, mais est venue aussitôt la grâce céleste apportant au mal le salut et la guérison ». On trouve dans les textes classiques *ἀλλ'* pour *ἄλλα*, mais l'élosion avec *ἄλλη* est difficile à accepter. On pourrait, sans témérité, rejeter l'élosion et écrire *ἄλλη*. Une autre solution, qui s'adapterait parfaitement au contexte, consisterait à écrire : *οὐ γὰρ τυραννίς ἦλθεν, ἀλλ' ἐλπίς σωτηρίας* (au lieu de : *ἀλλ' ἐπὶ σωτηρίας* ; cf. l. 26 : *τῇ ἐλπίδι χαίρων*). « Ce n'est pas la puissance qui est venue, mais l'espérance du salut, ce n'est pas non plus la coopération de l'art par les remèdes humains, mais la grâce céleste qui est venue aussitôt, apportant au mal le salut et la guérison » <sup>(2)</sup>.

Spyridon distribue aux serviteurs de l'empereur les riches pré-

(1) J'ai omis, à tort, de noter dans l'apparat critique que le manuscrit porte *ἀλλ'*, ce qui n'a, du reste, que fort peu d'importance, étant donné la fantaisie des scribes en matière d'accentuation.

(2) Cette intéressante conjecture, qui permet de restituer un trimètre (*οὐ γὰρ τυραννίς, ἀλλ' ἐλπίς σωτηρίας*), est due à M. Paul Orgels, à qui j'exprime, ainsi qu'à M. Henri Grégoire, mes vifs remerciements, pour l'aide que l'un et l'autre ont bien voulu me prêter dans la mise au point de cet article.

sents que celui-ci lui offre après sa guérison, et il fait à ce sujet la réflexion suivante : <ā> ἠὺφόρησεν ἡ χώρα λαβέτωσαν οἱ τῆς χώρας, <ā> ἔδωκεν ὁ βασιλεὺς λαβέτωσαν οἱ τοῦ βασιλέως. M. Sch., p. 158, estime superflue l'insertion des deux ā, qui manquent dans le manuscrit, en se basant sur une phrase du même genre, p. 117, 13 : δωρεὰν αἰτεῖς, δωρεὰν χαρίζεται. Mais ici le complément ne fait pas défaut comme dans le premier cas, et vu le grand nombre de constructions semblables dans le Nouveau Testament, je ne suis pas sûr que M. Sch. ait raison.

II, 9. Après que le saint a ressuscité d'abord un enfant, puis la mère qui, à cette vue, était morte de saisissement, ἠῤῥατο τὸν Θεὸν μὴ γνῶναι ἄνθρωπον τὰ τοιαῦτα θαύματα, λήθην δὲ παρασχεῖν καὶ τῇ παθούσῃ γυναικὶ <ἐπὶ> τὴν τοιαύτην τοῦ θαύματος γεγενημένην χάριν (p. 117, 23). Remarque de M. Sch., p. 158 : χάριν est un accusatif qui dépend de παθούσῃ, ce qui est confirmé par le passage parallèle de la Vie I : λήθην δὲ παρασχεῖν τῇ παθούσῃ παρὰ σοῦ τὴν χάριν. M. Sch. a raison et il convient de supprimer ἐπὶ.

II, 10. Un boucher achète cent chèvres à Spyridon, qui, on le sait, était resté berger, même après avoir reçu l'épiscopat. M. Sch. s'étonne que la Vie II qualifie l'acheteur de πρᾶτης ὃν μάγειρον καλοῦσιν (p. 118, 3), puisqu'il s'agit d'un boucher, donc d'un acheteur de bétail, alors que πρᾶτης a le sens de « vendeur », et il observe que la Vie I se sert plus justement des termes προαγοραστής (p. 53, 15) et πραγματευτής (p. 54, 10). Et voilà une fois de plus une magnifique occasion d'ornez la Vie II d'un nouveau vers iambique par la substitution de l'un de ces deux derniers substantifs à πρᾶτης. Cédant trop vite au penchant que j'ai déjà décrit, M. Sch. ne s'est pas aperçu que le boucher n'est pas qualifié par la Vie II de πρᾶτης tout court, mais de τῶν κρεῶν ὁ πρᾶτης, c'est-à-dire de « vendeur de viandes », ce qui justifie l'appellation qui lui est accolée de μάγειρος et enlève toute vraisemblance à la correction suggérée.

II, 12. Dans l'église où Spyridon officie un soir, le peuple absent est remplacé par un chœur d'anges qui répondent aux prières. La population accourt, attirée par les voix célestes et ne voit personne, sauf l'évêque et ses ministres. Et l'hagiographe ajoute, éd. p. 120, 29 : ἤκουον δὲ καὶ οἱ παραγινόμενοι παρὰ τῶν πεπνυμένων ὅτι πλῆθος ἐφαίνετο διὰ τῆς βοῆς τῶν τὴν εὐχὴν ἐκτελούντων τῷ δεσπότῃ τῶν ἁγίων ἀγγέλων. M. Sch., p. 159, veut insérer μὴ

devant *παραγινόμενοι*. Il s'est trompé sur le sens de la phrase, qui est : « et ceux qui arrivaient apprenaient de ceux qui étaient informés qu'il y avait apparence de foule à cause de la voix des saints anges qui priaient le Seigneur, » et non pas : « ceux qui n'étaient pas présents apprenaient etc. » Les développements qui précèdent, p. 120, 15-29, montrent clairement que la population tout entière de la ville, ainsi que celle des environs, accourait vers l'église pour voir le miracle. Il n'est pas question de groupements qui n'étaient pas sur les lieux. La Vie I confirme cette interprétation dans un passage parallèle, p. 60, 7 : *πάντων δὲ ἐξισταμένων καὶ θαυμαζόντων καὶ τρεχόντων ἀπὸ τοῦ πολλοῦ φόβου, ἠρώτουν τοὺς σὺν τῷ ἁγίῳ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ περὶ τούτου. οἱ δὲ πρὸς αὐτοὺς ἀπεκρίθησαν ὅτι πλήθη ἁγίων ἀγγελικῶν δυνάμεων ἐφαίνοντο σὺν τῷ δικαίῳ προσευχομένων ἐπὶ πολλὰς τὰς ὥρας.*

P. 121, 7, il est dit de Spyridon : *οὐκ ἀποτομίαν ἔχων ... ἀλλ' οὔτε γλυκοστομῶν*. M. Sch. note que : « *γλυκοστομῶν* ne doit pas être corrigé en *γλυκόστομον*. » D'accord, mais cette remarque avait été faite déjà dans mes « Additions et corrections », p. 200, M. Paul Maas ayant suggéré de maintenir la leçon du manuscrit.

II, 13. A la prière de Spyridon, une lampe du sanctuaire qui manquait d'huile se remplit d'elle-même au point de déborder, mais seulement pendant l'office divin. Éd., p. 121, 29 : *τῇ καταπαύσει τῆς ὥρας καὶ τῆς μυστικῆς ἐκείνης δοξολογίας συνεξέλειπεν παντελῶς καὶ τοῦ λόχου τὰ βλύσματα καιρὸν ἐπὶ γῆς ἔχοντα καὶ μόνον τὴν ὥραν τῆς τοῦ δεσπότητος λατρείας*. M. Sch., p. 159, supprime le *καὶ* devant *μόνον*, ce qui me paraît superflu dans un texte qui n'appartient pas à la grécité normale. Traduisons : « Quand l'heure prit fin, ainsi que cette doxologie mystique, cessèrent aussi complètement les bouillonnements de la lampe qui arrosaient le sol à point nommé, et cela seulement pendant l'heure du culte du Seigneur ». L'expression *καὶ μόνον*, au sens de « rien que », est banale dans la grécité post-classique.

II, 15. Il s'agit de l'histoire du mari trompé par sa femme pendant une longue absence, dont il a été question plus haut, à propos de la Vie I. Éd. p. 124, 17 : *ὡς οὖν ἕκαστος αὐτῶν (sc. τῶν πολιτῶν) ἐπέισθη τοῖς τοῦ ἀνδρὸς λόγοις τὸν χρόνον μετρήσας τῆς τούτου ἀποδημίας, ὡς καὶ ἄριστος ὑπάρχων ἀνὴρ οὐ τὴν γυναῖκα πρὸς φόνον ἠθέλην παραδοῦναι, ἀλλὰ λύσιν ἐπεζήτει τοῦ μεγάλου πατρὸς περὶ τοῦ γάμου. ταῦτα δὲ ἀκούσας ὁ δίκαιος Σπυρίδων κτλ.* M. Sch. monte ici tout un échafaudage de correc-

tions : « Il manque aux deux incidentes *ὡς* la proposition principale. De plus *ἀνήρ* ne peut pas se passer de l'article. Dans la Vie I l'homme est qualifié de *πρώτατος καὶ ἡσύχιος* (p. 67, 14), dans la Vie III de *πρώτατος καὶ ἐπιεικής* (p. 143, 24). Je propose donc de remplacer le deuxième *ὡς* par *δμως* et d'introduire ensuite *<ὁ πρότατος>* ». Ces conjectures absolument arbitraires perdent toute vraisemblance, si l'on veut bien étudier attentivement le style de la Vie II. Il arrive en grec classique que le sujet de la proposition principale ne soit pas exprimé, et il faut le trouver dans le contexte (Jannaris, 1164). Nous nous trouvons ici dans le même cas, avec cette différence anormale que le sujet non exprimé est assez éloigné, tout en ressortant clairement du contexte avec les mots *τοῦ ἀνδρός* et *τούτου*. On comparera avec le passage p. 119, 8 : *ἦν δὲ τὸ φέγγος ἡλίου βαρύτερον, διπλοῦν δὲ καῦμα τοῦ λέγοντος ἢ γνώμη παρακούοντος τῆς τοῦ δικαίου συμβουλίας. διόπερ εὐθὺς ὀργίλω τῷ βλέμματι εἶπεν τῷ εὐξαμένῳ*. Le sujet non exprimé de *εἶπεν* est *ὁ δίκαιος*. Autres exemples p. 108, 17 ; 118, 7, 12 ; 121, 6. Le passage mis en cause par M. Sch. se traduit donc littéralement : « Comme chacun donc d'entre eux (c.-à-d. des citoyens) était convaincu par les paroles de l'homme, ayant mesuré la durée de l'absence de celui-ci, étant donné (d'autre part) que c'était un brave homme, il ne voulait pas livrer sa femme à la mort, mais il demandait au saint de le délier du mariage. »

Plus loin, éd. p. 125, 14, M. Sch., p. 159, corrige *τέμνων* en *τελῶν*. La leçon *τέμνων* du manuscrit est parfaitement justifiée. Voici le texte, commentant une parole de Spyridon qui était devenue l'arrêt de mort de la femme coupable : *ὁ λόγος ὄντως ὡς μάχαιρα δίστομος εἰδῶς ἀποτέμνει ἅπαντα τὰ κακὰ καὶ νόμον ἔχων οὐρανίας χάριτος, οὐκ εἰδῶς οὗτος πρόσωπον λαμβάνειν τινὸς οὔτε πένητος οὔτε πλουσίου, ἀλλὰ κατὰ τὴν γραφὴν δικαίως τὸ δίκαιον τέμνων καὶ ἔχων ἐπακολουθῆσαν τοῖς ῥήμασιν ὡς σύμπονος Θεοῦ καὶ ὄσιος ἱερεὺς τὴν ἀνωθεν ψῆφον*. L'expression *λόγος τέμνων τὸ δίκαιον* signifie : « la parole qui trace la voie à la justice ». Voir Étienne, s.v. *τέμνω*, qui après avoir relevé l'expression classique bien connue *τέμνειν τὴν ὁδόν*, « tracer la voie », écrit : « Eodem prope modo dicitur ὁ τέμνων λόγος, qui brevibus τέμνει τὰ πράγματα et ad finem properat ». Le sens que j'indique est largement confirmé par la phrase qui précède le texte cité et qui fait dire à Spyridon : *οὐ μὴ δικάσω ἀπὸ τοῦ νῦν, ἐπειδὴ ἔχω ξίφος ὥσπερ τέμνοντα τὸν λόγον τῶν χειλέων καὶ παραπέμποντα τῷ θανάτῳ*.

II, 16. Au cours d'un repas chez des amis, Spyridon annonce brusquement qu'un berger à son service vient de lui perdre son troupeau. Éd. p. 125, 25 : *ἐκεῖνος ὁ βόσκων τὰ θρέμματα ἐν Τριμιθοῦντι ... ἀπώλεσεν ἅπαντα ὑπνω κατεχόμενος, εὔρεν δὲ πάλιν ταῦτα ἐν ἐνὶ τῶν σπηλαιῶν ... ἀλλ' ἔσκυλέν τινα νέον ἀκαίρωσ, ὅστις ἔστηκεν νῦν ἔξωθεν τοῦ πωλῶνος. ἀλλὰ κατέλθετε ταχέως καὶ ἀποστείλατε τὸν παῖδα πρὸς τὸν ποιμένα λέγοντες αὐτῷ « εὗρηται πάντα ἅπερ ἀπώλετο ποιμνία. »* Pour M. Sch., p. 159, *ἔσκυλεν* est à corriger en *ἔστειλεν*. Erreur encore, car *ἔσκυλεν* est parfaitement régulier. Comme le note M. G. Garitte, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLIV, 1949, p. 223, « le verbe *σκόλλεσθαι* et les substantifs *σκόλησις*, *σκυλμός* signifient couramment « prendre la peine de faire un voyage ». Aux exemples cités, ajoutons ceux que mentionne H. Gelzer, *Leontios von Neapolis Leben des hl. Johannes des Barmherzigen*, s.v. *σκόλλομαι*. Il vaut la peine de reproduire en entier le commentaire de MM. Kugener et Grégoire, *Marc le Diacre, Vie de Porphyre*, Paris, 1930, p. 114, sur un passage de cette pièce, où figure le mot *ἔσκόλητε*, traduit par les auteurs « vous avez pris la peine de venir ici » : « Le verbe *σκόλλομαι*, dans cette langue, signifie « se déplacer, voyager ». Le sens étymologique de *σκόλλω* est très fort : « écorcher ». M. L. Radermacher, qui vient d'étudier le mot (*Philologische Wochenschrift*, 1929, p. 527), pense que c'est un terme de la langue militaire. *Σκόλλειν τοὺς στρατιώτας* signifiait « éreinter les soldats (par des marches forcées) », *die Soldaten schinden*. De là, *σκόλλομαι* serait passé au sens affaibli de « voyager, aller ». Au reste, pour l'Oriental la marche a toujours été un exercice cruellement pénible. Le grec moderne dit *κοπιᾶζω* pour *ἔρχομαι*. On peut voir un curieux jeu de mots ascétique sur *σκόλλω* et *σκόλλομαι* dans l'Histoire lausique de Palladius (ch. 18, 24). Voir aussi Nuth, *De Marci Diaconi Vita Porphyrii episcopi Gazensis quaestiones historicae et grammaticae*, 1897, p. 45. » Voir encore la *Vita S. Euphrosynes*, BHG 625, dans *Anal. boll.* t. II, 1883, p. 199, l. 30 : *ἔσκυλα* « je t'ai fait venir » ; P. Franchi de' Cavalieri, dans *Studi e Testi*, 6, p. 35, note 4 ; idem, *ibid.*, 9, 1902, p. 13, note 2 de p. 12 (1). En

(1) Je dois ces dernières références à l'obligeance de M. G. Garitte. Celui-ci me fait remarquer qu'en copte **CKYΛΛEI** s'emploie au sens de « venir » : voir son édition de la *Vita Antonii* copte, p. 56, l. 22 ; p. 77, l. 21 ; p. 111, l. 12 : etc.

conclusion, il est clair que notre texte signifie ici : « le berger a forcé inopportunément (*ἀκαιρως*) un enfant à venir ici ». Remplacer *ἔσκυλεν* par *ἔστειλεν* enlèverait à la phrase toute sa saveur.

II, 17. M. Sch. observe, p. 161, que dans nos textes l'optatif est très rare, ce qui est conforme à l'évolution de la langue à l'époque byzantine. Il y en a deux exemples dans la Vie I, aucun dans les Vies II et III et un seul dans la doxologie de la Vie IV (*δι' ὧν τύχοιμεν τῆς μακαρίας ἐκείνης ἐκ δεξιῶν σου στάσεως*, p. 179, 3). Dans ces conditions, M. Sch. veut, « d'après » cet exemple de la Vie IV, quoique celle-ci n'ait aucun rapport avec la Vie II, introduire l'optatif *γενοίμεθα* dans la phrase suivante qui précède la doxologie, p. 128, 12 : *ὧν καὶ ἡμεῖς οἱ ἁμαρτωλοὶ ταῖς αὐτοῦ ἰκεσίαις μέτοχοι γενόμεθα*. Naturellement, la forme *γενόμεθα* dont on peut dire qu'elle n'existe pas dans la langue grecque, doit être corrigée. Mais la correction de beaucoup la plus simple est, non pas *γενοίμεθα*, mais le subjonctif-optatif *γενώμεθα*.

Nous en avons fini avec les corrections apportées par M. Sch. à la Vie II. Passons à la Vie III, métaphrase classiciste du ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle, représentée, elle aussi, par un seul manuscrit.

Prologue, éd. p. 129, 5. *Σπυρίδωνος ... βίον κατὰ <τὰ> τῶν παραδόξων θαυμασίων ἐξαισία πράγματα πᾶς μὲν φιλόπονος ... διηγείσθαι χρεωστικῶς ἐφίεται*. Pour M. Sch., p. 159, *κατὰ* est issu de *καὶ τὰ*, qu'il y a lieu de rétablir, au lieu de la conjecture *τά* après *κατά*, ce *τά* étant « superflu et gênant ». Paléographiquement, les deux conjectures se valent ; j'avais suggéré d'introduire *τά*, que le scribe du manuscrit aurait omis par haplographie. On trouve des expressions de ce genre dans le Nouveau Testament, par ex. II Cor. 11, 15 : *ὧν τὸ τέλος ἔσται κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν* ; Rom. 2, 6 : *ὃς ἀποδώσει ἐκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν* ; Re. 20, 13 : *ἐκρίθησαν ἕκαστος κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν*. Le sens est alors : « raconter la vie du saint d'après les faits extraordinaires des miracles étonnants ». La conjecture de M. Sch. a pour elle que le sens de la phrase, mieux balancée, est plus obvie, la mienne a contre elle l'absence de *αὐτοῦ* après *παραδόξων*.

Éd. p. 131, 9 : *τοῦτο τὸ διὰ πολλῆς φροντίδος ἔργον ἐτίθετο*. Le manuscrit porte *τοῦ τοῦτο*, leçon évidemment fautive, que j'ai corrigée en *τοῦτο τό*, qui s'en rapproche le plus au point de vue

paléographique. M. Sch. supprime τό après τοῦτο et remarque, à l'appui de cette correction, que l'article manque aussi après τούτου dans la Vie I, p. 26, 3 : ἐλευθέρωσόν με τοῦ ἐκ τοῦ πάθους τούτου ἐπερχομένου μοι κλύδωνος. Outre que la Vie I est une œuvre prémétaphrastique d'une facture tout à fait différente du classicisme de la Vie III, c'est par une singulière distraction que M. Sch. ne s'est pas aperçu que dans l'exemple cité à l'appui de sa correction chacun des deux substantifs est pourvu de l'article τοῦ.

III, 2, éd. p. 135, 7 : ἦν ἰδεῖν ἀθρόον <τὸν μὲν τῶν πενήτων λιμόν> εἰς χαρὰν μεταβαλλόμενον. M. Sch. remarque, non sans raison, p. 159, que λιμόν ne convient pas pour être mis en opposition avec χαράν, et que l'on pourrait conjecturer τὸ ἄχθος. J'ai écrit λιμόν parce que la chute des mots entre crochets peut s'expliquer par homoioteleuton, ce qui n'est pas le cas de ἄχθος. Mais je ne verrais aucun inconvénient à substituer à λιμόν un mot plus heureux remplissant plus ou moins la même condition, tel que πόνον, étant entendu que, faute d'un autre manuscrit, il ne constituera jamais qu'une possibilité.

P. 135, 26 : ὁ δὲ δημοκατάρατος ἐκεῖνος σιτοκάπηλος τοῦτον δὲν πρότερον παρακαλοῦντα πένητα παρείδεν νῦν ἰδὼν δρεπόμενον τὰ ἐκ δικαιοκρισίας θείας διεσκορπισμένα τούτου γεννήματα ... Selon M. Sch., il faut remplacer τούτου par αὐτοῦ. Je serais tenté de lui donner raison, car τούτου, qui devrait désigner un tiers, se rapporte au sujet de la phrase ὁ δὲ ... σιτοκάπηλος, si quelques lignes plus haut il n'y avait pas un cas analogue : εὐχαριστῶν μεγάλαις φωναῖς τῷ Θεῷ καὶ τῷ τούτου θείῳ θεράποντι (on attendrait αὐτοῦ), et un autre encore, p. 134, 13 : παρακαλῶν ὥστε λῦσαι τὴν λόμην τοῦ πιέζοντος τοῦτον λιμοῦ καὶ παρασχεῖν αὐτῷ (τούτον et αὐτῷ se rapportent au sujet de παρακαλῶν) ; p. 145, 4, encore τούτω, quand il y a αὐτῷ une ligne plus haut désignant la même personne ; p. 154, 21 : ἵνα καὶ διδάξω σε φοβεῖσθαι τὸν Κύριον, πράττειν τε τὰ τούτου προστάγματα καὶ πιστεύειν εἰς αὐτὸν ὀρθοδόξως, même phrase dans Vie I, p. 46, 7, mais avec αὐτοῦ pour τούτου, ce qui montre le goût de l'auteur de la Vie III qui avait la Vie I comme modèle, pour ce dernier démonstratif, qui se rencontre encore dans un bon nombre de cas analogues.

III, 6, éd. p. 143, 2 : καταμαρτυρεῖν μου οὗτος ἀδικεῖ διαψευδόμενος. M. Sch., p. 159, corrige le premier mot en καταμαρτυρῶν. Ce participe est normal ici, et je suis d'autant plus d'accord

avec M. Sch. que p. 138, 16, j'ai écrit *προσπίπτων* pour *προσπίπτειν*, leçon certainement fautive du manuscrit.

III, 8, éd. p. 149, 15 : *ἔτι γὰρ ζώσῃ τῇ σῇ θυγατρὶ κόσμιον χρυσοῦν παρεθέμην, ὅπερ ἐκείνης αἰφνίδιον ἀποθανούσης νῦν ἐμὲ τὸ τῆς ζημίας ἐκπιέζει ἀφόρητον*. M. Sch. corrige *ὅπερ* en *διόπερ*. Cette correction me paraît téméraire, car *διόπερ* se rencontre une seule fois dans la Vie III (p. 134, 30) et *ὅπερ* une quarantaine de fois. Le plus simple ici est d'admettre que le relatif *ὅπερ* a été explicité par les mots *τὸ τῆς ζημίας ἀφόρητον*.

III, 9. Spyridon dit à l'empereur qui guéri par lui veut le forcer à accepter des présents, éd. p. 154, 14 : *μὴ μίσει με, βασιλεῦ, φιλοῦντά σε, μηδὲ προφάσει ἀνοίας ἐνεδρεῦειν πειρῶ με*. Pour M. Sch., p. 159, *ἐνόιας* doit « naturellement » remplacer *ἀνοίας*. Or, tout au contraire, *ἀνοίας* est ici parfaitement à sa place. Je traduis : « Ne me hais pas, empereur, moi qui t'aime, ni essaie de me tendre un piège sous prétexte d'ignorance ». Par la substitution d' *ἐνόιας* à *ἀνοίας*, le sens des derniers mots devient : « sous prétexte de faveur ». Mais Spyridon a voulu montrer à l'empereur que celui-ci se méprenait sur les raisons de son intervention, s'il croyait qu'il était venu à son secours dans un but de lucre, alors qu'il avait fait le voyage pour le voir, mû par des motifs spirituels. M. Sch. aurait pu se donner la peine de lire le passage tout à fait parallèle de la Vie I, qui, on le sait, a servi de modèle à l'auteur de la Vie III, p. 46, 1 : *μὴ μίσει με φιλοῦντά σε, μὴ εἰδῶς τὰ τοιαῦτα πράγματα*. Ces derniers mots sont suivis du commentaire que je viens de résumer, et ils tranchent évidemment la question.

III, 13, éd. p. 160, 22 : *πάντων οὖν τῶν συντρεχόντων ἐπισταμένων ἐπὶ τῷ παραδόξῳ καὶ θαυμαζόντων*. « Sans aucun doute *ἐξισταμένων*, » écrit M. Sch., p. 159. Ici, je suis d'accord avec lui ; non seulement *ἐξισταμένων* est réclamé par le sens, mais il figure dans le passage parallèle de la Vie I, p. 60, 7. Le *ξ* sera devenu *π* sous l'influence de *ἐπὶ* qui suit.

III, 16. Le patriarche d'Alexandrie convoque les évêques de sa juridiction pour obtenir par leurs prières la destruction des idoles subsistant encore dans la ville. Éd. p. 165, 12 : *συναθροισθέντες οὖν πάντες οἱ ἐπίσκοποι περιήρχοντο σὺν τῷ μακαριωτάτῳ πάπῃ τὰ τῶν Ἑλλήνων εἰδωλικά τεμενίσματα· καὶ δὴ κατ' αὐτῶν ἕκαστος εὐχὴν ποιῶν ἐκτενῆ καθ' ἕκαστον ὧν ἔλαχε ἐκάστῳ τῶν μυσαρῶν ἱερῶν ἐνήργει τὴν τούτων καθαίρεσιν*. M. Sch., p. 159,

supprime *ἐκάστω*, parce qu'il le trouve gênant. Mais ne s'agit-il pas d'une construction pléonastique de l'auteur, comme il s'en rencontre fréquemment dans les textes influencés par la rhétorique renaissante du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, où parmi les « figures de mots » (*σχήματα λέξεως*) la répétition était pratiquée sous toutes ses formes? Voir E. Renauld, *Étude de la langue et du style de Michel Psellos*, 1920, p. 467-474. On trouvera dans la Vie III elle-même de nombreux exemples de répétition. Ainsi, 129, 23 : *συνεργήσασαν ἐπ' αὐτῶν τῶν μεγίστων ἔργων χάριν συνεργόν*; 155, 22 : *ἀτέλειαν τελείαν λαβόντας*; 158, 10 : *ὁ πεπλανημένος τὴν ἀπλανῆ αἶγα*; 158, 14 : *ὁ δὲ συμπαθέστατος γέρων καὶ ἀπαθέστατος*; 164, 32 : *ἐθανμαστώθη παρὰ Θεοῦ θείοις θαύμασιν*; 167, 21 : *Θεὸν δοξάζων τὸν τοιαύτη δόξῃ δοξάσαντα τὸν ἴδιον θεράποντα*; 172, 5 : *ἔσπευδεν ἑαυτὸν ἐν πᾶσιν ὑπόδειγμα προτιθέναι χριστομίμητον, διὰ πάντων παιδεύων πάντας*; 172, 17 *πάντα γὰρ ὅσα ἂν ποιεῖν προείλετο πάντοτε πανταχοῦ παρὰ τῆς τοῦ Θεοῦ θείας κατενοδῶθη χάριτος*; 172, 20-26 dans ces six lignes *θεός* ou *θεῖος* se présente six fois.

M. Sch. apporte une correction, p. 157, au texte de la Vie abrégée IV, dans le passage suivant, qui se rapporte à l'histoire du marin trouvant sa femme enceinte après une longue absence, éd. p. 177, 20 : *οὕτως τὴν μοιχευθεῖσαν γυναῖκα τοῦ ναύτου τοῦ τοῦς εἴκοσι μῆνας ἐν ἀποδημίᾳ ὄντος, καὶ αὐτῆς ἐν γαστρὶ ἐχούσης καὶ διῶσχυριζομένης ἐξ αὐτοῦ αὐτὸ ἔχειν, διελέγξας ἀρνούμενην αὐτήν, αὐτίκα ἐν τῷ τίκτειν αὐτὴν θανάτῳ παρεδόθη, μὴ ὁμολογήσασα τὴν ἀλήθειαν*. Pour M. Sch., le scribe influencé par *ἀρνούμενην αὐτήν* a écrit *αὐτήν* pour *αὐτό* après *τίκτειν*. Cette affirmation n'est nullement démontrée, car *αὐτήν* convient au moins aussi bien comme sujet de *τίκτειν* que *αὐτό* comme objet. M. Sch. sous prétexte d'amender le texte, s'en prend ici à une tournure parfaitement correcte!

Au total, M. Scheidweiler a pratiqué la critique conjecturale, telle qu'il la comprend, sur une cinquantaine de passages des Vies I, II, III et IV. Je serai généreux en qualifiant de fondé ou au moins d'acceptable le dixième des corrections proposées.

Chacun sait qu'une édition *princeps*, c'est le cas des quatre Vies de S. Spyridon que j'ai publiées <sup>(1)</sup>, est en règle générale

(1) L'édition de la Vie I est en fait la première, car celle qu'en a

une œuvre imparfaite, et cette remarque vaut surtout pour les textes hagiographiques, dont l'établissement est particulièrement ardu, notamment par suite de l'incertitude de la tradition manuscrite et des anomalies propres à la grécité byzantine (1). L'art de l'« émendation » peut donc s'exercer utilement sur ces écrits, mais il exige une connaissance approfondie des conditions linguistiques, souvent très diverses d'une époque à l'autre, où ils ont été rédigés et un souci constant de la tradition du texte. M. Scheidweiler ne paraît pas s'être préoccupé outre mesure de ces divers facteurs qui commandent une grande prudence dans la correction de ce genre de textes, et ses conjectures lui sont fréquemment inspirées par le désir de leur faire dire ce qu'il croit qu'ils doivent dire, méthode renouvelée de Cobet et de son école, et qui paraissait condamnée définitivement, à la suite des jugements sévères portés par Krumbacher et autres critiques contemporains. En retournant à cette méthode dangereuse et d'ailleurs périmée, M. Scheidweiler a pu lancer un bon nombre de corrections conjecturales qui, écrit-il, « étaient tellement faciles à trouver qu'il se demande avec étonnement comment l'éditeur n'y est pas parvenu » (Die von mir vorgeschlagenen Verbesserungen waren z. T. so leicht zu finden, dass ich mich verwundert frage, wieso denn der Herausgeber nicht darauf gekommen ist). Il affirme avoir trouvé la réponse à cette question dans les Additions et corrections qui figurent p. 195-200 de *La légende de S. Spyridon*, où « sous les nos 80-110 se révèle une méthode d'interprétation tout à fait imprécise et confuse, qui peut être commode dans la polémique, quand on veut se dérober à des conclusions désagréables, mais qui, quand il s'agit d'édition de textes, doit aboutir à

donnée M. Spyridon Papageorgios est dépourvue de toute valeur critique. Voir *La légende de S. Spyridon*, p. 55\*-56\*.

(1) Je regrette que malgré toute l'attention apportée à la correction des épreuves, quelques fautes d'impression m'aient échappé. M. Sch. a bien voulu les signaler p. 162, mais sur les neuf mots relevés, deux ne méritent pas condamnation : 175, 21 παραγεναμένη, 176, 22 ὀνησάμενος, formes courantes dans le grec byzantin. καθίδωσιν 120, 18, se rencontre fréquemment dans les manuscrits, et c'est le cas ici, ce qui n'était pas une raison pour l'adopter dans le texte imprimé ; voir PSALTES, *Grammatik der Byzantinischen Chroniken*, p. 106,

des résultats funestes » (Die Antwort finde ich in dem gegen mich polemisierenden Nachtrag S. 195-200. Dort zeigt sich unter 8<sup>o</sup>-11<sup>o</sup> eine ganz unscharfe und verschwommene Interpretationsweise, die in der Polemik bequem sein mag, wenn man sich unangenehmen Folgerungen entziehen möchte, die aber, wo es gilt, Texte zu edieren, sich verhängnisvoll auswirken muss). Outre que je ne vois pas ce qu'« une méthode d'interprétation » a de commun avec la critique conjecturale, je renvoie le lecteur impartial aux pages incriminées, où il trouvera, à propos de la controverse en cours au sujet du Rufin grec, quelques exemples saisissants des abus auxquels M. Scheidweiler ne craint pas de se livrer en matière de correction des textes. L'examen de ces divers cas aboutit à des conclusions identiques à celles que j'ai formulées plus haut concernant les effets catastrophiques des procédés mis en œuvre par M. Scheidweiler dans la critique conjecturale des textes.

J'ai insisté déjà, après les maîtres des études byzantines, sur la nécessité qui s'impose aux éditeurs de textes de l'époque postclassique de connaître à fond la langue et le style de leurs auteurs avant de tenter des corrections et des conjectures susceptibles de résister à la critique. Il est évident, par exemple, que pour qui s'occupe des écrits touchant à l'Église byzantine, tels que les Vies de saints et les œuvres ascétiques, il est indispensable de connaître les termes usités dans la liturgie. On s'étonnera donc, à bon droit, de voir M. Scheidweiler dans un bref relevé de mots grecs intéressants des Vies de S. Spyridon, noter, p. 162 : « *συναπτή* = *σύναξις* ? *εὐχὴ* ? », alors que ce mot est courant dans l'Euchologe pour désigner certaines prières liturgiques (du Cange, s. v.) et ne mérite donc pas de point d'interrogation. Ce relevé donne l'impression de ne pas serrer suffisamment le sens des mots ou expressions cités, notamment par la comparaison avec leur emploi dans d'autres textes. Du reste, l'étude grammaticale sommaire et trop superficielle que M. Scheidweiler a incorporée dans son compte rendu de *La légende de S. Spyridon* a le tort d'englober dans une seule analyse tous nos textes, alors qu'ils sont très différents les uns des autres de facture et d'époque. Cette étude eût beaucoup gagné en intérêt et en profondeur si les concessions à la *Kovή* de la Vie I, la

situation spéciale de la Vie II et le retour au classicisme de la Vie III avaient fait l'objet de quelque attention.

Paul VAN DEN VEN.

INDEX GRAECITATIS

- γλυκοστομῶν*, p. 36.  
*δίκαιον τεκμήριον*, p. 32.  
*εἰ* : proposition conditionnelle remplacée par une copulative avec *καί*, p. 21.  
*ἔχω*, « contenir » : *ἀποθήκη ἧτις εἶχεν τὸν τῆς ἀπληστίας πόλεμον*, p. 27.  
*ἵνα οἴδατε*, « sachez que », p. 26.  
*καί* : voir *εἰ. καὶ μόνον*, « rien que », p. 36.  
*λευκάς*, gén. *λευκάδος*, « pousse du palmier », p. 32.  
*λόγος τέμνων τὸ δίκαιον*, « la parole qui trace la voie à la justice », p. 37.  
*ὅπως... γενέσθαι*, p. 25.  
*πόλεμος*, « guerre que font à l'âme les démons et les passions, tentation », p. 27.  
*σεμνός*, « petit, modeste », p. 24.  
*σκευῶδες(τὸ)*, « objet en forme de vase, vase », p. 33, n. 2.  
*σκέλλω*, « forcer à venir, dépêcher », p. 38.  
*συναπτή*, prière liturgique de l'Euchologe, p. 44.  
*τούτου*, pour *αὐτοῦ*, p. 40.  
*ὡς* redondant, p. 26.

## PHILIPPE LE BON ET CONSTANTINOPE (\*)

Dès la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle l'idée de croisade, jusque alors centrée sur la Terre Sainte, avait trouvé un nouvel objectif dans la défense de l'Europe contre les Turcs. Ceux-ci y avaient pris pied en 1354 et y avaient rapidement étendu leur emprise (2). Constantinople était ainsi venue rivaliser avec Jérusalem comme objet des expéditions des Latins. Mais les croisés n'y regardaient pas de si près. Une fois sortis de leur cadre natal pour aller combattre les Infidèles, il leur importait peu, en somme, du point de vue idéal, que ces Musulmans soient des Sarrasins soumis au Soudan de Babylone, des Maures de Grenade, ou des Turcs établis dans les Balkans.

C'est ainsi que l'année même de la naissance de Philippe le Bon, en 1396, une croisade au secours de la Hongrie avait eu lieu avec les suites malheureuses que l'on connaît. La chevalerie française avait été taillée en pièces sous les murs

(\*) Cette communication au colloque organisé par l'Université Libre de Bruxelles pour commémorer le 500<sup>e</sup> anniversaire de la prise de Constantinople est extraite de notre mémoire (couronné par l'Académie Royale) sur *Les Projets de Croisade de Philippe le Bon*, qui paraîtra bientôt. Nous ne l'avons donc munie que d'une annotation réduite. Pour les projets de croisade de Philippe le Bon en général, cf. en attendant Johanna Dorina HINTZEN, *De Kruistochtplanen van Philips den Goede* (Rotterdam, 1918); et Constantin MARINESCO, *Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et la Croisade*, 1<sup>re</sup> partie (1419-1453) dans *Actes du VI<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Paris, 1948. pp. 147-168; 2<sup>e</sup> partie (1453-1467) dans le *Bulletin des Études Portugaises et de l'Institut Français au Portugal*, vol. XIII, Coïmbre, 1949, pp. 1-26. M. Marinesco traite particulièrement des projets de croisade de Philippe le Bon sous l'angle des rapports du duc avec le Portugal et avec l'Aragon.

(2) N. JORGA, *Geschichte des osmanischen Reiches*, vol. I, pp. 196 ssq.

de Nicopolis (1). Jean sans Peur, son chef, avait eu, par miracle, la vie sauve, mais était resté plus d'un an prisonnier du sultan Bajazet I<sup>er</sup>. Venger son père de cette défaite fut, pour Philippe le Bon, un mobile politique tout aussi puissant que celui de venger son père assassiné par les Armagnacs sur le pont de Montereau.

On sait comment l'irruption de Tamerlan en Asie Mineure sauva, en 1402, Constantinople d'un sort qui semblait inévitable. On sait également que la recrudescence de la menace turque après 1430 amena le basileus byzantin à accepter en 1439, au concile de Florence, l'Union avec l'Église catholique. La contre-partie militaire qu'il avait recherchée et qu'il reçut d'Eugène IV fut l'obligation papale d'aider à défendre Constantinople avec des galères (2). Philippe le Bon prit volontiers sur lui une portion du contingent de la papauté, quatre des dix galères prévues (3).

La mise sur pied de l'intervention navale ainsi promise à l'empereur byzantin ne put avoir lieu qu'en 1444. Elle se combinait avec une offensive à travers les Balkans de l'armée de Vladislav Jagellon, roi de Pologne et de Hongrie. Cette campagne échoua totalement (4). Après le désastre de Varna, le seigneur de Wavrin, chef de la flotte bourguignonne, ne put se résigner à rentrer à Venise sans avoir remporté le moindre succès ; il passa l'année 1445 à une expédition dans laquelle il remonta le Danube jusqu'à ce qu'il eut effectué sa jonction, désormais sans objet, avec

(1) N. JORGA, *op. cit.*, vol. I, pp. 291-296 ; DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, vol. I, pp. 226-229, 247 ssq., 270-272.

(2) Bulle d'Eugène IV à Jean VIII Paléologue (Florence, 23 septembre 1439), lui promettant 10 galères armées pour un an ; Bibliothèque Vaticane, ms. Barberini latin 878, pp. 427-428.

(3) JEAN DE WAVRIN, *Chronique*, édition Dupont, vol. II, pp. 30, 48, 50.

(4) Jean Germain, envoyé en 1451 en ambassade par Philippe le Bon à Charles VII pour l'inciter à prendre part à l'organisation d'une croisade européenne, résume en quelques mots, dans son discours au roi de France, les causes de cet échec : « Si le passage eust été bien gardé à Galipoly et le roy de Polene ne fust mort, la Grece estoit recouvrée pour les Chrestiens ». *Discours du Voyage d'Outremer*, éd. Ch. Schefer, p. 330 (*Revue de l'Orient Latin*, vol. III, 1895).

l'armée hongroise commandée par Jean Hunyady (1). Mais, au début de 1446, les navires bourguignons étaient revenus à leurs ports d'attache, en Méditerranée occidentale. Deux navires de guerre bourguignons restèrent dans les eaux de Constantinople pour sa défense ; l'un d'eux fut pris peu après par des pirates catalans, mais l'autre, une grande nave, resta en permanence à Constantinople jusqu'en 1450. Oliviero Maruffo fut envoyé alors par le duc Philippe pour la remettre en état et la ramener à l'Écluse. Quand il revint sans nave ni argent, il fut mis en prison (2). Nous ignorons le sort ultime de cette nave.

A cette époque, Philippe le Bon tourna de nouveau ses pensées vers la délivrance de la Terre Sainte, comme avant le concile de Florence. Il chercha, en 1451, à organiser une coalition européenne dans ce but (3). Mais, forcé en 1452 d'entrer en guerre avec les Gantois révoltés, il leur fit rudement payer, après Gavere, l'obstruction qu'ils avaient apportée, à un moment essentiel, au succès de sa grande entreprise de croisade vers Jérusalem. Son amiral, Geoffroy de Thoisy, au lieu de s'illustrer dans les eaux orientales, avait dû s'occuper de couper, avec ses galères, les communications maritimes de Gand (4). Le 19 mars 1453, Jean de Capistran écrivait, de Breslau, à Philippe le Bon pour lui exprimer sa douleur de voir le duc tourner ses forces contre ses propres sujets au lieu de les employer à la libération de la Terre Sainte (5). Quand la résistance gantoise fut enfin brisée (23

(1) La source principale pour cette expédition est le récit qu'en fait Jean, bâtard de Wavrin, dans sa chronique citée ci dessus.

(2) A. GRUNZWEIG, *Un plan d'acquisition de Gênes par Philippe le Bon (1445)*, pp. 103-104 (*Le Moyen Age*, 1932).

(3) LA MARCHE, *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, vol. II, pp. 370-371 ; DE'SCOUCHY, *Chronique*, éd. Duïresne de Beaucourt, vol. I, p. 353 ; Chastellain, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, vol. VIII, p. 249 ; LABORDE, *Les ducs de Bourgogne*, vol. I, p. 405 ; Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 32 ; DUFRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, vol. V, p. 228.

(4) LA MARCHE, *Mémoires*, vol. II, p. 271 n. 4 ; WAVRIN, *Chronique*, vol. II, p. 50 n.1 ; Jean GERMAIN, *Liber de Virtutibus*, p. 112.

(5) G. DUFRESNE DE BEAUCOURT, *Lettre de Saint Jean de Capistran au duc de Bourgogne (Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, vol. II, 1864, 2<sup>e</sup> partie, pp. 160-166).*

juillet 1453), il y avait deux mois que le dernier basileus grec avait péri et que Constantinople était devenue turque. L'incroyable nouvelle était annoncée, le 30 juin, par le Sénat de Venise au pape (1). Dès le mois d'août la cour de Bourgogne a dû en être informée. Le 30 septembre, Nicolas V proclama les bulles générales de croisade contre les Turcs (2). La croisade pour la reprise de Constantinople était commencée.

La prise de Constantinople fut, certes, un événement important pour l'Europe entière. Mais c'est l'Europe occidentale qui en reçut le plus grand choc psychologique. Elle avait toujours admiré la métropole légendaire où des empereurs mystérieux se succédaient sur le trône le plus vénérable qui fût, celui d'Auguste, de Titus et de Marc Aurèle : « car, — comme le dit Olivier de la Marche, — sans aultre prince blasmer ou amandrir (3), je juge l'Empereur de Constantinoble, vivant, la plus noble personne du monde ; car l'Empereur d'Allemagne n'est Empereur que par election, et celluy de Constantinoble estoit Empereur de ligne en ligne et de pere à filz, de plus de cinq cens ans de regne, et puis qu'un Empereur precede les Rois en nom et en dignité, je cuyde avoir fait seur jugement » (4). Le prestige d'une si haute légitimité rayonnait sur toute la cité ; elle était un des piliers du monde, une des sources de toute noblesse, comme le montrait d'ailleurs son nom : « Constantinoble ». Cette orthographe, qui avait eu sa source dans le respect, le perpétuait à son tour : Andrinople ne s'est jamais écrit, durant ces siècles, que « Andernopoli ».

La prise de Constantinople mit définitivement fin à la croisade classique, à la croisade dont l'idéal était symbolisé par la libération du Saint Sépulcre. Le prestige de Jérusalem le céda désormais à la nécessité de Constantinople et des Chrétiens d'Orient. Par là même le dilemme « Jérusalem ou

(1) JORGA, *Notes et Extraits pour l'Histoire de la Croisade au XV<sup>e</sup>-siècle*, vol. III, p. 287. — La nouvelle était arrivée à Venise via Lépante et Corfou ; L. FINCATI, *La presa di Costantinopoli*, pp. 33.

(2) RAYNALDI, *Annales Ecclesiastici*, année 1453, nos. 9-11.

(3) Allusion à Frédéric III, grand-père de Philippe le Beau, auquel La Marche dédie ses Mémoires. Ce passage est rédigé ver 1490.

(4) LA MARCHE, *Mémoires*, vol. II, pp. 336-337.

Constantinople » fut résolu par les faits pour le monde latin en général, et pour Philippe le Bon en particulier. Il avait toujours gardé au fond du cœur le rêve de la Terre Sainte. De 1440 à 1450, sous la poussée des circonstances, il s'était préoccupé de repousser les Turcs. Maintenant il se consacrait résolument à ce qui apparaissait la tâche la plus urgente.

Nous avons un bel exemple de l'équivalence Jérusalem-Constantinople dans un motet que le grand compositeur Guillaume Dufay fit en 1454. Ce motet est intitulé « Lamentacio Sancte Matris Ecclesie Constantinopolitane ». Il est à quatre voix. Les trois premières voix sont écrites sur un texte français, qui fut envoyé de Naples à Dufay, alors membre de la chapelle du duc de Savoie. <sup>(1)</sup> Ce texte respire une tristesse évidente, mais sa forme est d'un symbolisme liturgique qui en rend la pensée obscure. En voici la première strophe (c'est l'Église de Constantinople qui parle) :

« O tres piteulx, de tout espoir fontaine,  
 Pere du filz dont suis mere explorée,  
 Plaindre me viens à ta court souveraine  
 De ta puissance et de nature humaine  
 Qui ont souffert telle durté villaine  
 Faire à mon filz qui tant m'a honnourée ».

La seconde strophe est de la même inspiration. Mais ce qui est essentiel, c'est que, pendant que les trois premières voix chantent ce texte, la quatrième voix, le *tenor*, chante : « Omnes amici eius spreverunt eam. Non est qui consoletur eam ex omnibus caris eius » <sup>(2)</sup>.

(1) Lettre autographe de Dufay, adressée à Piero et à Giovanni de' Medici à Florence (Genève, 22 février 1456) et que nous avons trouvée à Florence : « Item j'ay fait cest an passé iiij lamentacions de Constantinoble qui sont assés bonnes ; dont les iij sont à iiij voix, et me furent envoyés les parolles de Napples ». A. GRUNZWEIG, *Notes sur la musique des Pays-Bas au XV<sup>e</sup> siècle ; I. Une lettre inédite de Guillaume Dufay*, p. 86 (*Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, t. 18, 1937).

(2) Ce motet se trouve, avec le nom de Dufay, dans un ms. du Mont Cassin et sans nom d'auteur dans un ms. de la Bibliothèque Riccardiana de Florence. Son texte et sa musique ont été publiés avec un commentaire musicologique par Bianca Becherini, *Due canzoni di Dufay del Codice Fiorentino 2794*. (*Bibliofilia*, vol. 43, 1942, pp. 124-135).

Or ces versets sont pris à Jérémie, au chapitre I<sup>er</sup> des fameuses « Lamentations » qu'il écrivit après la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Le parallèle est donc complet et l'émotion antique est transposée sans hésitation à la douleur nouvelle. Il est frappant qu'au même moment le chroniqueur byzantin Ducas exprime exactement la même pensée : après avoir fait le récit de la prise de Constantinople, il exhale une longue plainte élégiaque, une monodie, où il déplore, en invoquant Jérémie, la perte de la « nouvelle Jérusalem » (1).

Sous l'influence d'Ambros, des historiens, — Cartellieri (2), Pirro (3) et tant d'autres (4), — ont cru que la « Lamentation » de Dufay a été chantée à la Fête du Faisan. Ambros a pris pour une exécution musicale la déclamation d'un long poème en faveur de la croisade par le personnage de « Sainte Église » à cette fête. Mais Olivier de la Marche déclare expressément que c'est lui qui joua le rôle de « Sainte Église » ; le texte de ce que Olivier déclama, déguisé en femme et monté sur un éléphant, se trouve dans le récit officiel de la fête : il n'est visiblement pas destiné à être chanté et a été évidemment composé à la Cour de Bourgogne. Il ne correspond en rien aux paroles que Dufay reçut de Naples ; surtout, alors qu'à Lille c'est l'Église universelle qui vient dire une complainte au duc de Bourgogne, dans le motet à *quatre voix* de

(1) DUCAS, *Historia Byzantina*, col. 1119-1126, et spécialement col. 1124 (Migne, *Patrologie Grecque*, vol. 157).

(2) OTTO CARTELLIERI, *Am Hofe der Herzöge von Burgund* (Bâle, 1926), pp. 156, 292. Cartellieri donne Binchois comme auteur probable de ce motet ; cette attribution est due à A.W. AMBROS, *Geschichte der Musik* (Leipzig, 1891), vol. III<sup>2</sup>, p. 51. Nous l'avons rectifiée sur la base de la lettre de Dufay citée ci-dessus.

(3) ANDRÉ PIRRO, *Un manuscrit musical du XV<sup>e</sup> siècle au Mont Cassin*, p. 206 (*Casinensia*, vol. I, 1929/1930) ; *Histoire de la musique de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>*, p. 84 (Paris, 1940).

(4) JEANNE MARIX, *Histoire de la Musique et des Musiciens de la Cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon* (Strasbourg, 1939), p. 152 : « Si Dufay n'assistait pas à Lille au Banquet du Vœu, du moins est-il l'auteur de la chanson *Je n'ai vu onques la pareille* et des *Lamentations de la Sainte Eglise* qui y furent chantées. » ; CH. VAN DEN BORREN, *Guillaume Dufay, centre de rayonnement de la polyphonie européenne à la fin du Moyen Age*, pp. 181-182 (*Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, t. 20, 1939).

Dufay ce n'est que la seule Église de Constantinople qui se lamente et c'est à Dieu qu'elle s'adresse (1). Enfin, malgré l'opinion contraire, traditionnellement enracinée, le grand Dufay n'a pas fait partie de la chapelle de Philippe le Bon (2).

A côté du parallèle Jérusalem-Constantinople, il se forma en 1453 un parallèle Constantinople-Rome. L'importance ecclésiastique de Constantinople symbolisait cruellement la signification de sa prise aux yeux des Latins. Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem avaient été, dès le début de l'Église, les cinq patriarcats autour desquels avait gravité toute la hiérarchie. Jérusalem, Alexandrie et Antioche avaient été occupées par l'Islam depuis longtemps. Mais maintenant que Constantinople avait aussi été prise, il sembla à l'Occident que son propre patriarcat et le seul encore libre, Rome, était inévitablement destiné à subir le prochain assaut de l'irrésistible marée montante ottomane. Angelo Giovanni Lomellino écrivit à son frère, le 23 juin 1453, de Péra, dont il avait été le podestat, que le sultan « dit ouvertement qu'il ne se passera pas deux années avant qu'il vienne jusqu'à Rome » (3). De Chio, le 16 août, Léonard de Chio s'exprima de même dans son récit du siège au pape (4).

(1) M. Dragan Plamenac va jusqu'à croire que, comme Dufay composa quatre lamentations de Constantinople et comme l'une de celles-ci a été conservée, une autre de ces quatre lamentations se confondrait avec celle qui aurait été « exécutée » à Lille ; *Une composition inédite de Dufay ?* p. 81 (*Revue Belge de Musicologie*, t. 8, 1954).

(2) C'est pourquoi M<sup>lle</sup> Marix n'englobe pas Dufay dans son catalogue des chantres de Philippe le Bon : il n'apparaît, en effet, dans aucun des états du personnel de la chapelle de Philippe durant tout le règne de celui-ci ; *op. cit.*, pp. 242-263. Les deux seules mentions de Dufay avec le titre de chapelain ou de chantre du duc de Bourgogne n'émanent pas d'organismes officiels de l'État bourguignon (1446, registre du chapitre de Ste. Waudru de Mons ; 1450, comptes du duc de Savoie).

(3) BELGRANO, *Documenti riguardanti Pera*, pp. 231-232. Aussi publié dans *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, vol. XI, pp. 75-79.

(4) « Alias scito in tantam jam superlatum pompam, ut non erubescat dicere, Sinum Adriaticum penetrare Romamque venturum ». LONICERUS, *Chron. Turcicorum*, vol. II, pp. 84 ssq. ; publié aussi dans Belgrano, *op. cit.*, pp. 233-257, et dans MIGNE, *Patrologie grecque*, vol. 159, col. 923-944.

De même encore le cardinal Isidore de Kiev affirme dans son appel à tous les fidèles (Crète, 8 juillet 1453) : « [Mahomet II] a décidé de passer en Italie l'année prochaine » (1). Aussi, dès le 30 septembre, Nicolas V, dans sa bulle de croisade, reprenait-il ce thème : « gloriatur. . . . . quod universum occidentem manu sua valeat obtinere » (2). Une lettre apocryphe du pape au roi de France, Charles VII, répète que la Chrétienté est privée de ses premières églises patriarcales et que « il ne reste que la seule cité de Romme, laquelle a jà le Turch près de la porte. . . . . » (3).

Dans l'atmosphère de crise de l'hiver 1453/1454 ces intentions furent tenues pour vraies en Occident. Puisque le sultan avait réussi à prendre ce qui était imprenable et puisque rien n'était parvenu à arrêter l'expansion turque, une telle ambition paraissait bien fondée et il était permis de croire que ce n'était plus qu'une question d'années avant que St. Pierre ne soit transformé en mosquée tout comme Ste. Sophie. C'était cela la « dampnable emprinse du Grand Turc », dont Philippe le Bon parle dans son vœu.

Le pape avait immédiatement entrepris d'envoyer à tous les souverains pour les exhorter à faire face ensemble à la menace turque. Philippe le Bon, à qui la prise de Constantinople avait « entamé le cueur », selon l'expression du récit officiel du Vœu du Faisan, accueillit favorablement l'appel du pape. Le 17 février 1454, à Lille, à la fête du Faisan, il fit vœu, sur cet oiseau symbolisant l'Orient (4), « de prendre croisée » contre le Grand Turc et les Infidèles (5).

(1) Bibl. d'État de Munich, ms. latin n° 4143, fol. 91-94 ; Bibl. Royale de La Haye, ms. n° 71 E 62, pp. 6-12.

(2) RAYNALDI, *Annales Ecclesiastici*, année 1453, nos. 9-11.

(3) Archives Générales du Royaume, Bruxelles, Manuscrits Divers, n° 174, fol. 1-1v°. On disait déjà en 1397, après Nicopolis : « estoit l'intention de l'Amourath que encoires il venroit veoir Romme et feroit son cheval mengier sur l'autel Saint Pierre ». FROISSART, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, vol. XVI, pp. 66-67.

(4) Le faisán vient de Colchide, le pays où se déroula le mythe de la Toison d'or, et tire son nom du fleuve Phasis, qui coule dans ce pays.

(5) On trouvera une excellente description de cette fête et de ses aspects culturels dans Otto Cartellieri, *op. cit.*, pp. 143-163. Pour le texte du vœu de Philippe le Bon, LA MARCHE, *Mémoires*, vol. II, pp. 381-382.

Mais la situation politique de l'Europe occidentale était défavorable à une croisade générale. Le 19 octobre 1453, Charles VII avait expulsé de Bordeaux, une seconde fois et à jamais, les Anglais. Dès lors ceux-ci cessèrent d'être la grande préoccupation de la France et ce fut la Bourgogne qui devint son adversaire principal, au moment précis où Philippe voulait concentrer sa propre politique sur l'Est et y aller en personne. Ce qui est pire, comme il subordonnait toutes les stipulations de son vœu au bon vouloir du roi, il faisait de son engagement un levier diplomatique entre les mains de la France contre la liberté d'action de la Bourgogne. Aussi ce vœu pesa-t-il sur tout le reste de la vie du duc.

Une curieuse erreur faisait le fond de la haine personnelle que Philippe le Bon portait à Mahomet II : il le croyait fils de ce sultan qui avait jadis fait prisonnier Jean sans Peur à Nicopolis. « Cestuy Turc fut le propre filz de l'Amorault Bays qui desconfit le duc Jehan de Bourgoingne en Honguerie. . . . », dit Olivier de la Marche<sup>(1)</sup>. La diplomatie papale était fort bien au courant de l'état d'âme du duc qui se considérait comme tenu d'honneur de venger son père de la honte subie du soi-disant père de Mahomet II ; elle s'en servit à mainte reprise.

Philippe le Bon s'est trop hâté de croire que le moment décisif était arrivé et que toute l'Europe allait se mettre aussitôt en marche. Il s'est exagéré la durée de l'émotion créée par la prise de Constantinople. Si les chroniqueurs de toute l'Europe parlent de cette prise, ils passent cependant aussitôt après à d'autres sujets. La France, l'Angleterre, l'Empire et les autres puissances occidentales continuèrent le développement de leur vie nationale sans détourner celle-ci vers l'Orient. Les pays bourguignons eux-mêmes restèrent absorbés par les nécessités politiques de leurs voisinages immédiats et ne servirent leur souverain dans l'exécution de ses plans que dans la mesure d'une loyauté purement dynastique et sentimentale. Ils se montraient plutôt mécontents de le voir s'exposer à de tels périls.

Quant aux puissances italiennes, les plus directement intéressées, elles préférèrent se plier aux circonstances nou-

(1) LA MARCHE, *Mémoires*, vol. II, pp. 206, 336.

velles et s'arranger avec les Turcs plutôt que de rompre immédiatement, ce qui n'aurait servi qu'à mettre en danger leurs relations commerciales essentielles et leur empire oriental très dispersé et, partant, très vulnérable. Gênes voulait sauver Caffa en Crimée et craignait plus le roi d'Aragon que le Grand Turc. Quant à Venise, dès le 12 juillet 1453 elle modifiait la mission dont elle avait primitivement chargé son ambassadeur alors en route vers le sultan, Bartolomeo Marcello : au lieu de chercher à réconcilier Mahomet II et Constantin XI et à faire lever le siège de Constantinople, il devait conclure une paix avec Mahomet II. Celle-ci fut effectivement signée le 23 avril 1454 (1).

Il était facile pour le pape et pour les souverains occidentaux, bien à l'abri du danger, de blâmer une pareille attitude. Mais ceux qui étaient les seuls exposés à tous les coups de la jeune puissance ottomane avaient bien le droit de ne considérer la guerre que comme une ressource du désespoir et de lui préférer aussi longtemps que possible la paix, si mauvaise fût-elle. Comme l'Europe était indifférente au danger turc, ils auraient sacrifié en pure perte, à agir autrement, leurs intérêts les plus vitaux, la source de toute leur grandeur. Et en fin de compte c'est Gênes et Venise qui pâtirent le plus de l'expansion turque qui, vers 1500, avait détruit leur empire colonial.

Seul le pape faisait les plus grands efforts pour lutter contre le Grand Turc, mais sa puissance temporelle était petite, il manquait d'argent et seuls Philippe le Bon et Alphonse V d'Aragon étaient disposés à répondre à ses appels aux princes chrétiens à se joindre à lui dans le combat pour la foi. Un esprit diplomatique subtil, le dauphin, le futur Louis XI, regrettait cet engouement du duc de Bourgogne pour la croisade. La position du dauphin envers son père, Charles VII, était en effet bien affaiblie si, au lieu de pouvoir compter sur l'appui éventuel d'un duc de Bourgogne libre de ses mouvements, il voyait, en cas de crise, toute la diplomatie bour-

(1) JORGA, *Geschichte des osmanischen Reiches*, vol. II, pp. 28, 44-46, 52-53 ; BELGRANO, *op. cit.*, pp. 259-261, 264 ; KRETSCHMAYR, *Geschichte von Venedig*, vol. II, pp. 359-361 ; PASTOR, *Akten zur Geschichte der Päpste*, vol. I, n° 23.

guignonne liée au bon vouloir du roi à cause de la croisade turque. Et la crise était imminente. Lorsque la rupture entre père et fils se produisit, en août 1456, le dauphin leurra aisément Philippe le Bon en prétendant n'avoir rejoint la Cour de Bourgogne que pour participer à la campagne contre les Turcs, au « voyage de Turquie » (1). Le rusé compère savait bien qu'il ne risquait rien, que sa seule présence dans les Pays-Bas rendait ce « voyage » impossible, au lieu de le faciliter, et que Charles VII ne le permettrait jamais dans de telles conditions. Le fait que Philippe le Bon ne vit pas également les conséquences logiques d'une telle situation montre à quel point le désir d'exécuter son vœu obnubilait son intelligence politique, qui s'était montrée si remarquable jusqu'à ce moment et qui avait connu tant de brillantes réussites en 36 ans de règne.

Au moment de prononcer son vœu, Philippe le Bon avait compté pouvoir l'exécuter rapidement et que le « voyage de Turquie » serait terminé en 1456. Or il se faisait âgé. Au banquet de Lille, il était encore robuste, malgré ses cinquante-huit ans, et son hôtel était encore en paix. Mais la maladie le guettait de près, rançon d'un train de vie fougueux, et les dissensions allaient bientôt éclater à la Cour de Bourgogne, dissensions que le dauphin allait attiser et exploiter dès son arrivée auprès de son « bel oncle de Bourgogne » (2). Aussi dans les années à venir le duc se trouverait-il toujours plus incapable d'accomplir ce vœu qui entravait toute son action diplomatique. Tant qu'il s'était contenté d'envoyer des flottes en Orient, il avait eu la voie libre. Maintenant qu'il désirait entreprendre une expédition personnelle contre le Grand Turc, la fin de la Guerre de Cent Ans vint l'en empêcher d'une façon irrémédiable en transformant tout l'équilibre politique de l'Occident.

A diverses reprises Philippe crut cependant qu'il pourrait se mettre en route. En 1455, il fit prendre l'avis de Geoffroy de Thoisy, son principal chef de guerre en Orient, le valeureux

(1) LOUIS XI, *Lettres*, éd. Charavay-Vaesén, vol. I, pp. 77-78.

(2) LA MARCHE, *Mémoires*, vol. II, pp. 414-421 ; CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, vol. III, pp. 230-294 ; DU CLERCQ, *Mémoires*, éd. Reiffenberg, vol. II, pp. 237-239.

défenseur de Rhodes en 1444. Celui-ci, qui était un marin, critiqua le plan des diètes impériales de faire la conquête de la Romanie et de Constantinople en partant du Danube, avec l'appui secondaire d'une flotte dans les détroits, thème stratégique constant des Latins malgré ses échecs en 1396 et en 1444. Exposant la conception purement navale qui devait être reprise contre les Turcs en 1915, il déclara que c'était du côté de la mer que Constantinople était vulnérable et que l'attaquer par Gallipoli, c'était s'en prendre à la racine de l'empire turc, et non aux branches. Thoisy préconisait donc une expédition exclusivement maritime. « Et ne doutés point d'estre malade sur mer car de pourt en pourt et de yle en yle on vous manera aussy doucement comme par une riviere » assure-t-il à Philippe le Bon, en sachant très bien qu'il serait trop tard pour modifier son plan, une fois que celui-ci aurait reçu un début d'exécution, dût le duc souffrir beaucoup du mal de mer (1).

Mais, peu après, il était devenu clair aux yeux du duc lui-même que le beau rêve qu'il avait fait à Lille était irréalisable dans l'Europe de son temps, cette Europe qui s'accoutumait peu à peu à la perte de Constantinople. Le vœu formulé dans une heure de confiance n'en subsistait pas moins, instrument à la disposition de qui voudrait manœuvrer le duc de Bourgogne. Il fut utilisé successivement par le dauphin Louis et par le pape Pie II, qui fit du duc de Bourgogne le pivot de toute sa politique de croisade (2). Chaque fois, le roi de France réussit à mettre obstacle à son exécution.

Que serait-il arrivé de Constantinople si Philippe le Bon avait réussi à exécuter son vœu de croisade et à la libérer de la domination turque? Les sources contemporaines sont silencieuses sur ce point. En septembre 1463, alors que Pie II croyait que le duc de Bourgogne partirait en personne avec lui au printemps suivant contre les Turcs, il prévoyait que, après la victoire commune, Venise recevrait le Péloponnèse et, peut-être, la Béotie et l'Attique ainsi que plusieurs villes maritimes en Acarnanie et en Épire. Scanderbeg au-

(1) « Advis baillié par messire Joffroy de Thoisy pour recouvrer Constantinoble » ; Bibl. Nat., ms. fr. n° 1278, fol. 148-149.

(2) PIE II, *Commentarii*, éd. de 1614, pp. 231, 323, 329.

rait la plus grande partie de la Macédoine. La Hongrie recevrait la Bulgarie, la Rascie, la Serbie, la Bosnie et la Valachie jusqu'à la Mer Noire. Enfin, les autres régions de la Grèce iraient à des nobles grecs locaux, qui constitueraient de petites principautés indépendantes (1). Mais de Constantinople, pas un mot dans le plan de partage du pape. Cette discrétion a été imitée par Philippe le Bon : s'il a eu des visées personnelles sur le trône latin de Constantinople, sa diplomatie n'en a rien laissé percer, du moins ouvertement (2).

Il en alla autrement avec Maximilien. Celui-ci prétendit ouvertement au titre d'empereur de Constantinople. Un cahier, intitulé *Wappenbuch* et rédigé pour lui en 1507, contient l'exposé justificatif de toutes les armes que Maximilien avait le droit, effectif ou prétendu, de porter. On y lit sous la rubrique Constantinople : « Ceci est un empire, démembré de l'empire romain à cause de l'arrogance des Églises. C'est pourquoi Dieu les a punis et soumis aux payens. Et parce que le roi Max — ou sa descendance — espère le conquérir sous peu, c'est pour cela que le roi Max porte cet écu » (3). A cette époque Maximilien comptait, en effet, faire suivre, en 1508, son couronnement par une croisade. Elle aurait eu

(1) PIE II, *Commentarii*, p. 334.

(2) Le secrétaire ducal Louis Du Chesne, prononçant un discours à La Haye, en novembre 1455, devant les États de Hollande et de Zélande pour obtenir d'eux une aide de croisade en faveur du duc, rappela que « le comte Baudouin de Flandre, par sa vertu et haut emprinse, conquist en cas semblable ceste noble ville de Constantinoble sur les mescréans. Si en doit mon très redoubté seigneur avoir le cuer plus meu et affecté envers elle pour cause d'icelui son predecesseur ». CHASTELLAIN, *Œuvres*, vol. III, pp. 69 ssq. Soulignons les mots « en cas semblable », qui indiquent que Philippe le Bon ne considérait peut-être pas Baudouin comme son prédécesseur seulement dans les comtés de Flandre et de Hainaut, mais aussi à Constantinople. Mais c'est la seule déclaration officielle de source bourguignonne que nous connaissions en ce sens.

(3) « *Constantinopel*. — Das ist ein kayserthumb, getaylt von dem Ro(mischen) reich durch übermut der Kirchen, dardurch sy got gestrafft hatt unnd den hayden unnderworffen unnd umb das, das künig Max oder sein nachkomen hofft, das in kurtzer zeit zuerlanngen, darumb so furt künig Max disen schild gar. » ANNA CORETH, *Ein Wappenbuch Kaiser Maximilians I. (Festschrift zur Feier des 200. Jährigen Bestandes des Haus-, Hof- und Staatsarchiv, vol. I, p. 297).*

pour effet de mettre fin au « démembrement » de l'empire romain par l'union définitive des deux empires qui en étaient sortis. Dix ans plus tard, Maximilien expliquait au comte de Worcester, ambassadeur de Henri VIII, que, s'il avait pris le titre d'empereur (en février 1508) sans avoir jamais été couronné, ni par Jules II ni ensuite par Léon X, quoique ceux-ci aient été prêts à lui envoyer cinq cardinaux dans ce but, c'est parce qu'il avait eu l'intention de prendre le titre d'empereur de Constantinople, dont il était l'héritier légitime (1).

Alors que c'est à cause de l'empire romain que Maximilien s'est considéré comme l'héritier légitime de Constantinople, son petit-fils Charles d'Autriche, roi de Castille, était, au même moment, décrit par les juristes des Pays-Bas comme l'héritier, en ligne féminine, du riche héritage de Bourgogne, et donc aussi des droits venant de Baudouin de Constantinople. Ecrivant vers 1517, Wielant affirme sur ce point : « Querelle sur Constantinople. — Pour estre descendu en ligne directe de Bauduin, conte de Flandres et de Haynau, et de ses freres, contes de Namur, le roy nostre maistre a querelle à l'empire de Constantinople, usurpé sur ses predecesseurs, premiers par les Grégeois, et après par les Turcqs Mahumet » (2).

Cependant la pensée de croisade était dans son agonie au xv<sup>e</sup> siècle comme idée. Comme facteur d'action dans la pratique diplomatique courante, elle était morte. Mais l'ancienne phraséologie garda encore assez longtemps sa puissance évocatrice et toucha souvent des esprits qui étaient doués, pour tout le reste, d'un profond sens des réalités. C'est en cela que Philippe le Bon est bien de son temps. Il offre un étonnant mélange de l'élément médiéval, en ce qui concerne l'idée de croisade, et de l'élément moderne, pratique et calculateur, pour tout le reste de sa politique. Par ce mélange il est typique du grand siècle de transition que fut le xv<sup>e</sup> siècle.

(1) Le comte de Worcester à Henri VIII (Anvers, 26 avril 1517) ; *Letters and Papers of the Reign of Henry VIII*, vol. II, 2<sup>e</sup> partie, (Londres, 1864), n<sup>o</sup> 3174.

(2) Ph. WIELANT, *Recueil des antiquités de Flandre*, p. 37 (*Corpus Chron. Flandriae*, éd. J. J. De Smet, vol. IV).

Mais si la prise de Constantinople caractérise la fin de la période de croisade classique, la croisade de Terre Sainte, elle marque en même temps, en déviant l'effort de la Chrétienté de Jérusalem sur Constantinople, la fin de toute croisade et le début de la question d'Orient. L'initiative anti-turque de Philippe le Bon eut, dans ce domaine-là, des conséquences durables et capitales. Les Habsbourg héritèrent de la maison de Bourgogne la tradition de se faire le bouclier de l'Europe contre l'avance turque et, par un corollaire obligé, d'être les soldats de la Curie romaine.

La France, au contraire, trouva dans son opposition à la formation d'une grande puissance bourguignonne l'inspiration nécessaire pour briser avec sa primauté, jusque là incontestée, dans la lutte contre l'Islam. Charles VII et Louis XI mesurèrent le succès de leur politique au critère négatif des obstacles qu'ils parvinrent à placer sur la voie d'une croisade générale contre les Turcs. Ils préludèrent ainsi à la politique par laquelle, au siècle suivant, François I<sup>er</sup> devint l'allié du Grand Turc Soliman le Magnifique contre Charles Quint. Dès lors la Turquie était devenue un élément de l'équilibre européen et les rois de France ne furent plus les protecteurs des Chrétiens d'Orient *contre* les Turcs, mais *auprès* des Turcs ; occasionnellement, ils faisaient d'ailleurs de nouveau valoir, si la situation politique l'exigeait, que la France était la championne traditionnelle de la croisade. Politique à double face qui a perduré jusqu'à nos jours. Elle trouve sa source dans son opposition à la politique orientale de Philippe le Bon, qui marque par là un point de départ important dans l'attitude de l'Occident en face de l'Islam.

Armand GRUNZWEIG.

# LES SOURCES DOCUMENTAIRES GRECQUES EN ITALIE MERIDIONALE (\*)

## I. — Leur histoire.

L'histoire scientifique de l'Empire grec médiéval, je veux dire celle qui s'écrit à partir de données sûres, est à peine quinquagénaire ; faute d'instruments de travail comme en possèdent les autres disciplines, nous tâtonnons. C'est ainsi qu'en l'absence de témoins archéologiques l'historien renonce à brosser un tableau de la présence grecque en Italie du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle ; l'état dans lequel les éditions, rares, fragmentaires, dispersées, nous ont légué les documents de la pratique, — seuls, ici, utilisables, — rend actuellement l'entreprise impossible. Une tâche de collectionneur s'impose, décevante dans ses résultats pour la période de l'occupation grecque, pleine de promesses pour les quatre derniers siècles.

Un procès-verbal de perte totale doit être dressé pour les originaux antérieurs au troisième quart du x<sup>e</sup> siècle ; la première pièce conservée est une confirmation de privilèges délivrée par Michel, anthypatos, patrice et catépan d'Italie, au monastère de Saint-Pierre, à Tarente. Comme sur le sol de la Grèce, nous sommes déjà avertis qu'en Italie toutes les archives civiles ont disparu ; l'histoire des sources grecques en Italie du Sud fait donc partie de l'histoire des monastères et des institutions ecclésiastiques ; aux installations troglodytiques du x<sup>e</sup> siècle, la générosité des princes normands substitua des fondations qui ne cessèrent de s'étendre et de s'enrichir jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle ; grands propriétaires, les quelques centaines de monastères grecs d'Italie méridionale entassèrent dans leurs skévophylakia (leurs trésors) des actes écrits de toutes sortes, preuves de leurs titres et de leurs privilèges, que l'ignorance des moines, les vicissitudes poli-

(\*) Communication présentée au X<sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines (Istanbul, septembre 1955).

tiques, les nécessités juridiques (je pense à la *traditio cartae*, la *παράδοσις έγγραφου*, à l'obligation, en terre latine, de faire établir, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, des traductions *in forma publica*) collaborèrent à ruiner.

La commende, le goût de la généalogie et celui de la collection de textes indéchiffrables acquis à bon marché, firent le reste dans les siècles suivants : « c'est une grande affliction pour moi », écrit Pierre Menniti, devenu abbé général des monastères grecs (ce que l'on appelait l'« Ordre basilien ») à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, « de voir comment, par l'incurie des religieux, les chartes des papes, des empereurs, des rois et des princes (et il ne pensait pas aux instruments plus modestes, mais combien plus importants pour nous) sont, dans les provinces, abandonnées à la poussière et à la moisissure ». Le savant ecclésiastique décida en 1697-1699 de concentrer dans deux dépôts les débris des archives des monastères grecs de l'Italie méridionale et de la Sicile ; le sort s'acharna : le dépôt de Saint-Sauveur de Messine a disparu dans des circonstances qui restent obscures, celui de Saint-Basile de Rome fut dispersé au moment de la suppression de l'institution en 1809.

Par des voies souvent imprécises les actes grecs ont abouti dans les *arcae* où ils se cachent aujourd'hui. Le bref de suppression des monastères comportant moins de douze religieux en 1784, et l'entassement de leurs archives à la *Cassa Sacra* de Catanzaro, avaient permis au Grande Archivio de Naples d'accroître ses richesses de plusieurs centaines de documents grecs, dont la détestable édition de Trincherà (1865) fait déplorer la destruction en 1943. Peut-on se faire une idée des pertes subies au cours des siècles ? Athanase Calceopilo, qui visite au nom de la Curie pontificale, en 1457, les monastères grecs de Calabre, note dans son *Liber Visitationis* (ce sont ses procès-verbaux), dont je termine l'édition, parmi les biens du monastère de Saint-Jean-Théristès, 765 documents grecs et latins entassés dans des sacs ; je n'en connais plus qu'une cinquantaine.

Que nous reste-t-il donc ? Les régestes que je prépare en avant-propos indispensable à l'élaboration d'un *Corpus* compteront, pour l'Italie méridionale et la Sicile, quelque 1500 à 2000 numéros. Où sont ces documents ? A Rome, à la

Bibliothèque Vaticane et à l'Archivio Segreto Vaticano, au Collegio greco, dans les monastères du Mont-Cassin et de la Cava dei Tirreni (héritiers de nombreuses institutions grecques), dans les archives capitulaires de Bari, Brindisi et Trani, dans les archives d'État de Palerme et à la Bibliothèque communale de Palerme, aux archives capitulaires de Monreale, à Lipari et dans quelques collections privées de Rome ou de province, héritières de princes de l'Église ou d'érudits collectionneurs. J'ai réuni à présent sur microfilms la presque totalité des documents conservés en originaux ou en copies.

## II. — **Projet de Corpus.**

En 1903 Paul Marc publiait à Munich son *Plan eines Corpus der griechischen Urkunden* qui prévoyait l'édition de tous les documents grecs de la pratique classés dans l'ordre géographique ; les *Régestes* des actes impériaux et patriarcaux sont en cours de publication, les éditions de quelques fonds d'archives du Mont-Athos ont déjà paru, d'autres sont annoncées. La section VI du plan de Marc a pour titre : « Italie », et comporte trois sous-sections : « Sicile, Italie méridionale, Italie centrale et Italie du Nord ». Trois années passées en Italie m'ont permis de m'atteler à cette besogne. J'ai dit au congrès réuni à Palerme en 1954 pour célébrer l'anniversaire de la mort de Roger II les problèmes posés par la rédaction de la partie sicilienne du *Corpus* et le point où j'en étais parvenu de mes dépouillements dans l'île. Je m'attacherai aujourd'hui aux instruments provenant de la péninsule.

Le moment est venu en effet d'examiner les problèmes posés par la documentation réunie et le meilleur parti à en tirer. Disons tout de suite que, vérification faite, les éditions (d'ailleurs inaccessibles) que nous possédons, ne présentent à l'historien aucune garantie, même dans leur rusticité. Je pense, par exemple, au *Syllabus* que Francesco Trinchera signa en 1865 ; devenu préfet des Archives de Naples en 1860, succédant à Antonio Spinelli qui avait fondé, dans le cadre des Archives, une association pour la publication des chartes latines du dépôt, Trinchera reconstitua l'association évanes-

cente avec quelques latinistes auxquels il adjoignit l'helléniste Frederico Margiotti qui fut chargé de la transcription des actes grecs. Le préfet demanda à des amis influents des administrations provinciales de s'efforcer de lui récupérer les actes grecs qu'ils pourraient trouver. Il ne reçut qu'une partie des documents des archives épiscopales de Nardó dans les Pouilles. Margiotti prit la copie et la description des actes grecs des Archives de Naples, du Mont-Cassin, de la Cava dei Tirreni et de Montevergine. Il utilisa quelquefois les originaux, chaque fois qu'il le put des copies modernes ; les traductions latines qui flanquent les textes grecs dans l'édition, sont parfois celles que les auteurs des actes écrits avaient inscrites à côté ou sous le texte grec, parfois des traductions d'érudits du xvii<sup>e</sup> ou du xviii<sup>e</sup> siècle : bref, 372 actes seulement, transcrits d'une manière inqualifiable, datés sans critique, analysés sans grand sens de cette langue provinciale qui, certes, n'est pas toujours limpide, illustrés de trop rares facsimilés. Et l'on pourrait noter avec la même sévérité bien d'autres éditions partielles qui ont la chance d'avoir été oubliées depuis bien longtemps. Ajoutons que certains documents, et pas toujours les moins importants, aujourd'hui disparus, ont été édités isolément par quelque érudit local à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, dans une revue ignorée de Calabre ou des Pouilles, ou enfouis dans des appendices à des études de langue ou de folklore ; que d'autres, aussi utiles, ne sont utilisés qu'à travers des traductions dont la fidélité n'est mise en doute par personne (je pense aux textes édités par Ughelli dans son *Italia Sacra*) ; et l'on conclura justement à l'urgence du travail entrepris. Mais je dois dire, tout de suite, que la patience est le gage du succès ; j'ai terminé une première rédaction des régestes pour l'Italie méridionale et commencé ceux de Sicile, simple travail d'élaboration fondé sur les éditions et sur le dépouillement de tous les essais et revues locaux, qui m'a permis de constituer le fichier de travail indispensable à l'édition du *Corpus* que je considère dès maintenant comme réalisable.

Il n'est plus question, je crois, de discuter le fait que dans les domaines documentaires mal connus (et c'est le cas des actes qui nous occupent) la seule méthode d'édition est celle

qui a pour cadre le fonds d'archives ; l'idéal est donc de reconstituer fictivement le dépôt d'origine et d'étudier chaque document dans son dossier : chaque texte, daté ou non, intact ou tronqué, prend alors sa place dans un milieu vivant seul capable de fonder en particulier une critique d'authenticité. Ceci est essentiel pour les privilèges princiers qui ont été souvent falsifiés, mais aussi pour des documents purement privés comme les testaments olographes, dont j'ai trouvé de très beaux exemples. La reconstitution de ces dossiers a un autre intérêt : ces instruments sont les *δικαιώματα*, les titres de propriété, d'une personne physique ou morale, et leur série dans un dossier constitue un chapitre d'histoire souvent suggestif ; la juxtaposition des dossiers sur la carte enfin fera apparaître l'exacte extension et la localisation de l'hellénisme en Italie du Sud : les conclusions de Gay sur ce point ne sont que des approximations, et il est important de délimiter avec précision des domaines latins et grecs d'après les documents d'archives, pour confronter les résultats avec ceux que l'on peut tirer de l'origine des manuscrits et de la localisation des monuments archéologiques et des quelques inscriptions ; tout est à faire : les relevés archéologiques sont suffisants, le recueil des inscriptions sera vite fait, le *Corpus* des sources documentaires en chantier ; il restera à éditer ou à rééditer les quelques sources hagiographiques qui ont une valeur historique : l'histoire économique et sociale de la province grecque d'Italie ne sera écrite qu'à ce prix.

Le principe des dossiers comporte évidemment un inconvénient : certains actes refusent de se laisser étiqueter. Je les rejeterai dans un fascicule séparé. Et je suis amené à aborder la méthode de la future édition. Pour des raisons matérielles elle ne peut se faire que par une suite de fascicules comprenant un seul ou plusieurs dossiers, suivant leur volume, et je pense commencer peut-être par les fonds les plus importants ou totalement inconnus. Pour éviter un double travail et des dépenses inutiles, il faudra trouver un moyen d'inclure les mentions d'actes perdus dont on connaît les analyses à leur place chronologique dans chaque dossier. Je signalerai, entre autres, deux difficultés que je cherche à résoudre. La première tient à la composition des dépôts d'archives qui toujours ont été faits à la fois de documents la-

tins et de documents grecs, qui s'éclaircissent naturellement les uns par les autres. On ne peut envisager, par suite de l'énormité du travail, d'éditer aussi les actes latins : chaque fois que cela sera possible, je demanderai à un latiniste d'éditer de son côté les actes latins. Quand cela ne sera pas possible, j'inscrirai à leur place chronologique les analyses des documents latins. La seconde difficulté se laisse difficilement résoudre : le mode de transcription, pour les originaux, sera bien sûr diplomatique, mais le texte transcrit sera par suite de son anorthographe, souvent difficilement intelligible à l'helléniste non averti ; pour certains, il conviendrait de donner une seconde transcription en langue correcte, mais on ne voit pas pourquoi on accroîtrait les dimensions d'un ouvrage pour le plaisir d'éditer en somme une traduction d'un texte en une langue qui resterait encore inaccessible à trop d'historiens ; je préférerai, je crois, donner avant l'édition de chaque document une analyse plus étendue que celle que l'on a l'habitude de donner, et grossir le volume de l'apparat critique, en admettant, pour rester dans des limites raisonnables, que les itacismes ne seront pas corrigés dans l'apparat.

On voit que les obstacles sont nombreux. Ils ne sont pas insurmontables et la matière en vaut la peine ; pour une période, celle des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, pour laquelle on possède peu de documents dits « privés » en Grèce, le nombre et la qualité des documents d'Italie sont notables ; les Régestes rien que pour la Calabre comptent plus de 550 numéros : actes de fonctionnaires, actes princiers, souvent bilingues, actes épiscopaux, actes d'higoumènes de monastères, actes de simples particuliers, jugements, confirmations, donations, échanges, ventes, constitutions de dots, testaments, praktika. La description de ces parchemins, la photographie des originaux apporteront beaucoup de neuf. J'ai découvert, au fond de la Calabre, un rouleau d'épais parchemin de 7 mètres 43 de long sur 23 centimètres de large, en 11 morceaux réunis par des liens de parchemin. Le recto contient, tronqué en haut et en bas, un état détaillé des biens d'une riche institution monastique au XI<sup>e</sup> siècle : c'est un praktikon. Le verso est occupé par une vingtaine de contrats de droit privé originaux du XII<sup>e</sup> siècle. La constatation est curieuse, mais le

doute n'est pas permis : les écritures de tous ces contrats sont différentes, les souscriptions des auteurs des actes juridiques comme celles des témoins sont autographes. Autre trouvaille, celle-ci faite aux Archives d'État de Naples : la *Platia*, c'est-à-dire l'état des biens et les taxes y afférant, de la région de Sinopoli en Calabre, dressée en 1194, et traduite en latin au XIII<sup>e</sup> siècle, formant un *codex* de 177 folios ; tout me porte à croire que la forme insolite de ce praktikon est celle de l'original. Ce serait le premier exemple. Je le scruterai avec soin avant de l'éditer : il y a une mine de renseignements à tirer de ce document que je dois à la paternelle amitié du comte Filangieri di Candida.

Ces matériaux réunis apportent à l'histoire de l'Empire grec d'Orient un chapitre neuf d'histoire provinciale juridique, économique et sociale d'autant plus utile que nous n'avons pas le pareil pour l'empire lui-même ; ils constituent aussi, en terre latine, sous une juridiction latine, un test sûr, à mon sens, pour l'histoire comparée des institutions « féodales » et urbaines. On a beaucoup écrit sur l'importance relative du droit grec et du droit lombard en Italie du Sud ; on a discuté longtemps la question de savoir à quel degré d'évolution en étaient les institutions urbaines des villes grecques au moment de l'invasion normande. Ces problèmes, avec les autres, seront, je crois, à repenser à la lumière des documents grecs inédits ou qui seront réédités sur des bases plus sûres. Les historiens ont un peu vite, par ignorance des sources grecques, réduit ou déformé le rôle des Grecs dans le Sud de l'Italie et en Sicile, en se laissant peut-être impressionner par les sources latines ; je pense par exemple au violent mépris d'un Erchempert au IX<sup>e</sup> siècle ou d'un Liutprand au X<sup>e</sup> siècle à l'égard de ceux qu'on appelait alors « les Romains » (entendons les Grecs, par opposition aux Lombards).

Le chapitre n'est pas écrit ; il faut d'abord publier les documents d'archives, et pour cela appliquer à chaque texte, difficile sinon à comprendre toujours, du moins à interpréter, une critique prudente : travail long et ingrat, mais le jeu en vaut la peine, pour moi, si ce nouveau *Corpus* risque d'éclairer un fait historique séduisant au moins par son originalité : celui d'une longue coexistence de deux peuples sans assimilation réelle.

# L'ÉPITÉLEIA DANS LE CARTULAIRE DE LEMVIOTISSA (1)

*Définition de l'épitéleia.* — Le cartulaire de Lemviotissa (2), riche en documents officiels, contient, à la différence des autres archives monastiques publiées jusqu'à présent, un nombre considérable d'actes privés, rédigés par les notaires dans les différents villages du ressort de la métropole de Smyrne. Dans ces actes privés, nous rencontrons de fréquentes mentions de l'épitéleia, versement en espèces portant sur les biens fonciers (terres, vignes, oliviers).

L'épitéleia, par sa nature même, doit donc être étudiée dans le cadre des obligations qui pèsent sur un bien foncier. Or un acte (3) de 1193 désigne les obligations fiscales qui grèvent un bien par le terme *ἀναγραφικὸν τέλος* (charge imposée par l'*ἀναγραφεύς*) (4). D'autre part une note ajoutée à la fin de l'acte N° CV, de 1196, du cartulaire de Lemviotissa (5), désigne comme épitéleia (*ἐπιτέλεια*) le montant des obligations mises sur un bien foncier par l'*ἀναγραφεύς*. Donc il doit exister un rapport entre épitéleia et *ἀναγραφικὸν τέλος*.

La femme de feu Kônstomarès, fille de Gounaropoulos, possédait des terres exemptes de charges, dans la région de Smyrne (à Démosion, proasteion appartenant au couvent du

(1) Travail présenté à l'École Pratique des Hautes Études, Séminaire de M. le Professeur Paul Lemerle. [Nous croyons qu'il aurait fallu écrire partout : *la Lembiotissa* ; de même en grec, *Λεμβιώτισσα* est inimaginable sans l'article défini. — N. D. L. R.]

(2) F. MIKLOSICH - J. MÜLLER, *Acta et Diplomata graeca medii aevi*, Vienne, 1871, t. IV, p. 1-289 (désormais abrégé M. M.).

(3) M. M., VI, p. 126.

(4) Sur l'*ἀναγραφεύς*, cf. F. DÖLGER, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung, besonders des 10. und 11. Jahrhunderts*, dans *Byzantinisches Archiv*, 9, Leipzig, 1927, p. 82-83, 88 et 89-90.

(5) M. M., IV, p. 185.

Pantokrator de Constantinople). Le recenseur des biens du couvent du Pantokrator avait imposé à la dite femme une charge de 4 nomismata. En 1196, un autre recenseur s'occupe des biens du Pantokrator dans la même région. Après une enquête, menée sur place en présence de plusieurs ecclésiastiques de Smyrne, ce second recenseur exempte Kônstomarè du paiement des 4 nomis. Après la prise de Constantinople par les Latins, les domaines du Pantokrator dans la région de Smyrne deviennent probablement possession de l'État ; sous Théodore I Lascaris, ils furent donnés en pronoïa à Blatéros, qui les exploita jusqu'en 1227, date de la donation des domaines au couvent de Lemviotissa, récemment reconstruit par Jean Vatatzès. Blatéros, interprétant à son gré l'acte du second recenseur, qui reproduit également la décision du premier, exige des héritiers de Kônstomarè le paiement des 4 nomismata, imposés par le premier recenseur et annulés par le second. La somme de 4 nomismata est désignée comme épitéleia dans la note ajoutée à la fin de l'acte, entre les années 1204-1227. L'épitéleia dans cette note désigne donc la charge de 4 nomismata, que l'*ἀναγραφεὺς* avait imposée aux terres que Kônstomarè possédait jusqu'alors *πάνν ἀτελῶς*.

Comme il ressort de ce document, le montant de l'épitéleia est égal au montant de l'*ἀναγραφικὸν τέλος*. L'*ἀναγραφικὸν τέλος* est payable directement au fisc, l'épitéleia est payable à une personne (à Blatéros) (1). L'acte N° LV confirme les renseignements concernant l'épitéleia et fournis par l'analyse de l'acte Kônstomarè. J. Pôléas donne à Mouzèthras 32 oliviers. Dans son acte de donation il spécifie : *ὡς ὀφείλοντος* (Mouzèthras) *ἐπιτελεῖν λόγῳ τῶν αὐτῶν ἐλαιῶν εἰς τὸν στήχον ἡμῶν* (Pôléas) *ἕκαστον χρόνον νόμισμα ἐν ἡμῖσιν οἷον ὁ δημόσιος ἀπαιτεῖ* » (2). D'après l'acte de Kônstamarè et celui de Pôléas, l'épitéleia peut être définie de la manière suivante : une somme égale au montant des charges fiscales (*δημόσιον*

(1) Blatéros reçoit comme épitéleia 4 nomismata pour une terre de *ζευγαρίον δίμοιρον*, somme qui, de prime abord, paraît énorme. Sur la dévaluation de la monnaie après la prise de Constantinople par les Latins, cf. plus bas.

(2) M. M., IV, p. 121.

ou ἀναγραφικὸν τέλος) et payable à une personne privée (1). Donc il y a une différence de nature entre l'épitéleia et le δημόσιον ou ἀναγραφικὸν τέλος. Δημόσιον ou ἀναγραφικὸν τέλος désigne un impôt établi et perçu directement par le fisc ; épitéleia au contraire désigne une redevance payable à une personne privée (2), qui la reçoit soit à son profit (Blatéros pronοϊαίρε), soit pour couvrir les charges fiscales (Pôleas), ou autres, qui grèvent son bien.

*A qui est versée l'épitéleia ?* — Mais à quel titre une personne peut-elle percevoir une épitéleia ?

**A.** En tant que possesseur d'un bien redevable vis-à-vis du fisc : épitéleia fixée au moment du transfert du bien, destinée à couvrir les charges fiscales qui grèvent le bien, et perçue par l'ancien propriétaire provisoirement, jusqu'à la revision des praktika.

**B.** En tant que personne jouissant du privilège de l'immunité fiscale : épitéleia fixée au moment du transfert du bien exempt de charges, payable par l'acquéreur à l'ancien propriétaire qui, ayant le privilège de l'immunité, reçoit l'épitéleia à son profit personnel. Le droit à l'épitéleia est héréditaire et transmissible. Mais indépendamment du transfert des biens, exempts de charges, la personne qui jouit du privilège de l'immunité fiscale, sur un domaine qui lui fut octroyé, reçoit une épitéleia à son profit, des détenteurs des biens appartenant à son domaine. Ainsi dans le praktikon du proto-prèdre Andronic Doukas (juin 1073), cousin de Michel VII,

(1) Sur les définitions de l'épitéleia, cf. PANČENKO, *Krest'janskaja sobstvennost' v Vizantii* (La propriété paysanne à Byzance), dans *Izv. R. A. I.*, 9 (1904), p. 140-141 et F. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 55.

(2) Une fois seulement nous voyons le fisc exiger l'épitéleia (et non le δημόσιον ou ἀναγραφικὸν τέλος). Mais cette épitéleia grève un bien vendu par un parèque de l'État. Il semble que, dans ce cas, le fisc agisse en tant que propriétaire et non en tant qu'administration fiscale ; cf. M. M., IV, n° XXXI, p. 85-86 ; cf. également G. OSTROGORSKIJ, *Quelques problèmes d'histoire de la paysannerie byzantine* (*Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae* ; Subsidia, II), Bruxelles, 1956, p. 49-50. J'ai pris connaissance de ce travail important après la rédaction de l'article. On y trouve des remarques importantes sur l'épitéleia.

à qui cet empereur octroya les biens situés dans la région d'Alôpékôn près de Milet (1), figure dans la liste des revenus d'Andronic Doukas l'ἐπιτελεσμός grevant les biens fonciers situés dans son domaine.

C. En tant que pronοīaire qui, à la place du fisc, perçoit à son profit les charges fiscales sur le domaine qui lui est cédé en pronοīa : ἐπιτέλεια perçue à titre viager, non transmissible ni héréditaire, sauf dans le cas où la pronοīa se transforme en pronοīa héréditaire (κατὰ λόγον γονικότητος).

Ainsi se dégagent deux aspects de l'ἐπιτέλεια : l'ἐπιτέλεια destinée à couvrir les charges fiscales, ayant comme véritable bénéficiaire le fisc ; l'ἐπιτέλεια perçue au profit de personnes bénéficiant d'une immunité fiscale (soit à titre héréditaire et transmissible, soit à titre viager). Si l'on préfère, ἐπιτέλεια correspondant à un ἀναγραφικὸν τέλος réel, et ἐπιτέλεια correspondant à une exemption de l'ἀναγραφικὸν τέλος.

*Ἐπιτέλεια destinée à couvrir les charges fiscales.* — Dans la plus grande partie des actes privés du cartulaire de Lemviotissa (actes de vente et de donation), on fixe au moment du transfert d'un bien une ἐπιτέλεια, redevance que l'acquéreur du bien foncier s'engage à payer annuellement (2) à l'ancien propriétaire ou à sa partie (3). Dans ce cas, l'ἐπιτέλεια est payée à l'ancien propriétaire, parce que le bien est encore inscrit à son nom dans les praktika, et que, dans ces conditions, c'est lui qui supportera les obligations fiscales dont le bien est grevé, jusqu'à la prochaine revision des praktika. L'ancien propriétaire reçoit l'ἐπιτέλεια provisoirement, afin de couvrir ses charges fiscales (4). Au moment de la révision

(1) M. M., VI, p. 4-15. Sur le domaine d'Andronic Doukas, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1954, p. 292-294 et 308-310.

(2) Dans un cas seulement l'ἐπιτέλεια doit être payée πληρουμένων τριῶν χρόνων, cf. M. M., IV, n° CXII, p. 195.

(3) Dans certains cas, relativement rares, l'ἐπιτέλεια doit être payée à un tiers qui n'appartient pas à la partie de l'ancien propriétaire : cf. plus bas.

(4) Si l'ancien propriétaire n'est pas redevable vis-à-vis du fisc, mais vis-à-vis d'une autre personne (pronοīaire ou maître de l'ancien propriétaire), l'ἐπιτέλεια destinée à couvrir les obligations de

des praktika, le bien sera inscrit au nom de l'acquéreur, qui payera dorénavant directement au fisc les impôts grevant le bien (*δημόσιον* ou *ἀναγραφικὸν τέλος*). A l'appui de cette hypothèse soutenue par Dölger (1) et Ostrogorskij (2), il faut ajouter les renseignements fournis par un document de 1193 : *ὡς καὶ σοῦ αὐτοῦ* (acheteur) *συμφωνοῦντος μετὰ παντὸς τοῦ μέρους σου τὸ τελεῖν ἀπὸ ἀρχῆς τῆς [...] καὶ εἰς τὸ ἐξῆς τὸ ἀνήκον ἀναγραφικὸν τέλος αὐτῶν* (vignes) (3).

L'acheteur s'engage à payer directement au fisc l'*ἀναγραφικὸν τέλος* à partir d'une indiction (les éditeurs n'ont pas pu la déchiffrer) qui, de toute façon, n'est pas l'indiction de la rédaction de l'acte ; autrement il serait normal de préciser *ἀπὸ τῆς σήμερον* au lieu de *ἀπὸ ἀρχῆς τῆς ...* Donc il faut supposer que vendeur et acheteur font entrer cette précision dans l'acte de vente, parce qu'ils connaissaient la date exacte (l'indiction) de la révision des praktika, qui devait se produire à des intervalles réguliers et brefs, au moins pour une période (Comnènes-Anges) où le fonctionnement du fisc n'était pas bouleversé ; ce ne fut certes pas le cas pour l'empire de Nicée, qui dut réorganiser l'administration fort ébranlée par l'occupation latine. L'épitéleia devant être versée par l'acquéreur à l'ancien propriétaire pendant la période qui s'étendait de la vente jusqu'à la révision des praktika, n'est pas mentionnée dans ce document. Comme la date de la mise à jour des cadastres était connue, vendeur

l'ancien propriétaire peut être payée directement par l'acquéreur à la personne vis-à-vis de laquelle l'ancien propriétaire est redevable pour son bien. Ainsi Lemviotissa, achetant le bien de Kavourès et de Légas, s'engage à payer annuellement une épitéleia à Syrgarès, pronotaire de la région dans laquelle étaient situés les biens vendus. Cf. M. M., IV, n° LXVI, p. 135 et n° XVII, p. 61. Cf. également *Actes de Chilandar* (actes grecs), dans *Viz. Vrem.*, 17 (1911), Suppl. n° 28, p. 65 et n° 29, p. 68. Le couvent de Chilandar s'engage à payer une redevance annuelle à *l'εὐδαγῆ κλήρον τῆς ἐνποστῆτος τοῦ θεοῦ λόγου ἁγίας Σοφίας* pour les vignes qu'il a achetées à Démétrios Pyrros et à Théodore Mallocopos, possesseurs des biens appartenant à *l'ἔδαφος τοῦ εὐδαγοῦς κλήρον*.

(1) F. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 55 et *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, München, 1948, n° 33.

(2) G. OSTROGORSKIJ, *Féodalité*, p. 78-79.

(3) M. M., VI, p. 126.

et acheteur pouvaient calculer la somme exacte que l'ancien propriétaire paierait au fisc jusqu'à cette date ; cela permet de supposer que cette somme fut, peut-être, ajoutée au prix réel de la vente.

Conformément à cette hypothèse il faut admettre que, chaque fois que le versement d'une épitéleia est mentionnée comme payable de la part de l'acquéreur à l'ancien propriétaire, cette épitéleia a comme véritable bénéficiaire le fisc, qui reçoit comme *δημόσιον* ou *ἀναγραφικὸν τέλος* la somme perçue par l'ancien propriétaire comme épitéleia. Cette hypothèse peut expliquer à la rigueur tous les cas où le paiement d'une épitéleia se fait à l'ancien propriétaire, ou à sa partie ; il ne peut pas en être de même quand le paiement d'une épitéleia se fait à un tiers qui, apparemment du moins, n'a aucun lien de parenté avec l'ancien propriétaire ; et surtout, cette hypothèse ne peut expliquer les cas où le paiement d'une épitéleia figure dans les praktika mêmes (1), ou dans les actes officiels (chrysobulles). L'étude de ces cas, comme aussi l'étude de cas où, au moment du transfert d'un bien, l'épitéleia n'est pas exigée, nous conduira à préciser d'autres aspects de l'épitéleia.

*Épitéleia versée au profit d'une personne.* — Comme on le sait, l'empereur accordait pour différentes raisons l'immunité fiscale, totale ou partielle, à diverses personnes, pour la totalité ou pour une partie de leurs biens. Dans le cas de l'immunité totale, les biens étaient entièrement libres vis-à-vis du fisc (2), leur maître était exempt de toute obligation fiscale. Mais que se passait-il quand un bien exempté devenait l'objet

(1) A. Každan, critiquant l'opinion de Dölger, attire l'attention sur le fait que l'épitéleia mentionnée dans les praktika ne peut pas être comprise comme une redevance temporaire ayant toujours comme bénéficiaire le fisc et payable jusqu'à la revision des praktika par l'acquéreur à la partie de l'ancien propriétaire ; cf. KAŽDAN, *Agrarnye otnošenija v Vizantij XIII-XIV v. v.*, Moscou, 1952, p. 158-159.

(2) Les biens fonciers exempts de charges sont caractérisés dans le cartulaire de Lemviotissa par un ou plusieurs adjectifs exprimant l'idée de l'exemption comme p. ex. *ἀβαρῆ, ἀτέλεστα, ἀτελῆ, ἀκαταζήτητα, ἀνενόχλητα, πανεξκουσάτα, ἀνεπηρέαστα, ἀζήμια*, etc.

d'une vente ou d'une donation, autrement dit, que se passait-il quand un bien privilégié changeait de possesseur? Est-ce que les personnes qui possédaient un bien privilégié, en vendant ou donnant ce bien, cédaient *ipso facto* le privilège au nouveau propriétaire? (Privilège de la chose, transmissible automatiquement). Est-ce que au contraire un bien perdait son immunité dès qu'il ne se trouvait plus aux mains de qui avait obtenu le privilège? (Privilège de la personne, non transmissible). Est-ce que le propriétaire d'un bien privilégié pouvait garder pour lui le bénéfice du privilège même après la vente ou la donation du bien, qui reste libre d'obligations fiscales? (Privilège de la chose, transmissible ou retenu au gré de la personne). Dans ce dernier cas, la personne qui a obtenu le privilège aura le droit d'exiger du nouveau propriétaire le paiement à son profit personnel de toutes les charges, dont le bien aurait été grevé s'il n'était pas exempté. Autrement dit, l'ancien propriétaire du bien exempté pouvait recevoir du nouveau une épitéleia pour lui personnellement. Un examen attentif des actes de vente et de donation du cartulaire de Lemviotissa nous permet de répondre affirmativement à la dernière de ces questions.

Anne Angéline, femme de feu Michel Angélos <sup>(1)</sup>, personnage important qui possédait *πρὸς οἰκονομίαν* la rivière d'*Ἐρμων*, cédant à Lemviotissa une parcelle de terre de sa dot dans la plaine de Mémanioménos <sup>(2)</sup>, fait entrer dans l'acte de donation la clause suivante: « *Ἐσεῖται δὲ ἡ δηλωθεῖσα σεβασμία etc. μονὴ ἀνενόχλητος ἀπὸ παντὸς προσώπου βουλομένου ἐνοχλεῖν αὐτήν, συγγενικοῦ καὶ ἀλλοτριῶν, καὶ διατηρησθῶ ὡς εἴρηται καὶ ἐκτὸς δόσεως ἐπιτελείας διὰ τὸ παραδοθῆναι ταῦτα (champs) παρ' ἡμῶν ὑπὲρ μνημοσύνου αἰωνίζοντος τοῦ ἀνδρὸς μου* » <sup>(3)</sup>. Angéline décharge Lemviotissa de l'épitéleia, c'est-à-dire de toute obligation grevant le champ donné. Donc une personne privée accorde l'immunité à un couvent.

(1) M. M., IV, n° CL3, p. 241. Les éditeurs ont transcrit *Μιχαὴλ Ἀγγέας* au lieu de *Μιχαὴλ Ἀγγελοσ* que le ms. donne. Sur Michel Angélos et son *οἰκονομία*, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire de la féodalité*, p. 83-84 et p. 95-96.

(2) L'actuel Menemen Ovas.

(3) M. M., IV, n° XCIII, p. 170.

Ce fait extraordinaire s'explique seulement si la personne qui accorde l'immunité possède à la fois le privilège, et le droit de le céder à un autre ou de le garder pour soi lors de la vente ou donation du bien.

Dans notre cas, Anne Angéline pouvait, si elle le voulait, en cédant son bien, exiger de Lemviotissa le paiement d'une épitéleia ; cette épitéleia n'aurait pas eu comme bénéficiaire le fisc, mais Anne Angéline, qui jouissait du privilège de l'exemption.

Eudocie Pétritzè, femme de feu Jean Pétritzès, de la même famille que les pronoïaires de la région Michel et Georges Pétritzès, fait probablement allusion à une exemption de charges quand, ayant donné un champ à Lemviotissa, elle précise que le couvent détiendra ce bien ἀκαταζήτητον και ἀνενόχλητον ἀπό παντός ζητήματος, ἀπό τε προσωπικῶν και ἀλλοτριῶν (1).

C'est probablement dans le sens de renonciation à toute exigence à titre personnel, qu'il faut comprendre l'expression « donner quelque chose en donation parfaite » (εἰς τελείαν χαριστικήν), que nous rencontrons dans l'acte de donation de Michel Branas (2). Le donateur fait entrer cette précision dans son acte, pour empêcher ceux qui gèrent son bien d'inquiéter le couvent au sujet du champ qu'il a donné (3).

Dans le cas des donations d'Anne Angéline, d'Eudocie Pétritzè et de Michel Branas, on ne peut pas se prononcer formellement sur le statut des biens donnés à Lemviotissa. On peut supposer que les biens sont exemptés d'obligations fiscales, puisque leurs maîtres les donnent comme tels à Lemviotissa : autrement ils seraient obligés de supporter les charges fiscales pour des biens qu'ils ne possédaient plus et dont ils ne tiraient aucun revenu. Bien que cela paraisse de prime abord

(1) M. M., IV, n° XCV, p. 171-172. Sur Michel et Georges Pétritzès, cf. OSTROGORSKIJ, *Féodalité*, p. 80-81.

(2) M. M., IV, n° CXLVII, p. 237. Michel Branas dans les actes du cartulaire de Lemviotissa est mentionné comme πανευγενέστατος, cf. n° CII, p. 178.

(3) Μή τις δὲ ἀπὸ τοῦ ἡμετέρου μέρους ἢ οἱ ἐπικρατοῦντες τὸ κτῆμά μου ἐνοχλήσῃ ἢ διασεισῃ ἔνεκα τούτου (champ) le couvent, ἐπεὶ δέδωκα τούτο (champ) εἰς τελείαν χαριστικήν, n° CXLVII, p. 237.

absurde, et qu'aucun document ne le justifie, cela n'est pas à exclure entièrement, surtout dans le cas où l'ancien propriétaire acceptait de supporter provisoirement (jusqu'à la révision des praktika) les obligations fiscales du bien qu'il avait donné.

Au contraire l'acte de donation de Nicolas Adam confirme l'hypothèse que les biens cédés comme exempts d'obligation jouissaient du privilège de l'exemption fiscale. Nicolas Adam donne à Lemviotissa une parcelle de terre et les περιωρισμένα δένδρα τὰ ἐκ γονικόθεν διαφέροντά μου (N. Adam) ἀπὸ τοῦ Ληστοῦ ἐκείνου καὶ τοῦ Πλανήτου, ἅπερ μοι ἐδωρήσατο ὁ κραταῖος καὶ ἅγιος ἡμῶν ἀθθέντης καὶ βασιλεὺς ἀτελῶς πάντη καὶ ἀβαρῶς, καθὼς ἐδωρήθησάν μου πανεξκουσσάτα ὁ ἅγιος ἡμῶν ἀθθέντης καὶ βασιλεὺς.

Malgré les difficultés que ce passage présente, il doit être compris ainsi. L'empereur n'avait pas pu donner à Adam les arbres qui appartenaient à celui-ci γονικόθεν (comme bien patrimonial, cela est explicitement dit), mais seulement l'immunité fiscale pour ces arbres (ἐδωρήθησάν μου πανεξκουσσάτα) (2). C'est cette immunité qu'Adam cède à son tour à Lemviotissa avec les arbres (ἀτελῶς πάντη καὶ ἀβαρῶς). La donation d'Adam montre clairement que les personnes qui avaient le privilège possédaient en même temps le droit de le transmettre.

L'acte de vente de Marthe Thrakèsinè, où l'épitéleia n'est pas non plus mentionnée, montre que le privilège est transmissible ou retenu au gré de la personne qui l'a obtenu. La religieuse Marthe Thrakèsinè, vendant à Lemviotissa un champ et quelques chênes au prix de 13 hyperp., note dans son acte : « Ἐπαφίημι δὲ ταῦτα εἰς τὴν μονὴν ἀτελεῖ καὶ ἀκαταζήτητα ἀπὸ παντός τοῦ μέρους ἡμῶν ὑπὲρ ψυχικῆς ἔνεκα σωτηρίας » (3). Comme Marthe Thrakèsinè a vendu ces biens à Lemviotissa, et à un prix considérable, elle n'offre pour le salut de son âme que l'immunité, le privilège qu'elle possédait

(1) M. M., IV, n° XXXV, p. 91.

(2) Le second ἅγιος ἡμῶν etc. βασιλεύς, malgré le nominatif, joue le rôle d'un complément d'agent : καθὼς ἐδωρήθησάν μου πανεξκουσσάτα ὑπὸ τοῦ ἁγίου, etc.

(3) M. M. IV, n° XXXIX, p. 96.

sur ces biens et qui représente une somme en argent que Thra-kèsinè aurait pu recevoir, si elle l'avait voulu, annuellement comme une sorte d'épitéleia à son profit personnel (1).

C'est par l'immunité fiscale, et le droit de transmettre ce privilège, que nous pouvons expliquer la plus grande partie des actes du cartulaire où le versement de l'épitéleia ne figure pas. Le rang des personnes qui cèdent ou vendent leur bien sans exiger l'épitéleia, personnes appartenant à des familles importantes par la naissance ou par la richesse, nous permet de supposer qu'elles avaient obtenu l'immunité fiscale pour leurs biens (2).

Cependant trois actes du cartulaire de Lemviotissa nous révèlent un autre cas, où l'épitéleia n'est pas mentionnée. Un parèque n'exige pas le paiement d'une épitéleia (destinée à couvrir les obligations fiscales jusqu'à la revision des praktika), quand il donne ou vend un bien à son maître : cela pour la simple raison que les sommes dues par le parèque pour ses biens sont perçues par son maître, qui agit soit à son profit personnel (quand il jouit de l'immunité), soit comme intermédiaire entre le parèque et le fisc (3).

(1) L'acte de Démétrios Philanthrôpinos, qui abandonne à Michel Proéleusis la redevance annuelle que celui-ci devait lui verser pour la cession des biens dits Korakomonè et Blachou, illustre bien le fait que le privilège est transmissible ou retenu au gré de la personne qui le possède. Cf. *Actes de Chilandar*, n° 21, p. 46-49.

(2) Les noms et titres des personnes qui cèdent ou vendent leurs biens sans exiger d'épitéleia illustrent bien cette opinion : Syr Adam, chevalier pronoïaire, Anne Angéline, femme de pronoïaire, Irène Angéline, Michel Comnènos Branass, Gavalas, neveu de l'οἰκειός de l'empereur Alexis Pothos, Théodore Gordatos, lié à la famille des pronoïaires Pétrizès, Pothos, οἰκειός de l'empereur, Irène, prôto-vestiariotissa, Georges Kaloeidas, sébaste prokathéménos de Smyrne, Manuel Doukas, οἰκειός de l'empereur, Anne Comnène, Koumpariôtès militaire, Tyranina, sébastè, Goudélès Tyrannos, haut officier, Mélissènos, etc. Dans deux cas seulement nous ne pouvons préciser le rang social des personnes qui vendent leur bien sans exiger du nouveau propriétaire le versement d'une épitéleia.

(3) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Quelques Problèmes*, p. 57. Lemviotissa paie une épitéleia à Eudocie Gounaropoulou parce qu'au moment de la vente du bien d'Eudocie Gounaropoulou à Lemviotissa (1225), Gounaropoulou n'est pas encore parèque de Lemviotissa. C'est après 1227, date de la donation de Barè à Lemviotissa, que les

Ainsi pouvons-nous expliquer les ventes de Kataphygiôtissa-Tzankaropoulos, de Scholarè et de Ponèros (1), qui n'exigent pas de l'acheteur (Lemviotissa) le paiement d'une épitéleia à leur partie (jusqu'à la révision des praktika). Dans les actes de ces ventes, l'higoumène de Lemviotissa, qui représente l'acheteur, le couvent, est nommé par les vendeurs *πανοσιώτατος καθηγούμενος* et *αἰθένης ἡμῶν* et pas seulement *πανοσιώτατος καθηγούμενος*, comme dans tous les autres cas. L'appellation *αἰθένης* indique une dépendance directe (2); d'ailleurs le fait que Grégoire Ponèros, connu comme parèque de Lemviotissa (3), ait employé ce terme pour désigner l'higoumène, son maître, nous permet de conclure que les autres aussi, désignant l'higoumène de la même façon, sont parèques de Lemviotissa. Ces cas pourtant restent restreints, car les maîtres n'avaient pas un grand intérêt à acheter de leurs parèques des terres chargées d'obligations vis-à-vis d'eux-mêmes. Comme nous l'avons dit, la plupart des actes de notre cartulaire, où le paiement d'une épitéleia ne figure pas, s'expliquent par le fait que les donateurs ou les vendeurs sont des personnes qui jouissent de l'immunité fiscale pour les biens vendus ou donnés, et du droit de transmettre ce privilège à leur gré. Exiger donc une épitéleia, — versement qui, à son origine, avait pour objet de couvrir les droits fiscaux —, dans les cas où ces droits fiscaux n'existaient pas, ne pouvait se justifier moralement, surtout quand cela lésait les intérêts d'une fondation pieuse d'un couvent. Les donateurs ou vendeurs soulignent qu'ils cèdent au couvent leur bien libre de toute charge par piété ou au nom d'un

Gounaropouloi deviennent parèques du couvent. D'autre part, le paiement d'une épitéleia de la part de Lemviotissa à Marie Gounaropoulou, parèque de Lemviotissa, se fait parce que Marie Gounaropoulou, hors les terres dépendant du couvent, possédait également des terres pour lesquelles elle était redevable au fisc ou à d'autres personnes. Cf. M. M., IV, n° CXII, p. 195.

(1) M. M., IV, n° CXIX, p. 205; n° LXIV, p. 132 et n° CXIV, p. 198.

(2) M. M., IV, n° XXVIII, p. 81.

(3) Il figure dans la liste des parèques que Lemviotissa possédait à Barè, cf. *ibid.*, n° II, p. 13.

intérêt d'ordre spirituel (1). En revanche nous pouvons supposer qu'il n'en est pas de même pour les ventes faites à des séculiers, ou dans les actes conclus entre particuliers. C'est dans cette direction qu'il faut chercher les traces d'une épitéleia versée au profit d'une personne.

Prenons comme exemple la vente de 44 oliviers, par Tzykapitès et Koskinas, à Théodore Branas, faite en 1274 (2). Les vendeurs imposent pour ces arbres à Branas une épitéleia de 1 1/3 nomismata. On a de prime abord l'impression que cette épitéleia est une épitéleia destinée à couvrir les charges fiscales qui sont payées, jusqu'à la revision des praktika, par Tzykapitès et Koskinas, et ensuite par Branas. En effet quand, en 1281, Théodore Branas donne ces arbres à Lemviotissa (3), il dit qu'ils sont grevés d'une épitéleia de 1 1/3 nomismata, mais il ne précise pas à qui Lemviotissa la paiera. On suppose que, plusieurs années s'étant écoulées depuis la vente de Tzykapitès et Koskinas, cette somme sera payée à Théodore Branas, qui en sera redevable au fisc. Pourtant, en 1284, dix ans déjà après la vente, dans le chrysobulle d'Andronic II (4), nous voyons que la somme de 1 1/3 hyperpères (qui dans les autres documents concernant la même affaire était caractérisée comme épitéleia), sera payée par Lemviotissa à la partie de Tzykapitès et Koskinas. Comme c'est le premier cas où le versement d'une épitéleia figure dans un chrysobulle sans qu'il y ait mention du fisc comme véritable destinataire, nous comprenons que cette épitéleia doit avoir pour bénéficiaire soit Tzykapitès-Koskinas (leur partie), soit une personne dont Tzykapitès et Koskinas dépendent, qu'elle est donc une épitéleia perçue au profit d'une personne. Le fait d'ailleurs que dix ans se sont écoulés entre la vente de Tzykapitès-Koskinas à Théodore Branas, et la promulgation du chrysobulle, confirme cette opinion ; car il est difficile d'admettre qu'aucune re-

(1) M. M., IV, n° XCIII, p. 170 : *ὑπὲρ μνημοσύνου αἰωνίζοντος*. N° XXXIX, p. 96 : *ὑπὲρ ψυχικῆς ἡμῶν σωτηρίας*. N° CXVIII, p. 204. Cf. également *Actes de Chilandar*, n° 21, p. 47-48.

(2) M. M., IV, n° LIII, p. 115-117.

(3) *Ibid.*, n° XLI, p. 98-99.

(4) *Ibid.*, n° VI, p. 31.

vision des praktika n'ait eu lieu entre-temps. Il faut donc conclure que l'épitéleia payée à Tzykapitès et Koskinas par Branass et ensuite par Lemviotissa est une épitéleia versée au profit d'une personne. D'autre part, le chrysobulle nous révèle que le paiement d'une telle épitéleia était reconnu par l'État ; sinon il n'aurait jamais figuré dans un document impérial.

La donation d'arbres faite par Léon Tzouroulos à Lemviotissa, vue sous cet angle, éclaire mieux la nature de l'épitéleia perçue au profit d'une personne (1). En 1284 L. Tzouroulos donne à Lemviotissa 46 arbres qu'il avait achetés à son frère Nicolas et à Georges Kapnos (2). Lemviotissa se charge de payer 1/3 de nomisma annuellement à la partie de feu G. Kapnos. Comme G. Kapnos est déjà mort, comme L. Tzouroulos a dû exploiter ces arbres pendant un certain temps, il faut supposer qu'un temps notable s'est écoulé entre la vente de G. Kapnos à Tzouroulos et la donation de ce dernier à Lemviotissa, et qu'une révision des praktika a dû se produire entre temps. Il faut donc admettre que la somme payée par le couvent aux héritiers de G. Kapnos est de la même nature que la somme payée par Lemviotissa à Tzykapitès ; l'épitéleia de 1 1/3 nomismata et celle de 1/3 de nomisma sont versées au profit des personnes, et ne sont pas destinées à couvrir les charges fiscales. D'après l'acte de L. Tzouroulos, il faut en plus admettre que le droit d'exiger une épitéleia de ce genre est un droit héréditaire (3).

Examinons si le droit à une épitéleia perçue au profit d'une personne peut être transmissible à des tiers sans liens de parenté avec celui qui possède le privilège. Autrement dit, voyons si Lemviotissa, par exemple, dans le cas où elle vendait ou cédait un bien qui lui avait été donné libre

(1) M. M., IV, n° LXIX, p. 137.

(2) Georges Kapnos est lié à la famille des pronoïaires Pétrizès, cf. *ibid.*, p. 159.

(3) L'épitéleia payée par Th. Branass à la partie de Kritopoulos pour les arbres que Branass a achetés à Marie Chrysobergè, doit être de la même nature que l'épitéleia payée par Lemviotissa à Kapnos. Cf. n° LVI, p. 122-123. Chrysobergè avait acheté ces arbres à Boïdas, qui les avait achetés à Krithinos ; nous ne savons pas si Kritopoulos est lié à la famille de Krithinos.

d'obligations fiscales, pouvait exiger du nouveau propriétaire le paiement à son profit d'une épitéleia.

La métropole de Smyrne cède à Lemviotissa le champ d'Ommatas, qu'elle possédait par donation de la « très noble » Anne Comnène, et exige de Lemviotissa comme redevance annuelle une livre de cire : *ἐπιτελεῖν δὲ (Lemviotissa) χάριν τοῦ τοιοῦτου χωραφίου ... πρὸς τὴν καθ' ἡμᾶς ἀγιωτάτην μητροπόλιν ἐκάστῳ χρόνῳ κηροῦ λίτραν μίαν* (1). Le rang du premier donateur nous permet de supposer que ce bien jouissait de l'immunité fiscale et qu'Anne Comnène l'avait cédé comme tel à la métropole. D'autre part, la nature de l'épitéleia exigée, une livre de cire, montre que c'est la métropole qui a grevé ce bien de cette obligation. S'il en est ainsi, nous avons un exemple de la transmission du droit de l'épitéleia, transmission qui se fait certainement selon la volonté des personnes privilégiées, à des tiers sans liens de parenté avec la personne qui possède le privilège. Cependant on pourrait remarquer que la redevance d'une livre de cire, redevance de type purement ecclésiastique, n'a aucun aspect fiscal. Mais une fois que l'épitéleia peut être versée au profit d'une personne, malgré le but fiscal de cette redevance, elle dépend du gré de la personne, de la métropole dans ce cas, qui selon les possibilités du redevable, la Lemviotissa, exige l'épitéleia en nature. Dans ce cas particulier, le fait que l'épitéleia est payée en cire révèle que ce mode de paiement convenait mieux aux deux parties. Rien n'indique dans le document que la redevance d'une livre de cire était destinée à couvrir une obligation canonique de Lemviotissa vis-à-vis de la métropole ; d'ailleurs le verbe *ἐπιτελεῖν*, employé de la même manière que dans les cas où il s'agit de l'épitéleia, ne peut être considéré comme dépourvu de son sens technique. L'existence d'une épitéleia versée au profit d'une personne, et transmissible à des tiers, peut éclaircir l'affaire de la donation de Maxime Planitès, qui de prime abord présente une grande complexité.

En 1243, Maxime Planitès, moine de Lemviotissa, cède

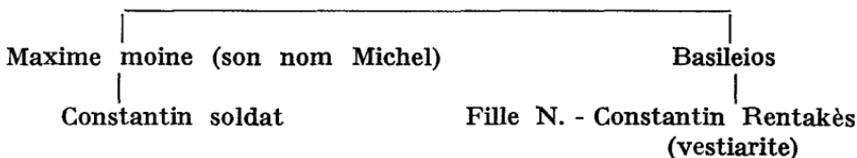
(1) M. M., IV, n° XII, p. 52-54.

au couvent toute sa fortune patrimoniale, sise à Mantaia, avec son *τέλεσμα* de 3 hyperpyra (1).

*Προσηνέγκαμεν οἱ ἀμφοτέρωι (la donation porte aussi le signon de Basileios Planitès) πρὸς τὴν αὐτὴν μονὴν τὰ ὁποιαδήποτε γονικῶς ἡμῶν ὑποστατικά, οἷα καὶ ὅσα εἰσὶ τὰ ἐν τῇ Μανταία δένδρα τε καὶ χωράφια ... μετὰ τοῦ ἀνήκοντος αὐτῶν τελέσματος ὑπερπύρων τριῶν, συμβιβασθέντων ἡμῶν φημί σὺν παντὶ τῷ μέρει τῆς μονῆς, κατέχειν τε καὶ δεσπόζειν ἀπὸ τῶν τοιούτων ἀκινήτων τὴν μὲν μονὴν τὰ ἅπαντα ἡμῖς τὸν δὲ ἀδελφόν μου, τὸν κύριον Βασίλειον, καὶ τὴν μητέρα μου τὰ ἕτερα ἡμῖς μέχρι καὶ τῆς ὄλης αὐτῶν βιοτῆς, καὶ τελεῖν πρὸς τὴν μονὴν τὸν ἀνήκοντα ἐπιτελεσμὸν ὃ τε ἀδελφὸς μου καὶ ἡ μήτηρ μου ἀνεπαυξήτως τὸ ἐν ἡμῖς ὑπερπυρον ... μετὰ δὲ τὸν θάνατον τούτων ἴν' ἐπανέρχεται καὶ πάλιν πρὸς τὴν μονὴν καὶ ἡ τούτων μερίς, εἴπερ καλῶς διῴθονται, ἀφεξαιρουμένων τῶν παιδῶν ἀπὸ τῶν τοιούτων πραγμάτων εἰς τὸν ἅπαντα αἰῶνα (2).*

Le *τέλεσμα* (versement) mentionné qui fait partie de la donation de Maxime Planitès, représente à notre avis la somme que Max. Planitès pouvait percevoir à son profit personnel comme épitéleia du nouveau propriétaire, s'il cédait ou vendait ses biens. Max. Planitès, transmettant à Lemviotissa le droit de percevoir ce *τέλεσμα*, lui transmet en somme le droit d'exiger de celui qui posséderait ces biens après le couvent une épitéleia à son profit. Lemviotissa possédera et exploitera tous les biens de Max. Planitès ; cependant, pour le moment, la moitié sera exploitée par Basileios Planitès et sa mère à titre viager. Après leur mort, Lemviotissa reprendra possession de ces biens. Le couvent cède donc

(1) Pour la commodité du lecteur nous donnons l'arbre généalogique de la famille Planitès, tel qu'il ressort de notre cartulaire.  
(Planitès) - Anysia (nom de religieuse)



(2) M. M., IV, n° XX, p. 67.

provisoirement la moitié des biens de Max. Planitès à Basileios et Anysia Planitissa, qui conformément à la volonté du donateur, paieront à Lemviotissa la somme de *τέλεσμα* proportionnelle aux biens qu'ils détiendront. Basileios et sa mère, possédant la moitié de la donation, paieront, comme le document le dit, 1 1/2 hyperpyra comme *ἐπιτελεσμός*, somme qui représente la moitié justement du *τέλεσμα* fixé par Max. Planitès au profit de Lemviotissa. Dans un acte promulgué par le duc Jean Tornikès, la somme de 1 1/2 hyperpyra, mentionnée ici comme *ἐπιτελεσμός*, est caractérisée comme *ἐπιτέλεια*. Une *ἐπιτέλεια* donc payée par Basileios Planitès à Lemviotissa, à un moment où, sûrement, les biens se trouvaient inscrits dans les *praktika* au nom de Planitès, indique qu'il ne s'agit pas d'une *ἐπιτέλεια* destinée à couvrir les charges fiscales, qui normalement devaient être payées jusqu'à la révision des *praktika* comme *ἐπιτέλεια* par le nouveau propriétaire à l'ancien, à savoir par Lemviotissa à Planitès. L'acte de Jean Tornikès d'ailleurs, qui mentionne à juste titre cette *ἐπιτέλεια* de 1 1/2 hyperpyra comme faisant partie de la donation de Max. Planitès au couvent, ne laisse aucun doute sur la nature de cette *ἐπιτέλεια* : *Ἐπεὶ ὁ Πλανίτης ἐκεῖνος Μιχαὴλ ὁ ... μετονομασθεὶς Μάξιμος ἔφθασεν εἶσαι εἰς τὴν σεβασμίαν μονήν... χωράφια καὶ ἐλαϊκὰ δένδρα μετὰ καὶ ἐπιτελείας κατ' ἔτος ὑπερπύρων ἐν ἡμῖσι* (1). L'*ἐπιτέλεια* que Basileios Planitès payait à Lemviotissa avait pour bénéficiaire le couvent. Le droit de perception était transmis à Lemviotissa par Max. Planitès, et l'État considérait ce procédé comme logique et naturel. En payant cette *ἐπιτέλεια*, Basileios Planitès dépendait d'une certaine manière du couvent. Ainsi nous comprenons pourquoi il est mentionné dans le chrysobulle de Jean Lascaris (promulgué en 1258) comme appartenant au couvent de Lemviotissa (2).

Pourtant la donation de Max. Planitès a réservé à Lemviotissa de mauvaises surprises. Voyons les événements dans leur suite. En 1255, dans son testament, Max. Planitès ré-

(1) *Ibid.*, n° XXII, p. 73.

(2) M. M., IV, n° IV, p. 25.

pète que Lemviotissa possédera tous ses biens patrimoniaux<sup>(1)</sup>. En 1257, Basileios Planitès et sa mère Anysia reconnaissent encore une fois la donation de Maxime et la validité de son testament<sup>(2)</sup>. Pourtant en 1259, Constantin Rentakès, vestiarite, obtient de l'empereur un horismos<sup>(3)</sup>, conformément auquel il possédera avec sa partie (la partie de son beau-père Basileios Planitès) la moitié des biens cédés par Maxime Planitès à Lemviotissa, et qui faisaient partie *τῆς γονικῆς ἡμῶν* (de Basileios Planitès et de Constantin Rentakès) *κληρονομίας*. Après la mort de Basileios Planitès, ce seront ses héritiers (Constantin Rentakès) qui posséderont ces biens et non pas Lemviotissa, comme cela était d'abord convenu entre le couvent et Max. Planitès. Lemviotissa est obligée d'accepter cette solution<sup>(4)</sup>; désormais elle se contentera de la moitié de la donation de Max. Planitès. Un prostagma promulgué en 1259<sup>(5)</sup>, certainement à la demande de Constantin Rentakès, confirme l'accord conclu entre le couvent et Basileios Planitès - Constantin Rentakès. Ainsi finit la première phase de l'affaire Max. Planitès. L'étude des documents de la seconde phase nous révélera un autre aspect de l'épitéleia perçue au profit d'une personne.

*Épitéleia versée à un pronoïaire.* — Constantin Planitès, fils de Maxime, *στρατιώτης*, possédait, sûrement comme pronoïa, des biens fonciers qui figuraient dans son praktikon et constituaient l'ensemble des biens ayant appartenu à la famille Planitès. Lemviotissa, qui détenait une partie des biens des Planitès, en était redevable vis-à-vis de Constantin Planitès d'une épitéleia de 2 nomismata. Basileios Planitès et Rentakès, les *γονικάριοι* des biens pour lesquels

(1) *Ibid.*, n° XXIII, p. 74-75.

(2) *Ibid.*, n° XXXII, p. 86-88.

(3) *Ibid.*, n° XXVII, p. 80. — L'horismos en faveur de Rentakès fut sûrement promulgué par Michel Paléologue. Le comportement de cet empereur envers Lemviotissa est nettement moins favorable que celui des Lascarides.

(4) *Ibid.*, n° XXVII, p. 79-80.

(5) *Ibid.*, n° CXLIX, p. 238-239. Ce prostagma est daté par le groupe d'actes auquel il se rapporte; particulièrement le n° XXVII, p. 79-80.

Lemviotissa était redevable vis-à-vis de Constantin Planitès, les ont vendus ailleurs. Constantin Planitès, ignorant cette vente, exige de Lemviotissa l'épitéleia de 2 nomismata, que le couvent refuse de lui payer, arguant qu'il ne détenait plus les biens grevés de cette épitéleia (*ἐπίδοτε ἡμῖν προᾶγμα καὶ ἴνα ἐπιτελῶμεν*) (1). Le couvent recourt à la justice ; Jean Tornikès juge l'affaire en donnant raison au couvent (2). Conformément à la décision de Jean Tornikès, Constantin Planitès fut obligé de renoncer à l'épitéleia qu'il exigeait de Lemviotissa. Il semble que Constantin Planitès recevait du couvent l'épitéleia de 2 nomismata, non pas en tant que propriétaire jouissant du privilège de l'immunité pour son bien patrimonial (Basileios Planitès et Rentakès sont considérés comme *γονικάριοι*, et non pas Constantin Planitès), mais en tant que pronoïaire de la région.

L'épitéleia perçue par un pronoïaire, en tant que pronoïaire, ne peut pas être en principe héréditaire et transmissible, sauf dans le cas où la pronoïa se transforme en pronoïa héréditaire (*κατὰ λόγον γονικότητος*). L'épitéleia qu'exige un pronoïaire qui a remplacé le fisc dans une région précise et limitée, pèse sur tous les biens (non privilégiés) qui se trouvent dans cette circonscription, indépendamment du statut juridique de leur propriétaire (3). Le fait que Xénos Légas, par exemple, et Kavourès (4), son gendre, en vendant leurs arbres à Lemviotissa notent que l'épitéleia doit être payée à Syrgarès, pronoïaire de la région, n'indique pas obligatoirement que Kavourès et Légas, connu comme parèque

(1) M. M., IV, n° XXXIII, p. 89.

(2) *Ibid.*, n° XXII, p. 73-74. La datation de l'acte promulgué par Jean Tornikès doit se baser sur le groupe de documents de l'affaire Constantin Planitès, (n° XXXIII et n° LXXIII). Comme l'indiction donnée au ms. est *ια'* et non pas *α'* que les éditeurs ont lu, le document doit être daté de mars 1268 (ou de 1283 à la rigueur). Donc Jean Tornikès exerça la charge de duc des Thracésiens en 1268 et non en 1258 comme Dölger l'a proposé (cf. *Chron. u. Pros. B.Z.* 27, 1927 p. 309).

(3) PANČENKO (*Propriété paysanne*, dans *Izv. R. A. I.*, 9, 1904, p. 140-141) croit que l'épitéleia pèse seulement sur les terres des parèques. Les cas analysés ne justifient pas cette opinion.

(4) M. M., IV, n° LXVI, p. 135 et n° XVII, p. 61.

de Lemviotissa (1), sont parèques de Syrgarès. Simplement Légas et Kavourès possédaient des arbres dans la région donnée en pronoïa à Syrgarès, lequel, ayant remplacé le fisc, percevait à son profit l'épitéleia des propriétaires dont les biens étaient grevés d'obligations fiscales (2). De la même nature est l'épitéleia payée par Lemviotissa à Constantin Planitès et par Kônstomarès à Blatéros, qui détenait en pronoïa le village de Barè. Ni Lemviotissa ni le vestiarite Kônstomarès ne peuvent être considérés comme parèques. Ils possédaient tout simplement des biens (non privilégiés) situés dans des régions accordées en pronoïa.

Les charges fiscales représentent pour le fisc une somme que l'État peut accorder à un particulier comme pronoïa, sans lui accorder nécessairement d'autres privilèges. Ainsi on comprend un passage très important de l'acte promulgué par le recenseur Kédrenos (?) l'orphanotrophe en faveur de Docheiariou :

*Πρό τινων και γάρ ενιαντών εσχεν ή αυτή μονή από προσενέξεως στρατιωτών αρχόντων τινών εις την Ερμούλειαν, ήτοι από μὲν τοῦ Φιλομμάτου στασία εξ (suivent les noms des donateurs et les στασία) ὡσει μοδίων ὄντα πάντα (les στασία) ἑξακοσίων· εἶτα τὴν ἀπογραφήν ποιούμενος ὁ Κόντενος ἐκεῖνος, ἀπέσπασεν ἐξ αὐτῶν ἀπὸ τῆς μονῆς <στασία> μοδίων τριακοσίων πενήκοντα και ἐποίησεν αὐτὰ ἐπὶ τέλει κεφαλαίῳ, ὃν τὴν ἐπιτέλειαν δέδωκε λαμβάνειν τὸν Κομνηνούτζικον ἐκεῖνον παρὰ τῶν ἐν αὐτῇ (le couvent) μοναχῶν (3).*

(1) Xénos Légas figure dans la liste des parèques de Lemviotissa, cf. *ibid.*, n° II, p. 13.

(2) Il paraît donc difficile de tirer avec G. Ostrogorskij, de la mention de l'épitéleia des conclusions concernant le statut personnel des vendeurs, et par conséquent, d'admettre, comme fait G. Ostrogorskij, que X. Légas est parèque de Syrgarès, donc diploparèque (cf. OSTROGORSKIJ, *Féodalité*, p. 79). Charanis souligne que c'est le bien de Légas qui est soumis à Syrgarès, et non pas Légas (cf. P. CHARANIS, *Monastic Properties and the State in the Byzantine Empire*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, 4, 1948, p. 88.

(3) Document inédit.

La terre d'Hermyleia fut donnée libre d'obligations à Dочеiariou par les soldats-archontes. Le recenseur Konténos a grevé d'une charge une partie de cette terre (*ἐποίησεν αὐτὰ ἐπὶ τέλει κεφαλαίω*), et il a accordé la somme correspondante, *ἐπιτέλεια*, sûrement comme *pronoïa*, à Komnènoutzikos (1). Comme c'est le couvent qui paie cette somme (*δέδωκε λαμβάνειν ... παρὰ τῶν ἐν αὐτῇ μοναχῶν*), nous comprenons que ce n'est pas la terre qui lui fut enlevée, mais seulement le privilège de l'immunité que les donateurs avaient transmis au couvent, et qui représente une somme d'argent payable dorénavant comme *ἐπιτέλεια* de la part des moines à Komnènoutzikos (2).

*Ἐπιτέλεια mentionnée dans les praktika.* — L'existence d'une *ἐπιτέλεια* perçue par une personne à son profit, à titre héréditaire ou à titre viager, explique tous les cas où l'*ἐπιτέλεια* est mentionnée comme payable à un tiers sans liens de parenté avec l'ancien propriétaire (il n'appartient donc pas à la partie de l'ancien propriétaire, à qui se fait toujours le versement de l'*ἐπιτέλεια* destinée à couvrir les charges fiscales, jusqu'à la revision des *praktika*). Il ne faut pas admettre cependant que les personnes qui jouissaient d'une immunité fiscale, et par conséquent du droit d'exiger une *ἐπιτέλεια* à leur profit, quand elles cédaient ou vendaient leurs biens, avaient des garanties solides quant à la perception durable de cette *ἐπιτέλεια*. Lorsque quelqu'un acquérait un bien grevé d'obligations vis-à-vis d'un particulier, et non pas vis-à-vis du fisc, il guettait l'occasion de s'approprier le privilège. L'avènement d'un empereur, qui signifiait le renouvellement ou l'abolition des privilèges, fournissait cette occasion favorable. Pourtant l'inscription de l'*ἐπιτέλεια* versée au profit d'une personne dans les *praktika* des personnes intéressées, pourrait fournir les garanties pour la perception durable d'une pareille *ἐπιτέλεια*. Une *ἐπιτέλεια* versée au profit d'une personne (*pronoïaire* ou proprié-

(1) Sur l'*ἐπιτέλεια* perçue par Komnènoutzikos, cf. aussi DÖLGER, *Schatzkammern*, n° 62, 1, 10.

(2) Un autre cas de l'*ἐπιτέλεια-pronoïa* est celui de Katakālōn, cf. *ibid.*, 43/v B. 140.

taire jouissant du privilège de l'immunité) pouvait, en tant que revenu personnel, figurer dans son praktikon. Dans le praktikon de Constantin Planitès figurait l'épitéleia de 2 nomismata payable à son profit par Lemviotissa (1) ; il faut supposer qu'inversément, dans le praktikon du couvent, devait figurer la redevance de 2 nomismata que le couvent payait à Constantin Planitès comme épitéleia. Ainsi dans le praktikon de Kônstomarès figurait l'épitéleia qu'il payait à Blatèros pronoïaire (2). Dans les praktika du couvent d'Ibèron figure l'épitéleia que le couvent recevait, probablement en tant que propriétaire jouissant du privilège de l'immunité, de Kôkalès pour un bien exploité par lui et après sa mort par ses héritiers (3). Cette hypothèse, assez vraisemblable à notre avis, peut expliquer la mention de l'épitéleia dans les praktika, mention qui reste entièrement incompréhensible si l'on considère l'épitéleia comme une redevance temporaire ayant toujours comme véritable bénéficiaire le fisc.

*Le taux de l'épitéleia.* — On se heurte à de grandes difficultés quand on veut préciser le taux de l'épitéleia, malgré les données nombreuses que nous fournissent les documents de Lemviotissa. Cette difficulté est due à l'instabilité monétaire qui s'est produite au lendemain de la prise de Constantinople par les Latins. En principe le taux de l'épitéleia n'est pas conditionné par le prix de vente, mais par les charges fiscales qui grèvent un bien foncier, charges dont le montant doit être égal au montant de l'épitéleia. Pourtant il est bien probable que ceux qui vendaient leur bien, spéculaient sur le taux de l'épitéleia, essayant de recevoir pour un certain temps (jusqu'à la revision des praktika) une somme plus élevée que celle exigée par le fisc comme *δημόσιον* ou *ἀναγραφικὸν τέλος*.

Quant à l'épitéleia perçue au profit d'une personne qui jouit du privilège de l'immunité, il faut supposer qu'elle

(1) M. M., IV, n° XXXIII, p. 89.

(2) *Ibid.*, n° CV, p. 185.

(3) F. DÖLGER, *Schatzkammern*, n° 66/7 (l. 445-446), n° 68/9 (l. 589), n° 70/1 (l. 575-577). Cf. également *Actes de Chilandar*, n° 92, p. 197.

est déterminée par cette personne, conformément probablement au taux fixé par le fisc dans des cas analogues ou au taux des charges fiscales avant l'octroi de l'immunité.

Comme le versement de l'épitéleia est mentionné presque toujours dans les actes de vente ou de donation d'oliviers <sup>(1)</sup>, tout effort pour préciser le taux de l'épitéleia doit s'appuyer sur les données de ces actes, sans que les conclusions tirées puissent être appliquées aux autres catégories de biens. Le taux de l'épitéleia, comme d'autres versements, devra être étudié à la lumière de la politique monétaire des empereurs de Nicée, et surtout de Jean Vatatzès <sup>(2)</sup>.

*Le terme épitéleia.* — Le terme épitéleia a dû apparaître sous l'empire de Nicée, ayant probablement succédé au terme apparenté étymologiquement, *ἐπιτελεσμός*, qui désignait une redevance portant sur un bien foncier et payable

(1) Dans 12 sur 15 des actes de vente d'oliviers, et 3 sur 7 des donations d'oliviers ; 2 sur 3 des actes de vente de vigne ; 4 sur 26 des actes de vente des terres, et une seule fois dans les actes de donation de terre, cf. n° XII, p. 53 (cette épitéleia doit être payée en nature, cire, et non pas en espèces).

(2) La liste des ventes d'oliviers où figurent l'épitéleia et le prix de vente, présentée dans un ordre chronologique, illustre bien la situation économique de la période qu'embrassent les documents de Lemviotissa.

Année de la vente	Nombre d'oliviers	Prix	Épitéleia
1213	28	70 nom.	1 1/2 nom.
1231	18	5	1
1232	24	7	1
1232	27	8	1
1234	22	16	1
1274	44	43	1 1/3
1281	40	36	1/2
1281	10	9	2 kokkia
1282	7	6	1 nom.
1290	16	16	1 aspron

On constate qu'avant le règne de Jean Vatatzès la monnaie était fort dépréciée. Un changement considérable dans le prix des oliviers est survenu pendant le règne de Vatatzès. Jusqu'en 1234, le prix de vente était à peu près 0,28 de nomisma par arbre ; à partir de cette date, il monte à 0,80 de nomisma environ. Il faut remarquer

à une personne qui jouissait du privilège de l'immunité (1). Le versement provisoire (jusqu'à la revision des praktika) d'une épitéleia destinée à couvrir les charges fiscales est une procédure mise probablement en œuvre pendant la période de Nicée et trahit le bouleversement survenu dans l'administration fiscale, après la prise de Constantinople par les Latins.

La diversité des expressions que nous rencontrons dans le cartulaire de Lemviotissa pour désigner l'épitéleia est peut-être due à la récente introduction du terme, qui n'avait pas encore acquis son strict sens technique. Les mots et les expressions qui désignent le versement d'une épitéleia sont les suivants : a) *χάριν* ou *ὕπερ ἐπιτελείας* employé avec ou sans le verbe *τελῶ* (2) ; b) *ἐπιτελεσμός* employé seulement deux fois (3) ; c) *ἐπιτελῶ*, le complément épitéleia étant d'habitude sous-entendu ; d) à plusieurs reprises on emploie seulement le verbe *τελῶ* sans le complément épitéleia, le contexte ne laissant aucun doute que dans ces cas, il s'agit aussi du versement connu et caractérisé comme épitéleia (4).

Hélène GLYKATZI.

que les 16 nomismata, prix de la vente de 1234, sont caractérisés comme *καινούργια*. Le taux de l'épitéleia n'est pas influencé par les oscillations du prix de vente.

(1) Cf. Praktikon de Juin 1073 des domaines du protoproèdre Andronic Doukas, M. M., VI, p. 6.

(2) Une seule fois le versement d'une épitéleia est exprimé au pluriel *τὰς ἐπιτελείας* cf. M. M. I p. 390.

(3) Il ne fait aucun doute que *ἐπιτελεσμός* soit employé au lieu d'épitéleia, car la somme caractérisée à la p. 67 comme *ἐπιτελεσμός*, l'est à la p. 97 du cartulaire, comme *ἐπιτέλεια*.

(4) P. ex., la somme dont le versement est exprimé à la p. 79 du cartulaire avec le verbe *τελῶ* seul, est caractérisée à la p. 85 comme épitéleia.

## LES « INFORMATIONS » DE JACQUES TEDALDI SUR LE SIÈGE ET LA PRISE DE CONSTANTINOPLE (\*)

Parmi les textes qui relatent les épisodes du siège et de la prise de Constantinople en 1453, les historiens classent au nombre des récits importants (1) celui du Florentin Jacques Tedaldi, publié pour la première fois, à l'état isolé, en 1717 (2), sous le titre : « Informations envoyées tant par Francisco de Franc à très-révérénd père en Dieu monseigneur le Cardinal d'Avignon, que par Jehan Blanchin et Jacques Edaldy marchand Florentin, de la prinse de Constantinople par l'empereur Turc le XXIX. jour de May M CCCC LIII, à laquelle ledit Jacques estoit personnellement » (3). Pogodin, dans sa « Revue des sources concernant l'histoire du siège et de la prise de Byzance par les Turcs en 1453 » (4), lui consacre une

(\*) Communication présentée au X<sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines (Istanbul, septembre 1955).

(1) G. SCHLUMBERGER, *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*, Paris 1914, p. 369.

(2) MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, Paris 1717, col. 1819-1825 ; texte repris par Dethier, *Monumenta hungaricae historiae*, t. XXII, pp. 887-914. — F. Babinger, dans *Byzantion*, t. XXI (1951), p. 138, n. 3, signale par erreur une autre édition de ce texte dans *Atti della Soc. ligure di storia patria*, t. X (Genova 1874).

(3) Titre, avec fautes de lecture, donné par Martène et Durand, d'après le *Paris fr. 5036*. — Le même texte, incorporé à la chronique de Jean Chartier, se trouve également dans les éditions suivantes : D. GODEFROY, *Histoire de Charles VII... par Jean Chartier*, Paris 1661, pp. 271-279. — BUCHON, *Chroniques...*, t. XXXVIII, Paris 1826, pp. 323-335. — VALLET DE VIRIVILLE, *Chronique de Charles VII... par Jean Chartier*, t. III, Paris 1858, pp. 20-35.

(4) en russe : P. D. POGODIN, *Obzor istočnikov po istorii osady i vziatija Vizantii Turkami v 1453 godu* (*Žurnal Ministerstva Na-*

notice assez longue et regrette que cette source italienne, en dépit de son incontestable valeur, n'ait pas davantage retenu l'attention des historiens. Il distingue trois rédactions (1), dont les rapports, dit-il, n'ont pas été éclaircis :

- a. rédaction latine ;
- b. rédaction française (celle de l'édition Godefroy) (2) ;
- c. autre rédaction française, donnée par le ms. 1114 de Cambrai (3).

Pogodin croit à l'unité d'origine de ces trois rédactions, qu'un simple examen superficiel rend évidente, et fait de la rédaction latine, plus exactement du *Tractatus de expugnatione urbis Constantinopolitanae* (4), la source première de laquelle sont nées, au moyen de remaniements et traductions, les rédactions françaises. Rédactions nécessairement postérieures, selon le même Pogodin, pour deux raisons :

1° parce que l'idée d'un Florentin, ici Tedaldi, rédigeant *en français* le récit d'événements dont il fut le témoin, est inadmissible à une époque où la correspondance, et plus particulièrement la correspondance diplomatique, était rédigée en latin.

2° parce que les deux rédactions françaises ajoutent au récit une prétendue lettre de Mahomet II au pape Nicolas V, lettre que ne contient pas le *Tractatus* (5).

Mais tout en émettant l'hypothèse d'une dépendance des rédactions françaises par rapport à la rédaction latine, Pogodin reconnaît les divergences qui les séparent l'une de l'autre, à partir de l'original supposé (6). Son embarras vient du

*rodnago Prosvěštenija*, 1889, août, pp. 205 sqq.). Je dois à M. Jean Porcher, Conservateur en chef du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, la traduction de cet article.

(1) POGODIN, *op. cit.*, p. 227.

(2) Cf. *supra*, p. 95, n. 3.

(3) Édition très fautive par C.-A. Lefebvre, dans *Revue des Sociétés savantes...*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII (1862), pp. 500-504.

(4) Publié par Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. V, Paris 1729, col. 785-800, d'après un ms. conservé jadis à l'abbaye de Rouge-Cloître, aujourd'hui à Vienne, Nationalbibl., ser. n. 12709.

(5) POGODIN, *op. cit.*, p. 228.

(6) POGODIN, *op. cit.*, p. 229.

fait qu'il n'a pu étudier le texte français qu'à travers deux manuscrits dont l'un, le *Cambrai 1114*, offre, sans solution de continuité, la chronique de Tedaldi et la lettre de Mahomet II. Je pense, pour ma part, que cette dernière n'a pas à intervenir dans l'histoire de la transmission du texte.

Je laisserai momentanément de côté la rédaction latine, pour examiner les manuscrits qui nous ont conservé la version française. Compte non tenu de nouvelles découvertes toujours possibles, il en existe six :

Paris fr. 2691 (1), en français du nord (réd. *b* de Pogodin).

Paris fr. 5036 (2).

Paris fr. 15217 (3).

Cambrai 1114 (4), en dialecte picard (réd. *c* de Pogodin).

Ms. 19684 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (5), en français du nord.

Paris fr. 6487 (6).

Tous ces manuscrits sont du xv<sup>e</sup> siècle (7), évidemment de la seconde moitié. Dans le *fr. 2691*, le récit du siège est incorporé à la *Chronique* de Jean Chartier, dans le *Bruxelles 19684* au texte d'une chronique anonyme (8) concernant princi-

(1) Ff. 264-271. La lettre de Mahomet II, avec rubrique particulière, occupe les ff. 271-273. Ce manuscrit a été utilisé par D. Godefroy pour son édition de la *Chronique* de Jean Chartier (cf. *supra*, p. 95, n. 3).

(2) Ff. 293-299. A la suite, on lit : (ff. 300-301) lettre des Vénitiens au pape Nicolas V pour lui annoncer la prise de Constantinople (30 juin 1453) ; (ff. 301-302) lettre de Mahomet II. Ce manuscrit appartenait à Émery Bigot lorsque Martène et Durand s'en servirent pour éditer le récit de Tedaldi (cf. *supra*, p. 95, n. 2).

(3) Ff. 67 v<sup>o</sup>-72 v<sup>o</sup>. Ne contient pas la lettre de Mahomet II. Le texte des « Informations » édité par Buchon, *Chroniques*, t. XXXVIII, pp. 323-335, a été établi d'après ce manuscrit et le *Paris fr. 5036*.

(4) Ff. 28-30. La lettre de Mahomet II occupe les ff. 30-31 v<sup>o</sup>.

(5) Ff. 253-256.

(6) Ff. 18-21. Ne contient pas la lettre de Mahomet II.

(7) Le style des peintures, d'origine flamande, qui ornent le *fr. 2691*, permet de le dater des environs de 1460.

(8) Éditées sous le titre de *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai* par J.-J. de Smet, dans *Recueil des Chroniques de Flandre...*, t. III, Bruxelles 1856, pp. 111-570 ; le récit de Tedaldi se trouve pp. 511-516.

palement les Pays-Bas ; dans les autres, il se trouve à l'état isolé.

Dans les trois premiers manuscrits, mises à part les variantes de détail plus ou moins importantes et sans tenir compte de la lettre de Mahomet II, la relation se présente de manière identique. D'abord le titre : il s'agit d'une « information » (1), due à un marchand florentin qui prit une part active à la défense de la ville et que les manuscrits nomment Jacques Tetaldy (2), Edaldi (3) ou Tetardi (4), information transmise au cardinal d'Avignon par deux intermédiaires successifs : Jean Blanchin et Francisque (5) ou Francisco de Trane (6). Suit l'exposé rapide, sous forme de paragraphes introduits ou non par *item*, des événements qui se déroulèrent depuis l'arrivée du sultan devant les murs de la cité et la « pose » du siège (4-5 avril) jusqu'à l'assaut final (28-29 mai). Entre ces deux dates extrêmes, le film du récit déroule ses images : description de l'armée assiégeante (importance, armement, origine), engins d'attaque par terre, flotte, transport des navires turcs par-dessus la colline de Péra, état des fortifications de Constantinople, les assiégés, leur nombre et leurs moyens de défense, la tentative malheureuse de Jacopo Coco, patron de la galère de Trébizonde, pour incendier la flotte turque, les essais réitérés et sans résultat des assiégeants pour pénétrer dans la ville en creusant des mines, leurs essais infructueux d'escalader les murs au moyen d'échelles et de tours mobiles, le conseil tenu par Mahomet II où s'affrontèrent partisans et adversaires de la levée du siège, les préparatifs du dernier assaut, le jeûne de l'armée turque aux sons des tambours et dans l'embrasement du ciel nocturne par les chandelles et le bois enflammé « tant que il sambloit que mer et terre ardisent » (7) et, pour finir, l'ultime

(1) Aucun ms. ne donne ce mot au pluriel comme l'ont imprimé Martène et Durand.

(2) *Fr. 2691*, f. 264.

(3) *Fr. 5036*, f. 293.

(4) *Fr. 15217*, f. 67 v°.

(5) *Fr. 2691*, f. 264, qui ne donne que le prénom.

(6) *Fr. 5036*, f. 293. *Trasne* dans *fr. 15217*, f. 67 v°.

(7) *Fr. 6487*, f. 19.

attaque à la porte Saint-Romain, point faible de la muraille, l'effondrement de la défense après la défaillance de Giustiniani Longo, le Génois qui commandait en chef, au côté de l'empereur, la petite troupe des combattants grecs et italiens, et qui, blessé à mort, se fit porter hors de la mêlée, enfin le sauve-qui-peut général (1). La chronique proprement dite du siège se termine sur l'estimation approximative du butin, côté turc, des pertes financières, côté italien. Suit, en guise de conclusion, le portrait physique et moral du sultan vainqueur.

Le récit devrait normalement s'achever sur ce tableau dont les éléments pouvaient avoir été fournis par la rumeur publique (2). Or, les trois manuscrits précédemment cités ajoutent un assez long développement composé de deux parties d'importance inégale :

1° un bref paragraphe concernant les projets présumés du sultan au cours de l'été : « On estime que cet été le turc ne fera nul autre grant fait d'armes... » (3).

2° un appel aux chrétiens en vue d'une intervention armée, appel suivi de conseils : rétablir la paix entre les princes occidentaux ; constituer une armée en Italie qui passerait par l'Albanie où elle pourrait racoler des volontaires ; équiper

(1) Le *fr. 2691* est le seul à raconter les scènes de violence qui marquèrent l'entrée des Turcs dans la ville et auxquelles les églises servirent de décor, plus particulièrement celle de Sainte-Sophie, la « belle, grande et spacieuse » (cf. f. 268 v°).

(2) Languschi, le Vénitien qui accompagnait, avec Giovanni Dario, le nouveau baile de Venise Bartolomeo Marcello, nommé en vertu des accords vénéto-turcs du 18 avril 1454, a brossé du jeune sultan de vingt-deux ans un portrait conservé par Zorzo Dolfin dans sa *Cronaca* et qui reproduit certains de ces éléments : « ... têtue dans ses plans, extrêmement hardi en toute chose, avide de gloire comme Alexandre de Macédoine. Tous les jours il se fait lire... des ouvrages d'histoire romaine et d'autres œuvres historiques... Il s'instruit habilement de la position de l'Italie... du lieu où se trouvent le siège du pape et celui de l'empereur, du nombre de royaumes qu'il y a en Europe... » (cité par F. Babinger, *Mahomet II*, Paris 1954, pp. 135-136). A rapprocher de Martène et Durand, *Thesaurus novus anecd.*, t. I, col. 1823-1824, § XXXII.

(3) MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 1824, § XXXIII.

une flotte à l'aide de Vénitiens, de Génois, de Florentins et de corsaires, qui se rendrait à Négrepont sous la conduite du roi d'Aragon ; adjoindre à ces forces terrestres et navales d'autres troupes que commanderait Jean de Hunyad, « très redouté au turc », et que l'on pourrait recruter dans l'empire, en Hongrie, en Bohême, en Pologne ou ailleurs. Après quoi, en misant sur la bonne intelligence de ces diverses armées, en comptant sur l'affaiblissement des forces turques, sur les défections possibles parmi les chrétiens sujets du sultan, sur l'aide des Grecs désireux de recouvrer leur liberté, qui fourniraient des vivres à leurs défenseurs et affameraient du même coup l'adversaire, le succès de l'intervention des Occidentaux ne laisserait aucun doute si, toutefois, cette intervention avait lieu dans le plus bref délai (1).

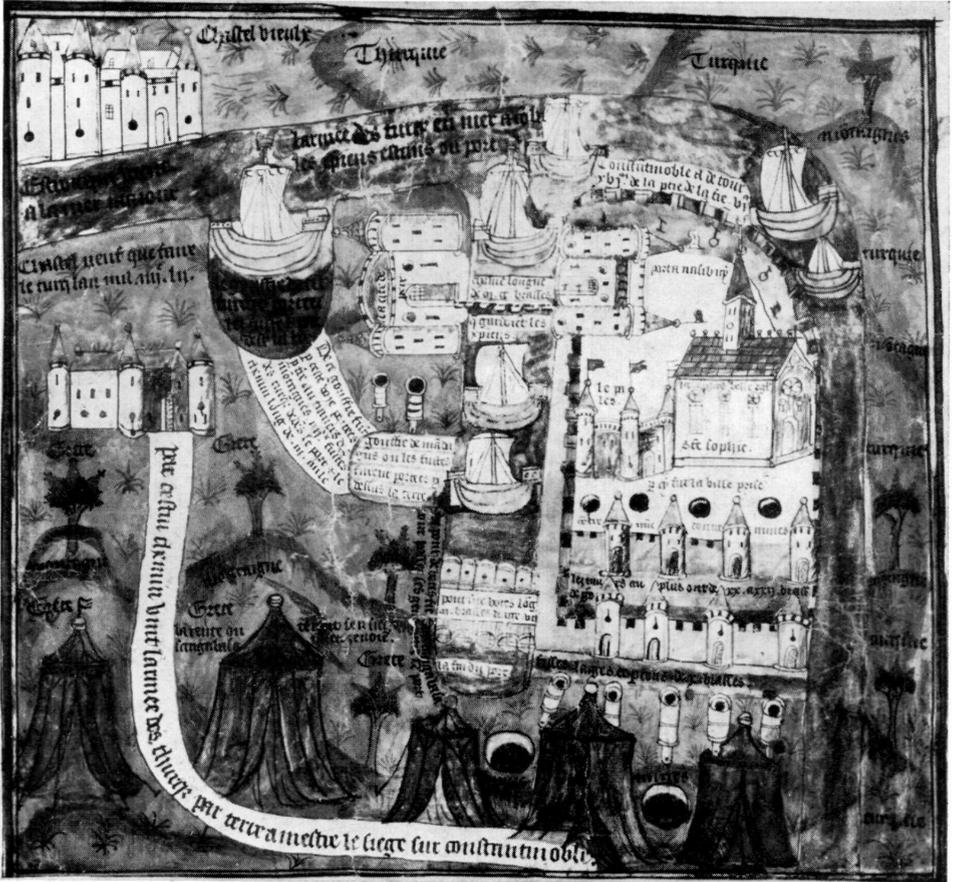
Il est évident qu'il s'agit là d'une addition au récit du siège et il paraît impossible que cette addition puisse être l'œuvre du chroniqueur lui-même. Cette opinion est confirmée par le fait qu'à cette version longue on peut opposer une version courte, celle des trois autres manuscrits témoins : le *Cambrai 1114*, le *Bruxelles 19684* et le *Paris fr. 6487*. Ils présentent entre eux des différences, mais ont ceci de commun qu'ils ignorent à la fois les pronostics et les conseils.

Le *Cambrai 1114* se rattache par son titre « Information etc. » aux trois premiers manuscrits cités, mais il arrête le récit du siège après l'estimation du butin. Il signale ensuite le témoignage de marchands vénitiens sur les constructions de galées entreprises par Mahomet II et donne le texte de la prétendue lettre du sultan au pape (2), ces deux paragraphes présentés comme des additions reconnues pour telles, puisque introduites par les locutions « tost après », « aussi tost après », et d'un caractère tout différent de celles dont il a été parlé précédemment.

Dans le *Bruxelles 19684*, le texte de Tedaldi, dépourvu de titre, truffe une chronique composite et anonyme qui concerne les Pays-Bas, la France et l'Angleterre. Il prend fin

(1) MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 1824-1825, § XXXIV-XLIV.

(2) Cf. *supra*, p. 97, n. 4.



PLAN DU SIÈGE DE CONSTANTINOPLE EN 1453  
(Bibliothèque nationale, ms. français 6487, f. 21.)



VUE DE CONSTANTINOPLE  
(Bertrandon de La Broquière, *Le Voyage d'outremer*.  
Bibliothèque nationale, ms. français 9087, f. 207<sup>v</sup>.)

avec l'estimation du butin et la mention du sauvetage de quelques citoyens de Venise.

Reste enfin le *Paris fr. 6487*, de beaucoup le plus intéressant des trois. C'était à l'origine un rouleau, écrit d'un seul côté. A une date quelconque, il fut sectionné de manière à former des feuillets mesurant 380 × 360 mm. Le volume ainsi constitué, mutilé aujourd'hui du début et de la fin, n'en compte plus que 27. Le récit du siège occupe les ff. 18 à 21 et offre les particularités suivantes :

1° l'absence du titre reproduit dans les éditions (1). A la place de celui-ci, on lit une simple rubrique explicative : « S'ensuit la manière de la prinse de la noble cité de Constantinoble par l'empereur thurq, le XXVIII<sup>e</sup> jour de may l'an mil CCCC cinquante et trois ».

2° la présence d'italianismes (2).

3° une souscription, en latin, à la suite du portrait de Mahomet II sur lequel s'achève le récit : « Datum ultima die mensis decembris anno Domini M<sup>o</sup> CCCC<sup>o</sup> LIII<sup>o</sup>. Collopnatum est presens transumptum per me Johannem Columbium et apportate (3) fuerunt de Constantinopoli per manum Johannem (sic) Blanchin. Sic signatum Columbi ».

Il s'agit donc ici d'un témoignage écrit apporté par Jean Blanchin et copié (4) — sinon traduit — par Jean Columbi le 31 décembre 1453. L'authenticité de cette souscription ne peut être mise en doute. Le nom de Jean Blanchin (5) s'est maintenu dans le titre donné par la suite à la relation.

(1) C'est le seul manuscrit, avec le *Bruzelles 19684*, à ne pas parler d'*Information*.

(2) (f. 18) « gens de bien grant fait » (*gran fatto*, de grande valeur) : les autres mss français n'ont pas compris et ont transcrit *gens de fait* ; (f. 19) « les murs de la ville pour lez taillier » (*tagliare un muro*, démolir, renverser) ; « Tes antissesseurs » (*antecessori*, prédécesseurs) ; (f. 20) « *Bigliardi*, capitaine général de Thurquie » ; « *Elbigliabee*, cappitaine général de Grèce » ; « *Sentit* leur entrée deux heures après » ; « leurs perdes » (*perdita*).

(3) Sous-entendre *littere*.

(4) C'est le sens du mot *transumptum*, qui n'implique pas l'idée de traduction.

(5) Blancet, dans le *fr. 2691*, f. 264.

Son rôle varie un peu suivant les manuscrits : les uns, comme le *Cambrai 1114* <sup>(1)</sup> et le *fr. 15217* <sup>(2)</sup>, le place sur le même pied que Tedaldi, en les qualifiant l'un et l'autre de marchands florentins ; les autres font de Blanchin un simple intermédiaire. C'est le cas du *fr. 5036* <sup>(3)</sup> et du *fr. 2691*. Ce dernier, très explicite à ce sujet, débute ainsi : « L'information envoyée par Francisque à très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal d'Avignon et eue par ycellui *Blancet de Jacques Tetaldy*, marchand florentin, lequel estoit présent à la prinse de Constantinoble ». Ici, le rôle de *Blancet*, alias Blanchin, rejoint celui que lui attribue la souscription du *fr. 6487*. Mais peut-on dire que Blanchin fut seulement le porteur du précieux document ? Certains indices permettent d'augmenter sa part de responsabilité.

En lisant le récit, on constate que le nom de Tedaldi est cité trois fois <sup>(4)</sup>, chaque fois à la troisième personne ; on apprend que le même Tedaldi était de garde à la muraille

(1) F. 28 : « Information envoiée par Favesco de Trasne à très révérent père en Dieu monseigneur le cardinal d'Avignon par Blanchin et Jacques de Celdy, marchans florentins, lesquelz estoient en la chité de Constantinople quant elle fu prise par le turcq le XXXI<sup>e</sup> jour de may l'an mil IIIIc LIII ».

(2) F. 67 v<sup>o</sup> : « L'informacion envoyée par Francisco de Trasne à très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal d'Avignon et par Jehan Blanchin et Jacques Tetardi, marchans florentins, de l'entreprinse de Constantinoble faite par l'empereur turc le XIX<sup>e</sup> jour de mars l'an mil IIIIc LIII ».

(3) F. 293 : « Informacion envoyée tant par Francisco de Trasne à très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal d'Avignon que par Jehan Blanchin et Jacques Edaldi, marchand florentin, de la prinse de Constantinople par l'empereur turc le XXIX<sup>e</sup> jour de may M CCCC cinquante trois, à laquelle ledit Jaques estoit personnellement ».

(4) *Fr. 6487*, f. 20 : « ... une grant partie des hommes et des femmes monstèrent sur une nef de Genevois... et sambla à *Jaques...* » (cf. Martène et Durand, *tom. cit.*, col. 1823, § XXVI) ; « Les galées grosses véniciennes... demourèrent... jusques à midi... pour saufer aucuns chrétiens, dont ilz venirent bien IIIIc, entre lesquelz fut cestui *Jaques Daldi...* » (cf. Martène et Durand, *tom. cit.*, col. 1823, § XXVIII) ; « ... XXXV gentilzhommes et d'aultres environ XL qui soudainement furent surprins des thurqz, eux désarmans pour euls sauver en mer après ledit *Jaques Todaldi...* ».

au moment de l'entrée des Turcs, mais « bien loing de la part où entrèrent les Thurqz » (1) et qu'il n'eut connaissance de l'événement que deux heures après. Il se dépouilla aussitôt de ses vêtements et, à la nage, gagna le navire vénitien qui le recueillit (2). La galée de sauvetage fit voile en direction de Négrepont ; elle y précéda d'un jour la flotte envoyée par Venise au secours des Grecs, placée sous le commandement de Giovanni Loredano. Je cite ici le passage intéressant : « Se l'armée de Venise que menoit messire Jehan Larendeno, chevalier, fut arrivée à Constantinoble un jour advant qu'i fut prins, il n'avoit nulle doubte, car il conduisoit et menoit en sa compagnie IX grandes galées véniciennes et XX naves en tout. Mais ilz ne vindrent pas à temps, car il arriva seulement à Négrepont ung jour après ce que les galées qu'ilz estoient fouyes et eschappées ilz venirent à port, arriver desquelles veoir estoit moult piteuse chose, oyans leurs perdes et leurs lamentations » (3).

Cette dernière phrase est significative. Elle prouve que le rédacteur était à Négrepont au moment de l'arrivée des fugitifs. Il a vu cette « moult piteuse chose » et a entendu les rescapés se lamenter sur les pertes qu'ils venaient de subir. Parmi ceux-ci se trouvait Tedaldi (4), témoin oculaire du siège et l'un des défenseurs de la ville. C'est de lui que le spectateur de Négrepont — pourquoi ne pas dire Blanchin —

(1) *Fr. 6487*, f. 20. Cf. MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 1823, § XXVIII. — Nous retrouvons Tedaldi un peu plus tard à Venise : le 5 juillet 1453, une décision du Sénat de cette ville « permet le départ de Jacques Tedaldi, Florentin, arrivé sur les vaisseaux de Romanie et qui avait préféré *potius in manibus et gratia nostra se ponere... quam capitare in manus Turcorum* (N. Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> série, Paris 1902, p. 288). Ce sont presque les mêmes termes qu'emploie le rédacteur du récit en disant que Tedaldi « se mist plus volentiers à l'aventure d'estre noyé(z) que d'atendre la fureur du thurq » (*fr. 6487*, f. 20).

(2) *Fr. 6487*, f. 20 ; cf. MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 1823, § XXVIII.

(3) *Fr. 6487*, f. 20 ; en partie seulement dans MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 1823, § XXX.

(4) Cf. *supra*, p. 102, n. 4.

recueillit le récit des dramatiques événements ; peut-être même l'écrivit-il sous sa dictée, non en latin comme le supposait Pogodin, mais dans la langue du Florentin, ainsi que le prouvent suffisamment les italianismes déjà signalés (1). On peut encore aller plus loin et imaginer Tedaldi dessinant pour illustrer son récit un plan de la ville assiégée. Hypothèse audacieuse, mais suggérée par la présence, dans le *fr. 6487*, d'une curieuse peinture qui occupe un peu plus de la moitié inférieure du f. 21, et qu'introduit la rubrique : « S'ensuit la pourtraiture de la belle cité de Constantinoble » (pl. I).

La ville elle-même est représentée par ses deux principaux monuments, Sainte-Sophie et le palais impérial. Tout l'espace libre au pied de l'enceinte terrestre est occupé par le dispositif du siège, accompagné de légendes explicatives. La peinture est évidemment l'œuvre d'un artiste occidental, peut-être le scribe, car les légendes sont de sa main. Mais il est difficile de voir là une œuvre de pure fantaisie. Compte tenu d'une certaine maladresse dans l'exécution, des libertés prises par le peintre en matière d'architecture byzantine (Sainte-Sophie est devenue une chapelle gothique), on ne peut manquer d'être frappé par la précision des détails : emplacement des tentes, bombardes, mines et contre-mines, de la chaîne qui barrait l'entrée du Bosphore, indication du chemin de terre emprunté par les navires turcs, du « pont de bottes » et d'autres particularités dont certaines, telle la vue cavalière du château vieux (2) et du château neuf (3), ne sont pas mentionnées dans la chronique et n'ont donc pu être inspirées par elle. On est ainsi amené à penser que l'artiste a eu sous les yeux un dessin de la ville investie, qu'il s'est contenté de mettre en belle forme.

La présence de cette peinture, jointe aux caractéristiques signalées précédemment, donne, semble-t-il, une importance extrême au *fr. 6487*. A défaut du texte primitif perdu ou égaré, cette copie directe prend la valeur d'un document

(1) Cf. *supra*, p. 101, n. 2.

(2) Güzel-Hissar (Anadolu-Hissar actuellement), bâti par Bajazet à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle sur la rive asiatique du Bosphore.

(3) Construit sur la côte européenne du Bosphore (15 avril-31 août 1452) par ordre de Mahomet II ; aujourd'hui Rouméli-Hissar.

original. Et, en partant d'elle, on peut essayer de reconstituer l'histoire des « Informations », tout en laissant certaines questions sans réponse. Mais il n'est pas inutile de rappeler auparavant, dans ses grandes lignes, la succession d'événements déclenchés en Occident par la prise de Constantinople.

\* \* \*

Le 8 juillet 1453, le pape Nicolas V apprenait la triste nouvelle par une lettre datée du 30 juin, que lui adressait le Sénat vénitien (1). Quatre jours après, l'empereur Frédéric III, sous l'influence de son conseiller Enea Silvio Piccolomini, écrivait au même Nicolas V et lui promettait d'organiser une réunion de tous les princes d'empire en vue de préparer la défense de l'Occident menacé par la victoire du sultan (2). Consterné par la capitulation de Constantinople, comme le prouvent les témoignages contemporains, et vivement impressionné par la démarche de l'empereur, le pape lança, le 30 septembre 1453 (3), une bulle qui proclamait la croisade, accordait aux participants une indulgence plénière et imposait une dîme générale à toute la chrétienté.

Deux mois plus tard, donc en décembre, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, convoqué par l'empereur, ainsi que les autres princes occidentaux, à la diète de Ratisbonne fixée au 23 avril 1454, envoyait à Charles VII son conseiller Antoine de Tornay pour lui faire part de son dessein de prendre la croix et pour sonder en même temps les intentions du roi de France (4). De tous les souverains pressentis, Philippe le Bon allait se montrer le plus ardent en matière d'intervention. Le 17 février 1454, lors du festin magnifique, plus connu sous le nom de « banquet du faisan », qu'il offrit à Lille aux barons bourguignons et flamands, il s'engagea par serment, et tous les seigneurs de sa cour avec lui, à partir en guerre contre les Turcs (5). Et, à la diète d'avril suivant,

(1) F. BABINGER, *Mahomet II*, Paris 1954, p. 125.

(2) F. BABINGER, *op. cit.*, p. 147.

(3) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. V, Paris 1890, p. 392.

(4) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *tom. cit.*, p. 394.

(5) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *tom. cit.*, p. 396.

il fut un des rares princes à s'y présenter en personne. On sait l'échec de la réunion de Ratisbonne. Une seconde diète, à Francfort-sur-le-Mein (septembre 1454), une troisième à Wiener Neustadt (février 1455) ne réussirent pas plus que la première à secouer l'apathie générale. La mort de Nicolas V (24 mars 1455) interrompit pendant quelque temps les pourparlers. Mais l'avènement du nouveau pape allait entraîner une recrudescence d'activité diplomatique. Calixte III, en effet, s'était engagé solennellement à tout mettre en œuvre pour organiser la guerre sainte et reconquérir Constantinople. Dans ce but, il lança le 15 mai 1455 une nouvelle bulle de croisade qui fixait le départ des croisés au 1<sup>er</sup> mars 1456 et il envoya des légats de tous les côtés : en Allemagne et Hongrie, le cardinal Carvajal, en Angleterre, le cardinal de Cuse, en France, le cardinal d'Avignon (1).

Les archives du Vatican ont conservé la série des bulles — il y en a soixante-cinq — qui furent délivrées le 12 septembre 1455 à Alain de Coëtivy (2), évêque d'Avignon et cardinal, appelé communément le cardinal d'Avignon. Dans un volume de ses étendues, le notaire avignonnais Chaillou a transcrit celles qui lui conférèrent la légation en France et dans toutes les parties adjacentes jusqu'au Rhin (8 août 1455) et celles qui étendirent cette légation au duché de Savoie, au Dauphiné, à la Provence, au Comtat Venaissin, à la principauté d'Orange, aux provinces de Besançon, Lyon et Arles (3). Parti de Rome le 17 septembre 1455 (4), Alain de Coëtivy y revint le 6 mai 1458. En dépit de talents oratoires reconnus (5), sa mission se soldait négativement. Même

(1) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *tom. cit.*, p. 163.

(2) Frère de l'amiral Prigent de Coëtivy, Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon (1437-1474), avait été nommé cardinal au titre de Sainte-Praxède le 20 décembre 1448.

(3) le 12 septembre 1455. Voir L.-H. LABANDE, *Avignon au XV<sup>e</sup> siècle...*, Monaco-Paris 1920, p. 72.

(4) Cf. EUBEL, *Hierarchia catholica...*, t. I, p. 33, n° 140 : « die mercurii card. Avinionensis legatus in Franciam recessit de Urbe, associatus a dominis card. de palatio S. Petri usque ad portam S. Pauli, et juxta S. Paulum intravit galeas cum comitiva sua dirigens iter versus Avinionem ».

(5) Cf. *Gallia christiana*, t. I, col. 828 : « Et quidem regem [Charles VII] facile ob magnam facundiam qua pollebat, in eam adduxit sen-

après l'échec du siège de Belgrade (juillet 1456) et la victoire de Jean de Hunyad sur les Turcs, le projet de croisade ne devait pas aboutir.

\*  
\* \*

Le nom du cardinal d'Avignon nous ramène aux « Informations », puisque c'est lui qui figure dans le titre de la rédaction longue en qualité de destinataire. Or ce nom ne se trouve pas dans le *fr. 6487*, et pour cause. A la date du 31 décembre 1453, mentionnée dans la souscription, Alain de Coëtivy n'avait encore reçu du pape aucune mission diplomatique. Il n'est pas interdit de supposer, cependant, que Nicolas V, qui l'avait fait cardinal, ait pu songer à lui lors du premier projet de croisade. Mais l'absence de documents officiels ne permet pas d'aller plus loin, encore que le *Tractatus* <sup>(1)</sup>, dont il sera bientôt question, et une glose à l'usage d'Avignon insérée dans le texte du *fr. 6487* <sup>(2)</sup> étayaient l'hypothèse d'une activité qui n'eut peut-être pas l'occasion de se manifester ou qui se manifesta officieusement <sup>(3)</sup>.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas pour appuyer l'action d'Alain de Coëtivy, légat, que le récit du Florentin fut à l'origine rendu public. Quel événement a pu le faire sortir de l'ombre ? Sans doute la bulle de croisade promulguée par Nicolas V le 30 septembre 1453. L'idée une fois lancée, le document qui racontait les derniers jours de Constantinople pouvait servir le projet d'intervention en puissance, en fournissant une pièce à conviction authentique. Dans ce but, vraisem-

tentiam ; sed morte pontificis superveniente, effectum habere non potuit magnus ille belli apparatus ».

(1) Cf. *infra*, p. 108.

(2) Cf. *infra*, p. 108, n. 1.

(3) A défaut de preuves pour appuyer cette hypothèse, on peut noter l'intérêt manifesté par le cardinal d'Avignon en faveur du projet de croisade. La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs manuscrits provenant d'Alain de Coëtivy. L'un d'eux, le *Latin 5565 A*, contient entre autres choses le discours prononcé par Enea Silvio Piccolomini à la diète de Francfort, en 1454 (cf. L. Delisle, *Les Heures de l'amiral Prigent de Coëtivy*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXI, 1900, p. 194).

blement, le récit des tragiques journées d'avril-mai 1453, que Blanchin tenait de son compatriote Tedaldi, fut traduit en français et, semble-t-il, annoté (1).

Mais on dut s'apercevoir très vite, dans l'entourage pontifical, que, si cette brève chronique du siège pouvait entretenir l'émotion provoquée par la chute de la ville, elle était insuffisante pour déclencher une offensive de l'Occident contre l'Orient et surtout pour l'organiser de façon efficace. De là, l'idée de l'augmenter des pronostics et des conseils déjà mentionnés, qui soulignaient l'arrêt temporaire que marquaient les intentions belliqueuses de Mahomet II et encourageaient les souverains à profiter de cette sorte de trêve pour mettre sur pied la campagne militaire dont on leur fournissait, à l'avance, le plan. La transformation de la relation en document de propagande pour la croisade était chose faite au début de l'année 1454, le *Tractatus de expugnatione urbis Constantinopolitanae* en fait foi. Dans cet exposé, le récit de Tedaldi, enrichi d'un prologue (2), est divisé en vingt-six chapitres, chacun d'eux pourvu d'un titre. La chronique succincte du *fr. 6487* se retrouve, à part quelques variantes de détail, dans l'arrangement latin, mais elle y est présentée sous forme littéraire, avec un souci de composition évident et une grande abondance verbale (3). A la fin du *Tractatus*, avant l'*explicit*, une souscription nous apprend que Simon de Ympeghem, de la commanderie du Latran à Paris, fils de Reynier de Ympeghem, a terminé ce travail (travail de copie ? travail

(1) On relève, dans le *fr. 6487*, trois gloses introduites dans le récit et qui doivent correspondre à des annotations marginales du texte primitif : (f. 18) « La brasse est et contient environ pou plus trois paulmes et demie de la canne d'Avignon » ; (f. 20) [Ancône] « est la milleur cité de la marque d'Anconne » ; (f. 21) « Megara est une ville en Aquilea, sur la rive de la mer, loing de Venise à V<sup>m</sup> de mer ».

(2) *Incipit proemium in tractatum de cladibus Constantinopolitanae civitatis quae nuper anno a Nativitate Domini 1453 fuit a Turcis expugnata et christianis ablata* (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. V, col. 785).

(3) A titre d'exemple, je signalerai la comparaison de Giustiniani à Macchabée, les morceaux oratoires que visent à être les discours de Khâilil-Pacha et de Zagan-Pacha, beaucoup plus longs que dans le *fr. 6487*, et le développement donné au portrait de Mahomet II.

de rédaction ?) le 2 février 1454 (n.st.) : « Ego igitur Symon de Ympeghem, filius quondam Reyneri de Ympeghem, hanc certificationis cedulam domino cardinali Avinionensi transmissam per Franconem de Twayr ad finem usque perduxi, in civitate Parysiensi, in monasterio beati Johannis Lateranensis, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tertio, in solempnitate Purificationis beatæ Mariæ Virginis » (1).

La présence du cardinal d'Avignon dans cette souscription, de même que dans l'*incipit* (2) qui suit le prologue et qui est à l'origine du titre donné aux versions françaises, rend plausible l'hypothèse déjà émise (3) d'une première mission diplomatique du cardinal, soit que Nicolas V n'ait fait que l'envisager sans lui donner suite, soit qu'il en ait chargé effectivement Alain de Coëtivy, mais à titre officieux, ce qui expliquerait l'absence de bulles.

Ainsi, dès février 1454, l'instrument de la campagne contre Mahomet II est prêt. Il ne s'agit plus que de le répandre. Du *Tractatus*, soit directement, soit plutôt indirectement par l'intermédiaire d'une version française inspirée de lui, les manuscrits cités en commençant, à l'exception du *fr. 6487* et du *Bruzelles 19684* (4), tireront l'un (5) le titre seulement, les autres le titre et les additions finales. Quant au récit proprement dit qui forme la partie centrale du *Tractatus*, la version qu'ils en offrent est apparentée, dans sa forme et par certains détails, à celle du *fr. 6487*.

\* \* \*

En résumé, c'est dans un court laps de temps, le mois de janvier 1454, que fut fabriqué, en partant d'un récit authen-

(1) MARTÈNE et DURAND, *tom. cit.*, col. 800.

(2) « Incipit tractatus loquens de certificatione transmissa per Franconem de Twayr venerabili patri cardinali Avinionensi de cladibus et expugnatione praeclaræ urbis Constantinopolitanae per Turcos » (Martène et Durand, *tom. cit.*, col. 786).

(3) Cf. *supra*, p. 107.

(4) Cf. *supra*, pp. 100-101. Il est le seul ms. à reproduire l'équivalence entre la brasse de Constantinople et la canne d'Avignon (cf. *supra*, p. 108, n. 1).

(5) *Cambrai 1114* (cf. *supra*, p. 100).

tique, le document diplomatique que sont les « Informations ». Et maintenant si, d'une part, l'on considère que, des six manuscrits actuellement connus, deux sont en français du nord (*Bruxelles 19684* et *fr. 2691*), un troisième en dialecte picard (*Cambrai 1114*) ; que le *fr. 6487* est écrit en grosse bâtarde flamande ; que l'on trouve, en tête du *fr. 5036*, quelques documents concernant les difficultés de Philippe le Bon avec les Gantois (notamment les offres de paix du 30 juillet 1453) ; que le *fr. 6487* contient une copie des mêmes textes et fait suivre la relation de Tedaldi du récit du festin de Lille ; si, d'autre part, l'on se souvient de l'activité déployée par Philippe le Bon avant et après le fameux banquet du 17 février 1454, sans oublier le nom flamand du souscripteur du *Tractatus*, on est tenté d'établir un lien entre l'histoire de la tradition du récit et l'attitude agissante du puissant duc de Bourgogne (1). Et il n'eût peut-être pas été trop risqué de donner à ce bref exposé un sous-titre à la manière romantique, en l'intitulant : Les « Informations » de Tedaldi ou les préliminaires diplomatiques du Vœu du faisan.

Marie-Louise CONCASTY.

(1) Un curieux rapprochement est à signaler, qui semble confirmer cette hypothèse. Le ms. *Français 9087* de la Bibliothèque nationale de Paris contient, à partir du f. 153, le « Voyage de Bertrandon de La Broquière qu'il fist en la terre d'oultre mer l'an de grâce 1432 ». Il s'agit là d'un exemplaire de dédicace, portant la devise et les armes de Philippe le Bon, exemplaire exécuté après 1456. Le volume est orné de peintures. Or celle du f. 207 v<sup>o</sup> (cf. pl. II), destinée à illustrer la description de Constantinople faite par Bertrandon, est en réalité une représentation du siège de 1453, directement inspirée du plan en couleurs donné par le ms. *Français 6487* (pl. I). Rapprochement d'autant plus significatif que Bertrandon de La Broquière ne fait aucune allusion au siège et à la chute de la ville, bien qu'il ait rédigé en 1455, à la demande du duc de Bourgogne, le récit du voyage fait en 1432. — Je tiens à signaler que les renseignements concernant le manuscrit de l'abbaye de Rouge-Cloître, actuellement à la Bibliothèque nationale de Vienne, ainsi que les corrections apportées à la souscription du *Tractatus*, fautive dans l'édition Martène, sont dus à l'obligeance du Dr. H. Hunger.

LE MANUSCRIT 162 D'AVRANCHES ET  
L'ÉDITION PRINCEPS DES  
GESTA ROBERTI WISCARDI DE  
GUILLAUME D'APULIE <sup>(1)</sup>

On sait que, des éditeurs des *Gesta Wiscardi*, les premiers — Leibnitz <sup>(2)</sup>, Caruso <sup>(3)</sup> et Muratori <sup>(4)</sup> — n'ont eu pour base que l'édition *princeps* publiée à Rouen en 1582 par Jean Tiremois d'après un manuscrit de l'abbaye du Bec, perdu

(1) Je remercie M<sup>lle</sup> Desmier, bibliothécaire d'Avranches, et M<sup>lle</sup> Dupic, conservateur de la Bibliothèque de Rouen, de l'obligeance avec laquelle elles ont mis leurs précieux mss. à ma disposition et facilité mes recherches.

(2) Godefridi Guilielmi LEIBNITII, *Scriptores Rerum Brunsvicensium*, Hannovre, 1707, I, N<sup>o</sup> XXXIX, p. 578 : *Guilielmi Appuli Historicum Poema de Rebus Normannorum in Sicilia, Appulia et Calabria gestis usque ad mortem Roberti Guiscardi Ducis scriptum ad filium Rogerium*. Leibnitz, outre ses propres notes, a reproduit un certain nombre des notes de Tiremois.

(3) Joannis Baptistae CARUSII, *Bibliotheca Historica Regni Siciliae*, Palerme, 1723, I, II, p. 87 : *Guilielmi Apuliensis Rerum in Apulia, Campania, Calabria et Sicilia Normanicarum libri quinque*. Caruso a reproduit la plupart des notes de Tiremois et de Leibnitz ; il reproduit intégralement la dédicace, le poème liminaire *Ad lectorem* et l'exergue de Tiremois.

(4) MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, V, 1724, p. 247 (même titre que Leibnitz). Cette édition, fort supérieure aux précédentes, est reproduite dans MIGNE, *Patr. Lat.*, t. 149, col. 1027-1082, et fragmentairement dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XI, Paris, 1767, p. 447-452 (fragments du livre I et II). Muratori a reproduit les préfaces de Tiremois et Leibnitz, les vers liminaires de Tiremois, les notes de Tiremois et de Leibnitz, auxquelles il a ajouté les siennes : elles apportent parfois des corrections pertinentes à celles de ses prédécesseurs. Muratori se trompe parfois en attribuant à Leibnitz des notes de Tiremois.

depuis lors ; et que le dernier, Wilmans (1), au contraire, n'a connu l'édition *princeps* qu'à travers celles qui en sont dérivées (principalement celle de Leibnitz), mais a utilisé la collation faite par Bethmann d'un autre manuscrit, provenant du Mont Saint Michel (2), conservé à la Bibliothèque Municipale d'Avranches, actuellement sous le n° 162 (3).

L'édition *princeps*, que j'ai collationnée à la Bibliothèque Nationale de Paris, est un in-4° de 56 ff., portant le titre : *Guilielmi Apuliensis Rerum in Italia ac regno Neapolitano Normanicarum libri quinque, a Joanne Tiremaeo editi. Rothomagi apud Richardum Petit et Richardum l'Allemand, 1582* (4). Son auteur conte, dans son introduction, qu'un jour

(1) *Guillermi Apuliensis Gesta Roberti Wiscardi* edidit Rogerus WILMANS, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, IX, 1851, p. 239-298, et réédition anastatique de 1925. C'est la seule édition qui ait un appareil critique. Wilmans s'est principalement servi de l'édition de Leibnitz, copiant plusieurs de ses fautes, ignorant plusieurs bonnes leçons des autres éditeurs.

(2) L. BETHMANN, *Reise durch die Niederlande, Belgien und Frankreich, Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* hgg. von G. H. PERTZ, VIII, Hannover, 1843, p. 25-101 (pages consacrées à Avranches et Mont Saint Michel : p. 66-71) ; trad. par Edmond de Coussemaker, *Voyage historique dans le Nord de la France*, Paris, 1849, p. 36-43. Ce ms. est cité par MONTEFAUCON, *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum Nova*, Paris, 1739, t. II, p. 1360, p. 207, dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Mont Saint Michel. Il écrit, sous ce n° :

« 207. *Historia Africana.*

*Historia Gothorum Jordani Episcopi.*

*Item liber Gildae de gestis Britonum.*

*Guillelmi Apuleiensis de gestis R. Wiscardi metro editus, in-4° ».*

(3) Les manuscrits tardifs qui se trouvent en Italie ne sont que des apoglyphes de l'édition *princeps* : à Rome, le ms. *Vatican. Barb. lat.* 2051 (cart. saec. XVI-XVII) ; les 2 mss. de la Bibl. Nazionale de Naples (III. B. 48 et X. B. 9) ; les 2 mss. de Palerme : *Bibl. Nazionale IV-C-9* (XVII<sup>e</sup> siècle) et *Bibl. Comunale Qq. D. 46*. Cf. sur ces mss., B. CAPASSO, *Le fonti della storia delle provincie napoletane*, n. ed. a cura di Mastroianni, Napoli, 1902, p. 85-86, et M. CATALANO, *La venuta dei Normanni nella poesia e nella leggenda*, Catania, 1903, p. 97.

(4) Caruso a employé un exemplaire qui portait comme adresse d'éditeur *typis Martini le Mesgissier, et Thomae Mallard*, comme il appert de la notice placée en tête de son édition.





qu'il était l'hôte de l'abbaye du Bec, il en visita la bibliothèque, ou ce qui en restait à cette époque. Il y découvrit un manuscrit que le temps, la poussière et les vers rendaient presque illisible: *oculos tandem conieci in miseris aliquot male compactas vixque cohaerentes schaedas, quas iandudum pulvis tineaeque flagelabant... Squalore tandem deterso, dum quid illae continerent inspexi cupidius, inveni inter alia quae vix prae vetustate legi poterant, Guillielmi cuiusdam Appuliensis historicum poema de rebus a Roberto Guiscardo fortissimo Normannorum duce, in Sicilia, Appulia et Calabria, gestis...*

Il l'emprunta aux moines (*cum veteres illas schaedas a religiosis hospitibus utendas ad tempus accepissem*), le transcrivit (*transcribendum quoque diligenter curavi*), l'émenda (*quidquid a nobis est laboris et operae ad hujus libri emendationem*), le publia avec des notes marginales.

Depuis lors, ce ms. a disparu sans traces (1).

J'ai collationné le ms. 162 d'Avranches successivement à la Bibliothèque d'Avranches et à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de Paris.

M<sup>lle</sup> J. Vielliard, directrice de cet Institut, a eu l'obligeance de m'écrire, le 25 février 1953 :

« Le manuscrit a été étudié très soigneusement par ma collaboratrice M<sup>lle</sup> Pellegrin, qui est rompue à la lecture de la paléographie latine ; elle le date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (on

(1) Tiremois semble bien l'avoir rendu aux moines, puisqu'il dit expressément qu'il l'a reçu *ad tempus*. Mais on ne trouve trace du ms. dans aucun des catalogues postérieurs des mss. du Bec. Mme Nortier (lettre du 15-8-1955) me signale que, dès 1640, « dom Le Michel visita la bibliothèque et nota les mss. les plus intéressants, surtout les mss. historiques. Or, il ne fait aucune allusion à celui-ci (*Bibl. Nat.*, lat. 11.777, f. 248-250) ». Pas de mention non plus, en 1739, dans le catalogue des mss du Bec de MONTFAUCON, *Bibl. Bibl.*, II, p. 1250-1256, qui énumère 221 n<sup>os</sup> ou vol. distincts. La bibliothèque du Bec, qui au cours des siècles avait subi maintes déprédations, fut presque entièrement détruite et dispersée à la fin de la révolution. Cf. E. VEUCLIN, *Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin*, Brionne, 1885, p. 89 ; Abbé PORÉE, *L'abbaye du Bec au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Tours, 1882, p. 49, n. ; surtout, Chanoine PORÉE, *Histoire de l'abbaye du Bec*, Evreux, 1901, où l'on peut suivre toute l'histoire de la bibliothèque : I, pp. 91-93 ; II, p. 287, pp. 409-413, pp. 553 sqq.

ne peut préciser davantage) ; il est formé d'un certain nombre de fragments écrits à cette époque qui ont été réunis en un volume qui provient de l'abbaye du Mont Saint Michel, mais on ne peut préciser l'origine de chacun des fragments : il y a tout lieu de croire qu'ils ont été écrits dans la région ; il y a plusieurs mains ».

Voici la description du ms. par M<sup>lle</sup> Pellegrin <sup>(1)</sup> :

« C'est un ms. français de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (sauf fol. 80-81, du XI<sup>e</sup> siècle), en parchemin, contenant 11 + 81 fol., entouré d'une reliure moderne de peau noirâtre, ornée, au bord, de filets à froid ; le dos est refait (XVIII<sup>e</sup> siècle ?). Il contient : F. I-II : Cicéron, *De oratore*, fragments réemployés comme feuille de garde <sup>(2)</sup> ; f. 1-24<sup>v</sup> : Victor Vitensis, *Persecutionis Africanae Provinciae* <sup>(3)</sup> ; f. 24<sup>v</sup> - 26<sup>v</sup> : Pseudo-Victor Vitensis, *Passio septem monachorum* <sup>(4)</sup> ; f. 27-47 : Iordanes, *Getica* <sup>(5)</sup> ; f. 48-63<sup>v</sup> : Gildas Sapiens, *De excidio et conquestu Britanniae* <sup>(6)</sup> ; f. 64-79<sup>v</sup> : Guillaume d'Apulie, *Gesta Roberti Wiscardi* ; feuillets de garde : f. 80-81<sup>v</sup> : Calendrier ecclésiastique (fragments : Januarius, Febr., Nov., Dec.).

Les feuillets 64-79<sup>v</sup>, contenant les *Gesta Roberti Wiscardi*, datent de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; 275-210 mm. Réglé à la mine de plomb. Plusieurs mains. Écrit sur deux colonnes. 39-49 lignes à la colonne. Titres (incipits et excipits) rubriqués. Initiales alternativement rouges à filigranes bleues et bleues à filigranes rouges. Deux quaternions. Exemplaire complet, mais feuillets gravement endommagés par l'humidité, surtout les derniers qui sont mutilés. F. 79<sup>v</sup> : table du ms., d'une main du XVIII<sup>e</sup> siècle. »

Les déchirures provoquées par les intempéries, d'abord localisées dans le bas à gauche, et sur le bord droit, au milieu, s'étaient progressivement, empiétant sur le texte : les der-

(1) Cf. la description de H. OMONT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, Départements*, t. X, p. 79-80.

(2) *De oratore*, III, c. 28, par. 110 à c. 30, par. 121 ; et c. 48, par. 186 à c. 50, par. 196.

(3) Exemplaire incomplet. Cf. MIGNE, P.L., 58, col. 179-260.

(4) Cf. MIGNE, P.L., 58, col. 261-266.

(5) Cf. MIGNE, P.L., 69, col. 1251-1296.

(6) Cf. MIGNE, P.L., 69, col. 328-392.

niers folios ont un aspect déchiqueté. Les déchirures sont aréolées de brun plus ou moins foncé, piqueté de moisissure. Presque régulièrement, par suite de cet accident, plusieurs vers (6 à la fin) ont péri au bas de chaque folio : soit disparus soit illisibles.

L'écriture, large et haute au début, se rapetisse après les premiers folios, d'où les variations dans le nombre de lignes (39 pour les deux premières colonnes du fol. I, puis un nombre variant de 42 à 48 lignes). Le ms. porte des corrections d'une main différente, à l'encre plus pâle, de même époque.

Ponctuation souvent irrationnelle.

Je relève en note les principales caractéristiques orthographiques du ms. (1).

De ma double collation, je consignerai d'abord les éléments qui améliorent le texte, puis ceux qui corrigent ou précisent notre connaissance du ms. d'Avranches et de l'édition *princeps*.

(1) *oe* et *ae* toujours rendus par *e* (sauf dans *aeclesia* et quelques cas où un *a* est corrigé en *ae*).

*h* irrationnel assez fréquent : on trouve *horas*, *horis* à côté de *oras*, *oris* ; *cathenas*, *adhimit*, *honerati*, *Michenei*, *Nicholaus*, *Matheram*, *inhermes*, *Turchi*, *Turchos*, *Turchorum*, *sepulchri* à côté de *sepulcri*.

Par contre le *h* est supprimé dans *Teodora*, *Idruntum* (mais aussi *Hidronti*).

Le son *k*, notamment dans les noms grecs, est rendu par *ch* : *Dochianus* (à côté de *Dokianus*), *Basilachius*, *Monomachi*.

Le *y* est rendu le plus souvent par *i* : *Sinodianus*, *tiranni*, *Argiuro*, *Lieo*, *Michenei*, *Dirachium*, *Cliceum*, *Gliceo* : mais *zelotypo*, et, sans raison, dans *hyberni*.

Le *c* est parfois rendu par *q* ou *qu* : *loquavit*, *quoadiutor*, *inquassum*, *quatervis*, *quassus*, *quassa*.

En revanche on trouve *solilocum*.

Dans les mots composés les suffixes restent souvent intacts : *adfinem*, *adquirere*, *inmerito*, *cumclusit*.

On observe *o* pour *u* dans *Brondisii*, *mondana*.

L'orthographe est flottante dans nombre de cas : *quendam* et *quemdam*, *nunquam* et *numquam*, *utrinque* et *utrimque* (ces mots sont d'ailleurs le plus souvent abrégés) ; *Appulus* et *Apulus*, *Normannica* et *Normanica*, *Idruntum*, *Ydrunti* et *Hidronti* ; *temptoria* et *tentoria*, *munia* et *moenia*, *Hardoinus* et *Ardoinus*, *littore* et *litore*, *Guillermi* et *Guilermus* ; *Nichoferus* et *Nichofores* ; *Boamundus* et *Buamundus* ; *Cliceum* et *Gliceo* ; *Adversa* et *Aversa*.

Les confusions de *c* et *t* sont très nombreuses.

1. *Les bonnes leçons du ms. d'Avranches (A) qui ont échappé à Bethmann et à Wilmans* : je mentionne d'abord la leçon de A, suivie de celle de l'édition *princeps* (T).

La leçon du ms. s'impose dans les cas suivants :

- I, 574-575 (1) *quasdam quas... magas* A : *quosdam quos ... magis* T (2)  
 III, 328 *gratia* A (3) : *gratis* T

(1) Pour éviter les confusions, j'adopte la numérotation de Wilmans, bien que, dans le livre I, à partir du vers 265, le chiffre réel des vers soit le chiffre de Wilmans, diminué de cinq (Wilmans, qui numérote de cinq en cinq, a sauté par inadvertance de 255 à 265).

- (2) *quasdam quas aequora credit*  
*Perturbasse magas, cruciat, succendit et igni.*

« Il fait supplicier des sorcières qu'il soupçonne d'avoir troublé les flots de la mer ». Personne n'a relevé ce curieux exemple de la croyance superstitieuse à l'influence des sorciers sur les phénomènes atmosphériques (cf. *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, Bd. III, Berlin 1930-1931, col. 1860 sqq. consacrées aux *Wetterhexen* ; pour cette superstition à Byzance, Ph. ΚΟΥΚΟΥΛΕΣ, *Βυζαντινῶν βίος και πολιτισμός*, t. I, 2, Athènes, 1948, p. 123 sqq., et *Μεσαιωνικοί και νεοελληνικοί κατάδεσμοι. Λαογραφία*, 9 (1926) p. 52 sqq. Cf. le *Cod. Theodos.* XVI, 10, 4 sqq. ; 9 sqq. ; IX, 16, 3 et 5, punissant de mort le délit de *elementa turbare*). Le traducteur italien de Guillaume d'Apulie, Salvatore GRANDE (*I Normanni, Poema Storico di Guglielmo Pugliese*, dans *Cronache e Diplomi del secolo XI e XII, Traduzione dal latino con note e prefazione*, Lecce, 1867 = 1<sup>er</sup> volume de *Collana di opere scelte edite e inedite di scrittori di Terra d'Otranto*), dans sa version de ce passage, n'a pas traduit le mot essentiel, qui, dans son texte (celui de l'éd. princeps et de toutes les autres éditions) est *magis* :

- quosdam quos aequora credit*  
*Perturbasse magis, cruciat, succendit et igni.*

Il est vrai que ce texte est, tel quel, malaisé à saisir, à moins de voir dans *magis* un ablatif d'agent de *magus* ou *maga*. Maniakès aurait alors fait brûler « certains qu'il soupçonne d'avoir fait troubler les flots par des sorciers (ou des sorcières) ». Cela se passe au moment où Maniakès, voulant quitter l'Italie pour usurper le trône de Constantinople, était retenu par le mauvais temps à Otrante. Cette dernière cruauté du général grec s'ajoute à la longue liste de celles que Guillaume d'Apulie énumère plus haut.

- (3) *promittitur illis*  
*Gratia cum vita ...*

III, 673 *hinc* A <sup>(1)</sup> : *hunc* T

IV, 152 *perse* A (= *Persae*) <sup>(2)</sup> : *per se* T

IV, 483 *turris* A <sup>(3)</sup> : *terris* T

Dans les cas suivants, la leçon de A est au moins plausible :

I, 165 *ipsos* A : *illos* T

I, 206 *remeans* A : *rediens* T

I, 528 *discessum* A : *decessum* T

II, 273 *Nec* A : *Non* T

II, 426 *iugo* A (peut-être corrigé de *uiro*) : *viro* T

II, 503 *intra* A : *inter* T

(1) *Hinc positis castris castellum victor Aneti Obsidet.*

(2) « Les Turcs » (Guillaume d'Apulie les nomme *Persae* plus souvent que *Turci*)

*manibus quoque sancta nefandis*

*Atroces Persae loca non violare verentur.*

Aucun éditeur n'a pensé à voir, dans l'incompréhensible *per se*, des Turcs. Il s'agit du détronement de Nicéphore Botaniate par Alexis Comnène, et du sac de Constantinople par l'armée de ce dernier. Cette armée bigarrée (ANNE COMNÈNE, *Alexiade* II, 9, 1), « composée de troupes étrangères et nationales » (*Alexiade*, II, 10, 4), comprenait notamment des Turcs (ZONARAS, XVIII, 20). Et Anne Comnène, qui dit, comme Guillaume d'Apulie, que l'armée d'Alexis n'a pas même épargné les lieux saints, déplore que le pillage ait été commis par les soldats byzantins aussi bien que par les barbares (*Alexiade* : II, 10,4) : *μη οικιωῶν, μη ἐκκλησιῶν, μηδὲ αὐτῶν τῶν ἱερῶν ἀδύτων τὸ παράπαν φειδόμενοι, ἀλλὰ λείαν πολλὴν ἐκείθεν ἐπισυνάγοντες... ἰταμῶς πάντη καὶ ἀναισχύντως ... Τὸ δὲ δὴ χεῖρον, ὅτι οὐδὲ οἱ αὐτόχθονες τῶν τοιούτων ἀφίσταντο πράξεων, ἀλλ' οἷον ἐκλαθόμενοι ἐαντιῶν καὶ τὰ σφῶν ἦθη ἐπὶ τὸ χεῖρον ἀμεύραντες ἀνερευθριάστως καὶ αὐτοί, ἄπερ οἱ βάρβαροι, ἔπραττον.*

(3) *Munia tradidit his custode carentia turris* : « Il leur livra les murailles dont la tour était sans gardien ». Il s'agit de l'entrée des Normands à Durazzo par trahison. La tour en question est sans doute celle dont la garde était confiée au traître Domenico : cf. MALATERRA, III, 28. L'abréviation de *-ur-* aura été mal résolue par Tiremois, ou par le scribe du ms. du Bec, d'autant plus facilement qu'elle est parfois employée par confusion pour *-er-* dans le ms. d'Avranches cf. IV, 349 *indubitatur* (pour *indubitanter*). Cf. V, 165, où *itur* est écrit *iter* (en abrégé) ; III, 288 où, au contraire, *potenter* est écrit *potentur* (en abrégé).

- II, 565 *pertulit* A (1) : *protulit* T  
 III, 8 *Egressos* A : *Ingressos* T  
 III, 75 *Graiorum* A : *Graecorum* T  
 III, 308 *illic* A : *illi* T  
 III, 484 *notissima pene* A : *prope nobilitata* T  
 III, 603 *precantis* A : *precanti* T  
 IV, 177 *dederit placidi* A : *placidi dederit* T  
 IV, 426 : cf. ci-dessous, n° 2  
 IV, 440 *quandam* A : *quendam* T  
 IV, 459 *sua pandere commoda* A : *sua commoda pandere* T  
 V, 34 *callidus* A : *collibus* T  
 V, 117 *regis* A : *regi* T  
 V, 137 *orte* A et T (*ortae*) : *orta* Wilm  
 V, 194 *illis* A : *istis* T  
 V, 222 *ad* A : *in* T  
 V, 226 *consensit* A : *consentit* T  
 V, 259 *non* A : *nec* T

2. *Les leçons de l'édition princeps (T) qui ont échappé aux éditeurs, bonnes ou plausibles :*

- IV, 426 *quae* T A : *quo* Car Mur : *qua* Leibn Wilm  
 V, 150 *transvectis* T A (2) : *transvectus* edd.  
 V, 306 *positos* T A : *positus* edd. (3).

Dans les trois cas, la leçon de A concorde avec celle de T.

3. *Bonnes leçons de T adoptées par certains éditeurs mais rejetées sans mention par Wilmans, à tort :*

Dans les cas suivants la leçon de T est aussi celle de A et s'impose :

- II, 210-212 *telis prior eminus illos Appetit Unfredus* A T :  
 ces deux hémistiches ont disparu par haplogie chez  
 Leibnitz et Wilmans.

(1) ... *cassos et pertulit ictus*. Cf. VIRGILE, *En.*, XII, 906... *nec pertulit ictum*.

(2) La correction *transvectus* des éditeurs ne rend pas le texte plus satisfaisant que le *transvectis* de A et T.

(3) *tua quos praesentia fovit*

*Extremis positos.*

Le *positus* des éditeurs (gardé par Wilm. bien qu'il cite la leçon *positos* de A), est inutile : il suffit de ponctuer comme ci-dessus.

- II, 414 *opum* A T : *apum* Leibn Wilm  
 III, 299 *cedere* A T : *caedere* Car Wilm (2)  
 IV, 347 *consulit* A T : *contulit* Leibn Wilm  
 V, 94 *tempore* A T : *tempora* Wilm  
 V, 137 : cf. ci-dessus, n° 1  
 V, 157 *ducendas* A T : *ducendos* Leibn Car Wilm

Dans les cas suivants, la leçon de T (et des éditeurs antérieurs à Wilmans) est, soit préférable à celle de A (et de Wilmans), soit plausible. Il s'agit, dans les deux premiers cas, d'une simple question orthographique, mais qui n'est pas sans importance pour l'interprétation du texte :

- II, 224 *cassa* T : *quassa* A (2)  
 II, 225 *cassus* T : *quassus* A (2)  
 II, 238 *transadigit* T : *transadiit* A  
 III, 195 *conquisitis* T : *conquesitis* A  
 III, 515 *aperta* T : *aperte* A  
 III, 535 *bello* T : *belli* A  
 III, 572 *commonet* T : *commovet* A  
 IV, 85 *primaevo* T : *primeve* A  
 IV, 134 *Dalmaticas* T : *dalmatias* A  
 V, 138 *fit* T : *sit* A

- (1) *Sic auriga bonus veloces cedere cursu  
 Dum cognoscit equos parcit, patiturque morari.*

« Ainsi un bon aurige, voyant ses chevaux rapides sur le point d'abandonner la course, les épargne, leur permet de ralentir ».

L'orthographe *caedere* de Caruso, adoptée par Wilmans, a faussé l'interprétation de celui-ci : cf. sa note : « *construere : sic a. b., dum cognoscit equos veloces cursu, caedere parcit* ». C'est un contre-sens : le contexte montre au contraire Guiscard encourageant ses hommes à reprendre le siège de Palerme après un moment d'arrêt et de découragement où ils étaient prêts à *abandonner*.

- (2) *Pugnat utraque manu, nec lancea cassa, nec ensis  
 Cassus erat, quocumque manum deducere vellet.*

La graphie *quassa, quassus* a induit en erreur Delarc, qui traduit par un contre-sens : « et agite en tous sens sa lance et son glaive, sans se laisser entamer » (O. DELARC, *Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de S. Grégoire VII*. Paris, 1883, p. 230). Il n'y a qu'un sens possible : « Ni sa lance ni son épée ne frappaient en vain, où qu'il dirigeât ses coups ».

Dans un cas, où le passage a disparu dans le ms., la leçon de T s'impose contre celle de Leibnitz et Wilmans :

IV, 285 *ductu* T (Car Mur) <sup>(1)</sup> : *ducta* Leibn Wilm (qui conjecture cependant *ductu* dans son appareil critique <sup>(2)</sup>).

4. *L'appareil critique ou le texte de Wilmans induisaient en erreur sur quelques leçons du ms. d'Avranches :*

I, 414 *nolunt* A T : *volunt* Wilm, qui dit dans son app. crit. : « *nolunt* *edd.* », impliquant faussement que le ms. a *volunt* <sup>(3)</sup>.

I, 545, II, 39 et V, 224 : La graphie *horas*, *horis* de Wilmans n'est pas celle du ms. A qui écrit comme T : *oras*, *oris*

I, 553 *aspide* T : *aspice* A (Wilmans dit « *aspice* Leibn », ce qui implique faussement que le ms. a *aspide*).

II, 134 *thithesilenus* A (et non *thithesilenis* comme le dit Wilmans).

III, 46 *ferre* A T : *fere* Leibn (Wilmans dit par erreur « *fere* cod. »)

5. *On ignorait quelle leçon présente T, dans les cas ou les éditeurs, ou certains d'entre eux, l'ont rejetée.*

A. La collation permet de préciser que T a la même leçon que A dans les cas suivants :

(1) *gens nulla valentior ista*

*Aequoreis bellis, ratiumque per aequora ductu.*

(2) Il faut ajouter, aux leçons de T non mentionnées par Wilmans, celles-ci, dignes d'examen ou de mention (j'indique entre parenthèses la variante de A) : I, 401 *illo ... anno* (*anno ... illo* A) ; 465 *miseretur* (*miseratur* A) ; II, 19 *egressum* (*aggressum* A) ; II, 64 *conquirantur* (*conquerantur* A) ; II, 442 *Dedit* (*Edidit* A) ; II, 564 *curvare* (*servare* A) ; III, 109 *Hi* (*His* A) ; IV, 282 *nec* (*non* A) ; IV, 127 *armatis* A<sup>2</sup> T (*hornatis* A) ; V, 39 *tendat* (*tendit* A) ; V, 77 *Salonice* (*Saloniki* A) ; 210 *Clicaeo* (*Gliceo* A).

(3) C'est en se fondant sur cette faute de Wilmans que Gay a faussement interprété l'attitude à l'égard de Synadènos des villes qui avaient pactisé avec les Normands. Selon lui, « celles-ci sont toutes prêtes à le recevoir ». (J. GAY, *L'Italie Méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile I<sup>er</sup> jusqu'à la prise de Bari par les Normands*, Paris, 1904, p. 459). C'est tout le contraire.

1) La leçon s'impose (je signale entre parenthèses la variante fautive et le premier des éditeurs qui l'a introduite) :

- I, 39 *videtur* A T (*videntur* Leibn)
- I, 186 *fasce levetur* A T (*fasce tenetur* Leibn)
- I, 442 *duce* A T (*dulce* Car)
- II, 150 *thetensis* A T (*Thelensis* Leibn) <sup>(1)</sup>
- II, 271 *moneat* A T (*moveat* Leibn)
- II, 470 *norit* A T (*novit* Leibn)
- III, 45 *circumtegit* A T : *circumdedit* Ducange (Wilms dit à tort que Ducange donne cette variante d'après l'édition *princeps*) <sup>(2)</sup>
- III, 222 *iacientes* A T (*iacientia* Leibn, *iacentia* Mur)

2) La leçon est une faute commune (je mets entre parenthèses la bonne leçon) :

- II, 403 *fideli* A T (*fidelis* Leibn)
- III, 307 *progradiatur* A T (*progređiantur* Leibn)
- III, 661 *Aleius* A T (*Alexius*)
- V, 218 *immobile* A, *inmobile* T (*ignobile* Mur)
- V, 86 *munitia* A, *municia* T (*munitio* Mur)
- V, 159 *rachium* A T (Tiremois note lui-même en marge *legendum Ratium*)

B. T a la bonne leçon contre A, dans un cas :

- II, 108 *his Italae* (*is ita* A)

C. T a la bonne leçon dans un cas où le vers est détruit dans le ms. :

(1) T confirme la leçon de A, *Thetensis*, rejetée à tort, à la suite de tous les éditeurs, par Wilms qui pourtant la mentionne. D'où la fausse traduction de DELARC, *op. cit.*, p. 228 : « de Thélèse ». Il n'y a pas de raison de changer en gens de Telese (que notre poète cite un peu plus haut, v. 134, dans les rangs normands) les gens de Chieti (*Thetensis* = *Teatensis*), lesquels appartenaient aux Marches, province dont G. d'Apulie signale, v. 109, les contingents présents dans l'armée du pape. Or le vers dont nous nous occupons énumère précisément les alliés des Allemands qui soutenaient le pape à la bataille de Civitate (1053).

(2) De nombreux extraits des *Gesta*, d'après l'édition *princeps*, figurent dans les notes de Ducange à l'Alexiade, dans ANNA COMNENA, *Alexias*, éd. Schopen, Bonn, 1878, t. II, pp. 417-703.

V, 370 *afflueret* T (*afflues et Leibn*): *afflueret* n'est donc pas une conjecture de Muratori comme le dit Wilmans.

6. Je relève en note un certain nombre de fautes du ms d'Aranches omises par Wilmans dans son appareil critique (\*),

(1) I, 167 *quoscunque*: *quoscum* A. — 325 *Galli*: *Gauli* A. — 471 *ratus*: *satus* A. — 504 *collega* *suus*: *collecta* *suis* A. — 555 *nequid*: *nequit* A.

II, 4 *permittit*: *promittit* A. — 12 *novalia*: *novaria* A. — 20 *rexe- rat*: *rexe-rit* A. — 80 *Gallica*: *Gallia* A. — 104 *intereant*: *intereat* A. — 144 *auxilio*: *axilio* A. — 147 *datur*: *data* A. — 182 *conscendunt*: *concedunt* A. — 186 *agenda*: *agente* A. — 197 *petit*: *pe* A. — 221 *audacter*: *acdacter* A. — 224 *lancea*: *lance* A. — 240 *virtutisque docet*: *virtutibusque dolet* A. — 241 *qua*: *quas* A. — 252 *nil*: *nichil* A. — 346 *ignaros*: *ignoros* A. — 350 *evaginat*: (*evag*)*initis* A. — 404 *Appulus*: *appulis* A. — 415 *subiecta*: *subieta* A. — 497 *crates*: *creatas* A. — 499 *ligna*: *ligea* A. — 527 *classis*: *classiis* A. — 549 *iracundus*: *et iracundus* A.

III, 6 *fedarat*: *federat* (abrégé) A. — 11 *captis*: *capitis* A. — 21 *eventibus*: *eventus* A. — 29 *conclisit*: *cum clusit* corr. *cum clausit* A. — 52 *recidens*: *recindens* A. — 102 *armorum*: *annorum* A. — 103 *libertati*: *liberati* A. — 109 *insontem*: *insonte* A. — 163 *hac*: *ac* A. — 176 *nautis*: *nantis* A. — 214 *mandat*: *ma mandat* A. — 225 *Panormenses*: *par normenses* A. — 229 *credunt*: *credent* A. — 241 *magnarumque*: *magnorumque* A. — 275 *caesorum*: *celsorum* A.; *tentat*: *tempat* (sic) A. — 298 *voluntati*: *volutanti* A. — 300 *morari*: *minori* (?) *vel rumori* (?) A (endroit très bruni). — 308 *illi*: *illic* A. — 319 *siculi*: *silici* A. — 364 *repetit*: *reppetit* A. — 371 *Tranum*: *dranum* A. — 382 *perferre*: *proferre* A. — 385 *poscit*: *possicit* A. — 387 *discedens*: *discedes* A. — 388 *voluit*: *valuit* A. — 401 *ab urbe*: *ad urbem* A. — 425 *Salernum*: *salerum* A. — 431 *patre*: *patrie* A. — 461 *abivit*: *abiut* (ou *abuit*) A. — 471 *vinoque*: *frenoque* A. — *unda*: *urbe* corr. *unde* A (*unde* T). — 477 *urbs*: *urbis* A. — 490 *nobilibus*: *nobilis* A. — 511 *pectoris*: *temporis pectoris* A. — 517 *terrae*: *terra* A. — *memor*: *mmor* (ou *minor*) A. — 526 *volentem*: *valentem* A. — 536 *Abagelardo*: *abgelardo* A. — 563 *multas*: *multa* A. — 568 *arte*: *ante* A. — 572 *blandiciis*: *blandicie* A. — 584 *ductu*: *dictu* A. — 600 *natorum*: *notarum* A. — 614 *habere*: *haberi* A. — 619 *dux*: *dux dux* A. — 628 *procurans*: *procurrans* A. — 640 *patruus*: *patrius* A. — 648 *reddendo*: *redento* A.

IV, 24 *remotis*: *romanis* A. — 51 *indixit*: *induxit* A. — 71 *construxit*: *contruxit* A. — 75 *multis*: *mentis* A. — 76 *ultum*: *ulam* A. — 83 *erat*: *era* A. — *parentibus*: *parentibus* A. — 84 *ipso*: *illo* A. — 98 *eius erat*: *evixerat* A. — 105 *ut sibi*: *ubi sit* A. — 122 *volens*: *valens* A. — 123 *praestolentur*: *prestoletur* A. — 149 *senem*: *fidem senem* A. — 156 *exhibet*: *eibet* A. — 191 *indolis*: *idolis* A. —

et de fautes de T (1).

Il résulte de cette double collation que le ms. du Bec, base de l'édition princeps, était beaucoup plus proche qu'il ne semblait du ms. d'Avranches.

210 *peditumque catervis* : *peditum quatervis* A. — 220 *fracta* : *frada* A. — 226 *aeris* : *aris* A. — 230 *a coeptis* : *acceptis* A. — 244 *parvus civibus* : *parvis viribus* A. — 259 *ipse* : *ille* A. — *requirunt* : *requirit* A. — 268 *cachinno* : *cochinno* A. — 280 *qua* : *quas* A. — 337 *videntes* : *vidente* A. — 349 *indubitanter* : *indubitatur* (en abrégé) A. — 381 *aditus* : *aditis* A. — 436 *remorari* : *remorati* A. — 451 *participabat* : *participabat* A. — 470 *rediturus* : *redditurus* A. — 503 *subiugat* : *fa-subiugat* A. — 507 *ius* : *vix* A. — 558 *cessere* : *(ces)sare* A.

V, 11 *omnes* : *omnis* A. — 19 *evaluit* : *exaluit* A. — 23 *adhuc* : *ad hanc* corr. *ad hac* A. — 33 *pugnando* : *pugnanando* A. — 41 *occisis* : *occisus* A. — 46 *ferre* : *fere* A. — 58 *opacam* : *oppacam* A. — 67 *properanter* : *properantur* A (abréviation). — 74 *captis* : *capitis* A. — 91 *trabes* : *trabas* A. — 116 *privetur* : *privatur* A. — 123 *hic* : *ibi* A. — 142 *rediturus* : *redditurus* A. — 154 *relinquunt* : *relinquit* A. — 179 *repugnant* : *repugnat* A. — 206 *remorari* : *remorati* A. — 212 *frigoris* : *frigois* A. — *labores* : *laboes* A. — 221 *frangunt* : *frangit* A. — 234 *properavit* : *preparavit* A. — 240 *conferat* : *confert* A. — 241 *reditu* : *reditus* A. — 254 *revehuntur* : *reuhuntur* A. — 258 *non corde* : *non corde* A corr. *quem non dare* A<sup>2</sup>. — 265 *itur* : *iter* A. — 280 *urbibus* : *iuribus* ou *viribus* A. — 310 *audebant* : *audebat* A. — 323 *flens* : *flens flens* A. — 324 *gemitu* : *gemitus* A. — 325 *prius* : *pius* A. — 361 *acturos* : *actururos* A. — 399 *praedita* : *perdita* A. — 402 *piorum* : *piorum* A.

(1) I, 310 *tenendus* : *tenendis* T.

II, 63 *apula* : *Appulia* T. — 116 *virides* : *viridos* T. — 363 *His* : *Hic* (Car Mur). — 463 *illo* : *ipso* T (Car Mur). — 474 *crederet* : *credere* T (Car). — 529 *aequorei* : *aguorei* T.

III, 41 *servis* : *servi* T. — 50 *quae* : *quod* T (Car Mur). — 201 *iuentus* : *inventus* T (Car). — 275 *unde* : *Fonde* T. — 308 *praecipit* : *pre-cipii* T (Car). — 336 *dignis* : *diginis* (sic) T. — 383 *hoc* : *hic* T (Car Mur). — 457 *nittitur* : *nittitur* (sic) T. — 466 *infida* : *infisa* T. — 491 *Azo* : *Azo* T (et Car Mur). — 507 *His* : *Jis* T (*Iis* Car et Mur). — 554 *curat* : *curant* T (et Car). — 560 *adinvenit* : *at invenit* T (Car Mur). — 620 *quae* : *qua* T. — 631 *Hii* : *His* T (et Car Mur).

IV, 66 *nittitur* : *nittitur* (sic) T. — 176 *illo* : *illos* T (Car). — 408 *vexillo* : *vix illo* T (Car Mur). — 509 *unanymi* : *unanimis* T (*unanimis* Car Mur). — 518 *tigridis* : *tigridus* T.

V, 3 *nittitur* : *nittitur* T (Car). — 6 *Ianina* : *Ianna* T (Car). — 71 *illis* : *illic* T. — 102 *abscessus* : *absessus* T. — 105 *sunt* : *sint* T (Car Mur). — 148 *Lex erat* : *lexerat* T. — 188 *et* manque dans T (et dans Car Mur). — 195 *quorumque* : *quorum* T (et Car). — 248 *configi* : *con-fugi* T (et Car). — V, 301 *inibo* : *imbo* T. — V, 334 *exanimatus* :

C'est ce qui ressort des nombreuses leçons communes (bonnes et vicieuses), et des divergences entre A et T explicables par une mauvaise lecture, par l'un des scribes ou par Tiremois, d'une leçon identique (1). Il semble certain que l'un des deux mss. a dû être copié sur l'autre, ou tous deux sur un même original. L'édition *princeps* n'ayant pas d'apparat critique (2) il est en général — sauf pour les fautes communes — impossible de distinguer entre les leçons imputables à Tiremois (fautes de lecture ou corrections) et celles dues au scribe du ms. du Bec, ce qui limite nos possibilités de préciser les rapports entre les deux mss.

L'abbaye du Mont Saint Michel était depuis sa fondation en rapport avec le Gargano ; l'abbaye du Bec, depuis le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle, était en contacts étroits et fréquents avec l'Italie méridionale (3). L'hypothèse de Bethmann,

*examinatur* T (Car). — 356 *nollem* : *nolem* T. — 366 *nullatenus* : *milla tenus* T (Car).

Je ne relève pas les nombreuses différences d'orthographe entre A et T dans les noms propres.

(1) Au v. II, 439, la faute de T, *solum*, s'éclaire par l'abréviation ambiguë qui se trouve dans A, et qui peut se lire *solum* ou *soluit* ; au v. IV, 483, la faute de T, *terris*, s'explique par une lecture fautive de l'abréviation de *turris*, qui se trouve dans A. Dans le ms. d'Avranche, dans plusieurs cas, la seconde main a corrigé une leçon primitive proche de celle de T : II, 292 A<sup>2</sup> *meror*, A<sup>1</sup> *meior*, T *maior* ; III, 12 A<sup>2</sup> *seruit*, A<sup>1</sup> *fuit*, T *fugit*. Au v. IV, 127, au-dessus de la leçon *hornatis*, A<sup>2</sup> a ajouté : *uel armatis* (cf. *armatis* T) ; au v. I, 277, la première ou la deuxième main a corrigé *labenti* en *laebenti* : de même T, au texte *Lebenti* propose en marge la lecture *laebentis*.

(2) Un cas comme V, 159, où Tiremois a noté la correction à faire au texte (*Rachium. Legendum est Ratium*) est rare. Rare aussi un cas comme I, 279, où la graphie de T, *porripitur* trahit seule une leçon primitive semblable à celle de A (*porripitur*).

(3) Sur les rapports entre le Mont Saint Michel et le Gargano, cf. P. GOUT, *op. cit.*, notamment I, pp. 91 sqq. ; R. PERCHERON, *Visite au Mont Saint Michel*, Paris, 1953, pp. 7-10. Sur la bibliothèque du Mont, ses mss. et ses rapports avec l'Italie, cf. BETHMANN, *Op. cit.*, pp. 68-70.

Sur les rapports entre Normandie et Italie du sud, cf. en général : Lynn Townsend WHITE, Jr., *Latin Monasticism in Norman Sicily*, Cambridge Mass., 1938, pp. 47 sqq. Les rapports intellectuels et littéraires sont abondamment illustrés par la présence, dans les bibliothèques monastiques normandes de cette époque, des œuvres

selon qui c'est Robert de Torigni qui a acquis un ms. italien des *Gesta* <sup>(1)</sup>, est des plus probables.

Il a pu l'acquérir soit lorsqu'il était moine et bibliothécaire du Bec (1128-1154), où il se distinguait par son zèle à amasser des mss., soit lorsque, abbé du Mont Saint Michel (1154-1186), il lui donnait l'essor intellectuel et enrichissait sa bibliothèque <sup>(2)</sup>.

d'Alfano de Salerne, de Constantin l'Africain, du Normand Guitmond devenu, après la conquête de l'Angleterre, évêque d'Aversa. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le poète Étienne de Rouen, moine au Bec, entretient des rapports épistolaires suivis avec un clerc nommé Raoul, qui vivait à Rome après avoir vécu sans doute à l'abbaye du Bec : cf. Ch. FIERVILLE, *Étienne de Rouen, moine du Bec au XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, VIII (1875-1877), pp. 60 sq. A la même époque, Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, qui devait, en 1164, léguer sa bibliothèque au Bec, rapporte de Rome un Quintilien avec, sans doute, beaucoup d'autres mss (cf. *ibid.*, p. 424, n. 2).

On trouve de nombreux détails sur les rapports de l'Italie du sud avec l'abbaye du Bec dès l'époque de la première croisade dans les *Miracula S. Nicolai conscripta a monacho Beccensi*, paragr. 26, 30, 31 (dans *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibl. Nation. Parisiensi*, t. II, Bruxelles, 1890, pp. 405 sqq.) : Abold, qui devint moine au Bec, puis abbé de S. Edmond en Angleterre, fut témoin d'un miracle de Saint Nicolas, à Bari, *circa tempus quo gens christiana cepit iter Jerusalem* ; le moine du Bec qui raconte le fait dans cet opuscule, écrit après 1125, cite encore deux autres miracles survenus à Bari, d'après les témoignages d'Abraham, clerc du diocèse de Rouen, et d'un certain Rainier, qui séjourna à Bari au retour de Jérusalem.

(1) BETHMANN, *art. cit.*, *Archiv*, etc., p. 69.

(2) Henri, archidiacre de Huntingdon, qui séjourna au Bec en 1138, y distingua ce *virum tam divinum quam secularium librorum inquisitorem et coacervatorem studiosissimum* (*Epist. Henrici archid. ad Warinum, de regibus Britonum*, dans L. DELISLE, *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint Michel*, T. I. (Rouen, 1872) pp. 97-98). Delisle a consacré l'introduction de son tome II de la *Chronique* (Rouen, 1873), à une notice sur la vie de Robert (pp. I-XIX) ; l'introduction du t. I est consacrée à son œuvre. Cf. encore, sur Robert de Torigni, Chanoine PORÉE, *Histoire de l'abbaye du Bec, Evreux*, 1901, t. I, pp. 527-528, et le chapitre « L'école du Bec après saint Anselme » (pp. 524 sqq.) ; P. GOURT, *Le Mont Saint Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville*, Paris, 1910, pp. 141-153. Sur le ms. de l'*Histoire Naturelle* de Pline que Robert de Torigni fit,

Pour faire de son abbaye une « cité des livres », il fit copier beaucoup de mss. (1), notamment du Bec, comme me le signale Mme Nortier, auteur d'une thèse de l'École des Chartes sur les bibliothèques médiévales de Normandie (2) : elle m'écrivit avoir trouvé d'autres exemples de mss. du Mont Saint Michel copiés certainement sur des exemplaires prêtés par le Bec ; les deux abbayes eurent des échanges actifs à cette époque. S'il était prouvé que le ms. d'Avranches a été copié au *scriptorium* du Mont (3), il doit l'avoir été par ordre de Robert sur le ms. du Bec ou sur son modèle (4).

Je note toutefois que le catalogue de la bibliothèque du Bec (5), dressé dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, complété

le premier, venir en Normandie, cf. L. DELISLE, *Un feuillet retrouvé des lettres de S. Augustin*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1903, p. 467.

Sur la bibliothèque du Mont Saint Michel à cette époque, GOUT, *op. cit.*, pp. 151, 314-315 ; BETHMANN, *art. cit.* ; H. OMONT, *Catalogue général des mss des bibl. publ. de France, Départements*, t. X, pp. 1 sqq.

Sur la bibliothèque du Bec aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, cf. PORÉE, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, pp. 91-94 ; *L'abbaye du Bec et ses écoles*, Evreux, 1892, pp. 31-33.

(1) A la fin du ms. 145 d'Avranches, au fol. 110v, le scribe a pris soin d'indiquer qu'il a travaillé sur l'ordre de l'abbé Robert : *Iste liber est sancti Michaelis de periculo maris quem dominus Robertus abbas fecit fieri*. Omont (*Catal. général etc., Départements X*, p. 67). y a reconnu l'écriture du ms. 159 d'Avranches, contenant les *Chroniques* de Sigebert de Gembloux et de Robert de Torigni.

(2) Geneviève NORTIER-MARCHAND, *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*. Paris, École des Chartes, 1953 (École Nationale des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1953, pp. 81-86).

(3) Il n'existe malheureusement pas de travail spécial à ce sujet, sur lequel on trouvera réunies quelques indications chez Em. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. IV, *Les livres, scriptoria et bibliothèques du commencement du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Lille, 1938, pp. 196 sqq.

(4) L'inverse (ms. du Bec copié sur celui du Mont-Saint-Michel) est impossible : le ms. du Bec a quelques vers qui ne se trouvent pas dans A, le v. II, 552 et l'« envoi » final (V, 410-414).

(5) *Tituli librorum Beccensis almarii*, en tête du ms. 159 d'Avranches, fol. 2, qui contient la *Chronique* de Robert de Torigni. Il a été publié par F. RAVAISSON, *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, Paris, 1841, pp. 375-389, et par H. OMONT, *Cata-*

par des additions successives jusqu'en 1164 au plus tard, et transcrit vers la moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour la bibliothèque du Mont Saint Michel (1), ne mentionne pas le ms. des *Gesta* : ce fait ne suffit pas à infirmer l'hypothèse que ce ms. se serait trouvé au Bec dès le XII<sup>e</sup> siècle, soit qu'il n'ait été acquis ou copié qu'après la rédaction du catalogue, soit que celui-ci (quoique dressé avec soin) ne fût pas exhaustif, soit enfin que le ms. fût absent lors de l'inventaire (2).

*logue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, II, pp. 385-398. Réimprimé dans Migne, *PL*, t. CL, col. 769-782. Le même ms. contient, écrit de la même main, au fol. 1<sup>vo</sup>, le catalogue des livres légués en 1164 par l'évêque de Bayeux Philippe de Harcourt, à l'abbaye du Bec. Il est édité avec l'autre catalogue.

(1) Mme Nortier m'écrit, le 15 août 1955 :

« Quant à la date de cet inventaire, il faut distinguer :

» — *la copie*, telle qu'elle subsiste dans le ms. d'Avranches 159, copie exécutée au Mont Saint Michel et à l'usage de cette abbaye, très probablement sous l'abbatit de Robert (1154-1186) ;

» — *et l'original*, qui fut conservé au Bec jusqu'à la Révolution et signalé par dom Bellaïse en 1693 (description reproduite par Montfaucon, *Bibl. Bibl.* II, p. 1255, n° 173).

» A l'examen de l'inventaire, je crois pouvoir y distinguer une rédaction primitive (1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle) et des additions successives qui auraient été placées dans les espaces blancs ménagés sur l'original, comme cela se pratiquait souvent à l'époque (voyez le catalogue contemporain de l'abbaye de Lyre). Ces additions s'échelonnaient sur le deuxième tiers du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1164. Je pense que l'on peut prendre cette date comme *terminus ad quem*. »

L. DELISLE, *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. XLIX sqq., estime que ce catalogue, comme celui des livres légués en 1164 au Bec par Philippe de Harcourt, a été écrit par un des moines qui ont copié l'exemplaire de la *Chronique* de Robert de Torigni contenu dans le même ms., vers la moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Cf. encore, sur ces catalogues, l'abbé PORÉE, *L'abbaye du Bec et ses écoles*, Evreux, 1892, p. 30, n. 2 (pp. 30-32 consacrées à la bibliothèque du Bec).

(2) Cf., sur certaines causes d'omissions dans les inventaires, Em. LESNE, *op. cit.*, p. 784 sq., 794. En ce qui concerne le catalogue du Bec, la copie du Mont-Saint-Michel que j'ai examinée à Avranches, porte des traces très visibles de remaniements. Notons aussi que, quoique fort détaillé, il n'était pas nécessairement exhaustif, comme

Le ms. 162 d'Avranches, par son écriture et sa modeste ornementation, présente les caractères généraux des manuscrits normands de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et spécialement de ceux qui furent exécutés à l'époque ou sur l'ordre de Robert de Torigni ; de ces derniers, Omont (1) a relevé trois mss. copiés au Mont-Saint-Michel d'une même main : Avranches 159 (original de la Chronique de Robert de Torigni, achevé vers 1182), Avranches 145, dont le scribe a noté qu'il l'avait copié sur l'ordre de Robert, Avranches 243 ; Leyde 20, ms. du Bec de l'œuvre de Guillaume de Jumièges, écrit au plus tard en 1154, permet de suivre le travail d'interpolation de Robert de Torigni (2) : l'écriture qui apparaît du fol. 24r<sup>o</sup> (interpolation sur la mort de Guiscard) jusqu'à la fin (le dernier chapitre est l'œuvre de Robert de Torigni), et dans quelques interpolations (notamment f. 18v<sup>o</sup>, sur la mort de Drogon) se rapproche du type d'écriture du ms. d'Avranches 162.

Parmi les très nombreux mss du Mont-Saint-Michel proches du ms. 162 d'Avranches, le ms. 242 d'Avranches pourrait être de la même main.

Je relève, dans les interpolations de Robert de Torigni aux *Gesta Normannorum ducum* de Guillaume de Jumièges quelques passages qui suggèrent que le savant prieur du Bec avait lu les *Gesta Roberti Wiscardi* à l'époque où il interpolait la chronique du moine normand, entre 1142 et 1150, sans doute en 1149 (3). Le plus frappant de ces passages est l'étymologie des Normands, l. I, ch. IV (4) : *Northmanni autem dicuntur, quia lingua eorum Boreas North vocatur, homo vero*

le montre, dans le catalogue du legs de Philippe d'Harcourt, l'expression *Item a(u)ctores multi*, dans une énumération d'auteurs classiques

(1) *Catalogue général, Départements*, X, notices sur ces mss. d'Avranches.

(2) Cf. l'édition phototypique de J. LAIR, *Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges*, avec préface de L. Delisle, 1910 (préface reproduite dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 71, 1910). Cf. sur ce ms. WAITZ, M.G.H., SS., t. XXVI, p. 5).

(3) GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Gesta Normannorum Ducum*, éd. critique par Jean Marx, Rouen-Paris, 1914, p. xxvii-xxviii ; cf. MANIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur der Mittelalter*, München, 1931, pp. 442 sqq.

(4) Guillaume de Jumièges, éd. Marx, p. 201.

*man : inde Northmanni, id est homines boreales, per denominationem nuncupantur.* On chercherait en vain cette étymologie — en soi banale — chez Dudon de Saint Quentin, l'une des sources des interpolations de Robert ; on la trouve dans l'*Histoire Ecclésiastique* d'Orderic Vital, dont il a consulté les derniers livres, parus vers 1141-1142 (1) — mais dans des termes entièrement différents (2). Il est d'autant plus curieux que les termes dont use Robert de Torigni sont semblables, et, en partie, textuellement identiques aux vers de Guillaume d'Apulie :

*Hos quando ventus, quem lingua soli genialis  
Nort vocat, advexit boreas regionis ad oras,  
A qua digressi fines petiere Latinos,  
Et man est apud hos, homo quod perhibetur apud nos,  
Normanni dicuntur, id est homines boreales (3).*

C'est de l'édition de Guillaume de Jumièges, interpolée par Robert, que cette étymologie a passé chez le poète Étienne de Rouen (4).

Quelques autres concordances indiquent que Robert se souvenait des *Gesta Roberti Wiscardi* lorsqu'il revisa les *Gesta Normannorum ducum* (5), notamment dans le long cha-

(1) Cf. Guillaume de Jumièges, éd. Marx, p. xxvii sqq.

(2) *North enim anglice aquilo, man vero dicitur homo. Normannus igitur Aquilonaris homo interpretatur, cujus audax austeritas delicatis affinibus, ut gelidus Aquilo teneris floribus, nimis infesta comprobatur...* (ORDERIC VITAL, *Historia Ecclesiastica*, l. IX, éd. Le Prevost, t. III, p. 474).

(3) *Gesta Roberti Wiscardi*, I, v. 6-10.

(4) ÉTIENNE DE ROUEN, *Draco Normannicus*, éd. Richard Howlett, *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I* (in : *Rerum Britannicarum medii aevi scriptoris*), vol. II, III, p. 585 sqq., chap. XXI, v. 1051. Et cf. WACE, *Roman de Rou*, éd. Hugo Andresen, t. II (III. Theil, Heilbronn, 1879), v. 47 sqq. ; *ibid.*, I. Bd. (I. u. II. Theil, 1877), v. 97 sqq., et BENOIT DE SAINTE-MAURE, *Chronique des ducs de Normandie*, éd. C. FAHLIN, Uppsala, 1951, v. 664 sqq.)

(5) L. II, ch. I, dans le passage concernant l'émigration des Normands, Robert de Torigni a interpolé les mots : *a genitali solo eliminandos*. (GUILL. DE JUMIÈGES, éd. Marx, p. 203). Cf. *Gesta Roberti Wiscardi*, I, v. 6, au même propos : *soli genialis*.

pitre qu'il a interpolé sur la mort de Robert Guiscard (1). Ce personnage et ses « gestes » ne pouvaient manquer de susciter la curiosité du savant historien, né à Torigni, à 30 km à peine du manoir natal de Robert Guiscard, Hauteville-la-Guichard.

Marguerite MATHIEU,  
*Chercheur qualifié du Fonds National  
 de la Recherche Scientifique.*

(1) La première partie de cette interpolation semble presque entièrement inspirée de Guillaume d'Apulie. Robert de Torigni rappelle le divorce de Guiscard *propter consanguinitatem* (cf. *Gesta R. Wiscardi* II, 421 *pro consanguinitate*) ; à propos de son second mariage, l'union de la sœur cadette de sa seconde femme : *Gatteclima vero, soror ejus minor, nupsit Jordani, principi Capuae* (cf. *Gesta R. Wiscardi*, II, 432 : *Gaitelcrima minor, haec Sichelgata vocatur. Nupsit Jordani post Gaitelcrima nepoti — Qui Capuae princeps...*)

Robert de Torigni donne la généalogie de ce prince (cf. celle qu'en donne Guillaume d'Apulie, I, 178 sqq.) ; à propos des enfants du second lit de Guiscard, il écrit : *Genuit autem Robertus Wiscardus ex Sichelgaita filios tres et filias quinque* (cf. *Gesta R. Wiscardi*, 442 : *Edidit haec pueros sibi tres et quinque puellas*).

## NICON DE LA MONTAGNE NOIRE (1)

Avant de parler du moine Nikon de la Montagne Noire, de ses œuvres — et de celle qui occupe le premier rang, le *Taktikon* —, nous devons saluer la mémoire de M. le professeur Vladimir Nikolajevič Beneševič, enlevé de son domicile à Léninegrad en 1938. C'est lui qui avait commencé à publier le *Taktikon* en 1917 (2), après en avoir édité quelques extraits à la fin du premier volume de son *Catalogue des manuscrits grecs du monastère de S<sup>te</sup> Catherine au Mont Sinaï*, en 1911. Personne n'était mieux que Beneševič préparé pour une telle entreprise. En 1924, d'après une note parue dans *Byzantion* (t. I, 721), il espérait encore pouvoir achever ce travail. Mais dès 1929, il écrivait dans un compte rendu du premier fascicule de son édition du *Taktikon* : « Auf die Fortsetzung der Arbeit besteht keine Hoffnung » (3). Toutefois, après un premier séjour forcé de trois ans dans le Nord de la Russie, il put reprendre son activité scientifique, comme en témoignent plusieurs travaux importants qu'il publia alors. A la suite de sa deuxième arrestation, il ne donna plus signe de vie. Le professeur Ed. Schwartz a rappelé brièvement les mérites de ce travailleur génial dans l'introduction à ses *Vergangene Gegenwartigkeiten* en 1939 (4).

Malgré la mention que fait de lui Ehrhard dans Krumbacher (5), on peut dire que, sauf dans la Russie d'avant la Révolution, Nikon est resté à peu près inconnu. Ainsi on l'appelle encore τῷ Παρθῷ (dans la péninsule du Sinaï),

(1) Communication présentée au X<sup>e</sup> Congrès international d'Études Byzantines (Istanbul, septembre 1955).

(2) *Taktikon Nikona Černogorca*. Zapiski Ist.-Filol. Fakulteta Petrogradskago Universiteta. Častj CXXXIX. Petrograd 1917.

(3) *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, 8 (1929/30), 466.

(4) *Gesammelte Schriften*, t. I, p. ix-xi.

(5) *Geschichte der byzantinischen Litteratur* 2, p. 155 s.

fausse lecture pour τοῦ Ποιδίου (« du Grenadier »), le monastère de la Théotokos où Nicon a habité en dernier lieu. Parfois on lui donne aussi le surnom d'Arménien, à lui qui a écrit si souvent contre ces grands hérétiques que furent précisément pour lui les Arméniens. Ou encore son nom fait penser à cet autre Nicon, le Métanoïte, le saint du Péloponnèse qui a vécu au x<sup>e</sup> siècle, cent ans avant notre auteur. Déjà en 1831, Angelo Mai publia beaucoup de renseignements sur Nicon après la description détaillée du Ms. arabe 76 de la Bibliothèque vaticane, et cela dans un *Commentarium de ipsius Niconis vita et scriptis ... in usum bibliothecae fabricianae continuatorum et historiae graecae studiosorum* dans le volume IV de sa *Scriptorum Veterum Nova Collectio* (p. 158 ss.). Ces renseignements échappèrent à Ehrhard.

Pourquoi Nicon fut-il bien connu en Russie? D'abord ses deux œuvres principales, les *Ἐρμηνεῖαι τῶν ἐντολῶν τοῦ Κυρίου* appelées plus tard souvent *Pandectes*, et le *Taktikon* furent traduites dès le xiii<sup>e</sup> ou xiv<sup>e</sup> siècle en slavon. Il y eut et il y a encore beaucoup de manuscrits de la traduction slavonne en Russie. Ensuite elles furent publiées en entier dans cette traduction au monastère de Počaev en 1795 en deux forts volumes in-4<sup>o</sup>, le premier de 16+576 ff. et le second de 11+212 ff. Le *Taktikon* fut réédité à Moscou en 1889 par les soins des Edinovercy. Toutefois ces deux livres étaient au siècle passé d'une grande rareté en Russie même, au point que des historiens russes citaient Nicon — mais non pour des raisons scientifiques — d'après l'un ou l'autre manuscrit qui leur était plus accessible.

Disons d'abord quelques mots sur la personne de Nicon et ensuite sur ces œuvres. Quoique Nicon fournisse beaucoup de détails sur sa vie et quelques renseignements sur des personnages historiques bien connus, comme p. ex. sur les patriarches d'Antioche, ses contemporains, il est bien difficile d'établir une chronologie précise des étapes successives de son existence. Il se dit ῥίζα Ῥωμαίων; né peut-être vers 1025, il appartenait à une illustre famille de la capitale de l'empire et vécut dans sa jeunesse ἐπὶ τὰ ἀντίπερα μέρη τῆς πόλεως. Par bonheur pour nous, il ne fut pas initié à l'ἕξω παιδεία; aussi, dans ses lettres, il se dit continuellement ιδιώτης, ἐγχώριος, ἄγροικος, ἄγνωστος τὴν τελείαν (= complè-

tement). De fait, il semble être entré d'abord dans la carrière militaire, sans doute à cause de la situation de sa famille. Il mentionne sa mère, très pieuse, et trois de ses frères qui occupaient une place parmi les *ἄρχοντες* de l'empire. Sous Constantin Monomaque (1042-1055), il a vécu tout près d'un des chefs de l'armée. Il se rappellera toujours l'humilité exemplaire de celui-ci. Un avertissement de la Théotokos l'arracha à la guerre et à la vie militaire et mondaine à la fois. Elle lui fit choisir la vie monastique dans la *ξενιτεία*, dans laquelle il a vécu pendant une cinquantaine d'années. Cela nous mène au temps de la première Croisade qu'il mentionne au moins une fois. Nicon avait reçu la tonsure, l'habit et le nom monastiques de Luc, le métropolitite d'Anazarbe, fondateur d'un monastère dans la Montagne Noire, l'Amanus, au nord d'Antioche de Syrie. Il y eut là beaucoup de monastères, tant orthodoxes que jacobites et arméniens. Ce Luc avait fait partie de la délégation qui, au printemps de 1052, obtint de l'empereur Constantin Monomaque, comme patriarche d'Antioche, le fameux Pierre, grand skevophylax de Ste-Sophie. Luc lui-même avait été consacré métropolitite d'Anazarbe par le patriarche Nicolas le Studite (1025-1030) ; à la fin de sa vie il résigna sa métropole. Nicon devint vite le disciple préféré de Luc dans sa communauté ; celle-ci compta jusqu'à 150 membres. Luc lui enseigna et lui donna par écrit les commandements du Seigneur et il lui raconta aussi toute sa vie. Nicon en a reproduit maints traits dans ses lettres. Il fut choisi par Luc pour l'aider dans la correction des frères. Après la mort de Luc commencèrent pour Nicon les persécutions et autres *κακοχίαι* de la part de ses confrères. Chassé par eux, il dut se réfugier *ἀπὸ μονῆν εἰς μονῆν καὶ ἀπὸ τόπον εἰς τόπον* ; on en vint jusqu'à incendier la *κέλλα* dans laquelle Nicon vivait paisiblement. Entretemps il avait reçu du patriarche Théodose (vers la fin des années 50) le *διδασκάλιον*, la charge d'enseigner et de corriger les moines du patriarcat d'Antioche et de les rappeler à l'obéissance et à la soumission aux évêques du lieu. Nicon mentionne souvent cette fonction ; c'est là sans doute l'un des motifs de repréailles de la part de ses confrères. Il l'appelle *ἀποστολική διακονία* ou *ἔπουργία*, l'ayant reçue du premier

siège de l'apôtre Pierre, pour lequel il témoigne toujours d'une très grande vénération.

Son maître Luc n'avait pas établi ou écrit un typikon pour son monastère : il avait toujours remis la chose à plus tard ; d'où évidemment une *ἄτακτος τάξις*. Fort de cette expérience, Nikon ne voulait pas recommencer, après s'être laissé tenter par la fondation et la direction d'une fraternité. La composition de son *Grand Livre*, les *Ἐρμηνεῖαι* — œuvre de jeunesse, comme il le dit — lui avait donné l'occasion d'étudier et de comparer les différents typika monastiques liturgiques alors connus et en usage et aussi les différentes rédactions en circulation de son temps : c'est-à-dire ceux de Jérusalem (de la Laure de S. Sabas), du monastère de Stoudios et celui de l'*Ἁγιον Ὄρος*, de même que les *Ἀσκητικά* de S. Basile, les *Διατάξεις* cénobitiques (*Instituta*) de Cassien le Romain et la *Vie* de S. Pachôme. Nikon n'eut pas de peine à composer un typikon à son tour, mais quand il voulut l'imposer, ses moines qui avaient tant insisté pour qu'il fût leur chef, se dispersèrent. Ce typikon précédé d'un *ἐν τάξει διαθήκης* de Nikon forme le premier chapitre ou *λόγος* du *Taktikon*, sous le titre de *Κανονάριον σὺν Θεῷ, εἴτ' οὖν τυπικόν...*

Nikon partit ensuite pour le monastère de S. Syméon dans la Montagne Admirable, plus près d'Antioche. Là il se fit une *κέλλαν μικρὰν οὐ μακρὰν τοῦ στύλου τοῦ ἁγίου ἔξω τῆς ἀγίας μονῆς* ; il se mit à étudier les traditions locales du monastère et surtout celles de son fondateur, S. Syméon le Jeune († 596). Mais les ennuis ne cessèrent pas pour autant.

Le 4 décembre 1084, Antioche était prise par Souléiman, et avec elle toute la contrée environnante et aussi le monastère du stylite. Nikon et les autres moines durent s'enfuir. C'est alors qu'il se réfugia dans celui de la Théotokos τοῦ *Ῥοῦδίου*, chez les *Τζάτοι*, arméniens chalcédoniens très incultes, mais orthodoxes, des *χωρικοί, ἰδιῶται, ἄγροικοι*, comme Nikon lui-même. Nikon crut de son devoir de défendre leur orthodoxie auprès des autorités ecclésiastiques, après qu'on les eut accusés faussement.

Les écrits de Nikon sont tous postérieurs à la mort de son maître Luc et en rapport plus ou moins étroit avec la mission qu'il reçut de Dieu et de la Théotokos, *ἡ διακονία τοῦ*

λόγου. Cette mission lui fut confirmée deux fois, d'abord par le patriarche Théodose, puis ensuite, pendant la vacance du siège d'Antioche (avant l'accession au trône de Jean V) par les *προεξάρχοντες*, quand Nicon était déjà âgé.

Sa première œuvre fut une espèce de biographie dans laquelle il racontait les faits et gestes de quelques personnages (sans doute des moines) du nombre de ses contemporains déjà décédés et surtout de son maître Luc d'Anazarbe. Nicon n'avait pas caché le côté faible, moins exemplaire de ses héros et du *μέγας γέρον*. Comme il avait lu cet essai devant les *πρόκριτοι* de sa communauté, ceux-ci le prièrent d'omettre les choses peu édifiantes. Nicon toutefois jugea que le livre ferait plus de tort que de bien et le brûla entièrement. C'est surtout vers la fin de sa vie que Luc, comme supérieur, s'était immiscé dans les choses de ce monde et avait donné l'exemple d'une vie moins parfaite malgré toutes les révélations dont il avait été favorisé auparavant. Tout cela n'a pas empêché Nicon de relever beaucoup de traits intéressants dans ses lettres. Ainsi, p. ex., il raconte que Luc, dans sa jeunesse avait fait le *σαλός* pour le Christ ; à Nicon, qui avait eu aussi quelques velléités de ce genre, il avait défendu de suivre cette même voie.

Au début du règne de Constantin X Doucas (1059-1067), Nicon rassembla les matériaux ou textes de son *Μέγα, παγκόσμιον και περιεκτικὸν Βιβλίον*, les *Ἐρμηνεῖαι τῶν ἐντολῶν τοῦ Κυρίου*, grand florilège divisé en 63 chapitres, œuvre de jeunesse, comme il le dit explicitement. Malgré son prix élevé, 12 nomismata, et bien que très volumineux, ce catéchisme moral très développé eut un succès immédiat et semble bien avoir répondu à un réel besoin. Au début de son prologue Nicon rappelle que lors de l'invasion des Perses en Syrie et Palestine, le moine Antiochos, du monastère de S. Sabas, s'était rendu compte que les chrétiens, dans ces circonstances difficiles, ne pouvaient pas avoir ou emporter avec eux beaucoup de livres. D'où la nécessité de rassembler en un seul volume la substance des saintes Écritures. Il l'appela *Πανδέκτης τῆς θεοπνεύστου Γραφῆς*. A la suite des invasions dont les chrétiens souffraient de nouveau de la part des Turcs à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Nicon constata le même besoin et se mit à écrire une œuvre analogue. An-

tiochos avait composé lui-même son texte, tout en y ajoutant des centaines de citations de la Bible. Sauf dans les premiers et les derniers chapitres, Nikon ne prend pas lui-même la parole. Il se contente de rassembler les textes de la S<sup>te</sup> Écriture, les interprétations des Pères surtout, et puis les canons des conciles et les lois civiles se rapportant à un même sujet. Seulement, le contenu de chaque chapitre est indiqué par Nikon d'une façon succincte et précise. L'œuvre était destinée au clergé, aux moines et aux laïcs. Nikon a suivi, dans la première moitié de ce travail, comme fil conducteur, le commentaire de S. Jean Chrysostome sur l'Évangile de S. Matthieu, chap. V-VII, 5 ; très souvent c'est par un extrait de ces homélies que Nikon commence son logos <sup>(1)</sup>. Ensuite Anastase le Sinaïte lui a fourni plus de vingt questions et réponses et de plus un nombre considérable de textes des Pères que Nikon a copiés souvent dans le même ordre. Un relevé rapide permet d'affirmer que Nikon a pris au moins 70 citations de l'Écriture et des Pères chez cet auteur <sup>(2)</sup>.

Les *Ἐρμηνεῖαι* serviront à Nikon personnellement de trésor bien ordonné où il pourra puiser à volonté et avec une grande facilité pour répondre à toutes les questions que des prêtres, des moines et des laïcs, et même le patriarcat d'An-

(1) Pour les chrétiens orientaux les Commandements du Seigneur se trouvent résumés dans les chap. V-VII de l'Évangile de S. Matthieu, ce qu'en Occident on appelle le Sermon sur la montagne. Ils sont opposés par le Christ à l'imperfection des Commandements de la Loi. Les *Ἐντολαὶ τοῦ Κυρίου* trouvent leur complément naturel dans Mt. XXIII. Le tout forme la base, encore aujourd'hui, de la partie morale de la catéchèse chrétienne orientale. Les homélies sur ces chapitres du prédicateur le plus renommé d'Antioche et de Constantinople convenaient bien au but que s'était proposé Nikon. Celui-ci se défend toujours d'entrer dans des questions dogmatiques ; cela n'est pas l'affaire des moines.

(2) Les titres des chapitres, P.G., 106, 1360-1381. Cf. Carlo DE CLERCQ, *Les textes juridiques dans les Pandectes de Nikon de la Montagne Noire* (S. Congregazione per la Chiesa Orientale. Codificazione canonica orientale. *Fonti*, serie II, fasc. XXX, Venezia 1942). Id., *Les Pandectes de Nikon de la Montagne Noire*, dans *Archives d'histoire du droit oriental*, 4 (1949), p. 187-203 (= édition et traduction du chap. I).

tioche — ἡ καθολικὴ ἐκκλησία, comme il l'appelle — lui posèrent, sous la pression des problèmes de conscience anciens et nouveaux. Le patriarche Théodose aurait encore voulu envoyer Nikon en mission à Bagdad ; ensuite il eut l'idée de le charger de l'exarchat ou archimandritat de tous les monastères (d'hommes et de femmes) du patriarcat. Nikon n'accepta que la *διακονία τοῦ διδασκαλίου* pour les moines et refusa catégoriquement la prêtrise et la dignité d'archimandrite.

« Le Grand Livre » étant trop coûteux pour des bourses monastiques, il en fit un extrait assez réduit — *μέρος κατ' ἐκλογὴν*. Dans les manuscrits très rares où cet extrait se trouve, il est intitulé : *Κανόνες καὶ ὄροι καὶ μερικὰ διηγήματα προσήκοντα μοναχοῖς*. Il ne coûtait qu'un nomisma et demi. Dans un autre petit volume il rassembla à part les titres des 63 chapitres. Le *Grand Livre*, dont il existe beaucoup de manuscrits, la plupart à la Bibliothèque Nationale de Paris, eut la fortune d'être traduit aussi en arabe (ainsi que le *Taktikon* et le *Petit Livre* dont nous parlerons ensuite), et de l'arabe en éthiopien.

En 1087/8, il acheva ce qu'il appelle souvent son *Μικρὸν Βιβλίον* ; de fait, cela fera environ 150 pages imprimées. Mais le livre était petit pour un homme habitué à manier son gros volume déjà depuis plus de 25 ans. Nikon y traite de six sujets différents de discipline ecclésiastique dont le premier et le plus important est la question de la soumission due par les higoumènes et par les moines aux évêques du lieu. Alors, comme encore aujourd'hui, il se trouvait des monastères en Orient, où l'on se refusait à faire mémoire (*anaphora*) du supérieur ecclésiastique à la Divine Liturgie et aux autres offices à l'église. Nikon ne se lassait pas de leur citer le 4<sup>e</sup> canon du concile de Chalcédoine ; dans le *Taktikon* et dans le *Petit Livre*, il y revient au moins une douzaine de fois. Je n'ai rencontré le texte grec du *Petit Livre* que dans le ms. 441 du Sinaï et en traduction arabe dans le ms. 76 du Vatican.

C'est surtout en raison de son *ἀποστολικὴ ὑπουργία* que Nikon écrivit presque une quarantaine de lettres dont il fera autant de chapitres ou *λόγοι* de son *Taktikon*. Elles y sont précédées :

1°) d'un deuxième typikon, plus petit, composé spécialement pour le monastère de la Théotokos τοῦ Ῥοιδίου. De fait, il s'agit seulement de quelques points spéciaux de la discipline monastique : de l'hospitalité, de l'administration du ξενοδοχεῖον et de questions matérielles ;

2°) d'un long extrait du dernier chapitre (63<sup>e</sup>) des Ἐρμηνεῖαι : un Νομοκάνονον ἐν ἐπιτομῇ. Ces deux textes forment les λόγοι II et III. Avant de mettre ses livres en circulation — ou de permettre d'en prendre des copies — Nikon les soumit à l'approbation du synode du patriarcat d'Antioche.

Relevons encore quelques points intéressants. Quant à ses sources, Nikon ne fut pas dénué de sens critique, bien qu'il confesse son ignorance. Il compare et discute très au long les différents titres du *Nomocanon* pénitentiel de Jean le Jeûneur et exprime parfois ses doutes sur l'appartenance de tel ou tel texte ou œuvre à un certain auteur. Il cite la *Chronique* de Syméon le Logothète sous le nom de cet auteur.

Nous avons déjà dit ce qu'il pensait des Arméniens. Les Φράγγοι, c'est-à-dire les Latins, sont pour Nikon plusieurs fois hérétiques. Nikon connaît l'encyclique de Photius, un opuscule contre les Francs, et la correspondance de Pierre d'Antioche avec Michel Cérulaire ; il trouve que son ancien patriarche était assez laxiste. — Depuis que Rome a été occupée par les Vandales, elle est devenue un repaire d'hérétiques et de barbares. — Sous les Byzantins, Nikon le moine réformateur, était persécuté par les siens ; une fois les Turcs installés, ses ennemis eurent d'autres préoccupations, surtout οἱ ἔχοντες τὰ τοῦ κόσμον. Ils le laissèrent tranquille (ἄκοντες καὶ μὴ βουλόμενοι). Nikon eut un peu plus de paix : ἀρτίως δὲ διὰ τῆς χάριτος τοῦ Θεοῦ ἐγένετο εἰρήνη κατακυριεύοντες τὰς χώρας οἱ Τοῦρκοι οἷα οὐκ ἦτον, όταν οἱ δμόπιστοί μας τὴν ἐπικράτησιν εἶχον. Après son renoncement au monde, Nikon est retourné au moins une fois à Constantinople ; il s'est rendu aussi en pèlerinage à Jérusalem et c'est à St-Sabas que vivait son disciple spirituel et bien aimé, le moine Gérasimos, auquel il écrivit ses lettres les plus intimes.

Il suffit de lire ou d'entendre quelques phrases de Nikon pour se rendre compte qu'il était ἀπαίδευτος τῆς ἔξω παιδείας et qu'il écrit χωρικιστί. Il appelle une de ses lettres ἰδιω-

τική ἐπιστολή ου τὸ χωρικὸν καὶ ἀσύμφωνον τῆς κοσμικῆς παιδεύσεως γραμματίζιν μου. Le lexique, les formes grammaticales, la syntaxe, tout nous annonce déjà la langue que nous connaissons, p. ex., par Théodore Prodromos et les Chroniques du xiv<sup>e</sup> siècle. Les « incorrections » de son langage populaire sont autant de petites fleurs vivantes à côté des splendides bouquets artificiels d'un Psellos, son concitoyen et en partie son contemporain. Ainsi les lettres de Nicon présentent un intérêt particulier pour l'histoire de la langue grecque. Plusieurs particularités du grec moderne δημοτική ou ῥωμαίικη se présentent déjà chez Nicon, certaines propres au grec du Nord et de la capitale, comme l'emploi très fréquent de l'accusatif au lieu du datif. Les prépositions ἀπό, ἐκ, ἐν, μετά ou μέ et ὡς ont également l'accusatif. Nous nous permettons de donner ici quelques détails. Citons :

— Les trois personnes du singulier de l'imparfait du verbe εἶναι : ἦμουν, ἦσου, ἦτον.

— Le pluriel féminin de l'article : ἡ μετανοῖαις.

— Voici une phrase prise au hasard : καὶ ἄλλαις τινὲς κοσμικαῖς γίνονται συνηθεῖαι ἐν τῇ μονῇ καὶ ἔξωθεν τῆς μονῆς βλαβεραῖς.

— Le subjonctif avec νά ; l'impératif avec ἄς ; beaucoup de pronoms commencent par ἐδ(ε) : ἐδετίνες, ἐδικός, ἐδεποῖος, ἐδεποῦ, ἐδάρτε, ἀπεδάρτε.

— Des formes du pronom personnel : ἐμέν, ἐσύ, ἐσέν, ἐσεῖς, (ἐ)σᾶς, ἐμεῖς, μᾶς, comme dans l'expression : ὧδε μέσα σᾶς κατοικῶ.

— De nombreux substantifs en -ιν ou ίτζιν : φαγίν, κρασίν, κρασοβόλιν, πιττάκιν, θεοτόκιν ; χαρτίτζιν, τυρλίτζιν, πιττακίτζιν, ὄφαρλίτζιν.

— Beaucoup de verbes en -ώνω : πακτώνω, ἐπικυρώνω, ἐξεώνω, φανερώνω, στερεώνω, ου (ε)νω : σβένω, δένω, ou encore δέρνω, ἀποστέλνω, γένω, πανθάνω, σταίνω ; les verbes ἐβγαίνω, ἐβγάλλω.

— Le participe actif indéclinable en -οντα : τοῖς προεξάροντα.

— Le pronom relatif indéclinable δπου.

— Le nominatif absolu.

Tout cela ne donne que quelques spécimens, parmi les plus frappants, de la langue de Nikon. Toutefois, à certains moments, il essaie d'écrire plus « correctement ». L'ensemble et le peu que je viens d'indiquer donnent quelque idée de l'intérêt des œuvres de Nikon, tant au point de vue de l'histoire de la langue grecque vivante qu'au point de vue de l'histoire de l'Église d'Antioche et du monachisme au xi<sup>e</sup> siècle.

L'Institut byzantin de l'Abbaye d'Ettal en Bavière, sous la direction du R<sup>me</sup> P. Abbé Jean Hoeck, veut bien se charger d'éditer le texte grec des deux œuvres, le *Taktikon* et le *Petit Livre*.

*Chevetogne.*

Irénée DOENS.

## LES INVASIONS RUSSES DANS LE SYNAXAIRE DE CONSTANTINOPLE (1)

On sait que la mention de certaines fêtes liturgiques peut aider les historiens à fixer des dates controversées de l'histoire byzantine. Mais on sait aussi, ou plutôt on devrait savoir, que cette méthode, comme toutes les méthodes, doit être employée avec sagesse et prudence. Un exemple classique des graves erreurs qu'on peut commettre en n'observant pas cette règle, nous est fourni par la méprise célèbre d'un excellent byzantiniste, feu D. Anastasijević, qui a prolongé la durée du siège de Dorostolon, pendant la guerre russo-byzantine de Jean Tzimiscès, d'un 20 juillet à un 8 juin, pour la seule raison que les chroniqueurs mettent la dernière bataille en rapport avec la *μνήμη* de saint Théodore (8 juin) et placent les opérations militaires antérieures, au 20 juillet. Pour toutes sortes de raisons, que M. Dölger, moi-même et beaucoup d'autres avons fait valoir, la campagne de Tzimiscès contre Svjatoslav n'a duré que quatre mois. Feu Anastasijević n'avait qu'à ouvrir le Synaxaire de Constantinople au 21 juillet (2) ; il y aurait trouvé la mention : *τῆ αὐτῆ ἡμέρᾳ μνήμη τῶν ἁγίων μαρτύρων Γεωργίου καὶ Θεοδώρου* (mais cf. la même mention au jour précédent, 20 juillet) (3). Il faut donc, ici encore, donner raison à M. Dölger, bien qu'il n'ait pas connu la notice du Synaxaire grec, mais seulement celle du Synaxaire arabo-jacobite d'Alexandrie (4).

(1) Cette communication et les trois suivantes ont été présentées au Congrès d'Istanbul (septembre 1955).

(2) Éd. DELEHAYE, p. 834, l. 21.

(3) *Ibid.*, p. 832, l. 49.

(4) Cette découverte a été faite, pour nous et devant nous, par le R. P. Paul Devos, Bollandiste, ce dont nous sommes heureux de le féliciter publiquement. Il nous paraît évident que cette mémoire

Un autre grand byzantiniste, feu A. Vasiliev, dans sa *First Russian attack on Constantinople*, a prolongé de même de toute une année, du 18 juin 860 au 5 juin 861, la première attaque russe contre Constantinople, sous prétexte que l'arrivée des Russes, le 18 juin 860, 8<sup>e</sup> indiction, est garantie par la Chronique de Bruxelles, que Franz Cumont a rendue célèbre, tandis que les synaxaires grecs et slaves commémoreraient au 5 juin la libération de Constantinople de la menace russe. On se demande pourquoi notre illustre maître n'a pas eu l'idée, comme l'un de nous, de chercher, dans le Synaxaire de Constantinople, quelques jours après le 18 juin, jour de l'apparition des Russes, la fête commémorative de leur départ. Il aurait trouvé, au 25 juin, en combinant la notice 2, que le P. Delehaye a imprimée dans son texte, avec l'intéressante variante du manuscrit de Patmos (x<sup>e</sup> siècle) : τῶν Σαρακηνῶν καὶ τῶν Ῥοῦν ἢ ἔλευσις, καὶ λιτῆ ἐν Βλαχέρναις, un souvenir liturgique très net des cérémonies qui commémoraient, ce jour-là, le miracle du Sauveur, qui, grâce à l'intercession de la Théotokos, avait libéré la capitale des Sarrasins et des Russes qui l'encerclaient par terre et par mer. S'il n'a pas admis cette solution toute simple, c'est parce qu'il n'a pas voulu tenir compte de la mention des Ῥοῦν (ou Ῥῶς) dans le manuscrit de Patmos. Il n'a gardé que les Sarrasins et a décidé, avec L. Bréhier, que la notice

commune des SS. Georges et Théodore, au 20 ou au 21 juillet, différente de la μνήμη de S. Théodore au 8 juin, aura été instituée à la suite de la victoire byzantine de 971 ; c'est à peu près sûrement le métropolite et syncelle Philothée ou Théophile d'Euchaïta dont Jean Tzimiscès employa les services pendant la guerre russe — et qui rédigea le traité de paix qui la suivit — qui consacra par des innovations liturgiques et toponymiques le culte de S. Théodore, notamment en faisant changer le nom de Dorostolon en Théodoropolis. Quant à S. Georges, il méritait, depuis la guerre de 971, d'être associé à S. Théodore, puisque son apparition à la tête des armées byzantines, dans une bataille qui précéda celle de Dorostolon, avait assuré à celles-ci une première victoire. Ajoutons que le R. P. Peeters a peut-être eu tort de reprocher à M. F. Dölger l'usage qu'il a fait, dans le cas présent, du Synaxaire arabo-jacobite d'Alexandrie, lequel doit beaucoup de ses notices à des sources grecques et orthodoxes. Cf. notre article *S. Théodore le Stratélate et les Russes d'Igor*, dans *Byzantion*, XIII (1938), p. 279-282.

du 25 juin concerne le siège ou les sept sièges de Constantinople de 674-678, hypothèse sans fondement, car aucun historien ou chroniqueur ne place au mois de juin aucune opération de ces sièges. En revanche, nous l'avons dit déjà, Vasiliev considérait la mention de la libération d'une invasion barbare portée au Synaxaire le 5 juin, comme se référant à la fin du péril russe de 860 (prolongé par lui jusqu'au 5 juin 861). Nous pensons, pour notre part, que la notice du 5 juin, où il n'est question que de barbares, doit bien se référer, du moins en partie, aux Russes, mais très probablement à l'attaque d'Igor en 941. Évidemment, les chroniqueurs datent celle-ci du 11 juin 941. Mais, comme nous le verrons tout à l'heure, la participation à la lutte victorieuse des Byzantins contre les Russes de saint Théodore le Stratégate, dont la *μνήμη* principale tombe le 8 juin, nous dispose à remonter de quelques jours la date des chroniqueurs. Il est difficile de croire, en tout cas, que les mêmes synaxaires aient eu, au 5 et au 25 juin, des notices se rapportant aux mêmes événements. Notons que la date du 18 juin — celle de l'apparition des Russes d'après la Chronique de Bruxelles — ne comporte aucune notice de synaxaire. Il reste frappant que, dans la grande et belle notice du 25 juin, il ne soit question que des « impies Sarrasins qui nous avaient encerclés par terre et par mer », et des Russes seulement dans le ms. de Patmos. Comment expliquer l'omission des Russes, sauf dans ce manuscrit ? La réponse est simple. Les Sarrasins sont mentionnés quatorze fois dans le Synaxaire, les *Ῥῶς* ou *Ῥοῦν* deux fois seulement ; et un des deux exemples se réfère à un stationnement de troupes étrangères, au service de Byzance. En 860, ne l'oublions pas, l'empereur Michel III combattait les Sarrasins, quand l'invasion russe le fit revenir en toute hâte à Constantinople, au moment où les Arabes et les Pauliciens faisaient, en Asie Mineure, des campagnes victorieuses et riches en butin : 17.000 prisonniers, prise d'Attalia ; la flotte des Arabes de Crète ravage les Cyclades et s'avance jusqu'à Proconnèse. Le Continuateur de Théophane, parlant de l'agression (*ἐπιδρομή*) des Russes, la considère comme coïncidant dans le temps avec les opérations de la flotte crétoise. Le manuscrit de Patmos a donc bien raison de rapprocher l'*ἔλευσις* des *Ῥοῦν* et celle

des Sarrasins. Si les Russes sont à peine mentionnés parmi les ennemis de Byzance et de la foi, dans le Synaxaire, c'est évidemment parce qu'au temps de la rédaction de celui-ci, les Russes étaient chrétiens. On pouvait biffer leur nom, lorsque, comme en 860, ils avaient coopéré avec les Sarrasins, ou remplacer *Ῥῶς* par *βάρβαροι*, comme dans la notice du 5 juin, que nous proposons de mettre en rapport avec l'expédition d'Igor.

Il reste étonnant que les sièges de 674-678 n'aient pas laissé de trace au calendrier, tandis que Léon III a les honneurs du Synaxaire (16 août, pp. 901-904) : l'hérésie dans laquelle il devait tomber plus tard ne l'a point privé de ces honneurs, tandis que le sauveur de Constantinople en 674-678 a été oublié (1).

Ajoutons que la notice du Synaxaire, à la date du 5 juin (*ἡ ἀνάμνησις τῆς μετὰ φιλανθρωπίας ἐπενεχθείσας ἡμῖν φοβερᾶς ἀνάγκης ἐν τῇ τῶν βαρβάρων ἐπιδρομῇ ὅτε μέλλοντας πάντας ὑπ' αὐτῶν δικαίως αἰχμαλωτίζεσθαι καὶ φόνῳ μαχαίρας παραδίδοσθαι ὁ οἰκτιρῶν καὶ φιλόφρων θεὸς διὰ σπλάγγνα ἐλέους αὐτοῦ παρ' ἐλπίδα πᾶσαν ἐλυτρώσατο ἡμᾶς, πρεσβευσῆς αὐτὸν ὑπὲρ ἡμῶν τῆς ἀχράντου καὶ παναγίας δεσποίνης ἡμῶν τὸν τὸ ἀνθρώπινον γένος δι' αὐτῆς φυλαττόμενον*), rappelle étonnamment la prophétie de la *Vita Basilii*, faite quatre mois avant l'attaque d'Igor : *οἰτινες τῇ πρεσβείᾳ τῆς Θεοτόκου, τῶν ἐπουρανίων τε δυνάμεων καὶ πάντων τῶν ἁγίων κατισχύσουσι τῶν πολεμίων*.

C'est la *Vita Basilii* (2) qui nous permet d'identifier les *βάρβαροι* de la notice du 5 juin. L'auteur de cette notice, s'inspirant certainement de la *Vita*, a rapproché et comme confondu à dessein les agresseurs barbares dont des miracles avaient éloigné la menace, les Hongrois de 934 et de 943 et les Russes de 941. Notons que, suivant la *Vita*, le grand vainqueur des Russes en 941 est saint Théodore, dont la *μνήμη* tombe le 8 juin. Quant aux Hongrois, les chroniques datent d'avril leurs attaques de 934 et de 943. Mais le 5 juin pourrait être la date où le péril hongrois fut définitivement

(1) Il est vrai que Léon III en 767 était encore orthodoxe, et que Constantin IV en 674-678 n'avait pas encore fait sa paix avec l'Église.

(2) Voyez les références de la note 2, p. 148.

conjuré, par une paix de cinq ans. Notons encore le *δικαίως αἰχμαλωτισθέντες* du Synaxaire. Précisément, c'est un des thèmes de la *Vita Basilii* que le juste jugement de Dieu, qui réduit en servitude, pour ses péchés, le peuple chrétien, comme il avait fait d'Israël, au temps de Josué.

Seconde observation. La leçon du manuscrit de Patmos (x<sup>e</sup> siècle), au 25 juin (*Ῥοῦν*), concerne très certainement les Russes, quoi qu'en aient dit Vasiliev et son maître Vasilievskij. Il suffit de renvoyer au discours rédigé au xiii<sup>e</sup> siècle pour la fête de l'Acathiste par Théodore Doukas Lascaris, où on lit : *ἀπεπνίγη ὁ Ῥῶς ἐκ τοῦ πάραντα ὁ τὸν ῥοῦν κατὰ τῆς Βυζαντίδος κινήσας ποτέ* (1). Cf. aussi le fameux passage sur les Russes Dromites dans Syméon Magister (2), et notre correction dans *La Nouvelle Clio*, 1952, p. 385 : *Ῥῶς δὲ οἱ καὶ Δρομίται φερόννημοι ἀπὸ ῥόος τινος σφοδροῦ διαδραμόντες*.

Henri GRÉGOIRE et Paul ORGELS.

(1) Cf. *Σωτήρ*, XVI (1894), pp. 186-192 et *Νέα Σιών*, VI (1907), 826-33.

(2) Éd. Bonn, p. 707.

## L'INVASION HONGROISE DANS LA « VIE DE SAINT BASILE LE JEUNE »

Nous possédons plusieurs rédactions différentes de la *Vie de saint Basile le Jeune*. La plus ancienne est attribuée à juste titre à son disciple Grégoire, qui ne peut avoir commencé à la rédiger avant le mois d'août 931, date de la mort de Christophore, fils de Romain Lécapène. Mais Basile a vécu longtemps après cette date, puisqu'il nous est donné comme ayant révélé, entre autres événements, l'invasion russe de 941. Il mourut un 26 mars, après la fête de l'Annonciation, au milieu du Carême, ce qui a permis de préciser l'année de sa mort : 944 ou 952. Le saint prédit également à l'impératrice Hélène, fille de Romain I<sup>er</sup> et femme de Constantin Porphyrogénète, qu'elle donnerait naissance d'abord à une fille, puis à un fils qui s'appellerait Romain. « Il grandira dit-il, atteindra l'âge d'homme, et, tous les empereurs actuels ayant disparu, il régnera seul avec son père ». Ce *vaticinium* doit être un *vaticinium ex eventu*. De toute façon, la *Vita Basilii* n'a pu être rédigée qu'après le couronnement de Romain II, qui est rigoureusement daté du 6 avril 945. D'autre part, la manière dont il est parlé, dans un passage curieux, du patriarche Théophylacte, gardé par la dynastie légitime et qui mourut sur son trône, après de remarquables succès, en 956 seulement, nous fait penser que la rédaction de la *Vie* doit se placer à une époque où l'on pouvait parler librement de ce patriarche.

Comme le passage en question semble avoir échappé, jusqu'à présent, à tous les historiens, nous nous permettons de le reproduire, de le traduire et de le commenter. Le lieu de la scène est la riche maison du port d'Éleuthérios où habitaient deux frères sénateurs et eunuques, les Gongylioi, très en faveur au Palais et parents de Constantin dit le Barbare,

chez lequel vivait le saint (1). Or, si Constantin avait comme commensal et comme conseiller spirituel notre saint Basile, les deux eunuques de la famille chez qui se passe la scène que nous allons conter, entretenaient « un prêtre vraiment digne du sacerdoce du Seigneur, notre Dieu, nommé Théophane, glorifié par le charisme de la clairvoyance, lequel, à cause des scandales causés par l'archevêque de Constantinople Euthyme dans l'affaire de la tétragamie de l'empereur Léon, s'abstenait par scrupule de la sainte liturgie, car Théophylacte lui-même, l'archevêque fils d'un second mariage et installé sur son trône au mépris des canons, avait horreur de célébrer les offices avec ceux qui avaient foulé aux pieds les canons, les prêtres égarés par la déraison (2). Ce même Théophylacte répétait cette parole : « Quiconque consacre le fils d'un second mariage, ou bénit la trigamie ou la tétragamie, et quiconque accepte des dons pour de telles ordinations, que ceux-là soient interdits et retranchés de l'Église, eux et ceux qui se laissent consacrer par eux ». Voilà donc pourquoi ce vénérable vieillard, lui aussi, s'abstenait, comme je l'ai dit, de la liturgie, tout en fréquentant constamment les saintes églises, tout en s'adonnant au jeûne et à la prière et couchant sur la dure, l'œil de l'âme fixé sur Notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel il espérait toujours, au moyen

(1) Les frères Anastase et Constantin Gongylios sont des personnages bien connus. Ils partagèrent, sous la régence de l'impératrice Zoé, la fortune du parakimomène Constantin, qui était comme eux d'origine paphlagonienne et dont ils semblent avoir été les parents. L'un et l'autre, comme on vient de le voir, étaient eunuques. Constantin Gongylios est presque certainement le même que l'eunuque Constantin, surnommé *Γογγύλης*, qui échoua dans une expédition contre la Crète, en 949, et dont LÉON DIACRE (p. 7 Bonn) parle dans les termes les plus méprisants (cf. St. RUNCIMAN, *The Emperor Romanus Lecapenus and his reign*, Cambridge, 1929, p. 233).

(2) Cf. le texte publié par A. N. VESELOVSKIJ, *Razyskanija v oblasti duhovnago stiha XI-XVII, vypusk 5*, St-Pétersbourg 1889 = *Sbornik otd. russkago jazyka i slovesnosti imp. Akademii Nauk*, tome XLVI, n° 6, *Priloženija*, pp. 62 sqq., surtout 63, et commentaire p. 90.

Il faut lire, au lieu de *ἀσυλλογῆς*, que Veselovskij proposait d'expliquer par *συλλογῆ ἀσυλλόγιστος* (« rassemblement d'insensés »), *ἀσυλλόγιστων ἱερῶν*.

de ses prières, le redressement des affaires des Romains, violateurs de la loi ». On aura remarqué l'expression singulière « fils d'un second mariage », appliqué à Théophylacte. L'explication en est simple, puisque nous lisons, dans la *Vita Basilii* (1) : ἡ γὰρ Θεοδώρα ἡ δευτέρα σύμβιος Ῥωμανοῦ τοῦ βασιλέως τελειωθεῖσα ἤδη ἦν (dans un tableau de la famille impériale, vers 932). Ce texte est décisif, et il nous dispense de l'hypothèse romanesque d'un mariage de Romain Lécapène avec Zoé, qu'aucun historien ne mentionne. Tout au plus Liutprand dit-il que Romain Lécapène, lorsqu'il se rapprocha de Zoé pour écarter son rival Phocas, fut l'amant de l'impératrice. Dans l'ignorance du texte de la *Vita Basilii*, M. Runciman avait pensé à un projet de mariage de Romain avec Zoé. Mais Théophylacte, né en 917, était certainement

(1) Ed. VILINSKIJ (voir ci-après), p. 303. Pour la *Vie de saint Basile le Jeune*, voyez, dans ce tome de *Byzantion*, le chapitre, relatif à ce saint, du grand article de M<sup>me</sup> da COSTA - LOUILLET et les textes grecs dans *Act. SS.*, Mars III, \*24-\*39 (3<sup>e</sup> éd. \*20-\*32) et A. TOUGARD, *De l'histoire profane dans les Actes grecs des Bollandistes*, Paris, 1874, 40-52. Il faut ajouter les deux volumes de S. VILINSKIJ. Le second, consacré aux textes, 1020 pp., a été publié à Odessa en 1911. Quant au premier, intitulé *Recherches*, 355 pp., avec un excellent index, il est sorti de presse en 1913. Ces deux volumes ont paru dans la collection des *Zapiski* de la Faculté historico-philologique de l'Université de la Nouvelle Russie, fasc. VI et VII. Comme toutes ces publications partielles rendent extrêmement malaisée l'utilisation scientifique du texte et ont souvent créé l'impression que nous ne disposons pas encore de l'ensemble de la *Vie* dans sa rédaction grecque originale, nous croyons rendre service à nos lecteurs en traduisant une note précieuse et précise de Vilinskij, dans sa II<sup>e</sup> partie (*Teksty zitiija*), p. 283, qui semble avoir échappé à l'attention de tous les critiques. « Vu les dimensions énormes de cette pièce hagiographique dans sa première rédaction grecque, contenue dans le manuscrit de la Bibliothèque Synodale de Moscou, n<sup>o</sup> 249, je n'en imprime pas ici le texte entier, mais seulement des fragments, à savoir les parties du texte qui n'ont pas été publiées par l'académicien A. N. Veselovskij, et aussi les portions du texte imprimé par lui qui sont indispensables à l'intelligence des nouveaux fragments que je donne : de cette manière, les extraits de A. N. Veselovskij et les miens donnent ensemble le texte complet de la première rédaction grecque ». Si l'on avait tenu compte de cet avertissement, il est probable que l'étude historique de cette source de premier ordre serait plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

le fils de Théodora, deuxième épouse de Romain. Nous ne connaissons pas le nom de sa première épouse.

Revenons à la conversation dont les interlocuteurs principaux sont le saint homme Théophane — qui proteste en s'abstenant de la liturgie contre le scandale de la tétragamie, attribué à la complaisance indigne du patriarche Euthyme, lequel succéda à Nicolas le Mystique en février 907, et contre celui de l'intronisation du fils de la digamie (1) — et saint Basile lui-même. Mais tout d'abord, Théophane est seul en scène. Interrogé par les assistants, qui veulent savoir de lui pourquoi Dieu permet aux barbares hongrois de dévaster les provinces occidentales (*τὰ δυτικὰ μέρη*), il répond, en citant le livre de Josué, que les Gentils envahissent et pillent les terres des fidèles pour punir leurs péchés. D'après lui, les Hongrois sont l'instrument de la vengeance divine, et les péchés des chrétiens sont les scandales de la digamie et de la tétragamie. Basile intervient alors pour dire qu'en ce moment même, une vision lui révèle que les « maudits Hongrois », s'efforçant de passer le Danube, ont été noyés dans ses flots (*Ἰδοὺ ἐγὼ ὁρῶ σήμερον ὅτι κατὰ τὴν ὥραν ταύτην οὗτοι οἱ παμμίαροι Οὔγγροι διαπερᾶσαι πειρώμενοι τὸν Δάνουβιν ποταμὸν ἀπεπνίγησαν ἐν τοῖς ῥείθροις αὐτοῦ*). Peut-on dater cette scène? Elle se place après la description de la famille impériale, vers 932, et tout permet de penser qu'elle a dû suivre de peu le dernier scandale de l'Église byzantine, qui avait rappelé et aggravé l'abomination de la tétragamie : l'intronisation anticanonique du « fils de la digamie » Théophylacte, datée de février 933.

Donc l'invasion des Hongrois et le miracle qui aurait sauvé de leur fureur les chrétiens doivent se placer en 933-934. Précisément, les chroniqueurs byzantins mettent en 934 la première invasion des Hongrois, celle qui fut arrêtée, en avril 934, par le protovestiaire Théophane, qui, avec une admirable habileté, réussit, sans doute à prix d'or, à obtenir

(1) Il est difficile de croire que des paroles aussi offensantes pour le patriarche Théophylacte puissent avoir été publiées de son vivant, c'est-à-dire avant 956, ce qui nous force à placer après cette année la rédaction de la *Vita Basilii* dans sa forme actuelle.

la retraite des barbares, l'empereur Romain ayant généreusement racheté tous les prisonniers (1).

Il nous paraît impossible de ne pas rapporter à ces événements les récits, d'un ton assez épique, de Mas'ūdī, dans les *Prairies d'or* (2). La date de Mas'ūdī est : après l'année 320 H. ou cette même année, donc en 932 ou après 932. On a beaucoup discuté le nom de la ville *W.l.n.d.r.*, qui fut le centre des combats, désastreux pour les Byzantins. D'après nous, il s'agit d'Andrinople, que la ville ait été prise et pillée en 934 par les barbares, ou qu'il y ait confusion avec la prise d'Andrinople en 923 par Syméon de Bulgarie, allié des Petchéniègues. M. Runciman souligne les éléments de ce récit qui font penser aux événements de 934 (rachat des prisonniers grecs). Mas'ūdī nous dit que les « Turcs » poussèrent jusqu'aux murs de Constantinople, où ils restèrent environ quarante jours. Nous retenons, pour notre part, comme l'avait déjà fait Markwart, un trait caractéristique du récit de Mas'ūdī, qui, à lui seul, vaut une date. L'empereur Romain Lécapène aurait envoyé contre les envahisseurs 1200 cavaliers arabes christianisés. Or, la première fois que les sources grecques et arabes nous parlent de cavalerie arabe au service de Byzance, c'est peu de temps, semble-t-il, après la prise de Mélitène par Jean Courcouas, en 927, 928 ou 934. Cette cavalerie avait été fournie par la tribu des Beni-habīb, dont parle très longuement et très éloquemment le géographe Ibn Hauqal (3). Le fait que l'émigration des Beni-habīb fut probablement postérieure à la prise de Mélitène et que Ibn Zafir (4) place cette émigration après la mort de Abū Tabat (934-935), permet de croire que l'envoi de renforts arabes contre les envahisseurs hongrois eut lieu en 934. A supposer que le ralliement des Beni-habīb ait eu lieu quel-

(1) Cf. THÉOPH. CONT., p. 422 sq.

(2) Cf. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, II, 2 (*Extraits des Sources arabes*, par Marius CANARD), pp. 33 sqq. ; de ces textes, MARKWART s'est longuement occupé dans ses *Streifzüge*. Pour la bibliographie de cette *quaestio vexata* dont nous nous sommes occupés nous-mêmes à plusieurs reprises, v. M. CANARD, *op. cit.*, p. 36-37.

(3) Cf. A. VASILIEV, *op. cit.*, pp. 419-421.

(4) Cf. A. VASILIEV, *op. cit.*, p. 121.

ques années ou quelques mois avant la prise de Mélitène, comme le croit, je pense, mon ami et collaborateur M. M. Canard, j'observe, comme lui-même d'ailleurs, que ce ralliement des Beni-habîb n'a pas été le seul événement de cette espèce. Il a dû être précédé d'autres conversions d'Arabes au christianisme et d'autres passages, dans les lignes byzantines, de guerriers musulmans de l'Euphrate, fantassins ou cavaliers. Notons que la source de Mas'ūdī donne un chiffre très inférieur aux 12.000 ou 10.000 cavaliers des Beni-habîb, mentionnés par Ibn Hauqal, le dixième à peine : 1.200. Il est parfaitement exact, comme le dit M. Runciman, qu'en 934, Romain Lécapène, occupé par la guerre en Asie Mineure, ne disposait pas de nombreuses troupes pour repousser les Hongrois. Mais précisément Mas'ūdī ne parle que de l'envoi, contre les Hongrois, de 1.200 Arabes christianisés et de 5.900 Grecs. Et il dit que ces forces furent vaincues et détruites, ce qui permit aux Hongrois de pousser jusqu'aux murs de Constantinople. Nous ne voyons donc pas de contradiction foncière entre le récit de Mas'ūdī et celui des autres sources, arabes et grecques. Celles-ci, en dehors des chroniqueurs cités, se réduisent à l'épopée byzantine de Digenis Akritas <sup>(1)</sup> et au fameux passage relatif à la prise de Mélitène en 928, où il est dit : *ἔκτοτε δὲ συνεξεστράτεον τοῖς Ῥωμαίοις κατὰ τῶν δημοφύλων Ἀγαρηνῶν* <sup>(2)</sup>. Ainsi donc, même si le ralliement massif des Beni-habîb n'eut lieu qu'en 934, après les premières opérations de Courcouas contre Mélitène en 928 et la soumission de Abu Ḥafs, des contingents de Mélitène étaient à la disposition des Byzantins depuis 928, et tout permet d'attribuer à l'initiative de Courcouas l'envoi, sur le front hongrois, d'un détachement de cavaliers arabes <sup>(3)</sup>.

Évidemment, les sources grecques ne confirment pas expressément la prise d'Andrinople. Et peut-être s'agit-il là

(1) Voyez notre *Digenis Akritas*, pp. 112-113.

(2) THEOPH. CONT., p. 416, Bonn.

(3) Les sources arabes (voyez M. CANARD, *Hamdanides*, p. 733), nous disent qu'en 319 H. (= 931 de l'ère chrétienne), un Hamdanide reçut l'ordre de reprendre Malatya, ce qui veut dire que la ville avait dû ouvrir ses portes à Jean Courcouas l'année précédente. Elle était aux mains d'une garnison gréco-arménienne, dont faisait partie un renégat arabe. Cf. M. CANARD, *op. cit.*, pp. 734 sq.

d'une exagération épique. Peut-être aussi la paix conclue par Théophane ayant rétabli, de ce côté, l'intégrité du territoire byzantin, permettait-elle aux historiens comme aux hagiographes de faire le silence sur un pareil désastre. On remarquera sans surprise que, dans la *Vita Basilii*, le nom et le rôle de Théophane sont supprimés. A l'époque où fut rédigée cette pièce hagiographique, ne l'oublions pas, cet excellent serviteur de Romain Lécapène, qui semble avoir trois fois sauvé l'Empire — deux fois de la menace hongroise et une fois, peut-être deux, de la menace russe —, Théophane, avait été frappé d'une véritable *damnatio memoriae*. Déjà vers la fin de 944, sous l'influence d'Étienne et de Constantin Lécapène, qui complotaient contre leur père, autant que contre Constantin Porphyrogénète, le grand Courcouas fut cassé et remplacé par un certain Pantherios, dont nous parlerons, bien qu'il ait été, peu de temps après, remplacé comme domestique des scholes par Bardas Phocas, tandis que la marine était placée sous les ordres de Constantin Gongylios, cher à notre hagiographe. Mais Théophane ne dut sa disgrâce qu'à sa fidélité envers l'empereur Romain, en faveur duquel il conspira vers 946, lorsque le fondateur de la dynastie des Lécapénides était, depuis quelque temps, relégué dans l'île de Proti (1). Il est clair que notre hagiographe, si mal disposé envers les Lécapénides, et particulièrement hostile au grand ministre Théophane, a dû écrire après la disgrâce définitive de celui-ci, dont il a tu le rôle dans l'affaire de l'invasion hongroise de 934. Il ne parle pas de celle de 943. Quant à l'invasion russe, non seulement Théophane, qui avait organisé la défense et détruit la flotte russe, est passé sous silence, mais même il est remplacé dans son rôle historique par ... saint Théodore le Stratélate (2). « Trois hommes, disions-nous, avaient repoussé les Russes en 941 : l'ex-stratège Bardas Phocas avait joué son rôle vaillamment, et tous les historiens le citent, mais les deux autres, Théophane et Jean Courcouas ont été remplacés, le premier,

(1) Sur la carrière de Théophane, voyez R. GUILLAND, dans *Etudes byzantines*, t. II (1944), pp. 207 sq.

(2) Voyez mon article dans *Byzantion*, t. XIII (1938), pp. 291 sqq.

nous l'avons dit, par Θεόδωρος ὁ ἀγιώτατος στρατηγός ou στρατηλάτης, et le second par Panthérios, qualifié de domestique des scholes, titre qu'il ne reçut et porta, d'une manière éphémère d'ailleurs, qu'après la disgrâce de Courcouas ». On peut affirmer que la *Vie de Basile* fut écrite après la révocation de Théophane. Mais l'a-t-elle été sous le domesticat, de peu de durée, de Panthérios? C'est peu probable, vu le *terminus post quem* établi plus haut (mort de Théophylacte). Il faut simplement dire que la mémoire de Panthérios, non seulement ne fut pas condamnée, pas plus que celle de Gongylios, le vaincu de 949, mais que l'un et l'autre étaient restés populaires, ou tout au moins avaient gardé leurs partisans. Pour Panthérios, la chose est suffisamment prouvée par Psellos (1). En somme, si l'on tient compte de la prophétie du saint relative au futur Romain II, qui, après la disparition de tous les empereurs « actuels » (c'est-à-dire des Lécapénides), « régnera seul avec son père », on est amené à placer la rédaction de la *Vita Basilii* entre 956, l'année de la mort du patriarche Théophylacte, et 959, celle où prit fin le règne conjoint de Constantin Porphyrogénète et de son fils Romain II.

Henri GRÉGOIRE et Paul ORGELS.

(1) Cf. Michel PSELLOS, *Chronographie*, éd. E. Renauld, t. II, p. 140.

## LA GUERRE RUSSO-BYZANTINE DE 941

La guerre russo-byzantine de 941 se divise en deux périodes. Pendant la première, les Russes essayent d'atteindre Constantinople, en pénétrant dans le Bosphore. Et c'est alors que Théophane le protovestiaire, en se servant de quelques bateaux qu'il avait à sa disposition, mais qui étaient de grands navires en comparaison des monoxyles des Normands, enfonça la flottille russe et fit de nombreux prisonniers. C'est cette première action, qu'on peut appeler la bataille de Hiéron, qui se serait engagée le 11 juin et dont le vainqueur fut Théophane le patrice. Certains chroniqueurs ont d'ailleurs laissé tomber son nom propre, l'appelant seulement *πατρικιος*, mais il n'y a aucun doute possible sur l'identité du personnage, puisque, un peu plus haut, à propos des Hongrois, son nom se retrouve. Quant au jour du mois, quand il est donné (et il l'est par le Continuateur de Georges le Moine (1), et par Léon le Grammairien, p. 323), c'est le 11 juin pour la bataille du Bosphore, premier triomphe de Théophane. Les Russes, vaincus, se retirent, renonçant à atteindre la capitale, mais ils s'installent sur la côte nord-ouest de l'Asie Mineure, tout près du rivage, et se mettent à saccager et à brûler tout le pays entre Héraclée et Nicomédie. Alors entrent en scène deux armées byzantines : celle du patrice Bardas Phocas, plus tard domestique des scholes et César, avec les troupes de Macédoine et de Thrace, qui réussit à disperser une bande russe qui pillait la Bithynie. Mais c'est Jean Courcouas qui, amenant toute l'armée d'Anatolie, oblige, en septembre, les Russes à se rembarquer. Et c'est alors que le protovestiaire Théophane leur livre une seconde bataille navale, cette fois décisive. Après quoi, grand vainqueur, reçu avec enthousiasme par l'empereur

(1) Cf. ISTRIN, t. II, p. 60 ; t. I, p. 567.

Romain, il est nommé parakimomène. Et c'est en cette qualité qu'il est mentionné aussitôt après, comme négociateur de la paix de cinq ans avec les Magyars, en 943. De tous les historiens byzantins de cette période, le seul qui, comme notre hagiographe, a voulu biffer Théophane de l'histoire, est incontestablement Zonaras, qui n'a pas parlé des deux invasions hongroises et qui a fortement réduit toute l'affaire russe de 941. Théophane n'est nommé ni à propos de la première victoire — celle du 11 juin —, ni à propos de la dernière naumachie, en septembre. Le vainqueur est *στόλος ῥωμαϊκός*. Pourtant Zonaras a une mention très élogieuse du patrice Bardas Phocas et du domestique des scholes Courcouas. Zonaras a donc laissé échapper quatre occasions de citer Théophane. Il a saisi la cinquième (pp. 483 sq.) : le parakimomène est pris en flagrant délit de complot contre Constantin Porphyrogénète, et puni par celui-ci.

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que Théophane soit entièrement passé sous silence par notre hagiographe, qui a, de plus, rayé, de son tableau des vainqueurs, Jean Courcouas. Quant au rôle de Théophane, il a été attribué, nous l'avons dit, à saint Théodore, appelé une fois stratège et une fois stratélate. Il est impossible de ne pas rappeler que la *μνήμη* du fameux saint militaire tombait le 8 juin, jour où commencèrent peut-être les opérations (1). Dans la prophétie, les trois généraux sont énumérés dans cet ordre : Bardas Phocas, Théodore, Panther ; et dans le récit de l'événement, les noms se suivent dans un ordre différent : Panther, Phocas, Théodore. Il y a des chances pour que la « prophétie » soit un peu plus récente que l'événement : Bardas Phocas est au zénith, Panther décline déjà.

Henri GRÉGOIRE et Paul ORGELS.

(1) Puisque le saint stratélate Théodore n'apparaît que dans la *Vie de Basile le Jeune* et dans la Chronique russe qui en dépend, il est hautement probable qu'on aura mis au 8 juin — et non au 11 — la bataille navale, pour la faire coïncider exactement avec la fête du saint militaire.

# LA CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLÉ ET LA « QUESTION ROMAINE », A LA FIN DU X<sup>e</sup> SIÈCLE

## I

### La chronologie de Nicolas II Chrysobergès

Depuis que V. R. Rozen a révélé au monde savant l'ouvrage inestimable de Yaḥyā ibn Sa'īd (1), un irritant problème se pose à ceux qui entreprennent d'écrire l'histoire de l'Église de Constantinople, pendant le dernier quart du x<sup>e</sup> siècle. Tandis que nos sources grecques, Skylitzès (2) et Zonaras(3), mentionnent une vacance du siège patriarcal, d'une durée de quatre ans et demi, après l'abdication d'Antoine le Studite, le chroniqueur arabe (4) place cette même vacance après la mort du successeur d'Antoine, Nicolas Chrysobergès. Ceci revient à dire que, d'après les indications de Yaḥyā, la vacance en question aurait duré, non de 979 à 983, comme les sources grecques nous forcent à l'admettre,

(1) Dans son livre capital : *Imperator Vasilij Bolgarobojca, Izvlečeniija iz lětopisi Jahij Antiohijskago* (L'empereur Basile le Bulgare, Extraits des annales de Yaḥyā d'Antioche), Sanktpeterburg, 1883, resté, pendant longtemps, trop inconnu de la science occidentale. C'est un des mérites de G. Schlumberger d'avoir tiré parti, dans une certaine mesure, de cet ouvrage d'une richesse « quasi inépuisable ».

(2) CÉDRÉNUM, II, p. 434 Bonn.

(3) ZONARAS, III, p. 547 Bonn.

(4) YAḤYĀ, *Histoire*, éd. et trad. de I. KRATCHKOVSKY et A. VASILIEV, dans *Patrologia Orientalis*, XXIII, 1932, p. 402 et p. 444.

mais de 991 à 996. Pendant cette période, l'empereur Basile II ne quitta guère le front bulgare. Et c'est précisément par la situation qui tint le basileus éloigné de sa capitale durant plusieurs années, que Yaḥyā croit pouvoir expliquer la longue vacance du siège patriarcal qu'il signale après la mort de Nicolas Chrysobergès<sup>(1)</sup>. Il est superflu d'insister sur l'importance que revêt le témoignage d'un écrivain généralement aussi bien informé — du moins en ce qui concerne les événements d'Asie — que le chroniqueur d'Antioche, qui écrivait dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque peu éloignée de celle dont il s'agit ici, et qui a certainement utilisé des sources grecques locales<sup>(2)</sup>. On s'explique donc que plusieurs modernes, et non des moindres, depuis Rozen lui-même<sup>(3)</sup>, suivi par G. Schlumberger<sup>(4)</sup>, jusqu'au P. V. Grumel, le savant éditeur des *Regestes des actes du Patriarcat de Constantinople*<sup>(5)</sup>, aient

(1) YAḤYĀ, *op. cit.*, p. 444. Bien que certains modernes (cf. G. SCHLUMBERGER, *L'Épopée byzantine*, II, 1900, p. 116) se soient contentés de cette explication, en ne peut s'empêcher de la trouver assez peu convaincante.

(2) Sur les sources de Yaḥyā, voyez M. CANARD, dans A. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. française, II, 2 (*Extraits des sources arabes*), Bruxelles, 1950, pp. 85 sqq. ; cf., du même, *Histoire de la dynastie des H'amdânides de Jazīra et de Syrie*, I, Alger, 1951, pp. 19 ss.

(3) Voyez, pp. 267 sqq., la longue note 217 de l'ouvrage, cité plus haut, de ROZEN, dont les conclusions sont résumées par SCHLUMBERGER, *t. cit.*, p. 116, n. 2.

(4) G. SCHLUMBERGER, *t. cit.*, page et note citées. Dans le t. I du même ouvrage, p. 447 et n. 1, Schlumberger, bien qu'ayant déjà connaissance du témoignage de Yaḥyā, suivait encore les indications de Skylitzès et Zonaras.

(5) V. GRUMEL, *Les registres des actes du Patriarcat de Constantinople*, I, 2, Kadiköy (Istanbul), 1936, p. 230. Les dates assignées par le P. Grumel au patriarcat de Nicolas Chrysobergès (avril 979 - décembre 991) sont celles qu'adopte notamment — et l'on ne s'en étonnera point — M. E. AMANN, dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, VII, 1940, p. 133. Pour l'appui que fournirait, d'après ce savant, la chronologie de Syméon le Nouveau Théologien au système adopté par le P. Grumel, voyez plus loin. Dans un travail récent, intitulé *Absetzung und Abdankung der Patriarchen von Konstantinopel* (381-1453) et paru dans *L'Église et les Églises*, I (Éditions

cru devoir préférer, dans le cas qui nous occupe, l'information de l'historien arabe à celle des chroniqueurs grecs. On peut se demander toutefois si l'on n'a pas mis trop d'empressement, en l'occurrence, à suivre Yaḥyā, plutôt que Skylitzès et Zonaras. Ce n'est point, certes, la *Vie de Syméon le Nouveau Théologien*, dont la chronologie, en dépit des efforts si méritoires du P. I. Hausherr (1), reste mal assurée (2), qui peut nous fournir une raison suffisante de nous décider en faveur du premier. Et l'on a peut-être eu tendance, surtout au lendemain de l'événement sensationnel que fut la découverte du chroniqueur arabe, à faire trop aisément confiance à celui-ci. Si digne de foi que Yaḥyā puisse paraître, on ne saurait pourtant le tenir pour infaillible. Et, précisément, les indications chronologiques qu'il nous fournit sur les patriarches de Constantinople de la fin du x<sup>e</sup> siècle, sont, en tout cas, inexactes sur un point : il date l'avènement de Basile le Scamandrien, non de la première, mais de la deuxième année du règne de Jean Tzimiscès (3). Et cette erreur l'amène à en commettre une seconde : il assigne une durée trop courte — trois ans, au lieu de quatre — au patriarcat de Basile (4). De toute manière, on peut s'étonner de la facilité

de Chevetogne, 1954, pp. 281-307), le P. E. HERMAN se contente (p. 292, n. 1) de signaler le désaccord entre les sources byzantines et le chroniqueur arabe, et d'indiquer que le P. Grumel a suivi ce dernier, sans prendre lui-même position à l'égard du problème qui résulte de ce désaccord.

(1) Cf. NICÉTAS STÉTHATOS, *Vie de Syméon le Nouveau Théologien*, texte publié et traduit par I. HAUSHERR, dans *Orientalia Christiana*, XII, 45, 1928, pp. LXXX sqq.

(2) Cf. les prudentes réserves faites par le P. V. LAURENT, dans *Echos d'Orient*, XXVIII (1929), p. 434, à propos du système chronologique adopté par l'éditeur.

(3) YAḤYĀ, *op. cit.*, dans *Patrologia Orientalis*, XVIII, 1924, p. 832 sq. Rappelons que, grâce à LEON DIACRE (p. 101 Bonn), nous pouvons déterminer la date de l'avènement de Basile d'une manière certaine et précise : l'intronisation de ce patriarche eut lieu le 13 février 970, c'est-à-dire au cours de la première année du règne de Tzimiscès.

(4) YAḤYĀ, *loc. cit.* Le chroniqueur précise : trois ans et un mois. Et ceci même prouve que la précision de ses renseignements n'est pas nécessairement un indice de leur exactitude. Elle a, dans le cas pré-

avec laquelle on s'est résigné, dans le cas présent, à sacrifier le témoignage des sources grecques à celui de l'écrivain arabe. En dépit, ou plutôt à cause d'une opinion que la publication des *Regestes* du P. Grumel est venue, en quelque sorte, avaliser, il pouvait paraître utile de soumettre à un nouvel et très attentif examen le problème que nous venons d'évoquer.

\*  
\* \* \*

La vacance dont nous cherchons à déterminer la date est placée, nous l'avons dit, après l'abdication d'Antoine le Studite, non seulement par Skylitzès, mais par Zonaras. Cet accord des deux chroniqueurs serait négligeable, si nous avions lieu de croire que le second a ici simplement reproduit le premier. Mais tel ne semble pas avoir été le cas. De nombreux indices, en effet, révèlent que Skylitzès et Zonaras, pour raconter les événements de la deuxième moitié du x<sup>e</sup> siècle, ont utilisé une source commune, dont les informations, dans plus d'un cas, nous ont été mieux transmises par le second que par le premier de ces chroniqueurs. C'est là un des faits les plus importants que la *Quellenforschung* de l'histoire byzantine du x<sup>e</sup> siècle permette d'établir. Et l'un des résultats les moins négligeables de l'examen que nous allons entreprendre sera précisément, croyons-nous, l'indication que cet examen va nous fournir en ce qui concerne la source en question. Le rigoureux accord de Skylitzès

sent, trompé M. Fr. DÖLGER, qui, dans l'article capital où il a définitivement fixé la durée de la guerre russe de Tzimiscès, écrivait à propos de notre passage (*Byzantinische Zeitschrift*, XXXII, 1932, p. 286, n. 1) : « Die präzise Angabe des Jahjah, dass Basileios 3 Jahre und 1 Monat regiert habe und ins Exil geschickt worden sei und dass des Basileios Nachfolger Antonios 4 Jahre und 1 Monat regiert habe, erweckt Vertrauen » .... L'illustre byzantiniste n'a pas remarqué, semble-t-il, que Yaḥyā date l'avènement de Basile de la deuxième année du règne de Tzimiscès. En tout cas, on ne saurait, pour déterminer la date de la déposition de Basile, combiner, comme l'a fait M. Dölger (*ibid.*), l'indication de Léon Diacre, relative à l'avènement de ce pontife, avec la donnée de Yaḥyā, concernant la durée de son patriarcat. La date de mars 973, proposée par M. Dölger pour la retraite de Basile, ne saurait évidemment être retenue.

et Zonaras, touchant l'époque et la durée de la vacance dont il s'agit, prouve qu'ils ont exactement reproduit les renseignements qui leur étaient fournis, au sujet de l'une et de l'autre, par la source commune dont nous venons de parler. Est-il possible de déterminer celle-ci? Il semble que la notice de Skylitzès nous en fournisse le moyen. En effet, dans la notice en question, le chroniqueur précise que la démission d'Antoine eut lieu *κατὰ τὴν τοῦ Σκληροῦ ἀποστασίαν*. Skylitzès (ou l'écrivain qu'il a suivi) a-t-il voulu, en s'exprimant ainsi, marquer simplement la concomitance de la démission du patriarche et de la révolte de Bardas Skléros, ou établir entre ces deux événements un lien plus étroit? En d'autres termes, les mots grecs cités signifient-ils qu'Antoine démissionna « à l'époque » ou, comme on a eu tendance à l'admettre (1), « à l'occasion » de la révolte de Skléros? Cette question, croyons-nous, se résoudra d'elle-même, après les observations qui seront faites au cours de cette communication. Contentons-nous, pour l'instant, de noter que le chroniqueur, pour dater, sinon pour expliquer, la retraite d'Antoine, l'a mise en rapport avec la révolte de Skléros. Or, parmi les écrivains que Skylitzès, d'après son propre témoignage (2), a utilisés, figure un certain Théodore, évêque de Sébaste, le même, semble-t-il, que le métropolitain qui prit part, en 997, à un synode de Constantinople (3). Sans

(1) Voyez, à ce propos, G. SCHLUMBERGER, *L'Épopée byzantine*, I, pp. 447 sqq. ; cf. E. AMANN, qui écrit (*op. cit.*, p. 132, n. 4), au sujet de la démission d'Antoine : « Cédrenus semble la mettre en rapport avec la révolte de Bardas Scléros ».

(2) CÉDRÉNUM, I, p. 4 Bonn ; cette partie de la préface de Skylitzès a été réimprimée par K. KRUMBACHER, dans sa *Geschichte der byzantinischen Litteratur* 2, 1897, p. 367.

(3) Voyez E. HONIGMANN, article cité dans la note suivante, p. 156. Ce même Théodore de Sébaste a-t-il été, comme N. ADONTZ l'a supposé dans le mémoire (pp. 12 sq.) dont nous parlons plus loin (p. 165, n. 1), le négociateur que Basile II aurait envoyé en Bulgarie, après sa malheureuse campagne de 986? Cette hypothèse se révèle aujourd'hui insoutenable, attendu que, si Théodore occupait le siège de Sébaste en 986-987, il faudrait admettre que le transfert de l'évêque Théophylacte de Sébaste à Kiev (voyez plus loin) eut lieu avant cette date, c'est-à-dire avant le baptême de Vladimir (989), ce qui est évidemment exclu.

doute, comme on l'a supposé, l'ouvrage de ce contemporain de Basile II a-t-il été la principale source de Skylitzès pour le règne de cet empereur. Le *Chronikon* de Théodore de Sébaste ne nous est pas parvenu. Mais il ne paraît pas douteux qu'il ait été utilisé par de nombreux écrivains. En particulier, il semble bien avoir été, comme le regretté E. Honigmann l'a montré (1), la source commune dont dépendent, pour l'époque de Basile II, l'auteur d'un petit traité sur les transferts d'évêques (*Περὶ μεταθέσεων*) (2) et l'historien ecclésiastique Nicéphore Calliste, dans une digression consacrée au même sujet (3). Nous rappellerons, à ce propos, que le P. V. Laurent, dans un article publié quelques années avant celui de Honigmann et dont ce dernier n'avait pas connaissance à l'époque où il écrivait ses *Studies in Slavic Church History* (4), avait, en quelque sorte, corroboré par avance la thèse de son savant confrère, relative à l'existence d'une source commune de l'auteur du *Περὶ μεταθέσεων* et de Nicéphore Calliste. Le P. Laurent, en effet, avait pu citer, dans l'article auquel nous venons de faire allusion, le petit traité *Περὶ μεταθέσεων* d'après un texte meilleur que celui auquel Honigmann avait dû se référer et qui fait mieux apparaître le lien de dépendance des deux écrivains

(1) Dans son important mémoire intitulé *Studies in Slavic Church History (Byzantium, XVII, 1944-1945, pp. 128-182)*, auquel nous nous référerons constamment au cours de cette communication. Sur les questions qui nous intéressent ici, voyez spécialement les pp. 148 sqq. (*Theophylaktos, the first metropolitan of Russia?*) de ce mémoire.

(2) MIGNE, P. G., CXIX, col. 905D-908A, ; pour d'autres éditions, voyez E. HONIGMANN, article cité, p. 150, n. 97.

(3) NICÉPHORE CALLISTE, *Histoire Ecclésiastique*, XIV, 39 ; MIGNE, P. G., CXLVI, col. 1196c.

(4) L'article du P. V. LAURENT que nous citons à plusieurs reprises dans cette communication s'intitule *Aux origines de l'Église russe* (sous-titre : *L'établissement de la hiérarchie byzantine*) et a paru dans *Echos d'Orient*, XXXVIII (1939), pp. 279-295. Sur l'importance des mémoires de Honigmann et du P. Laurent qui viennent d'être cités, sur la rencontre et l'accord si remarquables de deux savants ayant étudié indépendamment l'un de l'autre le même problème et sur les divergences d'opinions qui les séparent, voyez la *Chronique d'hagiographie slave* du P. P. DEVOS, dans *Analecta Bollandiana*, LXXIII (1955), pp. 221 sqq.

grecs par rapport à un même auteur (1). On comprendra bientôt la raison pour laquelle nous insistons sur ce point.

Ce qu'il importe de dire, pour l'instant, c'est que l'auteur du *Περὶ μεταθέσεων*, dans une des notices qu'il a consacrées aux transferts d'évêques sous le règne de Basile II, rapporte en ces termes celui du métropolitain Agapios de Séleucie-Piérie : *Ἐπὶ τῆς αὐτῆς βασιλείας* (c'est-à-dire sous le règne de Basile II), *κατὰ τὴν τοῦ Σκληροῦ ἀποστασίαν, ὡς γράφει ὁ αὐτὸς Θεόδωρος* (c'est-à-dire Théodore de Sébaste, mentionné dans la notice précédente), *Ἀγάπιος ὁ Σελευκείας τῆς Πιερίας ἀρχιεπίσκοπος γέγονε πατριάρχης Ἱεροσολύμων*. De l'erreur commise par notre auteur en ce qui concerne le siège où Agapios fut transféré (Jérusalem, d'après cet écrivain, en réalité Antioche), ainsi que de la confusion dont témoigne la suite (non citée par nous) de sa notice, il ne sera pas question ici. Aussi bien Honigmann a-t-il dit, sur ces deux points, tout ce qu'il était utile de dire, et montré, à cette occasion, que Nicéphore Calliste avait plus fidèlement reproduit que l'auteur du *Περὶ μεταθέσεων* les indications de leur source commune. L'essentiel pour nous, en ce moment, est de constater que le second de ces écrivains, dans un passage où il cite nommément sa source — Théodore de Sébaste —, se sert, pour dater le transfert de l'évêque Agapios de Séleucie, de la même formule — *κατὰ τὴν τοῦ Σκληροῦ ἀποστασίαν* — que celle dont use Skylitzès, pour dater la démission du patriarche Antoine. Bien mieux, il résulte de la manière même dont cet écrivain s'exprime qu'il a emprunté à sa source la formule en question. Et rien, notons-le, ne saurait nous empêcher d'admettre qu'il ait reproduit ici, avec une fidélité parfois littérale, un passage de Théodore de Sébaste. Certes, il serait difficile d'imputer à celui-ci l'erreur qui consiste à faire d'Agapios un évêque de Jérusalem, et le témoin plus sûr qu'est, en l'occurrence, Nicéphore Calliste prouve qu'en effet, elle ne saurait lui être attribuée. Mais le transfert, sous le règne de Basile II, d'Agapios, qui fut d'abord évêque d'Alep, de Sé-

(1) « Plus heureux que Honigmann », le P. Laurent a pu citer l'opuscule grec d'après la rédaction du *Vatic. gr.* 1455 ; cf. P. DEVOS, article cité, p. 223.

leucie, non, il est vrai, à Jérusalem, mais à Antioche, dont il occupa le siège de 978 à 996, n'a rien que de très plausible. De même, l'époque que notre opuscule assigne à ce transfert — celle de la révolte de Bardas Skléros — ne saurait faire difficulté, puisque, comme nous venons de le rappeler, Agapios devint évêque d'Antioche en 978. Rien, répétons-le, ne saurait donc nous empêcher d'admettre que la notice du *Περὶ μεταθέσεων* remonte bien à Théodore de Sébaste, et qu'en particulier, la formule dont elle use pour dater le transfert d'Agapios ait été, comme il résulte des termes mêmes de son rédacteur, littéralement empruntée à cet historien.

Les observations qui précèdent nous permettent de tenir pour certain que Théodore de Sébaste, pour indiquer le moment où le transfert d'Agapios eut lieu, avait mis cet événement en rapport avec la révolte de Bardas Skléros. Et cette manière de dater la nomination d'Agapios au siège d'Antioche paraîtra toute naturelle, de la part d'un écrivain tel que Théodore : l'évêque de Sébaste, la ville bien connue d'Arménie, n'avait pas seulement été le contemporain et, pourrait-on dire, le témoin d'un des épisodes les plus fameux du règne de Basile II : il connaissait certainement — et il avait peut-être raconté lui-même — les événements, étroitement liés à la révolte de Skléros, qui avaient abouti, le 20 janvier 978, à l'intronisation d'Agapios à Antioche (1). Ce même écrivain a pu, tout aussi naturellement, en somme, user de la même formule pour dater la démission du patriarche Antoine, quelle qu'ait été la cause de celle-ci. Et puisque nous savons, par Skylitzès lui-même, que Théodore de Sébaste a été l'une des sources de ce dernier, comment ne pas sup-

(1) Sur Agapios et sur les événements auxquels nous faisons allusion plus haut, voyez V. GRUMEL, *Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084)*, dans *Echos d'Orient*, XXXIII (1934), pp. 134 sqq. Peu de temps avant la démission d'Antoine le Studite, on constate, entre le pontificat de Théodore I<sup>er</sup> (23 janvier 970 - 29 mai 976) et celui d'Agapios I<sup>er</sup> (20 janvier 978 - septembre 996), une vacance du siège patriarcal d'Antioche de près de deux années. Le fait doit être mis en rapport étroit avec la révolte de Skléros, et peut être rapproché des événements de Constantinople. Mais ceci ne saurait naturellement nous faire préjuger de l'explication qu'il convient de donner de ceux-ci.

poser que c'est au même Théodore de Sébaste que le chroniqueur a emprunté la formule *κατὰ τὴν τοῦ Σκληροῦ ἀποστασίαν*, qui se lit dans la notice consacrée à la démission du patriarche Antoine et à la vacance subséquente de quatre ans et demi? Et comment, dès lors, ne pas supposer aussi que cette notice elle-même, tout comme le texte parallèle de Zonaras, remonte à Théodore de Sébaste, qui se révèle à nous, dans le cas présent, comme cette source commune de Skylitzès et Zonaras dont nous sommes obligés d'admettre l'existence? Or, si Skylitzès et Zonaras, comme il semble bien résulter de nos observations, ont emprunté à Théodore de Sébaste les informations qu'ils nous fournissent en ce qui concerne la démission d'Antoine et la vacance dont elle fut suivie, il va de soi que ces informations, puisées à une telle source, méritent le plus grand crédit. Si justifiée que soit la confiance dont jouit Yaḥyā, on estimera sans doute que son témoignage, sur un fait qui ressortit à l'histoire de l'Église de Constantinople, ne saurait prévaloir contre celui de l'évêque de Sébaste, contemporain de l'événement que nous cherchons à dater. Le charme de Yaḥyā a longtemps opéré : peut-être, en fin de compte, le résultat le plus important de notre enquête aura-t-il été de faire sentir la nécessité de se montrer, à l'avenir, moins crédule à son égard (1). Quoi qu'il en soit, on ne saurait guère hésiter, dans le cas qui nous occupe, à suivre Skylitzès et Zonaras, dont nous connaissons désormais l'informateur, plutôt que Yaḥyā, et à admettre, par conséquent, que la vacance dont nous avons entrepris de fixer la date doit être placée, non après la mort de Nicolas Chrysobergès, mais après la démission d'Antoine le Studite. Comme celle-ci semble devoir être datée d'avril 979 (2), la vacance en question,

(1) Nous aurons l'occasion de montrer ailleurs combien le regretté N. ADONTZ — qui avait été l'élève de l'illustre Rozen — a eu tort, dans son mémoire sur *Samuel l'Arménien, roi des Bulgares* (Mémoires in-8° de la Classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique, 2<sup>e</sup> série, XXXIX, 1, 1938), de s'en remettre aux informations du chroniqueur arabe pour raconter un épisode de l'histoire de Bulgarie : les aventures de Romain, fils cadet du tsar Pierre, l'eunuque qui, à en croire Yaḥyā, serait devenu roi des Bulgares.

(2) Cf. V. GRUMEL, *Regestes*, I, 2, p. 228.

d'une durée de quatre ans et demi, a dû se prolonger jusqu'en octobre 983. C'est alors seulement que Nicolas Chrysobergès monta sur le trône patriarcal, qu'il occupa jusque dans les premiers mois de 996, son successeur, Sisinnius II, ayant été consacré le 12 avril de cette année.

\*  
\* \*

A l'appui de cette chronologie, qui est, en somme, un retour aux dates anciennes, admises jusqu'à la découverte de Yahyā, nous ferons valoir les deux observations suivantes, qui achèveront, croyons-nous, de dissiper les derniers doutes en ce qui concerne la solution qu'il convient de donner à notre problème. Les savants qui, préférant le témoignage de Yahyā à celui de Skylitzès et Zonaras, ont placé la vacance de quatre ans et demi après la mort de Nicolas Chrysobergès, ont forcément été amenés à faire cesser le pontificat de celui-ci en 991 (1). Or, il n'est nullement impossible de montrer que Nicolas devait encore occuper le siège patriarcal après cette date.

Un premier indice nous en est fourni par la réédition du célèbre tome d'union de 920, qui eut lieu sous ce patriarche. On sait que cette nouvelle publication du *τόμος τῆς ἐνώσεως* avait pour but de réunir à l'Église les prêtres et les moines qui, depuis 90 ans — comme le dit une courte note dont le *τόμος* proprement dit était suivi dans la réédition — s'en étaient séparés, par suite de l'affaire de la tétragamie. Le P. Grumel, estimant que ces 90 ans doivent être comptés à partir des quatrièmes noces de Léon VI, a placé la réédition du document en question « vers 991 », en faisant remarquer que les 90 ans « doivent être pris en chiffre rond » (2). En effet, les quatrièmes noces de Léon ayant été célébrées le 9 janvier 906, un intervalle de 85 ans au plus sépare cette dernière date de celle que le P. Grumel assigne à la réédition du tome. On remarquera d'ailleurs que le point de départ

(1) Cf. V. GRUMEL, *Regestes*, I, 2, p. 230.

(2) V. GRUMEL, *op. cit.*, n° 803 ; voyez aussi, dans le même ouvrage, n° 669 : *Critique*, n. 1.

adopté par le P. Grumel pour calculer la date de cette réédition peut paraître discutable. Ce n'est point, en effet, en 906, sous le patriarcat de Nicolas le Mystique, mais en 907, sous celui de son successeur, Euthyme, que s'ouvrit, dans l'Église byzantine, le schisme provoqué par l'affaire de la tétragamie. En dépit de ses variations initiales, Nicolas avait rapidement adopté une attitude assez énergique pour ne donner aucun sujet de mécontentement aux défenseurs les plus intransigeants des canons : après avoir, dès le début, excommunié le prêtre Thomas, coupable d'avoir béni l'union de Léon et de Zoé, il avait, par deux fois — à la Noël de 906 et à l'Épiphanie de 907 — interdit à l'empereur l'accès de Sainte-Sophie. C'est seulement lorsqu'il eut été remplacé, en février 907, par Euthyme et que celui-ci eut ratifié le quatrième mariage de Léon, que se produisit, parmi les clercs et les fidèles, une division qui, encore aggravée, vers le milieu du siècle, par un nouveau scandale — l'intronisation anticanonique de Théophylacte, « le fils de la digamie » —, allait persister « pendant près de cent ans », comme nous le dit expressément un texte dont il sera question dans un instant. Une pièce hagiographique écrite, semble-t-il, entre 956 et 959 <sup>(1)</sup>, la *Vie de saint Basile le Jeune*, nous permet de juger de la situation troublée qui résulta de tout ceci, et désigne formellement le patriarche Euthyme comme l'auteur responsable du schisme. C'est donc l'année 907, plutôt que l'année 906, qu'il faudrait adopter comme point de départ, pour calculer approximativement la date de la réédition du tome. Et ceci réduit à 84 ans l'intervalle le plus long qui ait pu s'écouler — si l'on admet la chronologie du P. Grumel — entre le début du schisme et la nouvelle publication du *τόμος*, sous le patriarcat de Nicolas Chrysobergès. Même si l'on accorde au P. Grumel que le chiffre de 90 ans qui nous est fourni par la réédition du tome ne doit pas être pris rigoureusement à la lettre, on estimera sans doute assez gênant d'admettre la date — « vers 991 », c'est-à-dire, en l'occurrence, un peu avant 991 ou, au plus tard, en cette année même — que le savant Assomptionniste adopte pour la nouvelle pu-

(1) Pour cette date, voyez plus haut, p. 154.

blication du *τόμος τῆς ἐνώσεως*. Mais qui ne voit que, si l'éditeur des *Regestes* a cru devoir nous la proposer, c'est qu'il y était contraint par les dates qu'il avait adoptées pour le patriarcat de Nicolas Chrysobergès? En fait, l'indication chronologique contenue dans la réédition du tome doit, normalement, nous conduire à adopter pour celle-ci une date plus basse que celle qui a été admise par le P. Grumel, et nous fournit, par conséquent, une très sérieuse raison de penser que le patriarcat de Nicolas Chrysobergès s'est prolongé au-delà de l'année 991. Il est superflu de faire remarquer que la chronologie adoptée par nous échappe à la difficulté à laquelle se heurte ici celle du P. Grumel. Elle nous permet, en effet, de dater la réédition du tome d'union de 995 ou des premiers mois de 996, c'est-à-dire de la placer 88 ou 89 ans, ou même 90 ans exactement (si nous comptons les 90 ans mentionnés dans la réédition du tome à la manière du P. Grumel), après le début du schisme provoqué par l'affaire de la tétragamie, ce qui paraîtra sans doute plus vraisemblable que la solution à laquelle l'éditeur des *Regestes* a dû se résigner. Quant à admettre, sur la foi de Cédrenus <sup>(1)</sup> et d'une notice de synaxaire <sup>(2)</sup>, que la réédition de l'acte d'union de 920 n'a eu lieu que sous le patriarcat de Sisinnius, il ne saurait, croyons-nous, en être question, puisqu'il ressort nettement des acclamations qui accompagnent le document réédité que Nicolas Chrysobergès était encore en vie au moment de sa promulgation. Il est, certes, très possible que Sisinnius ait cherché, comme le dit le P. Grumel, à « opérer la réunion des derniers hésitants », et à achever ainsi l'œuvre entreprise par son prédécesseur, à l'extrême fin de sa carrière. Mais Cédrenus se sert d'une expression trop vague (*ἤνωσε*) pour qu'il soit possible d'en tirer aucune conclusion quant à la forme sous laquelle cette action de Sisinnius se serait exercée. Et pour ce qui est de la notice de synaxaire, intéressante en ce qu'elle signale l'agitation entretenue, pendant près d'un siècle (*ἐν πολλοῖς γὰρ ἔτεσι*

(1) CÉDRÉNUMS, II, p. 449 Bonn; cf. V. GRUMEL, *op. cit.*, \* n° 813.

(2) *Synaxaire de l'Église de Constantinople*, éd. H. DELEHAYE, Bruxelles, 1902, 24 août, col. 920, 45 sqq.

σχεδόν τῶν ἑκατόν), par l'affaire de la tétragamie, elle se contente de dire, d'une manière qui n'est guère plus précise que le texte de Cédrenus, que c'est grâce à ses « sages conseils et à ses exhortations » (σοφαῖς ὑποθήκαις καὶ παραινήσεσι) que le patriarche parvint à refaire l'unité de l'Église. Le plus probable, selon nous, est qu'une confusion s'est produite entre Nicolas et Sisinnius, confusion qui s'expliquerait d'autant plus aisément que le second, comme le concile d'union tenu sous son prédécesseur, avait légiféré sur le mariage.

Il nous reste à exposer brièvement la seconde des deux raisons, annoncées plus haut, qui doivent, d'après nous, faire prolonger le patriarcat de Nicolas Chrysobergès au-delà de l'année 991. Il s'agit, cette fois, du rôle que ce prélat — le patriarche sous lequel eut lieu le baptême de Vladimir (989) — paraît avoir joué dans l'organisation de la plus ancienne Église russe. On sait qu'il n'est guère de question plus obscure, ni qui ait été plus obscurcie par les partis pris et les idées préconçues, que celle des origines de cette Église. Toutefois, un résultat fort important semble bien avoir été acquis au cours des dernières recherches suscitées par ce difficile problème. Grâce au P. V. Laurent et à E. Honigmann (1), qui, indépendamment l'un de l'autre, se sont efforcés de l'éclaircir et dont les conclusions, comme on l'a dit, étaient « remarquablement concordantes », un point paraît désormais hors de doute : la plus ancienne hiérarchie de l'Église russe a été une hiérarchie byzantine. Une preuve décisive nous en est fournie par le fait sur lequel les deux savants précités ont eu le mérite d'attirer l'attention et qui est attesté non seulement par Nicéphore Calliste, mais, comme le P. Laurent nous l'a révélé, par le petit traité *Περὶ μεταθέσεων* dont il a été question plus haut : le transfert, sous le règne de Basile II, d'un métropolitain choisi dans le clergé d'Empire, Théophylacte de Sébaste, de son siège d'Arménie à celui de Kiev. Comme Nicéphore Calliste et l'auteur du traité ont ici pour source commune, ainsi que Honigmann — nous l'avons dit —

(1) Nous faisons allusion aux deux mémoires qui ont été cités plus haut, p. 162, n. 4 et n. 1.

l'a bien montré, l'ouvrage historique d'un autre évêque de Sébaste, Théodore, contemporain de Basile II, il serait difficile de douter de l'exactitude de leur information. Peut-on dater avec quelque précision le transfert de Théophylacte de Sébaste à Kiev? Le P. Laurent, jugeant qu'il devait être postérieur à l'an 1000 (parce que le siège de Sébaste était occupé, aux environs de 997, par Théodore), pensait à « l'âge d'or de l'occupation byzantine en Chersonèse Taurique », et estimait qu'il avait eu lieu sans doute entre 1016, l'année où l'armée expéditionnaire grecque, soutenue par les forces russes de Kiev, détruisit le dernier état khazare, et 1025, date de la mort de Basile II. En fait, l'événement est certainement plus ancien, comme Honigmann n'a pas eu de peine à le montrer, grâce à son identification de la source commune de Nicéphore Calliste et de l'auteur du *Περὶ μεταθέσεων*. Puisque le transfert de Théophylacte était mentionné par l'évêque Théodore, qui occupait le siège de Sébaste vers 997, ce transfert a certainement eu lieu avant cette date. Comme, d'autre part, il est forcément postérieur au baptême de Vladimir, on peut le dater avec certitude de la période comprise entre 989 et 997. Mais Théophylacte a-t-il été, comme Honigmann tend à nous le faire admettre, le premier métropolitain de Kiev? Il nous paraît difficile de suivre, sur ce point, l'éminent auteur des *Studies in Slavic Church History*, qui nous semble ici avoir été victime, tout comme le P. Grumel lorsqu'il entreprit de fixer la date de la réédition du tome d'union, de la chronologie que ces deux savants ont cru devoir adopter en ce qui concerne le patriarcat de Nicolas Chrysobergès. C'est, en effet, cette chronologie qui a amené Honigmann à proposer une date très ancienne pour le transfert de Théophylacte. Honigmann avait très bien vu que ce transfert doit avoir eu lieu avant 997 et qu'il ne peut guère s'être produit pendant une vacance du trône patriarcal. Il ne lui restait donc, puisqu'il avait admis que le siège de Constantinople avait été sans titulaire de 991 à 996, que la brève période comprise entre 989 et 991, pour y placer le transfert en question. On le voit, Honigmann se trouvait contraint, par la chronologie qu'il avait adoptée pour le patriarcat de Nicolas Chrysobergès, d'assigner au transfert de Théophylacte une date très proche de

celle du baptême de Vladimir. Ainsi s'explique sa tentative pour nous faire admettre que Théophylacte, l'ancien évêque de Sébaste, avait probablement été le premier métropolite de Russie. Or, cette hypothèse fait bon marché, en somme, des informations, à vrai dire fort maigres, que certaines chroniques russes nous fournissent en ce qui concerne les plus anciens métropolités de Kiev. Quelque réserve que ces informations appellent, en raison du caractère tardif et tendancieux des documents dans lesquels nous les lisons, il ne semble plus, aujourd'hui, qu'une saine critique puisse les rejeter délibérément. La valeur d'un texte historique, quel que soit son âge, dépend de la source où il a puisé. Et les pénétrantes observations du P. Laurent sur la manière dont les remanieurs byzantins ou grécophiles des chroniques russes, « préoccupés d'établir que le christianisme kiévien était d'origine constantinopolitaine », ont accompli leur œuvre d'épuration ou de falsification, prouvent combien on aurait tort d'adopter, à l'égard des documents dont il s'agit en ce moment, une attitude trop radicalement négative. Aussi bien le P. Laurent lui-même a-t-il mis en garde contre la tendance à considérer comme une pure invention la liste des trois métropolités grecs, antérieurs à Théopemptos, qui nous est fournie par les chroniques auxquelles nous venons de faire allusion. On sait — grâce, encore une fois, au P. Laurent et à Honigmann — combien s'est révélée fausse la thèse du P. M. Jugie, qui avait cru pouvoir nier le caractère historique de Théopemptos et qui n'hésitait pas à écrire <sup>(1)</sup> : « La sujétion de l'Église russe au patriarcat œcuménique ne paraît avoir commencé qu'après la mort de Iaroslav (1054) »... Cette leçon ne devrait pas être perdue. Il se pourrait, en dépit du scepticisme intéressé d'un N. de Baumgarten, que Michel et Léon, les deux premiers métropolités de Kiev d'après nos chroniques, ne soient pas plus légendaires que le fameux Théopemptos qui assista, en 1039, à un synode de Constantinople, présidé par le patriarche Alexis Studite. De l'un,

(1) Dans un article dont le titre annonçait franchement la position de l'auteur : *Les origines romaines de l'Église russe*, dans *Échos d'Orient*, XXXVI (1937), p. 269.

Michel, ces mêmes chroniques nous disent qu'il avait été consacré par le « patriarche Photius », erreur dont le P. Laurent et Honigmann n'ont pas eu de peine à rendre compte et qui ne saurait rien prouver contre l'existence dudit Michel. Quant à l'autre, Léon, il aurait succédé à Michel au plus tard en 992, et le document qui nous parle de lui — la *Stepennaja Kniga* — révèle, comme Honigmann lui-même l'a noté, une connaissance suffisante de l'histoire de cette époque pour qu'il puisse citer d'une manière correcte le nom du patriarche ordonnant : Nicolas Chrysobergès. La prudence nous oblige donc à admettre, aux origines de l'Église de Kiev, l'existence d'au moins un métropolitain autre que Théophylacte de Sébaste, consacré par Nicolas Chrysobergès. Il semble, par conséquent, que Théophylacte doive être considéré comme un successeur, plutôt que comme un prédécesseur, de Léon (ou de Michel et Léon). Et comme le transfert de Théophylacte paraît devoir être placé, étant donnée l'époque où Théodore occupait le siège de Sébaste, entre 989 et 996 et que ce transfert ne peut guère avoir eu lieu, selon la remarque de Honigmann, pendant une vacance du siège patriarcal, nous découvrons ici une nouvelle raison de croire que le pontificat de Nicolas Chrysobergès — le seul patriarche qui puisse entrer en ligne de compte, dans le cas présent, comme patriarche ordonnant — a dû se prolonger au-delà de la limite que la nouvelle chronologie, fondée sur Yaḥyā, prétend lui assigner.

Ces observations achèveront, croyons-nous, de démontrer qu'on fera bien, pour fixer une date de l'histoire de l'Église de Constantinople que nous avons le plus grand intérêt à établir d'une manière sûre, de renoncer à suivre le chroniqueur d'Antioche et de revenir aux données des sources byzantines.

## II

### Les vacances du siège patriarcal et la « question romaine » (1)

Il conviendrait maintenant de dégager les conclusions que la chronologie rectifiée permet de tirer d'un fait que nous croyons désormais bien daté. Pour y arriver, il nous faut, à vrai dire, reprendre les événements d'assez haut, et replacer le fait en question dans tout un contexte historique dont il ne peut, à notre avis, être isolé.

On sait que, malgré les découvertes de M. Fr. Dvorník, qui a prouvé l'inexistence du second schisme de Photius, M. A. Michel n'a pas cessé de rechercher, dans l'histoire, les indices d'une survivance de la querelle photienne et de dénoncer une sorte de pré-schisme, qui expliquerait, selon lui, dans une certaine mesure, la rupture définitive de 1054. Parmi ces indices, le plus sérieux paraissait être la réédition par certains patriarches, d'un document photien — l'encyclique aux patriarches orientaux — qui, republié par Sisinnius II (996-998) et par Sergius II (1001-1019), aurait, en quelque sorte, renouvelé la vieille querelle. Mais le P. Grumel, dans ses *Regestes* et ailleurs, a, comme on sait, tenté de réfuter cet argument, en niant purement et simplement le fait de la réédition du document photien. Avant de reprendre

(1) Nous reprenons ici une formule du P. V. GRUMEL, (cf. *Les préliminaires du schisme de Michel Cérulaire ou la question romaine avant 1054*, dans *Revue des Études byzantines*, X, 1952, pp. 5-23). Comme le P. Grumel l'a dit très justement : « le problème central qui domine », dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xi<sup>e</sup>, « la politique religieuse de Byzance vis-à-vis de Rome » est un problème romain, qui « se ramasse et se précise dans un fait concret : le fait de l'élection pontificale ». Le P. Grumel a admirablement montré pourquoi. — Nous avons dû nous contenter, dans les pages qui suivent, d'esquisser à grands traits un essai d'explication que nous comptons reprendre ailleurs, dans un travail consacré à l'histoire du pré-schisme entre les églises de Rome et de Constantinople, travail où l'on trouvera les développements et les précisions auxquelles nous avons été obligés de renoncer ici, ainsi que la bibliographie du sujet.

l'examen de cette grave question, il était indispensable de fixer la chronologie des patriarches successeurs de Polyeucte. Car, si les vacances du siège patriarcal de Constantinople, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, devaient être mises en rapport avec ce qu'on peut appeler — et ce qu'on a appelé —, du point de vue byzantin, la « question romaine », la réédition du document photien pourrait être considérée, ainsi qu'elle l'était avant Dvornik et Grumel, comme une reprise des hostilités entre les deux Églises.

Rappelons tout d'abord que, malgré la prétendue indignité du patriarche Théophylacte (933-956), qualifié de « fils de la digamie », parce qu'il était issu du mariage de Romain Lécapène avec sa seconde épouse Théodora, le pape Jean XI envoya, aux premiers jours de 933, deux légats qui assistèrent à sa consécration et l'établirent sur le siège patriarcal. De son côté, Théophylacte, par des lettres synodales envoyées aux trois patriarches orientaux, leur demanda de rappeler son nom dans leurs prières et dans leur liturgie, ce qui assurait l'unité des chrétiens sous l'hégémonie de Constantinople. Nous avons montré ailleurs que si le patriarche Théophylacte fut contesté, ce ne fut pas par Rome, mais par quelques prêtres rigoristes de Byzance, qui attribuèrent au scandale de son intronisation des malheurs publics comme l'invasion des Hongrois de 934 (1). L'empereur légitime, Constantin VII Porphyrogénète, ayant repris le pouvoir à la chute de Romain Lécapène et de ses fils (945) et associé à l'empire son fils Romain II, se garda bien d'écarter Théophylacte, qui avait, ne l'oublions pas, dénoncé et combattu les Pauliciens dans sa lettre canonique fameuse au tsar Pierre de Bulgarie et présidé à la réception solennelle de la plus fameuse relique de Byzance, le *mandilion* d'Édesse (15 août 943). N'oublions pas non plus que, aussi favorisé que Photius, il avait eu la joie et la gloire de voir l'agression des Russes d'Igor repoussée par miracle, en 941. Liutprand de Crémone, dans sa *Legatio* (LXII, p. 210 Becker), nous apprend que ce patriarche eut l'honneur de se voir attribuer par le pape le *pallium*, distinction qui restait valable pour ses successeurs, sans auto-

(1) Voyez plus haut, p. 150.

risation spéciale. Il est donc permis de dire que les relations entre Rome et Byzance furent excellentes sous ce patriarcat. Elles demeurèrent telles sous son successeur, l'ascète Polyeucte (956-970), qui légítima canoniquement l'avènement de Tzimiscès et nomma, canoniquement aussi, le premier patriarche, Théodore, qui occupa effectivement le siège d'Antioche, rendue aux chrétiens. Son successeur fut un autre ascète, Basile I<sup>er</sup> le Scamandrien. Celui-ci siégea de février 970 à mars 974. Pour des raisons que nous connaissons mal, il déplut à l'empereur et dut rentrer dans son monastère du Scamandre, après avoir refusé de comparaître devant un tribunal ecclésiastique qui ne fût pas un concile œcuménique. Comme l'a écrit très justement M. E. Amann (1) : « On a voulu voir en ceci la preuve que Basile ne reconnaissait pas la primauté romaine, puisqu'il fait appel au concile, non au pape. C'est la conséquence exactement inverse qu'il faudrait tirer : il n'y avait pas, en droit byzantin, de concile œcuménique sans la présence, personnelle ou par procureurs, des cinq patriarches ». Quoi qu'il en soit, Basile fut remplacé par Antoine III le Studite (mars 974 - avril 979). Nous n'avons presque aucune information, directe ou indirecte, sur les cinq années de son pontificat. Mais la tradition studite — et ceci nous paraît essentiel — doit faire supposer que, comme ses prédécesseurs, il était favorable à l'union spirituelle avec Rome, et surtout à l'indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel.

Mais, dès le patriarcat précédent, et même depuis celui de Polyeucte, de graves événements s'étaient produits en Occident. Le 2 février 962, Otton I<sup>er</sup> avait reçu l'onction impériale, dans la basilique vaticane. Les relations politiques d'Otton et de Nicéphore Phocas s'étaient tendues. L'avènement de Jean Tzimiscès, il est vrai, avait rétabli la paix, grâce au mariage d'une princesse byzantine avec Otton II, en 972, et à la délimitation des zones d'influence germanique et byzantine. Cet ordre et cette paix furent de nouveau troublés, après la mort d'Otton I<sup>er</sup> (7 mai 973). Le parti national romain, qui s'appuyait sur Byzance, s'agita soudain sous un

(1) Dans A. FLICHE et V. MARTIN, *op. cit.*, t. cit., p. 132, n. 2.

meneur fameux, Crescentius, et en juin 974 — trois mois après l'avènement d'Antoine III —, le pape Benoît VI, introduit en 973, était jeté dans un cachot du château Saint-Ange, puis étranglé et remplacé par le célèbre antipape byzantin Franco (Boniface VII), qui ne put d'ailleurs se maintenir que pendant un mois, fut assiégé au Latran et se réfugia à Constantinople, où il demeura pendant dix ans. Il va de soi que, pendant ces dix années, il dut travailler activement à préparer sa propre restauration. Mais il ne put en être question, tant qu'Otton II vécut. Celui-ci, vaincu en 982 par les Sarrasins, mourut le 7 décembre 983, laissant un fils de trois ans, Otton III, sous la tutelle de l'impératrice-aïeule Adélaïde et de l'impératrice-mère, la Grecque Théophano.

Théophano, qui naturellement représentait l'entente cordiale entre les deux empires et qui, par sa présence, protégeait le pape choisi par son époux, Jean XIV, ayant dû se rendre en Allemagne, où le duc Henri de Bavière réclamait la tutelle d'Otton III, encouragea par son départ le parti national romain et byzantinisant des Crescentii, qui restait attaché au pape en exil, Boniface VII. Tout le monde est d'accord pour admettre que si ce personnage a pu quitter Constantinople au début de 984, ce fut de connivence, sinon avec le jeune empereur Basile II, du moins avec le tout-puissant parakimomène Basile. L'éclipse des Ottonides favorisait cette entreprise hardie, et les événements de 974 se reproduisirent : Jean XIV, fait prisonnier, mourut le 20 août, et Boniface VII était restauré pour une année, grâce au fils de Crescentius de Théodora, nommé, pour le distinguer de son père, Nomentanus, et qui se faisait appeler « patrice ». Mais il semble que le parti national fût plus romain que byzantin : abandonné par son protecteur, Crescentius II, Boniface VII fut tué en juillet 985 et remplacé par Jean V. Le retour momentané de Théophano ne fut probablement pas étranger à ces événements.

Mais la manœuvre byzantine ne tarda pas à se répéter. Crescentius II la renouvela au profit d'un nouveau candidat, Jean Philagathos, Grec calabrais, évêque de Plaisance, envoyé à Constantinople par l'empereur Otton III pour y négocier un mariage impérial. Cette fois, nous avons la chance de posséder un document capital : la correspondance de l'am-

bassadeur byzantin qui accompagnait Philagathos au retour et qui fut témoin, en 997, de son élévation au trône pontifical, mais aussi, dès 998, de sa chute lamentable et de sa mutilation. Malgré l'intercession de saint Nil lui-même, un des moines les plus vénérés de l'Italie byzantine, Otton III et le pape restauré, Grégoire V, furent impitoyables. Crescentius II paya d'une mort ignominieuse l'intrusion de l'antipape byzantin. Et l'ambassadeur Léon, qui pourrait être le même que l'historien Léon Diacre, tout en marquant que cette opération manquée avait été voulue par l'empereur Basile II, ne cache pas son mépris et sa haine pour Philagathos, qui avait compromis et déshonoré la cause byzantine (1).

S'il est permis, en histoire, de passer du connu à l'inconnu, nous pouvons dire que le retour de Boniface VII en 984 et surtout l'intrusion de Philagathos en 997-998, jettent une vive lumière sur les événements de 974 et sur leur préparation. Sans doute la retraite mystérieuse de Basile le Scamandrien, en mars 974, eut-elle pour cause la répugnance que ce patriarche éprouvait pour la politique de soutien pratiquée par le gouvernement impérial en faveur de Crescentius et de Franco. C'est Léon Diacre, l'historien et peut-être aussi le futur diplomate, qui nous dit que Basile le Scamandrien refusa de présenter sa défense devant un tribunal autre qu'un concile œcuménique. En d'autres termes, Basile exigeait d'être jugé par le premier des patriarches, l'évêque de Rome, qui était alors le pape Benoît VI, qu'une intrigue où Byzance avait la main se préparait à abattre. Et de même que la retraite de Basile, la vacance de quatre ans et demi dont nous croyons avoir définitivement fixé la date, doit, nous semble-t-il, être mise en rapport avec la « question romaine ». Le fait, désormais certain, qu'elle suivit la démission forcée d'Antoine le Studite, paraît décisif à

(1) Pour les lettres si curieuses de l'ambassadeur Léon, demeurées peu accessibles et pratiquement inutilisées pendant longtemps, voyez P. E. SCHRAMM, *Neun Briefe des byzantinischen Gesandten Leo von seiner Reise zu Otto III. aus den Jahren 997-998*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, XXV (1925), pp. 89-105 ; cf., du même, *Kaiser, Basileus und Papsst in der Zeit der Ottonen*, dans *Historische Zeitschrift*, CXXIX (1924), pp. 449 sqq.

cet égard. Les deux événements s'éclairent, en quelque sorte, l'un l'autre, et le lien que notre chronologie permet de découvrir entre eux atteste l'existence d'un grave conflit entre, d'une part, le gouvernement impérial, représenté pour lors par le célèbre parakimomène Basile, et, de l'autre, le patriarche Antoine, fidèle à l'esprit et aux traditions studites, et le Saint Synode. A ce conflit on ne saurait, croyons-nous, trouver d'explication plus vraisemblable que la résistance opposée par certains milieux ecclésiastiques byzantins à la politique d'intervention dans les affaires romaines, du gouvernement impérial.

Henri GRÉGOIRE et Paul ORGELS.

# SAINTS DE CONSTANTINOPLÉ

## AUX

### VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> ET X<sup>e</sup> SIÈCLES

#### 1. — Vie de S. André Salos <sup>(1)</sup>

(V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. — VIE ÉCRITE A LA FIN DU IX<sup>e</sup> s.).

On a beaucoup discuté sur la question de la date de rédaction de cette Vie et de l'époque où vécut S. André Salos ou le Fou. Je ne m'attarderai pas aux détails des opinions qui ont été émises à ce sujet. Je renvoie pour cela aux travaux cités. Voici, en quelques mots, le problème <sup>(2)</sup>.

#### (1) BIBLIOGRAPHIE :

- \*P.G., t. CXI, col. 625-888 (introduction et commentaire de Janning),  
(nous marquons d'un astérisque l'édition de base à laquelle nous renvoyons au cours de notre travail.)
- C. DOUKAKIS, 28 mai, p. 479-493.  
A.A.SS., mai VI, p. 1\* à 111\* (28 mai).
- E. BENZ, *Heilige Narrheit*, dans *Kyrios*, t. III (1938), p. 1-55.
- GELZER, *Introduction à la Vie de S. Jean le Miséricordieux, archevêque d'Alexandrie par Léonce de Neapolis*, dans *Sammlung ausgewählter Kirchen und dogmengeschichtlicher Quellenschriften*, V. (Fribourg et Leipzig, 1895).
- HILPISCH, *Die Torheit um Christi Willen*, dans *Zeitschrift für Ascese und Mystik*, t. VI, (1931), p. 212-231. — Compte rendu dans *An. Boll.*, t. II (1931), p. 422.
- J. KOVALEVSKIJ, *Jurodstvo o Christě i Christa radi jurodivnye vos-točnoj i russkoj Cerkvi*, Moscou, 1895, cf. compte rendu dans *Anal. Boll.*, t. XVI (1897), p. 90.
- S. MURRAY, *A study of the Life of Andreas the Fool...* (Leipzig, 1910).
- I. SREZNEVSKIJ, *Žitie Andreja Jurodivago*, dans *Sbornik Otdelenija Russkago Jazyka i Slovesnosti Imperatorskoj Akademii Nauk*, t. XX (1879), fasc. 4, pp. 149-184.
- ΑΥΓΟΥΣΤΙΝΟΣ μοναχός, *Βίος και πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἀνδρείου τοῦ διὰ Χριστὸν Σαλοῦ*, (Jérusalem, 1912).
- (2) Pour les détails, cf. surtout le travail de S. MURRAY sur ce sujet, *A study of the life of Andreas the Fool*, Leipzig, 1910, p. 17-63.

Il est question, dans cette Vie, de l'empereur Léon le Grand et d'un disciple d'André nommé Épiphane à qui le saint prédit le patriarcat. Certains savants ont cru qu'il s'agissait de Léon VI le Sage (886+912) et du patriarche Polyeucte (956-970). D'autres les ont identifiés avec l'empereur Léon Makellès qui régna de 457 à 474 et le patriarche Épiphane (25 février 520 - 5 juin 536). Or la Vie elle-même nous avertit qu'Épiphane a changé de nom en devenant patriarche, (1) ce qui prouve bien qu'il ne s'agit pas du patriarche Épiphane et que l'auteur de la Vita a voulu éviter de se compromettre en livrant le nom sous lequel le disciple d'André fut patriarche.

I. Selon Janning, André le Fou est né vers 880, il fut vendu comme esclave vers 898, commença sa carrière de « fou » vers 910. Son amitié avec Épiphane date de 930 et il meurt vers 946, sous le patriarcat de Théophylacte, fils de l'empereur Romain I<sup>er</sup>. Janning le fait donc vivre à la fin du ix<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du x<sup>e</sup> s. La Vie du saint, selon lui, fut écrite peu après, vers 950. Cette opinion, d'ailleurs très courante, est suivie par Kovalevskij et A. Ehrhard. Le patriarche Théophylacte meurt en 962 et Polyeucte dont le nom monastique est Épiphane lui succède. Janning commet d'assez nombreuses erreurs chronologiques à propos des patriarches, notamment, et S. Murray, dans son travail, les a soigneusement relevées. Ainsi Théophylacte est mort en 956 et non en 962.

II. Sreznevskij fait vivre André sous le règne de Léon Makelles (457-474), c'est-à-dire au v<sup>e</sup> s. Il serait mort au début du vi<sup>e</sup> s. et sa Vie écrite pour la première fois en 535 aurait été remaniée au x<sup>e</sup> s., après quelques siècles d'élaboration.

III. Selon Gelzer, André vécut, sans nul doute, au v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s. Mais sa Vie fut écrite beaucoup plus tard par le prêtre de Ste-Sophie, Nicéphore. Celui-ci se donnerait pour témoin oculaire des faits qu'il raconte, tout simplement pour intéresser davantage ses lecteurs. Nous savons d'ailleurs que

(1) Voyez p. 199 dans l'édition d'Augoustinos : *ἀλλαγέντος καὶ τοῦ ὀνόματός σου ἐν τῷ σχήματι.*

c'est là un procédé habituel aux hagiographes, et il faut bien se garder de considérer cette affirmation comme une vérité absolue.

IV. Sarah Murray adopte dans ses grandes lignes la théorie de Gelzer (1), la développe et la confirme. Se basant sur des arguments inspirés de quatre sources :

1<sup>o</sup>) les personnages connus cités dans la *Vie*

2<sup>o</sup>) les églises et monuments publics cités dans la *Vie*

3<sup>o</sup>) les coutumes de l'époque où cette *Vie* fut écrite

4<sup>o</sup>) les événements politiques dont elle parle, elle s'efforce de fixer les dates limites entre lesquelles cette *Vie* fut rédigée. Elle détermine ainsi un laps de temps compris entre le début du ix<sup>e</sup> et le début du xi<sup>e</sup> s. Mais le Cod. Monacensis 443 écrit au x<sup>e</sup> s. et contenant un fragment de la *Vie* de S. André Salos, réduit encore cet espace, en sorte qu'elle finit par conclure que la *Vie* fut écrite par Nicéphore au ix<sup>e</sup> ou au x<sup>e</sup> s. et plus probablement au ix<sup>e</sup> s. Les arguments de détail fournis par S. Murray pour arriver à cette conclusion ne me semblent pas tous également convaincants. Parmi les monuments cités dans la *Vie*, celui qui m'apparaît comme le plus intéressant pour la datation de celle-ci au ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle est l'Église de la Théotokos, sur le Forum de Constantin. R. JANIN, se basant notamment sur des passages du Cont. de Théophane, de Génésius et de Cédrenus, nous dit que « cette église fut construite par Basile le Macédonien pour donner un lieu de culte aux marchands qui étaient nombreux dans le quartier du Forum. Sa construction remonte certainement aux premières années du règne de Basile. » (2)

Quant aux autres monuments, il faut bien dire que, si plusieurs d'entre eux furent restaurés au ix<sup>e</sup> siècle, tous existaient déjà au v<sup>e</sup>.

V. Le texte de l'édition d'Augoustinos se base sur le ms. Sinaïticus 543 (xvii<sup>e</sup> s.), qui contient plusieurs chapitres

(1) Gelzer applique surtout sa démonstration à la *Vie* de S. Syméon Salos.

(2) R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, 1<sup>e</sup> partie. *Le siège de Constantinople et le patriarcat oecuménique*, t. III, (Paris, 1953), p. 245-246.

(ch. 32, 33, 40, 49 en partie, 50 et 51 en partie) qui ne se trouvent pas dans le Vaticanus et le Mazarinianus utilisés par Janning dans la P. G.

S. Murray signale que le ms Sinaïticus 542, du xvii<sup>e</sup> siècle aussi, contient la Vie de S. Basile le Jeune. Étant donné que d'autres manuscrits (Athous 3721, Athous 5783, Parisinus 1547) contiennent les deux Vies en question réunies, il est probable que les Sinaïticus 543 et 542 étaient primitivement réunis.

Comme, d'autre part, ces deux Vies semblent baigner dans la même atmosphère, on est tenté de dater la Vie d'André de la même époque que celle de Basile, c.-à-d., du x<sup>e</sup> siècle.

Les passages supplémentaires que nous avons pu lire dans l'édition d'Augustinos ne nous apportent pas de détail susceptible d'éclairer la question chronologique. Ajoutons que le moine grec, qui ne semble pas avoir connu le travail de S. Murray, continue à dater la *Vie* du v<sup>e</sup> siècle! (1)

En conclusion, je pense qu'André vécut au v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s. et que sa *Vie* dut être écrite beaucoup plus tard, au x<sup>e</sup> siècle. Elle n'a sûrement pas pu être rédigée avant la fin du ix<sup>e</sup> siècle, car sinon, nous y aurions trouvé au moins une petite allusion au rétablissement de l'Orthodoxie comme dans toutes les *Vies* écrites aux environs de 850. Il est bien établi que seul Léon Makelles fut surnommé le Grand et que Léon VI le Sage ne reçut point cette épithète. Nous savons d'ailleurs que lorsqu'il y avait dans l'histoire deux empereurs du même nom, l'adjectif *μέγας* servait à désigner le premier des deux dans la chronologie. Bien que les caractères donnés par la *Vie* à Épiphane correspondent à ceux que Skylitzès prête à Polyeucte (2) (956-970), il est néanmoins certain qu'il ne s'agit pas de ce dernier patriarche. Il n'est dit, en effet,

(1) Une mention topographique a retenu notre attention : *ἐν τῇ εἰσόδῳ τοῦ Ὁρολογίου*, où André observe les entrées et les sorties des fidèles à l'église. Il s'agit, sans doute, d'une porte de l'église située près de l'Horloge. Il y avait, en effet, à la porte occidentale de Sainte-Sophie, un édifice percé de vingt-quatre petites portes. A la fin de chaque heure, une porte s'ouvrait d'elle-même. Cf. R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris, 1950, p. 103-104.

(2) Cf. SKYLITZES dans CÉDRÉN., II, p. 334.

dans aucun texte que celui-ci ait porté le nom d'Épiphané pendant qu'il vivait dans le siècle ou qu'il était simple moine.

Nicéphore écrivit cette *Vie* en s'inspirant de celle de S. Syméon Salos (1) par Léonce de Neapolis. S. Murray a comparé les deux *Vies* et a relevé plusieurs passages à peu près semblables (2). Les deux auteurs, remarquons-le bien, emploient les mêmes procédés. Ils se disent tous deux directeur de conscience de leur héros, témoin oculaire des événements, etc. La *Vie* de Syméon pose donc le même problème.

André vécut donc au v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s. ; une légende s'est formée autour de lui, oralement transmise et augmentée peu à peu. Sa qualité de « fou pour le Christ » permettait à l'imagination populaire de créer les anecdotes les plus fantaisistes. Ces légendes, naturellement, revêtaient la couleur de l'époque où elles étaient racontées. Des détails puisés aux mœurs du temps venaient s'y ajouter... Enfin Nicéphore, prêtre de l'église de Ste-Sophie, consigna tous ces récits par écrit en y ajoutant des éléments puisés à la *Vie de S. Syméon Salos*, un saint « fou » comme André.

Le Père Ioannou qui étudie en ce moment la *Vie* d'André est convaincu lui aussi qu'elle a été écrite au x<sup>e</sup> et même à la fin du x<sup>e</sup> siècle, certainement après les luttes iconoclastes, donc après 843. L'hiver particulièrement rigoureux dont il est question au chapitre IV de la *Vie* est, dit-il, celui de 928 où la glace n'a pas fondu pendant cent vingt jours (3). Ce « roman » dont le fond historique est fort maigre (Léon le Grand, Daniel le Stylite) fut écrit dans un milieu studite où sévissait, sur le plan théologique, la lutte entre les dialecticiens et les anti-dialecticiens ou « illuministes », influencés par les conceptions syriennes, ce qui ressort des passages où il est question de la Sainte Trinité, de l'Enfer etc.

Le Père Ioannou nous fait remarquer que les persécutions arabes qui commencèrent en Égypte avec le Khalife Djaffar-al-Mutavakkil (847-861) amenèrent à Constantinople de nom-

(1) *Vie de S. Syméon Salos*, dans AA.SS., juillet I, p. 120-151 (3<sup>e</sup> éd.) ; P.G., t. XCIII, col. 1669-1748.

(2) S. MURRAY, *o. c.*, p. 58-60.

(3) Voyez MURALT, *Chronographie byzantine*, (St-Petersbourg, 1855), I, ann. 928.

breux moines avec leur bibliothèque ; ils introduisirent les conceptions orientales, l'hésychasme etc (1).

D'autre part, cette *Vie* de S. André nullement intéressante au point de vue historique et politique, nous offre une matière exceptionnellement riche pour l'étude des mœurs du peuple byzantin au IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. Les documents de ce genre sont très rares dans la littérature byzantine ; aussi est-ce avec un intense plaisir que nous l'avons étudiée. Le style a une allure libre et populaire. La langue, ici, est très différente de la langue byzantine habituelle ; beaucoup de mots étrangers, surtout des expressions latines (2) y figurent, ainsi que de nombreux diminutifs comme dans le langage courant et oral. Nous sommes ici à mi-chemin entre la langue littéraire et la *κοινή* parlée de cette époque. L'auteur de cette *Vie*, comme nous l'avons dit, est Nicéphore, prêtre de Ste-Sophie à Constantinople. Nous n'avons de lui aucune autre œuvre et ne savons rien sur son compte. Notons aussi que Nicéphore nous montre son héros luttant sans trêve contre l'avarice et la luxure, d'où il est permis de conclure que c'était là les deux principaux défauts du peuple à cette époque et que Nicéphore en écrivant cette *Vie* poursuivait un but moralisateur.

#### ANALYSE DE LA VIE D'ANDRÉ SALOS.

Sous le règne de Léon le Grand (457-474), vivait à Constantinople un protospathaire appelé Théognostos qui possédait de nombreux esclaves. L'un d'eux surtout était remarquable par sa beauté et son caractère. Il s'appelait André, était d'origine scythe et apprit le grec avec une si grande facilité qu'il étonna son professeur. Car cet esclave avait un didascalos, ce qui prouve qu'à Constantinople comme ailleurs, les esclaves, surtout quand ils étaient bien doués, étaient traités selon leur mérite. André fut bientôt nommé notarios, c'est-

(1) Nous remercions le Père Ioannou pour ses précieuses indications.

(2) Celles-ci, plus fréquentes dans les textes du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. que précédemment, contribuent à prouver que la *Vie* de S. André a été rédigée à cette époque et non au VI<sup>e</sup> s.

à-dire secrétaire de son patron (par. 2). Celui-ci le gâtait, lui donnait de l'argent, des vêtements, au point que le public disait que l'esclave était plus élégamment vêtu que le maître. Il fréquentait assidûment l'église, il était pieux, lisait les *Vies* des martyrs et des saints et fut bientôt pris du désir de se consacrer à Dieu (par. 3). Une nuit, il eut une vision : il aperçut une bande de noirs Éthiopiens <sup>(1)</sup>. Un jeune homme tenant en main trois merveilleuses couronnes <sup>(2)</sup> l'engagea à lutter contre leur chef (leur *χιλλαρχος*). André accepta et triompha du Maure. Il reçut les trois couronnes en récompense et le jeune homme le déclara son frère et son ami et lui promit les biens de son céleste royaume. Cette apparition était celle du Christ (par. 4-6). Le lendemain, André s'empressa de demander à Nicéphore, son directeur de conscience, l'explication de sa vision. Après réflexions, ils conclurent qu'il devait obéir à la volonté de Dieu et simuler la « folie par amour du Christ » afin de s'affranchir de son esclavage physique et pouvoir ainsi se donner entièrement à la vie spirituelle (par. 7). — Je dois renoncer à décrire les détails de cette « folie », genre d'ascétisme qui fut surtout en vogue en Russie et en Syrie. Je renvoie aux travaux de Kovalevskij et S. Hilpisch sur le sujet. Outre André, les principaux « fous » byzantins furent Isidora au iv<sup>e</sup> s., Sérapion et Bessarion le Thaumaturge au v<sup>e</sup> s., Syméon déjà cité et Thomas au vi<sup>e</sup> s. <sup>(3)</sup>. Ces fous volontaires furent nombreux en Russie. Kovalevskij n'en trouve pas moins de vingt sur lesquels on possède des détails biographiques, depuis le solitaire Isaac du xi<sup>e</sup> s. jusqu'à S. Simon de Jurgeveč du xvi<sup>e</sup> s. Cette façon spéciale de manifester sa dévotion donnait lieu souvent à des actions assez extra-

(1) Le terme d'*Αἰθίοψ*, « nègre », sert souvent dans la littérature hagiographique à désigner les démons que l'iconographie représente noirs de peau.

(2) C'est un thème courant de l'hagiographie que celui où le saint, dans une vision, aperçoit un ange qui lui offre ou tresse pour lui des couronnes. Cf. par exemple la *Vie de S<sup>te</sup> Irène*, dans *AA.SS.*, juillet, VI, p. 615. par. 37.

(3) Cf. la fameuse parole de S. Paul : *Ἡμεῖς μωροὶ διὰ χριστόν* (*Épître aux Corinthiens*, I, IV, 10).

vagantes très peu dignes d'un saint et il est à souhaiter pour la dignité même de ces « fous du Christ » qu'un bon nombre des exploits qu'on met à leur actif ne soient pas authentiques et l'on s'étonne même que les hagiographes se soient plu à nous les raconter. Il faut croire que ces étranges récits ne faisaient pas le même effet sur les Orientaux ou sur les Slaves, enclins à un mysticisme exalté, que sur les Occidentaux qui n'auraient pu que sourire à l'audition de pareilles aventures.—Revenons à André. La nuit suivante, il se rendit au jardin, près d'un puits situé non loin de la chambre de son maître : il enleva ses vêtements, les lacéra au moyen d'une épée, prononça des paroles insensées et fit un tel vacarme que son maître brusquement éveillé le prit pour le mauvais génie du puits. Le lendemain, effrayé parce qu'il le croit possédé du démon, il l'envoie à l'église de Ste-Anastasie, *εις τὰ Μακέλλον*, (1) qui était, en quelque sorte, la clinique mentale de Constantinople à cette époque ; il le recommande au gardien auquel il donne un bon pourboire... (par. 8). Là, André se distrait grâce aux nombreuses visions célestes qui viennent enchanter son esprit. Le jour, il débite des paroles incohérentes. La nuit, il prie. Une nuit, dans une vision, il aperçut cinq femmes debout devant lui et un vieillard. Le groupe faisait le tour du narthex (= *περιήρχοντο*) (2) et examinait un à un les malades qui se trouvaient là. Il s'arrêta finalement devant André et le vieillard lui sourit. Il se tourna vers une des femmes, la plus remarquable du groupe, S<sup>te</sup> Anastasie, et lui demanda pourquoi elle ne guérissait pas le pauvre fou. Mais elle lui répondit qu'il n'avait pas besoin de médecin et que par sa « folie » il ne faisait qu'obéir aux ordres de Dieu : *γενοῦ σαλῶς δι' ἐμὲ, καὶ πολλῶν ἀγαθῶν δεσπότης καθίσαις ἐν τῇ βασιλείᾳ μου*, (par. 9).

Après avoir béni André, ils entrèrent dans l'église pour prier, *ἔνδον τοῦ ναοῦ εἰσῆλθον*.

(1) Cf. R. JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 29 ; cette église est peut-être la même que Sainte-Anastasie des portiques de Domninos, située à 200 m. du Forum de Constantin, qui se trouve près du quartier dit Makellon. André hante aussi le portique de Maurianos, (p. 27), qui est tout près de là.

(2) Le texte ne donne pas de précision, mais il s'agit certainement ici du *narthex*.

J'ai relevé un passage parallèle dans la *Vie d'Irène*. Celle-ci accompagnée de deux sœurs conduit à l'église des Blachernes une jeune fille de Cappadoce possédée par le démon et qui, la nuit, a une vision : elle aperçoit la Vierge accompagnée d'un brillant cortège. Celle-ci aussi fait le tour de l'Église pour examiner les malades qui y sont étendus. Notons qu'ici ces derniers se trouvent dans l'Église même. Elle appelle Ste Anastasie pour guérir la Cappadocienne avec l'aide de S. Basile (1). On voit par là que les églises de Constantinople notamment celles des Blachernes et de Ste-Anastasie étaient considérées comme des hôpitaux où les malades venaient faire des cures. Anastasie était leur grand médecin. La Vierge même l'appelle à son aide. Certains malades gravement atteints restaient dans l'église même la nuit pour continuer à invoquer la divinité en leur faveur. C'est ce qui explique les passages de la *Vie d'Irène* et de la *Vie d'André* qui nous les montrent la nuit, dans l'Église des Blachernes et dans l'Église d'Anastasie (2).

André ne vit plus personne. L'aurore se mit à poindre et le *προσμονάριος* frappa le *ξύλον* (par. 10).

Quand il eut ainsi vécu quatre mois dans les chaînes, les gardiens constatèrent qu'au lieu de guérir, sa maladie mentale s'aggravait. Son maître en fut informé et il ordonna qu'on le remit en liberté « comme incurable » *ὡς ἤδη ἐξηχον καὶ δαιμονῶντα*. A partir de ce moment, André passa sa vie à errer par la ville de Constantinople. Un soir, à l'heure du crépuscule, il arriva chez Nicéphore, qui était déjà étendu sur le sol, dans sa maison, pour dormir et, comme celui-ci s'étonnait de le voir libre, il lui raconta son histoire (par. 15).

(1) *Vie d'Irène* dans AA.SS., juillet VI, p. 618-619, ch. V, par. 45-46-47.

(2) Au sujet de « l'incubation », il existe une abondante bibliographie ; voyez entre autres L. DEUBNER, *De Incubatione capita quatuor ; Kosmas und Damian* ; J. TOLSTOÏ, *Un poncif arétologique dans les miracles d'Asklépios et d'Artémios*, dans *Byzantion* III (1926), p. 53-67 (article traduit du russe en français par M. H. GRÉGOIRE), ainsi que les travaux de Miss HAMILTON et du R. P. H. DELEHAYE sur ce sujet, notamment, dans *Analecta Bollandiana*, t. XLIII, (1925), *Les recueils antiques de miracles de saints*, p. 5 à 85, passim, et dans les *Légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1927), p. 144-146.

Ch. III. Le lendemain matin, André dit adieu à Nicéphore et s'en retourne à ses devoirs spirituels. Il fait des détours à travers la ville et, arrivé au marché au pain, *ἐν τοῖς ἀρτοποιαλοῖς*, il rencontre une bande de jeunes gens qui l'entraînent dans un cabaret, *ἐν φουσκαρίῳ*, où ils se mettent à boire et à manger sans rien lui offrir. A un moment donné, André vexé, saisit une coupe pleine du meilleur vin que l'un d'eux déposait sur la table, en but le contenu, la lui jeta à la tête et prit la fuite. Mais les insolents le rattrapèrent, le ramenèrent au cabaret et se vengèrent de lui par des insultes et des coups. Puis ils continuèrent à boire. Le soir venu, ils quittèrent André et celui-ci sachant ce qu'ils allaient faire voulut les avertir. Ce fut en vain (par. 16). Ils allèrent chez les courtisanes, *εἰς τὰ μιμάρια τῶν ἀσέμων γυναικῶν*, et y restèrent jusqu'à la deuxième veille de la nuit. André s'était étendu par terre dans un coin, comme un pauvre mendiant, non loin de la maison de débauche. Les jeunes gens sortirent enfin de ce lieu de perdition et s'apprêtaient à se quitter pour rentrer chacun chez eux, lorsque la garde de nuit (*τὸ κέρκετον*) les rencontra. Ils furent dépouillés de leurs vêtements et dûment fouettés. André, qui de sa cachette assistait à la scène, pleurait et priait Dieu pour qu'il les préservât de la prison. Grâce à l'intercession de la famille et aux prières du saint ils furent sauvés ! Les jeunes gens constatant que la prédiction du saint à leur sujet s'était réalisée (il leur avait prédit, en effet, que s'ils persévéraient dans leur inconduite, ils auraient des ennuis) se demandèrent s'il était inspiré par Dieu ou par le diable et conclurent que c'était par le diable, car sinon, pensaient-ils, Dieu les aurait punis pour les mauvais traitements qu'ils lui avaient fait subir (par. 17).

André passait ses journées, presque nu, ne possédant absolument rien, souffrant la faim et la soif, dormant souvent en plein air, dans quelque coin sombre, et même parfois avec les chiens (par. 18). — Nous savons que les chiens étaient particulièrement nombreux à Constantinople. et qu'un quartier spécial leur était réservé où ils se réunissaient tous pour dormir. — André n'était vêtu que d'une pauvre loque, d'un *μαλοτίσκον*, comme dit le texte. — Nous retrouvons dans ce mot : *μαλλός*, laine. Il s'agit d'une loque,

d'un morceau de peau ou de couverture de laine (1). — Il y avait à Constantinople beaucoup de mendiants, comme dans toutes les villes d'Orient. Nicéphore s'inspire, évidemment, de la vie de ces pauvres hères. — Un jour qu'André, feignant son habituelle folie, passait près d'une maison de prostitution, une des courtisanes l'aperçut et, le tirant par son misérable manteau, le fit entrer. Aussitôt, les autres femmes l'entourèrent et l'interrogèrent. Il sourit sans répondre. Elles lui tapotaient les joues, tâchaient d'exciter son désir en lui caressant les membres et en l'embrassant. Elles l'exhortaient à assouvir sa passion. Mais le saint restait impassible et les courtisanes lassées le traitèrent de cadavre, de bois insensible, de pierre... (par. 20). Il aperçut alors au milieu d'elles le démon de la luxure. Il ressemblait à un Éthiopien, il était lippu et avait sur la tête non des cheveux mais du fumier mêlé à de la cendre, ses yeux étaient ceux d'un renard et une misérable guenille couvrait son épaule. Une odeur nauséabonde s'exhalait de sa personne et incommodait le saint. Irrité de ce qu'André ne céda pas à sa puissance, il lui parla violemment. Les courtisanes entendirent sa voix, mais ne virent personne. Et le saint souriait toujours (par. 21). Sur l'initiative de l'une des femmes, elles lui arrachèrent son misérable vêtement qu'elles vendirent pour un miliarèse (2). Elles se partagèrent cet argent et reçurent chacune deux λεπτά (3). Elles ne voulurent cependant pas laisser partir André tout nu. Elles lui jetèrent sur les épaules une petite natte usagée qu'elles avaient préalablement coupée en son milieu. Ainsi affublé, il retourna dans la rue et continua à badiner. Les passants lui disaient : « Tu as une belle petite casaque (σάγιστρον), mon pauvre fou ». Et il

(1) Il vaudrait mieux corriger *μαλοτίσκον* en *μηλωτίσκον*. La *μηλωτή* est la casaque de peau, la mélote, que portent les moines.

(2) C'est-à-dire 1,29 fr. or ou 25 francs environ de notre monnaie actuelle.

(3) Le *λεπτόν* était une menue pièce de monnaie qui devait correspondre au *φόλλις*, la plus petite pièce byzantine connue. Il y en avait 12 dans un miliarèse. Nous pouvons donc dire que les courtisanes étaient au nombre de six et qu'elles reçurent chacune environ 21 centimes-or, c'est-à-dire 4 francs environ de notre monnaie actuelle.

répondait : « Oui, insensés, je porte une belle casaque, car le Seigneur m'a nommé patrice... » (par. 22). — On voit que l'auteur ne manque pas d'esprit. — Je transcris ici le texte de ce savoureux passage :

Chap. III, § 20. Ἐν μιᾷ δὲ τῶν ἡμερῶν πλησίον τῶν μιμαρίων ἦτοι τῶν πορνικῶν καταγωγίων, ὡς ἐν παρόδῳ παίζοντος, μία τις τῶν πορνῶν αὐτὸν θεασαμένη, δραξαμένη τοῦ εὐτελοῦς αὐτοῦ μαλοτίσκου, ὃ περιβέβλητο, ἔσυρεν αὐτὸν ἔνδον. Ὁ δὲ ὄντως ἀδάμας καὶ ἀληθῆς ἐμπαίκτης τοῦ σατανᾶ, ἠκολούθησεν αὐτῇ. Εἰσελθόντος δὲ αὐτοῦ ἐν τῷ καταγωγίῳ ἐπισυνάγονται αὐτῷ καὶ αἱ λοιπαὶ πόρνοι καὶ γελοιωδῶς ἠρώτουν αὐτὸν, πῶς τοῦτο ἔπαθεν. Ὁ δὲ δίκαιος μειδιῶν, οὐδὲν ἀπεκρίνατο · κοσσίζουσαι δὲ αὐτὸν καὶ βιάζουσαι πρὸς τὸ ἔμμυσον ἔργον τῆς πορνείας, καὶ τὰ κρυπτὰ αὐτοῦ μέλη καταμαλάσσουσαι, ἕτεροι δὲ καταφιλοῦσαι, ἐδοκίμασαν πρὸς ἀναίδειαν τὸν σῶφρονα · αἱ δὲ ἔλεγον · Πρόρνευσον, σαλέ, καὶ κόρρεσον τῆς ψυχῆς σου τὸ ἐπιθύμημα. Θαῦμα γάρ, ἀδελφοί, φοβερὸν τὸ ἐπ' αὐτὸν τότε γενόμενον · ἐν τοσοῦτοις γαργαλισμοῖς οἷς ἐποίησαν ἐπ' αὐτόν, οὐδαμῶς κινῆσαι ἢ ὀρέξαι αὐτὸν ἴσχυσαν πρὸς τὸ δυσῶδες πάθος · Ὅθεν μεταβαλλόμεναι, τὰ τοιαῦτα ἔλεγον · οὗτος νεκρὸς ἐστίν, ἢ ξύλον ἀναισθητον, ἢ λίθος ἀκίνητος. Λέγει δὲ μία ἐξ αὐτῶν · Θαυμάζω τὴν ἀναισθησίαν ὑμῶν, ὅτι ταῦτα λέγετε · σαλὸς γὰρ καὶ δαιμονιάρης, πεινῶν, διψῶν, ῥιγῶν, μὴ ἔχων ποῦ τὴν κεφαλὴν κλίνει, αὐτὸς ἐπιθυμεῖ ταῦτα ; ἄφετε αὐτὸν πορεύεσθαι τὴν ἐξηχίαν αὐτοῦ.

§ 21. Ἐώρα δὲ ὁ Δίκαιος τὸν τῆς πορνείας δαίμονα ἐστῶτα μέσον τῶν ἐταιρίδων · ἦν δὲ τῇ εἰδέᾳ Αἰθίοψ, χειλᾶς, ἐν τῇ κεφαλῇ τρίχας μὴ ἔχων, εἰ μὴ κόπρον κατὰ τέφρας μεμιγμένον, οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἦν ὡς ἀλώπεκος, καὶ οἰκτρὸν κόμμα ῥάκους, ἐπὶ τοῦ ὤμου αὐτοῦ ἐπέκειτο · ἀποφορὰ δὲ καὶ δυσωδία ἐξήρχετο τρίλογος, σηπώδης, βορβορώδης, καὶ ὡς πτύελον ἀφρωδές, ὥστε ἐκ τῆς δυσωδίας αὐτοῦ τῆς πικρᾶς ἀηδιζεσθαι τὸν μακάριον καὶ συνεχῶς πτύειν, καὶ τῷ περιβλήματι ἀποφράττειν τὴν ὄσφρησιν αὐτοῦ. Θεωρῶν δὲ αὐτὸν ὁ δαίμων τῆς ἄσωτίας ἀηδιζόμενον, φωνὴν ἀφίησιν τοιάνδε · Ἐμὲ οἱ ἄνθρωποι ὥσπερ μέλι γλυκὸν ἔχουσιν ἐν ταῖς καρδίαις αὐτῶν, καὶ οὗτος ὁ τὸν κόσμον ἐμπαίζων μυσαττόμενος ἐμπτύει μοι · οὐκ οὖν σὺ περὶ ἀγαθοῦ σε αὐτὸν σαλὸν ἐποίησας, ἀλλὰ ἢ πάντως ἀποδρᾶσαι σε τῆς σωματικῆς δουλείας.

Ὁ δὲ μακάριος αἰσθητῶς αὐτὸν ἔβλεπεν · αἱ δὲ πόρνοι τῆς μὲν

φωνῆς ἤκουον, οὐδένα δὲ ἔβλεπον. Καταγελαῖ δὲ ὁ μακάριος τῆς ἀσχημοσύνης, καὶ τῆς δυσωδίας αὐτοῦ, ὥστε λέγειν τὰς μιμάδας· Ἰδε πῶς συμμειδιᾷ τῷ δαίμονι αὐτοῦ.

§ 22. Μία δὲ ἐξ αὐτῶν ἔφη· Καλὸν ἐστὶ τὸ περιβόλαιον αὐτοῦ, δεῦτε ἄρωμεν αὐτό, καὶ πιπράσωμεν· τοῦτο γὰρ ἔχομεν ποιεῖν σήμερον. Παραχρηῆμα δὲ ἀναστᾶσαι ἀπέδυσαν αὐτὸν καὶ ἰστώσι γυμνόν· τὸν δὲ χιτῶνα πιπράσασαι εἰς μιλιαρῖσιον <sup>(1)</sup> ἔν, ἐνείμαντο δὲ ἀνὰ δύο λεπτῶν. Λέγει ἡ πρώτη ταῖς ἐτέραις· Μὴ ἀπολύσωμεν αὐτὸν γυμνόν, ἀλλὰ κἄν ψίαθον πεπαλαιωμένον χαρισώμεθα αὐτῷ. Ἦνεγκαν οὖν ψίαθον, καὶ σχίσασαι αὐτὸν μέσον, περιέβαλον αὐτόν· καὶ οὕτως τοῦ καταγωγίου ἐξεβλήθη. Ἐλθὼν οὖν εἰς τὴν πλατεῖαν ἐφόρει αὐτὸ καὶ ἔτρεχεν παίζων. Οἱ δὲ ὁρῶντες αὐτὸν ἔλεγον· καλὸν σάγιστρον φορεῖ ὁ ὄμιός σου, ἔξηχε. Ὁ δὲ ἔλεγεν· Ναί, σαλοί, καλὸν σαγὴν φορῶ, πατρῖκιον γὰρ ὁ Δεσπότης με ἐκοίησεν...

Des « scènes de mœurs » vivantes et réalistes de ce genre et d'une réelle valeur littéraire sont relativement rares dans la littérature byzantine, et c'est toujours dans les « Vies de saints » qu'on les rencontre. Les chroniqueurs nous racontent bien parfois quelque piquante anecdote, mais toujours avec sobriété et raideur et sans s'y arrêter. Ils manquent de verve.

André combattait surtout l'avarice et la luxure. Il était doué du « don de clairvoyance ». Un jour, dans un cabaret, il se met à regarder fixement un client qui venait d'entrer et dégustait du vin parfumé à la myrrhe <sup>(2)</sup>. Importuné, l'homme lui réclame des explications et André répond qu'il aperçoit sur son épaule un petit démon qui le tient en son pouvoir. Puis, négligemment, il lui demande une obole. L'autre lui dit qu'il n'a pas de monnaie. Sur ce André rétorque qu'il avait sept sous en sortant de chez lui, qu'il en a dépensé un pour acheter des légumes, un second pour une petite collation (*θερμῖα*) et qu'il s'apprête à dépen-

(1) Il faut naturellement lire *μιλιαρῆσιον*, le miliarèse ; voir note 2, p. 189.

(2) Bien que la myrrhe par elle-même soit amère, il paraît que le vin parfumé à la myrrhe des anciens avait une délicieuse saveur et préservait de l'ivresse.

ser en vin les cinq sous qui lui restent (1). Là-dessus, André s'esquive et le cabaretier doit expliquer à son client ahuri qu'il n'y a rien d'étonnant dans cette révélation car le diable sait tout, — *ἢ οὐκ ᾔδει ὁ δαίμων τίς πορνέυει ἢ τίς κλέπτει ἢ τίς ἐστὶν κνιπός, ἢ τίς πόσας φόλις ἐκ τῶν ἔνδον βαστάζει* ; et il est l'ami des « fous » (par. 23). — En guise de consolation à ses misères, André eut un grand ami, Epiphane, qui fut aussi son disciple. Il le vit pour la première fois au marché au pain. Il était avec deux amis. Le trio était remarquable par sa beauté. Epiphane semblait avoir dix-huit ans. Devinant en André un serviteur de Dieu, il lui demanda de venir auprès d'eux. André sourit, l'appela par son nom, l'embrassa et à ce moment déjà lui prédit qu'il deviendrait patriarche de Constantinople. Ils allèrent ensemble dans un cabaret-restaurant où ils se firent servir du vin, du pain et du poisson (par. 24). — Le poisson, très abondant à Constantinople, devait se vendre à très bas prix. — André mangea joyeusement avec eux et les servit de ses propres mains. Les jeunes gens l'ayant ensuite quitté, Nicéphore nous raconte que, passant justement par là, il aperçut André, les bras levés au ciel et priant pour eux (par. 26).

— On remarque qu'André vivait en parasite. Il mangeait quand on lui offrait à manger, buvait quand on lui offrait à boire. Quand il n'était pas invité, il... jeûnait ! — Souvent, les passants s'indignèrent de le voir, brûlé par la soif, s'age-

(1) G. OSTROGORSKY, dans son article *Löhne und Preise in Byzanz*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, XXXII (1932), p. 293 à 333 utilise les données monétaires de cette Vie (p. 298-299 et 326) : P.G., t. CXI, 656A, 656C ; 653. — Il s'agit ici d'un pauvre ivrogne qui rogne sur sa nourriture pour pouvoir boire plus de vin. S'appuyant sur d'autres textes encore, M. Ostrogorsky conclut qu'un pauvre avait besoin à Byzance de 10 à 15 foleis par jour pour se nourrir, c'est-à-dire de 50 à 60 centimes-or (= 10 frs à 12 frs de notre monnaie actuelle.) — Sur le prix des vêtements à Byzance, on a très peu de renseignements. M. Ostrogorsky mentionne le passage déjà analysé de la Vie d'André Salos, où des courtisanes volèrent au saint son chiton qu'elles vendirent pour un milliarèse. Remarquons que cette donnée ne nous prouve absolument rien, car le chiton d'André était une vieille guenille et il est probable que les courtisanes durent le vendre comme telle à un chiffonnier.

nouiller pour boire de l'eau dans une flaque que la pluie avait formée dans la rue...

CHAP. IV. — Pendant un hiver particulièrement rigoureux, Nicéphore ne voyant plus André craignit qu'il ne lui fût arrivé malheur. Celui-ci, le mauvais temps passé réapparut au bout de quinze jours et lui raconta ses aventures (par. 27). Il avait cherché refuge auprès des pauvres et il avait été repoussé. Il était allé aux Arcades et s'était couché tout contre un chien pour en recevoir un peu de chaleur, mais, lui aussi, l'avait quitté (par. 28-30). Alors, il était tombé dans une sorte de coma au cours duquel il se crut transporté au Paradis que les chap. IV et V nous décrivent longuement. Pendant qu'André parlait, une délicieuse odeur de roses et de lys s'infiltra dans les sens de Nicéphore: c'étaient les anges qui entouraient André et écoutaient son récit (par. 31-41).

CHAP. VI. — Le démon ne manquait pas de harceler notre saint (par. 42). Un jour, il se présenta à lui sous la forme d'une vieille femme. Celle-ci assise dans la rue gémissait, pleurait sur ses malheurs pour éveiller la pitié des passants. Elle s'arrachait les cheveux en pleurant et en criant. Elle était étrangère, vieille et pauvre. En arrivant à Constantinople elle était allée avec ses menus bagages au « théâtre » : *ὡς ἔθος μετὰ τῶν ἐπιφερομένων μοι ἐν τῷ θεάτρῳ περιπατοῦσα ἠπλήκυσσα.*

La nuit descendit et un démon passant par là lui vola une partie de ses biens et s'enfuit. La nuit suivante, il revient et continua à la voler. La troisième fois, elle voulut le retenir mais il se mit alors à lui arracher les cheveux, il lui déchira les viscères et lui brisa les dents d'un coup de poing (par. 43). Elle continuait à implorer les passants et certains lui disaient : « Donne-nous quelque chose et nous dépisterons ton démon »... Elle refusait toujours semblable marché... André, qui se trouvait non loin de là, reconnut en elle l'incarnation du démon. Il s'empressa de quitter les lieux. En passant devant elle, il l'injuria violemment, lui montrant clairement qu'il n'était pas dupe de sa supercherie, puis saisissant sur le sol une poignée de boue, il la lui lança au visage où elle s'étala en forme de croix. A ce signe, la mégère aussitôt perdit sa forme humaine et se métamorphosa en un énorme

serpent qui rampa jusque dans une maison voisine. Son habitante, effrayée, s'enfuit de chez elle en appelant au secours. Mais quand les voisins pénétrèrent dans son logis pour attraper le serpent, ils ne purent le découvrir. Le démon, pour leur échapper, avait encore une fois changé de forme (par. 44).

André et Épiphane ne tardèrent pas à devenir de grands amis. Ce dernier le consultait dans le doute et les tentations. Ils discutaient souvent ensemble. Car Épiphane était remarquablement intelligent. Il était très versé dans les lettres sacrées et la théologie et il étonnait ses parents et leurs amis (par. 45). Un jour, chez lui, dans une réunion d'amis philosophes, il s'expliqua si brillamment sur la question de la Trinité, que ceux qui l'avaient questionné là-dessus restèrent silencieux, de peur que le jeune homme à son tour ne leur posât une question à laquelle eux-mêmes n'auraient pu répondre (par. 46-47).

CHAP. VII. — Les passants qui voyaient Épiphane et André se promener dans les rues de Constantinople, la main dans la main, s'étonnaient (par. 48). Quand Epiphane était tenté par le démon, il lui résistait grâce aux sages conseils du saint homme qui favorisa même son protégé de ses miracles (par. 49-50). Un jour qu'Épiphane était à la messe, il avait laissé chez lui des légumes sur le feu. Cux-ci réussirent à cuire sans brûler grâce aux bons soins d'un ange qui surveilla le foyer pendant son absence (par. 51-56).

CHAP. VIII. — Une autre fois, voulant parler seul à seul avec un esclave d'Epiphane, André réussit « grâce à l'aide du saint Esprit » à converser avec lui en syriaque, langue que le serviteur ne connaissait point (par. 60). — Ceci est intéressant. André connaissait donc le syriaque aussi bien que le scythe, sa langue maternelle et le grec. Il n'y a, à cela, rien d'étonnant, car il était zélé et on nous dit dans la Vie qu'il avait le don des langues. A Constantinople, à cette époque, les lettrés étudiaient sans doute le syriaque et le parlaient, comme nous étudions aujourd'hui l'anglais. — Je passe beaucoup d'épisodes sans importance (par. 61-66) et j'arrive au chap. IX.

Après avoir dormi une nuit chez son ami Épiphane, André

traversait le marché au pain, selon son habitude, pour y prendre quelque nourriture et y réparer un peu ses forces, diminuées par l'excès de jeûne. Là, des chrétiens lui donnaient, les uns une obole, les autres du pain, du fromage ou du poisson, une collation chaude ou encore des fruits, selon ce que chacun vendait. — On voit qu'à ce « marché au pain » on vendait de tout : pain, fruits, légumes, poisson et viandes. — Muni de ces provisions, André entra dans un cabaret, *καθαροπότιον* et les distribuait aux indigents qu'il y trouvait. Il arrivait souvent aussi que des pauvres plus heureux que lui, lui fissent cadeau d'un vêtement, mais d'autres mendiants, tels des voleurs, pendant la nuit, tandis qu'il dormait, le lui enlevaient et s'enfuyaient en le laissant nu (par. 67). *Οἷτοι δέ εἰσιν ὅσπερ οἱ τῆς πόλεως εἰόθασιν καλεῖν, τὰ τοῦ ἀρχιερέως παιδία.*

Du Cange, au mot *Kalendae*, parle de certains laïcs qui se déguisaient en ecclésiastiques au moyen de vêtements sacerdotaux et grâce à cet accoutrement, pénétraient jusque chez le patriarche et raillaient les choses divines (1). C'est, sans doute, à de tels gaillards oisifs et mauvais plaisants que le biographe fait allusion ici. On sait que Michel III (842-867) se livrait volontiers à des parodies de ce genre (2).

Une autre fois, dans un quartier mal famé, André s'était retiré derrière un débit de vin pour soulager un besoin naturel, et ce, à la vue des passants. Il semblait avoir oublié toute pudeur et tout respect de soi-même. Un passant avertit le cabaretier qui sortit de sa boutique et roua de coups l'impudique ! Un insolent qui passait par là muni d'une houlette le frappa également de toutes ses forces au point que, de très loin, on pouvait entendre le bruit des coups ! André, anéanti, gisait au milieu de la rue. Et les passants qui le voyaient endormi dans la boue, pensant que c'était une mauvaise femme qui, par son œuvre satanique, l'avait mis dans cet état d'épuisement et d'égarément, la maudissaient et la vouaient à l'enfer ; d'autres croyaient qu'il avait

(1) Cf. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, s. v. *Kalendae*, vol. III (Paris, 1844) p. 959-960.

(2) Cf. GÉNÉS., p. 102-103 ; SYM. MAG., p. 661-662 ; CONT. THÉOPH. p. 200-201.

eu une crise d'épilepsie (par. 68). Un chariot tiré par des bœufs vint à passer. Son conducteur, qui était ivre, ne vit point le saint et son attelage roula sur le corps d'André qui d'ailleurs « par la grâce de Dieu » sortit indemne de cet accident. Les passants indignés cependant, firent éclater leur colère en actes et en paroles contre cet infâme conducteur (par. 69).

Autre miracle : Une nuit, André voulut aller prier dans l'Église de la Ste-Mère de Dieu, *ἐν τῷ εὐκτηρίῳ τῆς πανμνήτου Θεοτόκου, τῷ ὄντι ἐν τῷ εὐωνύμῳ ἐμβόλῳ τοῦ φόρου Κωνσταντινῶν* (1). Il fit un signe de croix sur la porte qui était fermée. Elle s'ouvrit aussitôt et il entra. Un esclave qui passait par là fut émerveillé par ce prodige. Le saint lui fit promettre de ne pas divulguer son secret (par. 71-72). Néanmoins, rentré chez son maître, il voulut lui narrer l'aventure, mais au moment où il desserra les lèvres, un jeune homme lui apparut et lui ferma la bouche de sa main. L'esclave stupéfait fut obligé, contre son gré, de garder le silence (par. 73).

CHAP. X. — Suit une scène de marché délicieusement décrite. C'était en automne, les maraîchers exposaient leurs plus beaux fruits soigneusement contenus dans des récipients de verre. Dans l'une des échoppes, était exposé un vase de verre rempli de merveilleuses figes fraîches. Le marchand dormait profondément, la tête inclinée sur les genoux. Le saint passait par là ainsi que des vagabonds oisifs et farceurs. L'un d'eux, poussant André vers les fruits et lui montrant les figes du doigt lui dit : « Mange donc, imbécile, car plus jamais peut-être à l'avenir tu n'en trouveras autant ». Et André, entendant cela se mit à manger le plus avidement possible. Les gaillards le voyant dévorer sans pudeur, l'encourageaient à persévérer. Le vase était presque vide, quand, soudain le marchand se réveillant et voyant le saint engloutir sans vergogne ses beaux fruits, sauta à bas de son siège, saisit le premier bâton qui lui tomba sous la main et frappa André jusqu'à ce qu'il n'eut plus de force. Et l'ayant ainsi battu et blessé

(1) Voyez, au sujet de cette église, p. 181.

il le chassa (par. 74). — L'auteur fait preuve dans ce passage d'un grand talent descriptif. Il réussit à créer une atmosphère et à nous faire voir. Tous les Byzantins ne furent pas des raisonneurs creux, quelques-uns eurent une âme d'artiste. Et notre biographe fut un de ceux « pour qui le monde extérieur existe. » — André tout endolori rencontra l'esclave dont nous avons déjà parlé et pour lequel il éprouvait une grande amitié (par. 75-76). Ce dernier avait acheté du pain et du vin. Ils entrèrent dans un cabaret et se mirent à manger. Deux jeunes gens, dont la barbe venait à peine de commencer à pousser vinrent s'installer non loin du saint et entamèrent leur repas. André qui connaissait leurs méfaits voulut les leur reprocher. Et, selon sa méthode habituelle, il se mit à feindre l'ivresse à la grande joie des spectateurs. Puis, étendant la main, il arracha à l'un des jeunes gens le morceau de pain qu'il s'appropriait à porter à la bouche. Celui-ci indigné s'écria : « Dors-tu donc, méchant insensé ? N'as-tu pas honte de prendre le bien d'autrui ? » Et André de répondre : « En vérité, imbécile, tu ne dors pas quand tu es seul et que tu voles ce qui appartient à Syméon ». Et à ces mots, il lui donna une gifle avec tant de force que les oreilles de sa victime en tintèrent pendant une demi-heure ! Mais, consciente de sa faute, elle n'osa point riposter et ne souffla mot. Elle se contenta de s'étonner de la clairvoyance d'André. Se tournant ensuite vers le second personnage, le saint lui infligea le même soufflet. « Et toi, insensé, dit-il, n'as-tu pas honte de manger ce que tu as volé ». Le bonhomme effrayé, nia le fait. « Si jamais tu commets encore un vol, dit le saint, tu seras torturé par le démon. » Là-dessus, il s'en alla (par. 77). Malheureusement le traitement d'André avait eu sur cet homme un déplorable effet. Il était tombé de plus en plus bas et, voyant cela, André ordonna à un démon de prendre possession de lui. Le jeune homme se souvint alors de la prédiction du saint et effrayé, se réfugia dans le sanctuaire de la Théotokos au couvent du Myrélaeon <sup>(1)</sup>, où il pria avec ferveur et s'enduisit tout le

(1) Sur le Myrélaeon, cf. DU CANGE, *Constantinopolis Christiana*, livre IV, p. 111, et R. JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 364-366. Il s'agit d'un

corps d'huile sainte. Il eut alors une vision ; la mère de Dieu lui apparut vêtue d'une fine robe de lin de couleur pourpre, chassant de son être le démon et le remettant sur le bon chemin. C'est ainsi qu'il fut délivré du diable et devint un honnête homme (par. 80-81).

Une autre fois, André suivait le convoi funèbre d'un riche magnat de la cité qui venait de mourir. Il était entouré d'une foule de personnes chantant des psaumes, portant des cierges, brûlant de l'encens. La famille accompagnait le mort en pleurant et en gémissant. Tout-à-coup André vit s'agiter autour du convoi une foule de noirs démons. Les uns répandaient de l'encens et criaient *Οὐαί · ἐσπῶντο δὲ τῷ γελοίῳ ἀναιδῶς ὄν τρόπον ἄσεμνα · γυναῖκες, πόρνοι καὶ ἀδιάτροπαι*.

Les autres aboyaient comme des chiens ou grognaient comme des porcs, et tous dansaient et bousculaient ceux qui chantaient des psaumes (par. 82). Comme on le devine, cet homme avait été durant sa vie un grand pécheur et même dans un âge avancé ne s'était pas repenti ; les démons le poursuivaient jusque dans la mort. — Le texte nous donne du caractère de ce personnage une description détaillée. Il a tous les défauts, tous les vices :

*Πόρνος καὶ μοιχός, ἀλαζὼν καὶ ὑπερήφανος, ἀρσενοκοίτης, φειδωλός, ἄσπλαγγνος, φιλάργυρος, ψεύστης, μνησίκακος, μισάνθρωπος, δωρολήπτης, ἐπίορκος, τοὺς οἰκέτας αὐτοῦ κατὰ γων τῆ πείνη, καὶ τῆ δίψη, καὶ ταῖς μᾶστιξιν, καὶ τῆ γυμνότητι ἀχίτωνας καὶ ἀνυποδῆτους ἐπαφίων ταῖς τοῦ χειμῶνος ἡμέραις, ἱκανός τε καὶ τοῖς ῥοπάλοις ἀνεῖλεν, καὶ τοῖς σπονδύλοις τῶν*

monastère de femmes, fondé par Romain Lécapène qui, d'après ce que nous disent les chroniqueurs, transforma son palais du Myrélaion en couvent. Le fait que cette fondation de Romain Lécapène est mentionnée ici confirme notre idée que la *Vie* d'André ne fut pas écrite avant le x<sup>e</sup> siècle. Comme nous le précise la *Vie*, il y avait dans ce sanctuaire de la Vierge une image miraculeuse qui la représentait et qui suintait une sorte d'onguent ou d'huile. Sur les saints myroblytes, voyez MICHAEL OTT, *The Catholic Encyclopedia*, s. v. *Oil of saints*. La liste de ces saints fournie par Ott est loin d'être complète. La Belgique, elle aussi, a sa sainte myroblyte : S<sup>te</sup> Rolande à Gerpinnes.

ἀλόγων συνέχωσεν · τοιοῦτος δὲ ἦν εἰς τὴν μυσσάρην καὶ πυρικαστον ἀρσενοκοιτίαν, εἷς τε τῶν παίδων καὶ τῶν εὐνούχων ἀσελγῆ καὶ θεομίσητον ἐπιθυμίαν, ὡς μιᾶναι αὐτῶν ὡσεὶ τριακοσίας ψυχὰς τὸν ἀριθμὸν αἰμοβόρῳ ἐπιμιξία τῆς βδελυρῆς ταύτης καὶ αἰσχροῦς ἀμαρτίας (§ 84).

— On voit qu'il poussait la débauche très loin. Il était homosexuel et ne se gênait pas pour assouvir son désir avec des enfants et des eunuques. Prodigue quand il s'agissait de satisfaire ses passions, il était par ailleurs cupide et avare et non content de battre ses domestiques il les laissait encore souffrir de faim, de soif et de froid. Nous avons ici une description bien vivante du vicieux riche du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.

Un jour qu'Épiphané priait dans une église, André aperçut deux jeunes gens resplendissants posant sur les épaules de son ami, le manteau patriarcal. Devant pareille prophétie, le saint tomba à ses pieds et lui demanda de prier pour lui (par. 87). Ils se retirèrent tous deux dans un coin écarté de l'église, et assis là, André enseigna à son disciple les moyens de persévérer dans la vertu pour se rendre digne du grand honneur qui allait lui échoir (par. 88).

CHAP. XIII. — Le don de «clairvoyance» servait à André en maintes occasions. Quand il voyait le diable pousser un homme à commettre une mauvaise action, toujours il le prévenait à temps. Mais les avertissements de ce fou n'étaient jamais entendus et même, après coup, lorsque la prophétie s'était réalisée, on croyait généralement qu'André avait été inspiré non par Dieu, mais par le diable. — Une jeune fille venait de mourir. Elle avait fait jurer à son père de l'enterrer dans le vignoble qu'il possédait, ce qui fut fait. Un voleur, qui avait l'habitude de dépouiller les morts dans les cimetières, surveilla le convoi de la jeune fille, repéra le lieu où on l'enterra et s'apprêta à piller sa tombe. André qui passait justement par là, devinant ses intentions, le gronda vertement et lui promit que, s'il accomplissait pareil sacrilège, il ne reverrait plus jamais le soleil ni la face d'un être humain (par. 100). Ses avertissements restèrent vains. Le voleur attendit le soir pour opérer plus en sûreté ; il fit rouler la pierre qui fermait le tombeau et y pénétra. Il s'empara d'abord

du *σάβανον* <sup>(1)</sup> et du *μαφόριον* <sup>(2)</sup> de la jeune fille, deux pièces particulièrement belles... Il songeait à partir quand l'idée lui vint de prendre aussi la robe, *δθόνη*. Il dépouilla donc entièrement le cadavre et le laissa nu. Mais aussitôt, par miracle, la morte leva la main droite et lui donna un soufflet. Au même instant, il devint aveugle. Il eut très peur. Ses dents grincèrent, ses genoux tremblèrent (par. 101). La morte, alors, ouvrit la bouche et lui parla. Elle lui reprocha violemment de l'avoir dépouillée jusqu'à la nudité. Puis, elle se dressa sur son séant, reprit sa robe, son sabanon et son maphorion et s'en revêtit. Ceci fait, elle se rendormit <sup>(3)</sup> (par. 102). La prédiction du saint s'était donc réalisée.

Une peste épouvantable sévit à Constantinople, les morts furent très nombreux. André errait à travers la ville, s'étendait sur le sol, dans les places publiques et les rues. Il priait Dieu de délivrer la capitale de ce fléau. Il eut une vision au cours de laquelle il fut transporté à Anaplos en Thrace, où Daniel le Stylite <sup>(4)</sup> se joignit à lui pour implorer le Seigneur. Et leurs prières réunies sauvèrent la ville (par. 98-99). Le saint était allé sur la place où les *πάτριαι* <sup>(5)</sup> exposent et vendent bijoux, parures et objets de luxe. Et il criait : « Paille et poussière » ! Les passants qui l'entendaient ne comprenaient pas et souriaient. Ils s'amusaient à le ridi-

(1) Le *σάβανον* est exactement une serviette de bain. Il s'agit ici du linceul qui enveloppe la morte.

(2) Le *maphorion* était un voile léger que les femmes portaient sur la tête et sur les épaules. Le ms. Maz. donne *ἄμοφοριον*. On reconnaît dans ce mot, *ἄμος* épaule et *φέρω*, je porte. Le mot *μαφόριον* est une déformation de *ἄμοφοριον*.

(3) Ce motif de la jeune fille dépouillée par un voleur et châtié le profanateur, a son pendant dans le *Pré Spirituel*, P.G., t. LXXXVII, 3, col. 2932-2936. Il y a là pour le moins une source commune.

(4) Daniel le Stylite vécut au v<sup>e</sup> siècle. Cf. DELEHAYE, *Les Saints Stylites* (1923), p. 1-147.

(5) Le féminin de *πάτρις*, vendeur, marchand est *πάτρια* qui par euphonie devient *πάτρια*. Selon DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae graecitatis* (Bratislava, 1891), I, col. 1126-1127, il faudrait lire *πάστρια* ou *παστρικαί* — *πάστρα* = concinnitus, cultus ; *παστρικός* = mundus, politus ; les marchandes s'appelleraient ainsi d'après les objets de parure dont elles font le commerce.

culiser où à lui souffleter la nuque. Un vieillard lui dit : « Que regardes-tu insensé, quand tu cries « paille ? » Si tu vends de la paille, va donc à l'Anémoudouleion » (1). André répondit : « Allons donc, réfléchis plutôt en quel lieu tu iras toi-même ! » Un jeune homme dit à André : « Pourquoi contemples-tu Dieu ? » Et il lui répondit : « je contemple une chimère, mon enfant, car cette vie vaine n'est qu'une ombre, une fumée, un rêve ». Et il ajouta « J'ai une vision : toutes les richesses superflues étalées dans ce marché ressemblent à de la paille et à du fumier » (par. 105).

Au cours de cette longue biographie, l'auteur trouve l'occasion de nous donner des descriptions suggestives du Ciel et de l'Enfer. Dans la première partie, il nous décrivait la vision d'André qui s'était cru au Paradis et nous parlait de ses fleurs et de ses parfums. Dans cette deuxième partie, il nous décrit l'Enfer (2) : Épiphane avait un ami du nom de Jean. Celui-ci était célibataire et menait une vie très licencieuse. Un jour que tous deux étaient assis sur la voie publique et occupés à causer, une actrice, *μιμάς*, vint à passer. Elle les vit et se mit à esquisser devant eux des figures de danse et à prendre des poses lascives pour exciter leur désir. Épiphane détourna les yeux et souriant parla à Jean de « cette renarde sans pudeur qui chassait et essayait de s'emparer de l'âme d'un jeune homme comme elle chasserait un oiseau ». Mais Jean qui était très familiarisé avec la débauche, ne pouvait

(1) Sur l'*Ἀνεμοδοῦριον* ou *Ἀνεμοδοῦλιον*, voyez DU CANGE, *Constantinopolis Christiana*, I, II, p. 130. C'était un monument carré orné de douze statues des Vents. D'après JANIN, *Const. byz.*, p. 100-101, il s'agit d'un monument dont Cédrenus attribue la construction à Théodose II et qui indiquait la direction du vent par le moyen d'une statue de femme placée sur une pointe à son sommet et « qui se mouvait au moindre souffle. » Ce monument est signalé encore sous Andronic Comnène. A côté de ce monument, il y avait un lupanar et c'est là, sans doute, que le mauvais plaisant envoie André.

(2) L'auteur de la *Vie de S. Basile le Jeune* (S. VILINSKIJ, dans *Zapiski Imperatorskago Novorossijskago Universiteta*, VII, Odessa, 1911), p. 47sqq., s'attarde également à nous décrire de la même façon les charmes du Paradis et les horreurs de l'Enfer. Ce long passage ne figure pas dans la *Vie* publiée dans les AA. SS., mars, III, p. 20-32 et p. 665-678. C'est encore un lieu commun cher aux hagiographes.

s'empêcher de la regarder à la dérobée à l'insu de son ami. Épiphane, irrité, menaça la jeune femme qui s'éloigna aussitôt. Et Jean dut avouer qu'elle avait troublé son cœur. Épiphane se réjouit de ce qu'elle n'avait fait que le troubler et ne l'avait point ravi (par. 118). Il se mit à faire à son ami, l'apologie du mariage chrétien. Dieu avait créé la femme pour que l'homme en fit sa compagne légitime et unique, la mère de ses enfants et non sa compagne de débauche (par. 119). Il conseilla à Jean, s'il ne lui était pas possible de rester chaste, de se marier au plus vite. Mais le malheureux ne lui obéit point et continua à vivre dans les plaisirs impurs (par. 120-121). André annonça à Épiphane que Jean était condamné par Dieu à une punition éternelle (par. 122-123). Il le conduisit à la vision du royaume des méchants que l'auteur se plaît à nous décrire. Ces régions infernales sont hantées par toutes sortes d'animaux sauvages qui incarnent les âmes des coupables et habitent des lieux différents selon la nature des crimes qu'ils ont commis pendant leur vie (par. 124-126) (1). André engagea Épiphane à lire une tablette qui se trouvait suspendue dans l'air et portait ces mots :

*Μογή αἰωνία καὶ τιμωρία βίαιος*  
Ἰωάννου υἱοῦ Κελευσιότινου (§ 124) (2).

Or, à peine Épiphane était-il sorti de cette vision qu'il apprit que Jean était très malade. Il alla à son chevet et assista à son épouvantable agonie et à sa mort. Cet homme mourut d'une étrange maladie, ses chairs se décomposèrent et se changèrent en eau (par. 127).

(1) Notre auteur, on le voit, est ici un prédécesseur de Dante et ses descriptions nous font songer à la Divine Comédie. L'Enfer dantesque comprend lui aussi différents « cercles » destinés aux diverses catégories de coupables.

(2) Ces mots se retrouvent dans la *Vie de S. Jean l'Aumônier, archevêque d'Alexandrie*, éd. GELZER, (Fribourg et Leipzig, 1893), p. 59 : *Μογή αἰωνία καὶ ἀνάπανσις Τρωίλου ἐπισκόπου*. L'auteur de la Vie d'André a remplacé *ἀνάπανσις* par *τιμωρία*. Dans la *Vie de S. Basile le Jeune*, nous lisons également la même formule : *Μογή αἰωνία καὶ κατάπανσις*.

CHAP. XVII. — Une femme pieuse qui habitait au Port, ἐν τῷ Νεωρῶν (1) avait un époux méchant et débauché qui dépensait tout son argent dans les lupanars, ἐν τοῖς πορνοκαπηλίοις. Elle se chagrina beaucoup et songeait au moyen de guérir son mari de ses vices. Une amie lui conseilla de consulter un certain Bigrinos qui, disait-elle, saurait réaliser tous ses désirs. Elle se rendit chez lui. Une foule énorme faisait file, attendant la consultation de ce maître. Enfin elle put entrer à son tour et elle lui raconta ses malheurs : son mari menait une vie scandaleuse, allait de lupanar en lupanar et y dépensait tous les revenus du ménage. Pour le moment, il avait une jeune maîtresse qu'il visitait tous les jours et qu'il gratifiait des biens qu'il lui prenait. Elle le suppliait de faire en sorte de ramener son mari à elle car elle voulait être son unique amour (par. 129). Le mage se déclara prêt à obéir à ses ordres, il lui proposa différentes solutions et, comme il avait aussi le « don de clairvoyance », il lui raconta tout ce qu'elle avait fait depuis sa jeunesse. La jeune femme en fut stupéfaite. Il lui enjoignit d'aller préparer chez elle une lampe, de l'huile, une mèche, ἀπτότουβον (2), une ceinture et du feu. Quatre jours après, il vint chez elle pour accomplir les rites nécessaires. Il prit l'huile et, en murmurant quelques mots d'invocation, la versa dans la lampe. Puis il tira la mèche et l'alluma. Il déposa la lampe devant les icones (3) de la dame. Il prit la ceinture, y fit quatre nœuds en prononçant des paroles magiques et la lui donna pour qu'elle s'en entourât la taille sur ses vête-

(1) Cf. DU CANGE, *Const. christ.* I, I, p. 50 ; MORDTMANN, *Esqu. topogr. de Const.*, p. 48 ; R. JANIN, *Const. byzant.*, p. 225-226.

(2) S'écrit quelquefois ἀπτότουβον et ἀπτότρουβον. Cf. GOAR, *Ἐδχολόγιον*, p. 428 et DU CANGE, *Gloss.*, I, col. 113, s. v. ἀπτιον et II, col. 1588 s. v. τοῦβις. Tous deux pensent que ἀπτιον et τοῦβις ont le même sens ; τοῦβις est proprement le tube de la lampe dans laquelle on insère l'ἀπτιον (de ἄπτω allumer), c'est-à-dire la mèche. Les deux mots à l'origine distincts ont fini par avoir le même sens et s'unirent en un seul.

(3) Notre auteur ose parler d'icones, ce qui nous prouve bien que cette Vie fut écrite après le Rétablissement de l'orthodoxie, c'est-à-dire après 843.

ments de dessous. Il lui demanda alors un *τριμήσιον* (1), soi-disant pour le distribuer aux pauvres, pour le salut de son âme. Ces opérations terminées, on put voir le mari libertin se repentir de ses actions passées et revenir à sa femme qui fut désormais son seul amour (par. 130). Mais... la pauvre femme n'était pas au bout de ses peines. Ses sommeils furent troublés par d'effrayants et obscènes cauchemars. Une nuit, elle se vit toute seule dans une plaine. Un vieil Éthiopien vint vers elle et tout en badinant l'enlaça, l'embrassa et lui dit tout l'ardent désir qu'il avait de jouir d'elle. Tremblante, elle le repoussa et s'enfuit. Les efforts qu'elle dut faire pour lui échapper la réveillèrent. Elle comprit que cet Éthiopien n'était autre que le méchant démon (par. 131). Elle se rendormit et rêva de nouveau. Un énorme chien, cette fois, l'enlaçait et l'embrassait sur la bouche. Elle se réveilla affolée. Une autre nuit, elle se vit au théâtre de l'Hippodrome, embrassant les statues. Dans ses cauchemars, il lui arrivait de manger des grenouilles, des serpents et d'autres reptiles. Elle devint très inquiète et, comme elle était pieuse, elle se mit à jeûner et à prier Dieu pour qu'il la délivrât de ces troubles (par. 132). Bientôt, elle aperçut en rêve ses icones placées à l'Occident. Un jeune homme aussi lui apparut et lui expliqua qu'elle était victime du mage qu'elle avait appelé à son aide ; il lui montra ses icones enduites entièrement d'excrément humain et dégageant une odeur nauséabonde. Cette profanation était l'œuvre de Bigrinos, le sorcier. La lampe était pleine d'urine de chien et, sur la mèche, était inscrit le nom de l'Antéchrist. Dans l'air, on pouvait lire : Offrande aux démons (par. 133). Après lui avoir ainsi révélé la source de ses maux, le jeune homme disparut et elle se réveilla. Elle était fort perplexe. Devait-elle jeter les icones souillées ou les garder ? Elle se décida à aller demander conseil à Épiphane qui justement habitait tout près de chez elle. Elle attendit l'heure où il revenait de la messe à l'église Ste-

(1) Le *τριμήσιον* était une pièce de monnaie qui valait le tiers du nomisma ; elle équivalait donc à une pièce de 5 frs-or (100 franc de notre monnaie actuelle). LAMPRIIDIUS en attribue l'invention à Alexandre Sévère. Cf. DU CANGE, *Glossarium med. et inf. latin.*, t. VII, p. 192, s. v. *τριμήσιον*.

Sophie et l'arrêta devant sa porte. Elle tomba à ses pieds et lui raconta son histoire. Épiphané réfléchit longuement et lui dit de jeter au feu la fameuse ceinture, la lampe et la mèche et de lui apporter les icones (par. 134). La femme obéit et la nuit suivante, elle aperçut un Éthiopien nu, tout en flammes devant sa porte et n'osant pas entrer dans sa chambre. A un autre Éthiopien qui lui demandait pourquoi il flambait, il expliqua que par l'œuvre de son maître le sorcier, il avait été attaché par quatre nœuds à la ceinture de la jeune femme qui l'avait jetée au feu et il s'en était échappé à grand peine. Il formait le projet de se venger d'Épiphané, cause de ses souffrances. Le lendemain, le jeune femme s'empressa de prévenir Épiphané qui sourit de ces menaces du diable, car il avait confiance en la protection du Seigneur (par. 195). Rencontrant André, Épiphané lui demanda des explications sur les artifices employés par le magicien. Le saint lui dit qu'ils avaient eu pour but de détruire la grâce du baptême en le parodiant en quelque sorte. La lampe représentait les fonts baptismaux, l'huile la sainte huile, la mèche enflammée symbolisait les lampes allumées pour la sainte cérémonie, enfin la ceinture rappelait celle qu'on dénoue au baptême (par. 138-139) (1).

CHAP. XIX. — Un prêtre du nom de Raphaël avait des mœurs dévergondées. Il avait une femme, ce qui ne l'empêchait pas de se compromettre avec sa servante. Malgré cette souillure, il continuait à exercer la prêtrise. Mais Dieu qui voit tout, ne tarda pas à le punir (par. 151-152).

CHAP. XX. — Tandis qu'André et Épiphané conversaient à ce sujet, un haut fonctionnaire, *ἄρχων*, vint à passer devant eux, il se rendait au palais, *πρὸς παλάτιον* (2). C'était un dimanche matin et il venait de quitter sa femme avec laquelle il avait eu commerce et il en était encore tout troublé. André qui connaissait sa faute, en le voyant, s'écria : « Voilà

(1) Ceux que l'on s'apprêtait à baptiser étaient en effet entièrement dépouillés de leurs vêtements. Cf. là-dessus, *D.T.C.* 2, col. 214 (article de G. BAREILLE). Pour tout ce qui concerne le baptême, cf. *ibid.*, col. 167-378.

(2) Il s'agit très probablement du Palais Sacré ou Grand Palais.

l'insensé qui a souillé le saint jour du Seigneur et qui maintenant s'en va souiller le palais ». L'homme, à ces mots, fut saisi d'étonnement, il sourit cependant et s'éloigna. Il raconta l'histoire à ses amis qui furent pleins d'admiration et ne voulurent pas le croire. Certains même pensèrent qu'André avait été inspiré du diable. Épiphane, lui aussi, admira la profonde divination de son compagnon qui lui expliqua que, la nuit dernière, il avait, dans une vision, aperçu la Sainte Vierge. Celle-ci portait une couronne impériale toute de perles et de pierres précieuses. Elle était en train de faire le procès du fonctionnaire en question. Elle lui reprochait de profaner le dimanche alors qu'il avait toute la semaine pour assouvir ses désirs et elle le mettait en garde pour une prochaine fois. *Εἰ δευτερώσεις, οὐ τρίτῶσεις!* lui dit-elle pour finir. Cet homme d'ailleurs ne tarda pas à mourir. Ce fut le châtiment de ses péchés (par. 153).

CHAP. XXI. — Ce chapitre est consacré aux longues et savantes explications données par André à Épiphane au sujet des Écritures et des phénomènes de la nature (par. 164-174). — On sent bien que l'auteur a emprunté ce passage, ainsi que ceux sur le Ciel et sur l'Enfer, à d'autres textes qu'il avait sous la main et les a insérés de force dans son récit. Tout comme la *Vie* de S. Basile le Jeune, quoique dans une bien plus faible mesure, cette *Vie* est une « somme » d'éléments d'origines diverses et les passages susdits pourraient très bien être supprimés sans nuire à la suite des idées et à l'ensemble de la biographie. Notons aussi que dans mainte anecdote que Nicéphore nous rapporte, le rôle d'André apparaît comme secondaire et presque négligeable. Il est certain qu'il s'agit, dans ces cas, de faits divers, de potins qui circulaient à Constantinople au moment où l'auteur écrivait et qu'il s'est empressé de noter. Et comme c'était la *Vie* de S. André qu'il écrivait, il était bien obligé de faire intervenir son héros, si peu soit-il, dans chaque anecdote qu'il nous racontait. Nous pouvons être certains que ces petits romans de mœurs furent vécus et que l'auteur ne fait que peindre ce qu'il voit autour de lui. Il accumule ces histoires à plaisir, car son but est de lutter contre les vices de son temps, la luxure, l'avarice, etc., et il lui faut donc multiplier les exemples édifiants.

CHAP. XXIII. — Un jour, André, jouant son rôle de fou flânait par la ville. Quittant le portique de Maurianos (1) il arriva par hasard à la « Porte de pierre », ἐπὶ τὴν (2) λιθίνην πύργον. C'était le jour de fête du grand martyr Thyrese (3). Il vit un homme sortant de l'église consacrée à ce saint (4). Il était noir, sombre et entouré d'une foule de démons qui sautillaient autour de lui et se réjouissaient beaucoup en songeant que le lendemain le malheureux quitterait la vie (par. 187). André regardait ce triste spectacle. Il savait que cet homme, depuis sa jeunesse passait son temps dans les lieux de débauche, était perpétuellement envahi par des désirs impurs et incestueux. Jamais il ne priait ni ne pénétrait dans une église et, tout entier asservi au monde matériel de la chair, il négligeait totalement les choses de l'esprit. Il passait sa vie avec des courtisanes, des ivrognes et des citharèdes. André le suivit jusque chez lui pour voir où il habitait. Il revint le lendemain et se tenant à une certaine distance, il observa ce qui se passait dans sa maison. Il le vit en proie à une atroce agonie. Il hurlait, vociférait furieusement, car il était encore au pouvoir de Satan. De nombreux parents et d'autres gens aussi étaient là et le plaignaient. Enfin il mourut et partit en Enfer (par. 188). Quand il fut enterré, quelques personnes rendirent visite à la veuve pour la consoler et se mirent à parler de la mauvaise conduite de son défunt mari... L'un racontait que, chaque fois qu'il voyait une femme, qu'elle fût célibataire, concubine (παλλακίς) ou mariée, il cherchait à faire sa conquête et elle ne lui échappait.

(1) Cf. DU CANGE, *Const. Christ.* livre II, p. 135. JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 358-359 : « situé entre la Mésé et la Corne d'Or et par où passait le cortège impérial quand il se rendait aux Blachernes. » Il tirait sans doute son nom du quartier qu'il traversait.

(2) DU CANGE ne mentionne pas cette porte. MORDTMANN, *Esquisse topogr. de Constantinople.* p. 8, par. 14, la cite. Elle devait être située vers le sud-ouest de Constantinople, dans la région de *Xérolaphos*. Janin, lui non plus, ne la mentionne pas.

(3) Il est fêté le 24 ou le 14 décembre chez les Grecs et le 28 janvier chez les Latins.

(4) Cf. JANIN, *ibid.*, p. 257, qui dit que cette église n'est citée nulle part ailleurs. Il suppose qu'elle était située au-dessous du Bazar, en direction de la Corne d'Or.

pait point avant qu'il n'eût, avec elle, assouvi son désir. Il avait d'autres défauts, notamment, il était bavard, disait-on encore. — Enfin, sa femme elle-même raconta que, depuis le jour de leurs noces, il n'avait plus jamais fréquenté l'église, ni prié, ni fait le signe de la croix, ni communié. Il passait toutes ses nuits dans les lupanars. Quand par hasard il restait à la maison et qu'elle osait dire un mot, il la battait. Dans la nuit qui précéda l'avant-veille de sa mort (1), il se montra exceptionnellement paisible et se coucha gentiment aux côtés de sa femme. Elle en profita pour lui donner de sages conseils. Elle l'engagea à se rendre à l'église et à devenir un brave chrétien. Il promit. Le lendemain, tous deux allèrent à la messe à l'église de St-Thyrse (c'était le jour de sa fête) mais au lieu de prier et de baisser pieusement la tête, il plaisantait les fervents, oubliait de faire le signe de croix et de baiser l'image du saint. Il restait debout, les bras ballants. Sa femme lui fit des reproches et le traita de juif ! Il refusa d'adorer l'image de saint Thyrse comme elle le lui demandait, disant qu'elle était inanimée et sans âme (2) et, s'écriant ironiquement : *τοῦτε, βοήθησόν με*, il sortit de l'église en courant. C'est alors que S. André le rencontra (par. 189-190). Nous savons la suite. Dieu le punit en le faisant mourir le lendemain d'une mort atroce. — Ce passage nous montre bien ce que pouvait être l'atmosphère d'une église byzantine au x<sup>e</sup> s. Tout le monde ne priait pas sérieusement. Il y avait des mauvais plaisants qui parfois venaient provoquer en pleine messe quelque scandale. — Plus loin, Nicéphore nous décrit une scène où André, entré dans l'église pendant un office, aperçoit les démons de l'Indifférence (*ἀκηδία*), du Bâillement (*χασμωδία*) et de l'Assoupissement (*νυσταγμός*) ac-

(1) *πρὸ χθές* dit le texte, or cette conversation a lieu le jour de l'enterrement, il est donc mort l'avant-veille, c'est-à-dire le lendemain du jour où il alla à l'église. On voit par là qu'à Constantinople on enterrait très vite les morts (à peine un jour après leur mort). En Orient et dans tous les pays chauds la chaleur oblige la famille à se débarrasser au plus vite du cadavre et cette habitude une fois acquise se maintint même en hiver. Remarquons que notre homme est mort en décembre.

(2) Nous avons ici un souvenir des arguments des iconoclastes.

complir leur besogne diabolique en inspirant aux uns de quitter l'église avant la fin du service, et aux autres de bâiller ou de dormir au lieu de rester attentifs aux divines lectures...

— André se promenait un jour sur le Forum, tout près de la Colonne élevée par Constantin le Grand (1), et surmontée d'une statue à laquelle, dit-on, sont fixés les fameux clous qui servirent à crucifier le Christ. Cette colonne protège la ville. Là, une femme tomba en extase. Les yeux de son âme virent André se promenant au milieu de la foule, lumineux comme une colonne de feu et lançant des traits de lumière. Autour de lui, un groupe d'insensés le frappaient sur la tête et dans la nuque. Derrière eux, une bande de démons se réjouissaient à la perspective de gagner à leur cause l'âme de ces méchants. Mais André, les entendant, se retourna et leur dit de les laisser tranquilles, car il avait déjà demandé à Dieu de leur pardonner (par. 192-193). Cette femme, qui s'appelait Barbara entendit tout cet entretien. Elle vit ensuite le ciel s'entr'ouvrir : une colombe entourée d'un essaim d'hirondelles, et portant dans son bec un rameau d'olivier, s'en envola, descendit vers André et lui adressa la parole. Le Seigneur lui envoyait ce rameau, cueilli dans le Paradis, pour glorifier sa miséricorde et sa bonté même à l'égard de ceux qui le frappaient. La colombe se posa sur la tête du saint homme. Elle était toute argentée sauf le dos qui avait l'éclat de l'or. Ses yeux étincelaient comme des pierres précieuses. Ses pattes étaient teintes de pourpre. Sur la tête se dessinait une croix faite de fleurs (par. 194). — L'auteur en décrivant cette colombe s'est sûrement inspiré des fameux oiseaux mécaniques qui peuplaient les riches maisons byzantines et dont nous parlent les chroniqueurs byzantins, Luitprand et l'épopée de Digénis Acritas. — Un jour qu'André rencontra Barbara, il lui demanda de ne révéler à personne le spectacle auquel elle avait assisté.

(1) DU CANGE, *Const. Christ*, l. I, ch. 24, p. 60-61 : Le *Grand Forum* était situé près du Palais Sacré. Constantin l'appela *Augustaeum*, en souvenir de sa mère l'Augusta-Hélène. A cet endroit, fut édiflée une colonne de porphyre surmontée d'une statue d'Hélène elle-même. La tradition veut que les « clous du Christ » y aient été fixés. Cf. aussi R. JANIN, *Const. byz.*, p. 65-66.

Celle-ci lui répondit que, malgré son grand désir de divulguer ce secret, elle n'avait pu le faire, car, chaque fois qu'elle voulait en parler, une force mystérieuse lui fermait la bouche, lui rendant l'usage de la parole impossible (par. 195, (1)).

CHAP. XXIV. — André et Épiphane, qui se rendaient à l'église des Blachernes pour l'office du matin, y restaient souvent jusqu'au milieu de la nuit et même jusqu'au lendemain. — On voit qu'à Constantinople les églises restaient ouvertes toute la nuit, elles servaient non seulement d'hospitaux, comme nous l'avons vu, mais encore de refuge aux malheureux sans logis. — Une nuit donc, à la 4<sup>e</sup> heure (2), André vit apparaître la S<sup>te</sup> Vierge, accompagnée d'une suite nombreuse où l'on reconnaissait S. Jean le Précurseur et le *τῆς βροντῆς υἱός* (= S. Jean, l'apôtre) qui cheminaient à ses côtés. Des personnages tout de blanc vêtus la précédaient en chantant des hymnes et des psaumes. Quand elle fut arrivée à l'ambon, André la montra à Épiphane qui put la contempler à son tour (par. 203). Elle s'agenouilla et pria longuement. Puis, elle s'approcha de l'autel et invoqua Dieu en faveur du peuple réuni dans l'église. — Ceci nous prouve que, même à cette heure tardive, le peuple de Constantinople venait encore prier à l'église. — Alors, elle enleva le voile qu'elle portait sur la tête et l'étendit sur la foule des fidèles. Quand elle s'en alla, le voile disparut aussitôt (par. 204) (3). — Plus loin (p. 852) l'auteur nous parle d'un riche vicieux que la mort ne tarda pas à punir. Cet homme avait à son service deux eunuques qui avaient pour devoir de lui rechercher du « gibier féminin ». Ils devaient indifféremment lui trouver des femmes célibataires, mariées et adultères, des

(1) Même histoire qu'aux par. 71-73 (voyez p. 196).

(2) C'est-à-dire à 10 heures du soir.

(3) Ces détails nous rappellent le fameux miracle de la Vierge des Blachernes qui se produisait chaque vendredi soir et au cours duquel un voile qui recouvrait l'image de la Vierge se relevait et se maintenait en l'air pendant un long temps, sans concours naturel d'aucune sorte, révélant ainsi aux regards la Sainte Théotokos portant l'enfant Jésus sur la poitrine. V. GRUMEL, qui s'est occupé de ce miracle dans *Echos d'Orient*, t. XXXIV, (avril-juin 1931), p. 129 sqq., pense que la vision de S. André le Fou n'a rien à voir avec lui. (o.c., p. 144).

courtisanes et des débauchées. Souvent il lui arrivait de se lever avant le chant du coq pour aller assouvir son désir dans quelque lupanar. Et quand sa femme lui demandait ce qu'il s'apprêtait à faire à pareille heure, il lui répondait qu'il se rendait à l'église. Et pour donner le change, après être allé à son plaisir, il entrait à l'église. Et ceux qui le voyaient si matinal à la prière admiraient sa piété (par. 207).

La dernière partie de cette biographie est consacrée principalement aux conversations qu'André et Épiphane en compagnie de Nicéphore tinrent sur différents sujets théologiques. André commente très longuement de nombreux passages des Écritures sur lesquels Épiphane le questionne. Sa facilité d'élocution et ses étonnantes connaissances étaient particulièrement admirées par ses deux amis. Épiphane confiant dans son absolue sagesse, lui demanda de parler de la fin du monde et de ce qui adviendrait alors des églises, des saintes images, des reliques des saints, des livres saints, etc., car c'était pour lui les choses les plus susceptibles d'intérêt (par. 208). — Ce passage sur la fin du monde était, selon toute évidence, le plus lu dans les temps anciens ; la plupart des mss. le contiennent. Le style en est vif et coloré. L'imagination y est riche et réaliste. Mais cette partie, tout comme celles sur l'Enfer, le Paradis, etc., est d'un style différent de celui du reste de la Vie. On sent que l'auteur s'y inspire de sources écrites qu'il avait sous la main et qu'il ne fait peut-être que transcrire. — André raconte donc que lorsque tous les hommes de bien auront disparu, une femme impudique, venue du Pont, gouvernera l'empire et régnera sur Constantinople. Sous le règne de cette fille du diable séviront les complots, les meurtres, les parricides, les dérèglements de toute espèce, la débauche et l'inceste. Les peuples se complairont dans la musique, les danses, les fêtes et les tragédies sataniques. Et cette femme luttera contre Dieu lui-même pour prendre sa place. Elle souillera les saints autels, détruira les églises, brûlera dans un vaste bûcher les images des saints, les saintes croix, et les Saintes Écritures (par. 209-221). Voici un extrait de ce long passage qui donne une bonne idée de son atmosphère.

§ 219. *Τότε δὲ διὰ τὸ μὴ εἶναι ἄνδρα ἐπίσημον, ἀλλὰ ἅπαντας τῆς ἀπωλείας, ἀναστήσεται γύναιον αἰσχρὸν Μόνδιον ἐκ τοῦ*

Πόντον, καὶ βασιλεύσει ἐν τῇ πόλει ταύτῃ καὶ αὐτὴ βακχεύτρια, τοῦ διαβόλου θυγάτηρ, μάγισσα καὶ ἀρδενοθηλυμανής. Καὶ ἐν ταῖς ἡμέραις ταύτης ἔσονται ἀλληλοεπιβουλῆαι καὶ σφαγμοὶ κατὰ εὐμὴν καὶ κατὰ οἰκίαν, καὶ σφάξουσιν υἱὸς πατέρα, καὶ πατὴρ υἱόν, καὶ μήτηρ θυγατέρα, καὶ θυγάτηρ μητέρα, καὶ ἀδελφὸς ἀδελφόν, καὶ φίλος φίλον· καὶ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἔσονται ἀσέλγεια καὶ ἀσωταί, καὶ αἰμομιξίαι, καὶ κιθάραι καὶ ὄρχήσεις, καὶ τραγωδίαι σατανικαί, καὶ χλευασμοὶ καὶ παίγνια, ἅπερ ἀνθρώπος οὔτε εἶδεν, οὔτε ἰδεῖν δυνήσεται ἕως τοῦ καιροῦ ἐκείνου.

§ 220. Καὶ γὰρ ἡ βασιλὶς ἐκείνη ἀκάθαρτος, θεὰν ἑαυτὴν πράττουσα, καὶ θεῶν μαχομένη καὶ προαιρουμένη μετ' αὐτοῦ παλασσασθαι· καὶ γὰρ τότε κόπρω μιανεῖ τὰ ἅγια θυσιαστήρια, καὶ τῆς αἰσχύνῃς αὐτῆς ἅπαντι μιάσματι μιανεῖ πάντα τὸν λαόν, καὶ στρέφει τὸ πρόσωπον αὐτῆς κακά, καὶ ἀρπάσει πᾶν σκεῦος ἐκ τοῦ ναοῦ, καὶ συναθροίσει τὰς τιμίας μορφώσεις τῶν ἁγίων, καὶ τοὺς τιμίους σταυρούς, καὶ τὰ ἅγια Ἐδαγγέλια, καὶ ἅπαντα ἀπόστολον (1), καὶ ἅπαν ἔγγραφον βιβλίον, καὶ ποιήσει σωρὸν μεγάλην, καὶ βαλοῦσα πῦρ κατατεφρώσει πάντα, καὶ τὰς ἐκκλησίας καταστρέφει, καὶ ζητήσῃ λείψανα ἁγίων τοῦ ἀπαλεῖψαι, καὶ οὐχ εὐρήσει· ὁ γὰρ θεὸς ἀοράτῳ δυνάμει μετᾶξει αὐτὰ ἀπὸ τῆσδε τῆς πόλεως. Τότε ἡ τάλαινα τῆς μεγάλης ἐκκλησίας τῆς τοῦ θεοῦ Σοφίας καταστρέφει τὴν ἁγίαν τράπεζαν, καὶ τὸ πᾶν τοῦ ναοῦ διαθρόψασα, στήσεται κατὰ Ἀνατολὰς φρουαττομένη, καὶ ἐρεῖ πρὸς τὸν Ὑψιστον λέγουσα· Μὴ κατώκησα, ὦ λεγόμενε Θεέ, ἀπαλεῖψαι σου τὸ πρόσωπον ἀπὸ τῆς γῆς· ἰδοὺ σοι τί ἔκαμον καὶ οὐκ ἠδυνήθης κἄν τριχὸς μου ἄφασθαι· καὶ ἰδοὺ ἐκδεξαι μικρόν, καὶ χαλῶν τὸ στερέωμα, καὶ ἀνέρχομαι πρὸς σέ, καὶ θεάσομαι τίς ὁ δυνατώτερος, καὶ ὄψομαι τίς ὁ ισχυρότερος ἐν θεοῖς. Καὶ ταῦτα λαλήσει ἡ γάγγραινα, ἥ καὶ πλείω· καὶ δράσει εἰς ὕψος ἐμπτόουσα, καὶ λίθους πέμπουσα, ἕως λέγειν αὐτῆς τὰ δεινότερα.

L'auteur continue à nous décrire la fin du monde jusqu'au par. 229.

CHAP. XXVII. (par. 230-237). — Histoire de Théodore. — Lors de la dernière soirée d'André sur terre, celui-ci, Épiphane et Nicéphore mangèrent ensemble leur repas du soir et causèrent

(1) C'est-à-dire S. Paul.

jusque très tard dans la nuit (par. 238-240). André, de nouveau, fit des prophéties au sujet de l'avenir d'Épiphané et lui donna des instructions et des conseils pour le gouvernement de l'Église. — Ici, la phrase déjà citée, (1) qui ne figure pas dans le ms. Mazar., trouble ceux qui identifient Épiphané avec le patriarche Épiphané du VI<sup>e</sup> s. : *Ἀλλαγέντος καὶ τοῦ ὀνόματός σου ἐν τῷ σχήματι*, tu deviendras patriarche, après avoir changé de nom, etc. Il se peut qu'il s'agisse ici de l'ajoute ultérieure d'un lecteur ou d'un copiste, qui plaçant S. André au IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. et ne trouvant pas à cette époque de patriarche du nom d'Épiphané et ne comprenant pas le passage, aura ajouté cette petite note explicative. — Puis André dit à Épiphané que celui-ci ne le reverrait plus jamais ni vivant ni mort sur cette terre (par. 241). Ils s'agenouillèrent tous deux et André pria pour que la grâce de Dieu se répandît sur Épiphané et qu'il se fortifiât dans le chemin de la vertu (par. 242). Le saint embrassa ensuite les yeux, le visage, la poitrine et les mains de son disciple qui pleurait amèrement et partit. Il alla vers le bas de la ville et se réfugia sous les portiques, *ἐν τοῖς περιπάτοις τόποις τοῖς ὑποκάτω οἴσιν ἐμβόλοις*. Il pria toute la nuit pour les pécheurs, les nécessiteux, les prisonniers, pour le monde entier, et le visage souriant, il rendit l'âme (par. 243). Une pauvre femme qui non loin de là habitait une cabane sentit flotter autour d'elle un délicat parfum d'encens. Elle alluma sa lampe et guidée par cette odeur délicieuse découvrit le cadavre d'André d'où elle émanait (2). — Elle courut par la ville annoncer le miracle, la foule accourut mais le cadavre avait disparu. Seule, l'étonnante odeur parfumait encore l'air. Dieu avait miraculeusement transporté au Ciel le corps de son fidèle serviteur (3) (par. 244). Nicéphore termine sa biographie par un court épilogue où il nous dit qu'André mourut à l'âge de soixante-six ans, un 28 mai et que, plus tard, lui, Nicéphore,

(1) Voir page 180, note 1.

(2) Encore un lieu commun bien usé de l'hagiographie : Le cadavre de la plupart des saints dégage une « odeur suave ».

(3) Une semblable disparition du cadavre d'un saint se retrouve dans la *Vie de Ste Théoctiste de Lesbos* dans AA.SS., novembre IV, p. 231.

prêtre de Ste-Sophie écrivit sa *Vie* en partie d'après ce qu'il avait vu lui-même et en partie d'après les récits d'Épiphané qui, réellement, devint patriarche (par. 245). Nous avons vu qu'il ne fallait point accorder foi à ces formules littéraires, banals clichés dont se servent à peu près tous les hagiographes.

\* \* \*

G. Soyter, dans un article sur l'humour dans la littérature byzantine, trouve cette *Vie* d'André Salos très pauvre en humour ; il me semble cependant que l'esprit et la verve qui l'animent valent bien ceux de la *Vie* de S. Syméon Salos que G. Soyter apprécie beaucoup plus <sup>(1)</sup>.

## 2. — *Vie de S. André ἐν Κρίσει* († 767) <sup>(2)</sup>.

La *Vie* d'André ἐν Κρίσει est anonyme et fut écrite vers la fin du ix<sup>e</sup> s., c'est-à-dire plus d'un siècle après la mort du saint. L'empereur iconoclaste Constantin V (740-775), en effet, y est appelé Copronyme, or, il ne reçut ce surnom que dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle. — Les Bollandistes pensent que cette *Vie* verbeuse et pleine de rhétorique que nous possédons n'est pas une création originale, elle s'inspirerait d'un écrit antérieur non conservé et rédigé peu après

(1) G. SOYTER, *Humor und Satire in der byz. Literatur*, dans *Baye-rische Blättern für das Gymnasialschulwesen* (Münich, 1928).

(2) BIBLIOGRAPHIE :

\*AA.SS., octobre VIII, p. 135-142 et p. 142-149 (version métaphras-tique).

P.G., t. CXV, col. 1109-1128 (version métaphrastique).

Syn. Eccl. CP. 19 octobre, col. 151-152.

C. DOUKAKIS, 17 octobre, p. 204-209.

BARONIUS, *An. eccl.*, ad an. 761, n. 15-27.

FLAMINIUS CORNELIUS, *Creta Sacra*, I (Venise, 1755), p. 167-176.

D.H.G., 2, col. 1648-1649.

LOPAREV, *Viz. Vremennik*, t. XVII (1910), (paru à St-Pétersbourg en 1911), p. 43 sqq.

MARTINOV, *Ann. eccl. gr. slav.* (1864), p. 249-250.

SURIUS, *Vitae Sanct.*, 17 octobre,

la mort du saint. André ἐν Κρήσει est connu aussi sous le nom de S. André le Calybite. Il est fêté le 17 octobre. Il naquit en Crète dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> s., ce qui l'a fait appeler parfois S. André de Crète. Nous renoncerons à cette appellation qui pourrait entraîner une confusion avec cet autre André de Crète, dit aussi le Hiérosolymitain, qui naquit à Damas vers l'an 660, vécut en Crète où il se rendit célèbre par ses dons d'écrivain et d'orateur.

#### ANALYSE DE LA VIE D'ANDRÉ.

Dans son prologue, l'auteur nous parle longuement de l'utilité de la lecture des Saintes Écritures et des Vies de Saints. André vécut la première partie de sa vie en Crète, dans la place-forte de Castron (par. 6). Son biographe consacre de longs passages à chanter son ascétisme et ses vertus.

Quand le saint apprit les cruautés de Constantin V à l'égard des iconophiles, il partit à Constantinople et se rendit au Palais de S. Mamas où l'empereur avait fait dresser son tribunal et où il présidait lui-même aux condamnations et aux supplices des iconophiles. André se présenta devant lui et lui adressa de vifs reproches. Il osa même s'écrier : « Empereur, es-tu chrétien ? » Constantin qui se croyait théologien, discuta d'abord avec lui, pensant le convaincre ou l'intimider. Les serviteurs impériaux, voyant leur maître vaincu, se jetèrent sur le saint. Pour lui sauver la vie, Constantin ordonna alors qu'il fût envoyé en prison (par. 6-7). Le lendemain, il le convoqua à nouveau et eut avec lui une longue discussion au cours de laquelle André jeta l'anathème sur l'hérésie et la persécution iconoclastes. A la suite de cette entrevue, le malheureux saint fut flagellé, lapidé et emprisonné dans la Φιάλη (par. 8-13). Finalement, il fut traîné, attaché au bout d'une corde, à travers toute la ville, jusqu'à la place du Bœuf (par. 14). Un pêcheur qui vendait ses poissons au marché s'informa de la cause du châtement infligé au saint et saisissant un coutelas qui gisait sur son établi, il trancha le pied droit d'André. Après mille souffrances, le malheureux mourut épuisé, le 20 octobre 767 (par. 15). — Remarquons que des scènes analogues et une semblable mort

sont reproduites dans la *Vie* de S. Étienne le Jeune qui subit le martyre à la même époque, en 764. — Les bourreaux d'André jetèrent son cadavre dans un lieu immonde *ἐν ἐνὶ τόπῳ κοπρωδεστάτῳ* (1), mais, pendant la nuit, des chrétiens iconophiles vinrent le rechercher et l'enterrèrent à l'endroit appelé Crisis : *τὸ τίμιον καὶ πολυτίμητον σῶμα τοῦ ἁγίου μάρτυρος Ἀνδρείου ὀφείλαντο, καὶ τοῦτο ὅσα ταφῇ παρέδωκαν, ἐν τόπῳ ἐπιλεγομένῳ Κρίσις*, de là son surnom de *ἐν Κρίσει* (2) (par. 16). André, après sa mort, fit beaucoup de miracles (par. 17).

Sa *Vie* offre pour nous relativement peu d'intérêt et ne nous apprend rien de neuf. Elle s'ajoute aux nombreuses *Vies* se rapportant aux querelles iconoclastes et aux martyres que durent subir les iconophiles. Quant à la version métaphrastique de cette *Vie* (3), elle ne nous fournit aucun détail supplémentaire.

\* \* \*

(1) Au *Pélagium*, sans doute, *τὰ Πελαγίου*, cimetière des condamnés dont il est question également dans la *Vie* de S. Étienne le Jeune, dans P. G. t. C., col. 1177c.

(2) JANIN, *Géogr. ecclés.*, p. 32-35, pense qu'André fut enterré dans le monastère de moniales *ἐν Κρίσει* où sera également enterré S. Philarète, le 2 décembre 792. « On ignore quand et par qui fut fondé ce monastère... En tout cas, l'église renferme plusieurs ornements qui sont sûrement du vi<sup>e</sup> siècle. » Ce couvent était d'abord consacré à l'apôtre André mais, dès le ix<sup>e</sup> siècle, les pèlerins le considèrent comme dédié à André de Crète. Quelle est l'origine du mot *Κρίσις* = jugement? Ne peut-on pas supposer qu'il s'agit d'un endroit où l'on jugeait et peut-être exécutait les coupables et qui était situé à l'ouest de Constantinople, près de *τὰ Πελαγίου* où on les inhumait. C'est, du reste, près de *τὰ Πελαγίου* que Janin situe le monastère en question.

(3) Publiée dans AA.SS., octobre, VIII, p. 142-149 et P.G., t. CXV, col. 1109-1128.

## 3. — Vie de S. Taraise. († 806) (1)

La *Vie* de S. Taraise a pour auteur Ignace, diacre et skeuophylax de S<sup>te</sup> Sophie, le plus illustre représentant de l'Académie rhétorique et philosophique de S<sup>te</sup> Sophie. Cette école eut à subir une crise lors de la première période des luttes iconoclastes. Avec l'accession au trône patriarcal de Taraise (25 décembre 784), elle connut une renaissance momentanée, puis une nouvelle crise pendant la seconde période iconoclaste (802-843) et enfin une seconde renaissance, à partir du rétablissement de l'orthodoxie, en 843. La langue d'Ignace est classique avec prédominance même de la langue archaïque (2). L'auteur fut en relations étroites avec Taraise ; c'est à son école qu'il apprit la poésie. Il nous le dit à la fin de cette biographie et parle de « l'enseignement excellent de Taraise » sur les trimètres et les hexamètres qui étaient, notons-le, presque inconnus des Byzantins (2). Cet élève de Taraise devait connaître au sujet de son maître beaucoup de choses que d'autres ignoraient. — C'est lui encore qui se trouve à son lit de mort en 806.

Date de la rédaction : Sur cette question, les avis sont partagés : Loparev pense que la *Vie* de Taraise fut écrite peu après 820. Parmi les miracles *post mortem* du patriar-

## (1) BIBLIOGRAPHIE :

\*A. HEIKEL, *Acta Soc. Scient. Fennicae*, XVII (Helsingfors, 1889), p. 394-423.

AA.SS., février III, p. 576 sqq. (traduction latine).

P.G. t. IIC, col. 1371 sqq. (trad. lat.)

*Syn. Eccl. CP.* (25 février) p. 487.

NICODÈME HAGIORITE, 25 février, p. 150.

DOBSCHÜTZ, *Methodios und die Studiten*, dans *B.Z.*, t. XVIII (1909), p. 41-105.

LOPAREV, dans *Viz. Vremennik*, t. XVII, p. 99 sqq.

M. P. NIKITIN, *Sur quelques textes hagiographiques grecs*, dans *Mém. de l'Ac. Impér. des Sciences de St. Pétersbourg*, VIII<sup>e</sup> série, t. I, n<sup>o</sup> I, (St. Pétersb., 1895) (en russe).

(2) Cf. là-dessus H. GRÉGOIRE, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, I, (1922), p. 36-37.

che, il y a la réalisation de la prédiction inspirée par lui du meurtre de Léon l'Arménien par Michel le Bègue (24 décembre 820). Je suis plutôt de l'avis de Dobschütz qui, se basant précisément sur le style de ce passage, conclut que la *Vie* fut écrite non sous le règne de Michel II, mais peut-être sous celui de Théophile ou, plus vraisemblablement, sous celui de Théodora et Michel III. Plus exactement encore, il affirme que cette *Vie* fut écrite après celle de Nicéphore et sous le patriarcat de Méthode (1<sup>er</sup> mars 843 - 14 juin 847). A la fin de la *Vie* de Taraise en effet, Ignace se dit « accablé de vieillesse et de maladie » ce qui nous prouve bien qu'il écrivit ce texte tout à la fin de sa vie. Mais d'autre part, dans les mss., Ignace, dans la *Vie* de Taraise est appelé simplement moine, alors que dans celle de Nicéphore, il porte les titres de diacre et skeuophylax. Ne nous en étonnons point. Il faut comprendre qu'au moment où il écrivit la *Vie* de Nicéphore, il était encore diacre et skeuophylax, puis qu'il se retira ultérieurement dans un monastère et que, vieux moine, il écrivit la *Vie* de Taraise. Notons aussi que c'est sous Méthode qu'Ignace dut remanier définitivement la *Vie* de Nicéphore dont il avait antérieurement écrit une première rédaction (1). Enfin, cette *Vie* de Taraise n'est pas comme celle de Nicéphore une oraison funèbre, mais une *βίος* faite sur commande, semble-t-il. L'auteur cependant ne nous donne point le nom du personnage qui lui a demandé d'écrire cet ouvrage. Avant d'analyser cette *Vie* dont l'auteur est loin d'être impartial et pour en comprendre l'exakte portée, quelques mots sur la situation religieuse de l'époque ne seront pas inutiles. Il y avait, sous Taraise, comme d'ailleurs sous son successeur Nicéphore, deux partis ecclésiastiques opposés en présence l'un de l'autre.

1°) Le parti clérical officiel, c'est-à-dire le patriarche et ses partisans, ainsi que le clergé.

2°) Le parti monastique composé des Studites et de leurs partisans. Ces derniers reprochaient à Taraise :

(1) Cf. DOBSCHÜTZ, dans *B.Z.*, t. XVIII, (1909), p. 54 sqq.

a) son attitude dans l'affaire « moechienne »

b) son élection illégale.

a) L'empereur Constantin VI (780-797), le fils de Léon IV Chazar (775-780) et d'Irène (797-802) avait relégué sa femme Marie l'Arménienne dans un monastère car il désirait une jeune fille de la Cour appelée Théodote. Taraise refusa épouser de bénir ce second mariage, mais comme il était cependant plus diplomate qu'intransigeant, afin de ne pas se brouiller avec l'empereur, il laissa bénir le mariage par un de ses clercs, l'économiste Joseph. Les abbés et les moines de différents monastères, surtout ceux du couvent de Stoudios (nous n'avons que les noms de Platon de Saccoudion et de ses neveux : le fameux Théodore Studite et son frère Joseph, archevêque de Thessalonique), protestèrent énergiquement et reprochèrent au patriarche son *oikonomia*. Ils furent envoyés en exil. Théodore Studite, notamment, fut exilé à Thessalonique pendant un an (796/797). En 797, Irène, après qu'elle eût fait aveugler son fils, les rappela à Constantinople. Joseph fut destitué et exclu des clercs. Cependant, sous le successeur d'Irène, l'empereur Nicéphore I<sup>er</sup> (802-811), son homonyme, le patriarche Nicéphore (12 avril 806-815), successeur de Taraise, rétablit Joseph. Nouvelle protestation des moines et nouvel exil. Les moines n'en furent rappelés qu'à la mort de Nicéphore, sous son successeur, son beau-fils, Michel I<sup>er</sup> Rangabé (811-813); (Stauracios, le fils de Nicéphore ne régna que 2 mois - 811).

b) Taraise était un laïc, son élection au patriarcat n'était donc pas canonique. Les Studites étaient irrités par cette illégalité. Mais elle se répéta, on le sait dans l'histoire de Byzance : Nicéphore, déjà cité, le successeur de Taraise, et Photius — (1<sup>er</sup> patriarcat : 24 décembre 858 - 25 septembre 867 — 2<sup>e</sup> patriarcat : 878 - décembre 886) étaient des laïcs. Ce conflit se prolongea et nous voyons après le Rétablissement de l'Orthodoxie en 843, les Studites lutter contre le nouveau patriarche Méthode auquel ils reprochent de nommer trop à la légère les nouveaux évêques en remplacement des évêques iconoclastes destitués. Finalement la paix s'éta-

blira entre les deux partis mais sous Photius, nous voyons la lutte renaître sous une forme nouvelle : le conflit entre Photiens et Ignatiens. Et nous pouvons même hardiment affirmer que ce dernier conflit se prolongea encore sous le règne de Léon le Sage (886-912) par la lutte qui mit aux prises les partisans du patriarche Euthyme et ceux du patriarche Nicolas. A la base de toutes ces querelles apparemment si diverses, nous retrouvons la manifestation de l'antagonisme des deux grands principes qui ont régi l'histoire religieuse de Byzance : celui de l'intransigeance absolue d'une part, et, d'autre part, celui du compromis, de la diplomatie, de l'« économie »... La lutte entre patriarches et Studites avait une autre cause profonde : les Studites voulaient la séparation des pouvoirs de l'Église et de l'État. Celui-ci n'avait pas à intervenir dans les affaires de l'Église. D'autre part, leur lutte contre Méthode avait pour cause principale et non avouée, leur dépit : ils avaient espéré, en effet, voir élire comme patriarche un des leurs et ils avaient été déçus par la nomination de Méthode. Chose curieuse, dans les *Vies* de saints de la première moitié du ix<sup>e</sup> s., ces luttes ardentes sont prudemment passées sous silence et, seule, la querelle iconoclaste est mise au premier plan. En lisant de très près ces *Vies*, on peut cependant relever maintes allusions à ce conflit qui fut tout aussi grave que l'iconoclasme. Dobschütz a très bien étudié ces textes en ce sens (1). Seul la *Vie* de S. Joannice le Grand, moine de Bithynie par Pierre, déjà citée, se révèle ouvertement anti-studite. Les *Vies* officielles des patriarches nous présentent leurs héros comme les défenseurs des Images et les sauveurs de l'orthodoxie et gardent le silence au sujet de leurs faiblesses ou de leurs erreurs. Les *Vies* provenant des milieux studites tout en parlant du moechisme etc. évitent cependant, autant que possible, d'en faire grief au patriarche ; comme les deux partis avaient entre eux des relations officielles, ils étaient astreints à une certaine prudence. Les Studites ne tenaient pas à se

(1) Cf. DOBSCHÜTZ, *o. c.*, p. 41-105. Voyez aussi V. GRUMEL, *La politique religieuse du patriarche Méthode*, dans les *Échos d'Orient* (octobre-décembre 1936), p. 385-401, et F. DVORNIK, *The Photian Schism, history and legend*, (Cambridge, 1948), p. 13-18.

brouiller avec l'empereur ou avec le patriarche ! Voyons comment Ignace, dans la *Vie* de Taraise, nous a habilement raconté les exploits de son héros, en passant l'éponge sur les actes que ses contemporains studites lui reprochaient et en mettant en relief son rôle dans la lutte pour les Images. — Pour arriver à composer son récit de la sorte, il a dû omettre habilement certains détails et déformer parfois la vérité.

#### ANALYSE DE LA VIE DE S. TARAISE.

Au début de la *Vie*, Ignace développe un lieu commun : il parle de son infériorité d'écrivain devant la grandeur de son sujet. Il aborde sa tâche avec crainte mais il ne lui est pas permis d'enfourer ce qui lui a été dit (p. 395). Taraise est né à Constantinople d'une famille très en vue dont les membres étaient honorés de la dignité de patrices. Son père, qui s'appelait Georges exerçait la fonction de juge et « était plus juste que Solon ou Lycurgue ». Quelques pauvres femmes avaient été traînées en justice. Elles étaient accusées d'avoir pénétré dans des maisons à travers les murailles et les portes fermées pour y mettre à mort des nourrissons (1). Le juge les acquitta sous prétexte qu'une pareille accusation ne pouvait être fondée, car, disait-il, des êtres de chair et d'os ne peuvent pas passer à travers les murs.... L'empereur fit venir le juge auprès de lui, le traita avec cruauté et le réprimanda à cause de cette sentence. Il finit cependant par la ratifier et fit mettre les soi-disant sorcières en liberté

(1) Comme l'antique *Gello* qui passait à travers les murailles pour aller tuer les jeunes enfants. La légende de *Gello* circulait parmi les Grecs byzantins et dut influencer ces accusateurs impies et incroyants. A propos de la harpye *Gello*, voyez l'article de P. PERDRIZET, *Negotium perambulans in tenebris, études de démonologie gréco-orientale* dans *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 6. Selon Perdrizet, le nom de *Gello* aurait une origine orientale et viendrait peut-être du babylonien *gallou* = 'démon'. Mais ceci n'est évidemment pas une raison suffisante pour attribuer à la Babylonie l'origine du type de la Harpye ou de la Sirène. Cf. aussi H. ESTIENNE, *Thesaurus*, et PAULY-WISSOWA, *Real Encycl.* s.v. *Gello*.

(p. 396). — Vasiljevsky nous explique que, si l'empereur auquel il est fait allusion est Constantin Copronyme, le procès dut être conduit d'après le Code des Isauriens, l'Ecloga (dont le 1<sup>er</sup> chapitre constitue un Code Pénal) et le *Νόμος γεωργικός*, antérieur aux Isauriens. L'article 12 en vertu duquel « celui qui a tué un enfant subit la peine de mort » devait être sous les yeux des juges. Si donc, ces femmes n'ont pas été condamnées à mort, c'est qu'on n'a pas su démontrer qu'elles étaient les auteurs du meurtre dont on les accusait (1). — Ignace parle de l'éducation de son héros d'une façon très sommaire (p. 396-397). Il résulte de son récit que Taraise a dû suivre un enseignement profane très complet. Ignace a soin cependant de préciser qu'il ne retint de la littérature profane que les éléments les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui étaient utiles à la vertueuse formation de son âme. Il dit plus loin (p. 423) que lui-même avait appris l'art poétique auprès de Taraise. — Dvornik se basant sur cet exemple et d'autres encore, en conclut que même avant la réforme de l'enseignement sous Théophile, il existait à Byzance un enseignement profane supérieur complet et bien organisé et qu'il ne faut donc pas prendre à la lettre les plaintes des moines sur l'hostilité des empereurs iconoclastes à l'enseignement supérieur (2). — La « mère de Taraise », *Ἐγκράτεια* (= la Tempérance) se chargea de son éducation morale, elle lui enseigna la vertu, l'exhorta à rechercher la fréquentation d'amis vertueux et à ne pas se lier avec les vicieux (p. 396). Taraise devint bientôt hypatos (consul) et premier secrétaire des secrets Impériaux, *πρωτασηκρήτης* (3). A ce moment, le patriarche iconoclaste Paul IV (20 février 780 - 31 août 784), qui était revenu à l'orthodoxie, luttait vainement contre les ennemis des

(1) VASILJEVSKY, *Journal du Minist. russe de l'Instr. publique*, 1899, juin p. 369-371, article sur Gello écrit à l'occasion d'une étude de Sokolov (en russe).

(2) Cf. DVORNIK, *Les légendes de Constantin et de Méthode, vues de Byzance*, p. 27-28, note 5.

(3) Cf. J. B. BURY, *Imp. Adm. Syst.* p. 97-98. FR. DÖLGER, *Der Kodicellos des Christodulos in Patmos* dans *Archiv für Urkundenforschung*, vol. XI, 1929, p. 54-56, donne l'histoire de l'évolution de cette charge de *protoasécritis*.

Images. Il se lassa, devint malade et s'enferma dans le monastère de Florus où il se fit moine. Irène et Constantin, irrités par cette retraite, se rendirent à son monastère et lui firent de violents reproches. Le patriarche se justifia en disant qu'il était malade et qu'il ne pouvait plus lutter contre l'insolence des iconoclastes. Il leur indiqua le protoasécète Taraise comme son successeur, destiné à combattre victorieusement l'hérésie. Irène et Constantin acceptent, le font mander pour lui faire part de leur décision (p. 397-398), Taraise est d'abord quelque peu stupéfait. Puis, sur son conseil, tous trois décident avant tout de convoquer le peuple de Constantinople au Palais de la Magnaure. Là, Taraise fait un discours où il dit qu'en acceptant ce nouveau rôle, il n'a fait que céder à l'ordre des empereurs. Le peuple l'acclema patriarche à l'unanimité (par. 399-401). — Ce discours de Taraise à la foule est reproduit également dans Théophane (1). Les deux textes ne se ressemblent pas au point de vue de la forme, mais le sens général est le même. Ignace et Théophane ont rapporté, chacun, ce discours à leur manière, ils n'ont pas reproduit, évidemment, les paroles authentiques de Taraise. Il y a entre les deux récits se rapportant à ces divers événements, quelques différences essentielles. Ignace a noté soigneusement aussi la conversation entre Paul et les empereurs, lui conférant ainsi une allure trompeuse d'authenticité, ainsi que du reste la conversation entre les empereurs et Taraise qui suivit cette entrevue avec Paul. En réalité, Irène et Constantin, quand ils se rendirent au monastère de Florus causèrent peu avec Paul ; quelques patrices servirent d'intermédiaires entre eux (2). L'attitude de Paul pen-

(1) Cf. THÉOPHANE, éd. DE BOOR, I, p. 458-60.

(2) THÉOPHANE, éd. DE BOOR, p. 457. — Voici un résumé de la version théophanienne qui diffère dans ses détails de la version ignacienne mais ne la contredit point dans son ensemble. 1°) Conversation entre Paul et les patrices d'Irène. Paul s'y repent d'avoir adhéré à l'Iconoclasme et dit que, seule, la convocation d'un concile pourra sauver l'église. Il n'y désigne pas Taraise comme son successeur (p. 457) (ce détail est donc très certainement une invention de l'hagiographe). 2°) Irène parle au peuple assemblé à la Magnaure. « Si Paul n'avait pas pris l'habit monastique, dit-elle, nous ne lui aurions pas permis de renoncer au trône patriarcal. » Elle propose au peuple

dant son patriarcat semble assez curieuse. A son accession au trône patriarcal, il avait signé l'acceptation de l'iconoclasme. Puis, il se repentit de cette attitude et vint à l'orthodoxie, lutta contre les iconoclastes et se cacha finalement dans un monastère à l'insu des empereurs, consacrant le restant de ses jours au repentir. Il est permis de penser, je crois, qu'il ne s'est pas repenti de son iconoclasme et que c'est là une invention des pieux et orthodoxes historiens qui ont voulu excuser ce patriarche en le montrant en lutte contre les iconoclastes sur la fin de sa vie. S'il est entré au monastère, c'est qu'il y fut poussé sans doute par les partisans d'Irène, des orthodoxes convaincus qui voulurent ainsi se débarrasser de ce patriarche hérétique. Selon Ignace, Paul désigne Taraise comme son successeur et Irène approuva ce choix. La version de Théophane, nous l'avons vu, est différente. Selon celui-ci, Irène convoqua la foule devant la Magnaure pour l'élection du nouveau patriarche. Au premier abord, on s'étonne de voir que, dans des circonstances aussi graves, l'impératrice, avant de prendre une décision, ait recouru à l'intervention du peuple ; c'est cependant vraisemblable : Les forces du parti iconoclaste étaient encore puissantes et actives et Irène, pour se dégager de trop lourdes responsabilités, voulait par ce 'plébiscite' s'assurer que la majorité de la population était favorable à Taraise.

— Paul a-t-il, oui ou non, désigné Taraise comme son successeur ? Ici, je crois plus volontiers Théophane qu'Ignace. Le fait que Paul aurait désigné Taraise comme son successeur et le sauveur de l'orthodoxie est un détail bien « hagiographique », inventé par Ignace pour renforcer la valeur de

de réfléchir et de lui désigner son successeur. Tous désignent Taraise. Irène approuve leur choix mais les avertit de ce que Taraise refuse un tel poste. (p. 458). 3<sup>o</sup>) Discours de Taraise au peuple. Il dit, en substance, que les empereurs l'ont choisi comme patriarche contre son gré et le forcent à prendre la parole devant le peuple afin que leur décision soit confirmée par lui. Il s'avoue indigne de cette charge illustre et il ne l'acceptera qu'à la condition qu'on convoque un concile oecuménique ayant pour but de mettre fin aux dissensions qui divisent la Sainte Église. — Le peuple accepte cette proposition. Taraise est nommé patriarche le 25 décembre, VIII<sup>e</sup> indiction (784), (p. 459-460) etc.

son héros et nous montrer que, s'il a accepté le patriarcat, ce n'est point par manque d'humilité, mais parce que Dieu, en quelque sorte, l'avait destiné à ce poste !

Taraise se fit tonsurer, reçut la sainte onction et, ayant passé rapidement ainsi du rang de laïc à celui de moine, il fut nommé officiellement patriarche. Les Studites s'élevèrent énergiquement contre cette illégalité. Mais l'auteur passe habilement leur réaction sous silence et nous parle longuement des vertus chrétiennes de son héros et de ses sentiments orthodoxes. Le saint patriarche était humble et simplement habillé. C'est en prêchant d'exemple qu'il luttait contre le luxe insolent du clergé à cette époque. Ses membres, en effet, se ceignaient la taille de ceintures d'or, revêtaient des costumes de soie chatoyante, s'enveloppaient dans de fins lainages, recherchaient les luxueuses tuniques de pourpre ; leur coquetterie était indigne de leur qualité de serviteurs de Dieu.

Taraise fit construire des hospices, des hôtelleries qui subsistent encore au moment où Ignace écrit cette *Vie*. Il distribuait aux pauvres du froment, les invitait à sa table pour partager son frugal repas. A d'autres, il donnait, chaque mois, une rente en argent et il inscrivait les noms de ces rentiers sur un carnet en papyrus, *ἐν πτυκτίοις*, dit le texte (p. 402). — Cette mention de papyrus est intéressante, car on sait qu'au IX<sup>e</sup> s. cette matière n'était plus guère en usage à Byzance. Elle ne fut courante qu'aux VI-VII<sup>e</sup> siècles jusqu'au moment où l'empire perdit l'Égypte, conquise par les Perses (617) et plus tard par les Arabes (640-642). — La dernière mention du papyrus est faite par Aréthas de Césarée, qui, en 900, en commanda en Égypte.

Pendant l'hiver, quand le froid était rigoureux, qu'il gelait et neigeait, Taraise avait pitié des pauvres en guenilles, il leur distribuait des vêtements et de grosses couvertures de laine. Le jour de Pâques, après la sainte messe, encore revêtu de ses ornements sacerdotaux, il s'en allait à l'endroit où se trouvent les ruines de l'ancien palais impérial, *ἐπὶ τὸν καλούμενον τῆς παλαιᾶς βασιλικῆς ἐστίας ἐρῶδιπωμένον ἤδη τόπον ἀφικνεῖτο*, et là, il offrait aux malheureux un copieux repas. Il les servait lui-même, puisant le vin dans le cratère et le leur donnant à boire. Le repas terminé, il s'en retournait au palais patriar-

cal après s'être contenté d'une nourriture simple et frugale. Il fit encore construire, sur la rive gauche du Bosphore de Thrace, un monastère qui abrita de nombreux moines (une centaine) et dont il sortit beaucoup de prélats (p. 402-3). — La *Vie* de S. Georges d'Amastris nous apprend, en outre, qu'à l'époque où Taraise était protoasécristis, il chantait à l'église parmi le clergé, et à la fin du service, donnait leur paye aux chanteurs et faisait des aumônes aux pauvres (1). La *Vie* de Taraise a négligé ces détails. — Ignace nous raconte ensuite fidèlement les différentes péripéties qui se déroulèrent à l'occasion du 7<sup>e</sup> concile oecuménique. Le patriarche commença par convoquer tous les prélats de l'Empire à Constantinople. Mais le parti des iconoclastes composé notamment des soldats de feu l'empereur Constantin V était encore puissant dans la ville. Ils firent irruption dans l'église des Sts-Apôtres où étaient réunis les évêques. Ceux-ci durent quitter les lieux. Les émeutiers furent dispersés à grand'peine. On fixa alors un autre lieu de réunion : Nicée de Bithynie où la 1<sup>er</sup> session du Concile orthodoxe se tint le 24 septembre 787. Le culte des Images y fut officiellement rétabli. A la fin des pourparlers, tout le Concile se rendit à Constantinople, au Palais de la Magnaure. On y lut l'Acte du Concile qui fut confirmé par la signature impériale (p. 403-405). — On voit que cette *Vie* est riche en matière historique. Dans ce passage, elle apparaît plus digne de foi que l'historiographie officielle (2).

— A l'occasion de ce concile, nous avons conservé de Taraise, six lettres et une homélie sur la fête de la Présentation de Marie au Temple (3). — C'est à tort qu'on lui conteste la paternité de cette œuvre. — Ignace nous parle aussi de la lutte de Taraise contre la simonie, fort répandue à cette époque.

(1) *Vie de S. Georges d'Amastris*, éd. VASILJEVSKY, dans *Russko-Vizant. Izsljedovanija* (St. Pétersbourg, 1893) p. 30-31, par. 18.

(2) Cf. THÉOPH., éd. DE BOOR, an. 6278, p. 461 (= 715 de Bonn) ; an. 6279, p. 462 (= 716 de Bonn) ; an. 6280, p. 462-463 (= 717 de Bonn). — Pour tout ce qui concerne ce 7<sup>e</sup> concile oecuménique de 787, voyez MANSI, *Concil. nova et ampliss. collect.*, t. XII (Florence, 1766) col. 951 sqq. et t. XIII (1767) col. 1-820 et HEFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. III, 2, (Paris, 1910), p. 741-796.

(3) Cf. P.G., t. IIC, col. 1428-1500.

Le saint défendit avec énergie le droit d'asile dans les églises (p. 407). Un homme riche et noble, honoré de la fonction de protospathaire, avait été condamné pour avoir dilapidé l'argent du trésor. Il échappa aux arrêts et se réfugia dans une église. Les soldats de la garde impériale le recherchèrent et décidèrent de le surprendre par la famine. Mais Taraise intervint et, pour que le fugitif restât dans l'église, il lui apportait, chaque jour, sa nourriture par la porte du chœur et « s'occupait à soulager les besoins naturels » du réfugié. Alors les soldats imaginèrent de s'emparer de lui précisément au moment où il sortait pour quelques instants du chœur de l'église afin de se conformer aux nécessités naturelles ! Ils le saisirent et l'amenèrent de force au Palais (1). Le patriarche, à cette nouvelle, se rendit au Palais d'Éleuthère où vivait l'impératrice Irène, mais sa démarche n'obtint pas de résultat. Il frappa alors d'épitimie les soldats qui avaient arrêté notre homme et les exclut de la sainte communion. Finalement, il obtint gain de cause et le condamné fut remis en liberté, bien qu'en somme il ait été coupable du délit dont il avait été accusé (2) (p. 407-408).

Ignace raconte ensuite, très adroitement, l'affaire du mariage de Constantin VI et les intrigues fomentées à ce sujet. Devenu empereur unique, dit le texte, et ayant confirmé l'Orthodoxie, il se mit au-dessus de toutes les lois et répudia sa femme légitime Marie d'Amnia. Pour légitimer son acte, il prétendit qu'elle avait voulu l'empoisonner et il le répétait à qui voulait l'entendre. Mais on ne le croyait point. Enfin, un fonctionnaire envoyé par l'empereur donna à Taraise des détails sur ce soi-disant complot tramé par Marie contre lui et lui demanda l'autorisation, pour Constantin, de con-

(1) Cf. *Byzantion*, t. V (1929-1930), p. 315, art. de G. ROUILLARD à propos d'une intéressante inscription sur le droit d'asile.

(2) BARONIUS, *Ann. Ecclésiast.*, an. 789, identifie arbitrairement et sans aucune preuve, ce protospathaire dont notre texte ne donne point le nom avec le protospathaire Jean Picridius dont il est question dans ΘΕΟΡΗ. p. 465-466. Ce personnage protospathaire et βάγυλος était un homme de Constantin qu'Irène, sur le conseil de Staurace, exila en Sicile. Un peu plus tard, cependant, Constantin réussit à l'envoyer, avec Michel Lachanodracon, chez les Ἀρμενιοκί pour leur faire jurer de ne pas reconnaître sa mère Irène comme impératrice...

tracter un second mariage. Il refusa et fit un beau discours sur les devoirs moraux des empereurs. Il se rendit avec le vieillard Jean auprès de Constantin qui l'avait fait mander. — Ce Jean, prêtre et syncelle, avait assisté au 7<sup>e</sup> concile, où il prit la parole comme légat d'un diocèse oriental. La *Vie* le mentionne encore à la p. 404. — L'empereur parla d'abord du complot de Marie contre lui. Dans le cas d'un pareil attentat, dit-il, la loi veut que la coupable soit mise à mort ou subisse l'emprisonnement à perpétuité. Or Marie a commis un double attentat : elle a comploté à la fois contre son époux et contre l'empereur. Mais Taraise ne se montra point dupe de ces fallacieuses paroles. Il lui répondit ouvertement qu'il était au courant de sa coupable passion et que l'accusation qu'il portait contre Marie était inventée de toutes pièces. Il lui refusait donc l'autorisation de contracter un mariage adultère ! L'empereur fut exaspéré par cette résistance énergique et congédia les deux hommes. Taraise, désormais eut à subir mille mauvais traitements de la part du gouvernement. A Jean non plus, on n'épargna point les humiliations. — Mais Ignace n'a garde de nous entretenir de la suite de l'affaire. Il ne nous dit pas que l'économiste Joseph, qui était sous les ordres de Taraise, bénit le mariage de Constantin, avec le consentement tacite du patriarche, et il se contente de cette phrase éminemment significative : *καὶ περὶ τῆς τοῦ βασιλέως πρὸς ἀθέτησιν τῆς ἐντολῆς ἀπονεύσεως καὶ τῆς τοῦ θεσπεσίου πατρὸς γενναίας ἐνστάσεως τοσαῦτα οὐδὲ γὰρ θέμις τὰ τούτων ἐπέκεινα μνήμη δοῦναι μηδεμίαν τοῖς ἐπαίουσιν ὄνησιν φέροντα* (p. 408-412).

« En voilà assez au sujet du désir de l'empereur de violer les commandements et au sujet de la noble résistance du divin père. Car il n'est pas permis de livrer à la mémoire ce qui se passa ensuite et qui ne serait d'aucune utilité pour les auditeurs » (1) ! Pas un mot non plus sur la réaction des Studites à cette occasion. — L'auteur se borne à nous présenter Taraise comme l'adversaire de l'empereur en colère, subissant patiemment toutes les souffrances morales qu'on lui inflige. Et avec force rhétorique, il le com-

(1) Sur le mariage de Constantin avec Théodote, cf. aussi *ΤΗΕΟΡΗ.*, p. 470, éd. DE BOOR.

pare à tous les martyrs, à tous les saints, à tous les apôtres et à tous les patriarches des Saintes Écritures ! Puis, il fait l'apologie du culte des Images, qui est tout à fait déplacée en cet endroit de la *Vie* (p. 419).

Entouré de ses disciples, parmi lesquels Ignace lui-même, Taraise se prépara à la mort. Il perdit l'usage de la langue mais put encore remuer les lèvres et les mains. Le 18 février 806, il rendit l'âme et fut pleuré par toute la ville. L'empereur Nicéphore embrassa le mort et le couvrit de sa pourpre. Il fut enterré en grande pompe, le 25 février, dans le monastère construit par lui près du Bosphore de Thrace (p. 421) (1). Remarquons ici qu'en 802, Taraise, oubliant sa bienfaitrice Irène, s'empressa de couronner son successeur, l'usurpateur Nicéphore. L'hagiographe, comme bien on pense, ne fait aucune allusion à ce détail. Miracles *post mortem* : L'huile de la lampe funéraire du patriarche fut douée d'une vertu thérapeutique très efficace. De pauvres femmes hémorroïsses ne trouvaient la guérison dans aucun médicament. Comme il leur était interdit de pénétrer dans le monastère, elles se déguisèrent en hommes, se firent passer pour des eunuques et purent ainsi approcher du saint tombeau. L'huile sainte les guérit aussitôt. En 819, Léon l'Arménien vit en songe Taraise ordonnant « à un certain Michel » de transpercer l'empereur de son épée (p. 422). Léon se mit à la recherche de tous les moines porteurs de ce nom qui vivaient dans le monastère de Taraise. Il y en avait beaucoup et il ne fut point fixé. — Notons qu'avant le ix<sup>e</sup> s. il n'y a pas de Michel dans l'histoire byzantine. A partir du ix<sup>e</sup> s., ils fourmillent ! Les empereurs s'appellent Michel (2). Et l'on constate ici que ce nom était particulièrement fréquent dans l'ordre monastique.

La prédiction inspirée par Taraise s'accomplit. Le 24 décembre 820, Léon fut assassiné, par Michel (II).

Ignace termine sa biographie par une invocation et une prière (p. 423).



(1) Sur la mort de Taraise, son enterrement, voyez également *THEOPH.*, p. 481.

(2) Michel I<sup>er</sup> Rangabé, Michel II le Bègue, Michel III, etc.

#### 4. — Vie de St Platon de Saccoudion (735 † 814) (1).

L'Oraison funèbre de S. Platon fut écrite par *Théodore Studite*, son neveu. Elle ne se contente pas de faire la louange du disparu, elle raconte toute sa vie depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en sorte qu'elle équivaut à un *βίος* dont elle suit exactement le schéma. Nous parlerons avec plus de détails de ce fameux Théodore Studite (2) en étudiant sa Vie. Notons simplement qu'il écrivit d'autres Vies de saints qui ne rentrent pas dans le cadre de notre étude présente : un panégyrique de S. Arsène, anachorète (3), un panégyrique de l'apôtre S. Barthélemy (4), un panégyrique de S. Éphrem (5). — On lui attribua pendant longtemps et à tort une vie du moine chroniqueur S. Théophane, higoumène du monastère de Grand Champ. Bornons-nous ici à analyser la Vie de S. Platon en notant les tendances caractéristiques qu'elle exprime.

#### ANALYSE DE LA VIE DE S. PLATON.

Dans son introduction, Théodore nous avertit qu'il dira la vérité, rien que la vérité, toute la vérité... (par. 1-12). Le père de Platon s'appelait Serge et sa mère Euphémie (par. 3).

##### (1) BIBLIOGRAPHIE :

AA.SS., 4 avril, I, p. 366-376 et p. XLVI-LV.

\*P.G., t. IC, col. 804-850.

J. PARGOIRE, *A. quelle date l'higoumène S. Platon est-il mort?* dans *Echos d'Orient*, III, IV, (1899-1901), p. 164 sqq.

A. TOUGARD, *De l'histoire profane dans les Actes grecs des Bollandistes*, (Paris, 1874), p. 28-30.

(2) Voyez, sur l'œuvre de ce saint, l'important travail de A. P. DOBROKLONSKIJ, *Prepod. Theodor ispovèdnik i igumen Studijskij*, t. I et II, (Odessa, 1913-1914).

(3) AA.SS., juillet IV, 617-31 (d'après un ms. mutilé) et P.G., t. IC, col. 849-881.

(4) A. MAI, *Nov. Patr. Bibliotheca* V, 3, p. 149-157 et VI, 2, p. 315-316, P.G., t. IC, col. 792-800 et 800-801.

(5) ASSEMANI, *S. P. N. Ephraem Syri opera* (Rome, 1732), III, p. XXXIV-V.

Platon naquit en 735. C'était l'aîné de leurs enfants. Il eut deux sœurs dont la cadette, née probablement aux environs de 740, fut Théoctiste, la mère de Théodore Studite, une femme bourgeoise et vertueuse que nous connaissons très bien grâce à cette *Vie* et surtout grâce à l'oraison funèbre qu'écrivit pour elle son fils Théodore (1). Charles Diehl a tiré de ces textes un des meilleurs chapitres de ses « Figures byzantines » (2). — C'était une famille de bourgeois aisés, presque riches. Une peste, qui ravagea cruellement la capitale, emporta les parents de Platon et la plupart de ses proches (par. 4). — Ceci se passait sous Constantin V Copronyme (740-775). Muralt rapporte ces événements à 747 (3). Théophane nous parle de cette épouvantable épidémie de peste qui se répandit de Sicile et de Calabre en Grèce et, de là, gagna les îles de la Mer Égée et, enfin, atteignit Constantinople (4). Elle suspendit momentanément la persécution iconoclaste de Constantin Copronyme, dit Théophane, qui date cette épidémie de 6238 (= 730) alors que cet empereur ne commença à régner qu'en 740. Si nous voulons garder la date de 730, nous devons admettre qu'il s'agit ici de la persécution iconoclaste de Léon III l'Isaurien et non de Constantin. Mais la *Vie* de S. Platon vient nous confirmer que cette épidémie de peste sévit sous Constantin Copronyme, Nous adopterons donc pour cet événement la date de 747. — Un oncle, qui servait dans l'administration des finances impériales, recueillit les trois enfants abandonnés. Théoctiste épousa Photinus et mit au monde Théodore Studite. Les deux époux, plus tard, abandonnèrent l'état de mariage pour se consacrer à la vie monastique (5). Quant à l'autre sœur de Platon, il n'en est plus question ni dans ce texte ni dans aucun autre. On ne sait qu'une chose à son sujet, c'est qu'elle vécut dans le monde. Platon fut éduqué soigneusement par, son oncle

(1) Cf. *P.G.*, t. IC, col. 883-902. Ce texte complète aussi les renseignements que nous avons sur Platon.

(2) CH. DIEHL, *Figures byzantines*, I<sup>er</sup> série. *Une bourgeoise de Byzance au VIII<sup>e</sup> s.*, p. 111 à 132.

(3) Cf. MURALT, *Chronographie byzantine*, I, ann. 747 (18 janvier). Cf. DIEHL, *M.A.*, III, p. 271.

(4) THÉOPH., I, p. 422, éd. de Boor.

(5) Voyez *Vie de S. Théodore Studite*, dans *P. G.*, t. IC, col. 116.

qui avait l'intention de le pousser dans les emplois publics. Il apprit l'art du notarios, c'est-à-dire la comptabilité et aida son oncle à administrer les recettes de la Maison Impériale : *συζυγοστατών... τὰ βασιλικὰ χρήματα* (par. 5). Platon fut un jeune homme sage, rangé. Il sut fuir prudemment la mauvaise société des buveurs et des frivoles compagnons de table. Il ne perdit point son temps au plaisir, ni son argent aux dés. Il gouverna sagement sa fortune et l'augmenta de bonne heure (par. 6). Les mères byzantines considéraient ce méthodique bourgeois comme un excellent parti pour leurs filles. Mais Platon détestait le monde et était hostile au mariage. Très pieux, il allait à l'église plus qu'au théâtre, il aimait la lecture plus que les divertissements et faisait, par sa précoce perfection, l'admiration de son confesseur. (par. 7).

Il ne tarda pas à quitter son domicile, donna une partie de sa fortune à sa sœur Théoctiste, consacra une autre partie à délivrer des prisonniers pour dette et distribua le reste aux pauvres. Il se réfugia au Mont Olympe de Bithynie <sup>(1)</sup>, où il entra au monastère de Symbolai, dirigé alors par le moine Théoctiste. Il se fit tonsurer dans la grotte de Basileis, renvoya le domestique qui l'avait accompagné de Constantinople jusque là et se voua à la vie monastique au couvent de Théoctiste (par. 8). Il s'y consacra à d'humbles travaux. Il transcrivait des manuscrits mais s'occupait aussi de besognes ménagères et ne dédaignait point de couper le pain pour ses frères. Il était humble et docile. Tous l'aimaient. Son ascétisme était rigoureux. Il se lavait peu, portait des vêtements grossiers, couchait sur la dure et travaillait sans trêve <sup>(2)</sup> (par. 9-13). Après la mort de l'higoumène Théoctiste, il lui succéda et remplit dignement ses nouvelles fonctions (par. 14).

(1) D'une manière générale, pour tous les saints qui vécurent au Mont Olympe, soit toute leur vie, soit pendant quelque temps seulement, je renvoie, à titre purement documentaire, à l'agréable livre déjà cité de B. MENTHON, *Une terre de légendes, l'Olympe de Bithynie* (Paris, 1935). Quoique ce livre ne nous apprenne rien de bien neuf, il a l'avantage d'être écrit par quelqu'un qui vit dans ce pays dont il aime les paysages et le passé.

(2) Traditionnels clichés hagiographiques !

Entre autres disciples, il eut un certain Antoine, qui resta aux côtés de l'auteur Théodore Studite, jusque dans l'extrême vieillesse. Il lui donna des renseignements sur Platon, il lui raconta qu'il ne mangeait que des fruits et des légumes, notamment des fèves, mais cuites sans huile. Le dimanche seulement, il participait au repas de ses frères (par. 15-16).

Après la mort de Constantin Copronyme († 775), Platon se rendit à Constantinople (par. 17). Théodore resta pendant quelque temps sans nouvelles de lui. Constantin disparu, sous Léon IV Chazare, il régna dans l'empire une tolérance relative. Et nous voyons Platon circuler à travers la ville, apaisant les querelles de famille, exhortant les hommes à la vertu, et secourant les malheureux (par. 18). On lui proposa la direction d'un monastère de Constantinople. Il refusa. On voulut lui confier le siège archiépiscopal de Nicomédie, il déclina cette offre (par. 19).

Enfin Irène dirigea l'empire, à la mort de son mari Léon IV (780) pendant la minorité de son jeune fils Constantin qui n'avait alors que dix ans. C'est à ce moment que Platon fut nommé, contre son gré, higoumène du monastère de Sacoudion, situé dans la région de l'Olympe <sup>(1)</sup> (par. 21). Le moine Michel, dans sa biographie de S. Théodore Studite, nous en donne une description <sup>(2)</sup> qui, bien que manquant de précision, met clairement en lumière les deux qualités que le moine grec demandait à son couvent : un refuge tranquille où ne pénétrassent point les bruits du monde, un abri au sein de la nature... Michel nous parle des prairies, des arbres, des eaux qui constituaient son site et sa description pourrait, en effet, nous faire croire, à première vue, qu'il s'agit d'un monastère tout proche de Constantinople, comme l'a pensé L. Marin.

(1) J. PARGOIRE, *S. Théophane le Chronographe et ses rapports avec S. Théodore le Studite*, dans *Viz. Vrem.* IX, p. 50, situe ce monastère « en deçà de la montagne de l'Olympe et plutôt sur un des contre-forts qui descendent vers Apollonias ». L. MARIN, dans son livre *Les moines de Constantinople* p. 29, le situe erronément dans un des faubourgs de Constantinople. C'est dans ce monastère que Théodore Studite fit ses débuts.

(2) *Vie de S. Théodore Studite*, P.G., t. IC, col. 241, par. 5.

— Notons aussi que, généralement, les higoumènes devaient être prêtres. Platon cependant ne voulut jamais recevoir le sacerdoce et resta diacre toute sa vie. Il est vrai qu'il n'accepta la charge d'higoumène qu'après plusieurs refus et sur les pressantes instances de l'impératrice Irène. Le Concile de 787 admet encore le cas où l'higoumène n'est pas prêtre, mais la règle générale des Conciles veut que l'on soit prêtre avant de devenir abbé d'un monastère. — Platon lut les Saints Pères, surtout Saint Basile le Grand et s'en inspira pour rénover la règle monastique (par. 22-23).

§ 23. *Εἰς τὰς τοῦ μεγάλου καὶ θεοφόρου Βασιλείου νομοθεσίας εἰσελθὼν ὡς ἐν παραδείσῳ, καὶ εὐρῶν ἐναντιουμένην τῇ μοναδικῇ πολιτείᾳ τὴν ἀνθρωπίνην συνήθειαν, πρὸς τῷ τοῦ θήλεως ζῶν δούλοις (1) τὰ κοινόβια διοικούμενα, κἀντεῦθεν πολλὰς τὰς ἀτοπίας τικτομένας, μείζους δὲ τὰς ψυχικὰς ζημίας ὑφισταμένας ὄρα τί ἐργάζεται. Ἐπερωτήσεσι πρότερον χρησάμενος παρὰ τῶν εὖ εἰδότην, ὡς ἂν μὴδὲ αὐτὸ τὸ καλὸν ἀβασάνιστον εἶη (τῆς γὰρ ἀνταρσεκείας πόρῳ νέων, οὐκ ἦν τι ὃ μὴ συμβουλίαις διεπράττετο) καινοτομῆι τὰς ἐκνόμους παραδόσεις ὡς φιλοκᾶκους αἰρέσεις, καὶ καθιστᾷ τὸ ἑαυτοῦ μοναστήριον ἄτερ δούλων ἔξω τοῦ θήλεως ζῶν, δίχα ἐμπορικῆς ἄλλης προσόδου, ἅτινα καπηλικὰ κέρδη ὃ αὐτὸς θεῖος Βασίλειος ὀνομάζων, φενκαῖα εἶρηκεν. Γίνεται δὲ ἡ κατόρθωσις οὐκ ἀμογητὶ ἀλλὰ γὰρ καὶ λίαν περιστατικῶς, ἐκ τῶν συνασκουμένων ἀηθῶν ὄντων, καὶ ἐκ τῶν ἔξωθεν ἀντιπραττόντων τῷ ἀγαθῷ σκοπῷ, οὐκ ὀλίγων ὑπαρχόντων. Καὶ οὐ θαυμαστόν· ἐπεὶ μὴδὲ συνήθειαν περικόπαι τῶν ῥάστων καὶ εὐπετῶν, μὴδὲ τι ἀνεπίφθορον τῶν ἐπαινετῶς ἐλουμένων. Ἄρ' οὐδὲν οὐχ ὑπερανестώσης διανοίας ἀποβῆναι ἐπιβλαβοῦς παραδόσεως, καὶ τοιοῦτον προθεῖναι ἑαυτὸν ὑπόδειγμα καλὸν τοῖς βουλομένοις μὴ μόνον ὀνόματι, ἀλλὰ καὶ πράγματι μονάζειν καὶ οἰκεῖον τῷ βίῳ καὶ τὸ ἔργον ἔχειν; Πῶς γὰρ ἂν μοναστῆς ἀληθινός, ὃ δεσποτείας φόβον δούλοις ἐπανατεινόμενος; ἢ πῶς ἀγοήτευτος τὴν ὄρασιν ὃ ἐκ θεωρίας τοῦ συνόντος αὐτῷ ὑπουργικοῦ θήλεως ἀσκητῆς καθυπηρετούμενος; ὄπουγε καὶ τούτου ἐκτὸς ὑπάρχων, τῷ ἐμφυλίῳ πολέμῳ συμβέβηκεν ἀλλίσκεσθαι, etc. ...*

(1) Migne a corrigé la leçon des mss. *δούλοις* en *δούλαις*. Nous pensons qu'il est préférable de garder *δούλοις*.

Comme on le voit, il s'agissait d'exclure du monastère les animaux femelles et les jeunes domestiques. Il faut croire que les animaux du genre féminin apportaient au sein de la famille monacale un élément impur qu'il valait mieux écarter... Voici, d'autre part, ce que nous dit S. Basile dans son traité *Ascetica* (1) : Aucun animal femelle ne devra se trouver au monastère, car tout moine y a renoncé et aucun des Saints Pères n'en a usé, etc.. L'higoumène ne mangera pas avec des femmes, excepté sa mère et sa sœur, sans une absolue nécessité ; il ne liera pas amitié avec une chanoinesse, n'entrera jamais dans un monastère de femmes, ne parlera jamais à une femme, soit religieuse, soit séculière. Il ne laissera pas entrer de femme dans son propre monastère, ne se logera pas et ne permettra pas à ses moines de loger dans une maison où se trouvent des femmes. Il ne devra recevoir dans sa cellule aucun jeune moine pour qui il aurait une affection particulière, mais il usera indistinctement des services de tous les frères...

La règle de S. Platon, inspirée de S. Basile fut instituée au Monastère de Stoudios par son neveu Théodore dont les *epitimia*, comme d'ailleurs celles de S. Nicéphore révèlent la même inspiration basilienne. Le moine qui embrasse une femme, même sa mère, serait-ce le jour de Pâques, est excommunié pendant quarante jours. Celui qui est tenté de pécher par fornication doit faire pénitence au pain et à l'eau jusqu'à ce que la tentation ait cessé. Nicéphore ajoute à cette peine cent-cinquante génuflexions à faire chaque jour, Théodore en imposa trois cents à faire jour et nuit. Il établit, de plus, des pénitences spéciales pour ceux qui, pendant leur sommeil, rêvent de fornication. Le moine qui tombe dans ce péché doit faire, s'il a le grand habit, une pénitence de cinq ans, s'il a le petit habit, une pénitence de trois ans, selon Nicéphore, de deux ans, selon Théodore. Le moine qui erre sur le seuil de la porte sans cuculle, celui qui tombe dans le péché d'ivresse seront punis comme le fornicateur. Si le péché est commis avec une femme mariée, la pénitence sera, d'après Nicéphore de sept années ; pour la

(1) P.G., t. XXXI, col. 1417 sqq. ; col. 993 sqq.

même faute, l'abbé de Stoudios imposait seulement une excommunication de trois années. Si le péché est commis avec sa propre mère, la pénitence sera de trente-cinq ans ; avec la femme d'un prêtre ou d'un diacre, le coupable sera condamné à la peine du glaive ; c'était le châtement qu'une ancienne loi civile avait fixé contre les adultères (1). Ces détails fournis par les *epitimia* ne sont pas sans intérêt, on le voit, pour l'étude des mœurs byzantines à cette époque. La règle monastique de l'Athos qui, elle aussi, exclut des monastères les femmes et les animaux femelles, s'inspire à son tour de celle de S. Platon (2). La lauze de S. Sabas, près de Jérusalem, reste rigoureusement fermée aux femmes et les imberbes eux-mêmes y pénètrent difficilement.

Dans une lettre écrite au xii<sup>e</sup> s. par Michel Choniates, métropolitain d'Athènes, à Théodose Matzoukis, il est dit à ce dernier que l'île de Térébinthos, une des îles des Princes, ne contient pour tout animal que des lapins très nuisibles aux moines dont ils dévorent les légumes. A part cela, pas le moindre gibier ; pas même des serpents qui n'ont que faire dans cette île où il n'y a aucune Eve pour leur servir d'auxiliaire ! Tout l'îlot de Térébinthos dont la superficie n'est d'ailleurs pas immense, appartenait en effet au monastère qui s'y trouvait et il était donc compris tout entier dans la clôture monastique, en sorte que son accès était interdit aux femmes (3). On peut dire, du reste, que, d'une façon générale, tous les monastères de l'empire byzantin, comme d'ailleurs ceux de l'Occident, même lorsqu'ils contenaient parmi leur domesticité ou... leur basse-cour des éléments féminins, fermaient leurs portes aux femmes qui étaient tout au plus admises à pénétrer dans l'église en certaines circonstances exceptionnelles. La règle de S. Platon ne se distingue des autres règles que par son absolutisme, mais elle répond, comme elles, à une tendance générale à tout l'ordre monastique. Cette tendance orientale et chrétienne à la séparation des

(1) Cf. L. MARIN, *Les moines de Constantinople*, p. 149.

(2) Cf. BENJAMIN LAURÈS, *La vie cénobitique à l'Athos*, dans *Échos d'Orient*, III-IV, (1899-1901), p. 90 sqq. et p. 145 sqq.

(3) J. PARGOIRE, *Les monastères de S. Ignace et les cinq plus petits îlots de l'Archipel des Princes* (Sofia, 1901), p. 11-13.

sexes se manifestait d'ailleurs tout autant dans le monde laïc. Dans la rue, les femmes byzantines ne cheminaient qu'enfermées dans des litières. Si elles accompagnaient leur mari à l'armée, c'était dans des sortes de tentes ambulantes, portées à dos de mule ou de chameau. Dans les églises, des galeries grillées leur étaient spécialement réservées au premier étage.

Les Basiliques de l'empereur Basile le Macédonien (867-886) interdisent de mettre une femme en prison. C'est dans un couvent et sous la garde de femmes qu'elle doit attendre ou subir sa peine (1).

Revenons à la *Vie* de S. Platon. — Platon joua un rôle important aux côtés d'Irène, dans la lutte contre les Iconoclastes. Avant la réunion du 7<sup>e</sup> concile oecuménique, il fit un discours en faveur du rétablissement des Images. Il participa à la première session du Concile de 787 qui se tint dans l'église des Saints Apôtres à Constantinople. Mais les soldats de l'armée de feu Constantin Copronyme, iconoclastes fervents, firent irruption dans l'église, épées dégainées, et la séance dut être suspendue. La session suivante se tint, nous l'avons vu, à Nicée (par. 24). Les travaux du S. Synode terminés, Platon retourna à son monastère dont il confia la direction à Théodore Studite (par. 25). — Le jeune empereur Constantin VI répudia sa femme Marie, la fit jeter dans un monastère pour pouvoir épouser la cubiciulaire Théodote dont il s'était épris et qui, notons-le, était parente de Platon et Théodore Studite (par. 26). Seul Platon, avec ses disciples, s'opposa énergiquement et jusqu'au bout à ces secondes noces. Malgré toutes les menaces et les supplices qu'on lui fit subir, il resta inébranlable, nous dit S. Théodore (2). Quant au patriarche Taraise, Théodore raconte qu'il résista d'abord avec courage, puis il craignit que, poussé par la force de son désir Constantin dépité, ne renonçât à la religion orthodoxe et dès lors, tout en refusant de couronner la 'courtisane Théodote', il dissimula ses pensées et garda un prudent silence.

(1) Cf. ZACHS, VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum* (éd. ZÈPOS), t. V, n° IX, p. 155.

(2) Cf. aussi THÉOPH. p. 469-470.

— On sent très bien ici que, sans en avoir l'air, l'intransigeant moine studite reproche à Taraise son attitude trop modérée à son gré, son *οικονομία* et lui oppose la conduite brutale et franche de S. Platon. — Constantin, dit le texte, fit mander Platon et essaya vainement de le fléchir. Il n'hésita pas à injurier l'empereur et lui cria en plein visage : « οὐκ ἐξεστίν σοι ἔχειν γυναῖκα Φιλίππου τοῦ ἀδελφοῦ σου (1) » (par. 28). A la suite de cet entretien agité, il fut chargé de chaînes et enfermé dans une cellule où on lui passait sa nourriture à travers un petit guichet (2). Et le clergé, soupire Théodore, faible et soumis à l'empereur, toléra, sans oser s'indigner, cette injustice ! — On sait que, malgré la résistance des Studites, Constantin épousa Théodote en août 795 (3). Leur union fut bénie par l'économe Joseph et Taraise ne protesta point ! A ce moment, l'inimitié entre le patriarche et les Studites fut beaucoup plus violente que la *Vie* de S. Platon ne pourrait le faire croire. Théodore, qui s'était ouvertement révolté, fut exilé à Thessalonique. — Mais en 797, l'orthodoxe et ambitieuse Irène, fit appréhender son fils qui portait ombrage à son pouvoir et lui fit crever les yeux. Dès lors, la vie politique de Constantin fut terminée (4) (par. 30). Irène, désormais seule sur le trône, rappela Théodore d'exil, libéra Platon et, sur l'ordre impérial, Taraise déposa l'économe Joseph (par. 31). Mais Platon eut encore maintes

(1) *Marc*, VI, 18. Allusion à Hérodiade et à Hérode Antipas.

(2) Le chroniqueur THÉOPHANE, p. 470, nous donne à ce sujet quelques détails. Il nous raconte que Platon refusait de recevoir la communion de Taraise, parce que celui-ci continuait à la donner à l'empereur Constantin. Ce dernier envoya vers le saint le patrice et domestique des scholes Bardanios, et Jean, comte de l'Opsikion, qui l'amènèrent à Constantinople, où il fut enfermé dans une cellule sise dans l'église du Palais de l'Archistratège. Constantin exila les autres moines récalcitrants à Thessalonique.

Dans ce même passage Théophane nous apprend que le fameux économe Joseph était à ce moment higoumène du monastère des Cathares dans la capitale.

(3) Cf. encore THÉOPH., p. 397 éd. DE BOOR.

(4) Sur le caractère de l'impératrice Irène, son orthodoxie, sa politique, son attitude « très peu maternelle » à l'égard de son fils, cf. le beau chapitre que lui a consacré CH. DIEHL dans ses *Figures Byzantines*, 1<sup>ère</sup> série, ch. IV, p. 77 à 109.

aventures... On voulut lui confier l'higouménat du monastère de Stoudios. Il refusa et se soumit docilement au nouvel higoumène. Il s'installa donc au monastère de Stoudios où il vécut austèrement reclus dans une petite cellule (par. 32-33).

Nous savons qu'en 802, Irène fut renversée par Nicéphore, qui lui succéda sur le trône impérial. D'autre part, en 806, Taraise mourut et il fallut lui chercher un successeur. L'Empereur demanda l'avis de Platon à cette occasion (par. 34) et le saint homme lui envoya sa réponse par écrit, lui désignant comme candidat un personnage que Théodore ne nomme pas mais qui ne devait pas être très sympathique à l'empereur, car celui-ci se montra très irrité contre Platon (par. 35). — Qui était ce candidat ? Très probablement Théodore Studite lui-même ou son frère Joseph, archevêque de Thessalonique.

Nicéphore éleva au patriarcat un laïc appelé lui aussi Nicéphore. Platon, Théodore Studite et leurs partisans se révoltèrent contre cette illégalité. — Notons cependant que l'auteur ne nous dit pas nettement que cette élection était contraire aux canons. — Toujours est-il que les deux leaders furent incarcérés pendant vingt-quatre jours.

Le nouveau patriarche, sur le désir de l'empereur, réintégra bientôt dans ses fonctions l'économe Joseph qu'Irène avait fait destituer, et le mariage de Constantin avec Théodote fut officiellement reconnu valide (par. 35). L'indignation des moines studites fut, cette fois, portée à son comble. Les dissensions s'aggravèrent. — Bien que les 'textes studites' ne nous en disent rien, il est certain que leur indignation était renforcée par le dépit qu'ils éprouvaient de ce que leur candidat n'avait point réussi à monter sur le trône patriarcal ! — Ils se séparèrent de la communion de Nicéphore (par. 36). Un synode patriarcal fut réuni en 809 : Théodore et Platon s'y prononcèrent contre le patriarche et furent condamnés à l'exil ainsi que le frère de Théodore, Joseph (par. 37). Platon fut relégué dans l'île d'Oxia, *Ὀξεία*, une des îles des Princes. Pargoire se demande s'il fut interné dans une cellule monastique ou dans un vulgaire cachot. Il croirait volontiers qu'à ce moment, l'îlot ne portait pas encore de couvent.

Platon aurait donc été enfermé dans un cachot (1). Il y resta de 809 à 811. A cette date, l'empereur fut défait et tué par les Bulgares. Platon, Théodore et leurs partisans furent libérés et se réconcilièrent avec le patriarche (par. 39). On s'empressa dès lors de faire retomber tous les torts sur le compte de Joseph, qui fut démis pour la deuxième fois, et sur les défunts empereurs Constantin et Nicéphore qui avaient contraint respectivement les patriarches Taraise et Nicéphore à agir contre leur gré ! (par. 40). Platon acheva ses jours à l'ombre du monastère de Stoudios. Il était affaibli par la vieillesse et devint malade, ce qui ne l'empêchait pas de lire régulièrement le Psautier et de prier Dieu. Il mourut à l'âge de septante-neuf ans, un samedi, le jour de la fête de S. Lazare, c'est-à-dire, un 4 avril (par. 41).

— Pargoire a très bien démontré qu'il faut dater cette mort du 4 avril 814 (2). — Avant de mourir, le vieux moine reçut sur son lit de mort, la bénédiction du patriarche qui assista à ses funérailles (par. 42-44). — On voit qu'à cette date la lutte entre le parti patriarcal et le parti monastique était apaisée. Elle ne reprendra que sous le patriarcat de Méthode en 843.

La *Vie* de S. Platon, selon l'habitude hagiographique, se termine par une prière (par. 45).

L'atmosphère qui règne dans cette *Vie* studite est bien différente de celle des *Vies* officielles des patriarches. Ici, la lutte iconoclaste passe au second plan pour faire place au récit d'une lutte tout aussi grave et profonde, celle du parti studite contre le parti patriarcal.

\*  
\* \*  
\*

(1) J. PARGOIRE, *Les monastères de S. Ignace et les cinq plus petits îlots de l'Archipel des Princes*, (Sofia, 1901), p. 25.

(2) J. PARGOIRE, *A quelle date l'higoumène S. Platon est-il mort?* dans *Échos d'Orient*, III, IV, (1899-1901), p. 164 sqq.

5. — **Vie de Jean, higoumène du monastère des Cathares.** (771/2-836/7) (1).

Nous ne possédons pas de *Vie* de Jean, higoumène du couvent des Cathares et nous devons nous contenter d'une notice de synaxaire qui, du reste, semble être le résidu d'une *Vie* contemporaine perdue.

ANALYSE DE CETTE NOTICE.

Jean naquit à Rhénopolis, une des villes de la Décapole. — Il s'agit, évidemment, de la Décapole Isaurienne où sont nés également, nous l'avons vu, S. Grégoire le Décapolite et son disciple Jean qu'il faut se garder de confondre avec celui-ci. La ville d'origine de Jean est très probablement Irénopolis et Rhénopolis ne peut être qu'une altération de Irénopolis (2). — Ses parents, chrétiens et pieux, s'appelaient Théodore et Grégoria. Pendant neuf ans, il étudia les lettres. Il partit alors avec son maître qui se rendait au 2<sup>e</sup> Concile de Nicée (787). — Ceci nous permet de déterminer la date de sa naissance. Il est à supposer que Jean commença à étudier vers l'âge de sept ans. Or, on nous dit qu'en 787, il avait déjà étudié neuf ans. Il dut donc naître vers 771-772. — Son précepteur se rendit ensuite à Constantinople et Jean l'y accompagna. Il ne tarda pas à y être nommé higoumène du monastère des Cathares (3). — On ne nous dit pas à quel moment

(1) BIBLIOGRAPHIE :

\**Syn. Eccl. CP.*, 27 avril, (*Synaxaria selecta*), col. 631-634.

C. DOUKAKIS, 27 avril, p. 420-422.

NICODÈME HAGIORITE, 27 avril, II, p. 292-294.

AA. SS., avril III, p. 495-496 (notice sur Jean).

(2) Le *Syn. Eccl. CP.* p. 631, a corrigé la leçon de Rhénopolis en Irénopolis.

(3) Je crois avoir déterminé à coup sûr la date de sa nomination comme higoumène. Nous avons vu plus haut (p. 238, note 2) que Théophane, p. 470, raconte que le prêtre moechien Joseph était higoumène du monastère des Cathares au moment où Constantin répudia sa femme légitime Marie pour épouser Théodote, c'est-à-dire en 785. D'autre part, nous savons par la *Vie de S. Platon de Saccoudion*, (P.G., t. IC, col. 833 par. 30), qu'Irène, après avoir éloigné son fils du trône en 797, démit Joseph de ses fonctions. Il perdit donc pro-

il revêtit l'habit monastique. Est-ce déjà en Décapole et assista-t-il au 7<sup>e</sup> Concile oecuménique en qualité de moine? C'est peu probable, car en 787, il n'avait que seize ans. Il a donc dû faire ses débuts monastiques au monastère des Cathares à Constantinople et ses qualités particulièrement brillantes l'auront promu rapidement au rang d'higoumène. — Il fut ensuite initié à la prêtrise. — Ceci est à noter. Jean est donc higoumène avant d'être prêtre. Or, la règle générale (qui comporte d'ailleurs maintes exceptions) veut que l'on soit prêtre avant d'assumer la charge d'higoumène. — Sur l'ordre de l'empereur Nicéphore (802-811), il renonça à son higouménat pour se consacrer entièrement à la prêtrise, fonction nouvelle qu'il exerça pendant un peu plus de dix ans. Un jour qu'il prêchait devant ses fidèles, des envoyés de Léon l'Iconomaque (= Léon IV l'Arménien) (813-820) le surprirent, l'enchaînèrent et l'amènèrent auprès de l'empereur. Jean eut l'audace d'appeler celui-ci impie et apostat. Il le paya cher. Il fut battu et emprisonné pendant trois mois (p. 631), puis exilé dans la place-forte de Pentadactylon, située dans la région de Lampe <sup>(1)</sup> en Asie Mineure. Pendant six ans, il y fut enchaîné dans une ténébreuse prison. Puis ce temps passé, on le traîna de nouveau devant l'empereur qui le livra au patriarche Jean. — Ceci est étrange, car nous savons que, sous Léon l'Arménien, le patriarche qui succéda à Nicéphore exilé fut Théodote Cassitéras (1<sup>er</sup> avril 815-821) qui fut suivi lui-même par Antoine 1<sup>er</sup> (821-834). C'est en 834 seulement que Jean le Grammairien, Jannis, monta sur le trône patriarcal (834 - février 843). Cette façon de faire intervenir le patriarche Jean ici, où il est chronologiquement déplacé, pour lui donner un vilain rôle à jouer, prouve la

bablement l'higouménat à cette époque et c'est alors précisément, en 797, que notre Jean lui succéda dans la direction du couvent des Cathares.

(1) Le *Syn. Eccl. CP.* p. 634, donne la leçon *Καμπή* au lieu de *Λάμπη*. Cf. au sujet de Lampe HENRI GRÉGOIRE, *Notes de géographie historique : Sur les confins pisido-phrygiens*, dans *Bulletin de la Classe des Lettres*, (Bruxelles, 1948), 5<sup>e</sup> série, t. XXXIV, p. 78 à 94 ; carte, p. 95. Il s'agit d'une région assez désertique de Phrygie, à la frontière de la Pisidie. Le mot désignerait aussi un bourgade située dans cette région.

tendance des hagiographes et des auteurs orthodoxes à salir ce patriarche iconoclaste honni des Byzantins « bien pensants » en surchargeant son « casier judiciaire » de méfaits qu'il n'a sûrement pas commis. A l'époque dont nous parlons, Jannis était higoumène du monastère de S. Serge et Bacchus à Constantinople. Selon la notice, ce patriarche fit subir au moine Jean mille maux et l'expédia dans la place-forte de Criotaurum dans le thème des Bucellaires, où il vécut, une fois de plus, dans un sombre cachot. En 820, Léon fut assassiné par Michel II le Bègue, qui lui succéda (820-829) et libéra les prisonniers iconophiles, à qui il était cependant interdit de revenir à Constantinople. Jean se rendit alors en Chalcédoine. Sous Théophile (829-842), il fut à nouveau exilé, cette fois dans l'île d'Aphousie. — C'est là aussi que furent exilés en 834, les frères Théodore et Théophane Graptoi (1). — Je pense qu'il faut dater l'exil de Jean de 834 également, après l'accession au trône patriarcal de Jean le Grammaire (avril 834). — Jean vécut deux ans et demi dans cette île. Une vision l'y avertit de sa mort. Il fit part de cette nouvelle à ses compagnons et mourut trois jours après (p. 634). — Nous daterons sa mort de 836/7 Il vécut donc environ 65 ans. Il est fêté le 27 avril.

Cette *Vie* de S. Jean, higoumène des Cathares ressemble aux innombrables *Vies* de cette période iconoclaste. Le thème en est toujours, à quelques détails près, le même : histoire d'un moine orthodoxe luttant successivement contre les différents empereurs iconoclastes et torturé, emprisonné, exilé par eux... Mais cette notice présente un intérêt topographique, car elle mentionne des noms de lieux inconnus par ailleurs.

Quelques mots sur l'île d'Aphousie. — Le commentateur bollandiste de notre notice, Henschenius, la situe erronément dans le Pont-Euxin (2) ; c'est une petite île située dans la Propontide au sud de l'île de Proconnèse. Elle s'appelle aujourd'hui Afsia.

I. M. Gédéon nous dit qu'elle n'est mentionnée qu'une fois dans les chroniqueurs : dans Théophane, p. 777 B. (3)

(1) Voyez la *Vie de S. Théodore Graptos*, dans *P. G.*, t. XCVI, col. 669, (par. 21).

(2) *AA.SS.*, avril III, p. 495.

(3) I. M. ΓΕΔΕΟΝ, *Προικόννησος* (Constantinople, 1895), p. 69-73.

(= éd. de Bonn = p. 496 éd. de Boor). Il en a repéré quatre mentions dans les textes hagiographiques :

1) dans la *Vie de S. Macaire le Pélécète* (1). Michel le Bègue l'exile dans l'île d'Aphousie où il meurt. Un de ses disciples y fonda un monastère. A la suite des persécutions iconoclastes, beaucoup de moines furent exilés dans cette île. Ils y fondèrent des couvents pour s'abriter et des sanctuaires. Ils colonisèrent l'île en quelque sorte...

2) dans la *Vie de Jean, higoumène des Cathares*. Ce texte nous fait comprendre qu'en même temps que lui, d'autres moines furent exilés à Aphousie où ils furent ses compagnons de souffrance.

3) dans la *Vie de S. Hilarion le Jeune, higoumène du monastère τῶν Δαλμάτων* à Constantinople (2). Il fut exilé par Théophile dans l'île d'Aphousie. Il s'y aménagea dans le rocher une étroite cellule où il vécut huit ans et fit de nombreux miracles. Par ses prières, il réussissait à faire jaillir l'eau, qui était si rare dans cette région.

Après la mort de Théophile, il fut rappelé à Constantinople par Théodora et nommé higoumène du monastère « des Dalmates ».

4) dans la *Vie des frères Théodore et Théophane Graptoi* par Syméon Métaphraste, (3). Nous venons de voir qu'eux aussi furent exilés à Aphousie en 834.

Nous ajouterons à cette liste la *Vie de S. David, Syméon et Georges de Mytilène*, omise par Gédéon (pour la bonne raison qu'au moment où il publiait son travail, cette *Vie* n'avait pas encore été publiée) et où figure plusieurs fois la mention de l'île d'Aphousie (4).

\*  
\* \*

(1) Ed. VAN DEN GHEYN, dans *Anal. Boll.*, t. XVI, (1897), p. 159, par. 15.

(2) Notice sur S. Hilarion des Dalmates dans le *Syn. Eccl. CP.* p. 734.

(3) *P.G.*, t. CXVI, col. 653-684.

(4) *Anal. Boll.* t. XVIII (1899), p. 238, par. 23 ; p. 239, par. 24 ; p. 242 par. 26 ; p. 246, par. 28.

## 6. — Vie de S. Nicéphore, patriarche de Constantinople († 829) (1).

Cette *Vie* officielle du patriarche Nicéphore est écrite par le diacre Ignace, l'auteur de la *Vie* de Taraise, déjà étudiée. Elle se présente comme une oraison funèbre qui aurait été écrite et prononcée aussitôt après la mort de l'ex-patriarche en exil (829). La version que nous possédons semble cependant dater d'après le rétablissement de l'orthodoxie et d'avant la translation du corps de Nicéphore dans l'église des Saints Apôtres à Constantinople. Ignace a donc dû écrire une première fois cette *Vie* en 829 et la rédiger définitivement entre 843 et 847, sous le patriarcat de Méthode. Notons dans cette biographie les mêmes tendances que dans celle de Taraise. Ignace, ici encore, met en relief le beau rôle de son héros dans l'affaire iconoclaste et passe sous silence la lutte ardente des Studites contre le patriarche. Leur indignation avait deux causes :

1) son élection était illégale, car c'était un laïc, comme Taraise.

2) Il avait rétabli dans ses fonctions l'économiste Joseph, coupable d'avoir béni le mariage de Constantin VI avec Théodote.

### (1) BIBLIOGRAPHIE :

AA.SS., mars II, p. 704-726 (3<sup>e</sup> éd. p. 901-919).

P.G., t. C, col. 41-160.

\*DE BOOR, *Nicephori opuscula historica* (Leipzig, 1880) p. 139-217. *Syn. Eccl. CP*, 2 juin, col. 723-726 ; 13 mars, col. 533-534 (transfert). C. DOUKAKIS, 2 juin, p. 11-12 ; 13 mars, p. 250-251 (transfert à Constantinople).

NICODÈME HAGIORITE, 2 juin, III, p. 76-77 ; 13 mars, II, p. 200 (transfert).

D.T.C., t. II, p. 452-455.

DOBSCHÜTZ, *Methodios und die Studiten*, dans *B.Z.* t. XVIII (1909), p. 54 sqq.

HERGENRÖTHER, *Photius*, I, p. 275 sqq.

LOPAREV, dans *Viz. Vrem.* t. XVII, p. 109 sqq.

P. NIKITIN, *Mémoires de l'Ac. Imp. des Sc. de S. Pétersb.*, VIII<sup>e</sup> série (1897), n. I, p. 16-21, (corrections du texte).

A. TOUGARD, *De l'histoire profane dans les Actes grecs des Bollandistes* (Paris, 1874) p. 68-70 (extraits).

## ANALYSE DE LA VIE DE S. NICÉPHORE.

Dans son introduction, Ignace nous informe du plan de son discours exigé par la loi du genre (p. 139-142). Ce passage qui commence par le  $\omega$  *ἀνδρες* cher à Xénophon, semble inspiré de la littérature antique. Nicéphore est né à Constantinople sous le règne de Constantin V (740-775), qu'Ignace n'appelle pas encore du surnom de Copronyme, surnom qui ne fut donné à cet empereur que dans la 2<sup>e</sup> moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Les parents de Nicéphore s'appelaient Théodore et Eudocie (p. 142). Théodore était originaire de Pimolisa <sup>(1)</sup>, une forteresse située sur l'Halys. De là, il se rendit en Bithynie avec sa femme, et ensuite à Constantinople où il reçut la charge de protoascretis. C'est là que naquit, nous l'avons dit, Nicéphore (p. 143). Ignace nous parle du « Concile de pharisiens » que l'empereur réunit pour décréter la suppression du Culte des Images (753) <sup>(2)</sup>. Cela n'empêcha point Théodore de lutter pour la défense de l'orthodoxie, en conséquence de quoi il fut exilé à Nicée (p. 145). — Cette *Vie* de Nicéphore nous fournit des renseignements du plus haut intérêt sur l'instruction à Constantinople pendant le dernier quart du VIII<sup>e</sup> et la 1<sup>ère</sup> moitié du IX<sup>e</sup> siècle. On donna d'abord au jeune Nicéphore un professeur privé, un grammatiste, qui lui enseigna, en premier lieu, *τὴν ἐγκύκλιον παιδείαν*. Il s'agit d'un enseignement primaire, à la fois élémentaire et encyclopédique. Son maître l'instruisit ensuite dans la grammaire, (= grammaire, orthographe, langue grecque approfondie, métrique), la dialectique et la rhétorique (= trivium) : p. 149 = *ὅσος γὰρ περὶ τε γραμματικὴν ἦν καὶ τὰ μέρη ταύτης καὶ ὄργανα, ὅφ' ὧν τὸ τῆς γραφῆς ὀρθόν, καὶ μὴ, διακρίνεται καὶ ἡ Ἑλληνικὴ γλῶσσα εὐθύνεται καὶ ἡ τῶν μέτρων βᾶσις ἐνθιμίζεται, καὶ αὐτοῖς γοῦν τοῖς καὶ μετρίως τῆς τέχνης ἐπησθεμένοις καθέστηκε γνώριμον· ὅσον τε περὶ τὴν τῶν ἐητόρων ἐφάνη πολύφθογγον φόρμιγγα ἠδνεπῆς καὶ μειλίχιος*

(1) Cf. *Carte d'Asie Mineure*, éditée par J. G. C. ANDERSON, l. c. Cette localité existe encore aujourd'hui sous le nom turc d'Osmanjik.

(2) Pour tous les détails relatifs à ce concile iconoclaste d'Hiéria de 753, voyez MANSI, *Concil. nov. et ampl. Collect.* t. XII, (Florence, 1766) p. 575 et t. XIII (1767) p. 207 sqq. et HEFELÉ-LECLERCQ, *Hist. des Conciles* t. III, 2 (Paris, 1910) p. 693 sqq.

οὐ χαλεπὸν συνιδεῖν · τὸ γὰρ κατεγλωττισμένον ταύτης καὶ λό-  
λον etc.... ἐπετήδευε.

Nicéphore étudia alors le 'quadrivium', τὴν τῆς μαθημα-  
τικῆς τετρακτύος, ἀνάλεψιν, c'est-à-dire l'astronomie, la géo-  
métrie, la musique et l'arithmétique (p. 149-150).

Après s'être consacré à ces disciplines, Nicéphore entra  
au séminaire pour s'adonner à l'étude de la philosophie et,  
pour prouver à la fois son savoir propre et la solide instruc-  
tion de son héros, Ignace énumère complaisamment toutes  
les disciplines philosophiques (p. 150-152). Ce texte nous  
montre, en outre, de façon frappante, l'opposition entre les  
partisans d'une renaissance des études profanes, τῆς θύρα-  
θεν παιδείας et les moines intransigeants opposés à tout ce  
qui pouvait avoir une odeur de paganisme. Ignace, moine  
lui aussi, s'efforce de convaincre ses confrères d'esprit moins  
large, de la nécessité où se trouvent les théologiens de ne  
pas négliger les sciences profanes, ces études étant néces-  
saires si l'on veut mieux comprendre les choses sacrées.

P. 149. Πρὸς γὰρ τῇ τῶν θεῶν λογίων μελέτῃ καὶ τὴν τῆς  
θύραθεν <παιδείας> εἰσεποιήσατο μέθεξιν · τῇ μὲν τὸ ἐν δί-  
δαχαῖς καταπλουτίσαι θέλων πειθήνιον, τῇ δὲ τὸ τῆς πλάνης  
διελέγχειν ἀπίθανον. Ὡς γὰρ ἀρετὴ νόμου δικαίου τε καὶ ἀδίκου  
κατάληψιν ἐπαγγέλλεται, ἵνα τὴν ἀξίαν ἀντίδοσιν τοῖς ἐπαλοῦσιν  
ὀπότερον ταλαντεύσειεν · οὕτω καὶ τὸ τῆς παιδεύσεως ἐντελὲς  
ἐκατέρας πρὸς διδασκαλίαν προσήκει φέρειν τὴν εἶδησιν · οὐχ ὅτι  
παράλληλα τίθεμεν ἄμφω, μὴ γένοιτο · οὐ γὰρ ἐφάμιλλος δεσποίνῃ  
θεράπεινα, οὐ δὲ μὴ κληρονομήσῃ, ὁ υἱὸς τῆς παιδίσκης μετὰ τοῦ  
υἱοῦ τῆς ἐλευθέρου, ἵνα καὶ τῶν πρὸς Ἀβραάμ λεχθέντων μνησθῶ.

Ce texte important a complètement échappé à M. F. Fuchs  
qui dans son travail, « Die höheren Schulen von Kpl. im  
Mittelalter » (2) n'en fait même pas mention. Dvornik, par  
contre, dans son remarquable livre, « Les légendes de Con-  
stantin et de Méthode vues de Byzance » (3) a très bien mis  
en relief l'intérêt de ce morceau (4). Notons aussi, à ce pro-

(1) Ed. DE BOOR, p. 144 et p. 149 sqq.

(2) Paru dans *Byz. Archiv.* n° 8 (Leipzig, 1926).

(3) Édité à Prague en 1933 dans les *Byzantinoslavica, Supplementa*,  
t. I.

(4) P. 28-29.

pos, que Dvornik, comme Fuchs d'ailleurs, pense qu'il faudra identifier un certain Ignace mentionné par le Continuateur de Théophane <sup>(1)</sup> et appelé par lui *οἰκουμηνικός διδάσκαλος*, avec notre Ignace, le biographe de Taraise et de Nicéphore. Ce serait pour cette raison sans doute qu'Ignace se montre si parfaitement au courant du système d'enseignement à Byzance, à cette époque. En tout cas, sa description nous prouve qu'il y avait alors à Constantinople un enseignement bien organisé. Il ne faut pas croire, comme on l'a fait traditionnellement, que les écoles ont disparu et que la culture intellectuelle est tombée en décadence sous le règne de Léon l'Isaurien (717-740) jusque sous celui de Théophile (829-842) qui, lui, réorganisa l'enseignement, lequel retrouva enfin son bel épanouissement lorsque le César Bardas fit rouvrir l'Université de Constantinople reconstituée par lui au palais de la Magnaure en 848, sous la direction de Léon de Thessalonique ! <sup>(2)</sup> Il est certain que des hommes comme Taraise et Nicéphore, avant de devenir fonctionnaires impériaux, reçurent dans une école officielle de l'État une préparation capable de les rendre aptes à exercer honorablement leurs fonctions. Mais on peut supposer, d'autre part, qu'Ignace, dans son récit, nous décrit non pas le système d'enseignement qui existait du temps où Nicéphore et lui-même firent leurs études (dernier quart du VIII<sup>e</sup> s.), mais celui qu'il avait sous les yeux au moment où il écrivait cette *Vie*, c'est-à-dire en 829 ou même en 843-847, période où il en remania définitivement le texte. Nous savons que les hagiographes font souvent des anachronismes de ce genre. Il est très possible enfin que Nicéphore et Ignace, qui sont à peu près contemporains l'un de l'autre, furent ensemble élèves de Taraise. — Après la mort de Constantin V, Léon IV Chazar lui succéda (775-780). En 780, il mourut à son tour et fut remplacé par son jeune fils Constantin VI, âgé de 10 ans, pendant la minorité duquel sa mère Irène exerça le pouvoir. On sait le reste.

Nicéphore assista comme commissaire impérial aux séances

(1) CONT. THÉOPHANE, p. 143 Bonn.

(2) Pour tout ce qui concerne l'enseignement et ses rapports avec l'Église, à une époque un peu plus tardive, il est vrai, voyez le beau travail de J. M. HUSSEY, *Church and Learning in the Byzantine Empire*, 867-1185, (Oxford, 1937).

du Concile de Nicée (787), convoqué par elle pour rétablir l'orthodoxie. Y assistaient notamment les envoyés du pape Adrien I<sup>er</sup> (772-795), les patriarches Théodoret d'Antioche et Élie de Jérusalem, ainsi que le patriarche d'Alexandrie. Le patriarche de Constantinople, Taraise, présidait l'assemblée. Nicéphore croyait à « l'indescriptibilité » du Christ selon sa divinité et à sa « descriptibilité » selon son humanité. Ceci nous permet de dire que c'était, en somme, un iconophile sincère mais modéré. Après le concile, il revint à Constantinople où il resta fonctionnaire impérial. Fatigué du monde, il alla fonder sur la rive asiatique du Bosphore, le monastère dit *τοῦ Ἀγαθοῦ* où il se consacra à la vie monastique (p. 146-148). Sous l'empereur Nicéphore (802-811), l'iconoclasme releva la tête. Bien que, sous son règne, il n'y ait pas eu de persécutions systématiques des iconophiles, on sait qu'il entendit maintenir les décisions prises à ce sujet par ses prédécesseurs isauriens. Le patriarche Taraise mourut le 25 février 806. Il avait demandé à l'empereur, avant de mourir, de choisir Nicéphore comme son successeur. Celui-ci fut obligé malgré lui (1) d'accepter le rôle qu'on lui proposait et il fut élu à l'unanimité (p. 154). — Ignace se montre très habile dans la narration de ces événements. Il commence par faire l'éloge de Nicéphore, des services rendus par lui à la cause de l'orthodoxie. Il n'oublie pas non plus de glorifier son intelligence, d'insister sur sa compassion pour les pauvres, ses vertus chrétiennes, etc... Il veut, par ces moyens, excuser, en quelque sorte, son élection illégale et semble trouver naturel qu'un laïc monte sur le trône patriarcal. Il passe prudemment sous silence l'indignation et la résistance du parti studite. Si vraiment Nicéphore fut élu, comme il le dit, à l'unanimité, il faut en conclure que les Studites n'avaient pas été convoqués à la cérémonie de l'élection. S. Platon, nous l'avons noté, avait rêvé de voir son neveu Théodore Studite ou tout au moins un membre du parti studite sur le trône patriarcal. L'élection de Nicéphore portait un coup mortel à leur ambition. — Ignace poursuit son récit le plus naturellement du monde. Nicéphore, une fois élu, est tonsuré aussitôt par le fils de l'empereur (1) puis nommé prêtre. Il reçoit ensuite

(1) C'est-à-dire Stauracios.

officiellement l'intronisation patriarcale (p. 157-158). Nicéphore est représenté alors comme le défenseur d'un parti, le réformateur des monastères, l'apôtre du mariage religieux. Pour ce qui concerne la réforme des monastères, il supprima, entre autres, les monastères doubles. Ignace nous en donne ici la description (p. 159-160). Les moines et les moniales y vivaient non mélangés les uns avec les autres mais dans des bâtiments respectifs, qui, d'ailleurs, étaient adjacents. Les deux communautés, celle des hommes et celle des femmes avaient une direction et une administration communes. Certains biens-fonds aussi étaient communs. — Ce voisinage et cette collaboration des deux sexes avait entraîné des abus. On sait que déjà Justinien voulut y remédier et promulgua une première novelle en 529, une deuxième en 546, décrétant la suppression dans tout l'empire de ces monastères doubles. Mais ces décisions sévères ne changèrent point le fond des choses. L'empire était trop vaste pour que les lois pussent s'y faire sentir avec force partout. Un canon du Concile de Nicée en 787 interdit la fondation de monastères doubles mais ne prononce pas la suppression de ceux qui existent déjà. La mal continua à sévir <sup>(1)</sup>. Enfin, vers 810, le patriarche Nicéphore décréta la suppression des anciens monastères doubles, c'est ce que nous raconte précisément Ignace (p. 159). S. Nicéphore choisit les prélats les plus influents et les plus zélés, leur exposa ses vues et les envoya d'un bout à l'autre de l'empire, prêcher la réforme et même, au besoin, l'imposer. Par voie de persuasion et par voie d'autorité, les envoyés patriarcaux réussirent à transplanter les communautés d'hommes loin des communautés de femmes et, pour les empêcher de se rapprocher à nouveau sous prétexte de se prêter une aide mutuelle, ils pourvurent chacun des couvents dédoublés de tout ce qui leur était nécessaire <sup>(2)</sup>.

— Nicéphore interdit aux princes de contracter un second mariage, après rupture du premier. — On comprend l'importance de cette décision quand on songe que l'affaire moechienne avait donné aux princes un déplorable exemple.

(1) Cf. PARGOIRE, *Les monastères doubles chez les Byzantins*, dans *Échos d'Orient*, janvier 1906, p. 21 sqq.

(2) Sur la lutte entre Nicéphore et le parti monastique en général, cf. THÉOPHANE, éd. DE BOOR, p. 481-484.

— Un haut fonctionnaire de la Tauride eut l'audace de se séparer de sa femme et cela causa, au début du ix<sup>e</sup> s., un effroyable scandale ! On en parla beaucoup à Constantinople. — Nicéphore écrivit au sujet de cette affaire conjugale au pape Léon III (795-816). Il lui parla aussi de l'hérésie iconoclaste naissante. — On sait que Théodore Studite, en difficulté avec la Cour Impériale, écrivit également à ce pape (1). Quand, à Byzance, un personnage ou un parti avait des ennuis, il s'adressait au pape et le prenait comme arbitre. Car c'était le seul évêque autocéphale indépendant de l'empereur byzantin et des musulmans. — Mais revenons au texte d'Ignace. En homme prudent, il ne nous dit nulle part, qu'au Concile de 809, le nouveau patriarche, à la demande de l'empereur et d'accord avec lui, consacra, comme étant légitime, le mariage de Constantin VI avec Théodote et réintégra l'économe Joseph dans ses fonctions ! Il préfère passer à d'autres récits : En 813, Michel I<sup>er</sup> Rangabé (811-813) qui avait succédé à Nicéphore, après le règne de quelques mois de Stauracios (811), fut vaincu par les Bulgares et relégué dans un monastère avec sa femme et ses enfants. Ce fut un empereur pieux et orthodoxe. Il avait reçu la couronne des mains du patriarche Nicéphore, après avoir signé un acte dans lequel il stipulait qu'il défendrait l'église orthodoxe et protégerait les ministres de son culte. Il commença par supprimer les taxes que l'empereur Nicéphore avait instituées sur les monastères et qui avaient monté les moines contre lui. Il distribua libéralement de l'argent aux couvents, aux hôpitaux, aux hospices, etc... Il admit les moines dans son entourage en leur donnant une importance politique ; il espérait réconcilier ainsi Nicéphore avec Théodore Studite. Enfin, l'économe Joseph fut démis et excommunié pour la seconde fois. Léon V l'Arménien, après la défaite de Michel, s'empara du trône (813-820). L'hagiographe dit qu'il était à ce moment *δημαγωγός* (= *στρατηγός*) de la I<sup>re</sup> section de la phalange militaire *τῶν λεγομένων θεμάτων* (= Thème des Arméniaques) (p. 163) (2). Selon Loparev, ce nom de *θέμα*

(1) Cf. *P.G.*, t. IC, lettre n° 33 col. 1017-1021.

(2) A l'origine, sorte de colonies militaires, constituées sous le règne de l'empereur Héraclius (610-641) pour servir de défense, de

n'apparaît qu'au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. et ne devient courant qu'au X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s., et ce serait la raison pour laquelle l'auteur a employé « *λεγομένων* » (1). Nicéphore voulut faire signer par Léon une déclaration d'orthodoxie, mais celui-ci, pour s'y dérober, refusa de signer quoi que ce soit avant son couronnement (p. 163) (2). Au moment où Nicéphore posa la couronne sur la

barrière « élastique » (selon la très juste expression de M. Henri Grégoire) contre les envahisseurs perses. Les thèmes évoluèrent et finirent par devenir de simples circonscriptions territoriales. Leur chef, le stratège, avait à la fois les pouvoirs civils et militaires. Sur la question de l'origine des thèmes, cf. GELZER, *Die genesis der Byz. Themenverfassung*, (Leipzig, 1899); Ch. DIEHL, *Études byzantines*, (Paris, 1905). *L'origine du régime des thèmes*, p. 278-292. E. STEIN, *Studien zur Geschichte des byzantinischen Reiches* (Stuttgart, 1919), p. 107-140 et *Ein Kapitel vom persischen und vom byzantinischen Staate*, dans *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* (Berlin, 1920), p. 82-87. Voyez également G. OSTROGORSKY, *Sur la date de la composition du Livre des Thèmes et sur l'époque de la constitution des premiers thèmes d'Asie Mineure dans Byzantion*. t. XXIII (Bruxelles, 1953), p. 31 à 66.

(1) LOPAREV, *Viz. Vrem.* t. XVII, p. 111-112.

(2) Le CONT. DE THÉOPH., p. 28B nous donne la même version tout comme GÉNÉSIUS, p. 27B ; ils puisent, d'ailleurs, leurs renseignements dans la Vie de Nicéphore d'Ignace. Par contre, THÉOPHANE p. 502 (de Boor) nous dit que Léon donna au patriarche une affirmation écrite de son orthodoxie. Il est suivi par LÉON LE GRAMMAIRIEN, p. 207B, le SCRIPTOR INCERTUS DE LEONE, p. 340-341B, SYMÉON MAGISTER p. 604B, GEORGES LE MOINE, p. 763. Qui faut-il croire ? Il est difficile de le dire d'une manière sûre. Beaucoup d'historiens ont pensé que le témoignage d'Ignace était beaucoup plus digne de foi que celui de Théophane. Je suis d'un avis opposé et voici pourquoi. 1°) Ignace nous donne de l'histoire une version officielle et impériale. Il ne craint pas, nous l'avons vu, d'omettre certains détails qui le gênent et surtout de déformer la vérité pour donner, en toutes circonstances, le beau rôle à son héros. Nous ne devons donc pas le considérer comme une source impartiale et infaillible. 2°) Ignace, quand il écrit, soit en 829, soit entre 843-847 est déjà assez éloigné du couronnement de Léon V (813) alors que le chroniqueur Théophane écrit aussitôt après tous ces événements (on sait qu'il a rédigé sa chronique de 810/11 à 814/15). 3°) La version de Théophane semble, en outre, beaucoup plus vraisemblable. Léon V, pour ne pas avoir d'ennuis à son avènement, aura sûrement signé l'acte d'orthodoxie que lui présentait le patriarche, tout comme l'avait fait avant lui, Michel I<sup>er</sup>. C'était pour lui une simple formalité imposée par l'usage et sans aucune valeur de serment.

tête de Léon, il sentit une épine le piquer au doigt. Douloureux présage de ses souffrances futures !... (p. 164). Léon ne tarda pas à promulguer un édit iconoclaste. Nicéphore, on le devine, refusa de signer. Il y eut alors entre l'empereur et le patriarche une conversation fameuse dont la matière a sûrement servi, à l'origine, de sujet d'exercice d'école. Le dialogue qui fut, sans doute pour la première fois, rédigé par un élève de Taraise et servit de sources aux auteurs ultérieurs se retrouve, sans grands changements, dans de nombreuses *Vies*. Voici, en un mot, la thèse qu'y défendait Nicéphore : l'honneur rendu à l'image va au prototype (par. 169-189). — Nous ne pouvons pas ici étudier en détails sa longue démonstration. — Cette conversation n'aboutit à aucun résultat et Nicéphore, désespéré, écrivit à la femme de Léon et aux ministres, notamment à Eutychianos (p. 189) pour qu'ils engageassent l'empereur à changer d'avis. Ce fut en vain. Il est certain que, déjà à ce moment, Léon avait pris la décision d'éloigner le plus vite possible le patriarche importun. Il commença par lui ôter la surveillance du Trésor de l'Église, qu'il confia à un patrice (p. 190). Un concile iconoclaste fut réuni en avril 815 et Nicéphore y fut amené de force (p. 193). Il y prononça un discours contre les Iconoclastes (p. 194). C'est à ce concile que l'Empereur le déposa et l'exila (p. 196-199). — Ignace, ici, veut nous faire croire que Nicéphore a volontairement renoncé au patriarcat. Il aurait commencé par écrire une lettre à Léon : « On m'a maudit, mais cette malédiction est un honneur ; on menace de me tuer, c'est pourquoi j'abandonne le patriarcat » (p. 197-198). Le phourarque Patrice reçut l'ordre de le chasser du palais patriarcal pendant la nuit, afin d'éviter un scandale (p. 198). Il fut relégué dans le monastère 'du Christ Bienfaisant', τοῦ Ἀγαθοῦ, déjà cité, fondé par lui sur la rive asiatique du Bosphore de Thrace, puis dans le monastère de Théodore, fondé par lui également, dans l'île de Proconnèse. Il y fut conduit par une escorte dont le chef était un parent de l'empereur, un nommé Bardas, à qui l'ex-patriarche prédit une fin fatale, ce qui se réalisa effectivement quatre ans plus tard, en 819, (p. 201). — Ignace, qui vient de nous représenter la démission de Nicéphore comme volontaire, nous parle, par contre, de sa retraite au monastère comme d'un exil cruel

auquel le condamna l'empereur, qui, selon la tradition, est présenté ici comme une bête redoutable, etc... En réalité, on sait que Léon traita le patriarche déposé avec indulgence. Il vécut très agréablement dans son couvent, lisant des livres de sa bibliothèque, s'entretenant librement avec ses amis ; sa fortune personnelle ne fut pas confisquée et resta en sa possession. C'est du moins ce que nous raconte le patriarche Photius dans une lettre à l'empereur Basile I<sup>er</sup> le Macédonien (1). Il semble probable, en tout cas, que Nicéphore n'éprouva contre Léon aucun ressentiment personnel, du moins si nous en croyons J. Skylitzès qui relate que l'ex-patriarche, après l'assassinat de Léon a dit que celui-ci fut un régent habile (2). — Ignace poursuit son récit : Nicéphore disparu de la scène ecclésiastique, ce fut l'iconoclaste Théodore Cassitéras qui lui succéda. L'hagiographe qui ne l'appelle point par son nom, nous dit que cet homme parlait une langue barbare pleine de solécismes. Comme jadis Taraise et Nicéphore, c'était un laïc. Le nouveau patriarche, qui ne fut du reste pas reconnu par les partisans de Nicéphore qui jugeaient illégitime sa déposition, convoque un concile qui confirma les décisions de celui d'Hiéria de 753. Les Images furent officiellement abolies, les patriarches Taraise et Nicéphore anathématisés et les membres iconophiles du clergé furent démis de leurs fonctions. Aucun représentant des sièges apostoliques ne participait à ce concile iconoclaste (p. 202).

Parlant encore de Léon l'Arménien, et à propos du traité de paix conclu avec les Bulgares (817) il le qualifie de honteux et de déshonorant, Léon ayant eu, en effet, devant les Bulgares, une attitude humiliée... La paix fut célébrée par des rites payens exécutés par Léon et son armée et par des rites chrétiens accomplis par les Bulgares (3). Et les Byzantins très chrétiens furent indignés de voir l'Empereur des Romains asperger le sol de l'eau qu'il puisait dans une coupe, mettre à l'envers les selles des chevaux, s'accrocher à des rênes triples et jeter en l'air du fourrage... Léon,

(1) VALETTA, *Phot. Epist.* (Londres, 1864) n° 218, p. 531.

(2) J. SKYLITZÈS dans CÉDRÉNUM, II, p. 59, l. 17.

(3) Voyez là-dessus, RUNCIMAN, *A history of the first Bulgarian Empire*, p. 74.

le 25 décembre 820, fut assassiné par Michel (II) qui lui succéda sur le trône. Ce meurtre est représenté, bien entendu, par Ignace comme une action héroïque qui purgea le monde d'un redoutable fléau ! (p. 207-208). C'est à la demande de Nicéphore que le nouvel empereur, selon Ignace, aurait reconnu le Culte des Images. Il considérait comme nuls et non avenues les conciles de 754, 787, 815. Son attitude était donc plus ou moins neutre (p. 209-210). — Il rappela d'exil Théodore Studite et Nicéphore, mais on sait que, d'autre part, il maintint en vigueur les lois déjà existantes contre les iconophiles et les empêcha de rentrer dans Constantinople. Notons ici aussi un détail que la *Vie* ne mentionne pas. Dans deux lettres de Théodore Studite à Nicéphore exilé <sup>(1)</sup>, Théodore considère le patriarche comme un ami, combattant avec lui contre l'hérésie. Les deux ennemis de naguère ont oublié leurs dissentiments et dans le malheur se sont unis contre leur ennemi commun, l'iconoclaste Léon V. — Nicéphore continua à vivre au monastère de S. Théodore. L'auteur se plaît à le comparer emphatiquement aux saints de l'Ancien et du Nouveau Testament (p. 210-213). C'est dans ce couvent que mourut cet homme pieux, au début du règne de Théophile (829-842), en juin 829, après 14 ans 3 mois de retraite (p. 213). L'iconoclasme sévit à nouveau mais l'hagiographe espère que l'intervention du saint fera cesser ces maux (p. 214). Péroration (p. 215-217). Cette *Vie* de Nicéphore par Ignace, bien que tendancieuse, est d'un grand intérêt historique. Elle a servi de source à Génésius et au Continuateur de Théophane.

— Le 13 mars 847, sur l'ordre du patriarche Méthode, le corps de Nicéphore fut transféré du monastère de S. Théodore dans l'église des Saints Apôtres à Constantinople où il fut déposé aux côtés de Taraise, près des tombeaux impériaux. Selon Dobschütz, cet événement solennel marque la fin définitive des hostilités entre le parti patriarcal et le parti monastique <sup>(2)</sup>.

Le prêtre Théophane a écrit un discours tardif et rhétori-

(1) *P.G.*, t. IC. Lettre n° 18 col. 1173-1176 et Lettre n° 79 col. 1317-1320.

(2) DOBSCHÜTZ, *B. Z.*, t. XVIII, (1909), p. 59.

que sur cette translation <sup>(1)</sup> et c'est par lui que nous en connaissons les détails.

\* \*  
\* \*

### 7. — Vie de S. Jean le Psichaïte (755-825 environ) <sup>(2)</sup>.

Au tome VI de mai des AA. SS. p. 100, le P. Daniel Papebroch a consacré à S. Jean le Psichaïte un article très succinct où il s'est borné à reproduire les notices, absolument dénuées d'intérêt que fournissent sur ce personnage les ménées et les synaxaires de l'Église grecque.

Il existait cependant une biographie complète du saint. Mgr. Ehrhard la signalait en 1897 dans la *Gesch. der byz. Literatur* de Krumbacher, p. 197. Enfin, en 1902, Van den Ven la publia intégralement. Il se base sur deux mss : 1) le Baroccianus 240 de la Bibliothèque bodléenne d'Oxford, B ; 2) le Monacensis 366 de la biblioth. de Munich, M. Le texte de M. offre un grand nombre de développements qui ne se retrouvent pas dans la recension B. L'auteur de B. semble avoir supprimé beaucoup de détails, qui, malgré leur caractère souvent banal, ne sauraient être détachés de la biographie sans détruire l'harmonie de ses diverses parties. L'édition de Van den Ven reproduit donc le texte de M. Les variantes de B. sont reportées dans l'apparat critique.

L'Auteur : Il est anonyme et ne mentionne point les sources auxquelles il a puisé. Ce ne peut être qu'un moine du couvent que le saint dirigeait en qualité d'higoumène. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'invocation qui termine le morceau. Le dessein de l'auteur est de conserver à la

(1) Ed. pr. TH. IOANNOU, *Μνημεία ἀγιολογικά*, (Venise, 1884), p. 115-128 ; P.G., C, p. 159-168. Cf. aussi *Syn. Eccl. CP.*, 13 mars, p. 533.

(2) BIBLIOGRAPHIE :

\*VAN DEN VEN, *Museon*, N<sup>elle</sup> série, III (Louvain, 1902), p. 97-125. *Syn. Eccl. CP.*, 24 mai, col. 706-708.

C. DOUKAKIS, 7 mai, p. 112.

NICODÈME HAGIORITE, 7 mai, III, p. 21.

AA.SS. mai VI, p. 100.

B.Z., t. XVIII, (1909), p. 714-715.

LOPAREV, *Viz. Vrem.*, t. XVIII p. 7 sqq.

HANS MERTEL, *Die biographische form der Griechischen Heiligenleben*, (München, 1909). p. 76 sqq.

postérité la mémoire d'un héros de la période iconoclaste de Léon l'Arménien (813-820), dont le souvenir s'était déjà perdu. Le narrateur s'excuse de prendre la plume malgré sa jeunesse. Rien dans son récit ne permet d'affirmer qu'il connut personnellement le saint à moins que l'on veuille considérer comme originale la leçon du ms. d'Oxford : *ὡς ἐτι περιῶν ἐν τῷ βίῳ ἡμῶν ἐφρόντιζες, οὕτω καὶ μεταστὰς ἐκ τοῦ βίον ἡμᾶς περιτελιχίσε* (§ 13), phrase qui n'existe pas dans le ms. le plus ancien, le ms. M. D'autre part, cette *Vie* est, selon Van den Ven, postérieure au rétablissement du Culte des Images (843), car, au sujet de la mort de Jean, on y lit la remarque suivante : *καὶ γὰρ μέχρι τότε τὸ τῆς αἰρέσεως ἄγος κατεκράτει*, ce qui indique que la persécution avait pris fin au moment où écrivait l'auteur anonyme. Cet argument joint au caractère général de la *Vie* (absence de données chronologiques, renseignements maigres et vagues sur la personne du saint, banalité des thèmes, etc...) nous permet d'affirmer que cette *Vie* a dû être écrite dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle. Nous ne pouvons pas la considérer comme plus tardive, car le ms. le plus ancien que nous en ayons, le ms. de Munich date du x<sup>e</sup> s. et peut-être même du ix<sup>e</sup> s.

La *Vie* de Jean le Psichaïte ne présente ni plus ni moins d'intérêt que la plupart des textes hagiographiques de l'époque iconoclaste. Bien que la logomachie s'y donne libre carrière et que l'auteur fasse preuve çà et là de cette crédulité qui est un des caractères distinctifs des écrits de ce genre, on y trouve une description assez vivante de la persécution de Léon l'Arménien. En outre, le rédacteur anonyme fournit quelques détails sur deux monastères peu connus de Constantinople (1).

#### ANALYSE DE LA VIE DE JEAN LE PSICHAÏTE.

Jean est originaire du thème des Bucellaires. Il est né dans une localité connue mais que l'auteur ne nomme pas. Son père, Léon, était prêtre. Il quitta bientôt ce pays et s'établit avec sa famille aux environs de Nicomédie. Jean

(1) Pour tous les détails se rapportant à cette *Vie*, je renvoie à l'introduction et aux notes de l'édition de VAN DEN VEN, *Museon*, N<sup>elle</sup> série, III, (Louvain, 1902) p. 97 sqq.

parvenu à l'âge adulte ne voulut pas se marier et embrassa la vie monastique, de même que son père, sa mère Chionie, ses frères Théodore et Philippe et sa sœur Euphrosyne (par. 2). Après s'être placées pendant quelque temps sous la direction d'un moine nommé Antoine, Euphrosyne et Chionie entrèrent dans un couvent de femmes, tandis que Léon et ses fils se rendaient au célèbre monastère de la Source <sup>(1)</sup> à Constantinople où ils reçurent l'habit monastique des mains de l'higoumène Georges. Les moines pullulaient dans ce couvent, dit l'hagiographe. — Ce détail semble ici erroné, car Jean et sa famille y entrèrent à l'époque de l'iconoclasme (probablement sous le règne de Léon IV Chazar, 775-780) ; or, on sait qu'à cette époque, les monastères de Constantinople étaient désertés. Leurs moines avaient fui ou étaient emprisonnés et exilés. Ce n'est qu'après le rétablissement de l'orthodoxie en 843, que le fameux monastère de la Source fut à nouveau prospère et envahi par les moines. L'auteur, parlant d'une époque beaucoup antérieure, fait donc un anachronisme en nous décrivant une situation qui n'existait que de son temps. D'autre part, l'higoumène Georges cité par notre texte n'est pas un inconnu. Au concile de 787, un higoumène du Monastère de la Source, du nom de Georges, défendit les Images <sup>(2)</sup>. — Peu après son arrivée au monastère, Léon mourut. Son fils Philippe ne tarda pas à le rejoindre dans l'autre monde. Le patriarche Taraise (784-806) ordonna Théodore prêtre et Jean diacre (par. 3). Ici se place un passage fameux qui nous renseigne clairement sur l'instruction que recevaient les jeunes gens à Constantinople <sup>(3)</sup>. Le biographe raconte que Jean ne perdit pas son temps à étudier toutes les sciences profanes, cela lui donne l'occasion de

(1) Cf. S. BÉNAY, *Le Monastère de la Source à Constantinople*, dans *Échos d'Orient*, III, (1900), p. 223 sqq et 295 sqq.

(2) Cf. MANSI, *Conciliorum Nova et amplissima collectio*, t. XII, p. 1111. MARIN, dans son livre sur *les Moines de Constantinople*, p. 348, cite également Georges. S. BÉNAY, dans son article cité sur le Monastère de la Source, ne parle pas de lui.

(3) Ce texte a été analysé en détail par DVORNIK, dans son livre : *Les Légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, p. 29-31. Voyez aussi pp. 246, 247, 248 de ce travail, le passage de la Vie de Nicéphore sur le même sujet, mais dans la Vie de Jean, il s'agit uniquement de l'enseignement supérieur.

les énumérer et d'en parler. Jean étudia les Saintes Écritures. Il ne s'attarda pas à s'assimiler les subtilités de la grammaire, ni le bavardage d'Homère, ni la rhétorique, la dialectique et la syllogistique. En philosophie, il se contentait d'un seul raisonnement, à savoir ce syllogisme : « Dieu est le Créateur de Tout, et comme le Créateur est aussi le Juge, Dieu est le Juge de toutes choses ». Il traitait l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique comme des choses qui n'ont pas d'existence réelle. Enfin, il ne passait point son temps à lire le profane Platon, contre lequel l'auteur profère de violentes invectives. « Et comment Platon, qui a l'expérience de tout cela, peut-il être élevé ainsi aux choses intellectuelles, lui, qui pareil aux serpents, rampe dans la boue des passions, le ventre plein et faisant figure de parasite... » (par. 4). — Ce passage nous fait connaître le programme de l'enseignement profane à Constantinople au ix<sup>e</sup> s. ainsi que le mépris et l'hostilité du parti monastique à son égard. Il est permis de se demander si l'auteur nous décrit ici le programme des matières de l'enseignement tel qu'il existait à son époque, c'est-à-dire sous Michel III (842-867), après la réorganisation de l'enseignement supérieur officiel par le César Bardas, ou celui qui existait au temps de la jeunesse de Jean le Psichaïte, c'est-à-dire à l'époque de Taraise, ou mieux à l'école même de Taraise. — Jean fut appelé au poste d'économe du monastère (par. 4), poste qu'il résigna, sous le règne de l'impératrice Irène (780-790 et 797-802), pour remplir la même fonction dans un autre couvent fondé tout récemment par un patrice du nom de Michel, qui lui avait donné tous ses biens. Ce monastère était dédié à la Théotokos τῶν Ψυχᾶ. Ce dernier nom, remarquons-le, ne se trouve que dans le titre de la *Vie* et nulle part dans le corps du texte. — Les écrivains byzantins ne nous fournissent aucun renseignement au sujet de ce monastère. Il devait être situé dans le quartier dit τῶν Ψυχῶν, mais la topographie exacte de ce quartier, elle aussi, est inconnue. Van den Ven, se basant sur les quelques textes <sup>(1)</sup> où il en est question, le situe sans hésitation en dehors de

(1) CONT. THÉOPH., éd. Bonn, p. 151 et p. 420. — SYM. MAG. éd. Bonn, p. 649. — *Vie de Jean le Psichaïte*, éd. VAN DEN VEN, p. 113.

l'enceinte de la capitale <sup>(1)</sup>. Loparev se range à cet avis. Du Cange <sup>(2)</sup> et Mordtmann <sup>(3)</sup> le situent à tort aux environs du Forum de Constantin, non loin de l'Hippodrome. Il y avait là effectivement un quartier dit τῶν Ψυχᾶ ou τῶν Ψηφᾶ ; il s'y élevait une église dédiée à St<sup>e</sup> Anastasie. Le monastère de la Mère de Dieu τῶν Ψυχᾶ, dépendait du Monastère de la Source. Il ne nous est pas possible de déterminer la période exacte de sa fondation.

Le frère de Jean, Théodore, avait été nommé higoumène de ce monastère (par. 5). Quand il fut nommé évêque, Jean lui succéda dans cette charge ; de là, évidemment, lui vint son surnom de Psichaïte. — A quelle époque Théodore fut-il nommé évêque ? La *Vie* ne nous le dit pas. Il est probable que c'est sous le règne de Nicéphore (802-811) et non plus sous celui d'Irène, car le texte nous parle de ὁ κρατῶν. Il est très vraisemblable qu'il fut évêque en Galatie, son pays d'origine. On sait qu'au ix<sup>e</sup> s. encore, les évêques étaient appelés à exercer leurs fonctions dans leur lieu de naissance. — Jean reconstruisit les bâtiments et l'église qui venaient d'avoir été incendiés par les Barbares. — Il ne peut s'agir ici que des Bulgares qui, au début du règne de Léon l'Arménien, en juillet 813, arrivèrent aux portes de Constantinople sous la direction du fameux Krum. On sait que le nouvel empereur, sous prétexte de discuter un traité de paix avec ses ennemis, convia Krum à une réunion où il tenta de le faire assassiner. Sa trahison échoua, Krum réussit à s'enfuir et les Bulgares se vengèrent brutalement en pillant Constantinople, en brûlant ses édifices et en détruisant ses œuvres d'art <sup>(4)</sup>. — Dans la *Vie* de Jean le Psichaïte, Léon V l'Arménien est décrit selon la tradition. Tous ses méfaits iconoclastes sont détaillés d'une manière assez vivante. Il est traité de porc, de bête sauvage, etc..., ὃς ἐν βορβόρω τῆς

(1) JANIN, *Const. byz.*, p. 435-436, situe le monastère de la Théotokos, τῶν Ψυχᾶ, dans la banlieue de Constantinople, sur le Bosphore, dans la région de Saint-Phocas (auj. Ortaköy).

(2) DU CANGE, *Const. Christ.*, l. II, ch. 16, n<sup>o</sup> LXXVI, p. 138.

(3) MORDTMANN, *Esquisse topographique de Constantinople*, p. 68.

(4) LÉON GRAM. p. 207-208B ; BANDURI, *Imp. Orient.* I, p. 416, cf. aussi, naturellement, RUNCIMAN, *A hist. of the first Bulg. Emp.*, p. 63-65.

ἀσεβείας ἐγκαλινδούμενος · οὐ γάρ ἐστιν ἄξιος τῆ τοῦ Λέοντος τιμᾶσθαι προσηγορία, etc. (1) (par. 6, p. 113).

L'attachement de Jean aux Saintes Images lui valut beaucoup de souffrances. Il fut amené devant le patriarche iconoclaste Théodore Cassitéras (815-821) et cité en justice par l'éparque (2) de la ville. Léon lui infligea de nombreux supplices, le fit fouetter, jeter en prison, puis l'exila. Plus tard, il fut mis de nouveau en prison. — L'auteur, dans ce passage, n'est pas clair. On ne le comprend pas très bien. Il nous parle de deux emprisonnements entre lesquels s'intercale un exil, mais il ne nous dit pas où il fut exilé et jusqu'à quand. Il manque d'esprit critique et d'expérience, et la documentation qu'il possède sur son héros est peu fouillée. Il se sert d'ailleurs très probablement d'un patron d'école. — Il nous parle ensuite du fameux Jannis (3), le futur patriarche iconoclaste (qui régnera d'avril 834 à février 843). — En ce moment,

(1) Les expressions dont se sert ici l'hagiographe pour désigner l'empereur iconoclaste Léon V l'Arménien sont à rapprocher de celles qu'emploient généralement les écrivains byzantins pour le désigner. Cf. par exemple Georges LE MOINE, p. 770, l. 2-4 éd. Bonn. *Vie de Macaire, higoumène du Mon. de Pélécètes*, dans *Anal. Boll.* t. XVI p. 153, l. 13. — *Vie de S. David, Syméon et Georges*, dans *Anal. Boll.*, t. XVIII, p. 227, § 15. — *Vie de S. Théodore Studite*, dans *P.G.* t. IC col. 275. — *Vie de S. Joseph l'Hymnographe par Jean le Diacre*, dans *P.G.*, t. CV, col. 153, par. 16. — *Vie de S. Joannice le Grand par le moine Sabas*, dans *AA.SS.*, nov. II, 1, p. 348, C. par. 17. On trouve, dans ce dernier texte, un tableau de la persécution de Léon l'Arménien tout semblable à celui que nous lisons dans la *Vie de S. Jean le Psichâte* (p. 114). Cf. aussi L. MAIMBOURG, *Hist. de l'hérésie des Iconoclastes* (Paris, 1679), t. II, p. 95 sqq.

(2) Sur cette fonction d'éparque, voyez VASILJEV, *Hist. de l'empire Byz.*, trad. franç. de P. BRODIN et A. BOURGUINA (Paris, 1932) I, p. 454 ; Albert STÖCKLE, *Spättrömische und byzantinische Zünfte* (Leipzig, 1911) p. 74-78 ; Chr. M. MACRI, *L'organisation de l'économie urbaine dans Byzance sous la dynastie de Macédoine* (Paris, 1925), ch. III, p. 65 sqq., « Du rôle du Préfet ». Voyez la bibliographie complète relative au *Livre du Préfet* (édité pour la 1<sup>re</sup> fois, on le sait, par J. NICOLE (Genève 1893), dans *Byzantion*, IX, I, (1934) p. 171, note 4. Ce fameux édit de l'empereur Léon le Sage, qui règle minutieusement l'organisation des corporations de Constantinople est, pour nous, une mine de renseignements précieux pour l'étude de la Vie byzantine.

(3) Il serait très intéressant de réunir tous les surnoms que reçut ce patriarche Jean. Il fut appelé Jean le Grammairien, Jean Morocharzanios, Jean Lécanomantis, Jannis, Jean Garidas,... etc.

c'est-à-dire sous le règne de Léon V, il est higoumène du monastère de S. Serge et Bacchus à Constantinople. — Jean le Psichaïte dut supporter, à maintes reprises, ses insultes. On constate, une fois de plus, que les écrivains ne laissent jamais échapper une occasion de lui faire jouer un mauvais rôle ! Jean subit sans broncher les douloureuses tortures qu'on lui imposait (par. 7). Enfin, en 820, Léon fut assassiné par Michel (II) le Bègue qui lui succéda. Jean, alors, se rendit à Cherson dans la Chersonèse Taurique et s'y fixa pendant assez longtemps. — Le voyage à Cherson paraît assez invraisemblable, car on n'en voit point les raisons. Il n'avait aucun ami là-bas et n'était chargé d'aucune mission à y remplir. D'autre part, nous avons vu qu'il fut exilé sous le règne de Léon. Mais le biographe ne nous donnait aucune précision à ce sujet. Loparev pense très justement qu'il a dû sûrement confondre deux versions différentes de ces événements. Voici ce qui s'est passé en vérité. Comme tant d'autres moines iconophiles, Jean fut très probablement exilé à Cherson par Léon l'Arménien, et comme beaucoup d'entre eux il en fut rappelé par Michel le Bègue et termina sa vie à Constantinople (1). Dans ce cas, il était assez exceptionnel, cependant, que Michel permît aux moines d'entrer dans la capitale et d'y vivre. — Ceci dit, revenons à notre texte. A Cherson, Jean s'adonna à une sévère ascèse. Une nuit, il eut une vision : il vit un grand cierge allumé sortir de sa bouche. Le lendemain, il racontait cette histoire aux habitants émerveillés. Il ne tarda pas à devenir célèbre dans toute la région. Il avait le don des miracles et était capable de guérir toutes les maladies (par. 8). Il guérit successivement une femme dont le bras était paralysé par l'œuvre du démon, un jeune homme qui était tombé du haut d'un rocher, un forgeron du nom d'Anastase, un pêcheur du nom d'Isidore, etc... (par. 9). Un jour, Jean invita un de ses disciples, Parthenios, et lui conseilla de se rendre à Constantinople. Celui-ci lui répondit qu'un pareil voyage offrait de grands dangers, à cause de leurs ennemis iconoclastes. Alors, Jean lui proposa de l'accompagner. Ils quittèrent donc Cherson à la grande tristesse des habitants et se rendirent dans

(1) LOPAREV, *Viz. Vrem.*, t. XVIII, p. 10.

la capitale où Jean alla embrasser ses amis qu'il n'avait plus vus depuis si longtemps. — Tous ces détails que la tradition orale fournissait, sans doute, à notre hagiographe ne doivent pas correspondre à la vérité historique. — En réalité, Jean, exilé en 815/16 par Léon l'Arménien, revint très probablement à Constantinople lors de l'amnistie accordée par Michel II aux moines exilés, vers 822/23, au moment de la révolte de Thomas. Cet empereur, qui était loin d'être un iconophile, craignait que les partisans des Images exilés ne passassent du côté de la révolte, et c'est pourquoi il préféra les rappeler.

A. Constantinople, Jean, après avoir visité ses amis et prié dans les églises, se retira dans son monastère de la Théotokos τῶν Ψυχῶν. Bientôt, il avertit Parthenios de sa mort prochaine, réunit ses disciples et leur donna les derniers conseils (par. 10-11). Puis il mourut. De nombreux miracles s'accomplirent par son intermédiaire. Une folle se rendit auprès de son tombeau. Aux cris qu'elle poussa, la foule accourut vers les saintes reliques, sans crainte des châtiments que l'empereur pourrait lui infliger à cette occasion, car, précise le texte, à cette époque, l'hérésie iconoclaste sévissait encore avec violence. Par la grâce de Dieu, et en présence de nombreux témoins, la femme, délivrée du démon qui la possédait, recouvra la raison. Une autre femme vint aussi, portant dans ses bras un enfant, aveugle de naissance. Comme on le pense, le saint le guérit aussitôt (par. 12), etc. — A part quelques détails dignes d'intérêt, les données de cette *Vie*, nous l'avons constaté, sont maigres et banales. Il nous est impossible, d'après les renseignements assez vagues que nous fournit l'hagiographe, d'en établir la chronologie. Nous savons seulement que Jean est mort un 25 mai sous le règne de Michel le Bègue, très probablement (820-829) et après 823 donc entre 823 et 829, vers 825 peut-être. Les détails que l'auteur nous donne sur la jeunesse du saint, son refus de se marier quand il eut l'âge adulte, son entrée au couvent à Constantinople où, quelque temps après, il est nommé diacre par Taraise (784-806), nous permettent de dire qu'il a dû naître vers 755, c'est-à-dire sous le règne de Constantin Copronyme. Il est donc mort vers l'âge de soixante-dix ans.

(A continuer).

Germaine DA COSTA-LOUILLET.

# LA MEMORIA DE SAINT PIERRE AU CIMETIÈRE DU VATICAN

## La nécropole vaticane

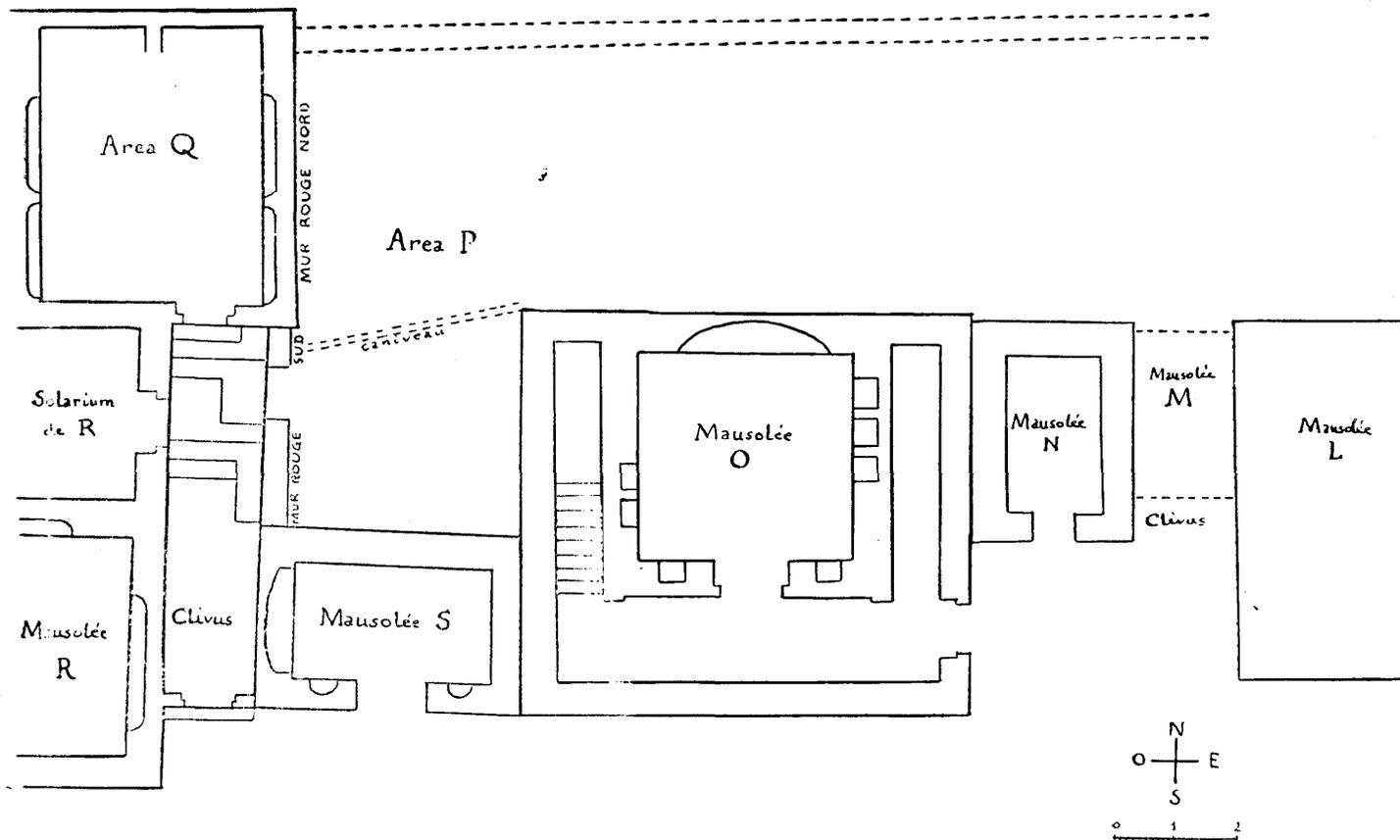
La récente publication des fouilles de Saint-Pierre permet à chacun de se faire une opinion sur leurs résultats. Certes, les auteurs d'*Esplorazioni* (1) ont leurs idées personnelles, mais ils les expriment avec une objectivité qui réserve l'éventualité de conclusions différentes.

La nécropole païenne découverte sous la basilique bordait la via Aurelia nova. Partant du pont de Néron, cette voie prenait franchement à l'ouest pour remonter la *vallis vaticana* en longeant le versant méridional des collines. Étagées sur ce versant, les tombes dégagées par les fouilles s'alignaient d'est en ouest, regardant au sud la voie sur laquelle elles s'ordonnaient en files parallèles. Cette voie, qui n'a pas été reconnue, n'était cependant pas bien éloignée. Elle passait au nord de deux grands mausolées ronds, d'époque vraisemblablement tardive, transformés au moyen âge en chapelles Saint-André et Sainte-Pétronille, ainsi que du grand obélisque funéraire aujourd'hui érigé sur la piazza S. Pietro (2).

Pour interpréter le dispositif de la nécropole de Saint-Pierre, référons-nous à celle de la via Severiana, dans l'Isola Sacra d'Ostie, qui lui est contemporaine. Là, à l'époque de Trajan, une file de tombes fut alignée à 30 mètres de la voie, laissant en avant une zone occupée sans doute par des jardins. A l'époque des Antonins, une seconde file fut placée

(1) A. GHETTI, A. FERRUA, E. JOSI, E. KIRSCHBAUM, *Esplorazioni sotto la confessione di S. Pietro in Vaticano, eseguite negli anni 1940-1949*, 2 vol.

(2) J. M. C. TOYNBEE, *The shrine of St Peter and its setting*, dans *The journal of Roman Studies*, XLIII, 1953, p. 12.



F g. 1. — PLAN AVANT LA CONSTRUCTION DE LA MEMORIA.

sur ce terrain, à cinq mètres de la voie. Au temps des Sévères, des tombes vinrent occuper les espaces libres au bord de celle-ci, entre les deux files de mausolées plus anciens, et même derrière la ligne la plus éloignée de la voie (1).

Nous avons à Saint-Pierre une disposition analogue. La file la plus proche de la voie comporte des tombes isolées, les plus récentes (2). Elles laissent entre elles des passages pour atteindre la seconde file. Celle-ci, au contraire, est composée de mausolées mitoyens qui, sur les 65 mètres dégagés, laissent deux passages, distants de 14 mètres, l'un à l'est, entre les tombeaux L et N, l'autre à l'ouest, entre les tombeaux R et S. Ainsi atteignait-on un terrain vague où se trouvaient des tombes isolées et modestes, dispersées sans ordre à l'arrière des mausolées.

\* \* \*

Est-il possible d'établir une chronologie absolue de la partie occidentale de cette nécropole, et en particulier de la seconde file de mausolées, qui comporte les plus anciens ?

Le mausolée O, des Matucii, le premier en date, est attribué à l'époque d'Hadrien (117-138) ou d'Antonin (138-161) par sa décoration archaïque et par son *opus reticulatum*. Cette datation est confirmée par une brique marquée qui peut remonter à 123. A l'ouest de O, le mausolée S est à situer au milieu du 11<sup>e</sup> siècle. De la seconde moitié de ce siècle datent les tombeaux N, des Aebutii, et R qui semblent contemporains entre eux. Un peu plus tard furent construits, en avant du mausolée O, les mausolées jumeaux T, de Tiberina Flacilla, et U. Enfin, entre 200 et 210, le petit tombeau M, des Julii, obtura le passage oriental. Je réserve encore la datation de l'area Q.

Cette chronologie suit l'évolution des rites funéraires, qui passent progressivement de l'incinération, exclusive jusque

(1) G. CALZA, *La necropoli del porto di Roma nell' Isola Sacra*, p. 49-50.

(2) J. RUYSSCHAERT, *Les fouilles de la basilique vaticane et la Memoria apostolique préconstantinienne*, dans *L'Antiquité classique*, XXI, 1953, p. 384-403. Cf. p. 387.

vers 130, à l'inhumation qui, sauf exception, devient générale vers 190. La tombe O, qui peut remonter à 130-140, comporte uniquement des urnes cinéraires. Les tombes N, R, S, T et U, offrent incinérations et inhumations réunies, celles-ci réservées aux chefs de famille, celles-là au personnel domestique. C'est que le petit peuple romain est demeuré attaché aux anciennes traditions nationales dans un temps où la haute bourgeoisie, plus perméable aux influences orientales, acceptait, avec la religion et les dieux de l'Asie, l'usage asiatique de l'inhumation (1). Enfin, le mausolée M, à incinération exclusive, représente, entre 200 et 210, une survivance d'une tradition en déclin. Aussi fut-il rapidement transformé en mausolée à inhumation, en même temps que ses propriétaires devenaient chrétiens.

\* \* \*

L'area Q est un mausolée à inhumation exclusive. Au pied de ses murs sont disposées, sur chaque face, deux caveaux souterrains recouverts d'arcosolia. Cette disposition ne se retrouve pas dans le mur sud parce que, afin d'économiser la construction d'un quatrième mur, on utilisa le mur nord du mausolée R, lequel n'est d'ailleurs pas orthogonal par rapport aux autres. D'où l'impossibilité de creuser des arcosolia dans un mur mitoyen.

Il faut noter en outre que le mur est de l'area Q déborde largement le mur est du mausolée R, si bien que, entre les deux, dans la face sud de l'area Q, fut réservée une porte ouvrant sur le sommet du clivus qui desservait auparavant la chambre haute du mausolée R.

Par ailleurs, l'alignement de la via Cornélia, qui longeait par le nord la nécropole de l'Aurelia, était peut-être légèrement oblique par rapport à celui de ladite nécropole. Ainsi se justifierait le désaxement de l'area Q qui devait se trouver, sinon proche de la Cornélia, du moins des édifices qui la bordaient par le sud.

Rappelons enfin que l'area Q était à ciel ouvert, d'où la nécessité d'établir un égout de décharge sous le sol du clivus.

(1) P.-L. COUCHOUD et A. AUDIN, *L'ascia, instrument et symbole de l'inhumation*, dans *Rev. hist. Rel.*, déc. 1952, p. 36-66.

Les auteurs des fouilles de Saint-Pierre, qui ont une naturelle tendance à vieillir l'area Q, inclinent à la dater de 150. Ils étayaient leur opinion sur la présence de quatre briques de l'égypte portant le cachet de Marc-Aurèle et de Faustine la jeune. Celle-ci régna de 147 à 175. En fait, le critère constitué par ces briques est approximatif. Ces modestes témoins ont pu être utilisés très tardivement, et même après la mort de l'impératrice, mort qui n'entraîna pas la destruction de toutes les briques déjà fabriquées à son nom. Dans la nécropole d'Ostie, sur un grand nombre de mausolées, un seul fut consacré à l'inhumation exclusive avant le temps des Sévères qui débute en 192. Au surplus, l'area Q trouve un répondant dans le sépulcre XV de la nécropole de Saint-Paul-hors-les-murs, où, autour d'une aire centrale, la schola du collège funéraire, sont disposés à la base des murs de clôture des loculi jumelés pour des inhumations. Le style des peintures, et surtout la structure des murs, coupés de doubles et triples rangées de briques, a autorisé M. Lugli à dater cet édifice du début du III<sup>e</sup> siècle (1). Quand à l'area Q, l'étude de ses briques conduit Torp à en situer la construction aux environs de 230 (2). Si nous admettons ici la date très haute de 190, c'est en ajoutant que, à cette époque, l'édifice est en avance sur son temps. Ce n'est pas en effet avant la fin du siècle que la domesticité des grandes familles fut admise à bénéficier régulièrement de l'inhumation.

L'area Q témoigne d'un remaniement, probablement du rehaussement de son sol qui est aujourd'hui à la cote 24. En effet, la dernière marche de l'escalier du clivus fut recouverte par un nouveau seuil qui exigeait, pour pénétrer dans l'area, un enjambement de 0,60. On peut admettre que le sol fut relevé de 0,30. L'area voisine, P, subit à la même époque un rehaussement de la même hauteur.

Enfin, sans qu'on puisse tirer du fait des conclusions valables, on a observé que tous les arcosolia de l'area Q étaient, à la découverte, vides de sépultures.

(1) G. LUGLI, *Scavi di un sepolcreto romano presso la basilica di S. Paolo*, dans *Notizie degli Scavi*, 1919, p. 285-354 ; en particulier p. 331, fig. 22.

(2) H. TORP, *The Vatican excavations*, dans *Acta archaeologica*, p. 40.

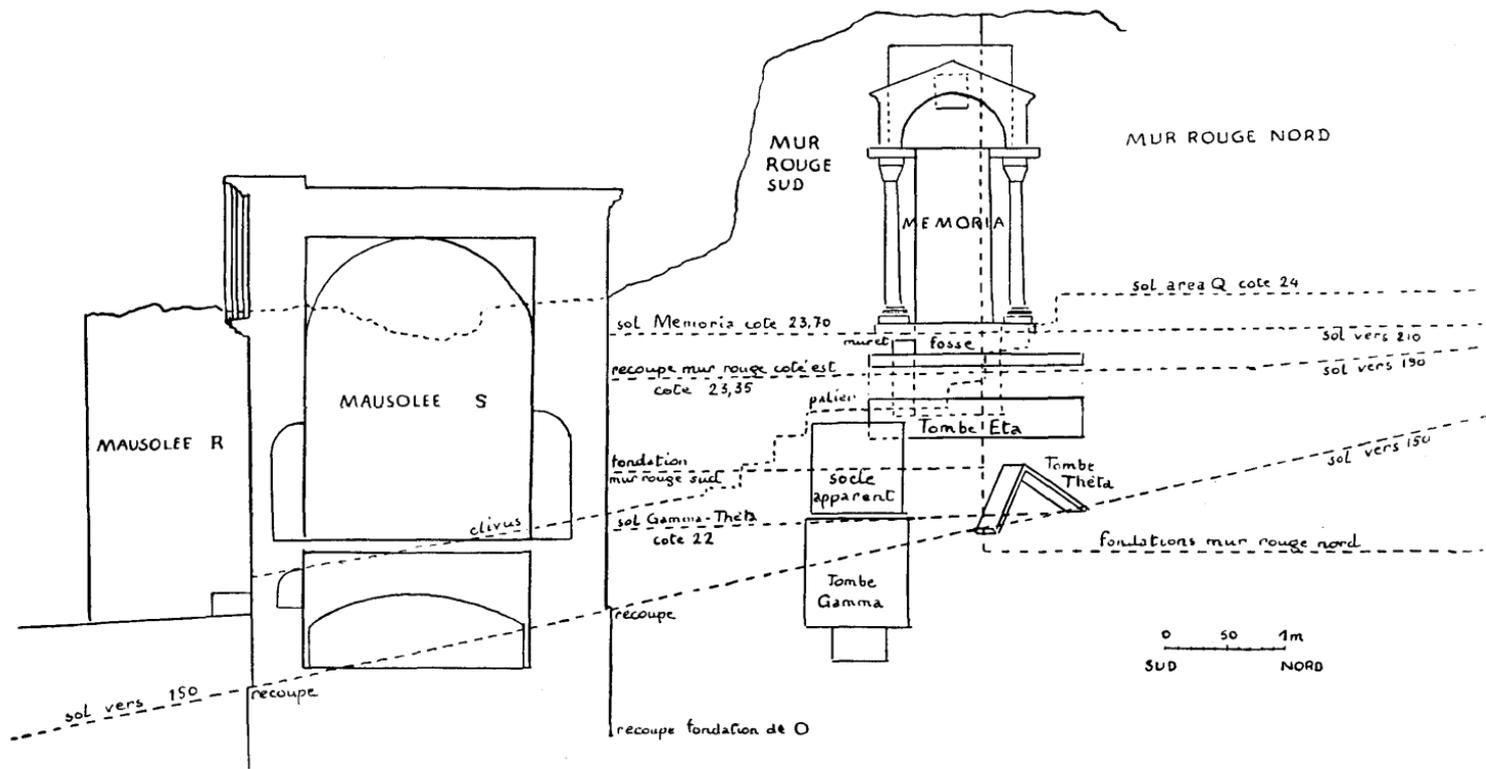


Fig. 2. — STRATIGRAPHIE DE L'AREA P.

### L'area P de 150 à 190

Derrière les mausolées O et S, l'area P est la seule partie du terrain vague situé à l'arrière de la nécropole qui ait été atteinte par la fouille. Dans cet espace vide et qui « n'a pas de murs à lui » (1), auraient été déposés, au temps de Néron, les restes de Pierre. La thèse des auteurs d'*Esplorazioni* fait porter toute l'attention sur cette partie du terrain.

On notera d'abord l'illogisme d'une thèse qui attribue l'antériorité chronologique à des tombes particulièrement médiocres dont la situation est précisément déterminée par la présence de grands mausolées derrière lesquels elles trouvent une place si modeste.

Mais surtout, il faut insister sur ce fait que des limites de l'area P, en son état initial, nous ne connaissons que celle du sud, fournie par les mausolées. Il n'en existait d'ailleurs pas d'autres. A l'ouest, l'area Q viendra lui en donner une. Au nord sera construit un mur qui lui fera une clôture. A l'est, aucun mur n'est apparu, et l'existence du passage entre les mausolées L et N semble bien indiquer que l'area s'étendait jusque là, desservie à ses extrémités par les deux clivi. Ainsi n'est-il nullement loisible d'affirmer qu'elle se limitait à la portion occidentale parce que celle-ci seule a été fouillée. Si les dégagements s'étaient étendus jusqu'au clivus oriental, derrière les mausolées O et N, la « tombe de Pierre » ne présenterait pas la situation au centre de l'area P qui est l'argument majeur en faveur de son identification apostolique. Au surplus, les auteurs d'*Esplorazioni* font état de ce que presque toutes les tombes de l'area P sont groupées autour de ce qu'ils nomment la tombe de Pierre. Ce groupement, un peu illusoire, provient de ce que le reste de l'area n'a pas été aussi minutieusement excavé.

\*  
\*  
\*

(1) P. LEMERLE, *La publication des fouilles de la basilique vaticane et la question du tombeau de saint Pierre*, dans *Rev. Hist.*, oct.-déc. 1952, p. 205-227.

L'area P était en déclivité du nord au sud. Il serait important de connaître son profil avant l'installation des premiers mausolées. Du moins possédons-nous une précision en ce qui concerne l'époque où fut construit le mausolée S qui bloque le bas de pente.

Ce mausolée comporte deux recoupes de fondations qui précisent le niveau du sol, l'une à la cote 20,80 m. sur la façade antérieure regardant le sud, l'autre à la cote 21,40 m. sur la façade postérieure tournée au nord. La ligne idéale qui unit les deux recoupes marque la pente du sol avant la construction de l'édifice. Elle est de 20 %.

Le fait est d'importance. Il exige une explication. Il est très regrettable qu'il ne soit plus possible de voir la recoupe postérieure. Par contre la recoupe antérieure est bien visible, et l'on constate que, si l'édifice est, en ses parties aériennes, entièrement construit en briques, les fondations, débordantes et grossières, sont en blocage de petites pierres maçonneries. Ces fondations, en tout état de cause, n'étaient donc pas visibles. Il y a tout lieu de penser qu'il en était de même au nord et l'on n'a pas d'argument pour le nier. La restitution du profil à 20 %, est donc tout à fait hors de conteste.

On obtient d'ailleurs confirmation de cet indice de pente pour le clivus qui, à 10 mètres à l'est, existait en avant et sur l'emplacement du mausolée M.

Il est plus malaisé de déterminer la pente du clivus occidental. Il fut obturé et profondément remanié par la construction de l'area Q qui nécessita la création d'un escalier très rapide. Mais le sol de cette area fut nivelé au point le plus élevé du terrain préexistant, c'est-à-dire à sa partie nord, comme en témoigne l'escalier qui compense la différence des niveaux. Une ligne idéale unissant la base du clivus à la base du mur nord de l'area Q restitue un profil du sol incliné à 20 %. Cette pente se retrouve enfin entre les tombes de la première rangée, spécialement dans le seul passage accessible, entre les tombes Z et phi.

\*  
\* \*

Dès que la construction du mausolée S eut coupé la pente du sol, les terres arrachées par les pluies au versant sableux

de la colline vaticane s'accumulèrent à l'arrière de ce mausolée, aplanissant le profil du terrain sur l'emplacement de l'area P. On ne risque guère d'exagérer l'action des pluies lorsqu'on songe à l'orage du 27 août 1953 qui causa tant de dégâts à Rome même. C'est d'ailleurs un tel danger qui contraignit à garnir extérieurement les murs de l'area Q d'un épais enduit imperméabilisant.

Avant ce rehaussement, il eût été malaisé d'établir des tombes en un lieu où le profil déclive du sol eût gêné la circulation et surtout le transport des sarcophages. Dès lors qu'un terre-plein existait derrière le mausolée S, on put envisager d'y établir des tombes. Telles les tombes gamma et théta, l'une et l'autre sur un même alignement oblique par rapport aux édifices circonvoisins. M. Ruysschaert a finement observé que cette obliquité provient de ce que ces tombes furent implantées selon la courbe de niveau d'un sol qui combinait les deux pentes nord-sud et est-ouest (1).

La tombe gamma, une tombe d'enfant, est située à 1,70 m du mur postérieur du mausolée S. Sa cuve d'argile est coiffée d'un socle enterré qui portait un autel limité par une moulure au ras du sol. Or cette moulure est à un niveau supérieur de 0,70 m. à la recoupe de fondation du mur postérieur de S. La tombe gamma est donc forcément postérieure à la construction du mausolée S vers 150.

Pour échapper à cette conclusion, les auteurs d'*Esplorazioni* ont argué de l'existence d'une pente derrière le mausolée S. Mais elle n'excédait pas 20 %. Il en résulte que, lorsque fut construite la tombe gamma, le sol s'était haussé de 0,35 m environ depuis l'érection de S.

La datation des abords de 170 est d'ailleurs confirmée par le type même de la tombe gamma. A travers l'autel et le socle enterré qui le supporte passe un tube de libation qui permet d'atteindre le mort. Le caractère païen de ce rite est évident, et si quelques tombes chrétiennes de la via Appia montrent un dispositif analogue, il ne s'agit que de tombes de la fin du III<sup>e</sup> siècle ou même du IV<sup>e</sup>, époque où l'intrusion massive des païens dans le christianisme s'accompagna de

(1) RUYSSCHAERT, *loc. cit.*, p. 398.

l'adoption de pratiques aussi peu orthodoxes. D'ailleurs on ne connaît pas de tombes chrétiennes possédant, comme gamma, un autel en superstructure (1). Or une tombe païenne à inhumation n'est guère concevable avant la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle.

Séparée de gamma par une distance de 0,50 m, la tombe théta n'est pas à proprement parler une tombe régulière, le mort ayant été déposé en pleine terre, et couvert simplement par deux rangées de trois *tegulae* à rebords, contrebutees en toiture. La base de ces tuiles est sur le plan de la tombe gamma. Les deux tombes sont vraisemblablement contemporaines, et à dater des environs de 160.

Cette simultanéité suppose que les tuiles couvrant théta étaient extérieures au sol. Dans l'éventualité de leur enfouissement, il faudrait admettre que la tombe théta daterait d'une époque où le remblaiement était plus avancé. Les deux possibilités existent en principe. On connaît aussi bien des tombes à tuiles externes que des tombes à tuiles enterrées (2). La tombe gamma, également couverte de tuiles contrebutees sous son socle maçonné, est de ce dernier type. Toutefois la coïncidence rigoureuse des axes des deux sépultures plaide pour leur simultanéité.

On objecte qu'une des *tegulae* de théta porte le cachet de Statius Marcius Demetrius, dont le Corpus indique qu'une autre tuile marquée daterait de Vespasien (69-79), soit un siècle plus tôt que l'époque où nous situons les deux tombes. En l'absence de précisions plus convaincantes, il semble que cette datation soit infirmée par la présence du même poinçon sur un sarcophage de terre cuite (3). Il paraît douteux que la fabrication en série de tels sarcophages ait pu être entreprise avant le second tiers du II<sup>e</sup> siècle, époque où les inhumations commencèrent à s'imposer.

Et même si Demetrius a vécu sous Vespasien, il faut envisager la possibilité du réemploi de la tuile. Personnellement, j'ai près de moi deux *tegulae* du II<sup>e</sup> siècle qui couvraient une

(1) TOYNBEE, *loc. cit.*, p. 16.

(2) DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. ant.*, s. v. *tegula*, fig. 6779, s. v. *sepulcrum*, fig. 6313.

(3) *C.I.L.*, XV, 1273. — MARINI, *Iscr. dol.*, p. 429, n° 216.

tombe du iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle, établie à côté de l'édifice où elles avaient d'abord été utilisées. La chose s'est apparemment produite au Vatican. Pour ma part, je me refuse à donner à un indice chronologique aussi fragile la valeur absolue exigée par la thèse des *Esplorazioni*, à l'encontre d'un indice stratigraphique parfaitement net.

La tombe dzéta, en pleine terre, couverte de tuiles et plaquée contre le mur occidental du mausolée O est contemporaine des précédentes. Toutes trois correspondent à un temps où le sol de l'area P oscillait entre les cotes 22 et 22,10 m.

\*  
\* \*

Avant l'érection de l'area Q, les terres descendues de la colline s'étaient entassées derrière les mausolées S et R, et, entre eux, sur l'emplacement du futur clivus où le sol s'était surhaussé pareillement. Aucune limite n'existait alors entre l'area P et le clivus. La création de l'area Q et l'aménagement de son clivus imposèrent à la fois la limitation de l'area P du côté de l'ouest, et l'amputation de la partie qui lui était commune avec le clivus. La tombe gamma fit les frais de cet aménagement, recouverte qu'elle fut, on le verra, par le mur latéral du clivus.

### L'area P vers 190-200

A une date que l'on ne saurait faire remonter plus haut que 190 fut construite l'area Q, en liaison avec le mausolée R dont elle utilisa le mur nord. Cette area, entourée sur les côtés nord, est et ouest par six arcosolia souterrains, profonds de 1,50 m, avait nécessité l'établissement d'une sorte de terrasse à laquelle on accédait du sud, par une porte dont le seuil se trouvait surélevé d'un mètre environ par rapport au clivus qui y aboutissait.

En même temps que l'on dressait cette terrasse sur toute la partie sud de l'area, il fallut donc relever fortement l'extrémité du clivus et, pour l'isoler du sol plan de l'area P mi-toyenne, prolonger le mur est de l'area Q jusqu'à l'angle du mausolée S, à 3,50 m. plus au sud. Les deux portions du mur qui clôtura ainsi l'area P à l'ouest portent le nom de

mur rouge. On distinguera ici le mur rouge nord, épais de 0,54 et commun avec l'area Q, et le mur rouge sud, épais de 0,40 et commun avec le clivus.

Sous leur enduit rouge, les deux murs nord et sud ne sont pas homogènes. Liés l'un à l'autre selon un angle très ouvert, ils ne se joignaient pas sans un léger ressaut. Au surplus, les fondations de l'un et de l'autre présentent de notables différences, mais le fait que nous n'en possédions pas un relevé de profil apporte un obstacle à qui veut contrôler la thèse des *Esplorazioni*.

Les fondations du mur rouge nord s'enfoncent de 2 mètres au moins sous le dallage de l'area Q (1). Celles du mur rouge sud sont bien moins profondes. Les fouilleurs pensent que l'on a voulu ainsi préserver une tombe antérieure qu'ils identifient à celle de l'apôtre. Plus prudent, le P. Ferrua écrit simplement : « Le mur... présente en ce point une brèche si grave dans ses fondations qu'on ne peut plus discerner si celles-ci chevauchaient sur la tombe ; .. ou bien si elles passaient simplement près d'elle, le long de son bord oriental. Si, comme je le crois, cette dernière hypothèse est la vraie... » (2).

En fait, tout le mur rouge sud paraît avoir poussé ses fondations à la même profondeur. Au point où il rejoint le mur rouge nord, cette profondeur est de 1,10 m. Au point où il atteint le mausolée S, les fondations se retrouvent au même niveau. Cette constatation s'impose à l'examen de la figure 65 du volume I et de la planche XLI du volume II des *Esplorazioni*, et j'ai pu la vérifier sur place.

Les figures en question montrent l'extrémité sud du mur du côté du clivus. Le pied en est dissimulé par un bloc de pierre de taille dont le sommet prolonge la seconde marche de l'escalier presque jusqu'au contact du mausolée S. Toutefois, entre ce bloc et le mausolée existe une fissure de quelques centimètres, par laquelle on aperçoit la base du mur dont la maçonnerie portait sur la terre même. Ainsi le mur rouge sud fut-il construit lorsque toute la région eut été fortement remblayée, de telle manière que les fondations,

(1) *Esplorazioni*, I, fig. 70 et 81.

(2) A. FERRUA, *A la recherche du tombeau de saint Pierre*, dans *Études*, janvier 1952, p. 35-47.

même profondes de 1,10 m., laissent encore une hauteur égale au-dessus du sol contemporain de la construction du mausolée S. A ce stade, d'ailleurs, comme l'a observé Torp, la terrasse sur laquelle ouvrait la porte du solarium de R se prolongeait de 1,70 plus au sud que dans l'état définitif : l'enduit de la façade du solarium en livre la preuve (1). Et lorsque, à une époque ultérieure, on aménagea le clivus en escaliers, le dégagement partiel de ce remblai entraîna la mise à nu des soubassements du mur rouge sud, ce qui nécessita d'en protéger le pied avec le bloc de pierre de taille. Cet aménagement secondaire implique que, dans l'état premier, le clivus accédait par une pente assez raide à la porte de l'area Q, selon un profil surhaussé qui masquait complètement les fondations du mur rouge sud.

L'examen de l'escalier révèle au surplus une anomalie qui remonte à l'époque où il n'existait pas encore.

Partant du bas, on rencontre d'abord trois marches. Le palier auquel elles aboutissent occupe seulement la moitié gauche du passage, tandis que la moitié droite forme un gradin surélevé prolongeant la première marche de la seconde volée. Ainsi ce palier était-il divisé en deux étages. Celui de gauche, plus bas, forme terre-plein devant la porte du solarium du mausolée R. L'étage de droite, plus haut, forme un terre-plein analogue sur lequel une porte ouvrait pour donner accès à l'area P. Au delà de ces paliers jumeaux, trois autres marches conduisent à la porte de l'area Q, laquelle n'est d'ailleurs plus dans sa disposition initiale.

On peut se demander pourquoi l'escalier du clivus fut ainsi repoussé au nord, contraignant d'établir des marches hautes et incommodes, alors qu'il eut été si facile, semble-t-il, de prévoir des marches plus basses et plus profondes en amorçant l'escalier plus avant. Cela tient à la préexistence des deux portes latérales dont on devait respecter la position et les niveaux. Le problème ne pouvait être résolu autrement, et cette solution apporte d'utiles précisions sur l'état des lieux lors de la construction du mur rouge sud.

Le palier de droite, celui de la porte de l'area P, est à la cote 23 m. Comme cela avait lieu pour la porte de gauche,

(1) TORP, *loc. cit.*, p. 37.

le seuil en était surélevé d'une marche que l'on devait gravir pour pénétrer sur l'area P. On peut s'en assurer. Le mur rouge présente du côté de l'area P une recoupe de fondation qui révèle le niveau de celle-ci à la cote 23,35 m, soit 1,95 m au-dessus de la recoupe postérieure du mausolée S (1). Il faut noter que l'enduit rouge se prolonge jusqu'au niveau de cette recoupe.

A ce stade fut placée la tombe éta, située à 0,70 m en avant de la porte du clivus. Différente par son alignement des tombes gamma et théta qu'elle recouvre partiellement, la tombe éta est constituée par un coffre de bipédales surmonté d'une chape de maçonnerie portant une dalle de marbre dont la surface, qui émergeait au-dessus du sol, fut usée par une longue période de circulation (2).

### L'area P, après 200

Peu après fut apporté à l'area P un nouvel aménagement qui avait la prétention d'être définitif. Il consista essentiellement dans lehaussement du sol jusqu'à la cote 23,70 m.

Afin d'interdire le ruissellement des terres descendues de la colline, un mur fut dressé au nord et appuyé contre l'angle nord-est de l'area Q. Ainsi l'area P trouva-t-elle sa limite septentrionale. Dès lors le rythme duhaussement du sol fut pratiquement arrêté : pendant plus d'un siècle il ne sera plus que de 0,30 m. Ainsi perdons-nous la précieuse échelle stratigraphique qui a permis d'établir la chronologie relative de l'area P au cours du 11<sup>e</sup> siècle.

Cehaussement systématique du sol entraîna la clôture de la porte du clivus. Il est probable que, au moins depuis le temps où furent placés les escaliers, le clivus était couvert par une toiture (3). La porte de l'area P, outre son rôle de communication, avait celui d'éclairer l'escalier devant la porte de l'area Q. Pour remplacer cette source de lumière, une lucarne fut ouverte dans le mur rouge, à 2 mètres du sol

(1) *Esplorazioni*, I, fig. 81 et 82.

(2) RUYSSCHAERT, *loc. cit.*, p. 399.

(3) VON GERKAN, *Die Forschung nach dem Grab Petri*, dans *Evang.-luth. Kirchenzeit.*, 15 nov. 1952.

de l'area P. Elle occupait le fond d'une niche haute de 0,93 m, large de 1,12 m, largement entaillée dans le mur rouge sud, et, partiellement, dans le mur rouge nord.

La fermeture du clivus ouest coïncida sans doute avec la fermeture du clivus est sur la largeur duquel fut construit le mausolée M vers 200-210. On peut admettre que les deux faits furent la conséquence de l'érection du mur nord dans lequel fut réservé une porte plus monumentale permettant d'accéder à l'area P depuis la via Cornélia qui passait plus au nord.

Ces travaux d'aménagement de l'area P entraînent sans doute la destruction d'une tombe, peut-être sur l'emplacement du mur nord. Les ossements en furent alors placés dans le sol même, à quelques pas de l'ancienne porte, maintenant close, du clivus ouest, en un lieu qui, avant la fermeture de cette porte, n'avait pas reçu de sépulture.

### La Memoria

On ne peut sûrement parler de christianisme à propos de l'area P qu'au moment où fut construit l'édicule appelé *Memoria*. La rigoureuse coïncidence de cet édicule avec l'autel papal de la basilique constantinienne est une suffisante garantie de son origine. Mais sa construction ne peut être que contemporaine ou postérieure à l'aménagement de l'area P, à la fermeture de ses accès sud, à l'ouverture de sa porte nord. En un mot, elle est postérieure à 200.

Au cours du second quart du troisième siècle, on voit les chrétiens s'établir dans ce Vatican où avaient péri tant de martyrs (1). C'est le temps où le mausolée M devient chrétien. « Le choix des sujets et le style rappellent le répertoire des plus anciens sujets chrétiens — celui notamment de Ste Marie-Antique — ce qui permet de dater cette décoration des années 230-250 » (2).

On ne peut douter que l'établissement des chrétiens dans les mausolées païens de l'Aurelia soit la conséquence de l'érec-

(1) TACITE, *Ann.*, XV, XLIV, 4.

(2) J. CARCOPINO, *Dict. arch. chrét.*, s. v. Vatican.

tion préalable de la Memoria. On est donc fondé, au titre d'hypothèse de travail, à dater cet édicule approximativement des années 210-220.

La Memoria fut implantée contre le mur rouge, au point de jonction de ses deux portions nord et sud, sans doute par attraction de la niche supérieure existant en ce point. Les fouilleurs affirment que l'édicule est contemporain de l'édification du mur rouge. Cette assertion est contredite par le fait que, quand fut dressé le mur rouge, le sol de l'area P était à la cote 23,25 m, ce dont témoigne la recoupe de ses fondations du côté de l'est, tandis que la Memoria correspond à une époque où le sol atteignait la cote 23,70 m. Il suffit au surplus de comparer le peu de soin avec lequel fut construite la niche de la Memoria et la régularité des niches de la face intérieure du même mur, celles des arcosolia de l'area Q, pour constater qu'il s'agit de campagnes correspondant à des époques et à des conditions de travail différentes.

L'édicule comporte une niche irrégulière, large de 0,72 m, haute de 1,40 m, entaillée dans le mur rouge. Elle est précédée à 0,72 m de distance par deux colonnettes espacées de 1.10 m., qui auraient supporté une dalle de travertin longue de 1,79 m., saillante de 0,95 m, épaisse de 0,11 m. Pour M. von Gerkan, il est plus vraisemblable que ces colonnettes portaient simplement deux poutres de travertin, larges de 0.30 m., encastrées à l'autre bout dans le mur rouge, de chaque côté de la niche et au contact de ses arêtes latérales (1). M. Ruysschaert s'est opposé à cette restitution qui, dit-il, « se heurte aux constatations de fait que le rapport présente en faveur de sa reconstitution » (2). Mais en quoi est-il plus hypothétique de prétendre que les deux fragments de travertin appartenaient à deux poutres plutôt qu'à une seule dalle puisque, de toute manière, toute la partie centrale de la dalle n'a laissé aucune trace? Au surplus, dans le cas d'une dalle, il faudrait admettre qu'elle laissait un vide à l'intérieur de la niche — ce qui eût été d'un effet très désagréable — puis-

(1) VON GERKAN, *loc. cit.* — H. I. MARROU, *Dict. arch. chrét. s. v. Vatican.*

(2) J. RUYSSCHAERT, *Réflexions sur les fouilles vaticanes*, dans *Rev. hist. ecclésiastique*, XLVIII, 1953, p. 581.

qu'il n'est pas de trace d'un éventuel prolongement de la dalle qui, en comblant ce vide, eût impliqué un encastrement continu sur toute la largeur de la niche. Aussi bien semble-t-il moins aventuré de s'en tenir strictement à ce que nous montrent les vestiges, et d'admettre l'existence des deux poutres dont les seuls fragments visibles auraient constitué les deux têtes.

Par ailleurs l'existence d'un fronton coiffant la niche supérieure est purement conjecturale. On l'a placé là pour tenter de donner aux deux niches superposées l'allure d'un ensemble architectural. Répondant à des programmes différents, les deux niches ne devaient avoir entre elles d'autre relation que leur superposition.

Dans l'étrange construction que restituent les fouilleurs, on semble s'être accordé à reconnaître un tombeau. On en a trouvé un modèle dans les édicules qui ornent le fond de divers mausolées de la nécropole de Saint-Paul. Ceux-ci sont constitués essentiellement par un socle au bas duquel s'ouvre une niche voûtée. Au-dessus est généralement encastrée une épitaphe dans la masse du socle. Sur celui-ci reposent deux colonnettes ou deux montants latéraux qui encadrent une niche et soutiennent un fronton (1). On proposerait, de ce genre d'édicule, un type plus pur et moins étriqué dans le beau mausolée de Pomponius Hylas, à la porte Latine. Ce mausolée date de Tibère (2).

L'objection est que ces édicules, partie intégrante des mausolées, ne peuvent en être isolés (3). Le véritable modèle de la Memoria serait alors l'édicule 65 de la nécropole de l'Isola Sacra qui, dérivé directement des précédents, forme cependant un tout indépendant. Il est constitué par un socle à épitaphe qui porte deux colonnes engagées, lesquelles encadrent une niche et soutiennent un fronton. L'urne cinéraire est encastrée dans le socle, au bas de la niche (4).

(1) LUGLI, *loc. cit.*, en particulier les tombes IV, VII, VIII, XI, XII, XIV, XXVIII, XXIX et XXX.

(2) LUGLI, *I monumenti antichi*, I, p. 439-446, fig. 100.

(3) H.-I. MARROU, *loc. cit.*

(4) E. PETERSON, cité par J. CARCOPINO, *Études d'histoire chrétienne*, p. 174. — CALZA, *loc. cit.*, p. 78-80.

Le rapprochement de ces édicules avec le monument de l'area vaticane est décevant. Celui-ci, avec sa niche au ras du sol, ses deux colonnes et leurs entablements latéraux, ne ressemble guère aux autres puisqu'il ne possède pas le socle qui est l'élément déterminant des tombes avec lesquelles on veut le comparer. A Ostie, à Saint-Paul, à la porte Latine, les mausolées sont des tombes à crémation. Les urnes cinéraires sont déposées dans le socle ou sous la niche inférieure. Or, si le monument de l'area P est une tombe chrétienne — ce dont je doute — ce ne pouvait être qu'une tombe à inhumation.

Est-ce à dire qu'aucun rapprochement n'est possible entre l'édicule du Vatican et les mausolées du type de celui de Pomponius Hylas? Les choses ne sont pas aussi absolues, mais pour être justifiable, le parallèle ne peut s'établir que par un détour.

Au début de l'Empire, les mausolées romains s'ordonnent sur deux axes perpendiculaires qui sont les axes de symétrie de leurs aménagements intérieurs. L'une des faces est occupée par la porte, les trois autres, sur des rythmes analogues, sont réservées aux niches cinéraires. Ainsi atteindra-t-on par développement de ces caractéristiques un type cruciforme ou encore ce type octogone dont procède le mausolée de Dioclétien à Spalato (1). Dans le principe, le plan sur deux axes s'inspire de données sidérales qui, sur une échelle plus vaste, ont imposé à la cité les deux axes perpendiculaires du cardo et du decumanus. La tombe étant l'image du monde souterrain, conçu à la ressemblance du monde céleste, il était logique qu'elle s'inspire de ce schéma.

Dès cette époque se manifeste une tendance à allonger l'un des axes, à décorer plus somptueusement la paroi qui fait face à la porte. Elle apparaît dans le mausolée de Pomponius Hylas, centrée sur sa niche de fond. Puis dans les mausolées de Saint-Paul, couloirs au fond desquels s'érige l'édicule principal.

La cause de cette évolution est sociale. Les murs de la salle rectangulaire reçoivent les urnes cinéraires de la domesticité. L'édicule à socle, niche et fronton qui s'inscrit dans

(1) F. TOLOTTI, *Memorie degli Apostoli in Catacumbas*, p. 194-196.

l'abside de la paroi de fond, est destiné aux urnes des patrons du petit groupe social constitué par la famille romaine.

Postérieurement à Trajan, comme le montre la nécropole de l'Isola Sacra, paraissent les mausolées à enclos, extension à ciel ouvert des édifices de l'époque antérieure. La salle rectangulaire y devient un enclos *sub divo* dont les murs reçoivent les urnes des affranchis. Celles des patrons ont droit à l'édifice couvert érigé au fond de l'enclos. C'est l'origine de ces « *areae muro cinctae* » qui achèveront leur évolution à l'époque chrétienne.

Enfin, l'inhumation se substituant à la crémation, des arcosolia sont d'abord creusés à la base des murs. Plus tard les sarcophages seront déposés dans le sol de l'area, dont les murs, inutiles en tant que réceptacle des morts, subsistent en tant que clôture de l'area.

Cette triple évolution aboutit, à l'époque chrétienne, à une sépulture collective dont le type le plus pur est fourni par les nécropoles de Salone, en Dalmatie, et spécialement par celle de Manastirine, datée des quinze premières années du iv<sup>e</sup> siècle (1). Il s'agit d'*areae cinctae* à inhumation, présentant toutes, dans le mur de fond, une niche voûtée en cul de four, parfois faiblement surélevée, parfois au ras du sol. Les sarcophages des fidèles y étaient déposés dans le sol de l'area. Les niches contenaient occasionnellement la tombe d'un martyr, mais pas obligatoirement (2). Ce n'était pas là leur destination réelle.

Dans la généralité, les *areae* de Manastirine ont perdu la trace de l'édicule qui ornait jadis le fond de la niche. L'une au moins, l'area VIII, l'a conservé. Sa niche, surélevée de plusieurs marches, est accessible par un petit escalier que couvre un édicule comportant quatre colonnes qui, deux à deux, portent deux linteaux longitudinaux. Sur ces linteaux repose une petite voûte coiffée d'un toit à double pente. Cet édicule est, somme toute, la projection en avant de la niche de l'édicule qui, dans le type païen, en ornait le fond. Deux différences cependant. L'une fonctionnelle : l'édicule n'étant

(1) E. DYGGVE, *History of Salonitan Christianity*, p. 76-77, fig. IV, 11 à 16.

(2) TOLOTTI, *loc. cit.*, p. 197-198

plus destiné à recevoir des urnes, ne comporte pas de socle. L'autre stylistique : les colonnes ne supportent pas un entablement complet, mais un simple linteau sur lequel repose la voute. Dans l'architecture monumentale, la suppression de l'entablement entre l'arc et la colonne ne se manifeste pas avant la construction du forum de Leptis, au début du III<sup>e</sup> siècle. Mais dans l'architecture funéraire, elle est courante dans la décoration des sarcophages. L'exemple le plus ancien est fourni par le sarcophage de Melfi, qui remonte aux Antonins<sup>(1)</sup>.

Certes, le complexe area cincta - niche - édicule, de Manastirine, s'il n'est pas le modèle de l'area vaticane, en est plutôt l'imitation. Leurs ressemblances sont en tous cas dignes d'être soulignées, à condition de souligner auparavant leurs différences.

A Manastirine, la niche, en conséquence de son allure monumentale, est l'élément essentiel. Ses proportions se sont étendues de telle manière que l'édicule qui, ne l'oublions pas, n'apparaît pas dans la plupart des areae, s'inscrit dans son encadrement. Au Vatican, c'est la niche qui s'inscrit dans le fond de l'édicule. De moindre importance est le fait que la niche de Manastirine est surélevée puisque nombre d'autres areae montrent des niches de plain pied. Enfin, si à Manastirine l'édicule porte sur quatre colonnes, plus modeste, celui du Vatican n'en possède que deux ; les linteaux s'encastrent dans le mur de fond rendent inutile la présence de deux autres supports.

Mais ce sont les ressemblances qui frappent le plus. Elles vont permettre une restitution de la Memoria vaticane plus satisfaisante que celle que proposent les auteurs d'*Esplorazioni*.

Le défaut de celle-ci est que les colonnes y portent une dalle à 1,40 m. du sol. Si bien que l'on se demande si les fidèles devaient regarder dessus ou dessous, si la dalle est une table d'autel ou le plafond de l'édicule. Si l'on admet l'existence de deux linteaux latéraux portant une voute, l'édicule, en prenant de la hauteur, prend aussi sa signification puisque la clef de l'arc atteint deux mètres environ, plus si, sur les linteaux devenus architraves, est construit un entablement complet, selon le modèle fourni par l'édicule funéraire de Dona-

(1) E. STRONG, *La scultura romana da Augusto a Costantino*, II, p. 297-299.

witz, en Styrie, reconstitué au Musée de Gratz (1). De toutes manières, sur l'arc portait un toit à double pente, formant, du côté de l'area, un fronton avec ou sans tympan.

J'entends bien l'objection. Le massif de briques porté par les colonnes venait obstruer la lunette réservée dans la niche supérieure pour donner jour au clivus. Mais, s'il masquait au regard la niche supérieure, du moins n'empêchait-il pas le jour d'atteindre, par dessus l'arête du toit, la fenêtre du clivus. C'est même l'existence de cette toiture qui obligea à donner plus de largeur à la niche supérieure pour maintenir à la lucarne sa destination.

De l'édicule ainsi restitué, on retrouve un exemple, précisément associé à un lieu de funérailles, dans la basilique souterraine du cimetière ostrien. Là s'érige un édicule constitué par deux colonnes qui, sans l'intermédiaire d'un entablement, portent un arc adossé au fond de la salle. La ressemblance avec l'édicule de l'area P est saisissante et ce qu'apporte de neuf l'exemple du cimetière ostrien, c'est que l'édicule recouvrait un siège de pierre, le siège épiscopal (2).

Ce rapprochement prend force si l'on rappelle que la cathèdre du cimetière ostrien passait pour la chaire de saint Pierre, ou plutôt pour la reproduction de la chaire de saint Pierre, laquelle était conservée au Vatican, sans doute sous un édicule analogue.

Ne serait-ce pas précisément sous l'édicule de l'area P ?

### La fosse

Le dallage de la Memoria recouvre une fosse informe, haute, large et longue de 0,78. m à 0,80 m. Son flanc sud est constitué par deux murets superposés, m 1 et m 2, simplement maçonnés contre la terre du côté sud et soigneusement enduits du côté de la cavité. Au nord de la fosse, la construction ultérieure du mur G a détruit tout ce qui pouvait subsister de la paroi. A l'ouest, la fosse est fermée par le mur rouge, très grossièrement creusé en niche. A l'est, par la maçonnerie de la tombe éta dont le fond est enfoui à 0,25 m. plus

(1) S. FERRI, *Arte romano sul Danubio*, p. 117, fig. 104.

(2) Dom CABROL, *Dict. arch. chrét.*, s. v. Chaire épiscopale.

bas que celui de la fosse. Il ne s'agit donc que d'une cavité de petites dimensions, hétérogène, dont le fond, indiqué par la base du muret m I à la cote 23,90 m., montre qu'elle fut creusée à une époque où le sol de l'area P avait atteint la cote de 23,70 m.

Cette fosse pose un problème : le double muret sud se trouve oblique par rapport au mur rouge. Par contre, cette obliquité correspond à l'axe de la tombe gamma, laquelle gît si profondément au-dessous de la fosse qu'on ne saisit pas comment son alignement à pu se retrouver dans celui du double muret.

Dans leur désir de retrouver la tombe de Pierre, les auteurs d'*Esplorazioni* ont supposé que l'obliquité du muret m I marquait l'alignement d'une tombe antérieure, établie sur le même axe que gamma et théta. Le muret serait un vestige de cette tombe, laquelle serait la tombe de Pierre.

Écartons d'abord l'éventualité que la fosse soit un reste de la tombe elle-même. La fosse est établie à un niveau supérieur de 0,86 m au sol de la tombe gamma qui est postérieure à 150. D'autre part, elle est beaucoup trop petite pour avoir contenu un corps. Aussi bien, à l'exclusion du P. Ferrua, les auteurs des fouilles affirment-ils que l'extrémité de ce petit local passait sous le mur rouge et se prolongeait au delà. La superposition des profils de l'area P et de l'escalier du clivus montre que cette tombe se fût trouvée à un niveau supérieur à la dernière volée de cet escalier. En fait, dans cette direction, la fosse, trop étroite pour son contenu, fut simplement agrandie aux dépens du mur rouge par quelques coups de pic qui entamèrent ses fondations, dans lesquelles on put insérer l'extrémité du muret sud.

On en est donc venu à voir dans cette fosse une sorte de monument à fleur de terre indiquant une tombe profonde. Les fouilles ont été approfondies sans rencontrer la tombe espérée.

Ce que l'on rencontra, ce furent les ossements déposés sans ordre après que l'aménagement définitif de l'area P eut remis au jour des vestiges humains qui furent réenterrés dans le seul endroit libre, à côté de la porte du clivus. Lorsque fut creusée la fosse de la Memoria, ces ossements furent retrouvés par les terrassiers qui s'en débarrassèrent en creusant dans la base du mur rouge, un peu plus bas que le fond de la fosse,

une anfractuosité très grossière où il les poussèrent sans ordre. On n'y attacha alors que peu d'importance, et il ne vint à l'esprit de personne que ce squelette, d'ailleurs incomplet, pût être celui de Pierre.

Dès lors, on se demande quelle était la destination de la fosse. A mon sens, elle n'est pas le résultat de la recherche d'une tombe. Dans ce cas, le sol eût été refermé après les travaux, qu'ils aient ou non été fructueux. Cette fosse me paraît représenter l'établissement d'une cachette, bien protégée par le monument qui la recouvrait en la désignant à l'attention. Dans cette cachette fut déposé quelque objet : coffre ou urne, contenant vraisemblablement des reliques (1). Impossible d'aller plus loin dans l'état de notre information. Impossible surtout de prétendre que la fosse est un vestige de la tombe de Pierre.

De quelle époque date l'ouverture de cette fosse? Sans doute d'une date assez haute dans le III<sup>e</sup> siècle pour que l'ensemble ait eu le temps de constituer l'archétype du martyrium-baldaquin de plein air (2).

\* \* \*

On peut proposer ici une hypothèse quant à la destination première du muret m I. Épais de quelque 0,18 m. il est maçonné contre la terre du côté sud et enduit du côté nord. De ce côté, toute la région ayant été recreusée pour l'établissement de la fosse, il nous reste la possibilité de supposer que fut emporté un muret semblable qui constituait l'autre face d'une petite canalisation souterraine. Prolongé dans les deux sens, cet ouvrage eût uni à travers l'area P l'angle nord-ouest du mausolée O et l'angle sud-est de l'area Q, c'est-à-dire qu'il eût recueilli les eaux qui, ruisselant sur le versant de la colline, s'accumulaient derrière le mausolée O pour les conduire au sommet du clivus, lequel, encore découvert, recueillait aussi les eaux de l'area Q.

Une partie de cette canalisation aurait été détruite par l'établissement de la tombe éta. Une autre par le remaniement du mur rouge sud lorsque fut close la porte du clivus.

(1) MARROU, *loc. cit.* — FERRUA, *loc. cit.*

(2) GRABAR, *Martyrium*, I, p. 66.

Ce qui restait entre tombe éta et mur rouge aurait enfin été mutilé de sa moitié nord par le creusement de la fosse. Dans le même temps, le muret m 2 aurait été dressé sur m I pour compléter au sud la clôture de la fosse.

Cette hypothèse exigerait une vérification sur place. Il conviendrait en particulier de retrouver trace de la canalisation à l'angle nord-ouest du mausolée O.

### La Memoria au III<sup>e</sup> siècle

L'histoire monumentale de la Memoria s'insère entre deux termes approximativement datés, qui encadrent diverses étapes dont la chronologie s'établit malaisément, maintenant que fait défaut l'échelle stratigraphique fournie au siècle précédent par lehaussement progressif du sol.

Les dates extrêmes? La christianisation de l'area P est à fixer entre 210 et 220. L'intégration de la Memoria dans l'autel constantinien se situe vers 333 (1). Au cours du long siècle qui sépare ces deux dates, et abstraction faite de certains détails peu significatifs du point de vue chronologique, se placent plusieurs événements dont le principal est l'érection du mur G.

Le mur G est un contrefort de 0,87 m. de long et 0,47 m. d'épaisseur. Il vint renforcer le mur rouge là où s'était manifestée une lézarde, à très courte distance de la Memoria qu'il clôt du côté nord. On n'a pas expliqué la cause de cette lézarde. Il semble pourtant que l'on puisse s'en faire une idée.

Contre le mur rouge nord, tout à côté de la Memoria, furent déposées, sans doute simultanément, trois tombes : iota, kappa et lambda, dont la plus profonde, iota, atteignait la base même des fondations du mur rouge et était placée immédiatement à son contact. On a prétendu que cette tombe iota était antérieure au mur rouge, et même que l'obliquité de l'area Q provenait de la préexistence de cette tombe. Hypothèse inacceptable. La tombe iota est une tombe en pleine terre, simplement couverte par une rangée de tuiles posées à plat (2). Elle était placée si près du mur de l'area Q qu'elle

(1) W. SESTON, *Cahiers Arch., Fin de l'Antiquité et moyen âge*, II, 1947, p. 853-9.

(2) RUYSSCHAERT, *loc. cit.*, p. 393.

était partiellement recouverte par la couche imperméabilisante qui garnissait la partie haute de ses fondations. Aussi bien est-il strictement impossible que, lorsque fut creusée la profonde et large tranchée nécessitée par la construction des soubassements de ce mur, une tombe d'une telle fragilité n'ait pas été entièrement emportée par les terrassements. Cette tranchée devait en effet mordre très largement sur l'area, afin que, de ce côté, le maçon puisse se tenir alors qu'il dressait et parementait la face orientale du mur de fondation. Et si, esquivant cette impérieuse nécessité, on prétendait cependant que la tombe fut respectée, il faudrait démontrer que le mur rouge ne présentait pas de parement à son contact. Cette absence de parement, qui eût été hautement significative, n'est en tous cas pas mentionnée dans le rapport des fouilles.

L'excavation très profonde motivée par le placement de trois sépultures superposées contre le mur rouge motiva donc le dépouillement complet de ses fondations du côté de l'area P. Un tel dépouillement était singulièrement dangereux. C'est lui qui justifie que ce mur ait « donné coup » du côté de la fosse, rendant indispensable l'érection du mur G pour obvier au danger d'une chute totale. Le dommage, d'ailleurs, ne se limita pas au mur rouge. Menacée par l'affaissement du sol sous-jacent, la colonnette nord de l'édicule fut déplacée légèrement vers le sud pour lui retrouver un point d'appui stable. D'où le remplacement ultérieur de la dalle couvrant la fosse de la Memoria. La conséquence de ces faits est d'exiger une date relativement basse à l'établissement de la tombe iota.

L'érection du mur G fut bientôt complétée par celle du muret S qui ferma symétriquement l'édicule du côté sud.

Signalons enfin, au nombre des modifications apportées à l'area P au III<sup>e</sup> siècle, le haussement de son sol à la cote 23,90 m. Le fait est postérieur à l'érection du mur G dont la recoupe de fondation coïncide à la cote 23,70 m. avec le pavement primitif de la Memoria. Le nouveau pavé de mosaïque étant supérieur de quelque 0,10 m, la différence des niveaux motiva le placement d'une balustrade entre les deux colonnettes. Les bases de celles-ci portent en effet une encoche où les auteurs d'*Esplorazioni* reconnaissent à juste titre l'encastrement de cette balustrade.

\* \* \*

Si la datation de ces événements est malaisée, nous possédons cependant un élément qui permet de fixer l'érection du mur G avant la fin du III<sup>e</sup> siècle. Ce mur fut badigeonné de gris et bientôt couvert de graffiti qui révèlent une forme de chrisme attestée dès 269 (1). On s'entend généralement à dater ces graffiti de l'extrême fin du III<sup>e</sup> ou du premier tiers du IV<sup>e</sup> siècle (2).

### Le « Trophée de Gaius »

Au temps du pape Zéphyrin (199-217) le prêtre romain Gaius répliquait en ces termes au montaniste Proclus qui se vantait que Hiérapolis, de Phrygie possédât les tombes de l'apôtre Philippe et de ses filles : « Va au Vatican et sur la voie d'Ostie, tu y verras les trophées des fondateurs de cette église » (3). Vers 200-215, on aurait donc montré au Vatican le trophée de Pierre. Et de conclure : 1<sup>o</sup> que ce trophée est le tombeau de Pierre, 2<sup>o</sup> que la Memoria est le trophée de Gaius.

Si la chronologie ne l'exclut pas, le second terme de cette affirmation reste purement hypothétique. On n'en finirait pas de calculer son degré de vraisemblance, sans pouvoir atteindre aucune certitude.

Quant au premier terme : le trophée de Gaius est le tombeau de Pierre, reconnaissons qu'Eusèbe le propageait déjà (4). L'idée, cependant, ne devait pas être ancienne. Sûrement Proclus l'ignorait, qui tirait grand argument de la possession de la tombe de Philippe pour montrer l'infériorité de l'église romaine.

Pour la reprendre aujourd'hui avec fruit, il faudrait d'abord démontrer qu'il pût exister une tombe de Pierre. L'apôtre fut martyrisé à Rome, mais nous ignorons quand et où, et il n'y a aucune raison valable pour associer sa mort au pogrom

(1) DOELGER, cité par CARCOPINO, *loc. cit.*, p. 192.

(2) MARROU, *loc. cit.* — M. GUARDUCCI, *Cristo et S. Pietro*, p. 64-69.  
— CARCOPINO, *loc. cit.*, p. 189-190.

(3) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, II, XXV, 6-7 ; III, XXXI, 4 ; VI, XX, 3.

(4) ID., III, XXXI, I.

de chrétiens — des judéo-chrétiens vraisemblablement — consacré à l'incendie de la ville sous Néron. Ces chrétiens, nous le savons par Tacite, périrent en 64 dans les jardins du Vatican. Ces deux précisions ont bien été utilisées pour corser le récit du martyre de Pierre. En bonne critique, il serait vain de les retenir. Le martyre de Pierre *au Vatican* n'est pas un fait historique.

D'ailleurs est-il possible de parler d'une tombe de Pierre? Après son martyre, les chrétiens eurent-ils la possibilité de prélever son corps. Celui-ci ne fut-il pas, comme ceux des martyrs de Lyon et de Smyrne, brûlé et ses cendres éparpillées dans le fleuve voisin afin qu'il n'en demeure nulle trace sur la terre? A Rome même, où Justin et Ignace d'Antioche furent martyrisés, je ne sache pas que l'on ait jamais montré leurs tombes, bien qu'ils eussent péri en un temps où les chrétiens étaient en état de recueillir leurs restes s'il en avait subsisté.

Et ceux-ci eurent-ils même la pensée de prélever le corps de Pierre, en un temps où ils attendaient pour le lendemain l'universelle Rédemption? A cette époque, il n'existait pas de culte des reliques. Les chrétiens de Lyon qui, en 177, s'affligeaient de ne pas avoir sauvé les corps de leurs frères en fournissent le premier témoignage historique. Ce culte débute précisément à cette date, provoqué par les montanistes dont l'hérésie apparaît vers 172 (1).

Gaius, au surplus, songeait-il à une tombe? Il est vrai que le terme de trophée a parfois désigné cela. Mais, à qui se vante de posséder une tombe apostolique, pourquoi ne pas répliquer, en utilisant le mot si simple et clair de tombe, qu'on en possède une aussi, sinon parce que précisément l'on n'en possède pas et que l'on laisse aux Montanistes, avec l'appétit suspect du martyre, l'idôlatry des dépouilles humaines?

Trophée, selon l'acception rhétorique d'un Gaius, signifie simplement « témoignage de victoire ». N'est-ce pas le lieu de rappeler les phrases lucides par lesquelles Marucchi réglait la question du trophée de Gaius? Aujourd'hui, après les récentes fouilles, il n'y a pas un mot à y changer : « Tropaeum

(1) GRÉGOIRE, *Les persécutions dans l'Empire romain*, note 25.

signifie proprement la victoire remportée par le martyr, comme le concept de trophée est celui de la proie ravie par l'ennemi, et non pas encore celui du corps du combattant tombé dans le combat ... Le lieu où il fut martyrisé et non le sépulcre ... Et le mot *tropaeum* fut adopté pour indiquer l'instrument par le moyen duquel les martyrs remportèrent leur victoire » (1).

Pour Gaius, tout objet matériel rappelant la mission de Pierre à Rome constituait donc un trophée. Un tel objet existait au Vatican puisqu'il le dit. Mais je ne vois pas où l'on découvre qu'il s'agissait de la tombe de Pierre, ni de la *Mémoria* de l'*area P.*

### Le Siège apostolique

On tient ici que l'*area P* est un cimetière chrétien organisé au début du III<sup>e</sup> siècle sur des tombes plus anciennes. La haute sainteté du lieu autorise peut-être à admettre que ce fut là le premier cimetière chrétien de Rome, et aussi le plus illustre, où étaient inhumés les successeurs de Pierre.

Dans ce cimetière s'érige un édicule, large de 1,10 m., haut de plus de 2 mètres, profond de 0,72, sans la niche qu'il précède. Cet édicule n'est pas une tombe. Il n'est pas non plus un reliquaire souterrain. Il est construit pour recevoir un objet qui lui confère une sainteté égale à celle qu'il lui restitue par l'éminence de son site.

\*  
\* \*

Aux premiers temps du christianisme, l'essentiel était la transmission de l'enseignement du Christ. Ç'avait été la mission des apôtres. Ils la reconduisirent directement à leurs successeurs, les évêques. Et l'intermédiaire, le signe de cette transmission était le siège où ceux-ci remplaçaient ceux-là. Ainsi, l'énoncé de la parole divine prenait-il un caractère d'authenticité tout particulier s'il était fait depuis la cathèdre apostolique. Jérusalem se glorifiait de posséder la chaire de

(1) O. MARRUCHI, *La crocifissione di S. Pietro nel Vaticano*, dans *Nuovo Bulletino di archeologia cristiana*, 1905, p. 135-179.

saint Jacques, frère du Seigneur (1), Alexandrie celle de l'évangéliste Marc (2), Sinope celles d'André et de Pierre (3), Rome avait la chaire de saint Pierre. Et, à l'époque même où écrivait Gaius, Tertullien, songeant précisément à Rome, de s'écrier : « Parcourez les Églises apostoliques où les chaires mêmes des apôtres président encore à leur place, où on lit leurs lettres authentiques qui rendent l'écho de leur voix et mettent sous nos yeux la figure de chacun d'eux » (4).

*Ex cathedra*, l'évêque est donc l'interprète direct du Christ. Il remplace le Christ pour présider à l'enseignement des fidèles. Saint Ignace le dit expressément aux Magnésiens : « L'évêque président tient la place de Dieu » (5).

Le jour où Rome s'affirma la mère de la catholicité, la chaire apostolique de Pierre prit une importance correspondante. C'est de cette chaire que l'évêque présidait aux principales cérémonies cultuelles. Ennodius de Pavie écrivait vers 510 que la cathèdre vaticane était portée près des fonts et que l'évêque s'y installait pour baptiser les nouveaux membres de la famille chrétienne (6). C'est de cette cathèdre aussi qu'il les bénissait au jour de la mort. Elle était également portée dans les cimetières lors des fêtes funéraires qui avaient succédé à celles que les païens célébraient le 22 janvier. Aussi bien est-ce ce même jour que les chrétiens choisirent pour commémorer « la chaire de saint Pierre » (7).

La cathèdre de Pierre avait ainsi trouvé son emploi et sa place dans le cimetière de l'Aurélia que recouvre aujourd'hui la basilique vaticane. Ennodius exprime ceci à sa manière : « gestatoria sella apostolicae confessionis ». Ce que reprend Alfarano : la chaire de saint Pierre était, avant Constantin, conservée dans la confession qui est sous la basilique (8).

(1) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII, 19.

(2) A. GRABAR, *La « sedia di san Marco » à Venise*, dans *Cahiers archéologiques*, VII, 1954, p. 19-34.

(3) ÉPIPHANE, dans MIGNE, *Patr. grecque*, CXX, 220.

(4) TERTULLIEN, *De praescriptione haereticorum*, XXXVI, 1.

(5) A. GRABAR, *Le trône des martyrs*, dans *Cah. arch.*, VI, 1952, p. 39-40.

(6) ENNODIUS, dans MIGNE, *Patr. latine*, LXIII, 206.

(7) Sacramentaire de Bobbio, 22 février.

(8) ALFARANO, *De basilica Vaticana*, Cité par Fr.-M. TORRIGIO, *I sacri trofei romani del trionfante principe degli Apostoli San Pietro gloriosissimo*, p. 15.

Dans le cimetière de l'Aurélia, la chaire était portée à l'occasion des rites funéraires. Et où pouvait-elle être mieux déposée que sous l'édicule de l'area P, dont les dimensions semblent calculées pour la recevoir?

Hypothèse, certes, mais pas aussi gratuite qu'il y paraît. Chassés de Rome et de ses cimetières, les chrétiens se réfugièrent aux catacombes. Ils y restituèrent, sur le modèle qu'ils avaient connu, la chaire de l'apôtre. Nombreux, dès les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, y sont les sièges funéraires : au cimetière de Cyriaque, à ceux de Saint-Hermès et de Calliste, à l'oratoire du Monte della Giustizia, dans la crypte de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille, dans la crypte de Sainte-Émérentienne au cimetière ostrien (1). Le modèle du genre est celui de la basilique souterraine du même cimetière ostrien, où le siège, qui est la reproduction de la chaire de saint Pierre dont elle porte aussi le titre, s'érige sous un édicule qui copie trait pour trait celui de l'area P.

C'est encore ce modèle, parce qu'il était hautement vénéré, que reprendront les édicules des *areae cinctae* de Salone, inexplicables si l'on n'y transporte pas le siège épiscopal au moment des offices funéraires.

La sedia vaticane était-elle réellement celle de Pierre? Rien ne s'y oppose. A la mort de l'apôtre, ses disciples ont pu aisément sauvegarder un objet qui n'attirait pas l'attention des persécuteurs. S'il en fut ainsi, quel trophée pouvait être plus vénérable? D'une signification autrement plus haute que la tombe de Philippe. Le voilà bien le trophée de Gaius, qui est aussi celui de Tertullien. A condition naturellement de distinguer entre la chaire elle-même et l'édicule où elle était parfois exposée, cet édicule de l'area P que tout désigne comme postérieur à Gaius.

Et n'y-a-t-il pas, dans la thèse exposée ici, une compensation positive à ce qu'elle a dessein de nier? On n'a pas retrouvé, au Vatican, le site de la tombe de Pierre. On y a peut-être retrouvé le site de cette cathèdre d'où partit l'enseignement du Christ exprimé par la voix de l'apôtre (2).

Amable AUDIN.

(1) DOM CABROL, *loc. cit.*, s. v. Chaire épiscopale.

(2) Je ne puis mettre le point final à cet article sans rappeler tout ce qu'il doit à mes longues conversations avec mon ami le Professeur Charles Perrat.

# CHRONIQUE

---

## LE MÉMOIRE DES PP. MEYVAERT ET DEVOS SUR LA « LÉGENDE ITALIQUE » DES SS. CYRILLE ET MÉTHODE

### Solutions nettes et neuves de vieux problèmes

Nous avons l'agréable devoir d'annoncer que le plus jeune des Bollandistes, le P. Paul Devos, dont les chroniques d'hagiographie slave qui paraissent régulièrement, depuis peu, dans les *Analecta Bollandiana*, ont valu à ce savant et vivant périodique de très nombreux lecteurs, en deçà et au-delà du trop fameux « rideau de fer », vient d'aborder avec un érudit d'origine belge, le P. Paul Meyvaert, O.S.B. (Quarr Abbey, île de Wight), une des questions les plus ardemment controversées de la slavistique ou plutôt de l'histoire des Églises et des nations slaves (1). Quel est l'auteur, quelle est la date de la *Légende Italique*, document des plus importants pour l'histoire des apôtres des Slaves, Constantin-Cyrille et Méthode, et quel rapport doit-on établir entre cette *Légende Italique*, rédigée en latin, et la *Vie slave* de S. Cyrille, que les slavophiles lui opposent depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle ? Disons tout de suite que les deux jeunes collaborateurs — un nouveau Cyrille, un nouveau Méthode — ont résolu la double question, grâce à leur esprit critique — et irénique à la fois —, et grâce à une chance providentielle qui leur a fait découvrir, dans une bibliothèque de Prague, un document décisif.

(1) Cf. Paul MEYVAERT et Paul DEVOS, *Trois énigmes cyrillo-méthodiennes de la « Légende Italique » résolues grâce à un document inédit*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXXIII, fasc. 3-4, 1955, pp. 375-461.

Ajoutons — ce sera justice — que la solution des PP. Meyvaert et Devos est une heureuse synthèse des opinions émises, depuis près de trois siècles, par les savants les plus illustres et les plus compétents qui se sont occupés de cette grande affaire, dont sa complexité — et l'ignorance de certains témoignages — faisaient l'énigme des énigmes.

La Légende Italique a pour sujet deux épisodes de l'histoire des reliques de S. Clément, pape et martyr, trouvées à Cherson en Crimée par S. Constantin-Cyrille, lors de sa mission chez les Khazars, et transférées plus tard (867 ou 868) à Rome, par le même missionnaire.

« Mais, comme dit admirablement le P. Devos, centrée sur ce sujet, la narration le déborde largement. Plus du double de pages est consacré à un aperçu de la vie de S. Cyrille où les deux événements susdits viennent s'insérer à leur place historique, le premier au cours de l'expédition apostolique qui conduisit le « Philosophe » chez les Khazars, le second au lendemain de la retentissante mission d'évangélisation que lui et son frère Méthode, le futur évêque de Pannonie, menèrent à bien chez les Moraves.

» Cette biographie, évidemment simplifiée, suit son héros depuis sa naissance à Thessalonique et l'ordination sacerdotale qu'il reçut à Byzance (qu'on retienne bien ceci, le Philosophe fut prêtre, et prêtre d'ordination photienne, semble-t-il), jusqu'à sa mort, survenue à Rome, sous Hadrien II, le 14 février 869, et sa sépulture finale en la basilique de Saint-Clément : l'intervention de Méthode qui obtint cette dernière faveur est décrite en détail.

» Tel est, sommairement, le sujet de L. I. ».

C'est donc un écrit à la gloire de S. Clément, mais aussi à la gloire de son *cultor*, le philosophe et prêtre Constantin, qui prit à l'article de la mort le nom monastique de Cyrille ; son frère Méthode en est aussi le héros, mais un héros qui s'efface au point qu'on songe immédiatement que celui qui fut le premier évêque des Moraves est l'humble auteur de cette histoire.

Avant de parler des Vies slavonnes de Cyrille et de Méthode, sur lesquelles l'attention se porta à partir du début du siècle dernier, il nous faut rendre hommage aux Bollandistes Henschen et Papebroch qui publièrent pour la première fois, en 1668, la Légende Italique, d'après un manuscrit de François Duchesne, *vir clarissimus*, manuscrit qui ne donnait aucun nom d'auteur. Mais les Bollandistes devinèrent ce nom, d'après une indication précise

de Jacques de Voragine : « Refert Leo Ostiensis episcopus ». Cette intuition était géniale, on va le voir ; mais les Bollandistes ne s'y tinrent pas, parce qu'ils ne trouvèrent l'histoire qu'ils imprimaient dans aucun des livres de la Chronique cassinienne sortis de la plume de l'évêque d'Ostie et de Velletri. Ils pensèrent à un prédécesseur de Léon d'Ostie : « Quam porro nos hic daturi sumus Translationis eius historiam, eam suspicamus a Gauderico Velitrum episcopo, quem alii Gaudentium vocant, esse conscriptam ». Cette seconde intuition était aussi admirable que la première, et paraissait mieux fondée. Car les auteurs des *Acta Sanctorum* connaissaient la Préface mise par Gaudéric en tête de la Vie de S. Clément qu'il offrait au pape Jean VIII. Cette préface annonçait une œuvre en trois parties, dont la troisième, dans la *Praefatio*, était donnée comme relatant le martyre de S. Clément et le retour de ses reliques à Rome.

Malheureusement, si l'impossibilité de trouver dans aucune œuvre de Léon d'Ostie la matière de la Légende Italique avait fait écarter sa paternité littéraire de cette Légende, le livre III de l'ouvrage de Gaudéric était également introuvable : le codex 234 I du Mont Cassin (première moitié du XI<sup>e</sup> siècle) était mutilé, ne conservant que le livre I et une partie du livre II.

Toutefois, les Bollandistes s'en tinrent à leur seconde attribution : la Légende Italique devait être la partie perdue de l'ouvrage de Gaudéric...

Les choses en étaient là quand apparurent les Vies slavonnes et le *Slovo*, c'est-à-dire le *Discours sur le transfert des reliques du glorieux Clément* (1).

Si la première hypothèse des premiers Bollandistes, qui avaient attribué la Légende Italique à Léon d'Ostie, avait été abandonnée par eux parce qu'ils n'avaient pu trouver, parmi les œuvres du chroniqueur du Mont Cassin, le texte cherché, leur seconde idée — la paternité littéraire de Gaudéric — avait été retenue par eux, bien qu'ils n'eussent pu mettre la main sur la relation originale de l'évêque de Velletri. On verra dans un instant combien ils avaient raison de s'obstiner.

(1) Sur la découverte des Vies slaves de Cyrille et de Méthode, ou Légendes Pannoniennes, découverte précédée, en 1700, par la publication d'une Vie abrégée des deux frères, sous forme de ménée, il faut lire les pages si denses et si instructives (pp. 387-399) du mémoire que nous analysons, en le mutilant, hélas !

On le vit dès 1892, lorsque J. Friedrich découvrit le manuscrit de Lisbonne contenant une lettre d'Anastase le Bibliothécaire à son ami l'évêque Gaudéric, lettre de félicitations pour les initiatives prises par l'évêque à la gloire de saint Clément. La lettre comprend quatre parties. Dans la première est mentionnée l'entreprise louable de Gaudéric et de son collaborateur Jean, qui se sont mis à tirer de divers livres latins tout ce qui concerne la vie et la passion du pape Clément. Anastase, obéissant à la requête de Gaudéric, met à sa disposition la traduction latine de divers textes grecs, dont le livret de Constantin le Philosophe de Thessalonique sur l'invention des reliques de Clément. Dans la lettre même, il a inséré les détails sur ladite invention, détails qu'il tient de Constantin lui-même, qui, par modestie, dans son œuvre écrite, aurait passé sous silence son propre rôle dans la découverte de Cherson. Anastase complète cette documentation sur l'invention par le témoignage, également oral, du métropolite de Smyrne, Métrophane, exilé par Photius près de Cherson. Enfin, dans la quatrième et dernière partie de la lettre, Anastase indique les deux ouvrages de Constantin qu'il a traduits du grec en latin à l'intention de Gaudéric et qu'il lui envoie : d'abord la brève histoire de l'invention, ensuite un discours — *sermo declamatorius*. Un troisième ouvrage de saint Constantin-Cyrille n'a pas été traduit : c'était une hymne grecque, dont la version latine n'aurait pas rendu, dit Anastase, l'harmonie.

Or, nous n'avons en latin, ni la *brevis historia* (ou *storiola*) de l'invention, ni l'hymne grecque : de ces œuvres et de leur contenu, il n'y a que le discours slave (*Slovo*) qui puisse nous donner une idée (1).

Mais revenons à la lettre d'Anastase à Gaudéric. On vit aussitôt qu'elle n'était pas seulement le précieux témoignage de tout un travail hagiographique fait par Gaudéric avec son collaborateur Jean et son informateur Anastase, reproduisant lui-même les dires de Constantin-Cyrille et de Métrophane. La lettre d'Anastase était bien plus qu'une annonce ou qu'un plan. Elle était la source même de la Légende Italique, chap. II et III. Malheureusement,

(1) Il s'agit du discours sur le transfert des reliques du glorieux Clément, dit aussi Légende chersonienne. Ce *Slovo* est seul à nous avoir gardé, sans doute sous forme d'amalgame, le contenu essentiel d'un ensemble de plusieurs pièces écrites en grec et remontant à S. Cyrille.

Friedrich gâta sa grande découverte en s'efforçant, suivant la pire méthode, de faire le départ entre ce qui, dans la Légende Italique, était de Gaudéric et ce qui ne l'était pas. A la veille de la dernière guerre mondiale, un savant bulgare, Emil Georgiev (1), dans un ouvrage excellent, mais qui passa inaperçu, ayant paru à Sofia en 1939, refit, avec bonheur, le travail qu'en dépit de sa découverte capitale, Friedrich avait manqué. Georgiev rejoignit et confirma la théorie des Bollandistes, qui, après avoir écarté Léon d'Ostie, avaient désigné Gaudéric comme l'auteur de la Légende Italique. La thèse pouvait paraître, en 1939, audacieuse, parce que plusieurs auteurs, Golubinskij, le P. Lapôtre et l'historien tchèque Pekař, avaient repris la première hypothèse bollandienne, c'est-à-dire la paternité littéraire de Léon d'Ostie.

Enfin, le P. P. Meyvaert et le P. P. Devos, Bollandiste, mirent la main sur le manuscrit désormais fameux N. XXIII de la bibliothèque du Chapitre métropolitain de Prague, n° 1547 du Catalogue de Mgr Podlaha. Ce codex nous révèle deux œuvres de Léon d'Ostie : la première, f°s 132-147, était complètement inconnue ; la seconde, précédée d'un prologue inédit aussi, est tout simplement la *Legenda Italica*. Les Bollandistes Henschen et Papebroch triomphent, avec leur digne successeur le P. Devos et son heureux collaborateur, le P. Meyvaert, car les deux hypothèses qu'on lit dans les *Acta Sanctorum* de 1668 se vérifient. La Légende Italique est de Léon d'Ostie, mort le 22 mai 1115. Le chroniqueur du Mont Cassin, dans un prologue signé (*ego Leo ecclesie Hostiensis ac Vellitrensis indignus episcopus*), annonce, en citant en partie ses sources (*ex opusculis Rufini disertī viri ... partim ex Sclavorum litteris, partim vero ex relatione inventoris eiusdem [Beati Clementis] de graecis fastidioso stilo translata*), une *translatio* qui, répétons-le, tant la chose est surprenante, est la *Legenda Italica*.

Or, le Prologue, qui occupe les f°s 147 à 147<sup>v</sup> du manuscrit de Prague, présente une frappante similitude de propos et de méthode avec les propos et méthode de Gaudéric dans sa préface à la Vie tripartite de saint Clément. Nous avons vu que la préface conservée de Gaudéric à la Vie de saint Clément annonçait un ouvrage dont malheureusement la fin du livre II et tout le livre III ont

(1) Emil GEORGIEV, *Die Italienische Legende (Studia historico-philologica Serdicensia, Supplementi vol. IV, 90 pp.)*.

disparu. Cette perte fâcheuse du manuscrit du Mont Cassin n'est pas réparée, certes, mais elle est réparable, car le plan de Gaudéric était si clairement formulé qu'on est forcé de reconnaître dans la *translatio* de Léon d'Ostie un simple plagiat de la partie essentielle perdue de l'œuvre de Gaudéric. Nous disons plagiat, parce que l'évêque d'Ostie Léon, mort en 1115, tout en citant une de ses sources, Rufin, garde un silence complet sur l'ouvrage de son prédécesseur Gaudéric <sup>(1)</sup> qu'il copie sans vergogne. Pourquoi ce silence? On n'a pas répondu encore à cette question. Mais le plagiat n'en est pas moins certain, car le manuscrit de Prague, f<sup>os</sup> 132-147, nous livre une œuvre ignorée de Léon, précédée d'une préface : *Incipit praeſatio Leonis Hostiensis episcopi. De origine beati Clementis et conversione nec non et mirifica parentum eius recognitione*. Les PP. Meyvaert et Devos ont pu, grâce au manuscrit de Prague, comparer la nouvelle œuvre clémentine de Léon d'Ostie avec la première partie, conservée, de celle de Gaudéric et avec leur source à tous deux, les *Recognitiones* de Rufin (cf. *Anal. Boll.*, LXXIII, fasc. 3-4, pp. 421 sq.). Et ils concluent de leur examen comparatif des trois textes ceci : « Quand, passant outre aux déclarations expresses de Léon, on s'avise de contrôler ses dires en confrontant son texte, d'une part, avec le texte des *Recognitiones* dont il se réclame, d'autre part, avec le texte de Gaudéric, dont il ne souffle mot, il devient bientôt évident que ce n'est pas Rufin, mais Gaudéric que, d'un bout à l'autre, Léon copie et démarque ». Les PP. Meyvaert et Devos disent ailleurs : « Lorsque Léon allègue sa source (en l'occurrence, il allègue Rufin), en réalité ce n'est pas sa source qu'il cite, mais ce qu'il sait être la source de sa source, en l'occurrence Gaudéric sans aucun doute ».

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la Vie slavonne de saint Cyrille, dont la valeur ressort, comme l'antiquité, des deux sources citées par Léon d'Ostie, mais qui sont, une fois de plus, les sources de sa source, Gaudéric. Nous avons transcrit les mots dont le plagiaire use dans son prologue, *ex Sclavorum litteris, ex relatione inventoris*. Depuis la découverte par Friedrich de la lettre d'Anastase, on savait que la *Relatio inventoris* était le récit de l'invention des reliques de Clément faite par Cyrille : « Mais la lettre d'Anastase ne parlait pas des *litterae Sclavorum*, et c'est ici qu'est apporté de l'inédit. Le Prologue contient l'attestation,

(1) Mort avant 898.

remontant en définitive à Gaudéric en personne, que les *litterae Sclavorum* — dans lesquelles, étant donnés les éléments du problème, il est difficile de voir autre chose que la Vie slavonne de S. Cyrille — ont servi de source à Gaudéric, et donc qu'elles lui sont antérieures. Voilà par conséquent fixé, pour la première fois, de façon apodictique et non plus seulement probable ou conjecturale, un *terminus ante quem* à la Vie slavonne de S. Cyrille : celle-ci date d'avant la mort de Jean VIII, donc d'avant le 15 décembre 882. C'est dire qu'elle a été écrite, au plus tard, dans les treize années qui ont suivi la mort de Cyrille, et, en tout cas, du vivant même de S. Méthode. Double garantie, la seconde surtout, de sa valeur historique exceptionnelle » (1).

Henri GRÉGOIRE.

(1) Nous nous permettons de renvoyer au volume sous presse de *La Nouvelle Clio*, t. VII-VIII (1955-1956), pour un compte rendu plus complet de ce mémoire dont la richesse est proprement inépuisable. D'ailleurs la recension, qu'on va lire, de M. Ivan Dujčev nous dispense d'insister sur la découverte la plus inattendue des deux chercheurs belges : dans la *Legenda Italica*, selon le manuscrit de Prague, il n'est nulle part question de la dignité épiscopale de S. Cyrille. Il faut lire, dans les *Analecta Bollandiana* (pp. 443-453), comment, pour résoudre le problème du texte imprimé qui proclamait sans ambages cette dignité épiscopale, les deux intrépides chercheurs ont réussi à retrouver le manuscrit de Duchesne qui avait servi, en 1668, pour les *Acta Sanctorum*. Ce manuscrit est le *Vaticanus* 9668. Mais arrêtons-nous ici et copions seulement cette phrase du mémoire, pour forcer, en quelque sorte, tous nos lecteurs, même les plus frivoles, d'en prendre connaissance : « Le sujet a voulu que la présente étude tournât peu à peu au « puzzle » ou au roman policier ».

## LA SOLUTION DE QUELQUES ÉNIGMES CYRILLO-MÉTHODIENNES

*Au moment où s'achève l'impression de ce fascicule de Byzantion, nous recevons d'un savant bulgare, M. Ivan Dujčev, ce compte rendu du mémoire des PP. Paul Meyvaert et Paul Devos. C'est un premier témoignage de l'intérêt que la belle découverte des deux savants belges ne manquera pas de susciter dans les pays slaves. Nous le publions d'autant plus volontiers que le lecteur y trouvera une substantielle analyse de l'important travail des PP. Meyvaert et Devos.*

Publiée pour la première fois en 1668, la Légende dite Italique est restée dès lors une des sources les plus importantes et, en même temps, les plus discutées pour l'histoire des Apôtres slaves. On discutait sur le nom de son auteur, sur l'époque de sa composition, sur les sources utilisées et enfin sur certains détails de son contenu. Par suite d'un hypercriticisme injustifié, on arrivait parfois à soutenir des interprétations complètement contradictoires, en datant par exemple la Légende depuis le ix<sup>e</sup> jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, ou en affirmant que les sources écrites, utilisées par l'auteur de la Légende, seraient composées sur la base de la Légende elle-même. La célèbre lettre d'Anastase le Bibliothécaire, adressée à son ami, l'évêque de Velletri Gaudéric, publiée par J. Friedrich en 1892, apportait des éléments nouveaux pour la solution des problèmes posés par la Légende Italique. On ne peut presque pas citer le nom d'un slavisant éminent au cours du dernier demi-siècle qui n'ait pris part à la discussion de ces problèmes. Malheureusement, même les conclusions les plus prudentes et les mieux justifiées — comme celles du slavisant bulgare E. Georgiev (*Die Italienische Legende*, Sofia, 1939) —, manquaient, semble-t-il, de fondement solide et restaient plus hypothétiques que persuasives. Il fallait justement l'étude fondamentale des RR. PP. Paul Meyvaert et

Paul Devos (*Trois énigmes cyrillo-méthodiennes de la « Légende Italique » résolues grâce à un document inédit*, dans *Analecta Bolandiana*, t. LXXIII, 1955, pp. 375-461), pour trancher d'une façon décisive la controverse déjà séculaire. Il n'est nullement exagéré d'affirmer que, depuis la publication de la lettre d'Anastase le Bibliothécaire, l'étude des deux auteurs représente la contribution la plus précieuse dans ce champ de recherches. Il sera très instructif de lire la partie introductive, avec le « conspectus historique de la question » (*ibidem*, pp. 379-409), pour avoir une idée de la complexité des problèmes et des solutions proposées.

Les deux savants ont eu la fortune de découvrir un manuscrit, passé inaperçu jusqu'à présent, le cod. latin, n° XXIII, de la Bibliothèque du Chapitre métropolitain de Prague, du xiv<sup>e</sup> siècle, avec des textes extrêmement importants. Ils y ont trouvé, sous le nom de Léon d'Ostie, mort le 22 mai 1115, un texte intitulé : *De beati ac pretiosi martyris Christi Clementis origine atque conversione nec non et mirifica parentum ipsius recognitione*, un Prologue, tous les deux complètement inconnus, et enfin une copie de la Légende Italique. Par une analyse détaillée, les PP. Meyvaert et Devos ont prouvé que l'évêque d'Ostie Léon n'a rien fait d'autre que s'approprier l'œuvre de Gaudéric de Velletri, de la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, qui doit être considéré comme le vrai auteur de toutes ces pièces, à l'exception du Prologue. Le premier texte donc n'est que la première partie, démarquée, de l'*Historia Tripartita S. Clementis*, écrite par Gaudéric. Le Prologue est de Léon d'Ostie, mais contient des données remontant à Gaudéric. Or, c'est justement dans ce prologue que nous trouvons des renseignements fort intéressants sur les sources utilisées pour la composition de la Légende Italique. Ainsi, en parlant de l'histoire des reliques de S. Clément de Rome, on nous dit avoir puisé des renseignements *partim ex Sclavorum litteris, partim vero ex relatione inventoris eiusdem corporis, de grecis fastidioso stilo translata*.

Il y a bien longtemps qu'on a indiqué que l'auteur de la Légende Italique a utilisé comme sa source, pour quelques chapitres de son œuvre, la Vie slave de Constantin le Philosophe - S. Cyrille (= VC). Tout en reconnaissant cette affinité entre le texte de la VC et la Légende Italique, on tentait parfois de l'expliquer dans le sens que c'était justement l'auteur de la VC qui aurait utilisé comme sa source la Légende Italique. La mention des *litterae Sclavorum* dans le Prologue est une preuve de plus que Gaudé-

ric a utilisé, dans une version latine, le texte de la VC, en l'abrégant. Étant utilisée comme source pour la Légende Italique, cette Vie slave a dû être composée quelque temps avant la date du 15 décembre 882, celle de la mort du pape Jean VIII, auquel fut dédiée l'œuvre tripartite clémentine de Gaudéric, donc « dans les treize ans qui suivent la mort du saint (Cyrille), en tout cas du vivant de S. Méthode ». On ne peut que souscrire à cette conclusion, de même qu'à la supposition que la VC avait été composée avec la collaboration de Méthode : « si Méthode n'est pas l'auteur de la Vie, il doit en être tenu à tout le moins pour l'inspirateur et le parfait garant : la différence entre auteur et garant s'amenuise jusqu'à tendre vers zéro » (*ibidem*, p. 436). L'indication des *litterae Sclavorum* tranche, par ailleurs, la discussion sur la rédaction primitive de la VC. Étant mentionnée comme *litterae Sclavorum*, cette Vie non seulement représentait une œuvre des Slaves, évidemment des élèves des Apôtres slaves, mais encore était-elle composée en slavon, et non en grec, comme on l'a prétendu quelquefois, sans preuves suffisantes.

Il n'est pas difficile d'identifier l'autre œuvre mentionnée dans le Prologue de Gaudéric. Cette *relatio inventoris* n'est rien d'autre que la relation composée par Constantin le Philosophe sur la découverte des reliques de S. Clément. Écrite originellement en grec, cette relation n'existe plus dans son texte original. Déjà au temps de Méthode, le texte de cette œuvre fut utilisé par l'auteur de la VC (cap. VIII : *sicut scribit in inventione eius*, d'après la version latine par Fr. Grivec : *Acta Academiae Velehradensis*, t. XVII, 1941, p. 67). Dans sa lettre, Anastase le Bibliothécaire nous dit avoir traduit les deux œuvres de Constantin le Philosophe — la *storiola* ou *brevis historia* et le *sermo declamatorius* —, qui doivent être identifiées avec cette relation de l'Apôtre slave et qui furent utilisées, à travers la version latine, par Gaudéric. Nous avons enfin un témoignage slave : c'est le « Discours sur le transfert des reliques du glorieux Clément » (*Slovo na prenesenie moštem pre-slavnago Klimenta*), étudié dernièrement par Ju. Trifonov (*Dve sučinenija na Konstantina Filosofa (sv. Kirila) za moštité na sv. Klimenta Rimski*, dans *Spisanie na Bŭlgar. Akademija na naukitě*, t. XLVIII, 1934, pp. 159-240) et par J. Vařica (*Slovo na prenesenie moštem pre-slavnago Klimenta neboli legenda Chersonská*, dans *Acta Academiae Velehrad.*, t. XIX, 1948, pp. 38-80) et retenu comme une réélaboration slave de l'original grec perdu. Pendant

la première période de son activité littéraire, Constantin le Philosophe fut connu comme un auteur byzantin qui suivait la mode du style rhétorique et artificiel de ses contemporains. Nous possédons quelques indications indirectes sur le style de Constantin. Ainsi, Anastase le Bibliothécaire nous dit avoir traduit la *brevi historia* et le *sermo declamatorius* de Constantin en latin *agresti sermone et longe ab illius facundiae claritate distante*. Un peu plus loin il nous dit qu'il n'a pas osé traduire son hymne (*rotula hymni*), *quia, cum latine translatus hic pauciores, illic plurales sillabas generaturus esset, non aptam nec sonoram cantus armoniam redderet*. Dans une étude récente (*Zur literarischen Tätigkeit Konstantins des Philosophen*, dans *Byz. Zeitschr.*, t. XLIV, 1951, pp. 105-110), j'ai essayé de reconstruire un passage du texte grec de la relation de Constantin le Philosophe sur la mission chez les Chazares, dans le but d'expliquer un nom énigmatique dans la VC, XII. Le Prologue de Gaudéric nous apporte une nouvelle appréciation sur le style de Constantin, en affirmant que la *relatio inventoris* fut traduite *de grecis fastidioso stilo* (1).

Le texte de la nouvelle copie de la Légende Italique nous offre certaines particularités qui méritent une attention spéciale. Il faut souligner surtout la lecture nouvelle d'un passage qui a soulevé une discussion assez longue dans la littérature slavistique. D'après la rédaction généralement connue de la Légende Italique, lors de la visite de Constantin le Philosophe - Cyrille et son frère Méthode à Rome en 868-869, les deux frères ont reçu la consécration épiscopale : *consecraverunt ipsum* (scil. *Constantinum*) *et Methodium in episcopos, nec non et ceteros eorum discipulos in presbyteros et diaconos*. Or, la nouvelle copie de la Légende Italique (*ibidem*, p. 460) nous donne ici tout simplement : *consecraverunt fratrem eius Methodium in sacerdotem*... Les deux savants ont très bien noté que « de la consécration épiscopale de Cyrille ... pas l'ombre d'un mot ; la question ne se pose même pas ». En même temps, ils ont prouvé que la lecture du texte dans l'édition des *Acta Sanctorum*, Martii t. II — édition faite d'après le manuscrit de Duchesne, aujourd'hui cod. 84 de la Collection Duchesne à la Biblio-

(1) Cette opinion suppose évidemment que les mots *fastidioso stilo* se rapportent, non à la *translatio*, mais à la *relatio inventoris*, interprétation qui, à vrai dire, nous paraît insoutenable. — N. d. l. R.

thèque Nationale de Paris — est due à une conjecture quelque peu arbitraire de ce même A. Duchesne. Celui-ci transcrivait un codex qui était *penes Jac. Sirm(ondum)*, et qui doit être identifié avec cod. Vatican. lat. 9668, du XI<sup>e</sup> siècle (1). Or, le cod. Vatican. lat. 9668, fol. 11<sup>v</sup> est ici mutilé et, examiné à la lumière de Wood, il nous offre les traces d'une lecture qui, semble-t-il, ne diffère nullement de la lecture donnée par le nouveau codex de Prague. En constatant cela, les deux auteurs ajoutent à bon droit que la promotion de Cyrille à l'épiscopat est « une pure création de Duchesne », « sortie de rien ».

Il reste cependant l'indication de la copie de Prague que Méthode fut consacré *in sacerdotem*. Les RR. PP. Meyvaert et Devos se réservent l'explication de cette indication pour « un article suivant ». Il me semble pourtant que cette explication n'est pas si difficile. Évidemment, jusqu'à cette époque, Méthode n'était qu'un simple moine, qui reçut, à ce moment, la dignité de *hieromonachos* (« prêtre qui appartient à un ordre religieux ») (2).

Il n'est pas possible de s'occuper ici de toutes les nouvelles lectures du texte de Prague, édité en appendice avec des *variae lectiones* du manuscrit Vatic. lat. 9668. Il nous suffit de mentionner au moins cette unique lecture de la copie de Prague, qui nous donne la possibilité de rétablir l'unité de nos sources historiques sur un point tellement discuté. Il n'est pas nécessaire non plus de s'arrêter aux autres détails de l'étude des deux auteurs, pour relever toute l'importance de leur contribution à la solution définitive de problèmes si longtemps controversés, et en même temps si essentiels pour l'histoire des peuples slaves.

*Sofia.*

IV. DUJČEV.

(1) Signalons que cette identification a été faite de façon indépendante par les PP. Meyvaert et Devos et par M. D. Gerhardt, professeur à l'Université de Munster. Sur le point dont il s'agit ici, M. Gerhardt était déjà arrivé, il y a quelques années, dans une étude restée inédite, à la même conclusion que les deux savants belges. — N. d. l. R.

(2) Nous sommes en mesure de dire que les auteurs de l'article auquel M. Dujčev fait allusion sont entièrement d'accord avec lui en ce qui concerne le sens du mot *sacerdotem*. L'interprétation proposée ici est celle qu'ils défendront eux-mêmes dans ce nouveau travail, qui paraîtra très prochainement dans les *Analecta Bollandiana* ; nous reviendrons, à ce propos sur cette « difficulté ». — N. d. l. R.

## DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

### DU « CORPUS SCRIPTORUM CHRISTIANORUM ORIENTALIIUM »

*Byzantion*, dont tant d'articles évoquent la compénétration culturelle de la Byzance d'expression grecque et des communautés ethniques non grecques de l'Orient chrétien, n'est certes pas l'endroit où il est nécessaire de rappeler que le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, dont le programme est d'éditer les textes littéraires chrétiens arabes, arméniens, coptes, éthiopiens, géorgiens et syriaques, est, parmi d'autres choses, un instrument de travail au service des études byzantines. Mais les entreprises scientifiques ont été tellement secouées par la dernière guerre mondiale, qu'il n'est pas sans utilité d'informer les byzantinistes que le CSCO, bien que durement touché par la dernière tourmente, a repris son œuvre depuis plusieurs années déjà. Pour répondre à un vœu, combien pertinent, exprimé par le Prof. Henri Grégoire, directeur de *Byzantion*, avec une bienveillance dont je le remercie cordialement, je vais dire en quelques mots où en est actuellement le CSCO.

Lorsque J. B. Chabot, le fondateur de la collection, mourut, en janvier 1948, le dernier volume paru dans le CSCO, qui totalisait alors 116 volumes de textes, ou de versions, d'œuvres d'écrivains syriaques, arabes, coptes et éthiopiens, portait le millésime de 1940. De plus, en 1940 aussi, le stock entier des exemplaires restants des volumes 1-112 avait péri dans l'incendie, — c'était le second en vingt-cinq ans, — qui avait détruit la Bibliothèque Universitaire de Louvain, où ils étaient entreposés. Enfin, et c'était le plus grave, il était certain que, à moins que ses ressources financières ne fussent adaptées aux nouvelles conditions économiques, le CSCO allait périliter d'abord, et ensuite périr ; si l'argent est le nerf de tant de choses, il l'est singulièrement de la vitalité d'une collection de textes orientaux, et l'on pense bien que le CSCO n'est pas commercialement rentable !

Ce troisième point, qui conditionnait tout le reste, fut heureu-

sement résolu sans retard. Le CSCO, qui avait été pris en charge, en 1913, par les deux Universités catholiques de Louvain et de Washington, en avait reçu jusque-là d'importants subsides. Dès 1948, un nouvel accord, conclu, à l'initiative du recteur de Louvain, entre les deux Universités patronnes, mettait à la disposition du CSCO, avec une générosité accrue, des moyens financiers adaptés aux circonstances. Ce mécénat, exercé au service de la recherche scientifique désintéressée sur un plan largement international, a porté d'heureux fruits, ainsi qu'en témoigne le développement pris par le CSCO en ces six dernières années (1949-1954).

Le nombre des sections de textes/versions a été porté de quatre à six, par l'ouverture d'une section arménienne et d'une section géorgienne. A été ouverte également une septième section, les *Subsidia*, pour accueillir des commentaires sur les textes, des travaux d'édition ou de synthèse qui encadrent les textes ou les éclairent, et enfin des instruments de travail susceptibles de promouvoir efficacement l'étude des littératures de l'Orient chrétien.

Quarante-cinq volumes nouveaux ont paru (n<sup>os</sup> 117 à 161), dont 12 dans chacune des sections copte et syriaque, 6 dans la section géorgienne, 3 dans la section arabe et 2 dans chacune des sections arménienne et éthiopienne ; 8 volumes ont paru dans les *Subsidia*. Ce n'est pas le lieu d'indiquer quelles provinces des études byzantines sont respectivement touchées par chacun de ces 45 volumes ; aussi bien, le catalogue de la collection peut être obtenu sur demande adressée au Secrétariat général du CorpusSCO, 7, avenue van den Bempt, Louvain-Héverlé (Belgique). Mentionnons seulement dans le détail les volumes des *Subsidia*, dont le caractère d'intérêt général est immédiatement apparent : N<sup>o</sup> 124, L. Th. LEFORT, *Concordance du Nouveau Testament sahidique. I. Les mots d'origine grecque* ; N<sup>o</sup> 127, E. HONIGMANN, *Évêques et évêchés monophysites d'Asie antérieure au VI<sup>e</sup> siècle* ; N<sup>o</sup> 128, A. VÖÖBUS, *Studies in the History of the Gospel Text in Syriac* ; N<sup>o</sup> 132, G. GARITTE, *La Narratio de rebus Armeniae. Édition critique et commentaire* ; N<sup>os</sup> 141-142, B. REYNDERS, *Lexique comparé du texte grec et des versions latine, arménienne et syriaque de l'Adversus Haereses de saint Irénée. I. Introduction, Index des mots grecs, arméniens et syriaques. II. Index des mots latins* ; N<sup>o</sup> 146, E. HONIGMANN, *Le couvent de Barsauma et le patriarcat jacobite d'Antioche et de Syrie* ; N<sup>o</sup> 147, G. GRAF, *Verzeichnis arabischer kirchlicher Termini*.

Conjointement à la publication de volumes nouveaux, le CSCO a entrepris de reproduire les volumes 1-112, épuisés. Projetée en 1950 et commencée fin 1951, pour rencontrer les desiderata des usagers qui constataient que leur collection du CSCO comportait de larges lacunes, autant que pour satisfaire aux exigences légitimes des souscripteurs nouveaux, la reproduction anastatique a progressé à une allure si satisfaisante qu'elle a pu être achevée fin 1955 (il s'agissait de quelque 25.000 pages de texte). La collection est donc disponible, à l'heure actuelle, dans son intégralité.

Aux 45 volumes nouveaux mentionnés plus haut s'en ajouteront 5 autres, cette année encore (1956), dont deux dans la section éthiopienne, un dans la section arabe et deux dans les *Subsidia*. Pour les années à venir, de nombreux autres volumes sont en préparation dans les diverses sections de textes et traductions ainsi que dans les *Subsidia*.

Comme ses collections-sœurs de l'Académie de Berlin et le CSEL de l'Académie de Vienne, le CSCO de Louvain-Washington est une entreprise d'intérêt international. Lui non plus ne peut se développer qu'avec le concours d'une collaboration internationale. Si ces notes, rédigées dans un but d'information, pouvaient apporter au CSCO la collaboration de quelques nouvelles compétences en matière d'orientalisme chrétien, elles auraient atteint un but de surcroît, éminemment profitable aux études byzantines.

*Louvain.*

René DRAGUET,  
éditeur du CSCO.

# NOTE PROVISOIRE SUR LE X<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉTUDES BYZANTINES

(ISTANBUL, 15-21 SEPTEMBRE 1955)

Il peut paraître singulier que nous rendions compte de ce Congrès dans le premier fascicule du tome XXIV de *Byzantion*, qui porte le millésime de 1954. Mais il faut ajouter que la matière même de ce fascicule est faite en grande partie du texte des communications présentées au Congrès, notamment par les délégués de la Belgique, le R. P. François Halkin, Bollandiste, le R. P. Irénée Doens, du monastère de Chevetogne, et MM. Henri Grégoire et Paul Orgels, auteurs de quatre communications. A ces six communications belges (1), nous avons pu joindre heureusement deux excellentes communications françaises, celles de M<sup>lle</sup> Marie-Louise Concasty et de M. André Guillou. D'ailleurs nous

(1) Ou plutôt huit : car le mémoire de M<sup>lle</sup> M. Mathieu sur la tradition manuscrite des *Gesta Roberti Wiscardi* de Guillaume d'Apulie était destiné au Congrès, et la brillante découverte des PP. Meyvaert et Devos a été présentée brièvement par le P. Halkin à Istanbul, et plus complètement par M. H. Grégoire à l'Académie bulgare des Sciences, au début d'octobre. Il convient de dire que devant le public choisi et compétent de l'Académie bulgare et aussi de l'Académie serbe des Sciences, M. H. Grégoire a pu développer les importants résultats des recherches de M. P. Orgels, qu'on a trouvés plus haut, dans l'article intitulé : *La chronologie des patriarches de Constantinople et la « question romaine », à la fin du X<sup>e</sup> siècle*. Le Directeur de *Byzantion* a le devoir de noter ici que, si cet article porte deux signatures, il est, dans ses parties essentielles, comme dans sa présentation, l'œuvre personnelle de M. P. Orgels. *Suum cuique* est la devise de *Byzantion*, comme de *La Nouvelle Clío*. Remercions ici notre très érudit collègue M. I. Dujčev de son rapport si complet et si vivant sur notre visite à Sofia. On y trouvera notamment un résumé intelligent et fidèle des recherches du P. P. Devos (*Istoričeski Pregled*, XI, 1955, n° 6, pp. 110-115). Les belles découvertes des PP. Meyvaert et Devos, dont M. I. Dujčev, dans le rapport cité, souhaitait la publication prochaine, ont paru dans les *Analecta Bollandiana*, LXXIII, 1955, fasc. 3-4, pp. 375-461. On en a lu un double compte rendu ici-même (pp. 295-301 et 303-307).

comptons revenir dans le prochain fascicule, qui paraîtra en juin, tant sur les séances tenues à Istanbul dans les locaux de l'Université, que sur la visite des monuments byzantins de la capitale et sur les excursions à Nicée, Brousse, Pergame, Magnésie, Smyrne et Éphèse, qui ont suivi le Congrès proprement dit. Mais dès aujourd'hui, nous devons exprimer notre reconnaissance au Comité organisateur, notamment à MM. Arif Müfid Mansel et Dirim Tekin, ainsi qu'à l'éminent successeur du regretté Thomas Whittemore, M. Paul Underwood. Il nous suffira de dire dès à présent que malgré les difficultés tragiques que l'on connaît, malgré notamment l'absence de tous nos confrères grecs, sauf le P. P. Ioannou, Privatdozent à l'Université de Munich, et qui figurait dans la délégation allemande, l'impossible fut fait par les organisateurs pour assurer le succès du premier Congrès byzantin qui se soit tenu à Byzance. Pour la première fois, depuis notre premier Congrès, celui de Bucarest en 1924, l'Union des Républiques Soviétiques était représentée, et brillamment représentée, par le grand historien de la peinture byzantine, V. N. Lazarev, et ses collègues, D. V. Sarabanov et M<sup>me</sup> Z. V. Udalcova. Les États-Unis, l'Angleterre, la France, la République Fédérale et la République Démocratique allemande, l'Italie, la Yougoslavie, la Belgique, la Bulgarie (délégué : le Professeur D. Angelov), l'Autriche, l'Espagne, Israël, le Liban, la Hollande, le Vatican, la Suède, la Turquie avaient envoyé des délégations dont plusieurs étaient nombreuses, ce qui explique que les congressistes réellement inscrits, et pour la plupart très actifs, atteignirent le nombre de 150. Si les maîtres de l'école française, André Grabar, Paul Lemerle et Rodolphe Guiland, s'étaient malheureusement abstenus, les Assomptionistes de Paris, qui, comme on l'a dit, valent une Académie, avaient délégué un savant illustré par ses utiles travaux sur la topographie constantinopolitaine, le P. R. Janin, et l'école de M. Lemerle, un de ses membres les plus actifs, M. A. Guillou. Nous avons déjà cité notre excellente collaboratrice, M<sup>lle</sup> M.-L. Concasty. Et c'est le moment de dire que la communication de M. A. Bon sur la question historiquement actuelle des Slaves du Péloponnèse, dont il est le meilleur connaisseur, eut le plus grand succès, ainsi que celle de M<sup>me</sup> E. Demougeot (*Politique anti-juive de Théodose II et réaction païenne*). Quant à notre ami, M. M. Canard, il était assuré d'un vrai triomphe, par une communication très neuve et très romancée — dans le bon sens du mot — qui portait ce titre : *Aventures d'un patrice*

*byzantin en pays bulgare, d'après un récit arabe*. Nous espérons pouvoir donner *in-extenso*, dans notre prochain fascicule, cette espèce de roman épique du x<sup>e</sup> siècle, dont le noyau historique est certainement la vie mouvementée de l'empereur Justinien II Rhinotmète en Crimée, puis chez le khan bulgare Tervel.

C'est également au prochain fascicule qu'il nous faut renvoyer l'analyse détaillée des communications russes et bulgares. M. Angelov était seul à représenter son pays, qui a tant donné à la byzantinologie. Mais il s'acquitta d'une lourde tâche avec aisance courtoisie, érudition et critique. Qu'il nous permette de dire que le meilleur compte rendu, le plus complet et le plus vivant, qu'on puisse faire du X<sup>e</sup> Congrès, est de lui (1).

Bornons-nous à citer, dans cette note toute provisoire, cinq communications de premier ordre, que beaucoup de délégués n'ont pu entendre : celles des maîtres G. Ostrogorskij (*Byzance, État vassal des Turcs*) ; F. Dvornik, délégué de Dumbarton Oaks, sur la légende de S. André le Protoclet et le rôle secondaire et tardif que cette légende a joué dans les polémiques gréco-latines ; W. Ensslin (*Justinien I<sup>er</sup> et les patriarchats de Rome et Constantinople*) ; P. Underwood (*Les mosaïques de la partie sud-ouest de Sainte-Sophie et leurs rapports avec l'iconoclasme*). Je tiens à signaler ici tout particulièrement une communication d'une jeune et brillante érudite italienne, que je considère comme une de mes élèves, M<sup>lle</sup> E. Follieri, qui présenta une étrange légende grecque de S. Pierre, tout à fait inconnue jusqu'à présent, sauf dans une recension slave, qu'elle compara ensuite à l'original grec heureusement retrouvé ; la communication de M<sup>lle</sup> Follieri paraîtra prochainement dans les *Analecta Bollandiana*. Et je termine — provisoirement, je le répète — par la conclusion de M. D. Angelov : « A la séance de clôture du Congrès, qui eut lieu dans une atmosphère amicale et « collégiale », on vota unanimement une résolution selon laquelle le XI<sup>e</sup> Congrès des byzantinistes se tiendra à Munich, sans doute en 1958. D'avance, l'assemblée, dans l'enthousiasme, décida que le XII<sup>e</sup> Congrès aurait lieu à Ohrid, et le XIII<sup>e</sup> à Moscou ».

HENRI GRÉGOIRE.

(1) *Le X<sup>e</sup> Congrès des byzantinistes à Istanbul* (en bulgare), dans *Istoričeski Pregled*, organe bi-mensuel de l'Institut d'Histoire bulgare de l'Académie bulgare des Sciences, t. XI (1955), fasc. 6, pp. 102-108.

# COMPTES RENDUS

---

## Le tome VI de la *Palästina-Literatur* de Peter Thomsen.

Peter THOMSEN, *Die Palästina-Literatur*, t. VI (1935-1939), fasc. 2. Berlin, Akademie-Verlag, 1954, p. 289-576.

Le fascicule précédent de cette excellente bibliographie internationale de la Palestine a été recensé longuement par le prof. E. Honigmann dans le t. XXIII (1953) de notre revue (p.577-584) : c'était le dernier compte rendu rédigé par l'éminent et irremplaçable collaborateur de *Byzantion* († 30. VII. 1954). Il ne peut être question d'analyser avec la même abondance de détails le nouveau fascicule, qui n'enregistre pas moins de 4000 publications d'histoire, d'archéologie et de géographie parues en l'espace de cinq ans, de 1935 à 1939 inclusivement. Nous nous contenterons de présenter quelques remarques générales.

1°) La tendance des bibliographes est naturellement d'annexer à leur domaine un terrain toujours plus vaste. On en vient ainsi à faire rentrer dans l'histoire de l'art chrétien et donc dans l'histoire ecclésiastique toutes les publications concernant l'archéologie et l'art en général ; on rattache à l'exégèse et à la littérature biblique toutes les anciennes littératures du proche Orient et de l'antiquité chrétienne, et ainsi de suite. Le résultat le plus clair de ce *compelle intrare*, c'est que les bibliographies prétendument spécialisées deviennent universelles ou peu s'en faut ; elles se gonflent démesurément, coûtent de plus en plus cher et font perdre au lecteur non moins de temps que d'argent, puisqu'elles l'obligent à relire les mêmes titres et les mêmes références dans 4 ou 5 répertoires différents, voire plus souvent encore.

Nous serions injuste si nous reprochions à feu Peter Thomsen et à ses dévoués continuateurs, Fritz Maass et Leonhard Rost, de céder trop facilement à cette tentation de l'annexionnisme. Les cadres systématiques dans lesquels ils classent leur abondante ma-

tière répondent au souci logique et légitime de ne rien laisser échapper d'utile. De-ci de-là pourtant on se demande s'il n'y pas eu quelque excès. En quoi, par exemple, les registes des archevêques de Brême (n° 3976) intéressent-ils les palestinologues? Rien ne le laisse deviner.

2°) Quand le titre d'un ouvrage cité n'indique pas suffisamment par lui-même en quoi il concerne les études palestiniennes, les auteurs prennent soin parfois d'ajouter quelques mots d'éclaircissement. C'est ainsi que dans l'article de M<sup>lle</sup> Toni Schmid sur les éléments franciscains de la piété suédoise au moyen âge (n° 4053), ils relèvent les pages consacrées aux plans de croisade d'un évêque de Skara et aux reliques de la Couronne d'épines. On souhaiterait que cette manière de faire soit généralisée.

3°) Il serait préférable de transcrire en lettres latines les noms des auteurs grecs, tant pour faciliter les recherches que pour éviter des erreurs comme *Χανάλατος* au lieu de *Ξανάλατος* = *Xanatalatos* (n° 4203) et des fautes d'accent comme *Θεμέλης* au lieu de *Θέμελης* (n°s 4250, 4258, 4269).

4°) Les titres orientaux qui ne sont pas reproduits dans la langue originale devraient toujours être mis entre crochets (n°s 3882, 3892, 3895, etc.); quand un titre est donné en deux langues (n° 3876, par ex.), les crochets indiqueraient lequel des deux titres n'est qu'une traduction.

5°) Si l'on comprend aisément le souci d'économie qui fait désigner par des sigles les revues et collections usuelles, on doit s'élever avec force contre la manie qu'ont certains bibliographes de tout abrégé, y compris les titres et les lieux d'éditions les moins fréquents. Ils rendent ainsi leurs listes pratiquement illisibles. Les sigles eux-mêmes devraient être choisis de telle sorte qu'on puisse habituellement les déchiffrer sans l'aide d'une clef. A quoi bon écrire MMFEP pour renvoyer aux *Monuments et mémoires* publiés par la Fondation Eugène Piot, alors que l'abréviation *Mon. Piot* serait immédiatement intelligible et ne prendrait pas plus de place?

6°) On admettra sans peine que les circonstances aient empêché les auteurs d'atteindre certains des ouvrages qu'ils citent. Mais n'auraient-ils pu, soit en interrogeant des correspondants plus favorisés, soit en consultant d'autres bibliographies, accessibles même

à Leipzig ou à Berlin, obtenir plusieurs des renseignements qui leur ont manqué? La *Revue d'histoire ecclésiastique*, par exemple, aurait permis de compléter la référence au n° 4052 et de signaler un compte rendu anglais de ce travail roumain (t. 35, 1939, *Bibliogr.*, n° 2797). De même les trois volumes d'*Indices* ou tables vicennales des *Analecta Bollandiana* seraient venus à point pour parfaire les n°s 4114, 4248, 4302a, 4361, 4362, etc.

Voici enfin quelques menues corrections : n° 3885, le compte rendu de Zayat par P. Peeters n'est pas dans NB (inexistant), mais dans AB (= *Anal. Boll.*); 3962, lire R. De Keyser et non de Kayser; 3966, Ermitage et non Eremitage; 3968, Villehardouin et non Viclehardouin; 3973, chefs et non chets; 4124, Studia... Serdicensia et non Studi); 5564, périodeute et non périorente. Comment la notice d'un évêque monophysite du vi<sup>e</sup> siècle figure-t-elle au chapitre relatif à l'époque des croisades (n° 4081)?

F. HALKIN.

---

### Les papyrus byzantins de la John Rylands Library.

*Catalogue of the Greek and Latin Papyri in the John Rylands Library, Manchester. Volume IV. Documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine Periods* (Nos 552-717). Edited by C. H. ROBERTS and E. G. TURNER. Manchester, University Press, 1952, in-4°, 6 pll., xvi-211 pp.

Ce volume de MM. Roberts et Turner achève la publication des papyrus de la bibliothèque John Rylands, publication commencée en 1911 par A. S. Hunt. Les textes présentés ici sont presque tous des documents (les n°s 552 et 553 seuls ont un caractère littéraire) et leurs dates s'échelonnent du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Le recueil comprend huit chapitres : textes littéraires, archives de Zénon, autres documents ptolémaïques, documents grecs d'époque romaine, documents latins, archives de Théophane (début du IV<sup>e</sup> siècle), documents byzantins, fragments de dates diverses et descriptions. Il se termine par des *indices* très complets et six belles planches. Nous n'analyserons ici que les papyrus d'époque byzantine et nous ne nous occuperons donc, à quelques exceptions près, que des trois dernières sections.

Dans la partie du recueil consacrée aux papyrus grecs d'époque romaine, MM. Roberts et Skeat republient, sous le n° 607, un document très intéressant de la fin du III<sup>e</sup> siècle. Un certain Dionysios écrit au *βοηθός* Apion que les empereurs ont décidé de réduire l'*Ἰταλικὸν νόμισμα* à la valeur d'un demi *nummus* et le charge de consacrer tout l'*Ἰταλικὸν ἀργύριον* qu'il lui a confié à l'achat de marchandises. On devait s'attendre, en effet, à ce que les prix doublent à la suite de cette dévaluation. MM. Roberts et Mattingly avaient déjà publié le texte intégral de cette lettre dans les *Transactions of the International Numismatic Congress* (London, 1936, pp. 246 ss.). MM. R. et T. donnent la bibliographie des discussions provoquées par la datation et l'interprétation du document. M. Mattingly pensait que Dionysios avait écrit sa lettre peu de temps avant la réforme monétaire de 296, mais M. R. préfère assigner à ce document une date un peu postérieure. L'expression *Ἰταλικὸν νόμισμα* se rencontre en effet encore en 320 et la hausse des prix que craint Dionysios pourrait bien être celle que Dioclétien essaya de combattre en proclamant l'édit du *maximum*.

Deux des papyrus latins datent de l'époque byzantine. Le n° 609 donne l'ordre à un tribun d'enrôler un citoyen d'Hermopolis dans l'armée. Cet ordre, daté de 505 et qui émane du comte des domestiques et du *limes* de Thébaïde Flavius Constantinius Théophanes, énumère soigneusement les conditions auxquelles l'intéressé pourrait être exempté du service. Le papyrus avait déjà été publié par K. Brandi, dans l'*Archiv für Urkundenforschung*, V (1914), pp. 269 ss., d'après une photographie. L'étude de l'original a permis d'améliorer certaines lectures. Un fragment très mutilé du milieu du IV<sup>e</sup> s. est édité sous le n° 615. Il s'agit probablement d'une lettre officielle, mais dont le sujet ne peut être discerné.

Les archives de Théophane forment un ensemble du plus haut intérêt pour l'histoire administrative et économique de l'Égypte au début du IV<sup>e</sup> siècle. M. R. en a identifié le propriétaire grâce à un papyrus latin publié par H. Bresslau dans l'*Archiv für Papyrusforschung* (III, pp. 168-172) et qui contient une lettre de recommandation adressée au *praeses* de Phénicie Achillius par un certain Vitalis, au bénéfice du *scholasticus* Théophane. Le texte et l'écriture de ce papyrus sont identiques à ceux du fragment publié par M. R. sous le n° 623 (le destinataire seul diffère). L'iden-

tification de Vitalis avec le *catholicos Οὐπάλιος* de *P. Vindob. Boswinkel* 14, identification que propose M. R., est très vraisemblable. Le plus récent des documents officiels dont le verso est employé par Théophane date de la période 317 à 324. Les comptes privés de Théophane sont donc postérieurs à 317. Les prix qui y sont mentionnés confirment cette datation. M. R. propose de mettre le voyage de Théophane en rapport avec la préparation de la guerre de 324. Quelques petites inexactitudes se sont glissées dans l'introduction de M. R. : p. 104, l. 10 : lire Bresslau (au lieu de Breslau) ; 3<sup>e</sup> l. avant la fin : Phoenicia (au lieu de Syria) ; p. 104, 5<sup>e</sup> l. av. la fin : « he (Theophanes) was on the staff of the Prefect of Egypt » contredit la phrase de la p. 105, l. 10 : « Theophanes will have been an official on his (i.e. Vitalis) staff » ; p. 105, l. 26 : lire « Onomasticon » (au lieu de « Chronographia »). Le n<sup>o</sup> 616 est une liste d'impôts levés ou à lever dans les villes du Delta occidental et central en 312 (ll. 12-13) et peut-être en d'autres années dont l'indication est perdue. Le papyrus se compose de deux fragments, tous deux incomplets. M. A. H. M. Jones, qui a pu utiliser ce papyrus dans *The Cities of the Eastern Roman Empire*, y voyait la liste des villes d'Égypte Jovia et en concluait que cette province ne comprenait que l'ouest du Delta et qu'il faudrait donc attribuer à l'Hercuria, outre l'Heptanomie, l'est du Delta. M. R. adopte cette hypothèse, qui est vraisemblable, mais peu certaine, puisque, comme le remarque M. R., aucun des fragments ne contient la liste complète des villes de la province. Une pétition aux Augustes Constantin et Licinius et aux Césars Crispus, Licinius et Constantin porte le n<sup>o</sup> 617. Elle émane d'une femme qui se plaint de ce que sa terre ait été taxée à un taux trop élevé. Bien que le document soit l'original et non une copie, il ne porte aucune trace de suscription, ce qui laisse supposer qu'il n'a jamais atteint la chancellerie impériale. Les erreurs commises par le scribe dans les noms de Crispus (Flavius Valerius au lieu de Flavius Julius) et du jeune Licinius (Valerius Constantinus au lieu de Valerius Licinianus) permettent de dater ce papyrus de 317. Les n<sup>os</sup> 618 à 622 sont attribués à des fragments de pétitions du début du iv<sup>e</sup> siècle. Le fragment n<sup>o</sup> 618 (ca 317) émane de l'*ἀρχιπροφήτης* d'Alexandrie. La lettre de recommandation en latin qui, rapprochée du *P. lat. Strasb. I*, a permis d'identifier le propriétaire des archives, porte le n<sup>o</sup> 623. Son destinataire, Delphinus, n'est pas connu par ailleurs. Le papyrus n<sup>o</sup> 624 nous donne

une vue charmante de la vie familiale de Théophane. Ses fils Héphaïston et Horigénès, qu'il a emmenés avec lui à Alexandrie et qui continuent à y séjourner, lui expriment leur gratitude pour ce voyage. Leur lettre constitue aussi un essai littéraire, destiné à montrer à leur père la culture qu'ils ont acquise grâce à ses bienfaits. La présentation matérielle en est très soignée ; on y trouve même quelques accents et esprits et une certaine ponctuation. Deux autres lettres émanent de Théophane lui-même : le n° 625 qui, adressé à un certain Anysios, fait allusion à Dionysios, père de Théophane, et le fragment n° 626. Les documents relatifs au voyage commencent au n° 627. Théophane quitte la Haute-Égypte en février-mars, il gagne Babylone par le fleuve et y arrive vers le 19 mars (23 Phamenoth). Il se rend alors, sans doute, à Alexandrie, puis revient à Nikiou, d'où il se dirige vers la Syrie. De Nikiou, Théophane se rend à Athribis, et de là à Héracléopolis parva. Il gagne alors Askalon par la route classique qui longe la côte ; après un détour par Lydda, il reprend la route côtière à Askalon et arrive à Antioche le 2 mai (7 Pachon). Deux documents se rapportent au premier épisode de son voyage : le n° 627 contient une liste des vêtements et des provisions emportés, un itinéraire et des comptes de dépenses journalières ; le n° 628 nous donne un fragment d'itinéraire. Le premier de ces papyrus est intéressant par les mots rares ou nouveaux qu'il contient. Théophane passe plus de deux mois à Antioche, qu'il quitte vers le 20 juillet (26 Epeiph). Son voyage de retour se fait suivant un itinéraire analogue, mais plus lentement qu'à l'aller. Théophane retrouve la Haute Égypte le 16 août (23 Mesore). Les comptes du séjour à Antioche (629) et les comptes et l'itinéraire du voyage de retour (630-638) sont partiellement conservés. Le reste des archives de Théophane se compose de mémoires et de comptes dont l'un (639) se rapporte peut-être encore au voyage, tandis que les autres (640-649) nous fournissent un tableau intéressant du niveau de vie de la bourgeoisie gréco-égyptienne au début du iv<sup>e</sup> siècle.

La section du recueil consacrée aux documents d'époque byzantine comprend quelques textes importants pour l'histoire administrative de l'Égypte au iv<sup>e</sup> siècle. Le n° 652 est un reçu délivré par Flavius Soterichus, préfet de l'annone d'Alexandrie, pour le blé provenant du nome hermopolite. Le titre d'*ἐπαρχος ἀννώνης Ἀλεξανδρείας* apparaît ici pour la première fois dans les papyrus

sous une forme correspondant à celle que donne le Code théodosien (12, 6, 3 ; a. 349). La formule *περὶ σιτομετρίας Ἀλεξανδρείας* (l. 6) tend à faire croire, comme le remarque M. R., que le préfet était chargé de l'approvisionnement d'Alexandrie, et non de celui de la capitale, comme le pensait U. Wilcken. Cependant, M. R. s'en tient à l'interprétation de Wilcken. Nous rencontrons ensuite deux comptes rendus d'audiences judiciaires. Le premier de ces procès (653), soumis au jugement du *praeses* d'Herculia Quintus Iper, oppose les habitants d'un village dont le nom est perdu, probablement celui de Théadelphie, à ceux d'Andromachis à propos d'une question d'irrigation. Le document date d'une année où un César était consul pour la première fois. Nous avons le choix entre 318 (Licinius V et Crispus I), 319 (Constantin V et Licinius I) et 320 (Constantin VI et Constantin I). M. R. semble avoir choisi 319, mais une double erreur a fait imprimer VI comme chiffre d'itération du consulat de l'Auguste et 321 comme date. La seconde audience (654) est tenue par le *juridicus Aegypti* Maximianus et concerne le contrat d'apprentissage d'un tisserand. Ce papyrus, non daté, est vraisemblablement antérieur à 362 puisque, provenant de l'Oxyrhynchite, il mentionne le stratège qui y est attesté jusqu'à cette date (*P. Oxy.* 1057 ; le document cité par M. R. pour la date de 369-70, mentionne, non pas un stratège mais un *στρατηγὸς ἦτοι ἐξάκτωρ* et provient de la grande Oasis). Un registre foncier de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (655) nous renseigne sur les catégories de terres en usage à cette époque et sur leur importance relative ; malheureusement, aucun élément ne permet de déterminer la provenance ni de préciser la date du document. Le texte suivant (656) est une déclaration de terres pour le recensement, datée de l'année 300. Ce document, qui provient de l'Arsinoïte, peut être mis en parallèle avec les déclarations, déjà publiées, de même origine. Quelques détails sont neufs et, notamment, le titre de bouleutes, qui, donné aux *iuratores*, montre que le système de perception instauré par Dioclétien imposait aux sénats locaux une lourde responsabilité. Le n<sup>o</sup> 657 est un état des levées de vin pour l'annone militaire, adressé en 323-4 à Gérontios, stratège de l'Arsinoïte. Les deux documents suivants conservent des pétitions. L'une d'elles (658), adressée par un *praepositus* à un gouverneur de province dont le nom est perdu, concerne un différend causé par la réforme fiscale de Dioclétien. L'autre (659) est présentée par Arion, fils de Dioscore, de Théa-

delphie, au *praeses* d'Herculia Sabinianus. Ce pétitionnaire nous est connu par plusieurs papyrus de Théadelphie. M. R. remarque, dans les *addenda* au recueil, que le n° 659 offre des rapports étroits avec *P. Théad.* 13, procès-verbal d'une audience où un demandeur dont le nom est perdu (mais qui est sans aucun doute notre Arion), se plaint, par l'entremise de ses avocats, d'avoir été indûment taxé. Le *P. Théad.* 13 date de 321 ou 322, et l'audience qu'il nous rapporte est tenue par le *praeses* Quintus Iper. M. R. estime que le papyrus n° 659 représente un état antérieur de l'affaire et il voit donc dans Sabinianus un prédécesseur d'Iper. Le texte des deux documents, assez confus, rend cette conclusion peu certaine. D'autre part, le *praeses* Sabinianus est attesté en 323 comme le note M. R. Il semble donc bien être le successeur plutôt que le prédécesseur d'Iper. La nature du n° 660 ne peut être déterminée avec précision. Il s'agit d'une demande de paiement ou de remboursement, adressée, en 338, à l'administration, par un certain Aurelius Hermas. Les nos 661 et 662 sont attribués à des documents privés. Le début mutilé du n° 661 rend malaisée l'interprétation de cet acte, rédigé à Hermopolis, au v<sup>e</sup> siècle. L'intérêt du n° 662, reconnaissance de dépôt datée de 364, réside dans le fait que ce document mentionne le νόμος παραθηκῶν et nous apprend ainsi que cette loi n'était pas, comme certains l'ont pensé, tombée en désuétude au iv<sup>e</sup> siècle.

La dernière partie du recueil est consacrée à la publication de documents fragmentaires, parmi lesquels les nos 700 à 717 datent de l'époque byzantine.

Le beau volume que publient MM. Roberts et Turner apporte des matériaux nouveaux et intéressants à l'historien de l'Égypte byzantine. Tandis que certains de ces textes prennent place parmi les documents susceptibles de nous fournir un tableau de l'administration de l'Égypte au iv<sup>e</sup> siècle, les archives de Théophane fourmillent de ces petits faits qui nous permettent d'acquérir une connaissance intime de la vie quotidienne des Grecs d'Égypte.

J. LALLEMAND.

### L'administration de l'Égypte byzantine.

Heinz HÜBNER, *Der Praefectus Aegypti von Diokletian bis zum Ende der römischen Herrschaft*. München-Pasing, Fl. Filser, 1952, 8°, VIII-124 p. (Erlanger Beiträge zur Rechtsgeschichte herausgegeben von Hans Liermann und Erwin Seidl; Reihe A. Beiträge zur antiken Rechtsgeschichte, 1).

Les fonctions du préfet d'Égypte à l'époque byzantine n'ont jamais été étudiées d'une manière systématique. M. Hübner a donc entrepris une œuvre fort utile en consacrant une monographie à ce fonctionnaire. Les cinq chapitres de l'ouvrage de M. H. traitent successivement de la position du préfet dans l'organisation administrative de l'Empire (ch. 1), de ses rapports avec les forces politiques du pays (ch. 2), de ses fonctions administratives (ch. 3), de l'organisation judiciaire (cf. 4), des pouvoirs militaires et de la police (ch. 5). Le travail se termine par une liste des préfets d'Égypte en fonctions de 297 à l'invasion arabe. Nous n'entreprendrons pas de résumer ce livre peu volumineux et nous nous bornerons à présenter quelques observations que sa lecture nous a suggérées.

P. 2 — M. H. adopte, pour la division de l'Égypte en Thébaïde, Égypte Jovia et Égypte Herculia, la date traditionnelle de 297. Dans une note, visiblement ajoutée après la rédaction de son travail (pp. 93-4, n. 11a), il rejette la date de 312-315 que nous avons proposée pour la création des Égyptes Jovia et Herculia (Acad. roy. de Belg., Bull. cl. des lettres, XXXVI, 1950, p. 387-95), mais il n'établit sa position d'aucun argument nouveau (pour le sens à donner à Eutr., brev. IX, 23 cf. l.c. p. 387) et se heurte aux mêmes difficultés que ses prédécesseurs lorsqu'il tente d'expliquer les prétendues interventions du préfet en Égypte Herculia (p. 61-62, cf. ci-dessous).

P. 10, ll. 20-22 — Flavius Gennadius, *juridicus* vers 350 (MITTEIS, *Chrest.* n° 96) ne peut pas être identique à l'augustale de 396.

P. 45, ll. 13-15 — L'ἡγεμόν Pomponius Metrodorus, attesté le 2 juillet 357 (*P. Oxy.* 66), ne peut être que *praeses* d'Augustamnique puisque Parnasius était préfet d'Égypte à ce moment.

P. 49, ll. 26-32 — L'indiction quindécennale a été introduite en Égypte, non pas avant 312, mais en 313-14 (E. H. KASE, *A Papyrus Roll in the Princeton Collection*, Baltimore, 1933, p. 25-31 complété par A. E. R. BOAK dans *Ét. de Pap.*, 5, 1939, 85-117). Sur la portée de l'édit d'Aristius Optatus de 297, cf. A. DÉLÉAGE, *La capitation du Bas-Empire*, Mâcon, 1945, p. 43-65. La réforme créant une unité fiscale abstraite n'a pas été introduite en Égypte par l'édit de 297, comme le pense M. H., cf. DÉLÉAGE, l.c. p. 104.

P. 61, ll. 23-28 : L'hypothèse selon laquelle la juridiction sur les veuves et les orphelins serait réservée au préfet (et au *juridicus*)

n'est pas valable puisque le *P. Théad.* 19 nous montre un orphelin faisant appel à la protection du *praeses* d'Herculia.

P. 66, l. 20 — La première attestation du *defensor civitatis* en Égypte date, non de 336 comme le dit M. H., mais, au plus tard, de 332 (*PSI* VII, 767 ; *P. Oxy.* XII, 1426).

P. 91, ll. 5-7 — Il n'est pas exact que, en matière judiciaire, les documents nous montrent « eine in vollem Umfange mit den Teilstatthaltern konkurrierende Zuständigkeit des Praefekten » puisque les papyrus provenant de Thébaïde, très nombreux au iv<sup>e</sup> s., n'attestent jamais l'intervention du préfet d'Égypte dans cette province.

P. 108, n° 2 — Aemilius Rusticianus, à qui le *P. Oxy.* 1469 donne le titre de *διαδεχόμενος τὰ μέρη τῶν ἐξοχωτάτων ἐπαρχῶν* n'est pas un vice-préfet d'Égypte, mais un vicaire du préfet du prétoire (cf. O. HORNICKE, *Ehren und Rangprädikate in den Papyrusurk.*, s.v. *ἐξοχώτατος*) ou un vice-préfet du prétoire ?

n°s 4-7 — Sur les préfets d'Égypte de cette époque, cf. Ann. Inst. phil. hist. or. et slaves, XI, 1951, p. 185-94. Les préfets suivants doivent être ajoutés à la liste de M. H. : Valerius Victorinianus (entre mai 306 et sept. 308), Aelius Hyginus (fin sept. 308), Titinnius Clodianus (ca 310).

n° 5 — Sur l'historicité du préfet Eustratius cf. *l.c.* p. 188 et n. 5.

n° 6 — Pour la date de la préfecture de Hiéroclès cf. *l.c.* p. 190-2 et les articles de M<sup>lle</sup> Cl. Préaux, Chron. Ég. 27, 1952, p. 247-53 et de MM. O. Guéraud et H. C. Youtie, *ibid.* 28, 1953, 147-53.

P. 109, n° 7 — Aux documents cités, ajouter *PSI* VIII, 886.

n° 9 — Il s'agit de Pomponius Januarianus, attesté comme préfet d'Égypte en 283-4, consul en 288, *praefectus urbis* en 288-9 (A. STEIN, *Die Präfekten von Ägypten*, 1950, p. 155).

n° 12 — J. Bidez avait déjà supposé que le préfet d'Égypte auquel Julien (*ep.* 10) fait allusion n'était pas l'oncle, mais le grand-père de l'empereur (J. BIDEZ, *Le père de Basilina, préfet d'Égypte*, Mélanges P. Thomas, p. 57-63). Cette identification a été confirmée par un papyrus publié par M. Boak (*Studies in Rom. Econ. and Social Hist. in Honor of A. Ch. Johnson*, p. 325-330) et qui date de 314 env. (*ibid.*, p. 332).

P. 109, n° 18 et p. 110, n° 20 — Aux références citées il faut ajouter *P. Amh.* 142, l. 10 et *P. Lond.* V, 1823, l. 10.

L'ouvrage de M. H., bien documenté, se lit avec profit et intérêt. Son auteur a d'autant plus de mérite à l'avoir mené à bien que les circonstances matérielles lui ont été peu favorables. L'ouvrage, publié en 1952, avait été rédigé dès 1948, et son texte n'a pu être mis au courant des derniers progrès de la recherche. Le travail de M. H. n'en est pas moins destiné à rendre de grands services à tous ceux qu'intéresse l'administration de l'Égypte byzantine.

J. LALLEMAND.

**Le tome III de l'Histoire des Croisades  
de M. Steven Runciman.**

ST. RUNCIMAN, *A History of the Crusades*, vol. III : *The Kingdom of Acre and the later Crusades* (Cambridge University Press, 1954), 530 p. + 15 pl. + 5 maps.

Le troisième et dernier volume de cette trilogie a pour objet la période qui va de la bataille de Hittin (1187) à la chute d'Acre (1291), et un court épilogue dessine les derniers contre-coups de cette grande épopée jusqu'à la perte de la Chypre vénitienne, prise par les Turcs en 1570.

Ce volume, comme les précédents, se clôt par des appendices portant sur les généalogies, les sources et la bibliographie. Des planches judicieusement choisies ajoutent à la présentation artistique ; cinq cartes fort claires permettent une meilleure compréhension des événements.

C'est un beau volume, digne des précédents, et dont l'architecture est impressionnante par sa simplicité, quoique il n'atteigne que rarement à l'intensité dramatique du premier volume. Les conditions politiques et humaines, dessinées à grands traits, mettent en relief les événements, qui sont eux-mêmes relatés de façon pittoresque et vivante. Un sentiment humain ardent imprègne tout le récit. Cette faculté qu'a M. Runciman de comprendre les personnages, de s'identifier à eux, de ne pas perdre de vue son objet à travers le réseau de mille événements — toutes ces qualités font de ce livre *la plus lisible* parmi les histoires des Croisades. En même temps, l'auteur domine ses sources et possède ce don spécifique du véritable historien : le détachement, qui lui fait éviter les apothéoses comme les condamnations, sans l'empêcher de porter des jugements.

Nous n'hésitons pas à proclamer ce volume le plus objectif des trois. Comme il n'y a pas, pourrait-on dire, de comptes byzantins à régler, et que personne ne songe à contester l'inanité de la quatrième croisade, on ne trouve plus de ces grandes plaidoiries comme on en lit dans les deux premiers volumes. L'attitude de l'auteur à l'égard des États latins de Syrie y gagne en équilibre et en objectivité. On en trouvera de frappants exemples dans les passages concernant les croisades de Richard Cœur de Lion, Frédéric II (comparez avec Grousset !) ou Saint Louis.

Les obstacles à surmonter étaient, dans ce volume, beaucoup plus considérables que dans les précédents. Nous le résumerons en disant qu'il n'y a pas de pivot autour duquel le récit puisse se dérouler : M. Runciman a choisi d'écrire non point une histoire des États latins, mais une histoire du mouvement croisé. Les Croisades se trouvent donc au premier plan. De ce point de vue, les États croisés sont beaucoup moins les libres agents de leur destin, qu'ils ne sont influencés par des facteurs entièrement indépendants d'eux. Cette façon d'envisager l'histoire de l'Orient chrétien, pour laquelle on peut trouver maintes justifications, cause nécessairement une dispersion dans le champ d'observation. Bien que les croisades soient motivées, officiellement au moins, par une idéologie commune, chacune d'elle n'en est pas moins conditionnée par une série de circonstances spécifiques, d'ordre politique et émotionnel, en Orient et en Occident. L'unité du mouvement est donc, à notre avis, très souvent plus apparente que réelle. Un chapitre comme *Misguided Crusades*, qui traite de la quatrième Croisade (mais pourquoi mettre aussi sous ce titre celle de Frédéric II?), montre bien la difficulté.

Les bases toujours différentes de chaque Croisade nécessitent l'introduction d'un nombre énorme de personnes et de lieux (l'index n'a pas moins de 25 pages à double colonne et en petits caractères). Bien des pages, malgré la maîtrise et l'habileté de M. Runciman, sont surchargées de noms et de dates.

M. Runciman nous dit dans son introduction : « The history of the Crusades is a large subject with undefined frontiers ; and the treatment, that I have given to it represents my own personal choice. If readers consider, that the emphasis that I have given to its various aspects is wrong, I can only plead, that the author must write his book in his own way. It is beside the point for critics to complain that he has not written the book that they would have written had they undertaken the theme. But I hope that I have not entirely omitted anything that is essential to its comprehension ». Cette vigoureuse proclamation de *Dieu et mon droit* permet tout de même, nous en sommes sûr, quelques observations d'ordre général, même si on ne partage pas toujours le point de vue de l'auteur.

L'histoire des Croisades telle que l'a conçue M. Runciman est essentiellement une histoire des faits politiques. L'auteur ne méconnaît pas l'importance des autres facteurs, mais ils demeurent

hors de son champ d'intérêt. Ce qui se trouve dans les volumes II et III sur l'histoire économique, la structure sociale et l'évolution constitutionnelle du Royaume, est peu de chose et dépend en grande partie de sources secondaires, et cela n'est pas toujours heureux. Ces digressions, car tel est vraiment leur caractère, sont d'ordinaire au-dessous du niveau scientifique de l'objet principal. Et cependant, et ici il nous semble que nous sommes en désaccord avec M. Runciman, il est impossible de se représenter la vie d'Outremer avant d'en avoir saisi la structure sociale, le régime politique, l'effort colonisateur, l'agriculture et le commerce. C'est uniquement l'excellent chapitre sur l'architecture et les arts du royaume latin, qui nous met en contact avec la vie quotidienne et la façon de sentir et d'agir de cette colonie franque en Orient. Il y a là une sérieuse lacune à combler, dans cette belle œuvre.

Notons en passant quelques inexactitudes. M. Runciman, nous semble-t-il, n'a pas beaucoup de sympathie pour les juristes du Royaume. C'est bien compréhensible. H. Brunner les avait un jour, et à juste titre, appelés *Silbenstecher*. Encore faudrait-il les apprécier à leur juste valeur. Philippe de Novare et Jean d'Idelin ne souffriront pas d'une comparaison avec leurs contemporains les plus célèbres parmi les feudistes. Or, à propos des juristes du Royaume, l'auteur commet d'étranges erreurs. Aimery (Amaury II) voulait, nous dit-il, que Raoul de Tibériade éditât « the *Livre au Roi*, as the new edition of the Laws was called » (p. 95). Il existe en effet un *Livre au Roi*, écrit probablement à cette époque, mais il n'a rien à voir avec une nouvelle édition des lois. C'est une compilation privée, anonyme, comprenant probablement quelques décisions de la Haute Cour. — Dire à propos du *Livre des Assises des Bourgeois* : « compiled between 1240 and 1244, describes commercial procedure » (p. 484), voilà qui laisse à désirer. L'ouvrage traite de presque tous les aspects de la vie des bourgeois, mais, chose curieuse, la vie commerciale y est bien négligée. — Il est inexact de situer le château de Montfort « on the hills overlooking the Ladder of Tyre » (p. 98). Le château est sur une colline rocheuse, en dessous des crêtes avoisinantes et coupé de celles-ci par la vallée du Qureïn (le nom arabe est Qal'āt el-Qureïn) ; il ne domine assurément pas l'Échelle de Tyr, ou même la Passe de Naqūra. Nous ne croyons pas qu'il ait eu une importance stratégique quelconque. Il paraît plutôt avoir servi de quartier général, peut-être même de trésorerie, à l'Ordre Teutonique. — Nous ne sommes

pas d'accord sur le fait que, pour cette période, « no identifiable pottery or glass survived » (p. 385). Il y a nombre de poteries (d'une qualité très médiocre) provenant de 'Athlit et des environs de Tripoli. Quant au verre, il n'y en a pas beaucoup, en effet. Toutefois, les deux coupes de verre de la Edward VII Gallery, au British Museum, sont probablement de beaux exemples de la verrerie tyrienne du XIII<sup>e</sup> siècle. — Une dernière remarque : la carte *Acre in 1291* n'est pas toujours exacte et on évitera de s'en servir.

Nous ne pourrions terminer ce compte rendu sans dire quelques mots du chapitre intitulé *Summing up*. C'est le *credo* de l'auteur sur la place et le rôle des Croisades dans l'histoire. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec l'auteur dans ses appréciations, nous devons avouer qu'il est difficile de résister à la chaleur, à l'accent de sincérité de ce beau morceau de prose historique. C'est le plus véhément « J'accuse », croyons-nous, qui ait jamais été prononcé contre le mouvement croisé, depuis ses débuts jusqu'à ses plus lointaines répercussions dans le monde oriental et en Occident. C'est le *credo* d'un historien nourri dans la tradition libérale, qui contemple les événements à travers le prisme de ses propres sentiments d'humanité, et dont l'attitude à l'égard des faits historiques est en dernier ressort fondée sur la distinction morale du bien et du mal. On croirait lire un *Livre des Proverbes* ou un *Ecclésiaste* modernes : « Faith without wisdom is a dangerous thing » ; « the world pays for the crimes and follies of each of its citizens » ; « so much courage and so little honour, so much devotion and so little understanding ». « The Holy War itself was nothing more than a long act of intolerance in the name of God, which is the sin against the Holy Ghost », telle est la phrase sur laquelle ce clôt le livre.

Nous pouvons bien être d'accord, ou en désaccord, avec l'auteur ; nous pouvons concevoir le mouvement croisé et ses résultats différemment, mais il est une chose que tout le monde reconnaîtra : le plaisir qu'on tire de cette captivante lecture, de ce voyage fait au pays enchanteur de la chevalerie et de l'histoire médiévale.

J. PRAWER.

### Études récentes sur les dialectes néo-grecs d'Italie méridionale

Gerhard ROHLFS, *Historische Grammatik der unteritalienischen Gräzität. Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Ph.-Hist. Klasse, Jahrgang 1949, Heft 4, München 1950.* Mit 4 Abbildungen und einer Uebersichtskarte. 264 pp.

ORONZO PARLANGÈLI, *Sui dialetti romanzi e romaici del Salento. Memorie dell' Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, Scienze morali e storiche.* Vol. XXV-XXVI della serie III, Fascicolo III, Milano, 1953. Pp. 91 (1) - 198 (106).

Il est piquant que, dans la controverse sur la continuité de la race hellénique au moyen âge, et spécialement dans l'aspect linguistique de cette controverse, parmi les premiers dialectes néo-grecs invoqués se soient trouvés ceux que l'on parle en Italie (1). Sans doute doivent-ils cette singulière fortune à celle d'avoir, les premiers, fait l'objet d'un exposé méthodique (2), et cela dans l'enfance de la dialectologie néo-grecque, lorsqu'on imaginait les dialectes modernes issus en droite ligne des anciens. Morosi, conformément à cette idée erronée, considérait comme ancêtres des parlers grecs d'Italie l'éolien et le dorien. Le tableau était excellent, la théorie fausse, le terrain tout indiqué pour les joutes entre les théories qui se succédèrent. On vit tour à tour Hatzidakis tenir pour une origine mixte des divers parlers grecs (koinè hellénistique + survivances dialectales antiques) et spécialement de ceux d'Italie ; Pernot (sous la dictée de Psichari) (3) nier toute trace de

(1) Cf. H. PERNOT, *Études sur les subsistances dialectales en néo-grec*, dans *Études de philologie néo-grecques* publiées par J. PSICHARI (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, 92, Paris, 1892), pp. 45 sqq., spécialement p. 65, où il combat la méthode de Hatzidakis, qui « tire de ces subsistances dialectales des arguments ethnographiques », commettant ainsi « en sens inverse, la même erreur que Fallmerayer ».

(2) Cf. J. PSICHARI, *Études de philologie néo-grecque*, Paris, 1892, p. xxviii : « A part les *Studi* immortels de Morosi, pour l'Italie méridionale et spécialement pour Bova, nous ne possédons pas de tableau méthodique d'un dialecte moderne ».

(3) PSICHARI, *loc. cit.*, p. xxv, déclare avoir écrit de sa propre main, dans l'article de Pernot, la page de réserves sur la méthode de Hatzidakis.

survivances dialectales, aussi bien en Italie qu'en Tsakonie, jusqu'à ce que ses travaux sur les parlers de Chio l'amènent à un doute plus scientifique, et ceux sur le tsakonien à la reconnaissance formelle de leur origine laconienne (1); enfin des linguistes grecs revenir récemment à la théorie mixte de Hatzidakis, comme M. Tsopanakis, selon qui la koinè hellénistique, base des parlers néo-grecs, n'a cependant jamais réussi entièrement à unifier les dialectes anciens.

Chaque fois que l'on rouvre ce procès général de la langue néo-grecque, les dialectes româiques d'Italie sont cités comme témoins. De là bien des discussions sur les survivances dialectales doriques qui s'y peuvent déceler, et sur leur interprétation, celle-ci inférant sur le problème ethnique et historique de la continuité de l'hellénisme en Italie méridionale (problème d'autant plus irritant que la situation des parlers grecs d'Italie est singulière).

M. Rohlfs, éminent connaisseur de la dialectologie italienne, qui a tenté de résoudre par l'affirmative ce double problème dans une série d'ouvrages désormais classiques, vient de les compléter par une grammaire historique des parlers néo-grecs d'Italie. Tableau d'ensemble des deux groupes de dialectes — ceux de Calabre et ceux du Salente — elle marque un net avantage sur les deux grammaires distinctes de Morosi, d'une consultation beaucoup moins aisée. Une table des matières méthodique et détaillée, des cartes, une syntaxe (qui manquait au *Bova* de Morosi), enfin un quart de siècle de recherches de l'auteur dans l'esprit de la dialectologie néo-grecque enfin constituée en science, achèvent de faire de la grammaire de M. Rohlfs le livre de base digne de remplacer les travaux de pionnier de Morosi.

Non que le matériel soit exhaustif : j'ai en vain cherché dans cette grammaire quelques phénomènes que j'ai constatés moi-même à Bova et Galliciano, comme, par exemple, dans ce dernier village, le pluriel de la forme archaïque *èga* (ἀἴγα) « chèvre », qui est *jidia*, c.-à-d. la forme démotique commune *γίδια* issue du diminutif (R. ne cite que l'archaïque *éje*, ἀἴγες) (2). Mais R. a corrigé et enrichi, en beaucoup de points, non seulement les travaux de

(1) H. PERNOT, *Introduction à l'étude du dialecte tsakonien*, Paris, 1934.

(2) Le recueil de textes grecs dialectaux de Calabre, annoncé par M. Rossi-Taibbi dans la collection de l'Istituto Siciliano di Studi Bizantini e Neogreci, dirigée par B. Lavagnini comblera sans nul doute bien des lacunes.

son prédécesseur, mais aussi son propre matériel et ses propres interprétations antérieures : il adopte, p. ex., pour *alánnno*, l'étymologie de Dawkins (*ἐλαόνω*) ; pour *ambliçi*, celle de Kahane (cf. *ἀμπλικεύω, ἀπλικεύω*) au lieu de celle (*αὐλή*) qu'il proposait dans son *Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Gräzität* d'après Morosi (*\*αὐλίκιον*)<sup>(1)</sup>. Dans l'interprétation du futur-présent, il ne compte plus, comme dans les *Scavi Linguistici*, parmi les « archaïsmes », l'absence de futur avec *θα*, dont le caractère récent (XIII<sup>e</sup> s.) est désormais prouvé<sup>(2)</sup>, mais seulement, et plus précisément, l'absence de toute formation périphrastique de futur. Son interprétation reste discutable : le futur-présent remonterait à une époque de transition où, après la disparition du futur antique, aucune forme spéciale ne s'y serait encore substituée. Or, dans les documents grecs médiévaux d'Italie, on trouve quantité de façons d'exprimer le futur : futur classique<sup>(3)</sup>, subjonctif<sup>(4)</sup>, périphrases avec *μέλλει*, avec *ἔχω*<sup>(5)</sup>, avec *θέλω*<sup>(6)</sup>, avec *ἴνα*. C'est précisément cette dernière forme qui se trouve dans un des textes que R. cite à l'appui de son assertion que ces documents expriment « presque toujours » le futur par le présent<sup>(7)</sup> !

Sur le participe aoriste en *-onda, -onta*, R. s'abstient de tout commentaire, après avoir écrit dans les *Scavi Linguistici*<sup>(8)</sup> que

(1) Dommage que l'index, par étymons et non par formes dialectales, ne permette pas de se rendre compte d'emblée de ces progrès.

(2) Cf. en dernier lieu G. H. BLANKEN, *La formation du futur en néo-grec dialectal. Mélanges Henri Grégoire*, II (1950), pp. 79-86.

(3) Cf. TRINCHERA, *Syllabus graecarum membranarum*, Naples, 1865, n° 27 (a. 1033) : *ἀπολαύσουσι* « fruentur ».

(4) TRINCHERA, 109 (a. 1131) *ὑποστῆ* « sustinebit ».

(5) Cf. S. ZAMPELIOS, *Ἱταλοελληνικὰ ἤτοι κριτικὴ πραγματεία τῶν ἐν τοῖς ἀρχαίοις Νεαπόλεως ἀνεκδότων ἑλληνικῶν περιγραμῶν*, Athènes, 1864, p. 116 : *εχει κρινην* (sic) (document de 1175).

(6) Cf. TRINCHERA, 22 (a. 1029) : *εἰ ... θελήσω ἀνατρέψαι, ... κατατίθεμαι ζημωθήναι*.

(7) TRINCHERA, p. 31-32, n° 27 (a. 1033). Rohlfs cite, p. 213, n. 2 : *νομίσματα εὐδομήκοντα* (sic) *δύο καταβάλωμαι*. Le texte porte en réalité : *ἴνα ... ἐπισπασωμαι καὶ ... καταβάλωμαι ... εἶτα ... δρᾶξονται ... οὐδὲ γὰρ ἐξουσίαν ἔξω*. A noter d'ailleurs que ce document n'est nullement en grec « vulgaire ». Le futur avec *ἴνα*, dans les documents de Trinchera, est la plupart du temps ambigu, du fait qu'il s'agit de stipulations, de clauses contractuelles. Cf. *ibid.*, 155 (1164) : *ἴνα ἦσταμεθα καὶ διεκδικουμεν*.

(8) G. ROHLFS, *Scavi linguistici nella Magna Grecia*, Rome, 1933, p. 176.

ce phénomène n'existait qu'en Italie : il s'imposait qu'il citât les formes semblables découvertes entretemps par Pernot (1) dans des textes en grec vulgaire, et en tsakonien.

Même remarque pour le plus-que-parfait composé du type *bov. timmo grázsonda*, otr. *ίχα gráfsonta* : R. nie qu'il y ait rien de pareil en Grèce (p. 218), alors que Pernot a relevé une construction « toute semblable » à la calabraise en tsakonien (2).

R. emploie plus largement que dans ses travaux antérieurs — mais pas encore systématiquement — les parallèles avec les dialectes néo-grecs et les documents médiévaux d'Italie du sud (où plusieurs traits des parlers grecs survivant aujourd'hui en Calabre et dans le Salente apparaissent fixés dès le XI<sup>e</sup> siècle). Mais il est regrettable qu'il ne s'astreigne pas à donner régulièrement, en regard de chaque forme dialectale, les formes antiques et modernes correspondantes, ou au moins à fournir pour chaque étymon des indications précises sur son époque et son attestation. Ce n'est qu'en principe que R. donne toujours comme étymons les formes antiques (3) ; ce manque de système, et l'arbitraire dans l'emploi de l'astérisque, laissent le lecteur dans un doute

(1) H. PERNOT, *Introduction à l'étude du dialecte tsakonien*, Paris, 1934, p. 240. — A propos des participes tsakoniens en -ού, -ούα, -ούντα, Pernot écrit : « Historiquement, nous avons affaire, en tsakonien, aux anciens participes du type *βαλών, λαβών, φνγών*, conservés au pays d'Otrante... ».

(2) *Ibid.*, p. 241. La construction périphrastique tsakonienne *éna zaká* est, comme la calabraise, formée de l'imparfait du verbe être et du participe aoriste actif. Sur son origine, Pernot admet deux hypothèses (longue évolution ou vieux fonds) sans se prononcer. Cf. aussi la forme chypriote *ήμου ππεσόντα* citée par Kapsomenos (article cité ci-dessous). On n'a pas encore, que je sache, produit de parallèle néo-grec à la forme salentine (avec l'auxiliaire *έχω*). Mais elle doit sans doute être rapprochée du parfait périphrastique de même type qu'on trouve chez les écrivains byzantins : cf. *έχεις μετελθών* « tu as vengé » (CINNAMOS IV, 15, p. 174) ; et la forme toute semblable de Nicétas Choniate : *ώς έχω ειπόν*, citée par O. PARLANGÉLI, *op. cit.*, p. 115, n. 2. Ces formes ne sont pas citées par Rohlf s à propos du parfait composé, dont il ne rapproche que des formes de la koinè hellénistique (*γήμας έχει*, etc.).

(3) Ainsi, il donne pour étymon de *kanunáo* « regarder » (qu'il compare pertinemment, p. 238, à l'épirote *κανονέω* « garder »), p. 234 *κάνων*, p. 34 *κανονέω*. Cette dernière forme ne figurant ni dans les dictionnaires du grec ancien, ni dans ceux du grec byzantin, on voudrait une indication sur son attestation. Pour l'évolution sémantique, cf. *κανονίζω* dans le sens d'« observer » chez LÉONCE DE NAPLES, *Vie de Syméon*, dans MIGNÉ, P.G., 93, 1709 B (VII<sup>e</sup> siècle).

perpétuel sur la date, l'attestation et l'existence des formes citées (1).

Le programme de R. (comparaison historique avec le grec ancien et le démotique commun) n'est pas toujours respecté, dans les cas où l'auteur souligne l'antiquité de formes dialectales d'Italie sans noter qu'elles sont normales en démotique commun (2); ce programme est trop étroit quand l'auteur oppose des formes italiotes et antiques à des formes néo-grecques « communes », dans des cas où la langue commune, qui repose sur un seul groupe de dialectes modernes (péloponésiens), représente l'exception à l'égard de l'ensemble des parlers néo-grecs (3).

L'« essai de synthèse historique » (p. 239 sqq.) groupe tous les éléments de sa grammaire qui, selon R., renforcent ses thèses de l'archaïsme des dialectes grecs d'Italie et de la tradition hellénique ininterrompue du Salente et de la Calabre. Je cite ceux de ces traits dont il n'avait pas encore tiré argument : archaïsmes phonétiques (conservations des consonnes géménées, de *-ία*, *-ίον*, *-έα*), morphologiques (adjectifs à deux terminaisons, conservation de la désinence *-ουσι*, du participe aoriste passif, terminaisons d'adverbes en *-νθεν*); traits « originaux régionaux » (plus-que-parfait composé); phénomènes de symbiose avec les dialectes romans; adverbes indépendants de ceux du grec moderne. Quelques-uns sont sûrs; mais tous ne sont pas probants. Ainsi *πίπνά* (*πυκνά*) « souvent » ne peut être considéré comme un trait « tout à fait indépendant de l'usage du grec moderne commun », qui a l'expres-

(1) Quel parti tirer, p. 211, de formes comme *ἀνάφορος*, *κατάβολον* sans astérisque, qui manquent aussi bien dans les dictionnaires du gr. ancien que dans ceux du démotique; comme *ἄστραγμα* (sic) qui n'est que le gr. mod. *ἄστραμμα* (la faute vient de MOROSI, *Otr.*, p. 188); p. 27, comme *ἐμβαλλόνω*, sans astérisque; p. 25, de *καϊόλας*; p. 25 et p. 29 de *αὐτίον* et de *πλευμόνιον* qui sont tout au plus des formes de la *καθαρεύουσα*? Au contraire, p. 50, il cite l'étymon \**στεγνάτον* alors que MOROSI déjà a signalé l'attestation de cette forme dans Trinchera, *a.* 1097.

(2) Par exemple l'indicatif aoriste actif; les quelques masculins qui gardent partout le *-α* (*-α-*) (p. 92-93: il est superflu d'invoquer les documents médiévaux à ce propos); la syntaxe de la relative (p. 120).

(3) C'est le cas de l'indicatif aoriste passif (p. 134). En l'occurrence, R. oppose facticement un *ἐγράφηθην* - *egrástina* - *egráftimo*, ancien et italiote, à un *γράφηκα* grec moderne. En fait, le grec ancien comme le néo-grec emploient concurremment les formes en *-φ-* et en *-φθ-*. Ce n'est que dans la note 1 que R. remarque qu'on entend aussi en Calabre la forme *egráftina*.

sion *συχνά πυκνά*, dans le sens de *πολὸν πυκνά*, « très souvent » (1). Bien d'autres traits perdent de leur « originalité » si l'on étend les comparaisons au-delà du démotique commun : ainsi l'accentuation oxytone de *akomí* se trouve dans plusieurs dialectes (2) ; à bov. et otr. *angí, forlí*, répondent *φορτί* en Étolie, Acarnanie, *ἀγγεῖ* dans le Pont (3). Beaucoup de compléments et de corrections ont été déjà apportés aux données de R. : souvent ils enrichissent, d'ailleurs, son point de vue sur l'archaïsme des dialectes calabrais et salentins (4).

R. apporte à ses thèses de nouveaux matériaux, point de nouveaux arguments, se contentant de résumer ceux de ses travaux antérieurs. On reste un peu déçu du vague de ses conclusions : ainsi, à propos de sa liste de faits « archaïques » et « originaux », il note lui-même qu'il n'est pas toujours facile d'en fixer l'âge exact. A l'apport de Byzance aux dialectes grecs d'Italie, R. ne fait que l'aumône d'une maigre note à la fin de son introduction — alors qu'il avait lui-même tenté de déterminer ailleurs, avec plus de précision, les couches linguistiques successives qui ont contribué à la formation de ces dialectes (5).

C'est d'ailleurs dans son ensemble que l'œuvre de M. Rohlfs doit être étudiée : sa grammaire en est le couronnement. L'entreprise était difficile, avec les moyens dispersés dont dispose la dialectologie néo-grecque. Et le problème est ardu : M. Rohlfs n'a pas voulu, cette fois, rouvrir le débat. Content d'avoir donné une excellente monographie, précise, clairement composée, aux néo-hellénistes, il leur cède la parole, avec une modération digne de sa science.

\* \* \*

(1) Cf. DIMITRAKOS, *Μέγα Λεξικὸν τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης*, s. v. *συχνά*.

(2) P. 163 : « bov. *akomí* bewahrt den Akzent von *ἀκμήν* (neugr. *ἀκόμη*) ». Cf. les formes *ἀκομάν* (Pont), *ἀκοά* (Chios), *ῥκομή* (Chalc.), *ἀκουμήα* et *ἀκουμήά* (Thrace) (cf. *Dictionnaire de l'Académie d'Athènes*, s.v.). Et cf. les formes *ἀκμήν* chez Prodrôme (xii<sup>e</sup> siècle) et *ἀγμήν* dans les documents de Trinchera (p. 239 et 328).

(3) Cf. G. N. HATZIDAKIS, *Einleitung in die neugriechische Grammatik*, Leipzig, 1892, p. 316.

(4) Cf. surtout S. G. KAPSOMENOS, *Beiträge zur historischen Grammatik der griechischen Dialekte Unteritaliens*, B.Z., 46 (1953), pp. 320-348.

(5) Cf., entre autres, G. ROHLFS, *Vorbyzantinische Elemente in der unteritalienischen Gräzität*, B.Z., 37 (1937), pp. 42 sqq.

C'est, au contraire, à ce problème de la continuité de l'hellénisme salentin, que se borne O. Parlangèli. L'auteur prépare une grammaire et un lexique des parlers romans et grecs (qu'il nomme « grics ») du Salente, dont il a une connaissance directe et vivante. Son mémoire, très documenté (introduction provisoire à cet ouvrage à venir), pose d'importantes questions de méthode, et met largement à contribution les progrès considérables de la dialectologie néo-grecque depuis un demi-siècle. Partisan de la « discontinuité » de la tradition grecque dans le Salente, il tire de l'étude des dialectes romans de cette province des arguments nouveaux en faveur de sa thèse. Il montre, en effet, dans le chapitre I<sup>er</sup> (*La latinità del Salento*, p. 97-107) que les dialectes romans du Salente sont archaïques — rejoignant ainsi les conclusions très probables auxquelles G. Bonfante est arrivé récemment par une voie indépendante (1). Il semble donc qu'ils remontent, non à une « néo-romanisation » d'un territoire entièrement hellénisé, mais directement au latin : il en résulterait que le grec a entièrement cédé devant le latin à la fin de l'antiquité, et que la zone hellénisée n'a jamais eu l'extension que Rohlfs lui attribuait — théorie que Rohlfs lui-même avait abandonnée au profit de l'idée d'un bilinguisme très ancien, mais qu'il a parfois reprise entretemps (2).

Le chapitre II (*Il grico è un dialetto neogreco*, p. 107-132) étudie le dialecte « gric », en insistant sur son caractère « moderne ». L'absence de survivance dialectale antique sûre dans les parlers grecs du Salente (à la différence des calabrais) a été admise depuis longtemps par Rohlfs. P. montre, spécialement, l'absence de toute survivance du dialecte de l'ancienne Tarente (3).

Critiquant ensuite les « archaïsmes » relevés par Rohlfs, P. démontre de façon précise (4) que les archaïsmes morphologiques

(1) G. BONFANTE, *Il problema del siciliano*, *Bollettino del Centro di Studi Filologici e linguistici siciliani*, Palermo, 1953, pp. 45-64 ; *Siciliano, calabrese meridionale e salentino*, *ibid.*, II, 1954, pp. 280-307 ; *Postille*, *ibid.*, III, 1955, pp. 307-310.

(2) Cf. BONFANTE, *Postille*, *art. cit.*

(3) P. rejette l'hypothèse d'une filiation directe entre le *hóσσoç* tarentin et le *óσso* gric. Dans un cas tout pareil, Pernot, après une étude scrupuleuse, n'a pas osé conclure, en l'absence de données des autres régions. *Phonétique des parlers de Chio*, pp. 381 sqq.

(4) Je regrette que P. remplace souvent, ici comme ailleurs, par d'inutiles citations (et parfois tronquées), des exemples qu'il pourrait fournir en masse.

(conservation et forme de l'infinitif, impératif en *-so*, *-σον*, participe aoriste actif en *-onta*, etc.) étaient, pour la plupart, encore normaux dans le grec byzantin au XI<sup>e</sup> siècle, et bien au-delà jusqu'au XV<sup>e</sup>. Il montre que les identités notées par R. entre des formes grecques et antiques s'étendent très souvent au néo-grec commun ou dialectal <sup>(1)</sup>. (p. ex. l'indicatif aoriste actif, l'indicatif aoriste passif) <sup>(2)</sup>, et qu'on peut établir, entre le grec et les parlers néo-grecs, un grand nombre d'isoglosses de conservation et d'innovation.

Cet examen, qui réduit à ses justes proportions l'« originalité » du grec, indique la méthode à suivre pour le situer parmi l'ensemble des dialectes néo-grecs ; il montre aussi que la plupart de ses traits caractéristiques peuvent avoir été « importés », à l'époque byzantine — encore qu'il ne le prouve pas nécessairement : l'hypothèse ne peut se prouver pour les formes qui sont classiques ou conservatrices, ou qui ont pu exister en Italie dès la koinè hellénistique : ce dernier argument, opposé de longue date par Rohlfs à la théorie de l'origine byzantine des dialectes grecs d'Italie, me semble perdu de vue par P. ; il est cependant capital <sup>(3)</sup>. Un seul exemple : à propos d'une des « isoglosses d'innovation » — la confusion de l'article pluriel masculin et féminin, *i* — P. cite les conclusions de Psichari : cette confusion ne s'est généralisée en Grèce qu'entre 1200 et 1600 ; P. est toutefois forcé d'admettre que l'évolution était accomplie, en Italie, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle ; qui plus est, Psichari reconnaissait que le phénomène apparaissait dès le

(1) P. ex., p. 27, il note justement l'insuffisance d'une référence au grec ancien pour les adjectifs en *-ύς*, *-έα*, *-ύ*, dont le traitement « grec » se retrouve à Cargèse et dans les poèmes prodromiques (XII<sup>e</sup> siècle).

(2) Pour cette dernière forme, P. note, pp. 119-120, une série de formes néo-grecques dialectales qui n'ont, pas plus que le grec, généralisé l'innovation propre au démotique commun, c.-à-d. la caractéristique en *-κ* : maniote, éginète, Chio, Asie Mineure. Il note que cette caractéristique n'apparaît qu'exceptionnellement dans un texte médiéval comme la *Chronique de Morée* qui a ordinairement la forme classique. Il en résulte que Rohlfs a entièrement raison de souligner le caractère conservateur de ce paradigme dans les dialectes néo-grecs d'Italie, mais que ce caractère, plusieurs dialectes néo-grecs le partagent avec ceux d'Italie.

(3) Il est vrai, p.ex., que l'infinitif aoriste actif en *-σειν* est courant au moyen âge (chez Théophane, Porphyrogénète, Glykas, Prodrome, dans les documents de Trinchera, dans *Digénis Akritas*, etc.). Il n'en reste pas moins que la forme commence à apparaître dès la koinè hellénistique.

1<sup>er</sup> siècle après J.-C. On multiplierait les exemples de ce genre. Certes, P. a montré la voie à suivre pour l'étude historique et comparée du « gric ». Mais, en ce qui concerne le problème spécial de l'origine (géographique) de telle ou telle forme, cette méthode n'a quelque chance de conduire à quelque résultat, que dans la mesure où l'on arrivera à rigoureusement « serrer le problème par les deux bouts » (1), selon l'expression de Psichari, et à retracer, pas à pas, l'histoire de chaque forme, entre les inscriptions antiques et les textes médiévaux, en Italie et en Grèce : ce qui, précisément, et pratiquement, n'est pas possible pour bien des formes, faute de textes. Quant à la continuité ou la discontinuité ethnique, ce n'est pas par cette méthode qu'on pourra la prouver : une certaine continuité ethnique n'exclut pas un renouvellement linguistique ; et, inversement, un repeuplement de caractère colonial peut avoir charrié en Italie des traits dialectaux ou archaïques. Plus fructueuse, à ce point de vue, la méthode qui recourt à l'étude des éléments romans des dialectes grecs d'Italie : ainsi P. remarque que la forme *askla* (< \**ascla* < *assula*) — emprunt que Rohlfs considérait comme nécessairement fort ancien — peut parfaitement être empruntée sous cette forme aux parlers romans voisins à l'époque byzantine — le groupe *-cl-* ayant pu subsister en roman, non palatalisé, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle dans certains cas.

P. fait dans plusieurs cas une critique constructive des travaux de Rohlfs. P. 129, p.ex. il complète l'exposé descriptif et comparatif de l'imparfait des verbes périspomènes. P. 168, n. 2, à propos des noms de personne en *-πουλος*, il ajoute quelques exemples des documents médiévaux d'Italie méridionale à ceux que mentionne R. ; il en cite, en outre, tirés de documents modernes : mais

(1) J. PSICHARI, *Études de philologie néo-grecque*, Paris, 1892, p. xxiv : « Ainsi nous en venons à serrer le problème par les deux bouts : entre l'étude des inscriptions anciennes et l'étude des documents médiévaux, il faudra bien que nous arrivions à savoir si le grec moderne, décidément, manifeste ou non des traces de persistance dialectale ».

(2) Il donne les formes respectives des villages de Calimera, Castrignano, Martano, etc. Il donne plusieurs formes omises par Rohlfs. Là où Rohlfs ne comparait qu'au grec ancien (en écrivant, d'ailleurs, *ἐγάπων* [sic !] etc., au lieu de *ἡγάπων*) et au péloponésien, P. ajoute des parallèles modernes (notamment avec Martano, Chio et Cargèse). A noter cependant que Rohlfs avait déjà relevé, comme P., que cette conjugaison présente de nombreuses innovations comparables à celles du néo-grec.

il s'agit de noms de Grecs émigrés à Lecce au XVIII<sup>e</sup> siècle ! On regrette, à ce propos, que P. néglige d'envisager l'apport de ces émigrations récentes de Grecs (dont il résume l'histoire dans le chapitre suivant) aux parlers « grics ».

Dans le chapitre III, *I Greci nel Salento*, P. recourt à des travaux historiques récents d'où il ressort que l'hellénisation antique du Salente semble avoir été superficielle et limitée. Il réunit ensuite tous les textes attestant des colonisations byzantines de l'Italie méridionale. De trois de ces textes, on n'avait pas encore fait état à ce sujet : le passage de la *Chronique de Monemvasia* sur l'émigration de Péloponésiens en Calabre et en Sicile en 588 ; la scholie d'Aréthas signalant le retour, en 806, de la colonie de Patras émigrée à Reggio en 588 ; le texte du Continuateur de Georges le Moine récemment redécouvert par H. Grégoire, signalant que Nicéphore Phocas installa en Italie du sud, entre 885 et 887, une colonie d'Arméniens et mille esclaves, outre ceux dont Daniélina avait fait cadeau à l'empereur (1). P. note judicieusement que la colonie d'Arméniens pourrait éclairer les isoglosses des dialectes d'Italie avec ceux du Pont. Il conclut à une véritable colonisation militaire sous Léon III (717-740) ou Basile I<sup>er</sup> (867-886).

Un excursus (*L'estensione del tema di Longobardia*, p. 170 sqq.) établit le sens exact du terme *Λογγιβαρδία* dans le texte du Continuateur de Théophane (V, 77) mentionnant l'envoi de colons en *Λογγιβαρδία* peu avant la mort de Basile I<sup>er</sup> (886). C'est à tort que Rohlf s'est soutenu que, dans ce texte, *Λογγιβαρδία* désigne la province de Bari au nord de la route Tarente-Brindisi, à l'exclusion du Salente. P. démontre de façon décisive, par une analyse critique des textes du Continuateur de Théophane et de Constantin Porphyrogénète sur cette émigration, et par un examen, minutieux de l'extension historique du nom de *Λογγιβαρδία*, que ce terme désigne l'ensemble des possessions byzantines en Italie méridionale, y compris le Salente.

Cinq cartes (p. 146 sqq.) permettent de comparer l'extension de l'aire grecque en Salente à diverses époques : aire maxima et actuelle (fig. 1, 1a, 2), aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (fig. 3), à la fin du XVIII<sup>e</sup>

(1) και πληθὸν Ἀρμενίων ἐνοικίσας αὐτοῖς οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ δούλους χιλίους ἐν τούτοις κατασκηνώσας, καὶ οὗς ἡ περιφανεστάτη καὶ εὐγενής Δανιηλίνα ἐκείνη τῷ βασιλεῖ ἔδωρῆσατο. P. distingue entre les 1000 esclaves et ceux de Daniélina.

siècle (fig. 4). Les aires déterminées correspondent en gros à celles qu'avait fixées Rohlfs. P. corrige et complète les données et les cartes de Rohlfs par un examen critique des documents dont celui-ci s'est servi, et par l'emploi nouveau d'une *Relazione dei Greci di Otranto* (2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle) (1).

Dans le chapitre IV (*I Grichi nel Salento*), P. conclut que la colonie byzantine allait de Gallipoli au nord d'Otrante. Il en fournit une contre-épreuve frappante : cette bande a coupé en deux le domaine roman du Salente, et empêché les innovations linguistiques de s'y répandre du nord au sud. Deux cartes (fig. 5 et 6) illustrent la démonstration.

Dans les *Appendices*, P. publie trois documents sur l'extension de la langue et du rite grecs dans le Salente aux xvi<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, dont le troisième inédit (de 1710).

Pp. 179 sqq., une très riche bibliographie des dialectes d'Italie méridionale (214 nos) et des *indices* commodes rendront de grands services.

Marguerite MATHIEU,  
Chercheur qualifié du F.N.R.S.

---

L'abondance des matières nous oblige à reporter plusieurs comptes rendus au fascicule suivant de ce tome de *Byzantion*. Nous le regrettons d'autant plus que ces recensions sont consacrées à des ouvrages dont il suffit de citer les titres pour faire comprendre leur importance, leur utilité ou leur nouveauté. Il s'agit, en effet, des travaux suivants : *Das Konzil von Chalkedon, Geschichte und Gegenwart*, herausgegeben von Aloys GRILLMEIER und Heinrich BACHT (Würzburg, Echter-Verlag, 1951-1954, 3 vol.) ; *Traité d'études byzantines publié par Paul Lemerle*, II, *Les papyrus*, par André BATAILLE (Bibliothèque byzantine, publiée sous la direction de Paul Lemerle ; Paris, Presses Universitaires de France, 1955) ; André GUILLOU, *Les archives de Saint-Jean-Prodrôme sur le mont Ménécée* (Bibliothèque byzantine, publiée sous la direction de Paul Lemerle ; Documents, 3 ; Paris, Presses Universitaires de France,

(1) P. en donne le texte (en deux versions) dans les *Appendices*.

1955); François MASAI, *Pléthon et le platonisme de Mistra* (Les classiques de l'humanisme; Paris, Les Belles-Lettres, 1956). On trouvera des analyses de ces divers ouvrages dans le fascicule 2 de *Byzantion*, XXIV (1954), qui paraîtra au cours de cet été. En ce qui concerne l'étude de M. F. Masai, qui renouvelle un grand sujet, nous renvoyons également nos lecteurs aux articles qui lui seront consacrés dans *Le Flambeau*, fascicule de mai-juin 1956, et dans *La Nouvelle Clio*, t. VII-VIII (1955-1956), à paraître prochainement.

## Chronique

H. GRÉGOIRE. Le mémoire des PP. Meyvaert et Devos sur la « Légende Italique » des SS. Cyrille et Méthode	295-301
IV. DUJČEV. La solution de quelques énigmes cyrillo-méthodiennes . . . . .	303-307
R. DRAGUET. Développements récents du « Corpus scriptorum christianorum orientalium » . . . . .	309-311
H. GRÉGOIRE. Note provisoire sur le X <sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines . . . . .	313-315

## Comptes rendus

P. THOMSEN, Die Palästina-Literatur, t. VI (1935-1939), fasc. 2 (F. Halkin) . . . . .	317-319
Catalogue of the Greek and Latin Papyri in the John Rylands Library, Manchester. Volume IV. Documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine Periods (Nos 552-717). Edited by C. H. ROBERTS and E. G. TURNER. (J. Lallemand) . . . . .	319-324
H. HÜBNER, Der <i>Praefectus Aegypti</i> von Diokletian bis zum Ende der römischen Herrschaft. (J. Lallemand) . . . . .	325-326
St. RUNCIMAN, A History of the Crusades, vol. III: The Kingdom of Acre and the later Crusades (J. Præwer) . . . . .	327-330
G. ROHLFS, Historische Grammatik der unteritalienischen Gräzität. (Marg. Mathieu) . . . . .	331-336
O. PÀRLANGÈLI, Sui dialetti romanzi e romaici del Salento. (Marg. Mathieu) . . . . .	337-341

## ADDENDA ET CORRIGENDA

à *Byzantion*, t. XXIV, fasc. 1.

LE VŒU DU FAISAN ET LA COLCHIDE. — A l'article de M. A. Grunzweig, *Philippe le Bon et Constantinople*, p. 54, note 4 : « Le faisan vient de Colchide, le pays où se déroula le mythe de la Toison d'Or, et tire son nom du fleuve Phasis, qui coule dans ce pays », il faut ajouter ce qui suit : « Ces deux lignes résument une trouvaille récente — et d'ailleurs évidente — d'un illustre historien roumain. M. Constantin Marinesco, à notre connaissance, est le premier qui ait expliqué le choix du faisan, à l'occasion des fameux vœux de Lille en février 1454, par les exploits de Geoffroy de Thoisy, écuyer bourguignon, qui fit la guerre de course dans la Mer Noire, et pénétra en Colchide, pays de la Toison d'Or. Le faisan, *phasianus*, est l'oiseau originaire des rives du Phasis, en Colchide ». Cf. C. MARINESCO, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1951, p. 136.

P. 144, note 1 : au lieu de 767, lire : 717.

P. 157, note 1 : au lieu de *Jahij*, lire : *Jahji*.

P. 306, note 1 : Nous craignons de n'avoir pas exactement saisi sur ce point la pensée de l'auteur, qui n'a pu corriger lui-même les épreuves de ce compte rendu, ce dont nous nous excusons sur l'urgence du tirage.

P. 331, ligne 17 : signe de renvoi à la note : (2) au lieu de (1).

P. 339, ligne 26 : après « périspomènes », ajouter le renvoi (2).

P. 340, note 1, ligne 2 : au lieu de : *περιφανεστάση*, lire : *περιφανεστάτη*.

---

Le fascicule qui terminera le tome XXIV paraîtra en juin 1956. Le prix de ce tome, comme des précédents, sera de 500 francs belges.

CORPUS BRUXELLENSE HISTORIAE BYZANTINAE  
SUBSIDIA II

---

QUELQUES PROBLÈMES D'HISTOIRE  
DE  
LA PAYSANNERIE BYZANTINE

PAR

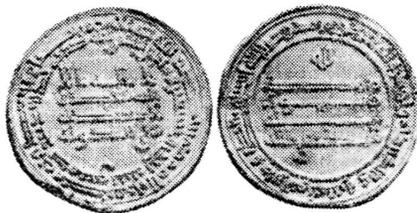
**Georges OSTROGORSKIJ**

*Professeur à l'Université de Belgrade  
Membre de l'Académie serbe des Sciences*

Un vol. in-8° de 80 pages de texte,  
avec un index des termes techniques grecs et  
une table alphabétique des noms propres et des matières

---

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU  
CENTRE NATIONAL BELGE DE RECHERCHES BYZANTINES



BRUXELLES  
ÉDITIONS DE *BYZANTION*  
10, PETITE RUE DU MUSÉE  
1956

**Prix : 90 francs belges**

Le nouvel ouvrage de M. Georges Ostrogorskij que nous présentons aujourd'hui aux historiens est la suite naturelle du livre sur la *Féodalité byzantine* paru en 1954, et dont le succès a été, on peut le dire sans aucune exagération, immense, c'est-à-dire nullement limité au milieu des byzantinistes proprement dits. Pour la première fois, on a pu lire, présentés lumineusement dans une langue occidentale, les résultats des longues et minutieuses recherches poursuivies depuis deux générations par les savants slaves dans le domaine de ce qu'il faut bien appeler la féodalité, ce terme étant employé au sens le plus large. Avant la publication du premier livre du savant professeur de Belgrade, les médiévistes occidentaux, et même les historiens grecs, particulièrement intéressés à ces études, ignoraient, on peut le dire, les problèmes examinés et en grande partie résolus par M. Georges Ostrogorskij. Le retentissement de l'ouvrage (1) a tout aussitôt valu à l'auteur une flatteuse invitation : le Collège de France l'a prié de faire à Paris une série de conférences sur quelques aspects de l'histoire de la paysannerie byzantine. C'est le texte, soigneusement révisé, de ces conférences que nous avons inséré dans cette série de *Subsidia* du *Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae* que la *Féodalité Byzantine* avait si brillamment inaugurée.

Le nouvel ouvrage comprend trois parties intitulées respectivement : I. *Nouveaux aspects de la lutte entre le pouvoir central et les grands propriétaires fonciers au X<sup>e</sup> siècle. Parèques de l'État.* II. *Contrôle de la main-d'œuvre agricole dans les grands domaines.* III. *Les caractéristiques de la parèquie byzantine. Y a-t-il eu une paysannerie indépendante dans l'empire byzantin des derniers temps ?* La richesse du livre est suffisamment caractérisée par ces titres de chapitres. Elle est mieux soulignée encore par les deux *Index* qui

(1) « Ces deux mémoires exploitent avec une rare érudition des documents et des études qui sont difficilement accessibles aux historiens d'Occident ; le mémoire sur les *praktika* en particulier constitue pour ces historiens une véritable révélation, car ces inventaires présentent avec les polyptyques de l'époque carolingienne des analogies si troublantes, qu'il faut admettre pour ces deux catégories de documents un modèle commun, ce qui remet en question l'origine des polyptyques d'Occident. On doit donc infiniment de gratitude à MM. G. et L. pour nous avoir donné l'occasion de connaître ces deux mémoires de M. Ostrogorskij, dont l'intérêt dépasse de beaucoup le cercle des études byzantines ». C'est en ces termes que M. Charles-Edmond Perrin fit hommage du livre *Pour l'histoire de la féodalité byzantine* à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 29 octobre 1954 (p. 400-401 des Comptes rendus de l'Académie).

terminent l'ouvrage, le premier comprenant les termes techniques originaux, c'est-à-dire grecs, et le second, les noms propres et les matières traitées.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer sommairement quelques-unes des découvertes de l'auteur. La première, qui n'est pas la moins importante, concerne l'attitude des empereurs de Byzance envers la féodalité. Nous savions par les textes législatifs que toute une série de souverains, Romain I<sup>er</sup>, Constantin VII, Romain II et Basile II, s'étaient opposés, avec une énergie véritablement radicale, aux progrès de la féodalité et à l'accaparement des terres possédées par les petits propriétaires, les paysans-soldats ; mais si nous savions que l'empereur Nicéphore Phocas avait, dans une certaine mesure, renversé cette politique anti-féodale au profit de l'aristocratie d'Asie Mineure, nous ne savions pas au juste quelle position avait prise, en présence de ce grave problème, le successeur de Nicéphore Phocas, Jean Tzimiscès. Or, c'est le mérite de M. Ostrogorskij d'avoir montré, en se servant judicieusement de documents qu'il a su dater de 974 et de 975, c'est-à-dire du règne de Jean Tzimiscès, que ce grand *basileus*, non seulement ne s'était pas désintéressé du sort des petits propriétaires paysans et soldats, mais qu'il s'était opposé de toutes ses forces à leur établissement sur les terres des grands : il traite en fugitifs les paysans de l'État et les stratiotes ou soldats qui s'étaient établis sur les domaines des monastères ou des nobles, et il ordonne leur restitution à l'État. M. Ostrogorskij, de plus, a reconnu et a été le premier à reconnaître que cette protection accordée par l'Empire, contre les puissants, aux petits propriétaires, s'exerçait en réalité au profit de ses propres colons ou parèques. Car ces paysans ou parèques de l'État, que les savants modernes croient *libres*, étaient en réalité, envers l'État, dans les mêmes relations que les parèques dits seigneuriaux à l'égard des puissants. M. Ostrogorskij, dans son second chapitre, enregistre, comme le doit un historien aussi bien informé que lui, la victoire des grands domaines et le déclin de la petite propriété paysanne et militaire après la mort de Basile II, en 1025 ; mais il constate que si, peu à peu, au XI<sup>e</sup> s. et surtout pendant les siècles suivants, la législation dirigée contre l'accroissement des possessions foncières cessa d'être appliquée et tomba en désuétude, les empereurs continuèrent à empêcher ou à limiter la multiplication des parèques sur les grands domaines. C'est là un chapitre entièrement neuf de l'histoire agraire de Byzance. Enfin le chapitre III pose la question essentielle, on pourrait dire indiscrete, tant ce problème obscur a intrigué les historiens : y a-t-il eu une paysannerie indé-

pendante dans l'empire byzantin des derniers temps? Contre les meilleurs connaisseurs de la matière, M. Ostrogorskij prouve, à notre avis, que les petits propriétaires mentionnés par les actes de donations aux monastères, notamment à la *Lembiotissa*, tout en étant capables de posséder et de défendre leurs droits en justice, n'en sont pas moins des *parèques* attachés, sinon à la glèbe comme les colons du Bas-Empire et de l'Occident féodal, tout au moins à leurs seigneurs ou à l'État en vertu des redevances auxquelles ils sont tenus. Et voici la conclusion : « A cette masse de parèques, de conditions diverses, les savants se sont habitués à opposer une classe de paysans libres et indépendants qui aurait subsisté jusqu'à la fin de l'Empire. Notre enquête a montré que cette classe n'existait pas comme telle à l'époque tardive. Par contre, une place capitale dans la paysannerie byzantine tardive appartient au groupe très vaste et très nombreux, bien que resté inaperçu, des parèques de l'État, *δημοσιακοὶ πάροικοι* ».

---

## Bulletin de souscription

Je soussigné \_\_\_\_\_

demeurant à (rue, numéro) \_\_\_\_\_

(pays) \_\_\_\_\_ (ville) \_\_\_\_\_

prie M<sup>lle</sup> Elsa Uytborck, avenue Louise 136, à Bruxelles, de me faire parvenir : **Quelques Problèmes d'Histoire de la Paysannerie Byzantine**, par G. OSTROGORSKIJ, suite de l'ouvrage du même auteur intitulé *Pour l'Histoire de la Féodalité Byzantine*.

Je verse à son compte-chèques postal : Bruxelles n° 450 (1),  
Je lui envoie en un chèque sur une banque établie en Belgique (1),

la somme de 90 francs belges

(Signature) \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

(1) Biffer la mention inutile.

# BYZANTION

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BYZANTINES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. GRÉGOIRE

AVEC LA COLLABORATION DE

N. BĂNESCU, A. E. R. BOAK, † MRS. G. BUCKLER, P. CHARANIS, CH. DELVOYE,  
† R. GOOSSENS, A. GRABAR, R. GUILLAND, O. HALECKI, † E. HONIGMANN,  
M. LASCARIS, P. LEMERLE, R. LOPEZ, M. MATHIEU, G. MORAVCSIK, P. ORGELS,  
G. OSTROGORSKY, A. SOLOVIEV, P. VANDEN VEN, † A. A. VASILIEV, G. VERNADSKY.

TOME XXIV (1954)

FASCICULE 2



BRUXELLES

FONDATION BYZANTINE ET NÉO-GRECQUE

PETITE RUE DU MUSÉE, 10

1956

REVUE SUBVENTIONNÉE PAR LA FONDATION UNIVERSITAIRE ET LE GOUVERNEMENT BELGE

SEVIRIS BOLLANDIANIS

STVDIORVM NOSTRORVM

DOCTISSIMIS MAGISTRIS ET BENIGNIS FAVORIBVS

OB IVSTVM NVMERVM

ORDINIS CELEBERRIMI

NVNC DEMVM RESTITVTVM

EDITORES BYZANTII

HOC VOLVMEN AVXILIO COTIDIANO PARTVM

GRATO ANIMO DD. LL. MM.

# LA LETTRE POLÉMIQUE « D'ARÉTHAS » A L'ÉMIR DE DAMAS

*a te principium, tibi desinet...*

C'est en 1935, tandis que nous préparions une étude sur l'histoire de la polémique islamo-chrétienne, que M. Henri Grégoire nous signala le petit écrit, contenu dans le ms. 302 de la Bibliothèque synodale de Moscou, dont Popov avait donné, dès 1892, la traduction, dans son ouvrage : *L'Empereur Léon le Sage et son règne, considéré du point de vue ecclésiastique* (en russe, Moscou, 1892, p. 296-304). Popov présentait cet écrit comme une « Lettre à l'Émir de Damas, inspirée par l'empereur romain, mise dans une langue simple, adaptée à la compréhension des Sarrazins ».

L'ouvrage fait partie d'un recueil contenant les œuvres d'Aréthas de Césarée ; aussi est-ce à ce savant théologien que Popov attribua cet écrit, ce qui lui permit de le situer sous Léon VI.

Or, COMPERNASS (*Denkmäler der griechischen Volkssprache*, Bonn, P. Hanstein, 1913, p. 1-9) ayant publié le texte même de l'écrit vingt ans après la traduction de Popov, M. Grégoire nous signalait, dès l'abord, que Popov s'était vraisemblablement trompé dans sa lecture, en parlant de « l'empereur romain » (*Ρωμαίου*), car le texte portait *Ρωμανοῦ*. Ceci fournissait une première possibilité de dater l'œuvre, car, si l'on considérait que ce texte fût réellement attribuable à Aréthas, l'espace chronologique où l'on pouvait le situer se resserrait entre 920-21 (début du règne de Romain Lécapène, couronné en décembre 920 <sup>(1)</sup>) et 931, date de la mort d'Aréthas.

Peu de temps après, M. Grégoire remarquait, dans le texte donné par Compernass (p. 8, l. 2-5), un passage où il était question d'un *Καραμίτης*, qui avait infligé aux Arabes de cuisantes défaites <sup>(2)</sup>.

(1) Cf. V. GRUMEL, dans *Échos d'Orient*, XXXV (1936), pp. 333 sqq.

(2) ... και περί τοῦ ἐγκανχᾶσθαι ὑμᾶς, ὅτι ὡς ἀγαπώμενοι ὑπὸ Θεοῦ πολεμεῖτε, και κατακυριεύετε τοῦ κόσμου, τί εἰπεῖν ἔχετε, ὅτε ὁ Καραμίτης ἐνίκησεν ὑμᾶς και ἐξωλόθηρυσεν ...

Dans une note de *Byzantion* (t. VIII, p. 773 sq. : *Les Carmates*), il montra qu'il fallait traduire *Καραμίτης* par *Carmate* <sup>(1)</sup> et trouver dans ce passage un rappel des coups terribles que l'empire arabe endurait encore sous Romain, et avait subis depuis le début du siècle, du fait de ces redoutables hérétiques. Et, comme le même texte porte (*ibid.*, l. 5-9) : ... ἀλλὰ καὶ ὁ Ἀνδρόνικος, ὅτε εἰς τὰ μέρη τῆς Ταρσοῦ δεκαοκτὼ χιλιάδας εἰς ἓνα τόπον ἀπεκεφάλισεν, ποῦ ἦν ἡ καλὴ πίστις τῶν Σαρακηνῶν ; ... ἀλλὰ καὶ ὁ Ἰμέριος, ὅτε τὸν στόλον ὁμῶν ὄλον ἠφάνισε καὶ ἐξωλόθρευσε, ποῦ ἦν ἡ πίστις ὁμῶν ; M. Grégoire ajoutait : « L'Andronic dont il est question n'est pas l'Andronic Ducas, le vainqueur de Marash, mais la figure, postérieure d'un quart de siècle, d'un Andronic légendaire, véritable héros épique (ainsi que l'atteste le chiffre épique de 18.000 Arabes décapités dans un même bain de sang)... ».

Si cette note modifiait la conception que l'on pouvait se faire de la date <sup>(2)</sup>, elle présentait l'avantage, en outre, de faire réfléchir sur les circonstances de l'envoi de ce texte, sur sa portée exacte, son esprit, et, surtout, sur l'identité de son destinataire.

C'est à essayer de poser et de résoudre ces problèmes que nous consacrerons les pages qui vont suivre.

\*  
\* \*

L'épigraphie de la lettre porte : Πρὸς τὸν ἐν Δαμασκῶ ἀμηγῶν, προτροπῆ Ῥωμανοῦ βασιλέως. La syntaxe même de ce protocole lui donne de la cohérence et confirme la lecture Ῥωμανοῦ : il s'agit bien du nom propre Romain, et ceci limite aux règnes de Romain Lécapène (920-944) ou de Romain II (959-963), la période où la lettre aurait pu être envoyée, dans l'esprit qui l'anime ; les règnes de Romain Argyre et de Romain Diogène étant évidemment hors de cause.

(1) *Καραμίτης* transcrit le pluriel *Qarāmiṭa*. Le singulier se justifie par le fait que la secte tira son nom de son « guide » Ḥamdān, surnommé *al Qarmaṭ* (C. HUART, *Hist. des Arabes*, I, 332). Mais celui-ci était mort, en 903, depuis plus de dix ans, quand les Qarmates défirent, près de Raqqa, les armées du khalife, et pillèrent la Syrie, alors encore sous l'autorité des Toulouïdes. Ρορον, *op. cit.*, 302, l. 31, lisait *Παραμίτης*.

(2) L'allusion à Himérius, pour qui la défaite avait suivi de près sa victoire de 908, exigeait aussi que l'on supposât un délai assez long, pour que l'on pût évoquer sans risque ce glorieux souvenir. Pour la date de la victoire navale d'Himérius, voyez V. GRUMEL, dans *Échos d'Orient*, XXXVI (1937), pp. 202 sqq.

Quant au destinataire, il portait, ou s'attribuait, le titre d'émir. Sa résidence étant à Damas, les Byzantins le qualifient d'Émir à Damas (*ἐν Δαμασκῶ*). On doit considérer que le titre d'émir pouvait être envisagé en soi, dans un en-tête de lettre conçu sous la forme schématique : *Min julāni b. julāni, amiri* (*ʿlmuminīn*) ou : *'amīri 'l'umarā'i, bi Dimiṣq...*

De plus, cet « Émir » avait envoyé une lettre à l'empereur, non de Damas, mais d'Éμετ (p. 1, l. 3 : *Τὰ ἀπὸ τοῦ Ἐμετ ἀποσταλέντα γράμματά σου, οὐκ ἴσθι, ἐδεξάμεθα...*). Popov avait supposé qu'Éμετ pouvait représenter Hamat (*op. cit.*, p. 296). Mais Ἐμετ n'est pas Hamat, mais Amid, si l'on s'en réfère au passage de l'*Histoire* de Léon le Diacre (éd. Hase, Bonn, p. 161), qui, parlant de la prise d'Amida par Jean Tzimiscès, en 974, l'appelle Ἐμετ, et souligne en ces termes l'importance de cette cité : *πόλις δὲ αὕτη ὀχυρά καὶ περὶφανής*.<sup>5</sup> La ville, au dire du même historien, se racheta à prix d'or, comme le fit, au cours de la même campagne de Tzimiscès, la riche cité de Maiyāfāriq'n.

Le problème se ramène donc à savoir quel put être le prince ou l'Émir installé à Damas, qui envoya, d'Amid, une épître à Romain, et ce que pouvait représenter cette épître. Sur tous ces points, le texte de la « réponse » envoyée au nom du Basileus, nous donne, à première vue, assez peu de chose. Deux fois, seulement, l'auteur de la lettre prend à partie son correspondant sur ce qu'il a écrit :

P. 1, l. 3 : *Τὰ ἀπὸ τοῦ Ἐμετ ἀποσταλέντα πρὸς ἡμᾶς γράμματά σου, οὐκ ἴσθι, ἐδεξάμεθα ...*

et, p. 9, l. 24-27 : *Ταῦτα μὲν περὶ τῶν ληρημάτων αὐτῶν, τὰ δὲ λοιπὰ ὅσα περὶ ἀλλαγίων κατεφλυαρήθη, ἡμῶν τῶν ταῦτα τεταγμένων ἀπὸ τοῦ ἀγαθοῦ βασιλέως διοικεῖν, ἢ πρὸς αὐτὰ ἀπόκρισις καὶ διοίκησις καὶ ἀπολογία.*

Nous en déduisons donc que l'auteur du *factum* auquel l'empereur byzantin faisait répondre, s'ornait, non seulement du titre d'Émir, mais encore de celui de vizir. Comme tel, il avait écrit au nom du Khalife, ou s'était attribué une prérogative khalifale en écrivant à un souverain étranger.

Quant au contenu de la lettre de l'Arabe, nous sommes mal renseignés à son propos par le document que nous avons sous

les yeux. L'épître tout entière contient bien, en grand nombre, des formules comme : p. 1, l. 14 : *ἐπεὶ δὲ ἤξιώσατε ἡμᾶς νουνεχῶς ἀκούειν τῶν παρὰ σοῦ γραφομένων ἡμῖν ... ἀκουσον ...*

P. 3, l. 10 : *πρὸς δὲ τοὺς λέγοντας ὅτι καὶ Ἰεζεκιὴλ ἀνέστησε νεκροὺς πολλὰ κατεγελάσαμεν τῶν ταῦτα λεγόντων (1).*

P. 4, l. 34 : *ὅτι δὲ καὶ τοῦτο φλυαρεῖτε, ὡς ὅτι τὸν σταυρὸν τοῦ Χριστοῦ τιμῶντες οἱ Χριστιανοὶ ἰσοτίμον τοῦ Χριστοῦ διὰ τὸ σταυρωθῆναι αὐτὸν ἐν αὐτῷ ποιεῖτε ...*

P. 6, l. 23 : *πρὸς δὲ τὴν ἀνόητον ἐρώτησιν ὑμῶν τῶν λεγόντων, ὅτι θέλων ἐσταυρώθη ὁ Χριστὸς ἢ μὴ θέλων ...*

Il s'agit là de lieux communs de la polémique islamo-chrétienne (2). En outre, le style, l'emploi de l'apostrophe, à la deuxième personne du pluriel, en général, témoignent bien que l'auteur ne fait que répondre à de coutumières objections, parfois traditionnellement erronées, des Musulmans, et que le contenu de notre épître dépasse les limites d'une simple réponse à la lettre que l'Émir avait pu adresser au Basileus Romain. De part et d'autre, les épîtres renfermaient des lieux communs convenus. Ceci est confirmé, d'ailleurs, par la conclusion de notre épître (p. 9, l. 24-27) où l'auteur souligne que son *factum* constitue « à la fois une réponse aux insanités » de son correspondant, et une autre « à de vains bavardages qui ont fait l'objet d'échanges de vues ».

Nous n'avons donc pas, ici, affaire à un document de chancellerie — la langue seule nous le montrerait — mais à une œuvre de propagande, à buts beaucoup plus étendus, tirant son prétexte d'une lettre de chancellerie reçue vers la même époque, et dont elle constitue la réponse pour un plus large public.

Un seul passage, qui est, d'ailleurs, à la deuxième personne du singulier, revêt le caractère original d'une réponse (p. 3, l. 9-10) : *πῶς δὲ καθαρὰν καὶ ἀμώμητον τὴν τῶν Σαρακηνῶν καλεῖν ἠρέσχου πίστιν ...* Et, si mince que soit cette indication, qui trouve ses

(1) Cette confusion avec le miracle d'Élie ressuscitant le fils de son hôtesse (I. Rois, XVII, 17 sq.), ou d'Élisée, ressuscitant le fils de la Sunamite (II. Rois, IV, 17-37) témoigne tout de même de l'authenticité du document arabe incriminé. Elle remonte haut. L'argument avait déjà été mis en avant au IX<sup>e</sup> siècle, contre le caractère exceptionnel que les Chrétiens attribuent à la résurrection de Lazare. Cf. ALLOUCHE, dans sa trad. de Ğāhiz, *Kitāb fi 'l Radd ala 'l Naṣārā, Hespéris*, XXVI, 131 et 140.

(2) E. FRITSCH, *Islām und Christentum im Mittelalter*, Breslau, 1930, p. 6-14.

parallèles dans plusieurs œuvres polémiques byzantines, elle est, au moins, susceptible d'orienter notre recherche sur le contenu et le sens de la « Lettre » de l'Émir.

\* \* \*

Il s'agit, avons-nous vu jusqu'ici, d'une lettre envoyée par un prince musulman, revêtu du titre de *vizir*, à l'Empereur de Byzance, et mettant l'accent sur la hauteur et la pureté de la foi islamique. Or, la littérature byzantine nous a conservé la mention de plusieurs lettres de ce genre, et les réponses qui y furent adressées. Les historiens arabes complètent, à ce propos, notre information.

Tout d'abord, sous Michel, fils de Théophile, on voit Nicéas, le Philosophe, répondre à deux Rasā'il adressées du pays des Agarènes au Basileus Michel, fils de Théophile (1).

Or, la deuxième de ces épîtres (ΜΑΙ, *op. cit.*, p. 418 sq.), intitulée Ἀντίρρησις καὶ ἀνατροπή τῆς δευτέρας ἐπιστολῆς τῆς σταλείσης παρὰ τῶν Ἀγαρηνῶν πρὸς Μιχαὴλ βασιλέα υἱὸν Θεοφίλου ἐπὶ διαβολῇ τῆς τῶν Χριστιανῶν πίστεως, renferme quelques citations, traduites de la lettre de l'Arabe — en aussi petit nombre, d'ailleurs, que les allusions contenues dans notre traité. Mais ces citations suffisent pour établir la parenté entre les deux écrits et nous faire saisir de quoi il s'agit. Nous pouvons même y recourir pour reconstituer, *grosso modo*, le mouvement de l'épître : après une salutation, qui contenait l'essentiel de la surate al Ikhlās (p. 419, l. 8-10 ; cf. *Coran*, sur. CXII), l'auteur musulman, auquel répond Nicéas, affirmait que « Celui qui a instauré la foi des Arabes est la lumière même, et il n'est pas d'autre religion par laquelle on puisse approcher Dieu (p. 422, l. 21) » ; puis, après avoir proclamé le caractère inadmissible de toute assimilation, à l'image de Dieu, de quelque figure que ce soit, et le caractère ineffable et infini de la divinité (p. 424, ll. 48-49 ; 425, l. 1-2), il justifiait la guerre, en général, comme conforme à la nature, et la guerre sainte comme méritoire, dans la ligne de la foi : « Il est juste de tuer (2) celui qui

(1) A. MAI, *Nova Bibliotheca Patrum*, IV, p. 409 sqq.

(2) Nous savons que Nicéas, traducteur du *Coran*, et longtemps prisonnier à Bagdād, savait l'arabe. A-t-il falsifié sa traduction, et fait mine de prendre *qātala* « combattre », pour *qatala* « tuer », ou seulement « forcé » sur le texte,

associe quelqu'un à Dieu, ou qui donne, à Dieu, un égal » (p. 427, l. 31-37 et 430, l. 16-21). De même que dans le texte que nous avons sous les yeux, ces quelques citations fournissent à l'auteur byzantin un prétexte à l'envoi d'un copieux traité. Si copieux même, que Nicétas s'excuse en terminant : *καὶ ταῦτα περὶ τοῦ μέτρον · ἐπεὶ καὶ κόρος λόγον πολέμιος ἀκοαῖς* (p. 431, l. 6). Et ceci nous amène à supposer que le volume de la réponse était, de façon évidente, disproportionné avec celui de l'épître qu'elle réfutait. Et celle-ci donc, adressée d'un prince à un prince, sous une forme brève, pivotant sur une exaltation de la foi musulmane, pouvait, elle, être un document de chancellerie, et le parallèle qu'il nous est permis d'établir entre l'épître de Nicétas et celle qui est attribuée à Aréthas, greffant, toutes deux, des apologies de la foi chrétienne sur la réponse à une simple épître, émanée d'un prince musulman, nous conduit à voir des deux côtés un procédé identique de réponse à des écrits d'un même type.

Nous trouvons une démarche semblable, encore, à l'origine du texte conservé dans P.G. CVII, 315-324, et présenté comme une « lettre de Léon à Umar » (1). Le style de cette épître se ressent curieusement de l'influence du style théologique des Arabes : l'introduction en constitue une véritable *šhâdat* : *Credimus in unum Deum cui similis non est* (cf. la surate al Ikhâlâ, dans l'épître citée plus haut, à laquelle répond Nicétas) et l'usage de l'eulogie : *cujus*

comme un simple propagandiste, pour se donner le droit de déclamer ensuite, comme il le fait ? Cf. sa confusion voulue entre *ὀλόσφυρος* et *ὀλόσφαιρος* pour traduire Šamad, dans son *κατὰ Μωάμετ*, § 24. *Patrol. Graec.* 105. 783-788.

(1) Traduit et publié en 1501 à Lyon par Symphorianus Champerius, ce texte ne nous est plus accessible que dans sa traduction latine. Le reproche fait aux Chrétiens d'adorer non la croix, mais le Christ, objection de forme insolite, fait présumer qu'il fut écrit à une époque de tendance iconoclaste. L'information, reposant surtout sur la connaissance du Coran, témoigne d'un niveau de connaissances voisin de ce que devait être, vers 860, le *κατὰ Μωάμετ* de Nicétas. Ce Léon paraît être Léon le Syncelle, ou le Mathématicien (ΘΕΟΦΗ. CONT. P.G. CIX, 186-204 ; LEONIS GRAMMATICI CHRONOGR. P.G. CVIII, 1056, Bonn : 225 ; cf. BRÉHIER, *Vie et Mort de Byzance*, pp. 108, 117, 135), contemporain de Nicétas et qui fleurit sous les règnes de l'Iconoclaste Théophile, et de son fils Michel. L'Umar auquel il s'adresse est le lettré musulman chargé de rédiger l'épître à laquelle Léon répondit, et dont le nom figurait dans l'entête, comme celui de Ibrâhîm al Nağramî est conservé dans l'entête de la lettre de l'Ikhšîd à Romain, publiée par M. CANARD (v.p.b.) et dans A. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes, Corpus Bruxellense*, 2. 2 (1950), p. 203 sq.

*nomen sit benedictum*, comparable à la formule (*Allahu*) *ta'āla*, (*Allahu*) *'azza wa ġalla*, obligatoirement reprise après le nom de Dieu, dans les écrits arabes.

L'argumentation, par son plan, y est, en outre, assez proche de la lettre adressée « au nom de l'Empereur Romain, à l'Émir [résidant] à Damas », pour que l'on se croie autorisé à admettre, ici, comme encore dans les épîtres de Nicéas, un usage à peu près fixé.

Ce ne sont pas, toutefois, des schémas de chancellerie, invariables. S'il y a un plan général commun, on trouve, cependant, dans le détail de l'argumentation, des traits qui sont strictement propres aux auteurs, et qui en soulignent l'argumentation et la personnalité, plus philosophiques, plus enclines à une théologie précise dans le cas de Nicéas et de Léon, plus férues de pittoresque et d'invective truculente dans l'épître envoyée au nom de Romain. Signes des temps, sans doute, et de la mentalité publique, à une époque toute bruisante d'armes et de jargon militaire, de scandales à la cour et d'influences populaires dans l'opinion.

\* \* \*

Quant à la « Lettre de l'Émir », qui fut à l'origine de cette réponse, faut-il la considérer *in abstracto*, et comme une simple apologie de l'Islam envoyée au souverain chrétien par un prince musulman, sans autre raison d'être que la fantaisie de celui-ci? Le fait d'un tel envoi est sans exemple. Mais il est un usage, bien connu, auquel on songe d'abord. Les auteurs classiques de *ḥadīṭ* font remonter au Prophète l'usage d'envoyer aux princes non-musulmans, avant d'entrer en guerre contre eux, une lettre les invitant à embrasser l'Islām (1). Nous trouvons, de ci, de là, quelques textes qui confirment ou expliquent cet usage (2), et nous

(1) BUKHARI, *Ṣaḥīḥ .IV. ḥadīṭ* n° 151 (*Kitāb al Ġihād : Bābu du'āi 'l Nabi [ṣl'm] ila 'l islām*), c'est le récit bien connu de Dihya le Kelbite et VI, *ḥadīṭ* n° 416 (*Bābu kitābi 'l Nabi ila Kisra wa Qayṣar*), pendant du précédent, l'invitation faite à l'Empereur byzantin et au Khosroès, d'embrasser l'Islām. Ce texte, anti *šu'ūbī*, oppose l'obstination orgueilleuse du prince iranien à la piété du souverain romain. Le pendant de Dihya le Kelbite est 'Abd Allah b. Ḥu-ḍafa 'l Sahāmī.

(2) P. ex. : les développements juridiques sur l'obligation à laquelle on s'expose de payer le prix du sang « ... si le Commandeur des Croyants engage les hostilités contre les Mécréants, avant de les avoir conviés à l'Islām, avant de les avoir prévenus par le développement des preuves... » AL MAWERDĪ, *Aḥkām al Sultāniya*, trad. OSTROROG, Paris, 1906, t. II, 1, p. 19-20.

font comprendre pourquoi cette invitation devait être accompagnée au moins de la citation des versets fondamentaux du Coran sur l'unité de Dieu, qui donnent, tout naturellement, et par réaction, naissance, dans les épîtres que nous avons lues, aux apologies de Léon, de Nicéas, et au texte attribué à Aréthas.

Nous trouvons, même, quelques protocoles de lettres émanées de souverains arabes, où sont repris, régulièrement, les thèmes sur lesquels repose le *ġihād* : nécessité de proclamer l'unité divine, pureté de la religion musulmane (1), appui de Dieu constamment accordé aux musulmans et prouvant, par les faits, la vérité de la foi musulmane (2), légitimité qu'il y a à s'en remettre à lui dans la guerre (3) ; dont l'ensemble forme exactement le second volet du diptyque ouvert par les épîtres byzantines.

Ces lettres étaient envoyées à l'occasion du *ġazzu* d'été ou d'hiver, ou aussi au moment de l'accession d'un prince à son trône (4). L'épître dont nous nous occupons, étant ainsi placée dans le cadre de ses causes historiques, nous pouvons nous demander : quel personnage put se prévaloir, ou se permit de se prévaloir, des titres d'émir et de vizir, eut le siège de ses fonctions à Damas, et, occupant Amida, put adresser à l'empereur Romain une lettre revêtant le caractère d'exhortation à embrasser l'Islām, ou à craindre la guerre ?

Il y eut, sous le règne de Romain Lécapène, un potentat, au moins, auquel on ne peut penser : c'est Mohammed b. Tuġġ, l'Ikhšid, gouverneur de Syrie pour al Rāḏī, et prince d'Égypte par la grâce des armes (5). Toutefois, si l'Ikhšid fut prince de Damas et put se flatter du titre d'émir — ce qui ne lui permettait pas, en cette première moitié du ix<sup>e</sup> siècle, d'affecter le ton souverain et d'envoyer une épître du genre de celle qui nous occupe —

(1) M. CANARD, *Lettre d'un Émir d'Égypte à Romain Lécapène, Byzantion*, 1936, p. 722-723.

(2) M. CANARD, *op. cit.*, pp. 720, 725-726.

(3) Lettre de Ma'mūn à Théophile (ṬABARĪ, III, 1109-1111) ; VASILIEV, *Byzance et les Arabes (Corpus Bruxellense)*, I, 289-291, trad. CANARD ; cf. aussi WEIL, *Gesch. der Khalifen*, II, 674. Lettres échangées entre Romain et Rāḏī, dans le temps même qui nous intéresse.

(4) QALQAŠANDĪ, *Ṣubḥu 'l 'Ašā'*, IV, 2.

(5) Cf. l'article IKHŠĪD dans l'*Enc. de l'Islām*, II, 186 (C. H. BECKER), et ajouter les détails que fournit l'*Akhbār ar Rāḏī billah wa 'l Muttaqī billah*, d'Al Sūlī, trad. et annoté par M. CANARD (*Publ. de l'Inst. d'Ét. Or. de la Fac. des Lettres d'Alger*, 1946), t. I, p. 91, 165, 212.

il ne fut jamais vizir, et, surtout, ne fut jamais à Amida durant le règne de Romain Lécapène.

Son beau-frère, Faḍl b. Ğa'far, qui se rendit en Syrie pour le compte d'Al Rāḍī, en 938 (1), n'était pas émir, et ne se trouva là que pour une mission financière.

Mais le rival de l'Ikhšid, Ibn al Rā'īq, dont la carrière audacieuse et cynique, à laquelle l'assassinat mit fin, remplit tout le règne d'al Rāḍī, duquel il fut tour à tour le favori, l'ennemi, le rival, l'allié (2), fut, en 936, élevé au rang d'*émir al omarā'* et de chef de la police, ce qui pouvait permettre à cet homme peu scrupuleux (3) de se donner le titre de vizir. Évincé de sa fonction par son propre favori Bedjkam, il profita de ce que le Prince des Croyants et son nouveau ministre étaient partis en expédition contre Ḥasan b. Ḥamdan, prince de Moṣūl, pour reparaître à Badgad, piller le palais de son rival, emprisonner ses partisans et imposer au khalife sa nomination comme gouverneur de la Syrie (janvier 939). L'Ikhšid, exposé à se voir dépossédé de son apanage, engagea la lutte contre lui. Il eut le dessous. La paix fut conclue finalement, qui laissait à Ibn Rā'īq la Syrie jusqu'à Ramla et Tibériade, et lui garantissait, en outre, le paiement d'un tribut annuel de 140.000 dīnars (4). L'accord conclu avec le khalife conférait, en plus, au nouvel émir, ancien émir al 'omarā', ancien vizir, le commandement des places de la frontière arabo-byzantine. Il lui était donc, ainsi, possible de dater d'Amid une lettre à l'empereur, possible même de s'y trouver pour la dater, par exemple, en profitant de ce que le prince Hamdanide, Saif al Dawlat, qui tenait la ville depuis 935, était parti, au début de 940, de Nisibe, en expédition contre les Grecs et contre les Arméniens, laissant la ville momentanément sans défense (5).

(1) CANARD, *op. cit.*, p. 166.

(2) Cf. *Enc. Isl.*, II, 432 (ZETTERSTÉEN) et CANARD, *op. cit.*, pp. 146-149, 150, 152, 154, 155, 156, 162, 165, 167, 168-169, 178 etc.

(3) Et, en cela, si différent de l'Ikhšid (cf. CANARD, *op. cit.*, p. 91, ces paroles de Rāḍī : « Ah, si j'avais un homme comme lui auprès de moi ! »). Il venait, ajoute l'auteur, de changer de sentiments à l'égard d'Ibn al Rā'īq. Le nom de celui-ci, pour qui le titre exceptionnel d'*émir al 'omarā'* fut créé, fut joint, à cette époque, à celui du khalife, dans la *Khotba* du vendredi.

(4) *Enc. Isl.*, *loc. cit.* ; CANARD : *Akhbār al Rāḍī...*, p. 212, n. 8 ; IBN SA'ĪD, *Kitāb al Muḡhrib*, éd. TALLQUIST, Leiden, 1899, p. 49.

(5) Cf. MAX VAN BERCHEM, *Amida*, p. 22 et note ; Cl. HUART, *Enc. Islām* s.v. Diyar BEKIR, I, p. 1010. Cf. l'article de FREYTAG : *Geschichte der Dynas*

Ceci conduirait à dater notre texte, soit de la fin 939, soit des premiers mois de 940, date de l'expédition du Hamdanide contre l'Arménie.

Il va de soi, d'autre part, qu'on ne pourrait songer à le situer en 942, après la mort d'Ibn Rā'īq, au moment où l'Ikhšid reconquit Damas, puisque, d'une part, le potentat d'Égypte, désormais indépendant, ne pouvait porter le titre de *vizir* et, qu'ensuite, depuis 937, il entretenait avec Romain des relations de bonne amitié, parfaitement définies dans la lettre que nous avons mentionnée plus haut.

M. Grégoire avait souligné la portée du mot *Καραμίτης*, en y retrouvant celui de Qarmaṭ. Ce mot devait, en tous cas, avoir une portée cruelle, car, si la lettre de Romain avait été adressée à l'Ikhšid, elle lui aurait rappelé sa défaite de 903. Adressée à Ibn Rā'īq, elle rouvrirait une blessure plus récente encore, en évoquant la terreur qu'avait fait régner en 930 l'apparition de ces révolutionnaires devant Bagdād, et la prise de la Mekke elle-même, le massacre des pèlerins de la Mekke en 935, à Tizānābad, où l'émir du pèlerinage n'échappa qu'à grand' peine à la mort, et où le khalife lui-même reconnut ouvertement son impuissance (1).

Mais il est un autre passage de la lettre, qui me paraît convenir, plus que tout, à la date que nous proposons. Après avoir rappelé les victoires d'Andronic (2) et d'Himérios, comme aussi celles du Qarmaṭ, l'auteur (3) ajoute : *Πλήν ἐλπίζομεν, ὅτι καὶ ὁ καιρὸς ὑμῶν ἐπληρώθη ἀπάρτι καὶ τελείως ἔχετε ἀφανισθῆναι.*

Quand on songe à l'expédition qui se préparait en ce moment à Byzance, et qui allait amorcer la grande reconquête des villes du *Limes*, jusqu'à Édesse et Amida elle-même, au moment où la maladie d'al Rādī, les divisions entre les princes arabes, et même les alliances de certains d'entre eux avec Byzance, présageaient la défaite, on ne peut s'empêcher de trouver que peu de moments

*tie der Hamdaniden, Z.D.M.G., t. X, p. 467 et la grandiose Histoire de la Dynastie des Hamdanides de Jazīra et de Syrie de M. CANARD, Alger (Publ. de la Fac. des Lettres, II, t. XXI), t. I, p. 744-747. Dans son livre, M. Canard insiste peu sur ce qu'il appelle « l'épisode d'Ibn Rā'īq ».*

(1) CANARD, *Akhbār al Rādī*, p. 123-124.

(2) Quel que soit cet Andronic, historique ou légendaire.

(3) COMPERNASS, *op. cit.*, p. 8, l. 9-10.

étaient mieux venus, pour exprimer une telle affirmation, surtout dans l'entourage de l'empereur.

\* \* \*

Il nous reste un dernier détail à signaler, dans la composition même de l'écrit.

A la simple lecture, il apparaît comme une mosaïque, faite de pièces et de morceaux, rattachés vaille que vaille les uns aux autres, avec la volonté, surtout, de mettre beaucoup d'arguments en ligne. Ce défaut existe déjà dans les épîtres de Nicéas et de Léon. Mais il est beaucoup plus apparent ici, d'autant plus que l'œuvre revêt un niveau doctrinal moins élevé, et semble surtout résulter du désir, ouvertement exprimé par l'auteur (1), de le rendre accessible au grand nombre, pourvu, du moins, que ce grand nombre comprît le Grec, même assez vulgaire, dans lequel l'œuvre est composée. Propagande et vulgarisation paraissent, ici, être la préoccupation dominante.

Lorsque l'on regarde ce texte, et qu'on le compare à ce que Byzance avait produit jusque-là, en langue grecque, contre l'Is-lâm, et, particulièrement, dans les temps de Théophile et de Michel, on ne peut s'empêcher d'éprouver le sentiment d'une technique mécanique, sans effort de pensée créatrice, à la fois dans l'information et dans l'expression. En fait, depuis Jean Damascène et son disciple Théodore abū Qurra (Aboucara) s'est constitué progressivement tout l'arsenal d'arguments, auquel l'auteur de notre factum a constamment recours. Car il n'invente rien.

La première période de la polémique fut essentiellement dialectique et logique (2). Elle porta sur ce que des entretiens avec les Musulmans, leur comportement historique et politique, permettaient d'inférer sur leur doctrine. Abū Qurra, par exemple, tant dans ce qui lui est attribuable, en grec, que dans celles des œuvres authentiques que nous avons de lui, en arabe, est avant tout apo-

(1) *Ἰδιωτικῶς ἐξεδόθη τῇ φράσει εἰς σύνεσιν τῶν Σαρακηνῶν.*

(2) Les prétendues références au Coran, qui forment une grande partie du chap. CI du (P. G. XCIV, 763-774) *Περὶ αἰρέσεων* de Jean Damascène, constituent, en effet, une interpolation très postérieure, qui se marque déjà par la disproportion du chapitre avec ceux du reste de l'œuvre. Mais, de plus, on y retrouve mot à mot les §§ α'-ζ' du traité de Nicéas Choniate (P.G. CXL, 105-113), η' est omis, θ' abrégé, il tourne court pour le reste. La comparaison des deux textes exclut un emprunt de Nicéas Choniate à Jean Damascène.

logétique, et il défend, dans les détails, la doctrine trinitaire contre un Islâm qu'il connaît mal. C'est avec le *Katà Mouâmet* de Nicé-  
tas le Philosophe que s'ouvre, pour la polémique en langue grecque,  
jusque-là assez contrainte, une voie nouvelle, grâce à la traduc-  
tion que cet auteur fait d'un grand nombre de passages du Coran,  
auxquels il ajoute des notions généalogiques et biographiques sur  
le Prophète. C'est à cet arsenal que notre auteur puise, comme  
aussi aux *Épîtres* étudiées plus haut, du même Nicé-  
tas et de Léon le Mathématicien. Il s'agit, enfin, ici, beaucoup moins que dans  
les *Épîtres* de Nicé-  
tas, ou dans celle de Léon à 'Umar, d'une œuvre  
largement conçue et fortement charpentée. L'auteur a tenu seule-  
ment à agencer tant bien que mal <sup>(1)</sup>, sans trop se soucier des transi-  
tions, le plus d'arguments possible à opposer aux Musulmans, en  
prenant prétexte d'une réponse « écrite familièrement, pour la com-  
préhension des Sarrazins <sup>(2)</sup> ».

En réalité, ce n'est pas à ceux-ci, incapables d'en lire un mot,  
que cette œuvre était destinée. C'était aux populations que Cour-  
couas venait de reconquérir, et devant lesquelles, en grande pompe,  
on avait brûlé les chaires des prédicateurs musulmans, aussi bien  
que les Corans et les textes arabes <sup>(3)</sup>, que ce texte, en langue vul-  
gaire, était destiné, peut-être parce que les secrétaires impériaux,  
parmi lesquels j'imagine que devait figurer l'auteur de notre épître,

(1) Sur un modèle tiré peut-être d'Aréthas, mais, à notre avis, sans penser  
même au grand théologien, dans un recueil duquel cet écrit ne trouva place  
que par accident.

(2) Cette attitude méprisante et supérieure à l'égard des Musulmans se  
retouve dans le traité attribué au moine Barthélemy, d'Édesse (*Ἐλεγχος*  
*Ἀγαθηνοῦ*, P.G. CIV, col. 1417 A). *Ἀλλ' ἐγὼ γινώσκω καὶ καλῶς ἐπίσταμαι,*  
*ἐὰν ἀγνοεῖς τὰ σὰ γράμματα καὶ τὰ ἐμά ... Ἐγὼ δὲ διὰ*  
*ἀναδιδάσκω τὸν νίόν μου · τὸν δὲ νίόν μου οὐκ ἐνδέχεται τοῦτο ποιεῖν*  
*ὅτι οὐ δύναται · οὕτω γὰρ ὑμεῖς οὐ δύνασθε περὶ τοῦ Μουχάμετ ἀκρι-*  
*βῶς εἰδέναι ὡς ἡμεῖς οἱ Χριστιανοὶ διότι ἡμεῖς πρὸ τοῦ Μουχάμετ*  
*ἔσμεν... De même, dans les écrits grecs attribués à Théodore Abu Qurra (opusc.*  
*XXI, P.G. XCVII, 1548 B), on trouve cette présentation pittoresque d'un*  
*dialecticien musulman que l'évêque de Harrân met a quia : Τῶν ἐλλογίμων*  
*Σαρακηνῶν τις θαρρῶν τῇ ἰδίᾳ τῶν λόγων εὐπρεπείᾳ, συναγαγὼν τοὺς*  
*ἄμοθρησκούς, ἵνα ὡς ἀνίκητον δογματιστὴν τοῦτον θαυμάσωσιν, φησὶ*  
*πρὸς τὸν ἐπίσκοπον · Ἦκουσα ὅτι καυχώμενος ἐπαγγέλλη βεβαιοῦν τὸν*  
*Χριστιανισμόν, καὶ ἀπὸ τῶν δοκούντων εἶναι ἐν αὐτῷ ἐλαττωμάτων ... Mon-*  
*trer le Musulman sot et enflé, peu instruit au reste, est un thème polémique*  
*parmi beaucoup d'autres.*

(3) BRÉHIER, *Vie et Mort de Byzance*, p. 173.

se figuraient que ces populations, longtemps coupées de leurs contacts directs avec l'empire, ne devaient guère connaître d'autre grec que celui-là.

La lettre qui nous occupe n'est pas seule à avoir été ainsi rédigée en langue vulgaire, pour l'usage des peuples reconquis et pour celui des soldats de la reconquête.

La « Réfutation d'un Agarène » de Barthélemy d'Edesse nous en donne un autre exemple, comme elle nous fournit un autre exemple de compilation confuse et de truculence du langage, avec le même mépris pour les Arabes et le même recours au pittoresque (1).

\*  
\* \*  
\*

Pour conclure, nous supposerons que cette épître, écrite à la fin du règne de Romain Lécapène, au moment où commençait la suite des victoires sur les Arabes, eut pour prétexte une lettre, de type traditionnel, que l'émir al Umarā, émire de Damas, Ibn Rā'iq, adressa au Basileus au moment où son accès aux plus grands honneurs put le pousser à usurper une prérogative khalifale, qui, avec les autres, échappait de plus en plus aux mains débiles du souverain.

L'œuvre, écrite en grec vulgaire, avait pour but d'appuyer par la propagande la reconquête des territoires qu'envahissaient les armées byzantines.

Nous ne croyons pas qu'elle appartienne, en fait, à Aréthas de Césarée.

A. ABEL.

### LETTRE A L'ÉMIR DE DAMAS A L'INVITATION DE L'EMPEREUR ROMAIN

Nous avons reçu, ô vizir, la lettre que tu nous as envoyée d'Émet et nous nous sommes réjouis de ta santé corporelle, comme il est d'usage parmi nous, Chrétiens, de nous réjouir de la santé physique de nos ennemis. Car tel est l'enseignement du Christ,

(1) Le texte du manuscrit de Leyden, partiellement et péniblement réadapté à une langue classique, doit être comparé au fragment publié par M. A. DELATTE, *Anecdota Atheniensia, Pamphlet contre Mahomet*, p. 333-357.

le Dieu vrai : « Aimez vos ennemis : veuillez du bien à ceux qui vous haïssent. » Mais comment as-tu eu le courage de qualifier de pure et sans tache la religion des Sarrazins, qui provient des préceptes de ce Mohammed (1) qui vous a égarés, comme l'enseignent le Coran et le Forqan (2). N'est-elle pas tout impureté avec les fornications qu'elle vous permet avec les femmes, et en vous assujettissant à beaucoup d'autres actes honteux et absurdes (3)? Que votre foi, donc, n'est pas pure, ressort clairement de ceci.

\*  
\* \*

(1) *Μουχουμέτ*. Le nom a revêtu, dans les différents textes en langue grecque, des formes extrêmement variées. Jean Damascène (*Περὶ Αἱρέσεων*, CI) l'appelle *Μάμεδ*, Nicétas, *Μωάμετ*, en conservant l'accent tonique original, mais, comme Jean Damascène, en éliminant le ḥ dur de l'arabe, mal rendu par le χ grec, que nous trouvons chez notre auteur, comme chez Barthélemy d'Édesse, qui écrit *Μουχάμετ* (P.G. CIV, 1401). On sent que l'auteur du factum, à la différence de ses trois prédécesseurs, ne respecte pas la prononciation, et n'essaie pas de rendre compte de la graphie du mot.

(2) *Furqān*. Le mot arabe est attesté dès les origines, et désigne le Coran, ce livre révélé par sections, plus tard on dira : divisé en sections. Notre auteur croit, curieusement, à l'existence de deux livres, qui constitueraient le fond de la doctrine musulmane. Cfr. *Enc. Isl.* s. v. *FURKĀN*.

(3) Dès les origines de la polémique, la polygamie des Musulmans fit l'objet des arguments indignés des polémistes chrétiens. Jean Damascène (s'il est vrai que l'analyse des sourates renfermée dans le chap. 101 du *Περὶ Αἱρέσεων* soit de lui [v.p.h.]) souligne avec indignation la licence que la surate IV (les Femmes) donne d'avoir quatre épouses et autant de concubines que l'on pourra en nourrir (mille si l'on veut !), il souligne aussi la scandaleuse facilité du divorce et montre, dans le cas de la femme de Zeyd, Zeynab, comment le Prophète accommodait la révélation avec ses désirs. Cette tendance à présenter le Prophète comme un débauché et les Arabes comme des individus seulement préoccupés de leur lubricité, devint, comme on le pense, un des lieux communs de la polémique classique. Nicétas (le Philosophe), dans son *κατὰ Μωάμετ*, après avoir dénoncé le caractère basement charnel du Paradis de Mahomet (§ 31), insiste (§ 38) sur les facilités et le laxisme que le Coran revêt dans la question du mariage et des rapports conjugaux pendant le Ramadan. D'autre part, et avec une modération qui lui fait honneur, le savant théologien traite gravement (*ibid.*, § 86) de la question de savoir si le point de vue du Coran, disant que l'on vivra en état de mariage au Paradis, est admissible. Et il le rejette, évidemment. Au siècle suivant, et peu avant le traité que nous examinons, le moine Barthélemy d'Édesse, usera de beaucoup moins de gravité et de modération. Pour lui, le Prophète n'était qu'un personnage libidineux (P.G. CIV, 1385D) : ... *καὶ ταῦτα διὰ γυναικας, καὶ δι' ἄκρατον μίξιν ἐξωνήσατο βοτάνια, συμβαλλόμενα ταῦτα εἰς πορνείαν ἄσχετον, ὡς μὴ*

Puisque vous nous avez demandé d'écouter attentivement ce que tu nous écris <sup>(1)</sup> écoute toi-même avec l'intelligence qui convient aux hommes. Nous, les Chrétiens, c'est par beaucoup de prophètes que nous avons entendu annoncer la venue au monde du Christ, Dieu et fils de Dieu, et c'est par les actes qu'a accomplis sur terre Jésus Christ, que nous avons été confirmés en notre foi et que nous avons cru en lui. Tout ce que les prophètes, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, et ceux qui ont suivi Moïse, ont prédit, touchant le Christ, cela a été aussi bien accompli par lui : qu'il naîtrait d'une vierge, qu'il ferait des miracles nombreux sur terre, ressuscitant les morts et éloignant des hommes les démons ; qu'il guérirait les malades, et qu'il serait crucifié par les Juifs prévaricateurs, qu'il ressusciterait au bout de trois jours, serait Roi du ciel ; et que ce serait par l'action d'hommes pauvres et obscurs, au nombre de XII, que le monde serait rempli de foi envers lui.

Quant à l'ineptie de votre propos comme quoi Adam <sup>(2)</sup> ne serait pas né d'une femme, nous avons beaucoup ri de l'inintelligence de ceux qui parlent ainsi. Car Adam fut créé, lui, premier, par Dieu, alors qu'aucun autre homme n'existait, tandis que le Christ, fils

*ὅλως κόρον ἔχων τῆς τοιαύτης ἐπιθυμίας ὄνπερ δι' ὄλον μεθ' ἑαυτοῦ εἶχε χρώμενος τῷ τοιούτῳ ἐπὶ τῇ αὐτοῦ ἐργασίᾳ...* ; et l'on regrette que le passage du même auteur sur le Paradis (*P.G. CIV, 1404B*) ne nous soit parvenu que sous la forme d'une exclamation dégoûtée.

Plus tard, après plusieurs auteurs anonymes, Euthyme Zigabène (*P.G. CXXX, 1348-49 ; 1351*) et Nicétas Acominate (*P.G. CXL, 105-113*) reprendront, accidentellement, et avec quelque verve, cette argumentation, qui, notons-le, ne figure pas dans celle des apologistes chrétiens de langue arabe, malgré la grande liberté dont ils jouissent souvent. Notons que, parmi les « usages absurdes » où l'amour des femmes a entraîné les musulmans, figure celui du Muhallil, sur lequel nous reviendrons plus loin (note 2 de la p. 364).

(1) *ἡξιώσατε* (2<sup>e</sup> pers. du pluriel) *ἀκοῦσαι ... τῶν παρὰ σοῦ* (2<sup>e</sup> pers. du singulier) *γραφομένων*, fait, à notre avis, ressortir le mécanisme de l'envoi, qui s'offrait à l'auteur de notre traité, lorsqu'il songeait à son correspondant, le prince de Damas, dont le secrétaire, chargé de l'expédition, exprimait, en son nom et au nom de son maître, le désir d'être écouté (c'est-à-dire *lu*) attentivement.

(2) Les polémistes musulmans, interprétant à leur façon la formule : Jésus nouvel Adam, ont opposé à l'argument de l'Incarnation, celui de la naissance d'Adam en dehors de l'intervention d'un père, et par l'opération du seul verbe de Dieu. Gāhiz, dans son *Kitāb fi'l Radd 'ala 'l Naṣārā'* (trad. ALLOUCHE, p. 148-149) l'emploie déjà, à une époque où le commentaire du Coran a déjà donné au texte révélé toute sa signification comme argument (850).

de Dieu, et Dieu lui-même, lorsqu'il y avait beaucoup d'hommes au monde, et qui naissaient de femmes par le commerce des hommes, fut seul à être engendré d'une mère, vierge unique, sans l'intervention d'aucun homme.

Vous-mêmes, d'ailleurs, ne reconnaissez-vous pas que le Verbe de Dieu pénétra la Vierge Marie par l'ouïe, qu'elle en conçut Jésus-Christ et l'enfanta (1)? Mais, quand vous dites que le Verbe de Dieu pénétra la Vierge Marie par le canal de l'ouïe, qu'entendez-vous? Que la voix (2) entra dans l'oreille de la Vierge? Mais la voix n'est rien qui ait une existence propre ni pouvoir de durer : au contraire, *tout de suite elle se dissout dans l'air. De sorte que ce n'est pas la voix qui est entrée dans la Vierge, mais bien le fils de Dieu, Dieu lui-même, signifié par cette voix, qui entra en elle, y habita et naquit d'elle pour le salut des hommes.*

Car ce fut dans le sang pur de la Vierge qu'il puisa, comme tout artisan emprunte quelque matière et accomplit son œuvre, com-

(1) Le Coran ne dit pas cela, mais : III, 44 « Et voici que l'Ange dit à Marie : Dieu te fait l'annonce d'un mot (*Kalimat*, c'est-à-dire le mot *Kun* = « sois », formule même de la création) de sa part, son nom sera le Messie, Jésus, fils de Marie, éminent en ce monde et dans l'au-delà, et parmi ceux qui approchent de Dieu... » ; V, 109 : « Et voici que Dieu dit : O Jésus, fils de Marie ... lorsque je t'ai gratifié de l'esprit de sainteté, pour parler aux hommes depuis ton berceau et dans l'âge mûr ».

On voit que le « verbe » de Dieu ne forme dans le Coran qu'une notion tangible : celle du mot créateur engendrant l'enfant qui doit naître sans père.

(2) Notre auteur saisit mal le texte du Coran, qui est, il est vrai, assez confus pour avoir permis le commentaire curieux que donne al Ġāhiz : « Si Dieu avait dit : Nous avons insufflé en lui notre esprit, cela impliquerait que Dieu lui a insufflé cet esprit de la même manière que l'on gonfle une outre, ou comme fait le bijoutier sur son soufflet, et qu'une partie de son esprit s'est détachée de lui pour pénétrer dans le corps de Jésus et celui de sa mère » (trad. ALLOUCHE, *loc. cit.*, p. 152), et qui a inspiré le texte suivant chez Ṭabarī : « (IV. 169) au verset : *C'est son verbe qu'il jeta dans Marie, c'est un Esprit venant de Lui.* Il veut dire : le verbe (= mot) qu'il ordonna aux anges de porter à Marie. c'est l'annonce (*risālat*), la bonne nouvelle (*Bašārat*) que Dieu lui adressait et que Dieu rappelle dans son verset (Coran, III, 44, voir note précédente) L'esprit (*Tafsir*, VI, 32), c'est, ou bien la vie que Dieu a infusée dans l'homme qu'il créa et qui fut Jésus, ou bien l'esprit vital qu'il envoya à Marie, et qui, entrant par sa bouche, entraîna sa Conception, ou bien, simplement, Gabriel, esprit de sainteté, qu'il lui dépêcha pour lui annoncer sa mission ». — Notons en terminant que déjà Théodore Abu Qurra dénonce le danger qu'il y a à confondre les paroles avec la parole de Dieu, *λόγια*, *λόγος* dans les discussions sur la nature divine.

me l'orfèvre fait d'or un pendant d'oreille, un anneau ou tout autre bijou : ainsi dans les entrailles de Marie la Sainte, le fils de Dieu puisa comme matière son sang pur, façonna un homme, alla y habiter et naquit d'elle, homme parfait, tout en demeurant, en soi, Dieu complet, en tant que fils de Dieu et Dieu (1). Ce fut avec les hommes qu'il se développa et qu'il agit, qu'il souffrit volontairement, pour nous, tout ce que ses disciples, qu'on nomme apôtres, ont écrit.

Entends donc bien : ce n'est pas la voix qui a pénétré la Sainte Vierge Marie, mais le fils de Dieu, Dieu lui-même, que cette voix représentait. Si quelqu'un t'explique, à propos d'un homme qu'il est tel ou tel, est-ce la voix qu'il profère qui te pénètre, ou la représentation figurée par la voix, et par laquelle l'homme que le mot concernait se manifeste et subsiste dans ton âme (2)? Si tu es doué de raison, tu dois répondre, en tout état de cause que « c'est l'homme, signifié pour moi par la voix, qui existe dans mon âme ». Mais il n'en est pas de l'homme représenté par la voix, comme de cette voix même, qui s'est évanouie dans l'air. Ainsi donc, en ce qui concerne la Sainte Vierge Marie, c'est sous l'action de la voix de l'ange que le fils de Dieu, Dieu lui-même, exprimé par cette parole comme nous venons de le dire, est venu habiter en elle et a été mis au monde avec l'homme façonné par lui, et il a grandi avec les hommes.

Si tu dis : « Comment le Dieu archisaint a-t-il pu descendre dans les entrailles d'une vierge, là où se trouvent sang et excréments? », je te dis, quant à moi : « Comment Dieu a-t-il pu condescendre, quand il façonnait Adam et Eve, à mettre la main, pour les faire, sur les organes génitaux de l'homme et de la femme? » De sorte donc que Dieu, en façonnant Adam et Eve, ne fit rien qui fût indigne de lui, mais, bien au contraire, un acte digne de haute louan-

(1) L'argument est nouveau et ne figure chez aucun des auteurs chrétiens de la polémique islamo-chrétienne. Il est en germe dans la « *Disceptatio Christiani et Saraceni* » de Jean Damascène, P.G. XCIV 1587 (4), où l'auteur chrétien souligne traditionnellement que les fonctions humaines de Jésus, c'est la chair qu'il a prise à Marie qui les a accomplies.

(2) Comparer l'argumentation développée dans le dialogue XXVII de Theodore Abu Qurra : Θεοδώρου φιλοσόφου ἐπισκόπου Καρῶν τοῦ Ἀβουκαρᾶ περὶ Θεοῦ ὀνομάτων, P. G. XCVII, 1565-1568. Cf. Jean Damasc. *Dialectica* : περὶ σημειώσεως ἐν φωνῇ.

ge, pour n'avoir pas dédaigné d'agir de la sorte, et que, dans ce cas, encore, il convient tout aussi bien de le louer pour ce qu'il a fait en vue du salut des hommes à l'égard de la Vierge Marie, et non point de le blâmer ni de blasphémer. Si, donc, il en advint de même en ce point pour Adam et Jésus, comment identifier Adam au Christ sur le seul fait d'être né sans père ?

A l'égard de ceux qui disent qu'Ézéchiel aussi a ressuscité les morts, nous avons bien ri d'eux (1). Car Ezéchiel lui-même a expliqué, dans sa prophétie dite « des ossements » qu'il ne parle pas des ossements de cadavres, mais que, ceux qui ont été ramenés de la captivité de Babylone et sont retournés à leurs lieux d'origine, ce sont ceux-là qu'il appelle les morts.

Il introduit, en effet, ces mots : « Fils de l'homme, ces ossements sont la maison d'Israël », car eux-mêmes disent : « Nos os sont devenus secs, nous avons été divisés, c'est-à-dire, nous avons été réduits à l'état de cadavres. » Puis il ajoute : « Je vous ramènerai de vos tombeaux dans votre patrie, ô mon peuple. » Comment pouvez-vous donc prendre une expression allégorique pour une réalité ? Pour ce que vous dites : « Comment pouvez-vous dire que Dieu a un fils et l'a engendré à moins d'avoir une femme comme les hommes (mortels) ? » voici ce que nous vous répondrons : « Un homme qui a une âme d'homme (2) ne peut concevoir ni exprimer cela ; il n'ira

(1) Le texte que vise le polémiste musulman auquel songe le Pseudo-Aréthas est le Cap. XXXVII. 1-10 d'Ézéchiel, où l'Éternel, « fit sortir en esprit » le Prophète, le mena « au milieu d'une campagne qui était pleine d'os », et lui ordonna de « prophétiser » sur eux... « Alors, dit-il, je prophétisai comme il m'avait été commandé, et sitôt que j'eus prophétisé, il se fit un bruit, puis un tremblement, et ces os s'approchèrent les uns des autres... jusqu'au moment où il répète : « ainsi a dit le Seigneur, l'Éternel, Esprit, viens des quatre vents, et souffle sur ces tués, et qu'ils revivent... » Ce texte est tout à fait célèbre dans l'Islam, car il est parallèle aux textes du Coran où la toute-puissance de Dieu se manifeste par ses Prophètes. quand ils l'invoquent pour donner la vie ou rendre la vie à ce qui ne l'a pas encore ou l'a perdue (on sait que le passage Coran III 43, V 110 où Jésus « crée » un oiseau et lui donne la vie en invoquant sur lui le nom du Seigneur est tiré du pseudo-évangile de Matthieu. TISCHENDORF, *Evangelia Apocrypha* Leipzig 1863, p. 89-90. Ğāhiz, dans son *Kitāb fi' l Radd'ala 'l Našāra*, avait déjà fait usage de cet argument (cf. n. 1, p. 3). Et notre auteur, en se reportant au Cap. XXXVII, 2, esquive subtilement l'argumentation.

(2) c.-à-d. non liée aux apparences extérieures et aux faits habituels. « L'ex-tériorisme » des polémistes musulmans passait aux yeux de leurs adversaires chrétiens pour un asservissement à la matière.

pas entendant l'expression de : *génération*, évoquer tout de suite une femme et un homme, et leur commerce charnel, au lieu de concevoir comme il sied la génération qui convient à Dieu (1). Un homme non doué de raison, quand il entendra dire d'un homme qu'il est rassasié (*ἐχορτάσθη*), tout de suite il conclura de ce mot *χορτάζεσθαι*, que c'est en mangeant de l'herbe, *χόρτον*, puisque de *χόρτον* vient *χορτάζεσθαι*, qu'il s'est rassasié. Si donc, en entendant parler de *χορτάζεσθαι*, l'homme doué de raison ne pense pas que c'est d'herbe qu'il s'est rassasié, car l'homme ne mange pas du foin, mais du pain, de la viande, et c'est ainsi qu'il se satisfait ; l'homme sensé fera de même lorsqu'entendant le mot *génération* il l'interprétera selon son véritable objet, et non par rapport à la nature animale. Ainsi, de vous Sarrazins, qui êtes livrés aux passions, comme des brutes, incapables de distinguer en raisonnant comme des hommes, chaque nature, et d'entendre les

(1) C'est sur ce point, où les Chrétiens situent un mystère et où les Musulmans prétendent s'arrêter au sens des mots, que les opinions se révélaient décidément inconciliables.

Les chrétiens Melchites avaient forgé de longue date une argumentation que Jean Damascène avait rénovée, tant sur le plan de la polémique interne du Christianisme (introduction aux traités contre les Monophysites, les Monothélites et les Nestoriens, P.G. XCIV, 712D, 724B ; Introduction philosophique de la *Πηγὴ γνώσεως*, XCIV, 595 sq. ; *De Fide orthodoxa*, P.G. XCIV, 790-807 ; *Dialectica*, P.G. XCIV, xlii-xlvii (611-618)), que de celle contre l'Islâm.

Dans la polémique, depuis Théodore Abu Qurra, ces arguments repris à Jean Damascène (P.G. XCVII, 1543 = XCIV, 1595 sq., dialogue XVIII : *Ἐκ τῶν πρὸς τοὺς Σαρρακηνοὺς ἀντιρρήσεων, διὰ φωνῆς Ἰωάννου Δαμασκηνοῦ*) ou traités à nouveau (P.G. XCVII, 1553-56, dial. XXIII : *ὅτι ὁ Χριστὸς γεγωνῶς ἄνθρωπος Θεὸς ἀληθινός ἐστιν* 1561-63, dial. XXV : *Ἀποδείξεις ὅτι ἔχει ὁ Θεὸς Υἱὸν ὁμοούσιον συνάραχόν τε καὶ συναΐδιον* ; 1563-65, dial. XXVI : *Διάλεξις ἀποδεικνύουσα ὅτι ὁ Πατὴρ ἀεὶ γεννᾷ, ὁ δὲ Υἱὸς ἀεὶ γεννᾶται...*) avaient constitué des lieux communs, inlassablement repris, de l'apologétique contre les Musulmans. On voit à quelle synthèse concise on en était finalement arrivé ! En fait, la polémique sur la Trinité et l'Incarnation avait été le fait du ix<sup>e</sup> siècle (cf. notre étude sur la *Réfutation des Melchites, Jacobites et Nestoriens, d'Abu 'Isā al Warrāq*, 1 vol. polygraphié, Bruxelles, 1949), où de très grands logiciens mutecallim s'y étaient attaqués. Et si, au x<sup>e</sup> siècle encore, Yahya b. 'Adī, réfute 'Abū 'Isā al Warrāq, c'est en raison du renom de celui-ci. Mais, à ce moment déjà, la polémique islamo-chrétienne se faisait, à l'intérieur du Khalifat, sur des textes surtout.

mots qui s'y rapportent, selon l'ordre naturel, vous mêlez aux choses divines la souillure de votre propre impureté. Car nous disons non seulement que Dieu a un fils, que nous appelons aussi Verbe, mais encore qu'il a l'Esprit Saint, ce que nous nommons la Sainte Trinité, en appliquant les mots de Fils et de Verbe à Dieu, afin que par le mot *Fils*, nous nous rendions compte qu'il est consubstantiel au Dieu Père, de même que les fils des hommes et que les rejetons des autres animaux sont consubstantiels à ceux qui leur ont donné naissance. Par le fait que nous l'appelons *Verbe*, nous voulons dire qu'il procède du Père sans aucune affection corporelle comme de notre esprit provient notre Verbe, sans aucune affection. Ainsi pour le Saint Esprit.

Car, de même que le Soleil, qui est un, et que l'on peut voir, possède lumière et chaleur, issues de lui sans aucune affection, et que la lumière et la chaleur ne sont pas étrangères au soleil, mais proviennent réellement et sont l'émanation même, — quoique l'on appelle l'une *lumière*, l'autre *chaleur*, elles ne sont pas étrangères l'une à l'autre, puisqu'elles proviennent d'une même source : le soleil — et la lumière révèle tout ce que l'on voit dans l'univers, la chaleur issue du soleil vivifie universellement les plantes et les animaux, ainsi, Dieu le Père, par son Fils, le Seigneur J.-C., qui s'est incarné pour notre salut, éclaire la compréhension des natures intelligibles (1) pour nous amener à concevoir correctement les choses qui les sous-entendent, et les distinguer de leurs accidents. Et vous, Sarrazins, qui n'avez pas cela, vous êtes au fond du cœur comme des aveugles, sans pouvoir distinguer une chose divine d'une chose humaine.

(1) Nous ne nous attarderons pas sur la vieille comparaison, usée jusqu'à l'écoeurement, de la nature multiple de la divinité avec celle du soleil. Ġāhiz, déjà, demandait qu'on voulût bien cesser de la mettre en avant, et 'Abū 'Isā al Warrāq, plus rigoureux, exige que l'on s'en tienne au sens des mots sans se réfugier dans des allégories. Mais ce qui est intéressant ici, à l'époque où se développait dans l'Islām la doctrine ismaélienne du *nāṭiq* et du *sāmi'* (cf. CORBIN, *Kitāb e Jamī 'al Hikmatam*, p. 63-65, et *Encyclopédie de l'Islām*, s.v. *Isma'iliyya*), est le recours à une formule qui risquait d'être entendue des Musulmans : « le seigneur Jésus-Christ, qui s'est incarné pour notre salut, éclaire la compréhension des natures intelligibles... ». Mais sans doute l'auteur de notre factum ne savait-il pas encore que, derrière ces Qarmates dont il avait célébré la louange, se préparait un mouvement qui allait, pour un temps, modifier la physionomie spirituelle même du monde musulman.

Puisse l'Esprit saint nous sanctifier et nous délivrer du péché, afin que nous ne demeurions pas comme vous, Sarrazins, comme des cochons dans la fange de l'impureté. Or, nous appelons aussi bien le Fils, Dieu, que le Saint-Esprit, de même que la lumière du soleil, nous l'appelons soleil. Car, lorsque par une fente, un rayon de soleil est entré dans la maison, et l'éclaire, nous disons que c'est le soleil qui est entré dans la maison, et qui l'éclaire. De même, encore un fois, quand en voyage, nous nous réchauffons sous l'action calorifique du soleil, nous disons que c'est le soleil qui nous réchauffe. Et voilà la démonstration sur le fait que, dans la Trinité, c'est par là que nous reconnaissons Dieu et que nous avons foi en lui.

Et la voilà aussi sur la sottise qui est la vôtre quand vous prétendez qu'en vénérant la croix du Christ, les Chrétiens l'honorent à l'égal du Christ, pour la raison que c'est sur elle qu'il a été crucifié.

Dire une telle chose n'est pas le fait d'hommes sensés ni au courant des faits. Vous-mêmes, quand vous adorez le manteau <sup>(1)</sup> de Mahomet, nous vous demandons pourquoi vous adorez le manteau et pourquoi vous égalez une loque à un homme. Si donc vous nous reprochez d'adorer la croix sur laquelle Jésus a été

(1) Cet argument, faux d'ailleurs, car le manteau, le bâton, les sandales du Prophète ne furent jamais que les reliques du Khalifât (MAS'UDĪ, *Prairies d'Or*, VI, 77 ; R. BASSET, *Encyclopédie de l'Islām*, s.v. *Burda*, 1, 815), est exceptionnel dans la polémique. En général, à l'accusation d'adorer, soit un homme, Jésus, soit la croix, objet de son supplice, les Chrétiens répliquent en soulignant le culte des Musulmans pour la pierre noire de la Mekke. E.g. : ΝΙCÉΤΑΣ, *κατὰ Μωάμετ*, § 37 : « ... et, pour mieux souligner sa perfidie [disons que] c'est à l'idole située à Vaka (*Βάκα*), et que lui-même appelle l'oratoire de la contemplation, qu'il s'arrange pour que les infortunés barbares rendent leur culte » (le mot *Bakka* = *Makka*, v. ΥΑQŪT, *Mu'ġam al Buldan*, s.v.) ; *Lettre de Léon le Syncelle* (lettre de l'Empereur Léon au Khalife Omar), P.G. CVII, 320D, 322B-D : « Ne vaut-il pas mieux adorer le Messie que d'offrir un culte à la pierre inerte dans laquelle demeure quelques chose de l'idolâtrie des temps anciens ? » Après Barthélemy d'Édesse, EUTHYME ZIGABÈNE (*Panoplia dogmatica*, XXVIII, 8, dans P.G. CXXX, 1340D) lance aux Musulmans la pierre de Βραχθά (1) qu'ils baisent ... διότι ἐπάνω αὐτοῦ σνονοσίασε τῇ Ἄγαρ ὁ Ἀβραάμ ... Εἶτα ὑμεῖς μὲν οὐκ αἰδεῖσθε προσκνουντες καὶ τιμῶντες λίθον ἐφ' ὃ ἡνναικὶ σνονοσίασεν ὁ Ἀβραάμ ... ἡμῖν δὲ ὄνειδίζεσθε προσκννοῦσι τὸν σταυρὸν δι' ὃ δαιμόνων ἰσχὺς καὶ διαβόλου καταλύεται πλάνη.

cloué, nous vous blâmerons d'autant plus d'adorer le manteau de Mahomet autant que Mahomet lui-même, alors que le Christ crucifié est ressuscité d'entre les morts et que Mahomet, qui ne fut pas annoncé par les Prophètes, ne ressuscita pas les morts, ne ressuscita pas lui-même, n'est pas plus digne d'être adoré que ne l'est sa défroque. De sorte que dans ces folies que vous débitez, c'est vous-mêmes qui avez mérité les reproches, puisqu'un homme, qui n'a pas été annoncé par les Prophètes, qui n'a pas accompli de miracles, n'a pas été engendré sans l'intervention d'un mâle, et de mère vierge, vous l'avez tenu pour prophète et honoré comme tel. Comment donc osez-vous dire que Mahomet fut prophète, cet homme impur et fornicateur, qui voyant que son ami Rusulullé <sup>(1)</sup> avait une belle femme, et voulant la rendre docile à ses désirs et ne sachant comment faire, dit à Rusulullé : « Dieu m'a dit que ta femme a commis l'adultère ». Et comme Rusulullé disait : « Je la tuerai, puisqu'elle a fait cela, » Mahomet lui dit : « Ne la tue pas, mais sépare-toi d'elle, et qu'un autre la prenne. Et après qu'elle se sera purifiée de son adultère par le fait qu'un autre l'aura prise, retourne toi-même vers elle et prends-la aussitôt, et son adultère sera lavé <sup>(2)</sup> ». Quand Rusulullé eut fait cela, et se fut séparé d'elle, Mahomet la prit auprès de lui. Et quand il l'eut souillée, et qu'il eut satisfait sa concupiscence, il dit à Rusulullé : « Prends-la de nouveau », ce qui fut fait. Et il vous a donné comme loi d'en user ainsi. Et vous, quand vous vous tenez pour outragés parce que votre femme a commis adultère (vous dites) : « Oui, nous en usons ainsi, mais ce sont des hommes de bonnes mœurs qui recueillent nos femmes, et que l'on appelle purificateurs. Et ils dorment avec notre femme dans un même lit, mettant

(1) *Son ami Rusulullé*, erreur décisive, qui nous explique pourquoi la plupart des informations de l'auteur, quand elles ne viennent pas de Jean Damascène, proviennent d'Abū Qurra ou de Nicétas. L'ami dont il est question s'appelait Zeid et l'histoire de son divorce a été racontée, comme un fait scandaleux, par tous les auteurs polémiques, y compris Euthyme Zigabène (JEAN DAMASCÈNE, *Περὶ Αἰρέσεων*, P.G. XCIV, 769 = Anonyme, P.G. CIV, 1448D = NICÉTAS CHONIATE, P.G. CXL, 112 = EUTHYME ZIGABÈNE, *Panoplia dogmatica*, P.G. CXXX, 1349).

(2) L'auteur confond pêle-mêle l'histoire de Zeid et de Zeinab, *Coran*. surate XXXIII, 37-38, le châtement de l'adultère et l'usage du Muḥallil, cet époux « libérateur » ou « liciteur », que le Coran impose à celui qui, ayant répudié absolument sa femme, se repent et désire la reprendre. Cf. *Coran*, *Sur. II*. 230.

entre eux un glaive nu (1) ». Ne comprenez-vous pas, insensés, que, alors qu'il en est qui sautent dans des précipices pour pouvoir seulement se trouver dans l'état de commettre ce péché, eux, qui ont placé entre eux ce glaive nu, quelle peine a le concubin à l'enjamber et à se souiller avec la femme? Quel est l'homme qui, couché dans un même lit avec une femme, ne se souillera pas avec elle? Car, en somme votre purificateur n'est pas plus sage que Joseph. Mais celui-ci, s'il n'avait pas fui sa maîtresse qui s'accrochait à lui, rien n'aurait empêché qu'il ne péchât avec elle. Enfin c'est cela que Mahomet a fait, en commettant adultère avec la femme de Rusulullé, et puis, il vous en a fait une loi, pour que vous ne soyez pas seulement cornards en secret, mais pour que cette aventure soit éclatante. Car celui-là n'a pas eu d'autre souci, vous voyant portés furieusement au stupre, que de vous imposer des règles en cette matière, car il savait que vous aimez surtout pécher avec les femmes.

Comment donc osez-vous dire que celui-là fut prophète et qu'il vous fut envoyé par Dieu?

Nous, ce sont les miracles du Christ, la vie glorieuse qu'il a menée et qu'il a posée comme règle, sa résurrection d'entre les morts, qui nous persuadent de le vénérer et de l'adorer comme le vrai Dieu, parce qu'il a accompli ce que les Prophètes avaient prédit à son sujet. De plus, jusqu'à ce jour, son saint et vénéré sépulcre produit un miracle chaque année, au jour de sa résurrection. Après qu'on a éteint toute flamme dans Jérusalem, où se trouve son saint sépulcre, les Chrétiens fabriquent un cierge avec un bout de mèche à allumer. Alors, et pendant que l'Émir qui gouverne Jérusalem se tient près du saint sépulcre, dont il a lui-même fermé et scellé la porte, et que les Chrétiens, debout au-dehors, les yeux tournés vers l'Église de la Ste-Résurrection crient le « Kyrie Eleison », soudain, dans un éclair, le cierge s'allume et c'est à cette lumière que les habitants de Jérusalem vont reprendre et rallumer le feu. Au contraire, la tombe de Mahomet n'est qu'ombre et que ténèbres à tous les jours de votre vie (2).

(1) Cet usage est inconnu à l'Islâm, en matière de divorce en tous cas.

(2) On sait que les musulmans prétendent au contraire qu'il s'en élève une colonne de lumière où volent les anges (v. notre article : *Le caractère sociologique du « Culte » de Mahomet dans l'Islâm tardif*, dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, p. 51-52). Barthélemy d'Édesse connaît une tradition

Venons-en à votre sottise question de savoir si c'est de son gré que Jésus a été crucifié ou contre son gré. C'est en riant bien fort que nous vous répliquons, sur ce point, que le Christ a été crucifié de son plein gré, suivant les prophéties qui le concernaient. Car ce n'est pas pour ses péchés particuliers qu'il l'a été. En effet, le Prophète Isaïe dit à son sujet : « Il n'a point commis de péché, et l'on n'a point trouvé de fraude en sa bouche ». Dieu dit encore, à son sujet, par la voix du même prophète Isaïe : « C'est à cause des crimes de mon peuple qu'il fut conduit à la mort ». Et il a pris sur lui nos péchés, c'est pour nous qu'il souffre, au point d'avoir accepté d'être crucifié pour le salut des hommes. Si nous faisons reproche aux Juifs, ce n'est pas parce qu'ils ont accompli sa volonté, pour que se réalisent les prophéties le concernant, que les Hébreux ont commis cet attentat, mais c'est, impies, pour satisfaire leur propre haine, qu'ils l'ont crucifié. Citons un exemple : si quelqu'un qui a un ennemi, porte sur le corps une enflure, un abcès qui le fait grandement souffrir, et que son ennemi vienne à lui, désireux, non de le sauver, mais de l'égorger, et qu'il le frappe du glaive à travers son abcès, pour le tuer ; que notre homme n'en meure pas, mais que cette enflure, qui le faisait souffrir, incisée, disparaisse, et qu'il soit débarrassé de son douloureux abcès, bref qu'il en sorte sain ; est-ce qu'un homme qui a quelque réflexion et quelque intelligence peut dire que son ennemi lui a fait quelque bien ? Comment donc ? Mais c'est en voulant l'égorger qu'il lui est arrivé plutôt de le guérir de sa maladie !

Vous recommencez à dire des sottises quand vous dites : « Comment pouvez-vous appeler Dieu le Christ, alors que le Christ lui-même a dit à son propre propos : « Je retourne auprès de mon père, qui est votre père, de mon Dieu qui est votre Dieu ». Dis-moi, si le fils de votre souverain disait à son armée : « je retourne auprès de mon père qui est votre père, de mon *amirumnin* qui est votre *amirumnin* », n'est-ce pas que, de même que le Prince des croyants est le père de son fils, il l'est aussi de son armée et, de même qu'il est le prince des croyants pour son fils, il l'est aussi pour son armée ? Réfléchissez à cela avec attention, et rendez-vous compte de votre imbécillité, puisque vous ne savez ni ce que vous dites, ni ce que vous pensez.

suivant laquelle la vue de la tombe du prophète suffirait à aveugler le profane qui y porterait les yeux (P.G. CVIII, 1409D-1412A).

Au sujet de Josué fils de Naué (1), et qu'il arrête le soleil, comment osez-vous dire qu'il est l'égal de Jésus? Car Josué, fils de Naué arrêta le soleil pour les nécessités de la bataille, par la vertu de la prière qu'il adressa à Dieu. Quant au Christ, sans qu'il ne dise rien, l'univers, voyant son créateur crucifié et outragé, frissonna d'épouvante, le soleil s'obscurcit, la terre s'agita et trembla en voyant mourir son créateur (2) et en le voyant subir des outrages. De même, lorsqu'un esclave voit son maître subir des insultes, ne pouvant supporter l'offense faite à son maître, il se frappe lui-même, et est rempli de douleur.

Venons-en maintenant au fait que vous avez soumis le monde.

Il vaudrait mieux pour vous d'en gémir et non de vous en vanter. En effet, c'est comme des enfants chers à Dieu et aimés de lui, que nous nous voyons éprouver par Lui. En effet « celui qu'il aime, le Seigneur le châtie » dit notre Écriture, et celui qui aime son fils le châtie. Il y a, en outre, ce que le Christ lui-même, le Dieu, nous a prêché : « Vous aurez votre épreuve en ce monde ». Et le prophète David dit : « Ne porte pas envie à l'homme qui réussit dans la voie qu'il s'est tracée, à l'homme qui accomplit une injustice ». Car, comment prétendre que vous ne commettez pas d'injustice en tuant des hommes, alors que le Prophète a dit : « Dieu ne prend aucun plaisir à la mort d'un homme, ni à la destruction d'un être vivant », et que même votre faux prophète Mahomet dit, dans son Coran : « Ne tue pas l'homme qui ne prend pas les armes contre toi, ni laboureur, ni femme, ni abbé, ni moine » (3). Et vous, vous ne respectez même pas la prescrip-

(1) Il s'agit de Josué bar Nawn, YUSHA, cf. *Encyclopédie de l'Islâm*, s.v.

(2) Cet argument était, évidemment, destiné à tomber dans le vide, puisque, pour les musulmans, et avant tout, Jésus n'a pas été crucifié en réalité. Cf. Coran, Sur. IV, 156.

(3) Cette citation est fautive, mais repose sur une tentative déjà ancienne : au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, où al Mutawakkil se mit à resserrer les liens de la Dhimma, les chrétiens se mirent à rechercher et à solliciter tous les textes qui pouvaient leur être le plus favorables. Déjà, dans un traité polémique fameux, en langue arabe, ils mettaient en avant (*Apocalypse de Bahîra*, ms. arabe paris. 215, fol. 160<sup>r</sup>) une promesse de Mahomet « de n'exiger d'aucun moine le paiement de l'impôt », et « en ce qui concerne l'ensemble des Chrétiens, de n'exercer contre eux aucune hostilité... ». Ceci est d'ailleurs partiellement confirmé par le libéralisme dont témoigne le *Kitab al Kharāj* d'ABU YUSUF YA'QUB, trad. FAGNAN, Paris 1921, 187-188. Mais les chrétiens découvrirent, par les soins du moine Ḥabib, de Bir Manta, un ancien traité que

tion de votre faux prophète, et vous passez au fil de l'épée aussi bien les hommes qui se dressent contre vous, que ceux qui ne combattent pas.

Et, concernant encore votre joie vaniteuse de faire la guerre dans l'amour de Dieu, et de parvenir ainsi à la maîtrise du monde, qu'avez-vous à répondre au fait que le Carmathe (1) vous a vaincus et mis en déroute et que, par surcroît, Andronic, dans la région de Tarse, décapita 18.000 d'entre vous en un seul lieu. Où donc était alors la belle religion des Sarrazins quand ils furent ainsi, tous, noyés dans un seul lac de sang? Et il y a encore Himerios, quand il détruisit et anéantit toute votre flotte. Où était alors votre religion?

D'ailleurs, nous espérons que votre temps est tout à fait fini, et que vous n'avez plus enfin qu'à disparaître.

Si nous considérons aussi ce que vous a enseigné votre Mahomet, qu'à votre mort vous irez au Paradis, et que vous aurez là sept chevaux et sept femmes, que vous retrouverez toujours vierges après les avoir accointées, qu'il y a là, pour vous, dans votre Paradis, trois fleuves de vin, de lait, de miel, dont vous vous nourrirez et dont vous vivrez, nous vous demanderons d'abord, parlant des femmes, pourquoi Dieu a créé la femme. N'est-ce pas tout uniment pour qu'elle conçoive de l'œuvre de l'homme, qu'elle lui donne un enfant qui soit son successeur en ce monde, et non pas pour servir à son impure volupté?

Sur les fleuves, nous vous demanderons si, oui ou non, en vous nourrissant, vous aurez à expulser les excréments qui résulteront de cette nourriture. Car, quiconque consomme un aliment, en conserve la part nécessaire à l'entretien de son corps, et en rejette le surplus inutile sous forme d'excréments. Déposerez-vous donc

Mahomet aurait accordé aux chrétiens de Nağrān, et dont le contenu, fort détaillé d'ailleurs, correspond, en l'amplifiant, au contenu de la phrase que cite, ici, l'auteur de la lettre de l'empereur Romain. Cf. *Patrologie orientale*, XIII, p. 601 sq., Chronique de Séert. Cf. notre article de la *Revue Internationale des droits de l'Antiquité*, II, 1949, p. 16-19.

(1) V. l'article cité plus haut de M. Grégoire, qui a mis en lumière la forte portée de cet argument sur un monde musulman où la décomposition politique et militaire fut tragiquement accentuée par les révoltes que le mouvement Qarmate suscita en d'innombrables endroits. Cf. BROCKELMANN, *Histoire des peuples et des états islamiques*, trad. franç., Paris, Payot, 1949, p. 128-129; HUART, *Histoire des Arabes*. I, p. 330 sqq.

votre matière fécale dans ce Paradis <sup>(1)</sup>? Et si tous les Sarrazins qui sont au Paradis se soulagent de leurs excréments, comment feront-ils pour ne pas remplir en un instant, de matière fécale, ce Paradis? Si, d'autre part, comme le disent quelques-uns d'entre vous qui semblent pleins d'esprit, ils ne rendent pas cette nourriture sous forme d'excréments mais que le surplus inutile en est évacué sous forme de sueur, par tout le corps, nous vous dirons, en réponse à cela : « Si, maintenant dans cette vie périssable, où la matière s'expulse par un seul orifice, celui-ci est tout malodorant, celui qui évacuera en sueur, par tout son corps, le superflu de sa nourriture, celui-là ne sera-t-il pas tout malodorant et répugnant au point que votre Paradis et vous-mêmes, vous serez tout remplis d'ordure et de puanteur? Et où donc irez-vous chercher assez de musc pour vous en parfumer, comme vous le faites en cette vie périssable? »

Si, maintenant, vous dites : quel besoin y avait-il que Dieu s'incarnât? — écoute !

Dieu avait condamné Adam à la mort pour avoir péché en Paradis. Et quand il fallut annuler cette condamnation à mort, Dieu envoya nécessairement son fils qui était Dieu pour que, fils de Dieu et Dieu, il remît la condamnation à mort, tout comme le fils d'un roi est envoyé par son père pour remettre une condamnation portée par son père. On voit ici que la condamnation à la mort fut abolie par le Christ. Car Jésus, mis à mort par les Juifs, ressuscita d'entre les morts et ne mourra plus jamais. Et si vous dites : « Comment a-t-il mis fin à la condamnation à mort? car nous mourrons tous, autant après la venue du Christ qu'avant », écoutez : comme il y aura dans l'univers, beaucoup d'êtres qui plairont à Dieu, êtres que, dans l'abîme insondable de sa sagesse, il a prédestinés avant de faire le monde, il n'était pas juste que Dieu amenât immédiatement la résurrection finale des hommes, ceux qui allaient vivre en lui dans la voie droite. C'est pour cela que le Christ, en ressuscitant d'entre les morts, nous a montré que ceux qui ont observé ses préceptes se rendront dignes d'une gloire pareille, et qu'eux aussi ressusciteront avec le corps dans lequel

(1) Cette délicate plaisanterie se trouve dans NICÉTAS CHONIATE, *P.G.* CXL, 118 = JEAN DAMASCÈNE, *P.G.* XCIV, 770-772 = EUTHYME ZIGABÈNE, *P.G.* CXXX, 1353.

ils ont vécu sur la terre. Avant la venue du Christ, il n'y avait aucun espoir de résurrection des morts, mais à partir de sa résurrection, il est devenu manifeste que tous les hommes ressusciteront avec leurs corps, afin que ceux qui ont fait de bonnes actions reçoivent, dans leurs corps, le prix de leurs bonnes actions, et que ceux qui ont fait du mal reçoivent le prix de leurs actes avec ces corps dans lesquels ils les ont commis.

Voilà ce que j'avais à dire sur vos insanités elles-mêmes. Et quant au reste qui a été l'objet de vains bavardages, voici notre réponse, sur les vues qu'il convient d'y opposer, nous qui avons été chargés par notre excellent Empereur de régler ces échanges, de répondre aux griefs, et de justifier notre défense.

# LE SIÈGE DE CONSTANTINOPLE PAR LES AVARES ET LES SLAVES EN 626

La défaite de la grande armée de Haganos (\*) devant les murailles de la capitale byzantine, en 626, provoqua un écroulement rapide de l'empire avar, et les conséquences en furent extrêmement importantes pour tout le Sud-Est européen et particulièrement pour les Balkans (stabilisation de la colonisation slave). Le siège de Constantinople, qui dura dix jours, marque donc le début d'un revirement historique important. Voilà pourquoi il fut jugé, depuis longtemps et d'une manière unanime, comme un événement historique d'une grande importance. La justesse de cette opinion, généralement acceptée (1), est hors de doute, et à ce point de vue le siège ne prête pas à discussion. Cependant, du moment où nous désirons connaître cet événement de près, et nous faire sur lui une idée aussi complète que possible, nous nous heurtons à nombre de questions douteuses et pas encore résolues. En lisant les travaux plus ou moins détaillés sur le siège, on remarque des différences et des désaccords à beaucoup d'égards. Les avis sont partagés sur : le motif et la cause de cet événement, le cours des opérations, l'état numérique et l'armement des deux adversaires, la composition de l'armée de Haganos au point de vue ethnique, les causes principales de l'échec des Avars, etc. A toutes ces questions, assurément intéressantes, les réponses varient. La raison principale de tous ces désaccords réside, à notre avis, dans l'utilisation incomplète et parfois même peu critique des sources disponibles (2).

(\*) Nous respectons cette forme, bien qu'il faille dire Khagan (avec l'article). N.D.L.R.

(1) OSTROGORSKY, *Geschichte*<sup>2</sup>, 84-85.

(2) Des aperçus plus détaillés ou des études spéciales consacrées au siège ont été écrits, à notre connaissance, par : K. NIKOLAJEVIĆ,

Les informations sur le siège, qui nous viennent de sources byzantines ou orientales, sont très nombreuses. C'est bien naturel, car la nouvelle que Constantinople était assiégée par Haganos, dut faire sensation dans tout le monde connu alors. Les Byzantins eux-mêmes ont gardé constamment le souvenir de cet événement, commémoré chaque année le 7 août comme fête religieuse et nationale (*ἡ ἀκαθίστου ἡμέρα*). Ce jour-là, on prononçait des sermons ou bien on lisait des synaxaires à ce propos dans les églises. Plusieurs synaxaires sont conservés, mais ils ne sont pas utilisables comme sources, car ce ne sont ordinairement que des paraphrases de paraphrases, des compilations généralisées et souvent tout à fait déformées de documents primitifs. Heureusement, un nombre suffisant de ces derniers a été conservé, à côté de ces textes sans valeur. Ils proviennent, presque tous, d'auteurs bien informés, qui décrivent, chacun à sa manière et de son point de vue, cette bataille si dramatique pour Constantinople. Chacun d'eux nous apporte certains détails qui manquent chez les autres. Et lorsqu'on recueille leurs informations,

*Kritička pokušenja u periodu od prvih pet (sedam) vekova srbske istorije*, dans *Letopis Matice srpske* 109 (1864), 14-29. — MATH. РΥΡЛ, *Die Beziehungen der Slaven und Avaren zum Oströmischen Reich unter der Regierung des Kaisers Heraklius*, Budweis (Programm, 1888), 1-16 (presque sans valeur). — J. B. BURY, *A History of the Later Roman Empire*, II 1 (London 1889), 239-241. — A. D. MORDTMANN, *Οἱ Ἀβαρες καὶ οἱ Πέρσαι πρὸ τῆς Κ-πόλεως, Ὁ ἐν Κ-πόλει Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος (παράρτ. τοῦ κ'-κβ' τόμου)*, 1892, 54-60 (où il s'agit surtout de la topographie de Constantinople, cf. KRUMBACHER, 1074). — A. PERNICE, *L'imperatore Eraclio*, Firenze 1905, 137-148. — N. NODILO, *Historija srednjega vijeka*, III (Zagreb 1905), 326-331. — S. STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II (Novi Sad 1906), 22-27. — F. I. USPENSKIJ, *Istorija vizantijskoj imperii*, I (S. Petersburg 1913), 690-697. — E. TEVJAŠOV, *Osada Konstantinopolja avarami i slavjanami v 626 god.*, dans *Žurnal Minist. Nar. Prosv.*, N.S. 52 (1914), 229-235. — J. KULAKOVSKIJ, *Istorija Vizantii*, III (Kiev 1915), 79-87. — F. ŠIŠIĆ, *Povijest Hrvata*, I, Zagreb 1925, 233-235. — B. GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj iz dobe naseljevanja južnih Slovanov*, dans *Zgodovinski časopis* 4 (Ljubljana 1950), 77-79.

La plupart des auteurs sus-mentionnés décrivent le siège en se basant presque exclusivement sur la Chronique Paschale et sur Pisdès ; Uspenskij se sert aussi de Nicéphore le Patriarche, tandis que Théodore Synkellos est utilisé seulement par Kulakovskij.

qu'on les classe de manière comparative et les vérifie, nous obtenons une image si détaillée et si complète du cours des opérations, qu'il en est peu de semblables dans l'histoire des guerres byzantines.

Le poète Pisidès, diacre et skevophylax de Sainte-Sophie, a chanté le siège de Constantinople dans un poème de plus de cinq cents trimètres iambiques impeccables, connu sous le nom de *Bellum Avaricum*. Tout en glorifiant la vierge comme généralissime de cette défense victorieuse, et en louant sur un ton de panégyrique Héraclius et le patriarche Serge, l'auteur nous offre quelques faits authentiques et précieux sur la défaite de Haganos et sur les conséquences immédiates de celle-ci. Il récita son poème, sans doute devant le patriarche, en 627 (1).

Un collègue de Pisidès, Théodore Synkellos, presbyteros et synkellos de Sainte-Sophie, prononça la même année, probablement le 7 août, dans l'église de Sainte-Sophie, un sermon solennel : « Sur l'attaque insensée des Avars et des Perses athées contre cette ville protégée par Dieu et sur leur recul honteux, grâce à l'amour divin pour les hommes et à l'intercession de la Vierge » (2). Bien que Théodore déborde

(1) Dans *Bellum Avaricum*, v. 14-15, Pisidès déclare avoir entrepris son poème avant que les événements ne soient noyés « par le temps ». Dans ses v. 305-309, il promet à l'empereur Héraclius de chanter ses exploits « lorsque, la paix rétablie, il sera plus aisé de naviguer sur l'océan des mots » (*παρούσης τῆς γαλήνης ἐν μέσῳ*) Ce qui revient à dire qu'Héraclius guerroyait encore en Perse et que (hosroès, souverain perse, était encore en vie, à savoir que son *Bellum Avaricum* a été écrit au plus tard en 627.

Nous trouvons des mentions tout à fait sommaires sur le siège dans deux épigrammes de Pisidès (*Anthologia Palatina* I, 120-121 ; cf. P. WALTZ, *Notes sur les épigrammes chrétiennes de l'Anthologie grecque*, dans *Byzantion* 2, 1925, 323-328).

Le *Bellum Avaricum* de Pisidès a selon toute apparence servi de modèle au poète-chroniqueur Const. Manassès pour sa description du siège (éd. Bonn, v. 3745-3793, p. 161-163). Il suffit de confronter vv. 3771, 3775 de Manassès avec vv. 429, 463 sq. de Pisidès.

(2) L'homélie a été éditée par L. STERNBACH, *Analecta Avarica* (seorsum impressum ex tomo XXX *Dissertationum philologicarum Academiae Litterarum Cracoviensis*), Cracoviae 1900, p. 2-24.

Les manuscrits de l'homélie conservés ne portent pas de nom d'auteur. L'hypothèse qui l'attribue à Théodore Synkellos est due

de haine contre les barbares (il nomme Haganos souvent « porc », « sangsue », « bête féroce », « vipère perfide », etc.), qu'il décrit leur attaque en rhéteur et qu'il l'explique au

à VASILIEVSKIJ, *Viz. Vremennik* 3, 1896, 91, n. 1. Indépendamment de celui-ci, STERNBACH, *Analecta Avarica*, 37 est arrivé aux mêmes conclusions en se basant sur une argumentation plus concrète. Son opinion a été reprise par JIREČEK-RADONIĆ, *Istorija Srba*, I, Beograd 1922, 60, 61, 72, et par MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, I, 158 (sous certaines réserves), tandis que beaucoup d'autres historiens mentionnent l'homélie comme étant d'un auteur inconnu (NIEDERLE, *Slovanske starožitnosti*, II 1, 231 ; STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II, 211 ; PERNICE, *Eraclio*, p. xv ; STANOJEVIĆ-ČOROVIĆ, *Odabrani izvori za srpsku istoriju*, I, Beograd 1921, 34 ; GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 79, 96). Or, il existe de sérieuses raisons qui corroborent la thèse que l'homélie a été réellement écrite par Théodore Synkellos. Premièrement, il est hors de doute qu'il est l'auteur du sermon « Sur le transfert des vêtements sacrés de la Théotocos aux Blachernes » (*Εἰς κατάθεσιν τῆς τιμίας ἐσθῆτος τῆς θεομήτορος ἐν Βλαχέρναις*, éd. Fr. COMBEFISIUS, *Hist. Monothelitarum*, Parisiis 1648, col. 751-786 ; un texte plus critique a été édité par Hr. LOPAREV, *Viz. Vremennik* 2 1895, 592-612), comme VASILIEVSKIJ l'a prouvé (*Viz. Vremennik* 3, 1896, 83-95). Par ses procédés de rhétorique, son style et son vocabulaire, ce sermon se rapproche beaucoup de l'homélie sur le siège. Il suffit à ce propos de comparer les passages sur Haganos et sur les Avars dans les deux textes (éd. LOPAREV, col. 594-596, 599 ; éd. STERNBACH, p. 5 sq.). Deuxièmement, selon la Chronique Paschale (éd. Bonn, 721), la délégation des notables de la ville qui, pendant le siège, devait négocier avec Haganos était formée de Georgios patrikios, Theodoros kommerkiarios, Theodosios logothète, Theodoros « synkellos aimé de Dieu » et du *clarissimus patricius* Athanasios. L'auteur de l'homélie sur le siège nous dit que la ville avait délégué *Σομνᾶν καὶ Ἐλιακεῖμ καὶ Ἰωάχ* — *τὸν γὰρ τέταρτον ἐκὼν ὑπερβήσομαι, ἐπεὶ περ τρεῖς καὶ Ἐζεκίας ἔστειλε πρότερον πρὸς Ῥαφάκην τὸν Βαβυλώνιον, τὸν πάλαι Ἱερουσαλήμ πορθῆσαι διανοοούμενον...* (éd. STERNBACH, p. 10, 23). Le fait même que l'orateur donne aux délégués des noms bibliques et qu'il omet sciemment celui du quatrième délégué, nous pousse à conclure, comme STERNBACH (*Analecta Avarica*, 37) l'a fait, que ce quatrième délégué était l'auteur lui-même. La personne qu'il ne considère pas comme faisant réellement partie de la délégation est sans doute Théodose le Logothète, « simple secrétaire et grammateus », comme le remarqua VASILIEVSKIJ, *Viz. Vrem.* 3 (1896), 92, n. 1. D'ailleurs la description même des négociations et surtout celle du camp de Haganos nous prouvent que leur auteur a fait partie de la délégation.

De nombreux faits désignent l'année 627 comme date de composition de l'homélie (BARIŠIĆ, *Vizantiski izvori*, I, Beograd 1955, 160, n. 4).

point de vue théologique (il attribue, par exemple, l'échec des monoxyles à une intervention de la Théotocos elle-même ; prétend que la défaite de Haganos signifie l'accomplissement d'une prophétie de l'Ancien Testament, etc.), son homélie constitue non seulement un bel exemple de la rhétorique bas-byzantine, mais aussi le document le plus complet et sans doute le plus pittoresque sur le siège. C'est justement grâce à lui qu'il nous est possible de suivre le cours du siège jour par jour.

Une description plus réaliste du siège se trouve dans le *Chronicon paschale*, provenant de la dernière décade du règne d'Héraclius, soit l'époque de 630 à 640. Pour composer cette description, caractérisée par sa concision et par son abondance de données concrètes, l'auteur anonyme se basa probablement sur des documents officiels (1), et voilà pourquoi elle est considérée avec raison comme la source la plus importante pour l'étude de l'événement de 626. Cependant, le texte qui contient ces renseignements ne parvint jusqu'à nous que dans un état considérablement mutilé (2). Cela amoindrit dans une grande mesure sa valeur, d'autant plus que nous ne disposons pas encore d'une édition critique de la Chronique.

La victoire sur les monoxyles barbares, qui fut l'opération décisive pendant le siège, est représentée dans les sources citées, ou d'une manière incomplète (*Chron. pasch.*), ou bien d'une façon nébuleuse (Pisidès et Théodore). Nicéphore le Patriarche nous offre, par contre, dans son *Breviarium* une description réaliste et, par conséquent, très précieuse de cette bataille (3).

On ne doit toutefois pas sous-estimer les renseignements

(1) MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, I, 122, estime que tous les renseignements de la Chronique Paschale sur les événements qui se sont passés après 600 « se basent sur des témoignages de contemporains ». Nous considérons comme plus probable que ces récits, du moins en ce qui concerne le siège, sont tirés de documents officiels, des soi-disant *Annales Constantinopolitani*, nous ralliant ainsi à l'avis qu'A. Freund a exprimé dès 1882 (cf. R. SPINTLER, *De Phoca imperatore Romanorum*, Jenae 1905, 15).

(2) Cf. *infra*, n. 4 de la p. 385.

(3) *Nicephori Patriarchae Breviarium*, éd. DE BOOR, 17-19.

sur le siège que fournissent les chroniqueurs Théophane et Scylitzès, car ils nous donnent, ne fût-ce que sous forme de courtes annotations, certains détails capables de compléter ou d'expliquer les données correspondantes des sources plus anciennes <sup>(1)</sup>. Il est, du reste, fort intéressant de comparer les textes de leurs informations. Le rapport de Théophane est plus court, celui de Scylitzès plus long. Les deux textes concordent presque *ad litteram* jusqu'à la phrase qui, chez Théophane, est la pénultième, avec la seule différence que Théophane, en deux endroits, s'exprime d'une manière maladroite et confuse, ce qui n'est pas le cas chez Scylitzès <sup>(2)</sup>.

(1) THEOPHANES, éd. DE BOOR, 315-316 ; SCYLITZÈS (CEDRENUS), éd. Bonn, I, 727, 11 - 729, 20.

(2) D'une phrase de Théophane assez embrouillée au point de vue du style, on peut conclure que Chahrbarāz « s'entend » (*συμφωνήσας*), c'est-à-dire conclut un traité d'alliance non seulement avec les Avars, mais aussi avec les Bulgares, les Slaves et les Gépides. Se référant à cet endroit, STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II, 211, affirme qu'à la veille de 626 les « Slaves libres » du cours inférieur du Danube avaient conclu un traité d'alliance avec les Perses et les Avars ». Or, le même passage, si obscur chez Théophane, se retrouve presque identique, mais mieux stylisé, chez SCYLITZÈS, éd. Bonn, I, 727, 11-15, et l'on peut en déduire que Chahrbarāz a conclu un traité d'alliance avec les Avars qui d'ores et déjà étaient accompagnés des Gépides et des Slaves. L'allégation de Théophane sur les « Bulgares, les Slaves et les Gépides « libres » serait contraire aux nombreux auteurs plus anciens. Ne citons qu'un exemple : les Gépides avaient perdu leur indépendance dès 567.

A un autre endroit, Théophane dit que les Avars avaient mis en jeu beaucoup d'engins de guerre aux approches de la ville : *καὶ εἰς σκάφη γλυπτὰ ἐκ τοῦ Ἰστροῦ πλῆθος ἄπειρον καὶ ἀριθμοῦ κρείττον ἐνεργάντες τὸν κόλπον τοῦ Κέρατος ἐπλήρωσαν* (p. 316, 19-21). Nouvelle phrase qui prête aux malentendus. Parmi les nombreuses interprétations possibles, celle de STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II, 211, et de GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 78, n'est pas sans fondement : les monoxyles, d'après Théophane, viennent du Danube devant Constantinople, naviguant sur la Mer Noire. Or, la même phrase, très claire, chez SCYLITZÈS, I 728, 17-19, dit textuellement : les Avars couvrirent le golfe de canots qu'ils avaient « apportés » du Danube, ce qui est confirmé à la lettre par la Chronique Paschale, p. 720, 16, et THÉODORE SYNKELLOS, éd. STERNBACH, 10, 17 et 16, 33. Cf. *infra*, n. 2 de la p. 394.

Théophane mentionne parmi les assiégeants, outre les Perses et les Avars, les Slaves, les Gépides et les Bulgares, tandis que Scylitzès omet ces derniers.

Scylitzès nous relate ensuite un *miraculum* qui ne figure pas chez Théophane (1). Les deux rapports se terminent par une même phrase. Tout fait croire que les deux chroniqueurs suivent la même source, probablement une chronique (2), avec la seule différence que Théophane en copie moins et moins consciencieusement, tandis que Scylitzès copie davantage et avec plus d'attention.

Les autres chroniqueurs byzantins racontent le siège sommairement, et généralement en se fondant sur Théophane (3). Certaines sources orientales donnent, du moins à ce que nous en savons, des descriptions courtes et souvent déformées (4).

Or, prenons en considération, d'une manière comparative, les données des sources disponibles, et tâchons de faire voir comment ce siège s'est passé.

(1) SCYLITZÈS (CEDRENIUS), éd. Bonn, I 728, 23 - 729, 18. On y raconte que dès qu'une « noble dame » (la Vierge) se fit voir parmi les guerriers de Haganos, ceux-ci se mirent à guerroyer entre eux, et que ceci obligea Haganos à se retirer. Cependant, de la partie antérieure du récit, pareille au récit de Théophane, il ressort que Haganos avait été forcé de se retirer à cause des grandes pertes qu'il avait subies sur terre et sur mer. Cette divergence suggère l'idée que Scylitzès pourrait bien avoir puisé le *miraculum* dans quelque autre source, peut-être dans quelque synaxaire. En tous cas, le *miraculum* nous donne une image faussée des événements (la mutinerie des marins et leur retour sur la Mer Noire).

(2) A l'appui de cette hypothèse, mentionnons la composition de leurs récits, composition qui est typique pour les chroniques. En constatant que les récits de Théophane concernant l'époque d'Héraclius dépendent des poèmes de Pisidès, STERNBACH (*De Georgii Pisidae apud Theophanem aliosque historicos reliquiis*, dans *Rozprawy Akademii Umiejętności, Widzial filologiczny*, Ser. II, t. XV, Cracoviae 1900, 32-33) émet l'hypothèse que la description du siège faite par Théophane a été composée selon un poème historique de Pisidès qui se serait perdu.

(3) GEORGIOS MONACHOS, éd. DE BOOR, 670-671 ; LEO GRAMMATICUS, éd. Bonn, 151 ; *Chronicon Bruxellense*, éd. F. CUMONT, dans *Anecdota Bruxellensia* I, Gand 1894, p. 28 ; ZONARAS, XIV, 16, 1, éd. Bonn, 208, 209 ; CONST. MANASSES, v. 3745-3793 (cf. *supra*, n. 1 de la p. 373).

(4) MICHEL SYRIEN, XI 3, éd. CHABOT, II 408-409 ; *Gregorii Abulpharagii sive Barhebraei Chronicon Syriacum*, éd. P. J. BRUNS et G. G. KIRSCH, Lipsiae 1879, 99 sq. ; *Eutychii Patriarchae Annales*, P.G. 111, 1086.

Au début de juin 626, immédiatement après l'apaisement d'une émeute causée par la hausse du prix du pain, Chahrbarāz apparaît avec son armée devant Chalcédoine (1). Tout en attendant l'arrivée de Haganos, il fait brûler les faubourgs de Chalcédoine, ainsi que les temples et les villas dans les environs (2).

Dimanche, le 29 juin, une avant-garde avare d'environ trente mille hommes arrive d'Andrinople à proximité immédiate du Long Mur. La cavalerie et le reste de l'armée byzantine se replient le même jour des faubourgs à l'intérieur du rempart principal (3).

Effrayés et confus, les *ἐνδοξότατοι ἄρχοντες* envoient le patrice Athanase à Haganos, lui offrant de remplir tous ses désirs à la seule condition de renoncer à l'attaque (4).

Le gros de l'avant-garde avare s'arrête pendant dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 8 juillet, près de la petite ville de Melantiade sur la côte de la Propontide et il envoie de là, de temps en temps, des patrouilles de reconnaissance dans la direction de la ville (5).

En attendant, le magister Bonos entreprend des préparatifs hâtifs pour la défense de la cité, tandis que le patriarche Serge encourage le peuple alarmé. A ce moment arrive un détachement de l'armée de l'empereur Héraclius, qui, ayant été informé à temps des intentions des Avars et des Perses, y envoie ses hommes et ses ordres concernant la défense de la ville (6).

Peu après, environ mille soldats de Haganos arrivent dans le faubourg oriental de Syke (*Συκαί*) et établissent, à l'aide

(1) Les sources ne nous disent pas la force numérique de l'armée de Haganos. Šišić, *Povijest Hrvata*, I, 233, dit que Chahrbarāz était arrivé vers la fin du mois de juin, ce qui est inexact.

(2) *Chronicon paschale*, p. 716 ; THEOD. SYNC., p. 8, 31 ; PISIDAE *Bellum Avaricum*, v. 401.

(3) *Chronicon paschale*, p. 717, 1. USPENSKIJ, *Istoriija vizant. imperii*, I, 691, se trompe lorsqu'il émet le chiffre de trois cent mille.

(4) *Chron. pasch.*, p. 718.

(5) *Chron. pasch.*, p. 717. Nous identifions l'expression *ἐπι τὰ μέρη Μελαντιάδος* à celle de *Μελαντιάς* sur la Via Egnatia (cf. PAPE, *Wört. der griech. Eigennamen*, s.v.).

(6) THEOD. SYNC., p. 6, 28 - 8, 16 ; PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 260-292 ; THEOPHANES, p. 315, 11-16.

de feux, le contact avec le détachement perse de Chrysopolis, sur la côte asiatique du Bosphore <sup>(1)</sup>. Les incendies autour de Chalcédoine et Chrysopolis ne sont pas encore éteints, et voilà que les fumées de nouveaux incendies apparaissent aussi dans les environs occidentaux de la ville <sup>(2)</sup>. En même temps l'aqueduc urbain est détruit par les Avars <sup>(3)</sup>. Par l'intermédiaire du patrice Athanase, Haganos enjoint, d'Andrinople, aux Constantinopolitains de s'expliquer sur ce qu'ils sont disposés à lui offrir pour « l'adoucir et le gratifier, afin qu'il s'en retourne » <sup>(4)</sup>.

Quelques jours plus tard, le « magister Bonos et les autres archontes », après s'être repentis de leur faiblesse première et ayant confiance en leurs forces, envoient par le même Athanase une réponse « qui forcément devait amener le maudit Haganos à se rapprocher du rempart et de la ville » <sup>(5)</sup>.

Athanase arrive dans le quartier avare, mais Haganos ne l'accueille même pas, et déclare qu'il renonce à toute négociation <sup>(6)</sup>.

Mardi matin, le 29 juillet, Haganos apparaît avec son armée d'environ 80 mille hommes devant la partie « occidentale » du rempart <sup>(7)</sup>. Estimant que la bataille s'engagera peu

(1) *Chron. pasch.*, p. 717-718.

(2) THEOD. SYNC., p. 8, 30-35 ; *Oratio historica*, P.G. 92, col 1357 A ; NICEPHORI PATRIARCHAE *Breviarium*, p. 17, 25 ; PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 401.

(3) THEOPHANES, p. 440, relate que Constantin V (741-775) avait commencé, en 766, à restaurer « l'aqueduc de Valens qui avait servi jusqu'à l'époque d'Héraclius et qui [alors] avait été détruit par les Avars ». Nous supposons que cette destruction de l'aqueduc n'a pu avoir lieu qu'au moment du siège avaro-slave, probablement au moment des premières rencontres. L'aqueduc de Valens avait été construit en 368 (JANIN, *Constantinople*, 192-194).

(4) *Chron. pasch.*, p. 718.

(5) *Chron. pasch.*, p. 718-719 : *καὶ τότε δέδωκαν ... οἱ ἀρχοντες ἀνταπόκρισιν ὀφείλουσαν πάντως παρασκευάσαι τὸν ... Χαγάνον πλησιάσαι (μὴ πλησιάσαι DU CANGE) τῷ τείχει ἤγουν τῇ πόλει.*

(6) *Chron. pasch.*, p. 719, 1-4.

(7) Cette donnée sur la force numérique de l'armée de Haganos, contenue dans le *Bellum Avaricum* de Pisidès (v. 218-219), nous paraît vraisemblable, tandis que l'allégation de Théodore Synkellos que pour « un de nos soldats il y avait cent et même plus de barbares »

après, le magister Bonos fait en hâte l'inspection de la garnison et donne ses derniers ordres. Dans une procession de hauts dignitaires de l'église, le patriarche Serge passe, lui aussi, sur le rempart. Le seul aspect des troupes amassées sous les murailles « fait trembler les spectateurs et leur enlève l'entendement ». Car une quantité innombrable d'escadrons, d'infanterie et d'attelages barbares couvrent « tout le terrain d'une mer à l'autre, comme un essaim de frelons. Le jour est ensoleillé, et le scintillement des armes et de l'équipement, surtout dans les détachements de la cavalerie et de l'infanterie cuirassées, « rend les barbares encore plus terribles, et les spectateurs encore plus confus ». C'est ainsi que le jour entier, malgré toutes les prévisions, se passa sans que la bataille ait eu lieu. Le soir, l'armée de Haganos se retire dans son camp <sup>(1)</sup>.

Le lendemain, le 30 juillet, les barbares font venir les tortues et effectuent les préparatifs pour le combat. Haganos exige des vivres (*τροφάδες*) de la cité. « Le fils de l'Empereur les lui donna en empereur », mais l'inimitié de Haganos n'en fut pas amoindrie <sup>(2)</sup>.

Le troisième jour, 31 juillet, à l'aube, « Haganos se précipita comme une grêle, accompagnée de tonnerre, sur tous les remparts » <sup>(3)</sup>. Il plaça le gros de ses troupes dans l'espace entre la Porte du Pempton et la Porte Polyandriou, qui formait le but le plus important de l'attaque. Dans la première ligne de bataille combattaient les Slaves, armés légèrement, et dans la seconde l'infanterie cuirassée, composée probablement des Avars mêmes. Sous les autres parties des rem-

(p. 9, 22), est évidemment une hyperbole. Car si nous considérons qu'il y avait alors, selon la Chronique Paschale (p. 718), « près de 12.000 cavaliers » dans la ville sans compter les fantassins, on devrait en conclure que Haganos avait amené plus d'un million d'hommes, ce qui est exclu. Le chiffre que nous donne l'*Oratio historica* (P.G. 92, col. 1357), à savoir que « pour un soldat romain il y avait dix Scythes » ne peut pas, non plus, être pris en considération, car l'auteur anonyme l'a simplement tiré du renseignement de Théodore, en le raccourcissant à sa guise.

(1) THEOD. SYNC., p. 9, 12-28 ; *Chron. pasch.*, p. 719, 5-8.

(2) THEOD. SYNC., p. 9, 28-36.

(3) THEOD. SYNC., p. 9, 37-38.

parts étaient répartis, en général, des détachements slaves (1).

Dès le matin, dans le secteur de Pégé (Πηγή), près de l'église du même nom consacrée à la Vierge, un détachement de barbares, probablement slaves, subit de graves pertes. Cela eut pour effet un relèvement du moral des défenseurs, qui crurent que c'était la Théotocos qui leur venait en aide (2). Les combattants s'affrontèrent avec des chances égales « jusqu'à la onzième heure », se servant surtout de flèches et de frondes (3). Vers le crépuscule, les Avars se mirent à pousser

(1) *Chron. pasch.*, p. 719, 8-14 παρατασσόμενος πόλεμον ἀπὸ τῆς λεγομένης Πολυανδρίου πύργου καὶ ἕως τῆς πύργου τοῦ Πέμπτου καὶ ἐπέκεινα σφοδρότερος. ἐκεῖ γὰρ τὸν πολὺν αὐτοῦ παρέστησεν ὄχλον, στήσας εἰς ὄψιν κατὰ τὸ λοιπὸν μέρος τοῦ τείχους Σκλάβους. καὶ ἔμεινεν ἀπὸ ἕωθεν ἕως ὄρας ἰα' πολεμῶν, πρῶτον μὲν διὰ πεζῶν Σκλάβων γυμνῶν, κατὰ δὲ δευτέραν τάξιν διὰ πεζῶν ζαβάτων. La distance entre la Πύργα Πολυανδρίου et la Πύργα τοῦ Πέμπτου, longue d'un kilomètre à peu près, formait la partie centrale du rempart de Théodose, *Μεσοτείχιον* (JANIN, *Constantinople*, 248, 259, 262 et tab. I).

Le renseignement στήσας...μέρος τοῦ τείχους Σκλάβους ne doit pas être pris à la lettre puisque nous apprenons par Pisidès, Théophane et Scylitzès qu'il y avait aussi d'autres tribus barbares dans l'armée de Haganos (cf. n. 1 de la p. 394 et n. 2 de la même page).

Nous traduisons l'expression καὶ ἐπέκεινα σφοδρότερος (sc. παρατασσόμενος πόλεμον) par « et de l'autre côté (sc. παρὰ τῆς πύργου Πολυανδρίου, près de la Porte Polyandriou) attaquant plus fort », ce qui, autrement dit, signifie que Haganos avait évalué la Porte Polyandriou comme le point le plus important et le plus sensible du rempart, ce qu'elle était en effet.

Nombreux sont ceux qui considèrent que l'expression κατὰ δὲ δευτέραν τάξιν διὰ πεζῶν ζαβάτων se rapporte aux Slaves (ΝΙΚΟΛΑ-ЈЕВИЋ, dans *Letopis Matice srpske* 109, 1864, 19 ; PERNICE, *Eraclio*, 143 ; NIEDERLE, *Manuel de l'antiquité slave*, II, 270 ; STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II, 24 ; KULAKOVSKIJ, *Istorija Viz.*, III, 80), mais nous ne trouvons pas que cela soit justifié par le texte. Il serait plus simple de considérer que « la deuxième ligne de cuirassiers » était formée par les Avars mêmes, comme le suppose GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 114.

(2) THEOD. SYNC., p. 9, 40. Nous concluons du renseignement tiré de la Chronique Paschale (cf. *supra*, n. 1 de la p. 381), que c'étaient probablement des Slaves, puisqu'on y dit qu'à gauche et à droite de la ligne Porte de Pempton - Porte Polyandriou étaient postés des Σκλάβοι.

(3) *Chron. pasch.*, p. 719, 12 (texte cité dans la n. 1 de la p. 381) ; THEOD. SYNC., p. 10, 7.

vers les murailles les machines et les tortues, mais ils ne parvinrent à en placer que quelques-unes (1).

Le lendemain, 1<sup>er</sup> août, les troupes de Haganos rassemblent et font avancer des « hélépoles, pétroboles et pyrgocastels » (2). Ils en placent le plus grand nombre dans le secteur principal de leur attaque, « l'une près de l'autre, de sorte que les défenseurs étaient contraints de placer un nombre énorme de machines du côté intérieur de la muraille ». Rien que sur l'espace de la Porte Polyandriou à la Porte St-Romain, 12 tours en bois (pyrgocastels) furent érigées. Leur hauteur était presque égale à la hauteur du sommet des remparts et elles étaient, de même que les pétroboles, enveloppées de peaux fraîches (3). Le travail d'assemblage et d'érection de ces machines allait très vite, car beaucoup de mains l'effectuaient et parce que Haganos « avait à sa disposition les matériaux nécessaires : ceux qu'il fit apporter en chars en arrivant, ainsi que ceux dont il se munissait dans les maisons détruites » (4). Cependant, le travail ne s'effectuait pas sans la résistance des défenseurs. Grâce à un marin qui avait construit une sorte de grue à poulie mobile, les défenseurs réussirent à brûler à Haganos quelques tours en bois. De même, les détachements de l'infanterie romaine repoussèrent l'ennemi en plusieurs endroits (5). Mais Haganos effectua avec succès une opération dans la Corne d'Or. Bien que la flotte urbaine (*οἱ σκαφοκάραβοι*) y dominât, il réussit ce jour-là à mettre à flot « les monoxyles, qu'il avait emportés avec lui » dans une anse peu profonde « près du Pont Saint Callinique », inaccessible à la flotte byzantine.

(1) *Chron. pasch.*, p. 719, 14 : *καὶ περὶ ἐσπέραν ἔστησεν (sc. Χαράνος) ὀλίγα μαγγανικά καὶ χελώνας ἀπὸ Βραχιάλιον καὶ ἕως Βραχιάλιον*. L'expression *ἀπὸ Βραχιάλιον καὶ ἕως Βραχιάλιον* signifie assurément « d'un bout à l'autre du mur, tout le long du rempart ». Le *Βραχιάλιον* du sud était formé par l'angle compris entre la partie sud du rempart de Théodose, à partir de la Porte Dorée, et la côte propontidique (JANIN, *Constantinople*, 306), tandis que le *Βραχιάλιον* du nord se trouvait quelque part dans les Blachernes.

(2) THEOD. SYNC., p. 10, 13-14.

(3) *Chron. pasch.*, p. 719, 17 - 720, 3.

(4) THEOD. SYNC., p. 10, 15-18.

(5) *Chron. pasch.*, p. 720, 5-9 ; 719, 20.

Afin d'empêcher la manœuvre libre de canots barbares dans le golfe, les unités de la flotte urbaine prirent position en vue des monoxyles, « depuis St-Nicolas jusqu'à St-Conon de l'autre côté, en Pegae » (1).

Le magistre Bonos propose alors à Haganos pour la quatrième fois d'abandonner le siège, après avoir reçu un tribut et une riche compensation. Mais Haganos exige, cette fois encore, que la population quitte la ville sans emporter ses biens (2).

Samedi, le 2 août, les combats se poursuivent, mais la situation ne change pas. L'après-midi Haganos demande qu'on lui envoie une ambassade. A la séance, convoquée en hâte au Palais, assistèrent le prince impérial Constantin, âgé de quatorze ans, le patriarche Serge, le magister Bonos et les principaux sénateurs. On décida que cinq notables, parmi lesquels Théodore Synkellos, iraient négocier avec Haganos. Arrivés au quartier de Haganos, et lui ayant remis leurs cadeaux, les émissaires romains ne furent même pas entendus. Assis en compagnie de trois émissaires de Chahrbarāz, Haganos ne leur offrit même pas de s'asseoir. Son humeur et ses expressions changeaient vite « comme chez Protée », et il s'exprimait d'une manière hautaine et vulgaire « comme

(1) *Chron. pasch.*, p. 720, 15 - 721, 3. Le renseignement de la Chronique, que les monoxyles avaient été apportés par Haganos (τὰ μονόξυλα, ἀπερ ἤγαγεν μεθ' ἑαυτοῦ, p. 720, 16), probablement sur des chariots, est entièrement corroboré par Théodore Synkellos qui nous dit que Haganos avait apporté sur des chars (ἐφ' ἀμαξῶν ἄγων) même une partie des matériaux destinés à la construction des engins de guerre (p. 10, 17 et p. 16, 33), comme aussi par Scylitzès (Cedrenus, I, 728), qui dit textuellement que les Avars avaient « apporté » (ἐνέγκαντες) du Danube une grande quantité de monoxyles (cf. *supra*, n. 2 de la p. 376).

Le pont de St-Callinique (ἡ γέφυρα τοῦ ἁγ. Καλλινίκου) se trouvait à l'embouchure du fleuve Barbyzès, dans la partie nord du golfe de Keras. L'église de St-Nicolas était située aux Blachernes, sur la grève même, hors des remparts (JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, III [*Les églises et les monastères de Constantinople*], Paris 1953, 383-384). Quant à l'église et au monastère de St-Conon, ils étaient de l'autre côté du golfe, probablement sur la colline nommée actuellement Kasinpacha (JANIN, *op. cit.*, 293-294).

(2) *Chron. pasch.*, p. 720, 10-15.

Salmonée ». Il grondait comme « le tonnerre sortant d'une outre », en exigeant que les habitants quittassent immédiatement la ville, vêtus de chemises et de manteaux, et qu'ils se rendissent chez Chahrbarāz, qui épargnerait leur vie. Sinon, il prendrait la ville le lendemain même et la mettrait à sac. C'était chose certaine, car les Perses enverraient trois mille soldats, qui seraient transportés dans les monoxyles slaves. Après avoir échangé quelques paroles plutôt âpres avec les délégués perses, les représentants de la cité repoussèrent les conditions de Haganos et quittèrent sa tente (1).

Le soir même, les délégués firent un rapport, au palais impérial, de tout ce qui s'était déroulé au quartier de Haganos. Tous ceux qui étaient présents furent consternés et profondément inquiets, car ils concevaient qu'une lutte sans merci les attendait. On décida de renforcer la vigilance sur le Bosphore, afin d'empêcher le passage de troupes perses (2).

Cette même nuit, du samedi au dimanche, trois émissaires furent faits prisonniers près de Chalae sur le Bosphore. L'un d'entre eux fut immédiatement mis à mort, tandis que les deux autres furent conduits dans la ville (3).

Dès l'aube du dimanche, 3 août, les Romains firent sortir les émissaires prisonniers sur les remparts et les montrèrent aux barbares. Ils coupèrent ensuite les deux bras à l'un d'eux, puis les lui ayant attachés autour du cou, en y joignant la tête de l'émissaire décapité la nuit précédente, ils l'expédièrent ainsi à Haganos. Le troisième fut conduit dans un bateau jusqu'à Chalcédoine ; montré aux Perses, puis décapité ; on jeta ensuite sa tête sur le rivage (4).

(1) THEOD. SYNC., p. 10, 26 - 11, 7 (le plus détaillé et le plus pittoresque) ; *Chron. pasch.*, p. 721, 4 - 722, 14 ; PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 323-348.

Les sources ne sont pas d'accord au sujet du nombre de soldats que Chahrbarāz devait, d'après son traité d'alliance, envoyer à Haganos. La Chronique Paschale (p. 721, 15) cite « trois mille hommes », Pisdès (*Bell. Avar.*, v. 342) « mille », et Théodore vaguement « une multitude de soldats alliés » (p. 11, 3).

(2) THEOD. SYNC., p. 11, 14-40 ; PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 351-362.

(3) *Chron. pasch.*, p. 722, 14-723, 5 ; THEOD. SYNC., p. 12, 1-2 PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 363-365. Chalae (*Χαλαί, Χηλαί*), situé sur le Bosphore, le Bebek actuel (JANIN, *Constantinople*, 428 et tab. XI).

(4) *Chron. pasch.*, p. 723, 5-15.

Pendant la journée, alors que les escarmouches et les attaques locales des barbares se poursuivaient autour du rempart (1), la nouvelle parvint en ville que les monoxyles slaves, chargés de transporter les alliés perses, étaient en train de prendre la mer à Chalae, sous l'inspection de Haganos en personne. Pour l'empêcher, près de 70 navires (*κάραβοι*) sortirent du port de la ville à la tombée de la nuit, malgré le vent contraire, et se dirigèrent vers Chalae (2). A ce moment précis, Haganos arrivait dans son quartier général près du rempart. On lui envoya de la ville quelques victuailles et du vin, probablement pour l'apaiser. Mais Hermitzis, un des chefs avares, vint, peu après, devant la Porte Polyandriou et reprocha aux Romains d'avoir tué ceux « qui hier ont pris leur repas avec Haganos », c'est-à-dire les émissaires perses. On répondit des remparts : « Cela ne nous touche point ! » (3).

Cette même nuit (lundi, 4 août), à l'aube, les équipages slaves prirent le large à Chalae, se dirigeant vers la côte de l'Asie Mineure dans leurs monoxyles. Mais bientôt ils se trouvèrent en conflit avec la flotte byzantine, cachée jusque là dans un golfe. Dans ce combat inégal, la flottille des monoxyles fut dispersée et son équipage tué ou noyé (4).

(1) THEOD. SYNC., p. 12, 2-4.

(2) *Chron. pasch.*, p. 723, 15-21.

(3) *Chron. pasch.*, p. 723, 21 - 724, 7.

(4) *Chron. pasch.*, p. 724, 7-10 : τῇ οὖν νυκτὶ δευτέρας διαφανούσης [*leg. διαφανούσης*] ἠδονήθησαν αὐτῶν μονόξυλα διαλαθεῖν τὴν σκοῦλκων ἡμῶν καὶ περᾶσαι πρὸς τοὺς ἐπόντιον καὶ κατέσφαξαν πάντας τοὺς ἐν τοῖς μονόξυλοις εὐρεθέντας Σκλάβους. Il est évident qu'une lacune se trouve dans le manuscrit après les mots *πρὸς τοὺς* comme VASILIEVSKIJ, *Viz. Vrem.* 3 (1896), 91, n. 1, l'a signalé. Nous supposons que cette lacune est assez grande, étant donné qu'elle est suivie par un texte qui décrit apparemment la bataille navale finale qui eut lieu le 7 août dans le golfe. Autrement dit, dans le texte de la Chronique Paschale à notre disposition, manque la description des opérations qui se sont déroulées du 4 août au matin jusqu'au soir du 7 août. Théodore Synkellos (p. 11, 11-14) nous informe que le passage mentionné des monoxyles slaves a été effectué pendant la nuit entre le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> jour des hostilités, c'est-à-dire le 2 et le 3 août, ce qui ne nous semble pas vraisemblable, étant donné que le contrat sur le transfert des troupes perses n'a été signé que le soir du 2 août, comme nous le raconte non seulement la Chronique Paschale mais aussi Théodore lui-même.

Le septième et le huitième jour (lundi et mardi, 4-5 août), Haganos fait ses derniers préparatifs en hâte, pour l'attaque qui devait être décisive. Pendant que, seules, quelques escarmouches ont lieu autour des remparts, le reste de l'armée construit hâtivement et avance les tours en bois, les hélépoles et les autres machines de siège. La partie septentrionale du golfe de Keras était déjà couverte de monoxyles. On procédait maintenant à leur regroupement, en même temps qu'on complétait les équipages par des hoplites (1). Dans l'entretemps, un détachement considérable de la cavalerie cuirassée avare longeait la côte du Bosphore, se montrant ainsi à la cavalerie perse (2).

Mercredi, le 6 août, la lutte éclata tout le long du rempart, et se poursuivit pendant toute la nuit. Les barbares subirent de très grandes pertes ; les Romains en subirent sensiblement moins (3).

Le 7 août, au matin, la bataille décisive s'engagea. « Il (Haganos) déclencha la guerre contre la ville et il la fit en même temps sur terre et sur mer. Et des fortes clameurs et des cris de guerre retentirent tout le long du rempart et sur toute la mer. Car les clairons sonnaient l'assaut de tous côtés, et toute la cité fut entourée de cris et de fracas de guerre. Il arrangea que toutes les armes de jet rangées aux bas des murs se déclenchent à la fois, que les flèches soient lancées et que toutes les autres armes entrent en action. Les monoxyles dans le golfe de Keras furent remplis de Slaves et d'autres tribus sauvages qu'il avait amenées. Et il fit qu'une multitude presque innombrable d'hoplites, embarqués là-dedans, se missent à ramer vers la ville, en poussant de grandes clameurs. Il espérait et croyait pouvoir percer les

(1) THEOD. SYNC., p. 12, 2-15. Il écrit, entre autres, que Haganos « avait déjà transformé tout le golfe en terre ferme à l'aide de ses monoxyles... », ce qui est évidemment exagéré. De notre exposé antérieur (cf. *supra*, n. 1 de la p. 383), il ressort que les monoxyles ne pouvaient se mouvoir librement que dans la partie du golfe qui se trouve au nord des Blachernes. Il ressort en outre du *Breviarium* de Nicéphore (éd. DE BOOR, 18, 17-21) que la plus grande partie des monoxyles était concentrée à l'embouchure du fleuve Barbyzès.

(2) THEOD. SYNC., p. 12, 15-21.

(3) THEOD. SYNC., p. 12, 22-28.

murailles de la cité avec son armée terrestre, tandis que les équipages des monoxyles, amassés dans le golfe de Keras, lui faciliteraient l'abord de la ville elle-même » (1).

Dans le premier assaut, la cavalerie de Haganos prit la Théotocos des Blachernes et ses environs, et s'y fortifia (2). Dans les autres secteurs du rempart, ses troupes combattaient en subissant de graves pertes. « L'amas de ceux qui périrent était si gros, et l'attaque échoua à tel point que les barbares ne purent pas, plus tard, rassembler ni brûler leurs morts » (3).

Quant aux monoxyles slaves, il était convenu qu'ils devaient partir de l'embouchure de la rivière Barbyzès et se diriger vers la ville, dès que des feux s'allumeraient sur Pteron des Blachernes. Après en avoir été averti, Bonos ordonna de placer rapidement un groupe de birèmes et de trirèmes bien armées à proximité de Pteron, et un autre sur la côte opposée du golfe, et d'allumer les torches aussitôt après. Croyant que c'était un signal de Haganos, les monoxyles se mirent en route, et, peu après, arrivèrent près des Blachernes, à grands cris et grand fracas. Les navires de la ville entrèrent immédiatement en action. Cernés soudainement presque de tous côtés, les monoxyles, poussés, bousculés, se heurtant les uns aux autres, entrèrent dans une confusion épouvantable. Les combattants des birèmes et des trirèmes se mirent à cribler de flèches les équipages de la flotte de Haganos, à renverser les canots, à percer les combattants avec des lances et à les égorger avec des épées. La mer devint rouge de sang (4). Parmi les marins de Haganos, il y en avait qui,

(1) THEOD. SYNC., p. 14, 40--15, 12. Le renseignement donné par Théodore, que « Haganos avait rempli les monoxyles de Slaves et d'autres tribus barbares » et « que les monoxyles portaient un équipage formé de différentes tribus barbares » s'accorde avec ce que nous dit PISIDÈS, à savoir que les Bulgares avaient pris, à côté des Slaves, part au combat naval (*Bell. Avar.*, v. 409).

(2) PISIDÆ *Bell. Avar.*, v. 403-408.

(3) THEOD. SYNC., p. 15, 13-16. Sous les coups des flèches et des pétroboles, les barbares tombaient « comme des sauterelles », nous dit PISIDÈS, *Bell. Avar.*, v. 417-435.

(4) NICEPHORI PATRIARCHÆ *Breviarium* (p. 18, 6-24) nous donne une description brève, mais très réaliste, du combat naval sur le golfe de Keras. La Chronique Paschale nous a seulement conservé

feignant d'être morts, se maintenaient sur l'eau, tandis que d'autres se cachaient sous des canots renversés. Mais cela ne les tira pas d'affaire (1). Ayant aperçu le feu « dans le portique placé contre l'église St-Nicolas » et croyant que c'étaient les Avars qui étaient sur la rive, une grande partie des naufragés slaves furent tués par les Arméniens dès qu'ils sortirent de l'eau. Une partie moins grande des Slaves, qui avaient gagné à la nage la rive où se trouvait Haganos lui-même, furent mis à mort par ses ordres (2). Il n'y eut qu'un nombre restreint de barbares qui réussirent à gagner la côte septentrionale et à échapper à la mort en se sauvant dans les montagnes (3). Ainsi l'échec total de la flotte avare mit fin à la bataille. La mer près des Blachernes était couverte « de cadavres et de canots vides, qui erraient çà et là et flottaient sans but » (4).

Monté à cheval, Haganos observait le cours de la bataille d'une colline peu éloignée. Lorsqu'il vit ce qui était arrivé, « il descendit, dit-on, à pied jusqu'à sa tente et il se frappait la poitrine et la tête » (5).

Les défenseurs annoncent leur victoire maritime aux ennemis et leur montrent « la multitude de têtes sur les lances » (6). L'armée de Haganos entra en agitation. Un par un, les détachements slaves quittent la place et, par crainte des cavaliers de Haganos, se mettent à fuir. L'exemple des ma-

la description des dernières scènes du combat (p. 724, 11-20). Nous trouvons des descriptions plus amples, mais imprécises et voilées par la rhétorique religieuse, dans le *Bellum Avaricum* (v. 436-474) de PISIDÈS et chez THEOD. SYNC., p. 15, 17-36 et p. 16, 19-31. Ils affirment très sérieusement que la Théotocos en personne tuait et noyait les barbares. Les autres sources ne décrivent le combat que très sommairement.

(1) PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 466-474.

(2) *Chron. pasch.*, p. 724, 11-18. ŠIŠIĆ, *Povijest Hrvata*, I, 233-234, confond le combat naval, qui a eu lieu dans le golfe, avec la tentative du 4 août de faire passer l'armée perse de l'autre côté du Bosphore.

(3) THEOD. SYNC., p. 15, 37.

(4) THEOD. SYNC., p. 15, 16-20.

(5) THEOD. SYNC., p. 16, 1-5.

(6) THEOD. SYNC., p. 16, 7-11.

rins qui s'étaient sauvés dans les montagnes était contagieux. La cavalerie avare partit à leur poursuite, et les soldats virent presque toute la place devant le rempart. En poussant des cris de joie, certains détachements de la garnison, et par endroits même des femmes et des enfants, sortirent de l'enceinte en courant. Cependant, le magister Bonos donna l'ordre que tous ceux qui étaient sortis hors des murailles devaient se retirer. Le silence se fit devant le rempart (1).

La nuit tombée, les soldats de Haganos retirèrent de dessous le rempart les engins de guerre mobiles et plus légers, ils ôtèrent la peau des tortues et des pyrgocastels, qu'ils brûlèrent ensuite, et mirent le feu au camp et à ce qui restait de leur équipement. Les feux éclatèrent, et pendant toute la nuit le ciel resplendit (2). Haganos fit mander qu'il se retirait, mais qu'il reviendrait bientôt (3).

Vers l'aube du jour suivant (vendredi, 8 août) les derniers détachements de l'infanterie barbare se replièrent. Lorsque le jour se leva, il n'y avait plus un seul soldat devant les murailles. Des nombreux incendies la fumée s'élevait encore, et la ville entière en était enveloppée.

La magister Bonos et le patriarche Serge, entourés de leur escorte, sortent devant la Porte Dorée et regardent brûler les engins de l'ennemi. La ville est en liesse. On fête la victoire dans les rues, dans les églises et dans les maisons. Mais personne ne sort encore des murs, car les escadrons avars parcourent les faubourgs et y mettent le feu partout. Ils avaient fait le plus grand dommage aux environs des Blachernes, où ils avaient brûlé, entre autres, l'église des Sts-Anargyres (Cosmas et Damianos) et l'église St-Nicolas. C'est alors que leur chef offrit de négocier, mais Bonos repoussa son offre. « A la septième heure », le dernier détache-

(1) *Chron. pasch.*, p. 725, 6-9 ; THEOD. SYNC., p. 16, 11-17.

(2) *Chron. pasch.*, p. 725, 1-5 ; THEOD. SYNC., p. 16, 31-37 exagère sans doute en racontant que « ces maudits (barbares) avaient incendié les tortues, les triboles (hérissons ?), les hélépoles, les tours en bois, tous les engins de guerre et toutes les armes de jet, absolument tout ce qu'ils avaient bien pu apporter sur des chariots ou construire sur place ».

(3) *Chron. pasch.*, p. 725, 12-15.

ment de la cavalerie de Haganos quitta les environs de la ville (1).

Ainsi se termina le siège. Les jours suivants, les soldats romains et les citoyens ramassent et enterrent les cadavres dans le golfe et autour des remparts, et transportent sur la rive les monoxyles barbares qu'ils brûlent ensuite (2). L'armée perse cantonna près de Chalcédoine jusqu'au printemps de l'année suivante, 627 (3).

Le siège de Constantinople en 626 est considéré d'habitude comme une action commune perso-avare, provoquée par l'initiative de la diplomatie perse (4). Nous estimons que ce point de vue, qui n'est en réalité que l'acceptation de ce que nous relate Théophane en simplifiant (5), ne répond pas à l'état de

(1) *Chron. pasch.*, p. 725, 15 - 726, 10 ; THEOD. SYNC., p. 16, 37 - 17, 5. L'église des Sts-Anargyres (*Κοσμιδιον*) se trouvait au nord des Blachernes, Eyüp actuel (JANIN, *Les églises*, 296-299).

(2) D'après THEOD. SYNC. (p. 15, 13-15), il y avait, le dixième jour des hostilités, tant de morts devant les remparts « que les barbares ne purent plus ramasser et brûler leurs morts ». Ils ne purent pas les ramasser dans le golfe de Keras. « Il se passa bien des jours avant que les nôtres n'aient enterré à grand' peine les cadavres des barbares, ramassés dans le golfe, et qu'ils aient rassemblé et brûlé leurs monoxyles » (THEOD. SYNC., p. 16, 5-7). C'est apparemment du même feu de monoxyles que Leo Grammaticus parle quand il écrit que les citoyens avaient « chassé (les barbares) dans leur propre pays, en tuant beaucoup de milliers et brûlant leurs vaisseaux » (*τὰς ναῦς ἐμπρήσαντες*, éd. Bonn, 151). Prenant ces mots à la lettre et négligeant les autres sources qui décrivent le combat naval dans le golfe en détail (cf. *supra*, n. 4 de la p. 387), certains savants, les interprétant à tort, prétendent que les monoxyles slaves avaient été détruits en 626 « par le feu » ou par « le feu grégeois » (NIEDERLE, *Slov. starožitnosti*, II 1, 230 ; USPENSKIJ, *Ist. viz. imperii*, I, 692 ; GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 78). D'ailleurs, d'après les sources, « le feu grégeois » a été employé pour la première fois lors du siège des Arabes en 678 (OSTROGORSKY, *Geschichte*<sup>2</sup>, 101).

(3) THÉODORE SYNKELLOS (p. 17, 22) nous dit que Chahrbarāz était resté à Chalcédoine « plusieurs jours » après le siège. THÉOPHANE (p. 316, 25) et SCYLITZÈS (I, 729) nous donnent un renseignement plus précis, à savoir que le chef perse a « passé l'hiver » près de Chalcédoine.

(4) PERNICE, *Eraclio*, 139-140 ; STANOJEVIĆ, *Vizantija i Srbi*, II, 22 ; USPENSKIJ, *Ist. viz. imperii*, I, 690, 697 ; ŠIŠIĆ, *Povijest Hrvata*, I, 233 ; GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 77.

(5) THEOPHANES, p. 315, 1-11.

choses réel. Dès l'automne 622, les Perses avaient mené de graves luttes défensives contre Héraclius. L'arrivée de Chahrbarāz devant Chalcédoine n'était qu'une diversion, qui devait paralyser l'offensive d'Héraclius en Arménie et montrer aux Constantinopolitains qu'elle était sans importance. Ne disposant ni de flotte, ni d'engins de siège, le général de Chosroès n'était évidemment pas en mesure de prendre part, en égal, au siège de la capitale d'Héraclius. Quant aux Avars, l'affaire est différente. La ville sur le Bosphore offusquait leur vue depuis longtemps et les attirait par son opulence. Après une tentative manquée de prendre la ville par la surprise en 617, et non satisfait des trésors et des marchandises qu'il avait reçus lors du traité de paix en 619, Haganos entreprit des préparatifs très sérieux pour tenter le grand siège, dès qu'Héraclius et son armée se furent rendus sur le front perse, bien que l'Empereur lui eût promis, avant son départ, encore 200.000 écus et renforcé sa promesse par des otages (1). Il n'entama qu'au printemps 626 des négociations avec les Perses (2). C'était plutôt une entente concernant la synchronisation de deux actions séparées, qu'une alliance militaire. L'accord sur la participation minimale, et plutôt symbolique, de l'armée perse au siège de la ville, ne fut signé que le 2 août, cinquième jour du siège. L'armée de Chahrbarāz resta, jusqu'au bout, simple spectatrice du combat. Le siège est, par conséquent, l'œuvre de Haganos, un coup de grand style dans sa politique agressive, et non un résultat de la coalition perso-avare.

Instruit par son expérience antérieure, Haganos arriva devant Constantinople préparé solidement. Son armée d'environ 80 mille hommes était, semble-t-il, trois ou quatre fois plus nombreuse que celle des défenseurs (3). Au point de vue

(1) THEOD. SYNC., p. 5, 30 - 6, 25 ; NICEPHORI PATRIARCHAE *Breviarium*, éd. DE BOOR, 17, 16-24.

(2) *Chron. pasch.*, p. 716, 17 - 717, 1.

(3) C'est USPENSKIJ qui, le premier, a émis l'hypothèse que des formations armées de Verts et de Bleus (*δημόται*) avaient pris part en 626 à la défense de la ville (*Ist. viz. imperii*, I, 691). Défendant le même point de vue, G. MANOJLOVIĆ, *Le peuple de Constantinople*, dans *Byzantion* 11 (1936), 632, cite à l'appui de cette thèse le *Bellum Avaricum* de Pisdès (v. 251-297) et la Chronique Paschale (p. 720, 14).

de l'armement de la cavalerie et de l'infanterie, il était leur égal. La force offensive de ses monoxyles n'était pas à mépriser. Le nombre et la qualité de ses machines de siège étaient satisfaisants (1). Le moment choisi pour l'attaque était favorable. Les murs avaient déjà commencé à fléchir et la ville pouvait être prise. Mais cela ne survint pas, pour plusieurs raisons.

Escomptant un succès rapide, Haganos devant Constantinople, de même que son prédécesseur pendant le siège de Thessalonique en 586 (2), ne disposait que d'une quantité très limitée de vivres. Cette omission dans la préparation stratégique du siège fut, à notre avis, la cause essentielle de son échec (3). Car le manque d'aliments força Haganos à accélérer le cours des opérations, à entreprendre prématurément son attaque principale et à renoncer, après son premier échec important, à toute lutte ultérieure.

Lors de l'assaut mené sur le golfe de Keras, les monoxyles étaient partis avant l'heure convenue, grâce à une ruse des assiégés, ou, plutôt, grâce à leur service de renseignements bien organisé (4). Naviguant en formation serrée, ils per-

Dans son aperçu critique de l'article de Manojlović, Yv. JANSSENS, dans *Byzantion* 11 (1936), 534, met en doute la valeur testimoniale des textes cités. Mais nous estimons que Théodore Synkellos, qui dit explicitement que le magister Bonos avait mobilisé τὸ στρατιωτικὸν καὶ τοῦ λαοῦ ὅσον ἐπιλεκτοὺς πρὸς ἀντιπαράταξιν (p. 9, 16), prouve clairement qu'ici, du moins, le doute n'est pas de mise.

Si nous prenons en considération ces paroles de Théodore, puis le récit de Pisdès relatant qu'avant le début du siège « une foule de soldats » était arrivée dans la ville (*Bell. Avar.*, v. 280) et enfin le renseignement donné par la Chronique Paschale (p. 718) qu'il y avait dans la ville « près de 12.000 » cavaliers sans compter les fantassins, nous concluons que les forces armées des défenseurs de la ville se montaient au moins à quelques dizaines de milliers de combattants.

(1) PERNICE, *Eraclio*, 140-142, estime que les remparts étaient imprenables. Nous avons vu plus haut qu'on ne pourrait pas soutenir cette thèse.

(2) Cf. *Miracula S. Demetrii*, I, 13-15, dans *P.G.* 116, col. 1284 sq.

(3) Haganos le dit explicitement dans son message à la ville, à la veille de sa retraite, comme nous le communique la Chronique Paschale, p. 725, 11-14.

(4) *Chron. pasch.*, p. 725, 11-14 ; NICEPHORI PATRIARCHAE *Breviarium*, p. 18 (cf. *supra*, n. 4 de la p. 387).

dirent, lors de la première attaque de birèmes et de trirèmes, toute liberté de manœuvre, et furent rapidement engloutis. Leur échec inopiné poussa l'impulsif Haganos à massacrer les naufragés. Cette conduite suscita la débâcle complète de l'armée de terre, déjà démoralisée. Dans le golfe de Keras fut répété ce qui était arrivé déjà plusieurs fois dans le passé, lors des combats des navires byzantins avec les canots slaves (1).

C'est Haganos en personne qui conduisait, en qualité de commandant en chef, en maître absolu, toutes les opérations de l'attaque. Les témoignages qui nous sont restés nous le décrivent comme un homme très brutal, violent et impulsif, un despote méchant et cruel, et non un stratège fin, pénétrant et calme (2). Un siège, aussi compliqué, d'une ville aussi puissamment fortifiée et protégée par une flotte si considérable, exigeait, outre cette armée et ces armes formidables, un commandant d'une autre trempe. Le père de Haganos, Baïnos (vers 561-582), avait assiégé Sirmium en Pannonie avec beaucoup plus de prudence et de réflexion, quoiqu'elle fût moins fortifiée (3).

(1) Lors de la défense de Chersonèse de Thrace en 559, quelques navires byzantins ont suffi pour détruire « la flotte de roseaux » (*ὁ τῶν καλάμων στόλος*) koutriguro-slave, de près de 150 radeaux (*Agathiae Hist.*, V, 22 ; cf. BARIŠIĆ, *Viz. izvori*, I, 79, n. 16). La bataille navale devant Thessalonique en 616, lorsque Hatzon entoura la ville par une « multitude innombrable » de monoxyles slaves, se termina de la même manière (*Miracula S. Demetrii*, II, 1, dans *P.G.* 116, 1325 sq.). Il est évident que les monoxyles se prêtaient uniquement à la piraterie, ce qui nous est confirmé par de nombreux témoignages (*Miracula S. Demetrii*, II, 1, dans *P.G.* 116, 1325, n° 158 ; *Mir.*, II, 5, éd. TOUGARD, 156, n° 76 ; 166, n° 87 ; 178, n° 99 ; 182-184, nos 106-107).

(2) Nous tenons la plupart des renseignements sur la personne de Haganos, de Théodore Synkellos qui, en tant que membre de la délégation des notables de la ville, avait été dans son camp et l'avait vu de près (éd. STERNBACH, p. 5, 13 - 6, 27, et p. 10, 26 - 11, 7). Dans un accès de colère, Haganos menace les délégués, en leur révélant ainsi un renseignement précieux sur ses intentions futures (cf. *PISIDAE Bell. Avar.*, v. 351-354 ; *THEOD. SYNC.*, p. 11, 1-7). Après la bataille dans le golfe, il met à mort les naufragés slaves (cf. *supra*, n. 2 de la p. 388), ce qui non seulement était insensé, mais eut une influence néfaste sur le moral de ses troupes terrestres.

(3) Cf. MENANDRI *Fragmenta*, éd. DE BOOR (*Exc. de legat.*), II,

Les Slaves formaient la grande majorité des forces terrestres et navales de Haganos. C'étaient des fantassins légers de première ligne et des rameurs sur les monoxyles. Les cavaliers cuirassés et, probablement aussi, les fantassins cuirassés de seconde ligne étaient des Avars. Les équipages armés des monoxyles étaient complétés, paraît-il, par des Bulgares et des Gépides (1). Sans doute qu'il y avait aussi d'autres peuplades dans l'armée de Haganos. Sa force offensive était incontestablement amoindrie par cette composition hétéroclite, ainsi que par la position inférieure des tribus slaves qui en formaient la grande majorité. L'échec des Avars fut donc conditionné par bien des facteurs. En un mot, devant Constantinople, en 626, la civilisation du plus faible triompha de la force du plus fort.

Les sources relatant le siège nous font conclure que, dans la masse des soldats de Haganos, se trouvaient aussi des Slaves du cours inférieur du Danube, non pas en alliés libres, mais en tribu soumise (2). Il en résulte que les Avars avaient

471-476 ; JOH. EPHESENI *Hist. eccl.*, VI, 30-32, éd. SCHÖNFELDER, 261-262 ; SIMOCATTAE *Historia*, I, 3, éd. DE BOOR, 44-45.

(1) *Chron. pasch.*, p. 719, 10-14 ; PISIDAE *Bell. Avar.*, v. 194-201, v. 403-412 ; THEOD. SYNC., p. 11, 13-14, p. 12, 6-10, p. 15, 7-9 ; NICEPHORI PATRIARCHAE *Breviarium*, p. 18.

(2) STANOJEVIĆ (*Vizantija i Srbi*, II, 22, 24, 27, 211) et GRAFENAUER (*Nekaj vprašanj...*, dans *Zgodovinski časopis* 4, 1950, 78) estiment qu'il y avait dans l'armée de Haganos, à côté des Slaves de Pannonie soumis, des Slaves libres du cours inférieur du Danube. Il est hors de doute que ces Slaves aient effectivement pris part au siège (les « monoxyles du Danube » leur appartenaient sans doute). La question se pose toutefois de savoir s'ils sont venus devant Constantinople en tribu soumise ou en alliés libres des Avars. Nous apprenons par SIMOCATTA (*Hist.*, I, 7, 1 et VI, 6, 14, éd. DE BOOR, 52 et 232) que vers la fin du VI<sup>e</sup> et tout au commencement du VII<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 602), les Slaves du cours inférieur du Danube ne sont pas soumis à Haganos (cf. BARIŠIĆ, *Vizantiski izvori*, I, 107, n. 13 ; 113, n. 41). Ont-ils gardé leur indépendance jusqu'en 626 ou ont-ils été soumis dans l'intervalle par les Avars ? Défendant sa thèse de la présence de Slaves libres sous les murs de Constantinople en 626, Stanojević se réfère au renseignement sur le siège donné par Théophane. Or, nous avons vu que Théophane, en réalité, ne dit rien à ce propos (cf. *supra*, n. 2 de la p. 376). Comme second argument, Stanojević cite cette phrase du *Breviarium* de

soumis cette tribu slave, que Simocatta qualifie de libre et d'indépendante jusqu'en 602 (1), au cours de la première ou de la deuxième décennie du VII<sup>e</sup> siècle.

Ces vers de Pisidès, poète contemporain du siège, écrits en 629 et passés presque inaperçus jusqu'à présent, nous disent éloquemment quelles furent pour l'État avare les conséquences immédiates du siège de Constantinople : « Le Scythe tue le Slave et il est tué ensuite, et, ensanglantés par ce massacre mutuel, ils sont sérieusement empêchés de mener une lutte commune » (2).

*Belgrade.*

F. BARIŠIĆ.

Nicéphore : *ἐπειδὴ δὲ καὶ Σκλαβηνὰ πλῆθη οἱ Ἄβαροι ἐπεφέροντο καὶ εἰς συμμαχίαν ἐχρῶντο* (éd. DE BOOR, 18). Mais il est évident qu'ici l'expression *εἰς συμμαχίαν ἐχρῶντο* ne veut pas dire « ils s'en sont servis comme alliés de guerre » mais « ils s'en sont servis dans leur lutte commune », comme l'a d'ailleurs traduit GRAFENAUER, *Nekaj vprašanj*, 79. D'autre part, Théodore Synkellos dit textuellement que Haganos, se préparant au siège, avait rassemblé « toutes les tribus barbares qui lui étaient soumises » (*καὶ πᾶν συνῆγε τὸ ὑπ' αὐτῷ ταπτόμενον βάρβαρον*, éd. STERNBACH, p. 6, 25-27). Ce qui concorde avec le renseignement donné par la Chronique Paschale sur le massacre des naufragés slaves (cf. *supra*, n. 2 de la p. 388), qui apparemment appartenaient aux tribus du cours inférieur du Danube. Par conséquent, les sources sur le siège nous poussent plutôt à supposer que les Slaves du cours inférieur du Danube avaient été soumis par les Avars pendant la première ou la deuxième décennie du VII<sup>e</sup> siècle, et non pas qu'ils ont pris part en tribus libres au siège de Constantinople en 626.

(1) Nous voyons dans SIMOCATTAE *Historia*, I, 7, 1 et VI, 6, 14 (éd. DE BOOR, 52 et 232) que vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'empereur et Haganos considèrent tous deux les Slaves du cours inférieur du Danube comme une tribu indépendante.

(2) PISIDAE *Restitutio Crucis*, v. 78-81, éd. L. STERNBACH, dans *Wiener Studien* 13 (1891), 4-8. Les v. 104-113 montrent que le poème *Restitutio Crucis* a été composé au printemps 629, comme Sternbach l'avait signalé (*op. cit.*, p. 25).

# THE CORRESPONDENCE OF A TENTH-CENTURY BYZANTINE SCHOLAR (\*)

Students of the history of the Byzantine empire during the first half of the tenth century — roughly speaking, the reigns of Leo VI, Constantine VII, and Romanus Lecapenus — are fortunate in that there survive several collections of letters from that period which supplement and correct the narrative sources. Some of these collections are edited in readily accessible publications<sup>(1)</sup>. Others have been edited indeed, but in periodicals which are not always easy to come by<sup>(2)</sup>. Others again have been edited only in part or not at all<sup>(3)</sup>. To this last category belongs the collection

(\*) Since this paper was sent to the press I have learned that Mr. Basileios Laourdas of the University of Salonica is also working on these letters. His study, which is principally concerned with the writer's knowledge of classical literature, will appear in *Ἀθηνᾶ* 59 (1954) pp. 176-197. We hope to publish the complete text of the letters jointly in due course.

(1) Letters of Leo Choerosphactes in G. KOLIAS, *Léon Choerosphactès, magistré, proconsul et patrice*, Athens, 1939, 76-129; letters of Nicolaus Mysticus in MIGNE, *P.G.*, 111, 27-392 (further letters of Nicolaus edited by I. SAKKELION, *Deltion*, 3 (1890-92) 108-16; *Id.*, *Πατριακή Βιβλιοθήκη*, Athens, 1890, 279-88; S. LAMPROS, *N.E.*, 21 (1927) 3-29).

(2) Examples are the letters of Romanus Lecapenus, edited by I. SAKKELION, *Deltion*, 1 (1883-4) 657-66, 2 (1885) 38-48, 385-409; letters of Theodore Daphnopates, edited by I. SAKKELION, *loc. cit.*; letters of Theodore of Cyzicus, edited by S. LAMPROS, *N.E.*, 19 (1925) 269-96, 20 (1926) 31-46, 139-157; letters of Theodore of Nicaea, edited by S. LAMPROS, *N.E.*, 16 (1922) 476-7 (cf. also Spyridon LAURIOTES and S. EUSTRATIADIS, *Catalogue of the Greek Manuscripts in the Library of the Laura on Mount Athos*, Cambridge, 1925, 357); letters of Nicetas Magister, edited by S. LAMPROS, *N.E.*, 19 (1925) 29-33, 139-91; letters of Leo of Synnada, edited by S. LAMPROS, *N.E.*, 20 (1926) 324-342; letters of Bardas Monachus, edited by S. LAMPROS, *N.E.*, 21 (1927) 136-41.

(3) Of particular importance are the letters of Arethas of Caesarea, of which a part only has been published by J. COMPERNASS, *Didaskaleion*, 1 (1912) 295-318, 2 (1913) 95-100, 181-206, S. LAMPROS, *N.E.*, 13 (1916-17) 205-10, S. P.

of letters of an unknown writer contained in British Museum Additional Manuscript 36749, s. x. While this corpus cannot have the interest of the correspondence of such men as Arethas, Leo Choerosphactes, and Nicolaus Mysticus, who stood at the centre of affairs, it may yet be of some value both to prosopographers and to students of Byzantine education and culture. The present paper is devoted to a study of the collection and the publication of a selection of the letters.

#### A. — THE MANUSCRIPT

Cod. Lond. Brit. Mus. Add. 36749 is a vellum manuscript of the late tenth century, 7" × 5½", of 331 leaves, preceded by two fly-leaves and followed by a single fly-leaf. Foll. 287-331 are written on paper by a fifteenth century hand, evidently in replacement of the original tenth century text. The contents are as follows :

1. Epistles of Gregory of Nazianzus, incomplete at the beginning, incip. *ἄμα δίδαξον καὶ ἀποδέχεσθαι καὶ συνεπιψηφίζειν* (ep. 183, Migne, *P.G.*, 37. 300C) Foll. 2-122 ; fol. 122v is blank (1).

2. Poems of Gregory of Nazianzus, incip. *Γρηγορίου πόνος εἰμί, τετραστιχίου δὲ φυλάσσω γνώμαις πνευματικαῖς μνημόσυνον σοφίης*. Foll. 123-31.

3. Poems of Leo Magister Choerosphactes, incip. *στί(χοι) Λέοντος μαγίστρον ἡμιαμβικοί ἤγονν δίμετροι ἀκατάληκτοι εἰς τὰ ἐν Πυθίοις θερμά : ἡ δὲ προσφώνησις πρὸς τὸν νέον Αἰγουστον Κωνσταντ(ῖνον)*. Foll. 131v-35 (2).

SHESTAKOV, *Byzantinoslavica*, 1 (1929) 161-3, A. SONNY, *Philol.*, 54 (1895) 182, M. A. SHANGIN, *Viz. Vrem.*, 1 (1947) 242-3 ; other collections which still await publication are those of Alexander of Nicaea and of Theodore, Patrician and Sacellarius, both contained in cod. Patm. 706.

(1) On this portion of the manuscript cf. G. PRZYCHOCKI, *De Gregorii Nazianzi epistularum codicibus Britannicis* (Rozprawy Polskiej Akademii Umiejętności, Wydział filologiczny 50) Kraków, 1912, 230-1 ; ID., *Historia listów św. Grzegorza z Nazjanzu* (Rozprawy Polskiej Akademii Umiejętności, Wydział filologiczny 57.3) Kraków, 1946, 23. It is a twin of cod. Laur. gr. 4.14, s. x.

(2) On the first of these poems, hitherto falsely attributed to Paulus Silentarius, cf. S. G. MERCATI, *Intorno all' autore del carme εἰς τὰ ἐν Πυθίοις*

4. Collection of 122 anonymous letters, incip. Ἐναστασίῳ μητροπολίτῃ Ἡρακλείας καὶ οἰκονόμῳ). Fol. 135<sup>v</sup>-232 ; fol. 232<sup>v</sup> is blank.

5. The Commentary of Hierocles of Alexandria on the *Χρυσᾶ Ἐπη* attributed to Pythagoras, incip. Ἱεροκλέους φιλοσόφου εἰς τὰ Πυθαγορικά ἔπη τὰ ὄντως ἐπικαλούμενα χρυσᾶ. ἡ φιλοσοφία ἐστὶν καὶ ζωῆς ἀνθρωπίνης κάθαρσις καὶ τελειότης. Foll. 233-330<sup>v</sup> (1).

The writing is in a single column, except for certain of the poems, with twenty lines to the page. Items 1-4 and the first part of item 5 (foll. 233-86<sup>v</sup>) are in the same hand, a good tenth century minuscule, written in brown ink on the ruled line, with titles in uncials ; the appearance of the hand changes somewhat here and there, e.g. fol. 201, 223, 224, perhaps because the scribe was pressed for time. The second part of item 5 (foll. 287-330) is in a fifteenth century hand, in thin black ink, with lemmata in red ; it is set out on the page in the same way as the earlier portion. A colophon in red ink in the same hand on fol. 330<sup>v</sup> reads : Ἐγὼ Ἄγγελος Καλαβρὸς τοῦ Φιλλέτη ἱερομόναχος τῆς μεγάλης μονῆς τοῦ Σ(ωτῆ)ρ(ο)ς τῆς Μεσσήνης ἀνεπλήρωσα τὴν ἐξήγησιν τοῦ Ἱεροκλέους εἰς τὰ χρυσᾶ ἔπη τοῦ Πυθαγόρου. This scribe is not listed by M. Vogel and V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, Leipzig, 1909.

The ruling is the Lakes' type I.2.e.

The original portion of the manuscript is in gatherings of eight folios, with signatures, apparently in the same hand as the text, in the top left recto at the beginning and the bottom left verso at the end of each gathering. Foll. 1-5 are the remains of gathering 5, the signature of which was on a missing leaf between fol. 5 and fol. 6, of which traces are still visible. Thereafter gatherings 6 to 38, comprising foll. 6-280, are intact. Foll. 281-6 contain the remains of gatherings 39 and 40 ; at least two leaves are missing between fol. 284 and 285. There are no signatures in the fifteenth century portion, which is also in gatherings of eight folios.

θεομά, *Rivista degli Studi Orientali*, 10 (1924) 210-48. The four succeeding poems, on foll. 134-5, were edited from this manuscript by G. KOLIAS, *op. cit.*, 130-2.

(1) This text is to be found in F. W. MULLACH, *Fragmenta Philosophorum Graecorum*, I, Paris, 1860, 416-84.

Several hands have made occasional corrections to the original portion. Of these only two are found in foll. 135<sup>v</sup>-232, of which one is probably that of the original scribe, while the other writes in a spidery and inexpert hand, difficult to date, in thin brown ink. The last few leaves of the original portion are badly rubbed and damaged by damp. Faded portions of the text on these leaves, and occasionally elsewhere in item 5, have been written over by the hand of the second portion.

The present binding is modern, but a portion of an older binding is preserved, of tooled leather perhaps of the seventeenth century. The manuscript has been trimmed in the process of binding, and there are still traces of writing at the top of fol. 135<sup>v</sup>, where the general heading of the collection of letters, doubtless including the name of the author, has been cut away.

Fol. I. contains a list of the contents of the manuscript in a sixteenth-century Italian hand, as follows: « Gregorii Epistolae acephalae; Eiusdem aliquot sententiae Tetrasticho absolutae; Eiusdem exhortatio ad suā aiām; Epistolae anonymae; Hieroclis Philosophi opusculum super aurea carmina Pythagorae ». It appears that already in the sixteenth century the manuscript was incomplete at the beginning, and the binder's guillotine had cut away the title of item 4.

Fol. 331 is an originally loose paper leaf bound into the manuscript, bearing the following text in Spanish in a hand probably of the seventeenth century: « Compieza este códice desde cazca del fin de la epist. 225 de las impresas, pagin. 912, lin. 5a a fine v. ἀναδίδαξον ».

The manuscript was bought by the British Museum from B. Quaritch on 13th January 1903 for forty Pounds.

## B. — THE LETTERS

It is with item 4 in the manuscript that the present paper is concerned. It comprises 122 letters, numbered in the outer margin from 1 to 130 (there are many errors in the numeration). This numeration, unlike that of the letters of Gregory of Nazianzus, does not appear to be by the same hand as the text, or in the same ink. The general heading, it will be recalled, has been trimmed off by a binder. Most of the letters are preceded by the name — and

sometimes the title — of the addressee, but five (ep. 22, 29, 42, 47, 75) have no address. Ep. 97 is a repetition of ep. 23, with only trivial variations.

In the Museum Catalogue (1) the collection is described as « probably specimens of dictamen, but addressed, it would seem, to real persons ». P. Maas (2) refers to « ein Brief des Leon Magistros » as contained in this manuscript. This is no doubt an oversight. S. G. Mercati (3), who examined the manuscript, recognised that what he had before him was a corpus of letters of an unknown personage of the first half of the tenth century. The intention which he then expressed of editing the letters, together with other collections of Byzantine letters dating from the same period, has unfortunately not been carried out. The latest scholar to study the letters was Gennadios Metropolitan of Heliopolis and Theira (G. M. Arabatzoglou), who edited the text of five of the letters, and urged that the whole collection be published (4). Unfortunately, neither of his papers seems to be available in any library in England (5). M. Richard, in his *Inventaire des manuscrits grecs du British Museum*, Paris, 1952, 65, refers to the collection as « Epistulae CXXII anonymae quarum auctor floruisse videtur tempore Constantini VII Porphyrogeneti ».

As it is not at present practicable — and perhaps scarcely worth while in any case — to publish such a long text in its entirety, I propose to list the letters in the orders in which they appear in the manuscript, giving the address, the beginning, and a summary of the contents of each. This will serve as a basis for the

(1) *Catalogue of Additions to the Manuscripts in the British Museum in the years MDCCCC-MDCCCCV*. London, 1907, 207.

(2) *Zu den Beziehungen zwischen Kirchenvätern und Sophisten I. Drei neue Stücke aus der Korrespondenz des Gregorios von Nyssa*, *Sb. Berlin*, 1912, 989, n. 3.

(3) *Op. cit.*, 218-20.

(4) GENNADIOS OF HELIOPOLIS, *Φωτίειος Βιβλιοθήκη* II, Istanbul, 1935, 108-12, 251-3; *Id.*, *Ὁρθοδοξία* (Istanbul) 16 (1941) 133-6, 158-60.

(5) Since this article was sent to the press I have been enabled, through the kindness of Professor R. J. H. Jenkins, to consult a copy of *Ὁρθοδοξία* 16. Gennadios there edits the text of ep. 63, 69, 73, 85, and 91. As this periodical is not easily accessible, and as the text printed by Gennadios is not entirely accurate, I have thought it best to leave the Appendix to the present paper unchanged. I am still unable to find a copy of the *Φωτίειος Βιβλιοθήκη*, in which it appears that the text of ep. 1 was published.

discussion of questions of prosopography and chronology which arise, and for an attempt to reconstruct something of the life and activity of the author. As an appendix, I shall edit the text of a selection of the letters, including most of those whose addressees are otherwise known to history. Apart from any intrinsic interest which it may have, this selection will serve to illustrate the author's style.

### C. — SUMMARY

The letters are numbered consecutively. Where the number of a letter in the manuscript is different from its consecutive number, the manuscript number appears in brackets.

1. Ἀναστασίῳ μητροπολιτικῆς Ἡρακλείας καὶ οἰκονόμῳ). f. 135<sup>v</sup>

Incip. *Εἴ τις ὠφέλεια τοῖς ἐξ προσεγένετο τῇ ἐκκλησίᾳ*

« If the church derives any profit from withholding my rations for six months, may it continue to do so. If not, I ask you as a bishop and a friend of learning to have them restored to me ».

2. Μανουὴλ κουβουκλε(ισίῳ) καὶ χαρτουλ(αρίῳ) f. 135<sup>v</sup>-136

Incip. *Ἡ κατάνευσις ἐχέτω καὶ τὴν κατάπραξιν*

« May the favour you have granted me be carried into effect, as befits your honourable character ».

3. Ἰω(άννη) χαρτουλ(αρίῳ) καὶ κουβουκλε(ισίῳ). f. 136

Incip. *Ἡ παιδεία τὴν πρὸς ὑμᾶς ἡμῖν παρηρησίαν χαρίζεται*

« I should like to meet you, since you are a friend of learning ».

4. Θεοδώ(ρω) πρωτοσπαθ(αρίῳ). f. 136-137

Incip. *Τότε κρίνονται αἱ μέχρι λόγων ὑποσχέσεις*

« Promises which are not kept are worthless. You cannot plead inability to keep the promise you made to me. And the objections of a third party need carry no weight with you, since what you have promised is due to God ».

5. Θεοδό(τω) κουβικλ(εισίῳ). f. 137-137<sup>v</sup>

Incip. *Μεγάλην δοκιμάζων εἶναι τὴν τῆς καρδίας σου πρόθεσιν*

« I am grateful for your kindness, by which you have ensured that my efforts were not in vain. Please accept this little book of mine. Do not reject it because I am a teacher, or because the writing is faulty. You can select what is best from it ».

6. Βασιλ(ίω) σπαθ(αρίω) κουβικλ(εισίω). f. 137<sup>v</sup>

Incip. *Ὁὐχ ὄτι τῆς χολῆς ἐξείργη φροντίζομεν*

« I am sorry that I do not know what has caused your anger to pass ».

7. Φιλητῶ διακό(νω) κ(αί) κουβουκ(λεισίω). f. 137<sup>v</sup>-138

Incip. *Τὸ κατεπεῖγον παρακαλεῖν οὐκ εἰς ἐμὴν ἀποτελεσθὲν*

« See the man, sympathise with him, and help him. You will thus be doing a favour to me and to yourself ».

8. Σοφία δεσποίνη. f. 138-138<sup>v</sup>

Incip. *Ἐτερά τινα ὁ ἡμέτερος ἐντυπῶσαι τῇ γραφῇ παρεσκευάζετο νοῦς*

« I had intended to write a letter more fitting to one free from all passion. And you former rank dissuaded me from speaking my mind : but your virtue prevailed against this. Now your misfortune moves me to write as I do. Remember that your daughter was mortal, and departed this life blameless. It was the will of God. I can say no more. God knows my gratitude for the book, which I meant to express in my letter. »

9. Στεφάνω πρωτοσπαθ(αρίω) κ(αί) μαθητ(ῆ). f. 138<sup>v</sup>-139<sup>v</sup>

Incip. *Ἡ γραφὴ ἄλλων ἐζήτει λόγων ἀρχῆν*

« I should have preferred to write a letter more becoming to writer, recipient, and listeners. But I am obliged against my will to touch on this subject. My grief is increased by the fact that you are its cause. You wish me to continue teaching without my fee. I am sure you will realise your mistake and correct it. »

10. Μιχαὴλ πρωτοσπαθ(αρίω) κ(αί) μεγάλ(ω) κουράτ(ορι) <sup>(1)</sup>.

f. 139<sup>v</sup>

Incip. *Πρὸς γράμμασιν ἐντεθραμμένον ἦν ἡ ἐπιστολή*

« My letter was written as to a man of learning, but it charged you with neglect of your teacher. If you are a man of honour you will not grieve your teacher. »

11. Στεφάνω πρωτοσπαθ(αρίω). f. 139<sup>v</sup>-140

Incip. *Ἐγραψα τὸν χρηστὸν εἰδὼς Στέφανον*

« I wrote knowing that you were a friend of learning. I thought

(1) Cf. ὁ πρωτοσπαθάριος καὶ μέγας κουράτωρ, etc., BENE EVIČ, *Die byzantinischen Ranglisten*, B.N.J., 5 (1926-7) 128-9. On this office cf. F. DÖLGER, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders des X. und XI. Jahrhunderts* (*Byzantisches Archiv*, 9), Leipzig, 1927, 39-41.

that perhaps your father was responsible for my fees not being paid. As a friend, please repair your omission, and persuade your father. »

12. Ἐφραιμ μοναχῷ.

f. 140-141

Incip. Οἷς μὲν ἐρήμους τῆς σῆς ἀναστροφῆς ἑαυτοὺς βλέπομεν

« I blame the causes which have made you leave me, but recognize that you were right to do so. It was better that you should go. To continue to live together with me would have given you pain. Continue in the life that pleases you. Write to us and think of us. I am glad to have good news of you, and still hope to see you again. »

13. Θεοδώρῳ βασιλικῷ πρωτοσπαθ(αρίῳ).

f. 141-141<sup>v</sup>

Incip. Ὁ λογισμὸς μὲν, ἐπειδὴ μηδαμοῦ εὔρισκε μέχρη τῶν χρησιτῶν ἴστασθαι

« I did not think you would behave so well. I knew your good character, but thought myself unworthy of your favour. I am glad to be found wrong. Continue in this course. »

14 (13). Τῷ αὐτῷ.

f. 141<sup>v</sup>

Incip. Ἡ ὑγιαίνων ὀλιγωρίας ἢ οὐχ οὕτως ἔχων ἀκηδίας

« If you are well, you are guilty of contempt of me, if ill, of despondency. I hope the former is the case. »

15 (14). Ἀρσενίῳ ἐπισκόπῳ.

f. 141<sup>v</sup>-142

Incip. Πλείῳ γράφειν οὐκ ἔχοντες

« It seems that you have forgotten me, perhaps because of your elevation to high office, to judge from your long silence. I hope you are well, and not angry with me. »

16 (15). Ἰω(άννη).

f. 142

Incip. Καὶ χρυσὸν πῦρ καὶ ἄνδρα δείκνυσιν ὁποῖος ἀρχή.

« If high office has not spoiled you, do a favour to me, your friend. Do not make excuses, for no man knows what the future holds. »

17 (16). Τῷ κανστρισίῳ (1).

f. 142-143<sup>v</sup>

Incip. Αὔραις τὸ συμβὰν δεδῶσθαι βουλόμενοι

« I would have preferred the matter to be forgotten. That

(1) On the Patriarchal *canstrisius* (castrensis) cf. L. BRÉHIER, *Les institutions de l'empire byzantin*, Paris, 1949, 505 ; BENEŠEVIČ, *op. cit.*, 130.

being impossible, I desired not to answer slander with slander. I tried to be reconciled with you, and made overtures, both myself and through others, which you spurned. I closed eyes and ears to your insults, when I was called a boor and a vagrant, grieving only for you, that you had spoken thus. You were mollified, but have again become angry with me. Why? Consider the triviality of my offence, the length of time your anger has endured, our positions, the shortness of life, and the fickleness of fortune. Remember the words of your daily prayer, and think of the last judgment. Curb your proud heart. Do not let so many suns set on your wrath.»

18 (17). *Καλλικλεῖ.*

f. 143<sup>v</sup>

Incip. Ἀφορμῆς προκειμένης οὐδεμιᾶς

« A brief letter is enough to express my wish that you may enjoy good health and happiness. »

19 (18). *Πέτρῳ ἀσηκρητίς καὶ μάλιστα.*

f. 144-145<sup>v</sup>

Incip. Ἀεὶ φέρει τι Λιβύη κακόν

« A new insult crowns my misfortunes. But study of the *πατρικὸν γράμμα* shows me that I am not entirely committed to silence. Your advice is good, and in accordance with it I should prefer silence. But I would rather answer him who slanders me. How can you make light of such a matter? How can you give me such advice on how to meet him? All this is airy fantasy. I cannot give way to his pride. If he claims that someone else prompted his conduct, I shall warn him against listening to busybodies, and suggest that he accept the advice of our common teacher. »

20 (19). Ἀρσενίῳ ἐπισκόπῳ.

f. 145<sup>v</sup>-146

Incip. Ἡ τοῦ σοῦ ἀνάπτυξις γράμματος

« Your letter explains the reasons for your long silence, and shows that you had not forgotten me. Your spiritual father the bishop had already assured me of this. I shall never forget you. This is my third letter to you. Greetings from Ephraim and the *ἔκκρητοι* of the school. »

21 (20). Ὁρέστη χαρτοφύλακι (1).

f. 146-146<sup>v</sup>

Incip. Ἐπεὶ μὴ ὁ πραγμάτων σε ὄχλος ἔῃ.

« Since you are too busy to polish up the composition, send

(1) On this office cf. L. BRÉHIER, *op. cit.*, 501-3.

it back to me, its author. I shall not publish it until it is ready. I am grateful that you have been able to look at it. »

22 (21). No Address.

f. 146<sup>v</sup>

Incip. *Κἄν μὴ χρόνος ἡμᾶς ἐβεβαίωσεν*

« I know from experience that my requests to you are not in vain. Indeed, one meeting would be enough to give a man confidence in you. So I am sure that you will carry out my present request, and without delay. »

23 (22). *Πέτρῳ ἀσηκροῦτ(ις) καὶ μαίστ(ωρι).*

f. 146<sup>v</sup>-147

Incip. *Μικροῦ καὶ μισανθρωπίας ἧλων ἐγκλήματι*

« I have nearly become a misanthrope, with as good reason as Timon. If you thought I was responsible for our friend's poverty, why did you not condemn me. If not, why did you not help him. You are wrong in thinking me responsible. Do not lay too heavy a burden on your son. »

24 (23). *Λέοντι σακελλαρίῳ (1).*

f. 147-148<sup>v</sup>

Incip. *᾽Ωνίους ὡς ἔοικε μάζης ἡμᾶς ὑπολογισάμενος*

« You seem to think I need only the simplest of fare. But my simple tastes are forced upon me. You are usually a fair judge, but in the matter of the *ἐκλογή* you are unfair to me. I did not ask back any of what I had invested, but waited until you had reached high office at last. Do not now begrudge your teacher his due. I shall praise you if you show me favour. »

25 (24). *Τῷ αὐτῷ.*

f. 148<sup>v</sup>-149<sup>v</sup>

Incip. *Οὐκ εἶχέ τι τῶν σπουδῆς ἀξίων ἢ πρώτη ἐπιστολή*

« My first letter, in light vein, produced no result. Do not neglect this letter because I cannot bribe you. You know yourself what I need, without my telling you. And in any case, the bearer will tell you the nature of my request. If you do not accede to it, or if you delay, I shall continue to press you. »

26 (25). *Θεοδώρῳ πρωτοσπαθ(αρίῳ) τῷ μυστικῷ (2).*

f. 149<sup>v</sup>-150<sup>v</sup>

Incip. *Καὶ τῆς τῶν μειζόνων χωρὶς πρὸς τὸ ποιεῖν ἡμᾶς εἶ*

« I am sure you will be willing to help me, and I approach you

(1) On this office, cf. p. 429 below.

(2) On this office cf. L. BRÉHIER, *op. cit.*, 142, 152, 167. The *mysticus* has the rank of *protospatharius* in the *Tactica* cited by BENEŠEVIČ, *op. cit.*, 128, 151-2.

with confidence, knowing how ready you are to help all in need. For seventeen years I have had to maintain many of my relations, since the *οἰκουμενικὴ συμφορά*. Do what you think is possible now, and do not forget the rest. The bearer will tell you more.

27 (26). *Τῷ ἀδελφῷ.* f. 150<sup>v</sup>-151<sup>v</sup>

Incip. *Καταπείθει τὸ συγγενὲς καὶ ὁμῶν τῶν ἐν τέλει*

« Ties of kinship make me press my request with unusual importunity. This natural affection can overcome our other natural characteristics. I am glad to have found one like you to realise my prayers, and I shall continue to invoke your aid. »

28 (27). *Πέτρῳ νοτ(αρίῳ) τοῦ μυστικοῦ.* f. 151<sup>v</sup>

Incip. *Ἐπέσταλται σοι τὸ γράμμα, φίλη ψυχὴ*

« I have sent the letter. Now is the time to use your good office, in accordance with your good character. The day which will vindicate me is at hand. Say and do what is needful. »

29 (28). No Address. f. 151<sup>v</sup>-152

Incip. *Οὔτε πρὸς πτῆσιν ἀετὸς διδαχῆς, οὔτε πρὸς νῆξιν δεῖται δελφίς*

« With you I can be brief in indicating my needs, since you can imagine them for yourself. A humble scholar's lodging and my servant suffice me. Help us by your words at the judgement, and do not forget your rhetoric altogether. »

30 (29). *Τῷ κανστρισίῳ.* f. 152-157<sup>v</sup>

Incip. *Πέντε ὄλοις ἔτεσι τὴν καθ' ἡμῶν ἐμοῦντι μανίαν*

« For five years you have been attacking me savagely, although you are my own pupil. Throughout this time I have tried to effect a reconciliation, both myself and through friends, but entirely in vain. This you cannot deny. Unable to bear your attacks, I tried the trick concerning apostasy, because I did not wish you to be able to reject all my overtures as mere demands for *θρηπτήρια*. But it was followed by hostility of pupils and friends.

How will you answer for all this at the day of judgement? I have long ago made up for any fault on my part. The laws of God forbid you to bear malice thus. Why has time not mollified you? You should have followed the advice of friends and at least greeted me formally. Instead, you are alienating my pupils and impugning my professional ability, and comparing me unfavourably with another. This causes disturbance in both our schools. Are

you not ashamed to scandalise the young thus? If it is of any advantage to you, I shall gladly proclaim myself inferior to my colleague. Only stop sowing enmity between us. Those who know the works of both of us will be unimpressed. They will know that you are moved only by hatred. You attack me with vile language even in the church during the eucharist. Accept a reconciliation while we are both still alive, and can repent our errors. If you will not do that, at least leave me alone, and sing my colleague's praises if you wish, but not at my expense. Our religion enjoins reconciliation upon us. Give me a chance to write again. »

31 (30). *Τῷ πατριάρχει.*

f. 157<sup>v</sup>

Incip. *Τὸ δουλικὸν δῶρον μικρὸν*

« My gift is little, but my love great. »

32 (31). *Γρηγορίῳ.*

f. 157<sup>v</sup>-158

Incip. *Τί μὴ τὸ φρόνημα ταπεινὸν φαινόμενος ἔχειν*

« Your humble spirit should be matched by humility of conduct. You should be influenced by me rather than by others who have no care for you and no claim upon you. »

33 (32). *Λέοντι.*

f. 158-158<sup>v</sup>

Incip. *Οὐκ οἶδα τίσι χρησάμενος ῥήμασι*

« I may be speaking to deaf ears, but I shall speak none the less. How could you leave me thus, though I have done you no wrong? If you allege your suspicion of my companion, you show yourself quite unreasonable. Take care lest you harm only yourself. »

34 (33). *Ἰω(άννη) καὶ Πέτρῳ βα(σιλικοῖς) κληρικ(οῖς)*

*ἐν ἔξορίᾳ ὄσιν.*

f. 158<sup>v</sup>-160<sup>v</sup>

Incip. *Γράφειν βούλομαι μὲν, δεύτερον γὰρ τοῦτο τῶν ποθούντων ἴδιον*

« I hesitate to write to you, lest I increase your grief. Yet I am sure that my letter will bring consolation. You are grieved because you have been unjustly expelled from palace and city. But it is better to be punished unjustly than justly. Life is full of trials. And your friends have not forgotten you. God will not allow you to be tried beyond your strength. Scripture and pagan history alike should strengthen your resolution. Put your trust in God. »

35 (34). *Τοῖς ἀδοτοῖς.* f. 160<sup>v</sup>-161<sup>v</sup>

Incip. *Κυβερνήτ(ης) ἐκείνος θαυμάζετ(αι)*

« It is in times of trial that a man's worth is shown. Do not yield to the temptation to utter unbecoming words. But encourage one another with scriptural examples. »

36 (35). *Μιχαήλ μαίστωρι.* f. 161<sup>v</sup>-162

Incip. *Φροντῖς ἡμῖν οὐδεμίᾳ περὶ τοῦ δεῖνος*

« I care nothing for your detachment of my pupils, which you execute both yourself and through others. You have no shame at conduct which is quite unchristian. If you did not influence those students to come to you, you could at least have written to me. You cannot plead ignorance. »

37 (36). *Κωνσταντῖνῳ βεστήτορι* (1) *μαθητῆ.* f. 162-163

Incip. *Σκιᾷ ἡμῖν ἴσα καπνοῦ τὰ ὑμέτερα*

« I care nothing for you. I cannot flatter like you, and I will not defend myself against your charges. The criticism of fools leaves me unmoved. Your accusations are without foundation. I confidently await the verdict of a just judge. You may prefer pupil to teacher if you like. »

38 (37). *Χριστοφό(ρω) βα(σιλικῶ) κλη(ρικῶ) χαρτουλ(αρίω)*  
*τῆς Νέας Ἐκκλησίας.* f. 163-163.

Incip. *Ὡς τί τοῦτό σοι τὸ ῥῆμα τῆς τῶν πολλῶν οὐκ ὄντι μοί-  
ρας προτέθειται*

« You threaten to withdraw your nephew. This will neither grieve me nor arouse me. I cannot work miracles. But your nephew will make progress if you help. »

39 (38). *Τῷ ἀδτῶ ἀντεπιστεῖλαντι.* f. 163<sup>v</sup>-164<sup>v</sup>

Incip. *Καὶ τί ἂν ἄλλο δεινὸς ἐξεργάσεται ῥήτωρ*

« Like the orator you are, you refuted my arguments. So I must write this second letter, and answer you with the weapons of rhetoric. Your own charges are valid against yourself. The suggestion that you will not pay my fee until the work is finished is unworthy of you. It is only natural that your nephew was subdued on first coming to a new school. »

(1) On this office cf. L. BRÉHIER, *op. cit.*, 131; J. EBERSOLT, *Mélanges Charles Diehl*, Paris, 1930, I, 81-9.

40 (39). *Τῷ πρωτοασηκροῆτις* (1). f. 164<sup>v</sup>-165<sup>v</sup>

Incip. *Οὐκ ἔλεον προβολῆ ὅτι μηδ' ἔλεον θηρῶμαι*

« I know that I am writing to a man of learning, who realises that affairs of state will be mismanaged if men like me are neglected. If a man of your position, therefore, has deigned to notice learning, and to prefer my pupil to others, you will have the teacher too as your servant. I am sure he will deserve your praise. »

41 (40). *Θεοφίλω ἀσηκροῆτις*. f. 165<sup>v</sup>-166

Incip. *Εἰ μὴ τῷ μὴ ὄρατῷ περιπλανῶμαι τὸν νοῦν*

« I know your good character both by hearsay and by experience. Why therefore have you turned against me? Listen to good advice and be reconciled. When you are older you may be in a position of authority yourself. »

42 (41). No Address. f. 166<sup>v</sup>

Incip. *Κἂν τὸ θεᾶσθαί σε τοῖς σωματικοῖς οὐκ ἦν πως ὀφθαλμοῖς*

« I am glad to hear good news of you in your absence, and to correspond with you. »

43 (42). *Ἐπιφανίω διακόνῳ*. f. 166<sup>v</sup>-169

Incip. *Βραδὺς ἐγὼ πρὸς τὸ κατακούειν διαβολῶν*

« I do not readily listen to slander; experience has taught me how men mislead the credulous. My enemies have made many accusations against me. But I was surprised to find that you, who know the truth about me, listened to them, especially since you recently professed to reject them. If you have changed your views, tell me why. If not, please use your good offices with the *canstrisius*. I am convinced that his hatred of me is caused by the slanders of others. Use Biblical quotations and supplication to move him. If this is in vain, at least refuse yourself to listen to slanders against your old teacher. »

(1) On this office cf. L. BRÉHIER, *op. cit.*, 167. The addressee of this letter is probably to be identified with Euthymius protasecretis, addressee of ep. 108. But we know of one other holder of the office at this period who was also a man of letters, viz. Theodorus protasecretis, author of a biography of Theophanes Confessor, written between 920 and 929. Cf. K. KRUMBACHER, *Ein Dithyrambus auf den Chronisten Theophanes*, *Sb. München*, 1896, IV, 583-625.

44 (43). *Τῷ κανστρισίῳ.* f. 169-170

Incip. *Πεῖθειν ὁ τῶν πολλῶν βιάζεται λόγος*

« I am sorry that you remain unmoved by my pleas and by those of others. As a man of culture, read my letter and put aside your anger. We shall both soon be dead. Let us be reconciled before that. »

45 (44). *Θεοδοσίῳ μοναχῷ.* f. 170-170v

Incip. *Ἐλύπησεν ἡμᾶς ἄλλ' οὐκ εὐφρανε τὸ γράμμα τὸ σὸν*

« Your letter brought mingled joy and sorrow, sorrow because I have been unable to carry out your request. I gave your friend's letter to its addressee, and added my own support. He respects you, and is grieved that he cannot easily do what you ask. I am sure that he will find some way. And I shall continue to press him. »

46 (45). *Δαμιανῷ σπαθ(αρο)κανδ(ι)δ(άτω).* f. 170v-171v

Incip. *\*Ἐκαμον, λογιώτατε, λόγους ὑπέχων πολλοῖς*

« I have been under severe attack, and many have turned against me. Nowadays people have no principles, and set their sails to the prevailing wind. I have never failed in my duty to a pupil. As a man of education and reputation, I ask you to bear witness in my favour. »

47 (46). No Address. f. 171v-174

Incip. *Μέχρι μὲν ἐλπίς ὑπῆρχε προσλήψεως μείζονος*

« So long as hope of greater things remained, failure was bearable to me. But when I asked for what some of my pupils easily obtained, and failed to get it, I decided on this last attempt. My neighbour is my enemy. He has turned my pupils against me, and sent them to the school of another teacher, spoiling thereby our friendly relations. He sends his agents after me to win over my pupils and silence my friends. This has been going on for three years. I am afraid he may even have poisoned your mind against me. Recently he slandered me before my own teacher. He attacks my works, neglecting those that are good, in order to prejudice my teacher against me. Please settle the matter justly, free me from this persecution, and restore to me my pupils. »

48 (47). *Εὐσταθ(ίῳ) πρωτοσπαθ(αρίῳ).* f. 174-174v

Incip. *Ἵπὲρ τὴν ἡμετέραν ἐστὶν τοῦτο ἀσθένειαν*

« It is too great a compliment for one of your rank and di-

gnity to visit me, caring nothing for what people say. But your good character is borne out by your action. »

49 (48). Ἰωάννη.

f. 174<sup>v</sup>-176<sup>v</sup>

Incip. Ἐως μὲν ἦ τῶν Παφλαγόνων μέχρι λόγων ἐπιθυμία προσῆν

« I was surprised that you actually carried out your professed intention of going to Paphlagonia. However, even then I thought that after having had a holiday you would return. I was grieved to be told by your father that you were not coming back. You will not stand the hot summer. You are abandoning your parents. In your weak health you will give no pleasure to your hosts there. Yet, if you must go, may all go well with you, and may you return to us some day. »

50 (49). Νικολάω κουβουκλει(σίω) καὶ σκευοφύλ(ακι) τῆς Νέας.

f. 176<sup>v</sup>

Incip. Δυσπαλλάκτος ἡ κακία, καὶ ἡ ἐπὶ τὸ κρεῖττον βραδεῖά πως μεταβολή

« It is easier to turn from good to evil than the reverse. Since you have spurned the many and elected to do the will of God, I admire you and retain my affection for you. I did not think that you still preserved all your old affection for me. »

51 (50) Μιχαήλ μαίστωρι.

f. 177-181

Incip. Ὑπεστειλάμην ἂν τὴν γραφήν, εἰ φανεράν ὄραῖν

« I should have refrained from writing had I thought our friendship completely ended. Your protestations of continuing friendship are not borne out by your conduct towards me. We are bidden to love our neighbours as ourselves. Yet can any man treat himself as you have treated me? You take my pupils from me, and will not let me retaliate. Have you let wordly dignity mislead you? But we are both, he and I, children of the same God. From neglect of our brotherhood springs all human wickedness. I have missed no opportunity of reconciliation. You should try to calm your friend's anger against me, and to correct his error. That will be a proof of real friendship. »

52 (51). Ἰω(άννη) σπαθ(αρο)κανδ(ι)δ(άτω).

f. 181-182

Incip. Πρὶν ἢ σου γνῶναι τὴν ἄφιξιν ἔφθασας ἀναχωρήσας ἀδτός

« I am sorry we did not meet during your visit here, but I forgive you for overlooking me. The bearer of your letter asked me

to convey a letter to your brother. This I could not do. But I can write to you, who are a better man and a greater friend. A letter of the Patriarch orders your brother's conduct to be investigated by his father. If the charges against him are found false, he is to be returned to his own monastery. If not, he is to be left as he is. Since rumours and false accusations are rife, use your influence with your father to see that he gets justice tempered with mercy. »

53 (52). *Τῷ πατριάρχει.* f. 182-182<sup>v</sup>

Incip. Ἐκεῖνοι γράφειν εἰς κάλλος ἱκανοί

« Professional scribes have very high standards of calligraphy. I have not. So long as I copy what is needed, I care nothing for elegance. I have carried out your order, and am proud to be counted your friend. »

54 (53). *Τῷ ἀδελφῷ.* f. 182<sup>v</sup>-183

Incip. Οὐδὲ δροσώδης ἡμῖν ἐστὶν ὡς τοῖς στρουθοῖς ἐπισιτισμός

« I do not live on air, and I have dependants. For two years I have not had my annual *εὐλογία*, What is the use of being your servant if I cannot claim your aid? What is my position? At present I am worse off than a water-carrier. »

55 (54). *Τῷ καστρισίῳ.* f. 183-185

Incip. Ἴσως οὐκ εὐλόγα δόξω λέγειν οὐδὲ δίκαια

« If your anger against me is on account of something new, then it is justified. If not, then my complaint is reasonable, since you are trying to reopen hostilities. You are taking the fruits of my labour, and persecuting me worse than ever. You may think your former alienation of my pupils and your present attacks on me trivial. I leave it to God to judge. I am near to death, and have been vindicated by the *μεγάλοι διδάσκαλοι* of the church. »

56 (55). *Γρηγορίῳ μαθητῆϊ ἀποστατήσαντι.* f. 185-185<sup>v</sup>

Incip. Εἰ σαυτῷ μηδὲν σὺνοιδας πρὸς ἡμᾶς ἐσφάλθαι

« If you feel no guilt, you can mock at my complaints against you. It is not for me to punish you in any case. Revile me as you please, I shall not defend myself. »

57 (56). Ἐπισκόπῳ. f. 185<sup>v</sup>

Incip. Ἀπέχω πρὸ καιροῦ τοὺς ὀφειλομένους μισθοὺς

« Thank you for paying me my fee before the time. You will find me grateful. »

58 (57). *Κωνστατίνῳ βεστήτορι.* f. 185<sup>v</sup>-186<sup>v</sup>

Incip. Ἔδει, καλὲ Κωνστατίνε, τὴν ἡμετέραν αἰδεσθέντα σε  
 « You should have respected my silence. It arose out of respect for you. Or do you think I fear you? It was not for that reason that I refrained from suing you for your fee. But I leave such matters to the conscience of others, even my own pupils, and I have compelled and will compel none. I want nothing from you. »

59 (58). Ἀρχιεπισκόπῳ Σέλλης. f. 186<sup>v</sup>-187

Incip. Ἐφθασεν ἡμῶν τὴν ὀλιγωρίαν ἐπιδιορθούμενον  
 « Thank you for correcting your error in respect of me. I thought it was due to neglect, but now I realise my mistake. I like to get what is due to me without trouble. »

60 (59). Ἡγουμένῳ τῶν Μονοβατῶν. f. 187<sup>v</sup>-188<sup>v</sup>

Incip. Ἐκείνουσ αἰτιᾶσθαί τις ἐθέλει τοῦσ φρόνημα γήινον ἔχοντας

« I cannot accuse a man of your vocation. But I complain of your conduct in one respect. Your protege Arsenios, who almost replaced my brother in my eyes, has returned to your paternal care before completing his studies, and before his great promise could bear fruit. Please send him back. He will come to no harm. I shall soon return him to pursue his studies in theology. »

61 (60). Ἰω(άννη) πικέρονη τοῦ πατριάρχου (?). f. 188<sup>v</sup>-189

Incip. Ἐμπορικὴν καὶ οὐ σοφιστικὴν μετιέναι τέχνην  
 « I do not want to bargain with you over prices. Either name a price yourself, and let me keep the book you have lent me ; or if you cannot, I shall bear you no ill-will, and I hope my retention of the book will cause none. »

62 (61). Ἐφραίμ μοναχῷ. f. 189-189<sup>v</sup>

Incip. Ἐν ἀντὶ πάντων τοῦτο γράφαι συνείδον  
 « Remember me, and do not go away for ever. A thorn in my flesh prevents me saying any more now. »

63 (62). Νικηφό(ρω) μητροπολ(ίτη) Φίλιππουπόλ(εως).

f. 189<sup>v</sup>

Incip. Καὶ πολλῶν ἡμῖν ἔδει δραχμῶν προκριθῆναι.

« You have made a mistake of one aureus in the price of the

(1) On this office cf. Ps.-Codinus, Migne, P.G., 157, 28.

books which you bought. Please send it to me. I need it more than you do.»

64 (63). Ἐφραῖμ μοναχῶ. f. 190-191<sup>v</sup>

Incip. *Τοῖς χρυσοῖς σου γράμμασιν ἐντυχόντες*

« I was glad to receive your letter, but sorry that you should have thought it necessary to send me a bed-cover. I thank you for it, as for your other gifts. I cannot write you a long letter, because I am worried by the attacks of my enemies. Return to the school soon, and take up your studies again, which I am sure you have not forgotten. I long to hear your spiritual discourse. »

65 (64). Θεοδώρω πρωτονοτ(αρίω). f. 191<sup>v</sup>-192

Incip. *Συνήθεις ἡμεῖς, ὅτι δὲ οὐ τῶν ἐπιφανῶν*

« Whether you act from friendship or from pity, hasten to do what I ask. I know you will have no difficulty. Say nothing of my affairs, but make your own action known by its outcome. »

66 (65). Ἰω(άννη) πρωτοβεστιαρίω τοῦ πατριάρχου. f. 192-193

Incip. *Τὸ θαρρεῖν μήτε συνήθης ὦν μήτε φίλιον διαπραξάμενος*

« I am confident because of your approval of my plan. We can speak to one another with the freedom of men of learning. If you can carry out your friend's project, and if you think I am a suitable person for it, hasten to do so, just as if it were your own plan. »

67 (66). Πέτρω ἀσηκρηῖτις καὶ μαίστωρι. f. 193-194

Incip. *Συμβάλλειν οὐκ εἶχον τὸν γέλωτα ὃν κατέχεας ἡμῶν χθές*

« I cannot understand your laughter at me, which seems to spring from disappointment. Is it the plan or my own person that you find ridiculous? I am not in a position to spurn such tasks as this. I shall not trouble you again. »

68 (67). Φιλαρέτω μαίστωρι. f. 194-195

Incip. *Τί μὴ παρὰ τινος διωκόμενος φεύγειν αὐτὸς κατεπείγη*

« Why do you pretend to be afraid, though I am not threatening you? You threaten to complain to prefects and emperors, though you have no charge to bring against me. As a priest you should be concerned with combating evil, not with pursuing trivial charges. Take care lest you do more harm to yourself than to me. »

69 (68). Ἀλεξάνδρω μητροπολιτῆ) Νικαίας. f. 195-196<sup>v</sup>

Incip. *Δυσὶ τοῦ νοῦ περιηγόμενοι λογισμοῖς*

« I hesitated whether to write to you or not, but decided that

I ought to. Children naturally prefer play to study : fathers naturally train them to follow good courses, using persuasion or force. Your children, like their companions, neglected their work and were in need of correction. I resolved to punish them myself, and to inform their father. They returned to work and studied diligently for some time. But they are now occupied with birds once again, and neglecting their studies. Their father, passing through the city, commented acidly on their conduct. Instead of coming to me, or to their uncle, they have run away somewhere, perhaps either to you or to Olympus. If they are with you, treat them mercifully as suppliants. Even if they have gone elsewhere, help them to return to the fold. You will have my gratitude. »

70 (69). *Θωμᾶ κ(αι) Ἰω(άννη) ἀδελφοῖς.* f. 197

Incip. *Εἰ βίας τινὸς οὐκ οὔσης μήτε μὴν φορολόγων πικρῶν*

« You spurned my request when it involved no difficulties. What would you have done if the situation had been really pressing? I need no help from such as you. »

71 (70). *Θεωδώρῳ μυστικῶ.* f. 197-197v

Incip. *Εἰ τῶν παλαιῶν ἐκείνων ἡθῶν παρὰ τῷ ἀγίῳ σώζεται ἵχνος κρυφῶ*

« I know that your character is unchanged by the high office you have reached. I am sure that you will be willing to meet me. Since I hear that you need a secretary, I venture to recommend to you one of my own pupils. »

72 (71). *Ἐφραῖμ μοναχῶ.* f. 197v-198

Incip. *Ἐμοὶ γράμματα ὑμέτερα ἐπέμφθη*

« I have heard nothing from you, either by letter or by word of mouth. So all I can say now is to wish you well. I grieve at your absence, but will never give up hope. »

73. *Βασιλείῳ μητροπολ(ιτη) Νεοκαισαρείας.* f. 198-199

Incip. *Ξένον οὐδὲν τὸ διαφημισθέν*

« The news of your death was not unexpected, but, thank God proved to be untrue. I did not know whether to be sad or joyful, I was sad when I thought of your good character, but joyful when I thought of the rewards that await a life well lived, and your unassailable reputation. When we thought you dead, such were the considerations that moved us. Now that we know you to be alive, they move us none the less. May I soon see you. »

74. Θεοδώρω κουβουκλεισίω κ(αι) βα(σιλικῶ) κλη-  
ρικῶ. f. 199-200

Incip. *Τύχην οἱ ἀληθεῖς ἡμᾶς οὐκ ἔωσιν ἐπιγράφεσθαι λόγοι*  
« Ill-fortune makes us doubt the providential government of the world, and speak of 'fortune'. Yet perhaps as Christians we can speak of 'fortune' in the friends we have. Those who enjoy the help of their friends have good fortune. Those who do not have bad. May you continue to be a good friend to me. »

75. No Address. f. 200-200<sup>v</sup>

Incip. *Οὔτε τῇ προτεραία οὔτε τὸ τῇ νῦν ἡμέρα γενόμενον*  
« Our recent meeting made no impression on you, and you left without a word of greeting. Now you show that you share the common opinion, and are unmoved by my words. If you are superior to others, do not share their errors. If not, do not give yourself airs. »

76. *Ἐδσταθ(ίω) πρωτοσπαθ(αρίω)*. f. 200<sup>v</sup>-202

Incip. *Ἦρουν τίνος δεόμεθα ἤκουσας*  
« You agreed to grant my request, knowing that the gratitude for it would all fall to you. Hasten now to carry out your promise. The old man who brings this letter — a veritable Chryses — counts on you. Take pity on him. Do not delay. Write to say that you are granting our request. Your reward will be whatever our master ordains. If I meet with your favour, I shall write further letters. If not, I shall count myself the least among your friends. »

77. *Τῶ αὐτῶ*. f. 202<sup>v</sup>-203

Incip. *Χάριν ἰδὸν δευτέραν παρὰ τῆς ὑμῶν μεγαλειότητος*  
« I approach you with a second request before I know the outcome of the first. I speak directly as to a man of learning. Free the man from all care. I am sure I am not wrong in trusting you, and that you will act in accordance with your character and birth. »

78. *Παύλῳ διακόνῳ κ(αι) χαρτουλ(αρίω)*. f. 203-203<sup>v</sup>

Incip. *Καὶ διότι σός, φίλων γὰρ ὁ χρηστός εἶ*  
« As your kinsman and my fellow-countryman, the pupil need pay no fees. I should like to treat all thus, but it is impossible. What you have sent is a token of your liberality. »

79 (77). *Θεοδώρω πρωτονοταρίῳ*. f. 203<sup>v</sup>-204

Incip. *Οἷαις οὐκ οἶδα πεποιθῶς ἐλπῖσι*  
« One of your people has come to me as a suppliant. I pity

him for his separation from you. He puts me in a difficult position. I am sure you will understand my boldness, and let him off.»

80 (78). *Τοῖς τῆς σχολῆς ἐπιστατοῦσιν.* f. 204-204<sup>v</sup>

Incip. *Ὁδὸν πικρὸς ἐγὼ διαιτητῆς τὸ αἰρεθὲν ὑμῖν ἐκφανλίζων*

« I shall not oppose you, provided you all agree among yourselves, and are not moved by jealousy. So decide yourselves, and I shall confirm your decision. »

81 (79). *Θεοδώρω κουβουκλεισίῳ καὶ βασιλ(ικῶ) κλη-  
ρικῶ* f. 204<sup>v</sup>-205<sup>v</sup>

Incip. *Τὸ τῆς τύχης ταπεινὸν ἡμῶν διαγνοῦς*

« Not even your elevated station permits you to confuse educated and uneducated. I am quite able to understand your insult, and I write smarting with anger. You must honour teachers, my fine sir. Your anger is on account of a boy who needs a *paedagogus*, and you treated me like a common criminal. I entrust the care of the young to my senior pupils, and I am sure they have not been remiss. And if you must complain, at least adopt a different tone. »

82 (80). *Τῶ αὐτῶ.* f. 205<sup>v</sup>-207

Incip. *Καὶ πῶς οὐκ ἔμελλον καταστήσειν εἰς εὐθυμίαν*

« Your letter brought me joy, and calmed the anxiety which you yourself had caused. I did not really express a belief in fortune in my letter. It was a mere technical term of rhetoric, and I am a Christian. Your letter also accused me of flattering the mighty, whom in fact I hardly know. Nor did I, as you allege, cast aspersions on you. We are all prone to err. I shall not fail in my duty as a teacher towards my pupil. But things do not always turn out as one would wish. »

83 (81). *Θεοδώρω πρωτοσπαθ(αρίῳ) καὶ μυστικῶ.* f. 207<sup>v</sup>

Incip. *Ὁ καιρὸς ἀνάγκης, ταχύτητος τὸ πρᾶγμα δεόμενον*

« My friend's need is urgent. You have spoken to him. Now you must agree. There is nothing to hinder you. »

84 (82). *Τῶ αὐτῶ.* f. 207<sup>v</sup>-208

Incip. *Θαυμάζειν ἐπήει μοι κατὰ διάνοιαν τὸ φιλότιμον*

« I am amazed at my own presumption in asking your aid so urgently for a comparative stranger. But I thought that a man of education had a special claim in your eyes. This, rather than

our friendship, was the reason for my action. However, your character forbids me to indulge in excessive praise of you. »

85 (83). *Λέοντι μητροπολίτη Σάραδεων.* f. 208<sup>v</sup>-210<sup>v</sup>

Incip. Ἔχω τι τοιοῦτον ὄρα̃ν περὶ ἐμαντοῦ

« I have found myself generally a good judge of persons. So I naturally esteem you, and long to see you and to hear of you, ever since you deigned to converse with me. I should show this more openly, were our social positions not so different. I might have been sent for by you through my fellow-servants. But for you to approach me directly was a great compliment. I cannot thank you enough. I am sorry that you were anticipated in your choice of a scribe. I am sorry to see learning so badly treated. »

86 (84). *Παρθενίῳ ἀσηκρητίς.* f. 210<sup>v</sup>-211

Incip. Ὁ παρ' ἡμῶν ἐπιτραπεὶς παῖς

« The messenger whom I sent to obtain the text of Sophocles from you has failed in his mission. I should still like to have it, and ask you to name the price, which I am sure will not be too high. »

87 (85). *Ἰω(άννη) μαθητῆ.* f. 211-211<sup>v</sup>

Incip. Οὔτε τὴν τῆς ἀποστάσεως μεταμέλειαν

« Do not think that I have rejected your brother's apology for deserting me. Yet his conduct was very unsatisfactory, unfriendly, and unbecoming to a pupil. I was naturally annoyed that my seed had fallen on such stony ground. The bishop will regret forcing this course of action upon me. »

88 (86). *Τῷ πατριάρχῃ.* f. 211<sup>v</sup>-213<sup>v</sup>

Incip. Δέον ἦν καὶ τὸ τοῦ ἔργου βαρὺ

« I should have refused to undertake this task. Particularly when I saw that my work would not be appreciated, it was natural for me to be despondent. Others need write nothing but the original text in their own hand. I have to inspect what they write. You will easily be able to collect a sufficient number of manuscripts. Comparison is often laborious, as manuscripts have many variant readings. When I actually saw the book, with its many marginal notes, I was amazed at the corrector, and wondered if there could possibly be anything left for me to correct, apart from indicating briefly redundancy or omission. To copy it out again because of trivial variations of text or punctuation seems needless. And how am I to judge between variants? I shall bow to the opinions

of my superiors. In cases of doubt, sense, style, and doctrinal consistency shall be my guides. You must either be content with that, or pass it to another for further revision. I am too busy to waste effort in vain. »

89 (87). Θεοδώρω κουβουκλε(ισίω) κ(αι) βα(σιλικῶ) κλη(ρικῶ). f. 213<sup>v</sup>-214

Incip. Οὐκ ἐπιτείνομεν τὴν παράκλησιν

« I need not repeat my encouragement. Press on to victory. When you gain it, set up a trophy which will ensure you divine aid. »

90 (88). Τῶ ἀδ(ελφῶ). f. 214

Incip. Εἰ ταῖς σαῖς ἐναπεδόθη τὸ βιβλίον

« If the book was given to you, please return it to me. If not, see that what was paid for is carried out. »

91 (89). Γρηγορίω μητροπολίτη Ἀγκύρας. f. 214-214<sup>v</sup>

Incip. Καὶ ἄλλως φύσεως τοιαύτης λαχὼν

« I am no courtier, and I have suffered for it. I am grateful for your benefactions, and I beg you, if you can, to continue them. »

92 (90). Θωμᾶ κ(αι) Ἰω(άννη). f. 214<sup>v</sup>-215<sup>v</sup>

Incip. Ἐπεὶ τὸ εἶδος ὑμῖν πολυπραγμονεῖται τῆς ἰατρείας

« You keep giving me advice on what I ought to do. I cannot vie with such harsh characters as you. But here is my advice. Submit, and accept what is willingly given. You will not regret it. If you persist in your own conception of justice, you will rue it. I shall not fear the axe of your native Tenedos. Do not imagine that you can repay me for the education I gave you. »

93 (91). Χριστοφόρω χαρτουλ(αρίω) τῆς Νέας. f. 215<sup>v</sup>-216

Incip. Θορυβεῖ μὲν καὶ καθ' αὐτὸ ἡρεμεῖν οὐ ποιεῖ

« Young people are naturally boisterous, and need to be restrained. Parents do not realise this, and are angry with the teacher. If they give vent to their anger, then the teacher's work is in vain. If you discipline him yourself sometimes, as he says, do it properly. If you are slack in this matter, do not blame me for what happens. »

94 (92). Τῶ κυρῶ Θεοδώρω τῶ μυστικῶ. f. 216

Incip. Ὅτι ἐπανηρῆσθαι τὸν εἰς σὲ πόθον οἶδας ἡμᾶς

« I long to see you. This is no mere compliment. I want to

persuade my pupils to write iambs for you, who are the author of so many, and to post them up in public places. My purpose is not mockery but pleasure. Either forbid me, or suggest a means of persuading them. »

95 (93). *Θεοκτίστῳ λογοθ(έ)τ(η) κ(αι) πατρικ(ίῳ)*. f. 216<sup>v</sup>-21  
*ἐπιστολῇ ἀπολογητικῇ.*

*Incip. Ἀναπλάσεται σου μὲν ἡ φιλόθεος ψυχὴ*

« You will attribute my conduct to some blameworthy motive. If you add inexperience and modesty, which are not blameworthy, you may be right. Otherwise you will not. I am well aware of the difference in rank between us. If you receive me, I shall put aside my modesty. If I cannot talk to you, at least I can greet you. »

96 (94). *Ἰωαννικίῳ μαθητῇ ἐπιστατοῦντι*. f. 217-218

*Incip. Τοῖς ἡμετέροις πλήττειν σε λόγοις οἰόμενος*

« I write to you to try to mollify you, because written criticism is more readily listened to than the spoken word. I know that anger is not easy to quell at first. But you know how unworthy and unbecoming it is. Be angry if you like ; but do not sin. Investigate the reasons for the errors of others, and explain to them what is wrong. Have respect for learning. Only so will you become a teacher. It does not matter whether you agree with the others or not. »

97 (95). *Πέτρῳ ἀσηκρητίτι κ(αι) μαίστωρι*. f. 218-219

*Incip. Μικροῦ καὶ μισανθρωπίας ἐγκλήματι*

Same text as ep. 23.

98 (96). *Σοφίᾳ τῇ ἀγίᾳ δεσποίνῃ*. f. 219

*Incip. Εἰ μικρόν μοί τι παρρησίας ἐδίδου*

« I should like to be able to express my thanks to you at length. But it is so great an honour for me that you receive my letter at all, that I can only adopt a humble tone. But God knows how grateful I am for these books. »

99 (97). *Τῇ αὐτῇ*. f. 219<sup>v</sup>

*Incip. Καὶ τὸ τῆς βίβλου ταύτης ἀπορρέον*

« Thank you for the book. May God grant that I continue to enjoy such favours. »

100 (98). *Νικητᾷ μ(ονα)χ(ῶ)*. f. 219<sup>v</sup>-220<sup>v</sup>

*Incip. Ὅπως διακεῖται τις προσβαλὼν ἀήθεσι τόποις*

« I know what exile among strangers is like, and I am sure

you are in the depths of despair. But your wisdom will prompt you to embrace a simple life, and to repeat to yourself the consolatory maxims of scripture and classical literature. By way of consolation, let me remind you how joyless my life has been since my birth, and how unhappy men are in general. The bearer of this letter is a good friend. »

101 (99). *Στεφά(νω) ἀσηκρῆτις.* f. 220<sup>v</sup>-221

Incip. *Καὶ ῥάκους ἐπίκλημα ἰμάτιον ἀχρειοῖ καινόν*

« Unworthy additions spoil a discourse. Lest such a thing should happen to my *logos*, I am sending it to you. You will show your nobility of soul by agreeing to make suitable addition to it. »

102 (100). *Βάρδα ἀντιγραφεῖ (1).* f. 221-221<sup>v</sup>

Incip. *Ὑπῆρξέ τις διαμάχη τοῦ νοῦ*

« My slight acquaintance with you assures me of your readiness to oblige your friends. Some characters can be easily recognised, others remain uncertain even after long acquaintance. But yours has been shown to be good. Please help me. My request will cause you no annoyance, nor interfere with your other business. I do not wish that our friendship should prevent the law taking its course. »

103 (101). *Ἐπιφανίω διακόνω.* f. 221<sup>v</sup>-222<sup>v</sup>

Incip. *Οἶδα τί πολλοὶ ἐξ ὧν καὶ αὐτὸς ἔπαθον*

« I know how readily slander is listened to. But I am unchanged in my love for you and your uncle. So please do not listen to what is said against me. If you can put in a good word for your teacher, do so. If it will do no good, at least bear in mind yourself what I say. Accept what I send as a memento. »

104 (102). *Παύλω μαθητῆ ἔξω διατρέβοντι.* f. 222<sup>v</sup>-223

Incip. *Τὰ περὶ σοῦ ταῖς ἀκοαῖς ἐμβάλλομενα*

« I am glad to have reassuring news of you, that you are settling down well in a strange place, and giving offence to none. Your own autograph letter confirms what I hear. One thing only is missing, which is of cardinal importance, provided it is accompanied by the rest. Seek the love and support of all, and show

(1) On this office cf. the passages of the *Tactica* printed by BENEŠEVIČ, *op. cit.*, 134, 141, 143, also REISKE ad Const. Porphyr. de Caerim. 1.54, in MIGNÉ, *P.G.*, 112, 533, n. 16.

your good sense. If the present barrier is broken, your path will be easy. If it is not, you will not have wasted your efforts.»

105 (103). *Τῷ αὐτῷ.* f. 223-224

Incip. *Τὸ διὰ μακροῦ γράφειν ἡμῖν κεκόλνται*

« My many worries prevent me writing at length. I am glad to hear such good accounts of you from men of some position, and I shall not forget you. Your letter was read out to the senior pupils as a model. May you enjoy good health and a safe return.

106 (104). *Εὐθθυμῷ ἐπι(ι)σκ(δ)πι(φ).* f. 224-224<sup>v</sup>

Incip. *Ἐναπετέθη ταῖς ἡμετέραις χερσὶ τὸ γράμμα*

« Thank you for your letter and gift. I am sorry that I did not see you as I had hoped. But the bearer of your letter assures me that this hope will some time be fulfilled. Even before receiving your letter, I had done what you ask, spurred on by your friendship and the efforts of Theophanes. Your nephew will make progress in his studies. Do not neglect to pray for him.»

107 (105). *Τῷ αὐτῷ.* f. 225

Incip. *Ἦγνημαι τὸ σταλὲν μέγα, ἀναφέρων τὸ πᾶν*

« I am grateful for your gift, and for the friendship which inspired it. Your nephew is making progress in his studies.»

108 (106). *Εὐθθυμῷ πρωτοασηκρηῆτις.* f. 225<sup>v</sup>-226

Incip. *Ἦν μὲν καταδεῆς τοσοῦτω γράφειν τοσοῦτον*

« You are a man of great soul, as many can bear witness, including the bearer of this letter. Please lend me the letters of Synesius for a week.»

109 (107). *Σάβα μαθητῆ τοῖς οἰκείοις ἐγχερονίζοντι.* f. 226-227

Incip. *Τὰ λυποῦντά με δύο ἦν*

« I am sorry that you have given up study for hunting, and have forgotten your teacher. Now you are old enough to know better. I hear now that you are turning to books again. If you still have any regard for me, shut your ears to the siren song, and come back here. So you will be true to your own nature.»

110 (108). *Νικηφό(ρω) κουβουκλει(σίω) κ(αί) βα(σι-  
λικῷ) κλη(ρικῷ).* f. 227-227<sup>v</sup>

Incip. *Δέδωκας ἡμῖν, θεοφιλέστατε, ἐν τῇ γινομένῃ.*

« I am grateful for the interest which you show in your nephew, and for the gift which you sent me so promptly, as an earnest of your good will. Your nephew is making progress. I examine him

twice a week. He knows his grammar almost perfectly. He is studying the Epimerisms on the third Psalm, and learning the third barytone conjugation. Pray for him. And may we soon meet. »

111 (109). Ἰω(άννη) ἀσηκρῆτις. f. 228

Incip. Νῦν μᾶλλον ἢ πρότερον ὁ κατὰ πάντα

« Thank you for the interest you have shown in my misfortune. »

112 (120). Θεοδώ(ρω) μυστικῶ. f. 228

Incip. Τὸ βλέπειν σε μὲν τὰ ἀφαιροῦντα πολλά

« Though I cannot see you, I often think of you, and am sure you think of me. Please help me in my misfortune, and so show your own good fortune. »

113 (121). Θεοδώ(ρω) πρωτοσπαθ(αρίω). f. 228-228<sup>v</sup>

Incip. Πρόχειροι μὲν αἱ κατανεύσεις, ἐτοιμότεροι δέ

« You alone conceived and carried out this good deed. May you always remain such a man. You will have few to rival you and none to surpass you. I am struck dumb with gratitude. »

114 (122). Θεοδώ(ρω) κουβουκλεισίω κ(αί) χαρτουλα-  
(ρίω). f. 228<sup>v</sup>-229

Incip. Εὐφρανεν ἡμᾶς οὐχ ἡ δόσις μόνον δαψιλῆς οὔσα

« Your gift, and the promptness with which it was given, fill me with joy. They give me confidence in the goodness of men in these difficult days. Time and distance have not made you forget me. I shall never cease proclaiming your goodness. »

115 (123). Συμεὼν ἀσηκρῆτις. f. 229<sup>v</sup>-230

Incip. Ἡτιώμην τὸν χρόνον ὅτι μὴ πρὸ πολλοῦ

« Your goodness was shown in action, and I am sorry that I did not make your acquaintance earlier. I long to see you again and to listen to your discourse. Not even difficult circumstances can prevent me remembering you with affection. »

116 (124). Θεοδώ(ρω) πρωτονοτ(αρίω). f. 230

Incip. Ἡ μικροψυχίας καθυποβάλλεις · καὶ διὰ τοῦτο

« If you do not carry out your design, I shall blame you. If you do, I shall hold my peace. »

117 (125). Στεφά(νω) f. 230<sup>v</sup>-231

Incip. Τί καταρρητορεύειν ἡμῶν ἐφρυνάξω

« Why do you try to dazzle me with rhetoric? Stick to the rules which you were taught, and listen to your teacher. Then I shall treat you as a father, and overlook minor lapses. »

118 (126). Θεοδώ(ρω) μυστικῶ. f. 231

Incip. Καὶ ὡς λόγους τιμῶντι καὶ ὡς ἀντιτιμωμένῳ

« I send the draft of my work to you, as to a man of learning, and as a token of friendship. Please criticise it. »

119 (127). Θεοδώ(ρω) κουβουκλει(σίῳ) καὶ βα(σι-  
λικῶ) κλη(ρικῶ). f. 231

Incip. Ἐξηρτηῆσθαι δοκῶ ἐν σοὶ

« My affairs depend on you. So I send you this, to be passed on in the proper quarter, with your suggestions and support. »

120 (128). Θεοφίλῳ ἀσηκρηῆτις. f. 231<sup>v</sup>

Incip. Χρεία κατήπειξεν ἀναγκαία τὸ βιβλίον ζητεῖν

« Please return the book, which is needed by another friend. »

121 (129). Θεοδώ(ρω) πρωτοσπαθ(αρίῳ) καὶ κριτ(ῆ) (?). f. 231<sup>v</sup>

Incip. Ἐχει τι διδόναι καὶ τῆ φιλία τὸ δίκαιον

« If the bearer has justice on his side, give judgement for him promptly. Even if he has not, help him as far as you can for my sake, if he is being persecuted by his adversary. »

122 (130). Θεοδοσίῳ μοναχῶ. f. 231<sup>v</sup>-232

Incip. Οἷς ἀπεστάλη τὰ ὑμέτερα δέδοται γράμματα

« I passed on your letter, and the answer was once again obtained by force, for confusion prevails. However, they still remember you, as was shown by their joy at your letter. But I could not discover their intention. I am sure that their love is uncertain. Remember me in your prayers. »

#### D. — PROSOPOGRAPHICAL AND CHRONOLOGICAL NOTES

1. *Alexander Metropolitan of Nicaea* (Ep. 69). Appointed professor of rhetoric at Constantinople by Constantine VII (Theoph. Cont., p. 446). Addressee of Nicolaus Mysticus ep. 71, and probably also ep. 100. Though these letters are of uncertain date (?), they establish that Alexander was elevated to the see of Nicaea before the death of Nicolaus in May 925. It has generally been

(1) Cf. *Οἱ πρωτοσπαθάριοι καὶ κριταί*, BENEŠEVIČ, *op. cit.*, 132.

(2) Cf. V. GRUMEL, *Les régestes des actes du patriarcat de Constantinople*, I II, 202.

assumed that he was appointed to the chair of rhetoric after having been Metropolitan of Nicaea ; but N. Bees (1) argues that he held the two offices in the reverse order. A collection of letters of Alexander survives in cod. Patm. 706 ; they were written from the monastery of Monobatae (2) to which he was banished. These letters have been described, and the text of part of one of them edited, by P. Maas (3). The date and circumstances of Alexander's banishment are far from clear. Bees dates the banishment in the years 945-955. It can in fact be dated not after 946, as one of the persons to whom Alexander writes from Monobatae is Anastasius Metropolitan of Heracleia, who died in 945 or 946 (see below p. 427). The present letter is therefore to be dated not later than 946, and may be several decades earlier.

As might be imagined, Alexander was a man of letters. He is known as the corrector of the Lucian manuscript cod. Vat. gr. 90 ; his work on this manuscript must have taken place not much, if at all, before 930, as in his subscription to *Adv. Iud.* (H. Rabe, *Scholia in Lucianum*, Leipzig, 1906, 154, 1.15 ff.) he refers to the restoration of Larissa carried out by his brother Jacobus, Metropolitan of that city, after the *καταδρομή τῶν Βουλγαρῶν* ; the reference must be to Tsar Symeon's campaign of 920 (4).

He was also a Biblical commentator. I have not discovered any evidence of the survival of entire commentaries by him, if such existed, but he is frequently quoted in catenae (5).

(1) N. BEES, *Basileios von Korinth und Theodoros von Nikaia, mit einem Exkurs über Alexander von Nikaia, B.N.J.*, 6 (1928) 369-88.

(2) Its location is uncertain. In the eleventh century we find the abbot of one of the monasteries on Mount Athos banished to the island of Monobaton, cf. G. SMYRNAKIS, *Τὸ Ἅγιον Ὄρος*, Athens, 1903, 31, 478. Cf. also ep. 60 of the present collection.

(3) Description of the manuscript in P. MAAS, *Zu den Beziehungen zwischen Kirchenväter und Sophisten*, I. *Drei neue Stücke aus der Korrespondenz des Gregorios von Nyssa*, *Sb. Berlin*, 1912, 988-99 ; list of addressees and text in P. MAAS, *Alexandros von Nikaia, B.N.J.*, 3 (1922) 334 ff.

(4) Cf. V. N. ZLATARSKI, *Istoriya na Bŭlgarskata Dŭrŭava prez Srednite Vekove*, vol. II, Sofia, 1927, 405 ff.

(5) Cf. G. KARO and I. LIETZMANN, *Catenarum Graecarum catalogus (Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Phil.-hist. Kl., 1902)*, 18 (citations in Catenae on Kings) ; *ibid.*, 389 (citations in Catenae on St John's Gospel). Alexander is also quoted in the *catena* on the Epistle to the Romans in cod. Vat. gr. 762, s. x, fol. 403<sup>v</sup>, and probably in the *catena* on the Psalter in cod. Paris. Coislin. gr. 358, s. XIII, fol. 121.

An epigram in the Planudean Anthology (xvi. 281 Dübner) records the construction or restoration by him of a bath in Prainetos, on the road from Nicaea to Constantinople. Maas *B.N.J.*, 3.334, suggests that the epigram was taken by Planudes from the anthology of Constantine Cephalas, whose colleague in the university of Constantinople Alexander was.

2. *Anastasius Metropolitan of Heraclea*. (Ep. 1). Addressee of a letter of Theodore Daphnopates<sup>(1)</sup>, answering his objections to the election of Theophylact as Patriarch. This letter must have been written between December 931 and February 933<sup>(2)</sup>. Anastasius was one of the characters in the vivid dream of the emperor Romanus Lecapenus recounted by Theoph. Cont. 439-40, Cedren. 634 D, etc., and the sources add that he died shortly afterwards. This seems to place his death in 945 or 946. The present letter shows him to have held the office of Megas Oeconomus. This is rather puzzling, as this important ecclesiastical office, to which appointment was made by the emperor at this time<sup>(3)</sup>, does not normally seem to be held by a bishop. Indeed the *Tactica* of the period suggest that it could be held by a layman<sup>(4)</sup>.

3. *Basilius Metropolitan of Neocaesarea*. (Ep. 73). There is no trace elsewhere of this bishop, and we know that in the closing years of the Patriarchate of Nicolaus Mysticus the see of Neocaesarea was occupied by a certain Nicephorus (cf. V. Grumel, *op. cit.*, no. 683). The possibility cannot be ruled out that he is really Basil Metropolitan of Caesarea, the *πρωτόθρονος* who in 945, along with Anastasius of Heraclea, tonsured Stephen and Constantine, the rebel sons of Romanus Lecapenus (Cedren. 634 D) and in 956 ordained Polyeuctus as Patriarch (Michael Glycas 563. 13-15, Cedren. 639 B). Krumbacher, *Gesch. d. byz. Litt.*<sup>2</sup>, 137, dates his tenure of the see from 912 to 959, it is not clear on what grounds.

(1) Text in I. SAKKELION, *Ῥωμανοῦ βασιλέως τοῦ Λακαπηνοῦ ἐπιστολαί, Δελτίον*, 2 (1885) 401-4.

(2) Cf. F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, I, München, 1924, No. 623.

(3) Cf. A. VOGT, *Basile I et la civilisation byzantine à la fin du IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1908, 267.

(4) Cf. BENEŠEVIČ, *op. cit.*, 124, 138, and discussion of the problem on p. 151.

He was a man of letters, best known for his commentaries on the Orations of Gregory of Nazianzus<sup>(1)</sup>, which seem to have been published after the fall of Romanus Lecapenus. He is the addressee of Alexander of Nicaea ep. 11 (Maas, *B.N.J.*, 3.335), and visited Alexander in his exile at Monobatae along with Anastasius of Heraclea, and other prelates. The beginning of what may be a collection of his letters appears in a Vatican manuscript.

4. *Ephraim the Monk* (Ep. 12, 62, 64, 72). The name is not a common one in the tenth century, and this particular bearer of it is evidently a man of classical culture. It is therefore tempting to identify him with a scribe signing himself *Ἐφραίμ μοναχός* in the 40's and 50's of the tenth century, to whom four manuscripts now surviving have been attributed. They are : cod. Ven. Marc. 780, Nov. 954, Aristotle's *Organon* ; cod. Athous Vatoped. 747, 23 Nov. 948, *Tetrevangelion* ; cod. Athous Laurae 194, s. x-xi (date cut away), *Acts* and *Epistles* ; cod. Vat. gr. 124, s. x-xi (5 April, fifth Indiction, perhaps 947), Polybius' *Histories*<sup>(2)</sup>.

5. *Eustathius Protospatharius* (Ep. 48, 76, 77). Possibly to be identified with Eustathius, *στρατηγός Καλαβρίας* during the reign of Constantine Porphyrogenitus, who is described by Cedren. 650 D as *εἷς ὃν τῶν βασιλικῶν θαλαμηπόλων*. But the name is a common one.

6. *Euthymius the Bishop* (Ep. 106, 107). This may be Euthy-

(1) Cf. I. SAJDAK, *Historia critica scholiastarum et commentatorum Gregorii Nazianzeni I (Meletemata Patristica, I)*, Kraków, 1914, 37-98 ; ID., *Die Scholiasten der Reden des Gregor von Nazianz, B.Z.*, 30 (1929-30) 268-74 ; R. CANTARELLA, *Basilio Minimo, B.Z.*, 25 (1925) 292-309, 26 (1926) 1-35. This last paper contains full lists of manuscripts containing the commentaries, references to published texts, etc. SAJDAK, *Hist. Crit.*, 59-61, gives countenance to the confusion of Basil of Caesarea, author of the commentaries, who calls himself *ὁ ἐλάχιστος* in contradistinction to his great namesake and predecessor with another Basilius Minimus, whose *Life*, composed by his disciple Gregorius, is preserved in several forms in many manuscripts. But this Basilius Minimus was a lay ascetic who flourished in the first half of the tenth century. Cf. the excerpts from the *Life* edited from cod. Paris. gr. 1547, fol. 1-129 in AASS Mar. III<sup>3</sup>, 28-82, and reprinted in MIGNÉ, *P.G.*, 109, 653-64.

(2) On these manuscripts see most recently A. DILLER, *Notes on Greek Codices of the tenth century, T.A.Ph.A.*, 1947, 184-8. Diller gives full references to published facsimiles of these manuscripts, inspection of which supports the supposition that they were written by one and the same scribe.

mius, Metropolitan of Pisidian Antioch, addressee of Nicolaus Mysticus ep. 115, to which a date cannot be assigned (1).

7. *Gregorius Metropolitan of Ancyra* (Ep. 91). This bishop is known elsewhere only as the addressee of Alexander of Nicaea ep. 8 (Maas, *B.N.J.*, 3.334).

8. *Leo Metropolitan of Sardis*. (Ep. 85). This bishop is addressee of Alexander of Nicaea ep. 1 (Maas, *B.N.J.*, 3.334). As he appears to be a man of literary tastes, he is likely to be the author of the epigram published by L. Sternbach, *Analecta Byzantina, České Museum Fil.*, 6 (1900) 291-322, no. 5, from cod. Paris. suppl. gr. 690, fol. 108v. He may also be the author of a letter in cod. Neapol. III AA 6, s. xiii, fol. 112-113, entitled: 'Επιστολή Λέοντος μητροπολίτου Σάρδεων, beginning: "Αρτι τῆς ἐφ᾽ αὐτῆς διανυκτερεύσεως καίτοι μὴ ὄν ἐν ἔθει — τρίτη γὰρ ἦν ἡμέρα — κριτήριον συνεκροτεῖτο τόπος τῆς ἀγωνίας τὸ ὑπερῶ(ον) τοῦ θείου ἰλαστηρίου ἐναπεκέκροτο, and ending: συγκέχονται δὲ νόμοι καὶ θεσμοὶ καὶ χρόνιοι ἔθισμοί: ἀφανιζέσθωσαν λοιπὸν καὶ ἐξ αὐτῶν τῶν γραμμάτων ἃ μόνον λοιπά (2). But it must be borne in mind that the bishopric of Sardis was held some two generations later by another Leo, who signed the synodal decree of the Patriarch Sisinnius in 997 (cf. Rhallis-Potlis, *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων*, Athens, 1852-59, V, 11-19).

9. *Leo Sacellarius* (Ep. 24, 25). From the references to money in the first letter, it is clear that the addressee is the imperial *sacellarius*, rather than the *sacellarius* of the Patriarchate, whose duty was the supervision of monasteries. His name should be added to the list of *sacellarii* in F. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders des 10. und 11. Jahrhunderts* (*Byz. Archiv*, 9), Leipzig, 1927, 16 ff. He may have succeeded Anastasius the Sacellarius, involved in a plot against Romanus Lecapenus in 921 (Theoph. Cont. 400). He is probably to be identified with the Leo for whom cod. Vat. Reg. gr. 1, written in the first half of the tenth century, and containing the Septua-

(1) Cf. V. GRUMEL, *Les régestes des actes du patriarcat de Constantinople*, I, II, Paris, 1936, 207.

(2) Cf. S. LAMPROS, *N.E.*, 18 (1924) 221-2. FABRICIUS-HARLES, *Bibliotheca Graeca*, VII, 1801, 721, speaks of « Leonis Sardicensis metropolitae epistola » in cod. reg. Neapolit. II: the reference must be to this letter.

gint, was written. This person is described as *Λέων ταμείας τῶν ἀνακτόρων, πρωτοσπαθάριος, πρεπόσιτος*, and his portrait, which appears on fol. 2<sup>v</sup>, is inscribed: *Λέων πατρίκιος πραιπόσιτος καὶ σακελλάριος προσφέρων τὴν ἐξήκοντα (sic) βίβλον τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον*. He is hardly the same as *Λέων ὁ πατρίκιος καὶ λογοθέτης*, scribe of cod. Athen. Ethn. Bibl. 212, s. x, containing Homilies of John Chrysostom.

10. *Nicephorus Metropolitan of Philippopolis or Philippi* (Ep. 63). In the manuscript he is called *μητροπολίτης Φιλιππουπόλεως*. But he is no doubt to be identified with Nicephorus of Philippi, addressee of Alexander of Nicaea ep. 6 (Maas, *B.N.J.*, 3.334). I know of no other reference to this bishop, nor can I suggest which was his true diocese.

11. *Nicetas the Monk* (Ep. 100). The name is too common for any plausible identification to be made. It is just possible that this person is Nicetas magister, father of the empress Sophia, who was banished to a monastery in 927 (Theoph. Cont. 417.3, Symeon Mag. 742.9, Georg. Mon. 908.8). The writer was certainly familiar with the daughter, and may have been with the father. But Nicetas magister was banished *ἐν τῷ αὐτοῦ προαστείῳ* (Georg. Mon. 908.11), which does not seem to square with the tone of the letter. For other persons of this name in the third decade of the tenth century cf. G. Mercati, *Dagli epistolografi del codice Vaticano 306, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 35 (1915) 125-39 (= *Opere Minori*, iii, 446-57).

12. *Orestes Chartophylax* (Ep. 21). The name is not a common one. We hear of an Orestes, *protonotarius* of Hagia Sophia, being sent on a mission to Pope John XI in 933 (1). The two may be the same.

13. *The Lady Sophia* (Ep. 8, 98, 99). This is evidently the empress Sophia, widow of Christopher Lecapenus, who became a nun in the monastery *τὰ Κανικλείον* (2) after her husband's death in 931 (Theoph. Cont. 471). The date of her death is un-

(1) Cf. F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, München, vol. I, 1924, No. 625.

(2) On this monastery cf. R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'empire byzantin*, I, III, *Les églises et les monastères*, Paris, 1953, 286-7.

known. The daughter whose death is referred to in ep. 8 cannot be Maria, wife of Tsar Peter of Bulgaria, who long survived her mother (Theoph. Cont. 422). We do not hear from any other source of a second daughter. Presumably she was only a child when she died.

14. *Symeon Asecretis*. (Ep. 115). Possibly the Symeon ascretis who came to terms with Leo of Tripoli after the Arab capture of Thessalonica in 904 (Theoph. Cont. 368.12 ff., Ioann. Cemeniat. 574.10, etc.). But he later became *patricius* and *protasecretis* (Theoph. Cont., *loc. cit.*), and would presumably have reached this rank by the twenties or thirties of the tenth century. He cannot, however, be ruled out. The addressee of this letter can hardly be the Metaphrast, who now seems firmly anchored in the second half of the tenth century<sup>(1)</sup>. He could be either the *Συμεὼν πατρίκιος καὶ πρωτοασηκηῆτις* under Romanus Lecapenus, mentioned by Constantine Porphyrogenitus, *De administrando imperio* 46.68 ff., or the *Συμεὼν πατρίκιος καὶ πρωτοασηκηῆτις* who composed a Novel of Romanus II in cod. Vindob. jur. gr. 2. But the name is a common one in the tenth century.

15. *Theodore Protospatharius and Mysticus*. (Ep. 26, 27, 71, 83, 84, 94, 112, 118). This must be Theodore Daphnopates, private secretary (*μυστικός*) of Romanus Lecapenus. The date of his appointment and the length of his tenure of this office are alike unknown. However, he was certainly in office before 927, and the presumption is that he succeeded Ioannes ὁ μυστικός καὶ παραδυναστεύων, dismissed about 925 on suspicion of treason (Theoph. Cont. 410.13 ff.). He had apparently been replaced as *mysticus* some time before 946, when we find Constantine *protospatharius τὸν τηρικαῦτα μυστικὸν καὶ καθηγητὴν τῶν φιλοσόφων* appointed Prefect of Constantinople (Theoph. Cont. 444.9). A collection of the letters which he wrote for Romanus Lecapenus was published from cod. Patm. 706 by I. Sakkelion in *Deltion*, 1 (1884) 657 ff., 2 (1885) 33 ff., 385 ff. Later, he was appointed Prefect of

(1) On this much-discussed question see recently A. EHRHARD, *Uebersetzung und Bestand der hagiographischen und homiletischen Literatur der griechischen Kirche*, 1. Teil, II (*Texte und Untersuchungen*, 57), Leipzig, 1938, 307-14; I have been unable to consult the article by N. B. TOMADAKES on this subject in *Ἐπετηρίς τῆς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν* for 1953.

Constantinople by Romanus II shortly after his accession in 959 (Theoph. Cont. 470), so he must have been a relatively young man when he first became *mysticus*. Ep. 71, however, which must have been written soon after his appointment, suggests that he had had a somewhat varied career before reaching this office (1).

Theodore was a scholar and man of letters. We have a homily by him on the conveyance to Constantinople of the relics of John the Baptist, which can be dated to 957 (2). Leo Allatius, *De Symeonum Scriptis*, 87, cites him as author of a homily on the birth of John the Baptist usually attributed to Theodoret of Cyrus. He is generally held to be the author of the last part of Theophanes Continuatus, recounting the reigns of Constantine Porphyrogenitus and Romanus II (3), while Lampros and others have attributed to him the whole of that work, excluding of course the life of Basil I. Be that as it may, Theodore's historical work can have been completed only after the death of Romanus II in 963. A work of compilation very much in the spirit of the age was Theodore's Eclogae from John Chrysostom (4). It enjoyed immense popularity, and is preserved in a very large number of manuscripts. Finally, a life of Theodore of Studion is attributed in manuscripts to Theodore Daphnopates (5).

16 *The Patriarch*. (Ep. 31, 53, 54, 88). There were six Oecumenical Patriarchs during the first six decades of the tenth century,

viz. :	Nicolaus Mysticus	895 - Feb. 907
	Euthymius	Feb. 907 - 912
	Nicolaus Mysticus	912 - May 925
	Stephen of Amasea	Aug. 925 - July 928
	Tryphon	Dec. 928 - Aug. 931
	Theophylact	Feb. 933 - Feb. 956
	Polyeuctus	Apr. 956 - Jan. 970

Of these, Euthymius was an unwordly ascetic, Stephen and Tryphon were nonentities, the latter of whom could plausibly be

(1) *Μετὰ τὴν πολλὴν τυφθεῖσαν ἐκεῖνην θάλασσαν καὶ οὐκ ἀνίπτους, τὸ δὴ λεγόμενον, χερσὶ τῆς ἀρχῆς ταύτης ἐδράξω.*

(2) Cf. KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*<sup>2</sup>, 170.

(3) Cf. KRUMBACHER, *op. cit.*, 348, following F. HIRSCH, *Byzantinische Studien*, Leipzig, 1876, 284 ff.

(4) Cf. KRUMBACHER, *op. cit.*, 170.

(5) Cf. KRUMBACHER, *op. cit.*, 157.

charged with illiteracy, and Theophylact, though evidently a man of some strength of character, was interested exclusively in horses. The Patriarch for whom the writer of these letters copied manuscripts, and who seems to have entrusted him with what amounted to the preparation of a critical edition of a patristic text, must have been either Nicolaus Mysticus or Polyeuctus. There are no other letters in the collection which can be dated as late as 956. It seems most likely, therefore, that the addressee of ep. 53 and 88, at any rate, was Nicolaus Mysticus. The other two letters may have been addressed to one of his successors, but the familiarity of their tone is against this. We thus have a useful *terminus ante quem* for a number of the letters.

#### E. — THE WRITER

The letters are clearly the work of a single writer. The story which emerges from them is a consistent one. Stylistically, though some letters are more elaborate than others, they belong together. Again and again the same proverbs, quotations, and allusions are repeated in several letters. And in all the letters the law is strictly observed, whereby an even number of unaccented syllables must precede the last accented syllable before a major pause (1).

The writer appears in three main connections, as teacher, as copyist, and as man of letters. Each of these aspects of his activity will be considered separately later, but for the moment we shall try to piece together what little we can learn of his life. The date of his birth is uncertain. But since in letters which seem to date from the twenties and thirties of the tenth century he regularly speaks of himself as an old man, and already numbers among his former pupils men holding high office, and presumably of mature years (e.g. Leo Sacellarius), we shall not go far wrong if we date his birth about 870 or shortly after. He was not a native of Con-

(1) Cf. W. MEYER AUS SPEYER, *Der accentuirte Satzschluss in der griechischen Prosa vom IV. bis XVI. Jahrhundert*, Göttingen, 1891; C. LITZICA, *Das Meyer-sche Satzschlussgesetz in der byzantinischen Prosa*, München, 1898; P. MAAS, *Rhythmisches zu der Kunstprosa des Konstantinos Manasses*, B.Z., 11 (1902), 505-12; S. SKIMINA, *L'état actuel des études sur le rythme de la prose grecque*, II (*Eus Supplementa*, 11), Lwów, 1930.

stantinople (1). In ep. 26 he says that for seventeen years many of his kinsmen have been a charge upon him as a result of an *οἰκουμενικὴ συμφορὰ*. This may refer to Tsar Symeon's campaigns in continental Greece in 924-927, or more probably 921-924 (2), and in that case the writer may be a native of Greece. But it seems more likely that the « oecumenic calamity » which ruined his family was the disastrous Byzantine defeat at Acheloos on 20 Aug. 917, and the resultant Bulgarian advance to within sight of the walls of Constantinople. This might suggest that the writer originated from Thrace.

Most of his active life seems to have been spent in Constantinople as a *μαῖστωρ* or secondary school teacher. He also acted as a copyist, and possibly as a kind of literary agent, for several of the leading men of his age, including probably the Patriarch Nicolaus Mysticus. His own literary works, which he frequently mentions, seem to have been something more than the models of style which every schoolmaster might compose for his pupils. His happiness as a teacher was marred by a long and obscure quarrel with one of his colleagues, the responsibility for which he attributes to one of his own former pupils, now a high patriarchal official.

In due course many of his pupils reached high office in church or state, though his favourite, Ephraim, disappointed him by becoming a monk. He was able to count on the support of some of these highly-placed pupils in his continual efforts to have his various grievances redressed. His acquaintance extended even as far as members of Romanus Lecapenus' family.

There is no mention in the letters of a wife or children, and in ep. 29 he describes himself as living alone among his books, with a single servant to attend to his needs.

The latest datable letters — those to the ex-empress Sophia — were written shortly after 931. If the « oecumenic calamity » referred to in ep. 26 was the defeat at Acheloos, then that letter

(1) Cf. ep. 78: *Καὶ διότι σὸς — φίλων γὰρ ὁ χρηστός εἶ — καὶ διότι ἡμέτερος — πατρίδος γὰρ ὁ μαθητευόμενος τῆς αὐτῆς — ὑποτελεῖν οὐκ ἔδει μισθοῦς.*

(2) Cf. N. A. BEES, *Αἱ ἐπιδρομαὶ τῶν Βουλγάρων ὑπὸ τὸν τζάρον Συμεὼν καὶ τὰ σχετικὰ σχόλια τοῦ Ἀρέθα Καισαρείας*, *Hellenika*, 1 (1928) 337-70; A. A. VASILIEV, *The Life of St. Peter of Argos and its Historical Significance*, *Traditio*, 5 (1947) 163-91; F. DÖLGER, *Ein Fall slavischer Einsiedlung im Hinterland von Thessalonike im 10. Jahrhundert*, *Sb. d. Bay. Akad. d. Wiss., phil.-hist. Kl.*, 1952, 18.

must have been written in 934. Whether the writer survived beyond the early thirties of the century we cannot say.

His school is a « secondary » school, in which instruction is given in ἡ ἐγκύκλιος παιδεία<sup>(1)</sup>, and whose head corresponds to the γραμματικός of classical times. A good description of the studies pursued in such a school a few generations later will be found in Michael Psellos' Ἐπιτάφιος εἰς Νικήταν μαίστωρα τῆς σχολῆς τοῦ ἁγίου Πέτρου, edited by K. N. Sathas, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, V, 1876, 87-96. The pupils seem to study mainly grammar and rhetoric. On the methods of teaching used, the most revealing passage is the following from ep. 110 : Ἐν οἷς δεῖ τὸν παιδευόμενον διεκβιβάζεσθαι ὁ ἀδελφιδοῦς ἀναστρέφεται : δις τῆς ἑβδομάδος κατενώπιον ἡμῶν ἀνακρίνεται εἴδησις : ἀπὸ στόματος αὐτῶ σχεδὸν ἀπαρεμποδίστως τὸ κείμενον προφέρεται τῆς γραμματικῆς : τῶν ἐπιμερισμῶν ὁ τρίτος ἤρηται τούτῳ ψαλμός : ἡ τρίτη τῶν βαρυτόνων αὐτῶ κλίνεται συζυγία : ἃ διερωτώμενος ἐκμανθάνει, τῇ πρὸς ἑτέρους παραδόσει παρακατέχειν διδάσκεται. The work here described consists in the learning by heart of a grammatical text<sup>(2)</sup>, knowledge of which is tested by question and answer — the forerunner of the later *Erotemata* (cf. Schmid-Stählin, *Griechische Literaturgeschichte*, II, 1078, n. 8), study of a portion of George Choeroboscus' *Epimerismi in Psalmos*<sup>(3)</sup>, and more detailed study of Greek accidence of the kind exemplified by the various bodies of scholia upon the *Techne* of Dionysios Thrax<sup>(4)</sup>.

(1) Cf. Ph. KUKULES, *Βυζαντινῶν βίος καὶ πολιτισμὸς* I, Athens, 1948, 108-21.

(2) This is no doubt either the *Techne* of Dionysius Thrax or the *Canones* of Theodosius. On the rôle of these works in education at a slightly later period we have information in Tzetzes' scholia on Hesiod's Works and Days 287 : Ἡ ἀρετὴ δέ, ὡς ἔφημεν, χρονία καὶ δυσχερὴς · καὶ οὐκ εὐθέως αὐτῆς γίνεται μέτοχος, ἀλλὰ πρότερον αὐτὸν ἐκδίδωσι τοῖς στοιχειώδεσι γραμμασιν, εἶτα ταῖς συλλαβαῖς καὶ τῇ λοιπῇ παιδείᾳ, ἔπειτα τῇ Διονυσίου βίβλῳ προσέχων καὶ τοῖς Θεοδοσίου κανόσι καὶ ποιηταῖς, εἶτα σχεδογραφίας ἀπάρχεται, καὶ πολλὰ πολλοῖς μογήσας τοῖς χρόνοις μόγις τὴν ἀρετὴν ἐπικτᾶται.

(3) Edited from cod. Paris. gr. 2756 by T. GAISFORD, *Georgii Choerobosci Dictata in Theodosii Canones et Epimerismi in Psalmos*, Oxford, 1842, III, 1-192.

(4) On the τρίτη συζυγία τῶν βαρυτόνων (= thematic verbs whose present stems end in a dental) cf. Dionysius Thrax, § 14, and the scholiasts thereon, e.g., *Scholia Vaticana*, p. 252.53 ff. HILGARD ; *Scholia Marciana*, p. 408.1 ff., 40 ff. HILGARD.

The more advanced pupils pass on their knowledge to those less advanced — a practice necessitated by the shortage of texts. We hear in several letters of the *ἐκκριτοι* of the school, apparently those senior pupils who had special responsibilities for the instruction and discipline of their younger fellows. It is not clear whether they are the same as the *ἐπιστατοῦντες* addressed in ep. 80, though it is probable that this is so : in ep. 96 one Ioanicius is addressed as *μαθητῆς ἐπιστατῶν*, and there is no sign that there were any assistant masters.

Fees are mentioned in a number of letters (9, 11, 39, 58, 59, 78, 110), though sometimes the reference may be to fees for copying manuscripts rather than to school fees. The fee for each pupil seems to have been fixed by private contract<sup>(1)</sup>, and in ep. 78 the writer offers to waive his claim to a fee altogether for a particular pupil. Once the fee was fixed, however, he insisted — not always successfully — on prompt payment : as he says in this connection in ep. 9 : *Ἄλλ' οὐκ οἶδα εἰ μαντεύσεται Φοῖβος ἄνευ χαλκοῦ, ἢ παρατάξεται στρατιώτης ὄπλων χωρὶς, ἢ ἀποδύσεται τις πρὸς δευτέρους ἀγῶνας μὴ τυχῶν ἀναρρήσεως.*

Several other *μαῖστωρες* are addressed in the letters : Michael in ep. 36, 51, Petrus a secretis and *maistor* in ep. 19, 23, 67, 97, Philaretus, who is apparently a priest, in ep. 68. Of these, Petrus seems to be the writer's own former teacher (cf. ep. 19 *sub. fin.*), whose good advice was not always welcome, and who became estranged from him, at least for a time. Michael is the writer's colleague and rival, against whom a charge of alienation of pupils is made<sup>(2)</sup>. The hostility between the writer and Michael was aroused by the black sheep among the writer's former pupils, the patriarchal *canstrisios* (cf. ep. 30, 55). In the course of the quarrel between the writer and the *canstrisios*, which lasted more

(1) Cf. ep. 58 : *Ἡμεῖς, ἀδελφέ, οὐ σὲ μόνον, ἀλλὰ σχεδὸν τοὺς ὅφ' ἡμῶν μαθητευομένους ἅπαντας, τῷ οἰκείῳ συνειδῶτι ἐάσαμεν, ἵν' ἕκαστος πρὸς δὲ δυνάμειος ἔχοι τὴν προσήκουσαν ποιῆται φιλοφροσύνην.*

(2) Cf. ep. 36 : *Φροντὶς ἡμῖν οὐδεμία περὶ τοῦ δεῖνος ἢ περὶ τοῦ δεῖνος, οὐδὲ παρασπάτε, τοῦτο μέν, ὡς ὁ λόγος ἔχει, δι' ἑαυτῶν, τοῦτο δὲ δι' ἐτέρων προσώπων, θυροκοπούντων ἄλλως, καὶ ὡς εἰ τινας αἰχμαλώτους ἡμετέρους ὄντας ὑπαγομένων πρὸς ἑαυτούς, τρόπον μιμουμένων κνηῶν, οἱ τοῖς θηρευταῖς τάχει τε ποδῶν καὶ ζῖνός ὀσφρήσει τὸ θηρεύεσθαι μέλλον δεικνύειν ἔχοντες ἔπονται.*

than five years (1), the writer falsely accused the *canstrisios* of having deserted him in favour of another teacher (2), while the *canstrisios* did all in his power to blacken his former master's professional reputation (3), and to cause his pupils to abandon him. The origin and course of this quarrel cannot be satisfactorily traced from the *ex parte* statements contained in the letters.

The problem of the role of the church in public education in Constantinople is a complex one (4). Whether the letters now published make any contribution to the solution of the problem is for experts to judge. Though the writer charges fees, he is not an ordinary private teacher, but is in some kind of dependence on the ecclesiastical authorities. He receives a subvention from the church, which he calls τὸ ἐμοὶ διδόμενον ἀρτίδιον (ep. 1), ἢ κατ' ἔτος ἡμῶν ὀρισθεῖσα εὐλογία (ep. 54). When this is stopped, perhaps as a result of the machinations of the *canstrisios*, he complains in the first instance to the Megas Oeconomus, the Metropolitan of Heraclea, and later to the Patriarch himself. And when his livelihood is threatened by the slanders of the *canstrisios*, he appeals for a judgement in his favour to someone who is probably the Patriarch (ep. 47 ; there is no address in the manuscript, but the writer calls the addressee δέσποτα, a term which he elsewhere uses only to the Patriarch). The verdict seems to have gone in his favour, if indeed this is the meaning of the phrase in ep. 55 : ὑπὸ τῶν μεγάλων τῆς ἐκκλησίας νομοθετούμενος διδασκάλων. The writer was a layman himself, and seems to have had little knowledge of or interest in theology. Indeed, his careless use of the word τύχη earns him a stern rebuke from a clerical correspondent, to whom he hastens to explain that it is mere technical term of his trade (ep. 82).

(1) Cf. ep. 30 : Πέντε ὄλοις ἔτεσιν τὴν καθ' ἡμῶν ἐμοῦντι μανίαν ᾧμην πάλαι πᾶσαν ἐμημεκέναι κτλ.

(2) Cf. ep. 30 : Μικρὸν ὥσπερ σόφισμα τὴν ἀπόστασιν ἐξευρών.

(3) Cf. ep. 30 : Ἐργάτας ἡμᾶς ἀποκαλεῖς σμίλης καὶ καττυμάτων τοῦς, ἵνα ῥῆμα φθέγξωμαι ἀφροσύνης μὲν, ἐχόμενον δὲ ἀληθείας, πολλῶν ὄντας καὶ καλῶν διδασκάλους.

(4) Cf. *inter alia* F. SCHEMMELE, *Phil. Woch.*, 1923, 1178-81 ; F. FUCHS, *Die höheren Schulen von Konstantinopel im Mittelalter* (*Byz. Archiv*, 8), Leipzig, 1926 ; L. BRÉHIER, *Notes sur l'histoire de l'enseignement supérieur à Constantinople, Byzantion*, 3 (1927) 73-94 ; J. M. HUSSEY, *Church and Learning in the Byzantine Empire 867-1185*, London, 1937, 22 ff. ; L. BRÉHIER, *La civilisation byzantine*, Paris, 1950, 465-478.

Many of his pupils attained high office in church or state, and the school which they attended was clearly no ordinary one. The following among the addressees of the letters can be identified as pupils of the writer: Stephanus protospatharius (ep. 9, 11), Michael protospatharius and magnus curator (ep. 10), Ephraim the monk (ep. 12, 62, 64, 72), Arsenius the bishop (ep. 15, 20), the *canstrisios* (ep. 17, 30, 44, 55), Leo sacellarius (ep. 24, 25), Gregorius (ep. 32, 56), Leo (ep. 33), Constantine vestitor (ep. 37, 58), Epiphanius diaconus (ep. 103), Theophilus a secretis (ep. 41, 120), Damianus spatharocandidatus (ep. 46), Ioannes (ep. 87), Ioannicius (ep. 96), Paulus (ep. 104, 105), Sabas (ep. 109), Stephanus (ep. 117), and probably also Petrus notarius mystici (ep. 28) if he is the young man recommended for the post in ep. 71. Among men whose young relatives — usually nephews — were pupils of the writer can be numbered Christophorus regius clericus and chartularius of the New Church (ep. 38, 39, 93), Alexander Metropolitan of Nicaea (ep. 69), Paulus diaconus and chartularius (ep. 78), Theodorus *κουβουκλείσιος και βασιλικός κληρικός* (ep. 81), Euthymius the bishop (ep. 106), Nicephorus *κουβουκλείσιος και βασιλικός κληρικός* (ep. 110).

We may now turn to the writer's activity as a copyist. He appears from his correspondence to have supplied manuscripts to the Patriarch Nicolaus Mysticus (?) (ep. 53, 88), Nicephorus Metropolitan of Philippopolis or Philippi (ep. 63), and probably Leo Metropolitan of Sardis (ep. 85). No doubt it is primarily as a copyist that he is brought into relation with some of his other correspondents. At first sight he seems to be one of the humble instruments without whom the great rebirth of literature and learning in the late ninth and early tenth centuries could not have taken place, a man such as Baanes and John the Calligrapher, who copied manuscripts for Arethas of Caesarea. Yet closer examination of the letters shows that such an impression would be mistaken. The writer makes no claim to calligraphy, and distinguishes himself sharply from professional scribes (ep. 53). And the task which he reluctantly undertakes for the Patriarch in ep. 88 seems to be more akin to editing than to copying, involving as it does choice between variant readings and compilation of some kind of marginal apparatus. The labour of many such men as the writer, scholars rather than mere copyists, must lie behind the vast works of compilation so characteristic of the period. It is

to be hoped that they all based their textual criticism on such sound principles as those enunciated in ep. 88. The text of which a critical edition was to be prepared was a patristic work ; no more can be inferred from the letter. One is reminded of Theodore Daphnopates' florilegium from John Chrysostom, of Basil of Caesarea's commentaries on the orations of Gregory of Nazianzus, of the many collections of the homilies of Basil the Great which seem to go back to this period (1).

Of the writer's own compositions there is little to say. In ep. 5 he sends to the addressee a *βιβλιδάριον* of his own, which he later refers to as a *συλλογή*, saying that the addressee will be able to cull (*ἀπανθίσῃ*) the best from it. It was evidently an anthology or other work of compilation. In ep. 8 he sends a *σύγγραμμα* to the addressee to be revised (*τὰ συμφνέντα ἐκκόπτειν βλαστήματα*) In ep. 101 he sends a *λόγος* to the addressee in order that he may add a « supplement » (*ἐπιβολή, ἀναπλήρωσις, προσαρμογή*) to it. In ep. 118 he sends a draft of a composition (*ἡ τοῦ συντάγματος ἡμῶν ἄμβλωσις*) to the addressee for criticism. In ep. 30 he claims to have written many works (*ἐξείργασται γὰρ καὶ ἡμῖν πολλὰ, καὶ ἴσως οὐκ ἀπόμουνσα*). It is probably vain to speculate upon their nature, or whether any have survived. The only certain specimens of his literary output which we possess are his letters. That they were in his eyes works of literature is clear from their style. They were no doubt intended by the writer to be read out by the recipient to a circle of admiring hearers, as the writer read out the letter of his former pupil Paulus *τοῖς ὑπὸ τὴν διατριβὴν ἐκκρίτοις : καὶ ἔγνωσται ... ὅσον εἰς κάλλος ἡ συνθήκη ἐξείργασται* (ep. 105). Indeed, he several times speaks of the « hearers » (*οἱ ἀκούοντες*) of a letter, as distinct from the recipient. His letters might even be copied by friends to whom the recipients showed them, and who compiled epistolary anthologies for their own use (2).

The London manuscript, which seems to date from not long after the lifetime of the writer, probably belonged to a pupil and

(1) Cf. S. Y. RUDBERG, *Études sur la tradition manuscrite de saint Basile*, Lund, 1953, 57-120.

(2) On the treatment of letters in the Byzantine world, and on the formation of the various types of collection, cf. the interesting discussion in N. B. TOMADAKES, *Εἰσαγωγή εἰς τὴν βυζαντινὴν φιλολογίαν*, vol. I, Athens, 1952, 221-4.

admirer, and may even have been written by such a person, though it looks more like the work of a professional scribe. The occurrence of the same letter twice (ep. 23, 97) suggests that the collection has undergone little in the way of editing or revision. It can scarcely, however, be a direct or indirect copy of the writer's minute-book, in which the « file copies » of his letters were kept since the letters are not in chronological order : e.g., ep. 8 must have been written not earlier than 931, while ep. 31, 53, 54, 88 — if they are addressed to Nicolaus Mysticus — must have been written before his death in 925 ; of the letters addressed to Theodore Daphnopates ep. 71 seems to be the earliest, since it speaks of renewing an old tie, and asks for a meeting, while letters appearing earlier in the collection must belong to a later date. The letters must therefore have been arranged, perhaps by the writer himself, in an order other than that in which they were written. They were probably given some stylistic revision at the same time, which may explain the presence in the collection of two slightly variant texts of the same letter. The occasional corrections by a later hand are all such as could have been made by conjecture, and most of them are manifestly wrong. It is scarcely likely that the corpus was much read or copied, and these corrections cannot be used as evidence for the existence of other manuscripts.

It is impossible to identify the author of the collection on the present evidence, though research in manuscript anthologies of letters may well reveal one from the collection with an attribution to its author. Those who consult Lambecius-Kollar, *Commentariorum de Augustissima Bibliotheca Caesarea Vindobonensi libri*, VIII, 282 ff. may be tempted to see in the scribe of cod. Vind. phil. gr. 314 our author. He dates his manuscript 28 July 924, and signs himself Ἰωάννης γραμματικὸς ἀρχεῖος δοῦλος Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ). Lambecius surmised that he was a chartophylax of the Μεγάλη Ἐκκλησία, in the service of Nicolaus Mysticus. But J. Bick, *Die Schreiber der Wiener griechischen Handschriften*, Vienna, 1920, 17, thinks the manuscript of south Italian origin. And in any case the facsimile on plate I of Bick's book shows a very elegant minuscule, probably the work of a professional copyist.

University College, London.

Robert BROWNING.

## APPENDIX

## TEXTS OF SELECT LETTERS

## EP. 1

f. 135<sup>v</sup> Ἀναστασίω μητροπολίτη Ἡρακλείας  
κ(αί) οἰκο(νόμω). α'

Ἐἴ τις ὠφέλεια τοῖς ἐξ προσεγένετο τῇ ἐκκλησίᾳ μῆσιν, οἷς αὐτῇ τὸ ἐμοὶ διδόμενον ἀριτίδιον τεταμίευται, προσθήκη ταύτη καὶ τὸ ἕτερον ἀφαιρεθὲν ἐμοῦ ὠφελείας γενέσθω, ἵνα μὴ πλεονεκτῶ ἐκκλησίαν ἐγὼ · εἰ δὲ πλέον οὐδὲν αὐτῇ προσκτιθὲν τῇ προσθήκῃ φαίνεται τῇ ἐκείνου, ἀναλήψομαι τὸ ἐμόν, σοῦ τοῦτο δίκαιον ἀσπαζομένον ἐπιστατοῦντος αὐτῆς, ἵνα μὴ πλεονεκτῶμαι παρ' ἐκκλησίας ἐγὼ · τίνι δὲ προθέμενοι περὶ τίνος εἰπεῖν ; ἀρχιερεῖ, καὶ τὰ ἀρχιερέως αἰρουμένῳ ποιεῖν, καὶ παιδείαν ἡσκημένῳ μὲν, εἰδότι δὲ καὶ τιμᾶν · καὶ ὑπερβαρυνούσης οὐδαμῶς ὑποθέσεως · θαυμάζω εἰτὼ τίθ' ἐνθῆναι τοιαῦτα, εἰωθότι κατακοῦειν τοιοῦτον, οὐ καλῶς ἐδοκίμασα.

## EP. 8

f. 138 Σοφίᾳ δεσποίνῃ. η'

Ἐτερά τινα ὁ ἡμέτερος ἐντυπῶσαι τῇ γραφῇ παρεσκευάζετο νοῦς, οἷα ἐνημαίνειν εἰκὸς ἦν ἀπηλλαγμένη πάθους ψυχῇ · ἔχει γὰρ τότε χώραν τὰ οἰκεία ποιεῖν ὁ λόγος, ἀβαρεῖ ἐπεισιῶν ἀκοῇ · ὥσπερ πάλιν οἶδεν συστέλλεσθαι, τῶν πρὸς οὗς ἐξυφαίνεται κατοχῇ θλίψεως ἀκούειν οὐ δυναμένων. Ἦν μὲν οὖν ὁ καὶ τότε τὸν νοῦν ἀναπέθειν εἶχε μὴ λέγειν, τὸ καὶ νῦν συμπαραμένον τῆς ἀρχῆς ὕψος · πλὴν τὸ τῆς ἀρετῆς ὕψος ἐκείνο πλεονεκτοῦν καὶ ἔτι πλεονεκτῆσον τὸν τοιοῦτον διεσκέδαζε λογισμόν. Καὶ ἐκείνο μὲν οὐ τότε οὐ νῦν, τοῦ κυριωτέρου ἐπικρατοῦντος, δύναται ἐπισχεῖν, ἐπέσχε <δὲ> γράφειν τοιαῦτα τὸ τῇ ψυχῇ τῆς ἀγίας ἐμοὶ δεσποίνης συμπεσὸν ἄλγημα. Καὶ τί ἕτερον ἢ παρακαλεῖν αὐτοπαράκλητον οὖσαν τὴν τιμίαν ψυχὴν ὁ λόγος βιάζεται, τῷ μηδὲν ἢ ὅτι θνητὴν ἐννοῆσαι γεννήσαι, καὶ ὅτι ἄμωμος ἀπῆλθε τοῦ βίου, δ καὶ καθ' αὐτὸ παρηγορεῖν ἰκανόν, καὶ ὅτι | οὕτως ἔδοξε τῷ καὶ εἰς φῶς αὐτὴν ἐξενεγκόντι, καὶ ὅτι πρόξενος σ(ωτη)ρίας ἢ εἰς τοῦτο παράκλησις γίνεται. Δούλω πλέον λέγειν οὐ δέδοται, εἰ καὶ τὸ δι' ὄλου σιγᾶν οὐκ ἐκκέκοπται. Ἦν δὲ περὶ τῆς βίβλου

f. 138<sup>v</sup>

εὐχαριστίαν ὄφειλον ἐνθεῖναι τῷ γράμματι, ὃ τῶν ἐννοιῶν ἐξε-  
 ταστῆς ἴδοι θεός, καὶ ἄξια τῇ ἀγία μοι δεσποίνῃ ἀντιμετρήσοι  
 τὴν ἄμειψιν.

## EP. 26

49v Θ ε ο δ ὄ ρ ω π ρ ω τ ο σ π α θ ( α ρ ί ω ) τ ῶ μ υ σ τ ι -  
 κ ῶ . κ ε '

Καὶ τῆς τῶν μειζόνων χωρὶς πρὸς τὸ ποιεῖν ἡμᾶς εἰς προτροπῆς,  
 κατεπαρηγάμεν ἂν αὐτοπαράκλητον ὄντα σε ἀξιοῦν ἐκεῖνα, ὅσα  
 μὴ πρὸς τὸ καταπραχθῆναι δυσκολίαν ἐνέφαιναν. Ἔστι γὰρ ἀντι-  
 πίπτον τί, καὶ τοῖς οὐκ ἀναμένειν εἰθισμένοις πρὸς τὰ καλὰ οὐκ  
 ἔων τῇ προαιρέσει τούτων καθυπουργεῖν; τὸ δι' ὃ σπουδάζεται ἢ  
 ἀπόβασις, συμπτωμάτων, οἷα ὁ βίος ἔχει, παρέχον πολλῶν ἀφορ-  
 50 μάς. Ἄλλ' ἡμεῖς | προτείνειν δωρεὰς τοιαύτας χαρίζεσθαι οὔτε  
 θαρρεῖν ἔχοντες οὔτε θέλοντες, ἐξακριβοῦντες τοῦ καιροῦ τὸ πρὸς  
 τὰς ἐκβάσεις οὐκ εὐεπίφορον, περὶ ὧν ἐωρῶμεν οὐδὲν ἐμποδῶν  
 ὑποβάλλειν κατεδείσαμεν οὐδαμῶς, συναντιλαμβάνοντος ἐπειλη-  
 μένοι τοιούτου, ᾧ τρόπος ὁμοίως πάντας εὐεργετεῖν ὅσον εἰς  
 δύναμιν, οὐ τοὺς μὲν ἐκκαλεῖσθαι, τοὺς δ' ἀποκρούεσθαι. Πλήν  
 καὶ οὕτως οὐκ εἰκαστικῶς ἔχοντες τῷ αἰδεῖσθαι καὶ περὶ τῶν  
 ἀναμφιβόλων τέως ὑποτίθεσθαι κατωκνοῦμεν, νῦν δὲ καιροῦ λαβό-  
 10v μενοι καὶ ὠθοῦμεν καὶ κατεπείγομεν, καὶ τοῦτο δὴ, τὸ τοῦ λόγου,  
 παρακαλοῦμεν, ἢ ἢ πορφύρα τῇ πορφύρα διακριθεῖη. Περὶ πολ-  
 λοῦ γὰρ ἐστὶ καὶ τοῦτο ἡμῖν, ᾧ σοφώτατε, οἷς οὐκ ἐξεγένετο τι  
 παρ' οὐδενός τὸ ἐπιφορτισθὲν ἀποσεῖον ἄχθος ἐν ὅλοις ἑπτὰ καὶ  
 δέκα ἔτεσιν, ὃ ἢ οἰκουμενικὴ ἐπέθηκε συμφορὰ, τοσοῦτον ἡμῖν  
 ἐσμὸν περιστήσασα συγγενῶν, ὧν ἢ ἐπιστασία καὶ τὸ τῆς μα-  
 θήσεως ἡδὸν παραι-|ρεῖται, καὶ πικρὸν ὑπολογίζεσθαι τὸν βίον  
 ποιεῖ. Καὶ περὶ οὗ τοίνυν ἀντιπράττειν οὐχ ὀρᾶς καιρόν, μὴ  
 μελλήσης· καὶ περὶ τοῦ ἄλλου μέρους, μὴ ἀμελήσης· τὴν φρον-  
 τίδα τοῦ μὲν ἀποτιθέμενος, τοῦ δὲ μᾶλλον ἐπιτιθέμενος, ἵνα τὸ  
 μὲν τοῦ τάχους σχοίῃ τὴν χάριν, τὸ δὲ κἂν ὀψὲ τῇ μνήμῃ εὔροι  
 τὸ ἀποτέλεσμα. Οὐδὲ ἐκεῖνο γάρ, ὅσον εἰκάζομεν, ἔχει τι δυσ-  
 χερές, βοηθῶν τοιούτων τυχόν· πλὴν προσσχεῖν σε τὸ γράμμα  
 παρακαλεῖ, καὶ τὸ περὶ τούτου τῆς πρὸς αὐτὸ συναντιλήψεως  
 ἐξευρέματι, ὃ ὃ ἡμέτερος ὑποθήσει ὁμιλητής. Καὶ οἷ τὸ εὐχερές  
 συνορᾶς κ(αι) ἀπαρενόχλητον, εἴτε καὶ νῦν εἴτε καὶ μετὰ τοῦτο,  
 ἐκεῖ καὶ τὸ ἐπαμῦνον βέλος ἐπάφες, βάλλειν κατὰ σκοκοῦ κάλ-

λιον<sup>(1)</sup> ἢ ὁ τῆς Θετίδος διδαχθεῖς, ὅτι μὴ τῆς Χείρονος, τῆς κρείττονος δὲ μαθητείας ἐξήρτησαι.

## EP. 27

f. 150<sup>v</sup> Τ ῶ α ὁ τ ῶ . κς

Καταπείθει τὸ συγγενὲς καὶ ὕμῶν τῶν ἐν τέλει τὴν ἀγανάκτη-  
 σιν οὐ λογίζεσθαι, καὶ μέτρον παρακλήσεως ὑπερβαίνειν, καὶ  
 f. 151 ἑαυτοὺς | παρὰ μικρὸν ἀγνοεῖν, καὶ ὁ ἢ φύσις ἐκκλίνει ποιεῖν ·  
 καὶ τί πάθω; φύσις μάχεται φύσει, ἢ μὲν αἰδεῖσθαι καταγγουσα  
 καὶ σιγᾶν, ἢ δὲ τὴν αἰδῶ διωθουμένη, καὶ μὴ σιωπᾶν ἀναπει-  
 θουσα. Αἱ δύο δὲ περὶ ἡμᾶς · ἀλλὰ θατέρας ἐναντία θατέρα, καὶ  
 ἢ μία τῆς ἄλλης ἀσθενεστέρα. Φύσει γὰρ ἐσμεν ὀξεῖς ἢ ἐπιεικεῖς,  
 καὶ ἢ αἰδήμονες ἢ οὐκ αἰσχυνηλοὶ · φύσει δὲ καὶ τοὺς ἀφ' αἵμα-  
 τος στέργομεν, καὶ τὸ ψυχαγωγῶν ἐκείνους ἐξανιχνεύομεν.  
 Ἐλλὰ ῥᾶον ἴδοις ὀξὺν τὸν ἐπιεικῆ, καὶ αἰσχυνηλὸν τὸν οὐκ  
 αἰδήμονα, ἢ πρὸς τοὺς συγγενεῖς τινα πονηρόν, καὶ εἰ τύχοι ἐκτε-  
 θηρωμένον ἄλλως, οἷους ὁ βίος ἔχει, τὸν τρόπον. Καὶ εἰ μὴ  
 τὸ καθ' αὐτοὺς βλέποντες τηγάλλως ληρῶμεν, ἀλλ' ἡμῶν γε κατε-  
 τυρράνησεν ἢ φυσικῆ πρὸς τοὺς οἰκείους στοργή, καὶ πολλάκις  
 ἐνοχλεῖν τοιοῦτον ὑπὲρ τοιούτων ἠνάγκασεν τοὺς μὴδ' ἅπαξ  
 αἰρουμένους τοῦτο ποιεῖν, οὗς αὐτὸ τοῦτο τραχὺν διώκειν βίον  
 f. 151<sup>v</sup> δεικνύει μέχρι καὶ σήμερον. Ἐλλ' ἐπεὶ τοιοῦτον ἢ τύχη μοι  
 παρ' ἐλπίδα μόλις ἐξεῦρεν, οὗς ὠδίνω λόγους | δρυσίν, ὁ δὴ λέ-  
 γεται, κ(αι) πέτραις ἐκκειμένους ἀναιρούμενον καὶ τελεσφοροῦντα,  
 καὶ περὶ τῶν νῦν βαρεῖν οὐκ οἰόμενος ὑποτίθημι, καὶ περὶ ἐτέρων,  
 εἰ καιρὸς ἐπιτρέφοι, ἐπιβοήσομαι · καὶ οἶδα μὴ τὸν Ὑλαν μάτην  
 κεκράξεσθαι.

## EP. 31

f. 157<sup>v</sup> Τ ῶ Π α τ ρ ι ἄ ρ χ η . λ'

Τὸ δουλικὸν δῶρον μικρόν · ὁ πρὸς τὸν δεσπότην πόθος πολὺς ·  
 ὁ πόθος, δέσποτα, συμμετρηθήτω, καὶ τὸ δῶρόν σοι μὴ ἐξερ-  
 γασθήτω.

## EP. 53

f. 182 Τ ῶ Π α τ ρ ι ἄ ρ χ η . νβ'

Ἐκεῖνοι γράφειν εἰς κάλλος ἱκανοί, οἱ μελέτην καὶ τοῦ οἰκείου

(1) καλῶς cod.

τοῦτο περιποίησιν ἔχουσι βίου · οἷς εἴ τι τῶν στοιχείων κατὰ τὴν γραμμὴν ἢ ξυσμὴν διημάρτηται, ἰθυτενῆ τὴν θέσιν οὐκ ἔχούσης (1) τῆς σελίδος, πᾶν οὐκ ὀρθῶς ἐκκεῖσθαι δοκεῖ · διὸ καὶ τῶν μεμυμοίρων ἔνεκεν ὡς ἄχρηστον ἀποβάλλοντες, ταῦτά πολλάκις γράφειν οὐ κατοκνοῦσιν, ἄμεμπτον ὡσπερ ἀποσώζειν βουλόμενοι τὴν γραφὴν, δι' ἧς ὁ πορισμὸς αὐτοῖς τῆς ζωῆς ἐξευρίσκειται. Ἡμῖν δὲ τοῦτο μὲν οὐ πεφρόντισται, ἐκεῖνο δὲ πάντως ἐσπούδασται, τὸ μελέτη σχολάζειν, καὶ τι τῶν χρειωδῶν γράφειν μὲν, οὐκ εἰς κάλλος δέ · ἄνισος γὰρ καὶ λοξὸς καὶ τῆ θέσει οὐκ εὐσχημος, πρὸς δὲ καὶ λεπτόγραμμα καὶ ἀμβλὺς καὶ | ἀκαλλῆς τῶν στοιχείων ὁ χαρακτήρ. "Ἴνα δὲ μὴ δεσποτικὴν ὑποπτευθῶ παρατρέχειν ἐντολήν, τὸ κελευσθὲν ἐξεπλήρωσα · ἐκεῖνο δὲ πάντως ἐννοεῖν ἔχω, ὅτι τῶν χειροτεχνῶν εἷς καὶ βαναύσων, τῶν φιλομαθῶν καὶ σπουδαίων ξένος λελόγισμαι.

## EP. 54

Τ ῶ α ὀ τ ῶ .

νγ'

Οὐ δροσώδης ἡμῖν ἐστὶν ὡς τοῖς στρουθοῖς ἐπισιτισμὸς · οὐκ ἐλάφων τρεφόμεθα μυελοῖς · οὐ κοκκύγων χαίνουσι τρόπον ἐπιβάλλεται ἡμῖν αὐτόματος ἢ τροφή · οὐχ ὡς μόνοι, ἀποβλέποντας ἄλλους οὐκ ἔχοντες εἰς ἡμᾶς, τῆ Κλεάνθους πηγῆ ἢ τῆ Αἰσχύλου προσκαθεζόμεθα πέτρα · οὐκ ἀμφιθαλεῖς ἐμείναμεν, ὡς ἄλλοι τινές, ἴν' ἀπραγμάτευτον ἡμῖν τὸ τὴν τροφήν ἐπιδαφιλεῦον ἢ καὶ ἀμέριμον. Τὴν κατ' ἔτος ἡμῖν ὀρισθεῖσαν εὐλογίαν χορηγεῖσθαι μετὰ τοῦ παρελθόντος καὶ ὁ ἐνεστῶς ἐξέκοψε χρόνος. Τί δὲ καὶ ὄφελος δούλους μὲν ἐξακούεσθαι δεσπότην καὶ δεσπότην τοιοῦτον, ἀμοιρεῖν δὲ βοηθείας δεσποτικῆς. Τότε γὰρ τῶν συνδούλων πλέον ἔχειν τις διατεῖ | νεται παρὰ τῶ δεσπότη, ὅτε μὴ τῆς ἴσης ἐκείνοις, τῆς πλείονος δέ, παρὰ τοῦ δεσπότη παραπολαύη φιλοτιμίας; Μήτε οὖν τῆς ἴσης μετέχοντες μήτε τῆς πλείονος ἡμεῖς, ἄρα ποία καὶ κατατάττεσθαι οἴηθείημεν στάσει; Τῆ δυναμένη τῶ δεσπότη προσοικειοῦν; Ἄλλὰ προσοικειώσεις ἡμῖν οὐδεμία. Ἄλλὰ τῆ διὰ τὸ ἀπειναῖ μακρὰν τῆς οἰκαιοποιούσης δεομένη χειραγωγίας; Ἄλλ' ἢ περὶ ἡμῶν τοῦ δεσπότην πρόληψις οὐ τοῦτο διανοεῖσθαι ποιεῖ. Ἡ τοίνυν ἐκεῖνα λαβῶν οὐ πάντη καὶ τῶν ὑδροφόρων αὐτῶν ἀπολείπεσθαι γνῶ, ἢ μὴ λαβῶν ἀμάρτημά τι διαγιγνώσκειν ἔξω Ταντάλειον, πρῶτα μὲν τινός

(1) ἔχοντο cod.

δεξιώσεως εδτυχήσας, ἄλλους δὲ νῦν δεξιουμένους ὄρων, καὶ οὐδὲ τῆς θέας τῶν παρεσκευασμένων, ὡς ἐκείνος, καταπολαύων.

## EP. 63

f. 184<sup>v</sup> Νικηφόρο(ρω) μητροπολίτη Φιλιππου-  
πόλεως). ξβ'

Καὶ πολλῶν ἡμῖν ἔδει δραχμῶν προκριθῆναι τῶν ἄλλων, σὲ λογιστὴν οὐκ ἀδόκιμον μὲν πλὴν οἰκονομικὸν ἔχοντες. Ἐπεὶ δὲ τὸ παρέλκον τῶν ὠνουμένων βιβλίων τίμημα ἐνὸς ἔχει χρυσοῦ τὸ ἀμφίβολον, τοῦ καιροῦ τὸ ἀνώμαλον καὶ τοῦ προσώπου σκοπήσας τὸ ἀδύνατον, εἰ βούλει δὲ καὶ τὸ τῆς γραφῆς οὐκ ὀρθόν, χρεώστας ἡμᾶς τῆς σῆς ἀποκαθιστῶν ἀγάπης οὐκ ἐπιλήσμονας, δίδου τὸ αἰτηθέν, τῶν πολυχρύσων τὸς ὀλιγωβόλους ἡμᾶς προκριόντων, γλαῦκας εἰς Ἀθήνας μὴ διαπεμπόμενος.

## EP. 69

f. 195 Ἀλεξάνδρω μητροπολίτη Νικαίας ξη'

Δυσὶ τοῦ νοῦ περιηγόμενοι λογισμοῖς, καὶ νῦν μὲν τούτῳ, νῦν δ' ἐκείνῳ βιαζόμενοι τὴν ῥοπήν δοῦναι, ἀνάγκη θατέρῳ τούτων προσεπικλίνειν ἐγένετο· τοῦ μὲν γὰρ ἀποτρέποντος τὴν γραφήν, τὸ ἀπαρρησίαστον ὑποβάλλοντος, τοῦ δὲ κατεπείγοντος ταύτην, τό τε τοῦ καιροῦ ὑποτιθεμένου χρειωδὲς τό τε τοῦ χρηστοῦ φίλου πένθος καὶ τὴν παράκλησιν, εἴξαι τῷ δευτέρῳ διέγνωμεν, ἅτε καὶ καιριωτέρας τῆς γραφῆς ἔχοντι τὰς αἰτίας. Ἰν' οὖν εἰδῆς καὶ αὐτὸς τοῦ ἐπικρατήσαντος λογισμοῦ τὸ βίαιον, ὡς οὐκ ἄλλως τοῦ ἐτέρου κρείττων ἐγένετο, ὧδέ πως ἔστω τῆς γραφῆς ἡ ἀρχή.

f. 195<sup>v</sup> Φίλον μὲν ἐστὶ τοῖς παισὶ | παιδιαῖς προσέχειν μᾶλλον ἢ τοῖς μαθήμασιν, ὡς τούτων μὲν τὸ ἄνετον καὶ ἡδύ, τούτων δὲ τὸ ἐπίπονον ἔχόντων καὶ, καθόσον ἀπειροκάλως ἐκείνου κρῖνουσιν, ἀηδές· φίλον δὲ πάλιν ἐστὶ τοῖς πατράσι τὰ π(ατέ)ρων ἐνδείκνυσθαι. Πῶς δ' ἂν ἐνδείξαιτο τῷ ὄντι π(ατέ)ρες εἶναι; τῶν πρὸς ἀπώλειαν ὠθούντων ἐκκόπτοντες, ἐθίζοντες δὲ τοῖς εἰς σ(ωτη)ρίαν ἀνθέλκουσιν· ἄλλως δ' οὐκ ἂν τοῦτο γένοιτο — δυσήνιος γὰρ ἡ ἡλικία κ(αι) ἀφηγιῶσα τὰ πολλά, εἰ μὴ ταῖς νοουθεσίαις, ὅτε μὴ ἐνεργεῖς ὧσιν αὐτ(αι), καὶ μαστίγων ἐπιτίθεται πεῖρα. Ἐπεὶ οὖν κ(αι) τὰ σὰ τέκνα συμπεριφερόμενα τοῖς ἡλιξιν τὰ τῶν ἡλικ(ων) κατέπραττον, ὄρτυξιν ὡς τὰ πολλά κ(αι) πέρδιξιν ἐναποσχολοῦντες τὸν νοῦν, ἔδει τούτους νοουθεσία κ(αι) παιδεία τούτων ἐκτρέπειν· πολλὰκις οὖν | τούτους παρακαλέσαντες ταῖς

τοῦ π(ατ)ρός ὑπέκειν ἐντολαῖς, καί τῆς αὐτοῦ γνώμης ἕξω μὴ μένειν, προβάλλειν τοῦτο διέγνων· ὠμότητα κατηγοροῦντες τοῦ π(ατ)ρός ἀπήνειαν, τὴν ἐκείνων πρὸς σ(ωτη)ρίαν τούτου φροντίδα, ἀπολογία ἡμεῖς οὐδεμίαν τούτους ἔχειν ἐθέλοντες, ὑπέστημεν εὐθύνειν αὐτοὶ καί τὰ εἰς τὸν π(ατέ)ρα σφάλματα, κἀκείνον μὲν γνωρίζειν τὸ σφάλμα, ἐπεξέρχεσθαι δὲ οὐκ ἐκείνον. Οὕτως οὖν ἔχοντος, συνέβη νῦν ἀπολυθῆναι αὐτοὺς πρὸς τὴν οἰκείαν διατριβήν. Οὗτοι δὲ καίτοι καιροῦ παρωχηκότος πολλοῦ μὴ ἀλόντες εἰς τὰ τοιαῦτα, τῆς σχολῆς ἠφειδηκότες, πρὸς ὧνας ἠσχολοῦντο πτηνῶν, παῖδες ὄντες τὰ παίδων διαπραττόμενοι. Συνέβη γοῦν ἐκεῖθεν κατὰ ταῦτο τὸν π(ατέ)ρα διέρχεσθαι, ὅς τούτους ἰδὼν, οὔτε λόγους οὔτε ἔργα δείξας ὀργῆς « Ὡδε τὸ διδασκαλεῖον ὑμῶν ; »

196<sup>v</sup> προσειπὼν ἀπηλλάττετο· οὗτοι δέ, δέον πρὸς ἡμᾶς ἐλθόντας | τὰ τοῦ σφάλματος ἀπαγγεῖλαι, ἢ πρὸς τινὰ τῶν συνήθων, ἢ καὶ πρὸς τὸν θεῖον αὐτῶν ἀπελθεῖν τοῦτο μὲν οὐκ ἐποίησαν, ἄγνωστον δὲ πᾶσι τὴν ἀφήνειαν αὐτῶν κατεστήσαντο. Διερωτώντων οὖν ἡμῶν περὶ τούτων τοὺς συνδυάζοντας καὶ συνομιλοῦντας αὐτοῖς συμφοιτητάς, παρὰ τούτου μὲν πρὸς σὲ προθυμηθῆναι τούτους ἐλθεῖν, παρὰ τούτου δὲ πρὸς τὸν Ὀλυμπον κατακούομεν ἀπελθεῖν· ἀποσαφοῦντα δὲ οὐδὲν οὐδένα διέγνομεν, διὰ τὸ μὴ ἐκ παρασκευῆς βούλεσθαι τι τοιοῦτον αὐτούς. Εἰ μὲν οὖν ὡς εἰς λιμένα πρὸς σὲ κατᾶραι διενοήθησαν, ἱκετὰς ὄντας εὐμενῶς ἂν ἴδοις αὐτούς· εἰ δὲ καὶ πρὸς ἄλλους ἔβησαν τόπ(ους), κρῖνοις ἂν ἡμέρωσ τὰ κατ' αὐτῶν· κρῖνοις δὲ πῶς; ὡς ποιμὴν ἀγαθὸς τὰ περιπλανώμενα πρόβατα, μὴ διασπασθῆναι ὑπὸ λύκων ἐῶν; Δὸς οὖν χεῖρα βοηθείας· διδοὺς γὰρ οὐ μάτην κεκραῖξῃ τὸν Ὑλαν οἶδα, ὅτι μήτε μόνος ὡς ὁ Ἀλκμήνης ἀναδέξῃ τὴν ζήτησιν, μήθ' ὅτι πηγαίας νόμφης, ὡς οὗτος, γεγόνασιν ἄραπαμα.

## EP. 71

197 Θ ε ο δ ὴ ρ ω μ υ σ τ ι κ ῶ .

ο'

Εἰ τῶν παλαιῶν ἐκείνων ἠθῶν παρὰ τῷ ἀγίῳ σώζεται ἵχνος κυρῶ — σώζεται δὲ πάντως οἶδα, καὶ ὁ τῆς ἀξίας ὄγκος οὐχ ὑφείλετό τι τούτων, ἐπεὶ μετὰ τὴν πολλὴν τυφθεῖσαν ἐκείνων θάλασσαν καὶ οὐκ ἀνίπτους, τὸ δὴ λεγόμενον, χερσὶ τῆς ἀρχῆς

97<sup>v</sup> ταύτης ἐδράξω, καὶ τῷ κατὰ σὲ ὑποδείγματι | τὰ τῶν ἄλλων ῥᾶον διαγινώσκειν ἐπίστασ(αι) — θέλω πυρσόν τινὰ χρόνιον ἀναζω-  
πυρῆσ(αι) τὰ νῦν. Πῶς δὲ τοῦτο ἔσται; εἰ τοῖς ταπεινοῖς συν-  
ταπεινοῦσθαι καταξιῶν — πέπεισμαι γὰρ, εἰ καὶ τρεπτὸν φασὶν

εἶναι τὸν ἀν(θρωπ)ον, αὐτὸν τῇ ἐνούσῃ σοι σοφίᾳ τοῦ καλοῦ μείω-  
σιν μὴ λαβεῖν — ἰδεῖν εὐδοκῆσαι ἡμᾶς καὶ συνομιλῆσαι ἡμῖν.  
Ἐπει δὲ καὶ νοτ(αρίου) ζήτησίν σε διεγνων ποιεῖσθαι, σύννοϊδα  
τῶν ἡμετέρων μαθητῶν ἓνα, ὃν ἐπιτήδειον ἐδοκίμασα, κἂν ἐγὼ  
φαῦλος εἰς ταῦτα κριτῆς, γράψαι τὸ ἡμέτερον γράμμα, ἵν' εἰδῆς  
καὶ τὸν ἡμέτερον πρὸς σὲ πόθον, καὶ ἐκ τοῦ κρασπέδου τὸ ὄφασμα.

## EP. 73

f. 198 Β α σ ι λ ε ῖ ω μ η τ ρ ο π ο λ ( ἴ τ η ) Ν ε ο κ α ι σ α -  
ρ ε ῖ α ς . ο γ ' .

Ξένον οὐδὲν τὸ διαφημισθὲν · τῶν ἐξ ἀναγκαίου γὰρ ἦν, ἀλλ' οὐ  
τῶν ἐνδεχομένων γενέσθαι. Πλὴν ἀνυπόστατον αὐτὸ πεποίηκεν  
ὁ περιεῖναι τὴν ὕμῶν ἱερότητα τῷ χοῦ τούτῳ θέλων ἔτι θε(ο)ς,  
παρεμποδίζοντι μηδὲν πρὸς τὴν ἐπίδοσιν τοῦ καλοῦ. Οὐκ ἀθυ-  
μεῖν μὲν οὐδὲν τὸ κατασκεδασθὲν ἐδίδου τῆς φήμης, ἀλλὰ καὶ εὐθυ-  
μεῖν · καὶ διττοῖς μεριζομένῃ τοῖς λογισμοῖς ἢ ψυχῇ, ὁποτέρῳ

f. 198<sup>v</sup> τούτων ἐπέκλινεν, ἠττάσθαι | τούτῳ προσεβιάζετο. Ἀναπολοῦσα  
γὰρ ἦθος τὸ σὸν ὅτι εὐηθές, ὅτι χρηστόν, ὅτι συμπαθές, κ(αὶ) τὸν  
τρόπον ὅτι χαρίεις, ὅτι ἀπερίεργος, ὅτι εὐσπλαγχνος, καὶ τὴν  
ὀμιλίαν ὅτι ἀληθής, ὅτι χάριτος πλήρης, ὅτι τὸ ἐπαγωγὸν ἔχουσα,  
συνεχεῖτο τῷ πάθει, καὶ οὐκ ἤθελεν ὡς ἄλλη τις παρακληθῆναι  
Ῥαχὴλ, πρὸς τὰ παρηγοροῦντα ἀνεπίστροφος οὐσα. Ἐπαναλήψει  
δὲ πάλιν ἄλλων ἀνήγετο πρὸς τὸ εὐθυμεῖν, ἐκεῖνα ἔχουσα ἐννοεῖν  
τὰ τοῖς καλῶς βεβιωκόσιν ἀποκείμενα γέρα, καὶ ὅτι κόπτεσθαι  
ἄξιος καὶ πενθεῖσθαι οὐχ ὁ μετὰ χρηστῆς ἐξ ἀν(θρώπων) ἀπελθὼν  
δόξης, ἀλλ' ὁ μετὰ τὴν ἀπόθεσιν ἀμφίβολος ὢν πολλοῖς καὶ ἀμφί-  
δοξος · ὅπερ οὐκ ἦν ἐπὶ τῆς ὕμῶν ἀγιωσύνης τεκμήρασθαι, φήμης  
ἐπικρατησάσης περὶ ταύτης πιαίνειν δυναμένης ὁσαῦτα · πλέον γὰρ  
αὐτὸς ἐπὶ ἐλέῳ καὶ ἀπλότῃ διεβεβόησο γνώμης ἢ ἐπὶ σωφροσύνῃ  
Σωκράτης, καὶ ὁ Λυσιμάχου Ἀριστίδης ἐπὶ δικαιοσύνῃ. Τοῦτο  
καὶ τῇ φήμῃ θανόντι τοὺς τε συνήθεις καὶ τοὺς ἀφ' αἵματος |

f. 199 ἀνεκτάτο, τοῦτο καὶ τῇ ἀληθείᾳ ζῶντι θεαθῆναι προτρέπεται πρὸς  
εὐχὴν. Οἷς κἂν μικρὸς ἐγὼ συνταττόμενος, οὐθ' ἦττον λυπηθῆεις  
οὔτε πλέον ἡσθεῖς, ταῦτά τοῦτοις ἐπεύχομαι · εἴη μοι σὲ τὸν  
ποθούμενον ἰδεῖν μετ' αὐτῶν καὶ τῆς ἴσης συμμεθέξῃς τούτοις  
χαρᾶς.

## EP. 83

07v Θ ε ο δ ώ ρ φ Π ρ ω τ ο σ π α θ ( α ρ ί ω ) κ α ι μ υ σ -  
τ ι κ ῶ . πα'

Ὁ καιρὸς ἀνάγκης, ταχύτητος τὸ πρᾶγμα δεόμενον· δεξιὸς ὁ κατεπειγὼν φίλος ἐμέ· ἡ ἀθυμία τούτου πολλή· ὁ ταύτην ἀφαιρήσων προετινέτο τίς; ἡ πολλῶν ὑπόμνησις ἀνίσχυρος ἦν· ἡ χρηστή σου μετ' ἄλλους προσηγορία παρῆν· παρακαλεῖν ἐκεῖνον ἐνῆν· ἀνανεύειν οὐκ ἦν· ἡ ἀπορία προσῆν· ἡ παρρησία ἀπῆν· τὸ θαρρῆσαι ἐπῆν· ἐμποδῶν οὐδέν· ἀδυνατεῖς κατ' οὐδέν· συνεργοῦντα ἔχεις πολλὰ· κατανεῦσαι χρεῖα λοιπόν· τοῦτο νῦν ἡ χάρις καὶ τὸ νῦν ἐπισπεῦσαν βιάζεται.

## EP. 84

07v Τ ῶ α ὐ τ ῶ . παβ'

Θαυμάζειν ἐπῆγει μοι κατὰ διάνοιαν τὸ φιλότιμον τοῦ σκοποῦ, ἐξανίστατο δὲ λογισμὸς ἕτερος τοῦ θαυμάζειν ἀπανιστῶν. Καὶ ἡ μὲν ἐκεῖνα εἶχε σκοπεῖν, πῶς ἐπὶ ἀσυνήθει καὶ ἀδόξω καὶ ἀγνωτῶν σχεδὸν ἐπίτασιν τοῦ ἀποβῆναι τὸ γνωσθὲν τῷ γράμματι κατέβαλον τοιαύτην, καὶ μεταπεσεῖν εἰς τὸ μὴ θαυμάζειν εἶχε βαρέως·  
 08 ὁ δὲ θαυμαστὸν οὐδὲν ἀντετίθει, | χρηστοθηεῖα μαρτυρούμενον ἄν(θρωπ)ον τοιαῦτα ποιεῖν· ἐπεὶ πῶς σχοίη, βαδίζων ἴσην τοῖς ἄλλοις ὁδόν, πρὸς ἐκείνους διαφορὰν; καὶ ποῦ τῆς παιδείας ὁ μέτοχος τῶν ἀμετόχων ταύτης φέρειν τι νομισθῆσεται πλέον, πρὸς τοὺς ἀγκαλιζομένους παιδείαν σεσοβημένους, ἀλλ' οὐ τὴν ἐπιβάλλουσαν αὐτοῖς ἐκ καρδίας ἀπονέμων προαίρεσιν; Καὶ εἶχε μὲν τὸ ἰσχυρὸν ἢ τῶν τοιοῦτων ἀντίθεσις λογισμῶν. Διὰ δὴ τοῦτο κ(αι) τοῦ ὑποπεπτωκότως γράφειν, πρὸς τίνα εἰδότες ἢ γραφή, παραιτούμεθα, οὐχὶ τῷ φίλοι εἶναι βρενθυόμενοι, οἱ καὶ τὸ δοῦλος ὄνομα καταιδούμενοι, τῷ φωνὰς δὲ τοιαύτας πεπεισθαί σε ἀποσειεσθ(αι). Πάντως δὲ οὔτε τῷ μὴ πέρα τὸν ἔπαινον ὑπὲρ τοῦ πραχθέντος ἀποτείνεσθαι ἀναίσθητοι τῆς χάριτος κριθησόμεθα, ἐπεὶ τούτου ἀπόστροφος ὡς ἀρετῆς ἐπίστροφος εἶ, οὔτε τῷ εἰς ἐπαίνου καταστῆναι μοῖραν περιττοὶ ἢ κολακικοί, ὅτι τὸ μὴ ἐπαινεῖν ἄνοια τὸ καλόν. Τοῦ δ' εἰς ὀμιλίαν ἐλθεῖν |  
 3v τῆς μεγαλοπρεπειίας σου κἂν εὐχῆς ἐθέμεθα ἔργον, εἰ μὴ ὁ στενὸς μετὰ τοῦ καιροῦ βίος καὶ τὸ ταπεινὸν ἡμῶν κώλυμα ἦν· ἐκεῖνο μέντοι εὐχόμεθα, πείραν σέ τινος κακοῦ μὴ λαβεῖν, κἂν κακῶν οὐκ ἔστι τις ἀπείρατος.

## EP. 88

f. 211<sup>v</sup>

Τῷ Πατριάρχῃ .

πς'

Δέον ἦν καὶ τὸ τοῦ ἔργου βαρὺ καὶ τὴν εἰς τέλος σκοποῦντας  
τούτου προαγωγὴν τὴν ἡμετέραν ὑπερβαίνουσαν δύναμιν, σκυ-  
θρωπὴν ἀναλαβέσθαι διάθεσιν καὶ κατοκνήσαι καὶ ἀπειπεῖν · καὶ  
πῶς γὰρ μὴ ᾤδυνήθημεν καὶ εἰς ὄκνον καὶ ἀπαγόρευσιν ἤλθομεν,

f. 212

οἱ διὰ τὰ συνέχοντα κακὰ καὶ τὴν ἡμετέραν καταδαπανῶντα ψυ-  
χὴν, τῆς σῆς | δεσποτικῆς χειρὸς συνεπιλαμβανομένης ὄσαι ὥραι,  
δυνάμενοι πρὸς τὸ μὴ ἐπισχύουσαν σχεῖν καὶ ἐπέχουσαν ἔγνωμεν.  
Δέον δὲ καὶ πρὸς τὸ τοῦ καταβαλλομένου κόπου τέλος ὅτι ἄχρη-  
στον ἀπιδόντες καὶ εὐτελές · καὶ ὅτι παρὰ φαῦλον τίθεσθαι μέλλοι  
καὶ λογίζεσθαι εἰς οὐδέν, χερσὶ τε προσρίπτεσθαι πολλῶν, βαθεῖ  
μὲν τῆς ἀθυμίας συγκαλύπτεσθαι γνώφῳ, τῷ μόνοις ἐν ἡμῖν  
τὸ τῆς παιδείας ἀτιμάζεσθαι τίμιον, πρὸς ἀναβολὴν δὲ πλέον  
ὄραν, τῷ μὴ ἀπορεῖν ἐτέρῳ τρόπῳ τὴν τοιαύτην σπουδὴν κατα-  
πράξασθ(αι), ἄλλων μὲν σχολὴν εὕρισκομένων ἔχειν, ἄλλως τε  
καὶ τοῦ πρωτοτύπου μὴ πλέον ἀπαιτουμένων τῇ οἰκείᾳ προστι-  
θέναι κληρουμένων πρὸς τοῦτο, ἡμῶν δὲ πρὸς ἐπίσκεψιν τῆς  
ἐκείνων ἀφοριζομένων γραφῆς · τοῦτο μὲν ἵνα μὴ παραλογισμοῦ  
ταττώμεθα μοῖρα, κἄν ἄξιοι παροράσεως, τοῦτο δὲ ἵν' εἰς ἔργον  
ἢ δεσποτικὴ κέλευσις προαχθῇ — ἀδυνατήσεις γὰρ κατ' οὐδέν

f. 212<sup>v</sup>

συλλογὴν ὧν ἡ χρεῖα ζητεῖ ποιεῖσθαι | βιβλίον, τοῦ διὰ τῆς ἔξω  
γραφῆς παρεντίθεσθαι, εἴ τι τῶν ἀμφιβόλων καὶ διορθώσεως  
ἐπιδεομένων εὕρισκεται, κυρουμένης δηλονότι καὶ ταύτης κἀκείνης  
ἐπικρίσει τῶν πρὸς ταῦτα δεινῶν, οὐκ οἶδα εἰ ἀναμφίβολον τὴν πα-  
ράθεσιν ἔχουσῶν, ἕως ἂν εἰς πολλὰ μέχρι καὶ νῦν τὰ τῆς ἀμφι-  
βολίας ὄραται, καὶ ἡ ἑτέρα πρὸς τὴν ἑτέρον ἐπίκρισιν διαμάχῃται.  
Καὶ ταῦτα μὲν ὁ λογισμὸς πρὶν ἢ τῇ βίβλῳ, ἀφ' ἧς ἡ μετεκγραφή  
γενέσθαι παρεκελεύετο, <προσέχειν> (1) τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐμελέ-  
τησεν · ὅτε δὲ αἱ μὲν χεῖρες τὸ βιβλίον ἀνέπτυξαν, ἐπέβαλε δὲ  
τούτῳ ὁ ὀφθαλμὸς, ἀναπολεῖν δὲ ταῖς ἔξω παραθέσεσι καὶ ὁ νοῦς  
ἐναπῆρξατο, τὸν τοῦτο διορθωσόμενον — εἶχε δ' οὕτω κα(αι) ἡ  
ἀλήθεια — ἐθαύμαζον εἴ τις ἔχοι συνεπισκεπτόμενος πλέον τι  
διατείνεσθαι συμβαλεῖν · καὶ εἰ ἔστι τις ὁ διατεινόμενος καὶ  
λανθάνων εὔροι — φύσεως γὰρ ἀνθρωπίνης τοῦτο — τοσαύτης  
δεῖσθαι ἀκριβοῦς διορθώσεως, ὡς οὐκ ἔφαρκεῖν παρεντιθέναι τοῦτο

(1) προσέχειν addidi.

- f. 213 *καὶ τὸ περιττεῦον ἢ ἐλλείπον σημείοις ὀλίγοις ποιεῖν | ἐμφανές · ἀλλὰ δι' ἐτέρας μετεγγραφῆς καὶ συνεπισκέψεως ἐπικρίνεσθαι · ἵνα τί γένηται; ἴν' ἕτερος μὲν ὁ Χ(ρις τὸ)ς γράφῃ, ἀπαλείψοι δὲ τὴν προσθήκην ἄλλος τοῦ ἄρθρου, ὁ δὲ μεταβάλῃ τὸ θ(εὸ)ς ἀντ' ἐκείνου; ἢ ἵνα ὁ μὲν τῇ κάτω, ὁ δὲ τῇ μέσῃ, ὁ δὲ τῇ ἄνω στίξοι στιγμῇ; ἀλλ' ἵνα τὸ χωρίον ὁ μὲν κατ' ἄρσιν, ὁ δὲ κατὰ πρόθεσιν, καὶ ὁ μὲν κατ' ἐρώτησιν, ὁ δὲ μὴ κατ' ἐρώτησιν ἀναγνῶ; ἀπρόσδεκτος ἢ καὶ ἐπισφαλῆς ἔσται διὰ τοῦτο ἢ τῶν λόγων ἐπιπλοκή; καὶ ποῦ ἢ ἐν τίνι καὶ λόγῳ ποίω τὰ τῆς ἐπικρίσεως στήσεται; ἢ πάντως οὐδαμῶς, λόγου λόγῳ παλαιόντος, καὶ τὸ οἰκείον συνιστῶντος ἐκάστου, ταῖς ἐτέρων διαφθονουμένων ἐπιβολαῖς, καὶ συγκαταβατικώτερον οὐ συνερχομένων πρὸς ἑαυτοὺς ὕφεισιν ὥστε μὴ τῇ τοιαύτῃ συνελεύσει τῆς ὑφούσης τέως λαβεῖν ὑπολήψεως. Ἐμοὶ δὲ πρῶτον μὲν ἐπεὶ τῶν εἰσαγομένων † εἰς ἰκανὴν τῶν ὑπὲρ ἐμὲ ἢ ἐπίκρισις, δεύτερον δέ, πολλῶν ὄντων ἐν οἷς θεωρεῖται προσθήκη ἔλλειψις, συλλαβῆς πρὸς τὴν ἐξῆς ἔνωσις ἢ διάστασις, | στιγμῶν διαφωνουμένων ἀνάγνωσις, ἐκεῖνά μοι πάντως αἰρετά, ἃ μῆτε τὸν νοῦν συγχεῖ, μῆτε τὸν λόγον μειοῖ, μῆτε τὴν δύναμιν παραφθείρει τοῦ δηλουμένου, μῆτε τὴν ἐναντίαν τοῦ (πα)τρὸς ἀποφέρεται δόξαν. Σὸν οὖν ἔστι, δέσποτα, ἢ τῶ ὑπὸ λογίου διορθωθέντι ἀρκεσθῆναι ἀνδρός, καὶ ὀλίγων ἢ καὶ οὐδενὸς συναιρομένων δεηθῆναι πρὸς τοῦτο, ἢ ἐτέροις μὲν ἐπιτρέψαι τὴν ἀπὸ τούτου μετεγγραφὴν, ἡμῖν δὲ τὴν ἐπίσκεψιν τῆς γραφῆς ἐγχειρίσαι · τὸ δ' εἰς ἀνόνητα γράφειν, οὐδ' ὄσον, φασί, τὸ οὐκ κνήσασθαι σχολὴν ἔχοντας, παιδευομένους ἐν μέρει δὲ καὶ παιδεύοντας, οὐκ οἶδα εἰ προνοητικῶς ὡς δεσπότη διακεῖσθαι πρὸς ὑπηκόους ὀφείλοντι ἄξιόν σοι κριθῆσεται.*
- f. 213<sup>v</sup>

## EP. 91

- f. 214 *Γρηγορίῳ μητροπολίτη Ἀγκύρας. πθ'*  
*Καὶ ἄλλως φύσεως τοιαύτης λαχὼν, οὐ φωνῆν, οὐκ ὄμμα πρὸς τοὺς μείζονας ἐπαίρειν δυνάμενος, οὐ προσελεύσεις ποιεῖσθαι συχνάς, κἂν ταύταις οὐ τραχύνειν ἔγνω τινάς, οὐκ αἰτημάτων*
- f. 214<sup>v</sup> *εἶδη | προβάλλειν εὐεργετεῖν, οὐκ ἀποκλίνοντας πολλάκις ὄρων, ὃ καὶ μέχρι νῦν ἀνώμαλόν μοι τὸν βίον συνορῶ ποιοῦν, πρὸς ἐκεῖνους μᾶλλον μύω τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ τὴν γλῶτταν δεσμῶ, τοὺς οἰκεία προθέσει ἀλλ' οὐ κέντρῳ δεήσεων πρὸς τὸ εἶ ποιεῖν ὄντας ἐπιρροεεῖς. Εὐεργέτην οὖν καὶ σ(ωτη)ρὰ σε καὶ τοῦ ἀπόρου βίου ἐπιγραφόμενος ποριστήν, ὄρᾳν ἢ λέγειν περὶ ὧν ὁ λογισμὸς ὑπο-*

τίθεται τοῖς φθάσασι καλοῖς ἀποκλειόμενος, τὸ γράμμα προίσχων ὥσπερ ὑπόμνημα τὸ δείξειν παραιτοῦμαι τούτῳ τὴν μείζω πρόοδον τοῦ καλοῦ · συναιρούμενον εἰ σχολῆς ἀλλ' οὐκ ἀντιπίπτοντα τὸν καιρόν.

## EP. 94

f. 216 Τ ῶ κ υ ρ ῶ Θ ε ο δ ῶ ρ ω τ ῶ μ υ σ τ ι κ ῶ . ρβ'

Ὅτι ἐπαρηρῆσθαι τὸν εἰς σὲ πόθον οἶδας ἡμᾶς, καὶ ὅτι πείραν ἐπιτείνειν τὸν πόθον οὐκ ἔδωκας ἐξεπίστασαι · καὶ μὴ τὰ χαριέντως λεγόμενα δεδωκυίας οὕτω τῆς ὑποθέσεως ἀπὸ σπουδῆς οἴου ταῦτα προσέθαι · τὸ παραπεῖθον τί τοὺς ἐμοὶ μαθητιῶντας ζητῶ σχεδιάζειν ἰάμβοις σοὶ τῶ πολλῶν καὶ καλῶν ἰάμβων π(ατ)ρι, κ(αι) ἀγνιαῖς καὶ πλατεῖαις ἀνατιθέναι τούτους · οὐχ ὡς κωμωδίας ὑπόθεσιν ἢ ἐκ τοιαύτης εἴληφεν ἀρχῆς τὴν ὑπόστασιν, ἀλλ' ὡς δείξοντάς τι βιωφελές, ὡς τοὺς συνθέντας παραδίδωσιν ὁ λόγος ἐπὶ τῇ ὁδῶ, τὸ τῆς παροιμίας, ἡδύ. Καὶ ἢ τὴν γλῶτταν αὐτῶν φέμον διατὸ ἄμουσον, καὶ ἐπιστυγνάσεται ὁ διδάσκαλος · ἢ τὸ ἐνάγον δείκνυέ τι, καὶ ἡσθήσεται, Ἀραβίους σου γινομένους ὁρῶν ἀδλητάς.

## EP. 98

f. 219 Σ ο φ ῖ α τ ῆ ἁ γ ῖ α δ ε σ π ο ῖ ν η . ρς'

Εἰ μικρόν τι παρρησίας ἐδίδου ἢ κοσμικὴ περιφάνεια ἢ λαμπρότης ψυχῆς, εἶχον ἂν ἐκτάσει γραφῆς ἐνθεῖναι ἃ τὸν εἰς πάσχοντα πρὸς τοὺς εἰς δρώντας λέγειν εἰκός · ἀνάγκη γὰρ τὸν ταῦτα καταριθμοῦντα διὰ περισσοτέρας ταῦτα τῆς γραφῆς διεξέρχασθαι, ἥτις ἐφαπλοῦται τότε, ὅτε πρὸς πρόσωπα μὴ ταύτην ἐλαττοῦντα κατασκευάζεται ἀλλ' ἐπεὶ κατ' ἄμφω μικρὸς ἐγὼ καὶ οὐδέν, μέγα δέ μοι καὶ τοῦτο, τὸ ὅλως γραφὴν ἐμὴν εἰς τὰς τῆς ἁγίας δεσποίνης χεῖρας ἐντίθεσθαι, τῇ συστολῇ τοῦ γράμματος καὶ τὸ δουλικὸν ἐμφαινῶν καὶ τὰ τῆς εὐεργεσίας ἀνακάμπτων, τὸ μὴ τὴν τοιαύτην ἀγνοεῖσθαι μοι χάριν διὰ τοῦτο δηλῶ. Ζῶσα γὰρ οὔσα καὶ ἐνεργής, πρὸς τὸν ἀξίως δυνάμενον ἀντιμετροῦσαι ταύτην θε(ο)ν τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐπαίρειν διανιστᾶ, καὶ ταῦτα διεγείρει αἰτεῖν, ἃ μὴ τὴν ἀπορροήν μοι ταχεῖαν τῆς ἐκ τῶν τοιούτων βιβλίων δαφιλοῦς ἀρδεῖας ποιεῖ.

## EP. 99

f. 219v Τ ἦ α ὁ τ ἦ . ρζ'

Καὶ τὸ τῆς βίβλου ταύτης ἀπορρέον ἀπαντλησάμενον, ἅμα καὶ τῷ δυναμένῳ τῆς τοιαύτης καταθεῖναι τὴν ἀμοιβὴν χάριτος τὸ ὄμμα προσαπερελίσαντες, ὃς τῇ ἁγία μοι δεσποίνῃ ἐπιμετρῆσοι, τῆς τοιαυτῆς ὠφελείας τὸ κέρδος, ταύτην μὲν ἀντιστρέφωμεν, ἐφέσει δὲ προσκείμεθα τῇ αὐτῇ, τὸ οὕτως ἄρδεσθ(αι) παραμένειν προσλιπαροῦντες ἡμῖν, ἀλλὰ μὴ τὴν ἐκφέρουσαν τοῦτο φλέβα ἐπισχεθῆναι, ἀνελλιπὲς τὸ τοιοῦτον ἀναβλύζειν ἔχουσαν ρεῖθρον· καὶ ἴν' εἶπω θουμασίως, τῷ ἐπιρρεῖν πληρουμένην, οὐ κενουμένην.

## EP. 112

f. 228 Θ ε ο δ ὡ ( ρ ω ) μ υ σ τ ι κ ῶ . ρκ'

Τὸ βλέπειν σε μὲν τὰ ἀφαιροῦντα πολλά· τὸ δὲ διὰ μνήμης ἔχειν σε πλείω τὰ συνωθοῦντα· ταῦτα καὶ σοὶ τῷ εἰς ἅπαντα χρηστῷ παραμένειν ἀλλ' οὐκ ἀπορρηῆναι ἐξακριβῶν, ἐνεργῶς παρακαλῶ δυστηχῆσαντι φίλῳ τὴν παρὰ σαντοῦ ῥοπὴν χαρίσασθαι, καὶ χεῖρα περικλυζομένῳ δοῦναι ταῖς ἀθυμίαις· ποῦ γὰρ τὸ εὐήμερεῖν ὑμᾶς ἀλλαχοῦ δειχθήσεται ἐνεργές, ἢ ἐν τῷ τὰς τῶν φίλων παραιρεῖν κατὰ τὸ δυνατόν δυσπραγίας;

## EP. 118

f. 231 Θ ε ο δ ὡ ( ρ ω ) μ υ σ τ ι κ ῶ . ρκς'

Κ(αὶ) ὡς λόγους τιμῶντι, καὶ ὡς ἀντιτιμωμένῳ παρὰ τῶν λόγων, ἢ τοῦ συντάγματος ἡμῶν σοὶ ἀπέσταλται ἄμβλωσις· τί σκοπησομένῳ; τῇ ἀποστολῇ μὲν, διάθεσιν φιλίας οὐκ ἐνδεᾶ· τοῦτο γὰρ οἶδεν χαρακτηρίζειν ἢ πρὸς ἀλλήλους τῶν σπουδαζομένων ἡμῖν ἀνακοίνωσις· τῇ ἐπισκέψει δέ, σπουδῆν μὴ τὰ συντρέχοντα ἔχουσαν. Καὶ πρὸς ἐκείνην μὲν, οἰκεῖα τῶν τρόπων ποιῶν, προστίθει τὸ εὐγνωμον· ἐπαινετὸν γὰρ ὅτι οὔτε ἦθος ἀπηγῆς εὐχρηστον, οὔτε θησαυρὸς κεκρυμμένος ἐπωφελῆς.

# SAINTS DE CONSTANTINOPE

AUX

VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> SIÈCLES

(suite)

## 8. — Vie de S. Méthode († 847) <sup>(1)</sup>

Le fameux archevêque sicilien Grégoire Asbestas écrivit une *Vie de Méthode* qui, malheureusement, ne nous a pas été conservée. Elle est mentionnée dans le Vaticanus Graecus 825. Grégoire Asbestas était le fils de Léon l'Arménien. C'était, on le sait, un grand ami du patriarche Photius. Il est certain que son récit devait témoigner de son hostilité à l'égard d'Ignace ; c'est pourquoi les Ignatiens ont fait disparaître cette *Vie* comme tant d'autres qui manifestèrent à cette époque les mêmes tendances.

La *Vie de Méthode* que nous possédons fut écrite peu après la mort de ce patriarche (14 juin 847), par un auteur anonyme. Elle nous a été conservée par deux manuscrits du Vatican.

### (1) BIBLIOGRAPHIE :

AA.SS., juin II, p. 960 sqq. et III, nos 5 à 9, p. 442-3.

\*P.G., t. C, col. 1244 sqq.

*Syn. Eccl. CP.*, 14 juin, col. 749-750.

C. DOUKAKIS, 14 juin, p. 136.

NICODÈME HAGIORITE, 14 juin, III, p. 105.

*D.T.C.*, X, p. 1597-1606 (V. Laurent).

DOBSCHÜTZ, *Methodios und die Studiten*, dans *B.Z.*, t. XVIII, (1909).

LOPAREV, *Viz. Vrem.*, t. XVIII, p. 6-7.

V. GRUMEL, *La politique religieuse du patriarche S. Méthode*, dans *Echos d'Orient*, t. XXXIV, oct-déc. 1935, p. 385-401.

S. MERCATI, *Note d'epigrafia byzantina Bessarione*, 24 (Rome, 1920), p. 192-199.

J. PARGOIRE, *S. Méthode de Constantinople avant 821*, dans *Echos d'Orient*, t. VI, (1903), p. 126-131.

ID., *S. Méthode et la persécution*, *ibid.*, p. 183-191.

## ANALYSE DE LA VIE DE S. MÉTHODE.

Prologue. Seuls les anges et les archanges seraient capables de chanter les exploits du saint. L'auteur, cependant, prend la parole car il n'est pas possible que de telles actions soient vouées au silence (par. 1).

Méthode est né à Syracuse dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. La noble condition de sa famille et une fortune considérable lui permirent d'avoir des maîtres de grammaire et d'histoire. Il excella surtout en calligraphie et ses tours de plume semblent avoir émerveillé ses contemporains (par. 2.) — On voit, par ces détails, que l'instruction en province n'était pas toujours limitée. La brillante carrière de Grégoire Asbestos et celle de son compatriote Méthode, qui, par la suite, devint par sa science fameux aux yeux des iconoclastes même, nous prouvent que la Sicile offrait à cette époque assez de ressources dans le domaine intellectuel. L'enseignement cependant ne devait pas y être organisé d'une façon systématique (1). — Devenu plus âgé, Méthode se rendit à Constantinople dans le but d'y obtenir un poste en vue dans l'État. Mais à la suite d'une rencontre assez singulière avec un ascète, il se convertit au monachisme et se fit moine au couvent de Chénolaccos (2) (= couvent de la Mare aux Oies) (par. 3). Entré fort jeune dans ce monastère, il dut y rester longtemps,

(1) Cf. là-dessus DVORNIK, *Les légendes de Constantin et Méthode, vues de Byzance* (Prague, 1933) (= *Byzantinoslavica supplementa*, t. 1), p. 32.

(2) Une notice du *Synaxaire de l'Église de Constantinople*, à la date du 14 janvier, p. 392, nous signale qu'un nommé Étienne se rendit à Constantinople, sous le règne de Léon l'Isaurien et devint le conseiller du patriarche Germain. Cet Étienne, nous dit encore cette notice, fonda le monastère de Chénolakkos. V. GRUMEL (*Régestes des Actes du patriarcat de Constantinople*, n. 334), se référant au *Ménologe de Basile* (P. G., t. CXVII, col. 257c) mentionne un acte de donation, dont le texte est malheureusement perdu, et selon lequel Germain aurait fait don au saint d'un terrain où il fonda ce monastère. Celui-ci était situé sur la rive méridionale de la Propontide, à quelque septante kilomètres de la Corne d'Or. L'église en subsiste encore, au N.E. du bourg. Elle est dédiée à S. Étienne et est transformée aujourd'hui en mosquée. Voyez J. PARGOIRE, *S. Méthode ...*, dans les *Echos d'Orient.*, t. VI, 1902, p. 126.

comme l'a démontré Pargoire (1). Il s'y livra à un ascétisme austère et finit par en devenir l'higoumène (2). En 815, éclata l'hérésie iconoclaste de Léon l'Arménien. Le patriarche Nicéphore fut déposé et exilé et Méthode s'enfuit à Rome (par. 4). — Notre texte ne donne pas d'autre cause à son voyage à Rome. En réalité il y remplit aussi un mandat. Dans une lettre à Méthode, Théodore Studite l'approuve d'avoir fui la tempête iconoclaste et de s'être fait, à Rome, l'avocat de l'Orthodoxie (3). D'autre part, le biographe, en faisant du saint l'archidiacre de Nicéphore, le patriarche déchu, paraît bien insinuer qu'il agissait à l'instigation de ce dernier. — Grâce à l'intervention de S. Pierre, le voyageur reçut la grâce de la continence perpétuelle. En 820, Léon fut assassiné par Michel qui lui succéda (820-829). Le pape Pascal I<sup>er</sup> confia à Méthode une lettre dogmatique au sujet de l'Orthodoxie avec mission de la remettre à l'Empereur, dans l'espoir de le ramener à la vraie foi et de le conduire à rétablir Nicéphore sur le trône patriarcal (4), mais Michel « s'en joua comme d'une toile d'araignée ». Méthode qui continuait à lutter pour l'Orthodoxie fut arrêté, fouetté et enfermé d'abord dans une prison, puis dans un sépulcre de l'île de S. André, près du Cap Acritas (5), avec un autre condamné, un ἀγροικὸς ἀνήρ. C'était un lieu étroit et ténébreux. Les mille souffrances qu'il eut à y endurer l'affaiblirent et il n'avait même pas de médicaments pour se soigner (par. 5). — On voit, par ces détails, que bien que la tradition nous représente Michel II comme plus clément que Léon l'Arménien, l'hagiographe de Méthode nous le montre tout aussi cruel et intolérant que ce dernier. — Le saint vécut pendant neuf ans dans ce séjour

(1) *E.O.*, t. VI, 1902, p. 127.

(2) S'il faut en croire une notice qui lui est consacrée et se trouve insérée dans le *Ménologe de Basile*, il fit bâtir aussi un monastère « au lieu situé sur la montagne du diocèse de Chios », *P.G.*, t. CXVI, col. 500.

(3) Cf. *MAI, Nov. Patr. Bibl.*, t. VIII, a, lettre 193, p. 166.

(4) En réalité, Méthode ne fut point porteur de cette lettre qui fut envoyée par le Pape non à Michel II mais à Léon l'Arménien. Voyez ce document dans *PITRA, Juris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, t. II, p. x.

(5) Cf. *PARGOIRE*, dans *E.O.* t. VI, p. 183 sqq.

infect <sup>(1)</sup>. Alors, un édit impérial libéra tous les moines. Le pauvre Méthode en bénéficia ; il avait perdu tous ses cheveux et n'avait plus que la peau sur les os. En réalité, il ne dut pas être libéré par un édit impérial mais plus simplement par la mort de Michel (829). A Constantinople, il n'entra pas dans un couvent, car tous étaient touchés par l'hérésie. Il vécut en fréquentant les ascètes orthodoxes comme lui et qui, eux aussi, venaient de recouvrer la liberté. Il fréquentait également des membres du Sénat et prêchait l'orthodoxie à ceux que l'hérésie avait égarés. Sa pensée était agréable et profonde ; il parcourait avec une naturelle aisance les Saintes Écritures et sa parole semblable à de l'eau fraîche coulait dans les gosiers assoiffés (par. 6). Sous le règne de Théophile qui était plus *ἐθνόφιλος* que *θεόφιλος*, l'hérésie iconoclaste sévit avec un regain de violence, il y eut de nouveaux exils, de nouvelles dépositions et de nouvelles dépossessiones. Méthode eut beaucoup à souffrir à cause de son orthodoxie qu'il prêchait ouvertement. Théophile le convoqua, le questionna, lui demanda les raisons de son orthodoxie, et le saint lui répondit brutalement et s'écria que si les empereurs anéantissaient l'image du Christ, ils devaient anéantir aussi la leur (par. 7). Théophile irrité le fit battre et jeter à demi-mort dans un cachot souterrain du Palais <sup>(2)</sup>. La nuit, secrètement, des chrétiens vinrent le soigner et il guérit (par. 8). L'Empereur ne parvenant pas à le vaincre par la force décida d'user de flatterie. Il le fit appeler, se montra clément et lui parla amicalement. Il lui demanda, entre autres, de résoudre certaines questions de l'Écriture Sainte. Désormais, il le garda au Palais et le mit au nombre de ses plus fidèles serviteurs. Méthode convertit ces derniers à

(1) La *Vie de S. Joannice* dans AA.SS., novembre t. II, 1, p. 372, donne à cet internement la même durée de neuf ans, SYMÉON MAGISTER, p. 643B l'y fait vivre sept ans. Selon lui, d'ailleurs, c'est Théophile et non Michel II qui le relégua dans ce cachot où il se trouva, raconte-t-il, en compagnie de deux brigands. L'un d'eux mourut et pourrit sur place infectant l'air d'une odeur nauséabonde.

(2) SYM. MAG. p. 643 nous raconte qu'à la suite de cette flagellation, le pauvre saint eut les mâchoires brisées. Il dut les soutenir avec des bandelettes qui devinrent plus tard l'insigne du patriarcat.

l'Orthodoxie et alla jusqu'à apaiser la fureur iconoclaste de Théophile lui-même ! (1) (par. 9). Après la mort de cet empereur, l'Orthodoxie fut rétablie par Théodora et Michel III. Le patriarche iconoclaste Jean, fut démis. De nombreux candidats furent proposés pour lui succéder (2). C'est Méthode qui fut élu (3), car lui seul possédait toutes les qualités nécessaires : il savait parler agréablement, il avait souffert dignement pour la cause des Saintes Images, il connaissait à fond les Écritures, il excellait dans la calligraphie et c'est ainsi que pendant une semaine de carême, il lui arriva de copier sept psautiers. Il travaillait sans relâche, sans manger ni boire, sauf le samedi et le dimanche. (par. 10-11). Le biographe transcrit ensuite le discours qu'il tint au peuple à l'époque de son avènement au trône patriarcal (par. 12-14). Méthode y invite la population à se réjouir avec lui du rétablissement de l'Orthodoxie, mais à sa joie se mêle de la tristesse quand il songe au rôle écrasant et plein de soucis dont il vient d'être chargé. Il sera fidèle à la foi orthodoxe, car sans la foi, on ne peut plaire à Dieu (4). Il faut donc garder saine et sauve la foi orthodoxe et repousser les hérétiques. Le nouveau patriarche réorganisa ensuite l'Église. Il fut le père des orphelins, le protecteur des veuves, l'auxiliaire des

(1) Il accompagna l'Empereur dans ses expéditions militaires et sa science éclairée servit ses manies intellectuelles : Cf. CONT. THÉOPH., p. 116.

(2) Les Studites notamment se mirent sur les rangs et subirent un nouvel échec, échec qu'ils ne pardonnèrent point à Méthode !

(3) La *Vie de S. Michel le Syncelle*, dans *Bull. de l'Inst. Archéol. russe de Constantinople*, t. XI, (1906), p. 250 nous apprend qu'à la mort de Théophile, Méthode revint au cloître. On le trouve, à ce moment, en effet, au monastère des Elegmoi. La *Vie de Méthode* ne mentionne pas ce détail. Comme on pourra le constater plus d'une fois encore, elle comporte assez bien de lacunes ; il nous est heureusement possible de les combler grâce aux données des chroniqueurs et d'autres *Vies*. — Le monastère des Elegmoi, en Bithynie, avait un metochion à Constantinople, où ses religieux descendaient quand ils venaient dans la capitale. Cette dépendance devait se trouver dans la région comprise entre Yenivaldecami et Sirkeci : cf. JANIN, *Géogr. eccl. de l'empire byzantin*, (Paris, 1950), p. 114.

(4) L'éditeur voit dans cette phrase une allusion à l'hérésie d'Eutychès qui niait l'humanité du Christ. A mon avis, ce n'est nullement certain !

offensés (par. 15). Il ne se reposa point avant d'avoir complètement extirpé l'hérésie de son troupeau. Il démit les évêques, les prêtres et les abbés iconoclastes et dut procéder à de nouvelles ordinations pour combler les places vacantes. En l'occurrence, il manqua quelque peu de clairvoyance. Son zèle excessif le poussa à accorder foi à quiconque réussissait à lui prouver son orthodoxie. Beaucoup d'ambitieux, qui aspiraient à être nommés à ces postes se présentèrent et Méthode les crut sur parole. L'hagiographe reproche nettement à son héros ce zèle aveugle qu'il dit inspiré par le diable, car il amena, en effet, des querelles au sein même de l'église orthodoxe et provoqua un nouveau schisme plus grand encore que le premier. ... τῷ μὲν πατριάρχῃ παρ' οὐ καθήκοντος ζήλου τὰς χειροτονίας ποιεῖν ὑποβάλλον, σκοπῶ, δῆθεν, τοῦ ἀφανίσει τὴν αἵρεσιν · τισὶ δὲ τῶν ἐπισκόπων καὶ ἡγουμένων, ἔξω τοῦ καθ' ἑαυτοὺς μέτρου φέρεσθαι τε καὶ πυρπολεῖσθαι τῷ ζήλῳ, μὴ καθήκειν τε, λέγειν, ἀνεξετάστως ποιεῖν τὰς χειροτονίας καὶ μάλιστα ἐπὶ τοῖς θριαμβεύσασι τὰ οἰκεῖα δι' ἐξαγγέλλεως πάθη. Αὕτη στάσεως καὶ διχονοίας τῇ τοῦ Χριστοῦ Ἐκκλησίᾳ πρόφασις γίνεται. Ἡττηθεὶς γὰρ ὁ φιλοπόλεμος δαίμων τοῖς αἰρετικοῖς, τοὺς ὀρθοδόξους κατ' ἀλλήλων εἰρέθισεν... (col. 1257, par. 16).

C'est tout ce que nous raconte le biographe de Méthode au sujet des luttes qu'il eut à soutenir contre ses ennemis.

Complétons son récit : 1<sup>o</sup>) Ils achetèrent à prix d'or une femme, la belle-mère de Métrophane, qui devint plus tard évêque de Smyrne, pour qu'elle accusât publiquement Méthode d'adultère. Un imposant tribunal de juges civils et ecclésiastiques fut constitué par Manuel (2), Théoctiste et d'au-

(1) Cf. GÉNÉS., p. 83 sqq. ; CONT. THÉOPH., p. 158 sqq. ; SYM. MAG., p. 651 sqq. ; CÉDRÉN., II, (= J. SKYLITZÈS, p. 146 sqq ; ZON., éd. DINDORF, t. IV, p. 3 sqq.

(2) DOBSCHÜTZ, dans son article si souvent cité sur *Méthode et les Studites*, *B.Z.*, t. XVIII (1909) a mal compris le passage des chroniqueurs relatif à cette histoire et il pense que Manuel, dans ce procès, a accusé Méthode, ce qu'il explique par le fait que Manuel avait pour confesseurs et amis des Studites, qui, on le sait, étaient hostiles à Méthode. Or, en réalité, le texte des chroniqueurs nous montre clairement qu'il prit la défense du patriarche accusé : c'est lui qui somma la parente de Métrophane à dire la vérité en la menaçant de son épée.

tres sénateurs pour juger le patriarche, qui réfuta rapidement les accusations portées contre lui en se découvrant pour montrer qu'il était eunuque, et la jeune femme finit par avouer qu'elle avait été achetée. Cette histoire qui présente évidemment des caractères légendaires nous indique cependant que les partisans de Jean le Grammairien ne se tinrent pas pour battus et machinèrent des intrigues contre le nouveau patriarche (1). Celui-ci demanda conseil à S. Joannice ; ils entrèrent en correspondance et eurent même une entrevue le 1<sup>er</sup> novembre 846. Dans la lettre qu'il adresse au patriarche le saint bithynien l'exhorte à beaucoup de prudence, l'engage à essayer de ramener à lui le plus d'iconoclastes possible, mais il lui recommande bien de ne pas confirmer dans leurs dignités les prélats hérétiques nommés par l'ex-patriarche Jean (2).

2<sup>o</sup>) Méthode eut à lutter contre le haut clergé. Celui-ci, en effet, fut indigné contre lui à cause de son choix peu judicieux des nouveaux évêques. En rejetant tous les iconomaques, il avait fort réduit le nombre des candidats instruits et avait jeté son dévolu sur des intrigants et des incapables, pourvu qu'ils fussent orthodoxes. Ce fut là un premier schisme, selon V. Laurent, distinct de celui des Studites et qui fut plus tard absorbé par lui (3).

3<sup>o</sup>) Enfin Méthode dut combattre les Studites, ses alliés de la veille dans la lutte contre les Iconoclastes. S. Joannice surtout fut terriblement anti-studite et soutint le patriarche. Quand le saint olympien se rendit au monastère d'Antidius, il recommanda à tous les prélats qui se trouvaient autour de lui « de se séparer des hérétiques impies et des détestables Studites » (4). Depuis l'avènement de Méthode, ces moines

(1) Cf. J. B. BURY, *A hist. of the east. Rom. Emp.* p. 151.

(2) Cf. *Vie de S. Joannice*, dans AA.SS., nov. II, par Pierre, p. 431-432 ; par Sabas, p. 373-381 ; *Vie métaphrastique*, dans P.G., t. CXVI, col. 92 ; *Vie d'Ignace*, dans P.G., t. CV, col. 500v. *Vie de Théodore et Théoph. Graptoi*, dans *An. Hier. Bibl.*, t. IV, (1897), pp. 218-219-233 ; *Vie de Michel le Syncelle*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. russe à Constantinople*, t. XI, (1906), p. 251-2.

(3) V. LAURENT, *D.T.C.*, X, col. 1600.

(4) *Vie de S. Joannice*, par Pierre, dans AA.SS. novembre II, 1, p. 432.

intransigeants nourrissaient à son égard une hostilité croissante, dont voici les raisons essentielles :

a) Leur amour-propre blessé souffrait d'avoir vu à nouveau leurs candidats au trône patriarcal évincés.

b) Étant partisans de l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, ils étaient naturellement hostiles à Méthode, élu par la main de Théodora.

Dobschütz exagère cependant l'importance de cette cause qui ne fut nullement prépondérante, car le pouvoir central, dans ces circonstances, ne joua pas un grand rôle et toute l'action, en somme, vint des moines.

c) Leur ressentiment fut causé également par la manière dont Méthode choisit ses nouveaux évêques, dit Dobschütz, mais ici encore l'opposition ne dut pas venir des Studites qui aimaient, eux aussi, à exposer fièrement les marques des blessures reçues pour la cause de l'Orthodoxie.

d) Méthode en signant l'acte d'absolution de Théophile et en restant ainsi en bons termes avec la Cour fit preuve d'une « économie » très peu sympathique aux Studites toujours intransigeants et absolus (1).

Malgré toutes ces causes de dissentiment, la querelle, nous l'avons déjà dit, éclata seulement après le 26 janvier 844, date du transfert des reliques de S. Théodore Studite (2) et non peu après l'avènement de Méthode, comme le pense Dobschütz. Ce qui mit le feu aux poudres ce fut l'ultimatum lancé par Méthode en 844 contre les Studites (3). Il y condamnait les écrits de leur ancien maître Théodore contre les patriarches Taraise et Nicéphore. Il ordonnait aux Studites de les brûler et de les anathématiser, sinon ils seraient frappés de la *katathema* (= peine ecclésiastique la plus grave) et leurs partisans de l'*anathema* (= excommunication). Les Studites indignés et excédés se révoltèrent et Méthode les punit im-

(1) DOBSCHÜTZ, *o. c.*. Voyez aussi l'intéressant article cité de V. GRUMEL, dans les *E.O.*, t. XXXIV (oct.-déc. 1935), p. 385-401, *La politique religieuse du patriarche S. Méthode*.

(2) *D.T.C.* X, col. 1602.

(3) Publié dans *P.G.*, t. C, col. 1293-1298.

pitoyablement comme il l'avait prédit. Cette querelle ardente se termina cependant, comme nous allons le voir, par une absolution générale. Revenons à notre texte. Dieu, pour punir Méthode de son zèle exagéré lui envoya une maladie, l'hydropisie, joignant ainsi la souffrance physique à ses souffrances morales. Méthode comprit que c'était là un châtiement divin et avant de mourir, il se repentit humblement et annula les peines qu'il avait infligées aux coupables<sup>(1)</sup> (par. 17). Il mourut le 14 juin 847 après avoir occupé le trône patriarcal pendant quatre ans et trois mois<sup>(2)</sup>. Il fut enterré aux Saints Apôtres, près de S. Nicéphore dont les reliques venaient d'y être transférées depuis le 13 mars 847<sup>(3)</sup>. Invocation finale (par. 18-19).

#### 9. — Vie de S. Ignace (798 † 877)<sup>(4)</sup>.

Auteur et date. — Cette *Vie* fut écrite par Nicétas David le Paphlagonien (vers 890), évêque de Dadybra en Paphlago-

(1) D'après V. GRUMEL, *o. c.*, p. 400, Méthode, au moment de sa mort, n'était pas encore réconcilié avec les Studites.

(2) Cf. aussi la *Vie de S. Joannice*, par Sabas, dans *AA.SS.*, II, p. 312 ; par Métaphraste, *P.G.*, t. CXVI, col. 92. Ces sources nous indiquent que Méthode mourut le 14 juin, huit mois après Joannice, lequel mourut le 3 novembre 846. HERGENRÖTHER, dans *Photius* date erronément la mort du patriarche de 846 : il se base sur la durée de son patriarcat dont il place le début en 842 au lieu de 843.

(3) Pour la liste des œuvres littéraires de Méthode, voyez KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Lit.* p. 167 (2<sup>e</sup> éd.) ; PITRA, *Juris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, t. II, p. 353-355 ; *D.T.C.*, X, col. 1603-1605.

#### (4) BIBLIOGRAPHIE :

\**P.G.*, t. CV, col. 488-573.

*Syn. Eccl. CP.*, 23 octobre, col. 158-160.

C. DOUKAKIS, 23 octobre, p. 397-398.

NICODÈME HAGIORITE, 23 octobre, I, p. 182-183.

*D.T.C.*, VII, col. 713-722.

F. DVORNIK, *Les légendes de Constantin et Méthode vues de Byzance*, (Prague, 1933), p. 136-146.

HARDOUIN, *Concilia*, V, p. 943-1009.

HERGENRÖTHER, *Photius* ... (Regensburg, 1867-69).

LOPAREZ, *Viez. Vrem.*, t. XVIII, p. 43 sqq.

MANSI, *Conciliarum nova et amplissima collectio.*, t. XVI, (1771), p. 209 sqq.

nie, peu après la mort de Photius, pendant les premières années du règne de Léon le Sage, (1), vraisemblablement entre 880 et 886. Elle est donc très près des événements qu'elle raconte. Papadopoulos Kerameus, à tort, a voulu voir dans cette *Vie* d'Ignace un faux écrit au XIII<sup>e</sup> s. (2). Vasiljevsky a réfuté sa thèse d'une manière éclatante (3).

Cette *Vie* est un document de la plus haute importance pour l'histoire intérieure de Byzance de 811 à 877, date de la mort d'Ignace. Elle a servi de source au Continuateur de Théoph., à Génésius, à Syméon Magister (= pseudo-Syméon), à Michel Glycas.

Les renseignements qu'elle nous fournit suppléent aux lacunes des chroniqueurs et l'essentiel de ce qu'elle nous raconte est confirmé par les sources latines. Nicéas a dû avoir comme source le *Libelle de Théognoste* (4). Il est tendancieux et partial. Il n'a qu'un but : noircir Photius, au profit d'Ignace. Il est hostile à Bardas, à Michel III dont il dé-

*M.E.E.* 12, 840.

J. PARGOIRE, *Les Monastères de S. Ignace et les cinq plus petits îlots de l'Archipel des Princes*, dans *Bull. de l'Inst. arch. russe de Constantinople*, VII, I (1899).

M. RADERUS, *Acta sacrosancti et oecumenici concilii octavi* (Ingolstadt, 1604), p. 78-193 et p. 196-200 (= fragments d'un *encomion* sur Ignace par MICHEL LE SYNCELLE. — Le texte complet et inédit de cet *encomion* figure dans le Cod. Escorial. 344 du XVI<sup>e</sup> s., fol. 84-158).

*Concilia generalia*, III, 2, (Rome, 1612), p. 302-347.

(1) Ce Nicéas David ne doit pas être identifié avec Nicéas le Paphlagonien, pamphlétaire cité dans la *Vita Euthymii*, (voyez DE BOOR, introduction à la *Vita Euthymii*, Berlin, 1888, p. 194-196), adversaire d'Euthyme et de l'empereur Léon le Sage et partisan de Photius. Cf. au sujet de ce dernier Nicéas, DVORNIK, *The Photian Schism*, (Cambridge, 1948), p. 276.

(2) ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ ΚΕΡΑΜΕΥΣ, *Ψευδοδικήτας ὁ Παφλαγῶν καὶ ὁ νόθος βίος τοῦ πατριάρχου Ἰγνατίου* dans *Viz. Vrem.*, t. VI, 1899, p. 13-38.

(3) VASILJEVSKY, *Viz. Vrem.*, t. VI, 1899, p. 39-56.

(4) Cet adversaire de Photius, archimandrite à Constantinople, écrivit au pape Nicolas I<sup>er</sup> un rapport sur les événements qui se déroulèrent dans la capitale de 858 à 861, voyez MANSI, t. XVI, p. 296-301. Ce libelle est édité dans la *P.G.*, t. CV, col. 856-861. Théognoste est encore l'auteur d'un *encomion* à tous les saints, publié dans la *P.G.*, t. CV, col. 849-855 et d'une Homélie de Marie contenue dans le Cod. Paris. 763, X<sup>e</sup> s., f<sup>o</sup> 8<sup>v</sup>-11<sup>v</sup>.

peint tous les vices et décrit surtout sa profanation des mystères sacrés. C'est chez lui que les chroniqueurs dynastiques ont puisé leurs renseignements à ce sujet. Remarquons cependant que, bien que peu favorable à Photius, Nicéas n'hésite pas à faire l'éloge de son érudition. Même ses ennemis ont admiré son intelligence et sa culture. Dvornik, tout en accordant foi à cette *Vie* qui semble évoquer la succession historique des événements avec une certaine précision, note cependant que Nicéas omet de mentionner des faits qu'il a dû connaître mais « qui ne cadreraient pas avec ses opinions préconçues ». Il ne dit pas, par exemple, que l'Empereur a déposé Ignace ; il dit simplement qu'il a désigné Photius comme patriarche. Or on ne pouvait désigner un nouveau patriarche avant que le siège fût déclaré vacant. Dvornik note également qu'en insistant sur les efforts faits par le Gouvernement pour induire Ignace à renoncer au patriarcat, Nicéas renie implicitement la croyance généralement admise selon laquelle l'internement à Térébinthe équivalait à une déposition (1).

Relevons deux erreurs dans la *Vie* d'Ignace. 1<sup>o</sup> S. Joannice aurait conseillé à Théodora de choisir Ignace comme patriarche. C'est en juin 847 que mourut Méthode et qu'Ignace lui succéda, or Joannice était mort depuis le 8 novembre 846. On sait que Joannice avait précédemment désigné aussi Méthode comme futur patriarche. Nous avons sans doute à faire ici à un doublet dû aux Ignatiens qui ont voulu montrer par là que le plus illustre des moines de l'Olympe était avec eux.

2<sup>o</sup> Nicéas David, comme d'ailleurs le Cont. de Théoph. (2) qui s'inspire de lui, et Cédrenus (3) se trompent quand ils déclarent que Théodora mourut avant son fils (donc avant 867) et pas très longtemps, semble-t-il, après son départ du Palais 1856). L'impératrice déchuë, au contraire, a survécu à son fils Michel III et, en 867, nous la voyons pleurer sur son

(1) Voyez DVORNIK, *The Photian Schism*, (Cambridge, 1948), p. 39 sqq.

(2) P. 108c (Bonn).

(3) P. 545b. (Bonn).

cadavre (1). La *Vie* de l'impératrice Théodora ne nous donne aucun détail précis au sujet de la date de sa mort, mais le contexte nous indique que son auteur lui aussi, la fait mourir avant son fils (donc avant 867) et peu après son entrée au monastère (856) (2).

Passons maintenant à l'analyse de la *Vie*. Pour ne pas revenir trop longuement sur des faits historiques connus, on me permettra de résumer certains passages en « style sténographique ». Ce qui nous intéresse surtout dans ce texte, ce sont les multiples noms propres qu'il renferme.

#### ANALYSE DE LA VIE D'IGNACE.

Introduction, éloge d'Ignace. Nicéas s'inspirera de documents écrits et non écrits (col. 488 et 489).

Ignace est né à Constantinople, en 798, de l'empereur Michel I<sup>er</sup> Rangabé (811-813) et de Procopia (col. 489). Son nom de baptême fut Nicéas. Il eut deux sœurs, Georgô et Théophanô, et deux frères Théophylacte et Staurace. Nicéas était le cadet. Théophylacte se fit tonsurer et reçut le nom monastique d'Eustratios (col. 492). A dix ans, Nicéas fut nommé domestique des Ikanates par son grand-père, l'empereur Nicéphore (808).

Ce poste fut créé pour la première fois en son honneur. En 813, Nicéas entra au monastère de Satyros (3) où il fut tonsuré et prit le nom d'Ignace (col. 492).

Chute de Michel I<sup>er</sup>. Avènement de Léon V l'Arménien. Michel et ses trois fils sont faits eunuques. Chaque membre de la famille est envoyé séparément dans une île des Princes sous bonne escorte.

Persécution iconoclaste de Léon V. Exil du patriarche Nicéphore auquel succède Théodote, fonctionnaire laïc (4) et sans culture mais ardent iconomaque.

(1) Cf. GEORGES LE MOINE CONT., p. 751-752, éd. de Muralt (= P.G., t. CX, col. 1072).

(2) Cf. *Vie de S. Théodora Imp.*, éd. Regel, dans *Analecta Byzantinorussica*, (St-Petersbourg, 1891), p. 16-18.

(3) Ce monastère dédié à S. Michel Archange était situé à quelques kilomètres à l'est de Chalcédoine, entre les localités modernes de Djadi-Bostan et Maltépé; voyez J. PARGOIRE, *Les Monastères de S. Ignace*, p. 70-73; art. cité plus haut, p. 462, n. 4 de la p. 461.

(4) Comme Ta<sup>z</sup>ise, Nicéphore et plus tard Photius.

820 : Assassinat de Léon V. Son cadavre jeté dans un sac fut enterré dans l'île de Proti.

820-829 : Règne de l'iconoclaste Michel II d'Amorium.

Mort de Théodote (821) auquel succède Antoine Byrsodepès (= le Tanneur de peaux) (821-834).

829-842, règne de Théophile, « pas méchant, pas bête, il se laisse guider par la justice », (nous avons à faire ici à une tradition favorable à Théophile). Mais il était iconoclaste ; en cela, il obéissait aux instigations du patriarche iconoclaste Jean.

Nombreux supplices infligés aux iconophiles (col. 493).

A cette époque, après la mort de son père et de son instituteur, Ignace devint higoumène du monastère de Satyros. Pendant son séjour dans l'archipel des Princes, il y fit construire quatre monastères. C'est par l'œuvre d'Ignace que ces petites îles sauvages furent transformées, défrichées et peuplées de couvents et d'églises (col. 496). Sur le continent, il édifia le monastère de l'Archange Michel. Puis, des mains de Basile, évêque de Parium (en Thrace), un iconodoule, il fut ordonné anagnoste (=lecteur) de la Sainte Écriture, sous-diacre, diacre et prêtre. En cette qualité, il baptisa beaucoup d'enfants, exhorta ses frères à l'orthodoxie, protégea les bannis auxquels sa mère et ses sœurs prodiguaient leurs richesses (col. 497). Un jour, il alla visiter Théophane de Sigriane qui le bénit et lui prédit le patriarcat (thème fréquent) (1).

842 : Mort de Théophile. Règne de Théodora.

843 : Rétablissement de l'Orthodoxie. Jean Lécanomante est remplacé par Méthode. Celui-ci rénove le personnel ecclésiastique. Sous l'influence de Joannice, il condamne et démet les anciens évêques iconoclastes (col. 500). Sur le conseil de Joannice encore, Ignace est choisi pour succéder à Méthode. Il substitue à l'*οἰκονομία* de Méthode une intransigeante sévérité. Il confond les pécheurs, surveille la conduite des grands personnages et est redouté de tous. A cette époque, il n'y eut plus d'adultères ni de scandales... (col. 501).

(1) Cette histoire cependant n'est pas rapportée dans la *Vie de S. Théophane de Sigriane*.

— Bardas était ardent, méchant, inhumain et grand homme d'état... Il aima sa bru et le bruit s'en répandit par toute la ville. Malgré les conseils d'Ignace, il ne renonça point à sa passion. Le jour de l'Epiphanie, le patriarche lui refusa publiquement la communion. Bardas se fâcha. Ignace lui prédit que son épée se tournerait contre lui. Bardas, dès ce moment, médita sa chute. Il était alors patrice et domestique des scholes et exerçait un grand pouvoir dans la direction des affaires impériales. Il conseilla à Michel III de se débarrasser de la tutelle maternelle en jetant Théodora au couvent. Michel demanda à Ignace de tonsurer sa mère et ses sœurs. Ignace refusa. Bardas l'appela du nom de *γηθοβασιλευτος*, l'accusant par là d'être partisan de Gébon, *Γῆβος*, un imposteur qui se faisait passer à Constantinople pour un fils que Théodora aurait eu d'un premier lit. Il espérait ainsi pouvoir accéder au trône. Il fut arrêté et jeté dans la prison d'Oxeia, puis exilé à Prinkipo où on ne lui épargna point les tortures. Théodora et ses filles furent reléguées au monastère de Carianos (1) : *Ὁ δὲ (= Michel III) παραχρῆμα τὴν μητέρα καὶ τὰς ἀδελφὰς καταγαγὼν, ἐν τοῖς Καριανοῦ λεγομένοις ἀπενεχθῆναι κελεύει καὶ καρῆναι*, et Ignace dans l'île de Térébinthe (23 novembre 857) (col. 504-505). — On voit que Nicétas met la chute d'Ignace (858) en rapport avec celle de Théodora contrairement aux chroniqueurs qui, eux, mettent la disgrâce de Théodora en rapport avec le meurtre de Théocliste (856), antérieur à la déposition d'Ignace. J. B. Bury a démontré que l'on peut très bien concilier ces deux données

(1) La *Vie de S. Théodora Imp.* éd. Regel, p. 15, précise que seules les trois filles cadettes furent reléguées au couvent de Carianos ; (= *ἐν τῇ μονῇ τοῦ Καριανοῦ*) ; Théodora et sa fille aînée Pulchérie restèrent au monastère de Gastria.

Le quartier *τὰ Καριανοῦ* était voisin de l'église des Blachernes (cf. R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris, 1950, p. 342).

Alors que les *Vies d'Ignace* et de *Théodora* (celle-ci écrite, d'après Regel, une trentaine d'années après les événements qu'elle relate) parlent d'un monastère situé dans ce quartier, les chroniqueurs, au contraire, ne semblent pas considérer *τὰ Καριανοῦ* comme un monastère mais comme le palais que Théophile avait fait construire pour ses filles. R. JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 287-288, en conclut que ce palais dut être transformé en monastère par Michel III ou qu'il existait près de ce palais un couvent.

apparemment contradictoires (1). — Les évêques, peu après l'exil de leur patriarche, prétendirent que sa « déposition » avait été illégale ; ils offrirent leur démission, elle ne fut pas acceptée. On demanda à Ignace de renoncer officiellement au trône patriarcal par écrit, pour ne pas encourir de plus graves dangers. Il refusa. — Election de Photius, protospataire et protosecretis. Sa noblesse, sa gloire, sa bonne origine. Sa sagesse, ses multiples capacités naturelles, ses nombreuses connaissances en grammaire, en rhétorique, en médecine, en politique. Sa connaissance des Anciens. Ses livres. Sa richesse. Son amour de la gloire et du travail. Son orgueil, sa mondanité et sa fierté, (le portrait de Nicéas est complet). Photius, bien que laïc et totalement dépourvu d'humilité chrétienne, n'hésita pas cependant à se mettre à la tête de l'Église. Il n'y était nullement contraint (col. 509). — Nicéas, ici, noircit à tort Photius, qui dans une de ses Lettres à Bardas (2), regrette vivement et très sincèrement (3), semble-t-il, d'avoir accepté le patriarcat. Il faut croire qu'au début de son règne, le patriarcat ne lui tenait pas tant à cœur et que ce sont les circonstances plus que son ambitieuse volonté qui l'ont amené à accepter cette charge. — Son ami et son conseiller était alors Grégoire Asbestas, l'ancien évêque de Syracuse qui avait été déposé par le pape de Rome pour action anti-canonique. — En 847, Ignace avait éloigné Grégoire pour qu'il ne fût point présent à sa consécration. Colère de cet ambitieux Sicilien qui se mit à insulter impudemment Ignace. Il avait notamment comme partisans, l'évêque de Sardes, Pierre *ὁ Δειλαῖος* et Eulampios d'Apamée, etc...

De 847 à 858, Ignace essaya de l'apaiser en lui donnant des cadeaux, etc. Ce fut en vain. Partout où il passait, Grégoire insultait Ignace et le proclamait indigne du trône patriarcal. Ce fut le premier partisan de Photius (col. 512). Celui-ci songeant, sans doute, qu'il était préférable pour lui-même de ne pas traiter trop durement Ignace, du moins tout au début de son patriarcat, réclama des évêques des *χειρόγραφα* en

(1) *A history of the Eastern Roman Empire*, p. 470.

(2) *P.G.*, t. CII, livre I, lettre VI, col. 624-625.

(3) HERGENRÖTHER, *Photius*, I, p. 392, a tort d'y voir une hypocrite comédie.

vertu desquels ils s'engageaient à traiter Ignace paternellement. Mais Nicétas ne veut pas laisser longtemps au patriarche honni le bénéfice d'une aussi excellente décision. Un mois après, dit-il, Photius fit enfermer et flageller les clercs de l'entourage d'Ignace. Il les acheta, leur arracha des signatures. Il envoya à Térébinthe de cruels fonctionnaires et des soldats pour y faire une enquête. Ils ne parvinrent pas à porter contre Ignace aucune accusation. L'ex-patriarche fut alors transporté dans un sac fait en peau de bouc à Hiérea et, de là, au lieu dit τὰ Προμήτων <sup>(1)</sup> où il fut fouetté par Léon Lalacon, domestique τῶν Νομέρων. Il fut ensuite jeté en prison où on lui assigna deux jeunes gens pour le servir. Les mauvais traitements qu'on lui faisait subir avaient pour unique but de lui arracher une lettre de démission attestant qu'il avait volontairement renoncé au trône patriarcal. Ignace, les fers aux pieds fut jeté dans la prison « des Noumères » puis transporté ensuite à Mytilène. Ses amis, ses serviteurs furent torturés, chassés de la ville. Blaise le Chartophylax eut la langue coupée. En l'absence d'Ignace, Photius, se faisant à la fois accusateur et juge proclama sa déposition et l'anathématisa. Les Ignatiens, membres du clergé furent démis et jetés dans différentes prisons (prison du Prétoire, etc...) (col. 513). Ambassade de Photius au pape Nicolas, envoyée soi-disant dans le but de lui demander des légats pour rétablir la paix de l'Église et détruire les derniers iconoclastes. Théophane, évêque d'Amorium, et Samuel, évêque de Chonai (Chonai dépendait du métropolitain de Laodicée, Photius en fit un archevêché) furent envoyés à Rome. Ils dirent au Pape qu'Ignace avait renoncé volontairement au trône patriarcal par vieillesse ! Le pape envoya à Constantinople les deux évêques Zacharie et Rodoalde. Après six mois d'exil à Mytilène, Ignace fut de nouveau relégué à Térébinthe. Là, le drongaire Nicétas Oryphas lui infligea d'odieux supplices.

Au cours de cette période, (en 860), les Russes, traversant le Pont-Euxin, firent invasion dans l'empire byzan-

(1) Il s'agit du quartier τὰ Προμότων. Il y en avait deux de ce nom, l'un en ville, l'autre dans la banlieue européenne, probablement à Arnavutköy. C'est de ce dernier qu'il est question ici, je pense. Cf. R. JANIN, *Constantinople byzantine*, (Paris, 1950), p. 383.

tin, ils pillèrent les monastères, les propriétés, ravagèrent les îles. Ils détruisirent les propriétés de l'ex-patriarche et tuèrent vingt-deux de ses serviteurs (1) (col. 516). Ignace vivait alors au lieu dit τὰ Ποσέως (2). Photius convoqua un Concile anti-ignatien dans l'Église des Saints Apôtres.. Les légats de Rome, le clergé byzantin et tous les grands personnages de l'empire s'y réunirent (861). Le patrice Baanès Angorès, accompagné de deux prélats romains, fut envoyé vers l'exilé pour l'exhorter à venir se défendre au concile. Ignace revêtit ses habits sacerdotaux et s'y rendit à pied. Arrivé devant l'église de Jean le Théologien, il fut arrêté par le patrice Jean Coxès qui lui ordonna de changer de costume. Ignace obéit (col. 517). Au concile, de nombreux personnages achetés par Photius prirent la parole, notamment Léon Créticos et Théodotakios, promu au rang de magistre parce qu'il avait passé au parti de Photius. Tous jurèrent qu'Ignace avait été élu anticanoniquement. Pour démontrer l'illégitimité de cette élection, ils ergotaient sur le 30<sup>e</sup> Canon ! — L'hagiographe a soin de remarquer ici que ce n'est pas Ignace mais bien Photius qui fut élu contrairement aux canons... — Après cette réunion, Ignace fut revêtu de grossiers vêtements. L'hypodiacre Procope, homme dévergondé et illettré le proclama ἀνάξιος après lui avoir déchiré son maphorium. Tous, y compris Zacharie et Rodoalde le maltraitèrent (col. 520). Il fut confié aux mains de gardes féroces qui lui infligèrent les pires traitements. On le força à sortir, par un grand froid, vêtu d'un seul chiton, on le priva de nourriture, on le força à descendre dans la tombe du Copronyme, avec de lourdes pierres attachées aux pieds etc... Ses principaux bourreaux furent Maurothéodoros, Jean Gorgonitès, Nicolas Scoutélopis, fils de Théodoule. On l'étendit en croix sur le marbre et

(1) En ce qui concerne la question des premières invasions russes dans l'Empire byzantin, je renvoie à l'étude que j'ai publiée dans *Byzantion*, t. XV, (Boston, Mass., 1941) p. 231-248., *Y eut-il des invasions russes dans l'empire byzantin avant 860 ?*

(2) MORDTMANN, *Esq. topogr. de Constantinople*, pp. 15 et 21, nous parle d'une inscription du consul *Pusaëus*, trouvée dans un des murs de Théodose. Il s'agit très certainement ici du quartier situé dans les environs de l'endroit où se trouve cette inscription, quartier où le consul *Pusaëus* avait ses propriétés. Cf. aussi R. JANIN, *o. c.*, p. 381, qui situe ce quartier au Xéroképion.

on le fouetta à sang. Maurothéodoros lui fit alors tracer une croix sur le papier qui contenait sa déposition : « Moi, Ignace, ai été promu au trône patriarcal sans élection [officielle] et ai gouverné tyranniquement. » Il fut alors reconduit chez lui où il guérit peu à peu de ses blessures. Il fut amené à l'Église des Saints Apôtres pour y entendre sa propre anathématisation (col. 521). Nouveaux supplices. A la Pentecôte, des soldats firent irruption dans sa maison et voulurent le tuer. Revêtu d'un costume laïc pris à un domestique, il s'enfuit comme un portefaix, chargé de deux paniers d'osier qu'il portait au bout d'un bâton, et accompagné de son disciple Cyprien. Il se rendit au lieu dit τὸ Σοβατικόν<sup>(1)</sup>. En chemin, il rencontra un cavalier majestueux, de blanc vêtu, qui allait vers les Blachernes et le bénit. Ignace s'embarqua pour les îles des Princes, puis de là se rendit à Proconnèse. Il erra ainsi d'une île à l'autre, se cachant dans les montagnes et les cavernes. Photius envoya vainement à sa recherche Oryphas à la tête de six navires. Des chasseurs l'aperçurent souvent mais sans le reconnaître (col. 524). Au début d'août 863, un terrible tremblement de terre ébranla Constantinople pendant quarante jours. La population crut que Dieu vengeait par là les injustices infligées à Ignace. Michel III déclara à Pétronas qu'il était prêt à lui pardonner. Il fut rappelé, rendit visite à Bardas qui le renvoya au monastère. Le tremblement de terre cessa<sup>(2)</sup>. Cette même année, les Bulgares, en lutte avec Byzance, épuisés par la faim, déposèrent les armes et se convertirent au christianisme (863)<sup>(3)</sup> (col. 525). — Le récit de notre hagiographe s'efforce d'être édifiant. Il

(1) Lieu non encore identifié.

(2) Il faut, évidemment, se méfier de ce passage ; il s'agit ici d'une simple anecdote imaginée par Nicéas. En réalité, Ignace n'a pas été rappelé à ce moment, il ne le sera qu'après la mort de Michel.

(3) Cf. aussi CONT. THÉOPH. p. 101 ; SYM. MAGISTER, p. 440 ; GEORGES LE MOINE CONT., p. 534 ; LÉON GRAMM., p. 462 ; CÉDRÉNU, II, p. 540 ; ZONARAS, II, p. 156. Cf au sujet de cette conversion A. VAILLANT et M. LASCARIS, *La date de la conversion des Bulgares dans la Revue des Etudes slaves*, t. XIII, fasc. 1-2, (1933), p. 6-15. La conversion des Bulgares est liée à la victoire remportée par Pétronas contre les Arabes le 3 septembre 863. Mais, en mai 864, le Pape Nicolas I<sup>er</sup>, dans une lettre, ne considère pas encore cette conversion comme un fait accompli (voyez le compte rendu de H. GRÉGOIRE, dans *Byzantion*, t. VIII, 1, (1933), p. 663-668).

nous présente la conversion des Bulgares comme une récompense divine amenée par l'adoucissement des mauvais traitements infligés à Ignace. Il observe cependant exactement la succession chronologique. La présence de Pétronas à Constantinople à ce moment s'explique. Il revient à peine de la campagne contre les Bulgares et n'est pas encore retourné dans son gouvernement du thème des Thracésiens.

Notons encore que l'anecdote relative au tremblement de terre semble inspirée par un passage de Théodoret qui raconte que S. Jean Chrysostome lui aussi fut rappelé d'exil par l'impératrice à la suite d'un tremblement de terre (1). — Le pape Nicolas déposa les légats romains Zacharie et Rodolphe quand ils revinrent de Constantinople après avoir été corrompus par Photius, il condamna tous ceux qui avaient été ordonnés par Photius, il l'anathématisa lui, son Église et ses partisans ; il l'insulta en le traitant de tyran et d'adultère et dit qu'il ne valait pas mieux que Maxime le Cynique qui, jadis, avait injurié Grégoire le Théologien (col. 525). A ce moment aussi, le feu prit à l'église de Ste Sophie et cet incendie causa beaucoup de dégâts aux habitants du voisinage. Malgré toutes ces calamités, les coupables persistaient dans leurs erreurs (col. 525-528). Bardas fut proclamé césar et, peu après, César. Il abusa de son pouvoir. En fait, il régnait pendant que Michel III, perverti, raillait les choses divines, ordonnait prêtres ses funestes compagnons et patriarche le plaisantin Théophile. Et Photius laissait faire... On voit que Nicéas est bien dans la tradition antiamorienne. — Un jour, un inconnu, du nom d'Eustrate, vint présenter à Photius deux lettres fausses fabriquées par ce dernier (col. 528) et soi-disant adressées par Ignace au pape Nicolas qui n'avait pas voulu les lire et les avait renvoyées. Ignace y parlait de sa déposition et des injustices de l'Empereur. Photius montra ces lettres à Michel III pour lui montrer comment Ignace le calomniait auprès des puissances étrangères. La supercherie réussit à merveille. Ignace fut remis en prison ! On interrogea cependant Eustrate. On lui demanda d'où il avait reçu ces lettres. Il commença par dire que c'était de Cyprien, disciple d'Ignace. Puis, un mois

(1) Cf. THÉODORET, *Hist. religiosa*, P.G., t. LXXXII, col. 1261.

plus tard, il se contredit. Le César le condamna au fouet. Photius, pour le consoler, le nomma chef des gendarmes, *διωγητῶν ἀρχοντα* (col. 528-529).

A la fête de l'Ascension, la terre de nouveau trembla durant toute la nuit. La colonne de Justin fut brisée. A ce moment Basile, ancien évêque de Crète qui, à la suite des invasions sarrasines (827), s'était réfugié à Thessalonique tenta de persuader l'Empereur de renoncer à l'imitation bouffonne des choses ecclésiastiques et il le menaça de graves dangers s'il persévérerait dans cette voie funeste (col. 529).

L'Empereur, pour toute réponse, frappa le vieillard qui faillit en mourir. Photius, encore une fois, laissa faire. Il achetait les amis et les serviteurs d'Ignace. Un certain Ignace, disciple du patriarche déchu, passa ainsi de son côté et devint *ἀρχων* des monastères de la Propontide, puis métropolitain d'Hierapolis. Les Russes avaient abattu l'autel de l'église de la Mère de Dieu située près de celle des Quarante Martyrs. Ignace le restaura. Photius l'accusa auprès de l'Empereur d'usurpation de pouvoir. Amphiloché de Cyzique, Théodore de Patras, Pantaléon Bothros furent envoyés dans les îles à la recherche d'Ignace. Photius, de ses propres mains, détruisit l'autel, le refit et le reconsacra en l'aspergeant quarante fois d'eau bénite... (col. 532). Vient ensuite une longue prosopopée de Nicétas contre Photius : « Comment ne pas se moquer de toi, Photius ? Est-ce donc cela que t'ont appris tes lectures, ? etc... » puis le récit d'un songe de Bardas. Celui-ci manda un jour son ami Philothéos, logothète *τοῦ Γενικοῦ* et lui raconta le songe effrayant qu'il avait eu. Il était avec Michel III à Sainte Sophie (col. 533). Les images des Archange s'acheminaient vers l'ambon. Un cubulaire traînait Bardas, un autre Michel. Un homme était assis au centre de l'église accompagné de deux préposés. C'était l'apôtre Pierre. A ses pieds, Ignace l'implorait de le protéger dans sa veillesse et il disait que celui qui l'avait le plus outragé était Bardas. Alors, Pierre donna à Bardas un coup d'épée et ordonna de le transporter dans le narthex et de l'y tailler en pièces (1). A Michel III aussi il prédit une mort prochaine.

(1) Les prophéties relatives à la mort de Bardas furent particulièrement nombreuses. S<sup>te</sup> Irène notamment prédit à sa sœur, qui

Au début du Carême, Bardas envoya dans une île des Princes, Léon Ptaolèmès, un ami de Photius, avec des troupes et lui ordonna de tenir Ignace dans un isolement complet. Trois mois après, le songe fatal se réalisait (866). Parti pour une expédition en Crète, il fut tué en Asie Mineure, à Kepoi (866) (col. 536). Michel III revenu à Constantinople éleva bientôt Basile au rang de βασιλεύς. Photius convoqua en un concile ses fidèles évêques et les représentants inconnus des patriarches orientaux et il y condamna et anathématisa sans raison le pape Nicolas (867). C'était la rupture avec Rome. Il acheta le roi Louis le Germanique (= le roi des Francs Λοδόηχος) et sa femme Ingelberge et leur promit l'Empire de Constantinople (ou plus littéralement, il leur promit de les proclamer βασιλεῖς à Constantinople) s'ils l'aidaient à repousser Nicolas. Il fit parvenir à Rome les actes de ce Concile par l'intermédiaire de Zacharie ὁ Κωφός, métropolitain de Chalcédoine et de l'évêque Théodore, transféré de Carie à Laodicée. Entretemps, il essayait vainement de brouiller Michel avec Basile (col. 537). En 867, Michel fut assassiné. Il avait régné quinze ans et huit mois avec sa mère (842-858) <sup>(1)</sup> et neuf ans seul (858-867). Basile fut proclamé autocrator. Le lendemain, il déposa Photius et le relégua au Monastère de Sképé <sup>(2)</sup>. Deux jours après, il fit mander Ignace par le drongaire de la flotte Elie, et le réinstalla officiellement dans son palais paternel des Manganes. Son second patriarcat commençait. Basile fit rechercher les papiers de Photius. Le préposite Baanès saisit sept sacs remplis de paperasses et scellés de plomb. Ils contenaient notamment deux livres écrits par Photius. Le premier traitait de sept actions conciliaires fictives contre Ignace. Chacune d'elle était illustrée. Au bas de chaque peinture il y avait une inscription infamante contre Ignace. L'une de ces peintures

précisément avait épousé Bardas, la mort prochaine de son mari, cf. AA.SS., juillet, t. VI, p. 616, par. 38.

(1) Théodora qui avait commencé à avoir des ennuis au Palais dès 856, après la mort de Théoctiste, ne fut définitivement écartée du pouvoir et reléguée au couvent qu'en août ou septembre 858.

(2) JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 470, pense que ce monastère était situé probablement sur la côte européenne du Bosphore et assez près de la ville. Au x<sup>e</sup> siècle, Ste Euphrosyne la Jeune s'y retira. Il semble donc qu'il ait été transformé en monastère de femmes.

avait pour auteur Grégoire Asbestas (col. 540). Elles représentaient Ignace traîné sur le sol, fouetté, maltraité de toutes les façons. Nicétas nous décrit minutieusement les sept tableaux. Photius, de plus, avait réussi à y réunir cinquante-deux accusations contre son ennemi. A côté de la mention de chaque accusation, était réservée une place blanche pour la signature du « témoin » acheté par le patriarche. Le deuxième livre était dirigé contre Nicolas. Photius devait en envoyer un exemplaire au roi Louis pour l'encourager à chasser le Pape. L'Empereur, après avoir montré ces papiers au Sénat et à l'Église, ordonna de les brûler (col. 541). — Si ces deux livres ont réellement existé et ne sont pas une invention de notre hagiographe, nous devons regretter fortement qu'ils ne nous aient pas été conservés. Le premier livre surtout, richement orné de miniatures, aurait intéressé l'artiste et l'archéologue autant que l'historien. — Au cours d'une cérémonie solennelle en l'Église de Ste Sophie, Ignace fut officiellement rétabli après neuf ans de souffrances et d'humiliations. Il commença par interdire le service à Photius et à ses partisans. Il décida de convoquer à Constantinople un concile oecuménique. A cet effet, il envoya à Rome, montée sur deux dromons, une ambassade composée de Jean, évêque de Perge, son compagnon de lutte et de souffrance, Pierre Deilaios, métropolite de Sardes, un photien, qui d'ailleurs se noya en route dans le golfe de Dalmatie, au cours d'un naufrage dont ses compagnons sortirent indemnes ! (Nicétas montre ici sa partialité d'une façon par trop criante !) et le spathaire Basile Πιννακᾶς. Nicolas était mort et le nouveau pape était Hadrien II (867-872). A la suite de cette ambassade, les évêques Étienne et Donat et l'un des sept diacres de l'église romaine, Marin, se rendirent à Constantinople. Ce concile de 869 se réunit à Ste Sophie. Le patriarche de Jérusalem, Théodose, y fut représenté par le prêtre et syncelle Elie, le patriarche d'Alexandrie, Michel, par l'archidiaacre et syncelle Joseph, le patriarche d'Antioche, Michel, par Thomas, métropolite de Tyr (col. 544).

Le premier jour, on lut les lettres du Pape et celles des patriarches orientaux qui, toutes, témoignaient de leur foi et de leur innocence et de l'intégrité de leurs envoyés. Les prêtres consacrés jadis par Méthode et Ignace et qui, violen-

tés, avaient passé à Photius furent soumis à la peine de l'épithimie puis absous et rétablis dans leurs fonctions. Photius fut anathématisé et sa condamnation signée avec le sang du Sauveur (col. 545). — Nous n'entrerons pas ici dans les détails des décisions de ce concile (1). — L'hagiographe cependant ne le trouve pas assez sévère, car il permit plus tard à Photius de recouvrer le pouvoir. Il fut ainsi stauropatès (2) et força les autres à l'être aussi (col. 548). Dieu aussi trouva ce concile insuffisamment sévère ! — On vit des bœufs se promener dans les rues de Constantinople et devenir enragés. L'un d'eux alla même jusqu'à entrer dans l'église de Ste Sophie.

Le 9 janvier, un tremblement de terre causa beaucoup de dégâts. L'église de Ste-Sophie fut lézardée. Basile la fit restaurer (3). Au mois d'octobre de la même année, un violent ouragan arracha les toits du palais, du palais patriarcal, etc. (col. 549). — Selon Nicéas, Dieu envoie tous ces désastres parce que le concile n'a pas été assez sévère à l'égard de Photius. Les photiens pouvaient leur donner une explication différente et dire que Dieu se vengeait de ce que l'on avait condamné Photius ! — Le deuxième patriarcat d'Ignace fut plus saint encore que le premier. Le patriarche rétabli fit restaurer les églises, prononça de nombreux discours sur la Vierge, les Apôtres, les Martyrs. Nicéas nous donne un modèle de ces sermons (col. 552-556). Ignace se faisait vieux. Il fut privé de l'usage de la langue. L'auteur, selon la tradition

(1) Voyez HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, t. VI, I (1911), p. 481 sqq., MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. XVI, col. 8 sqq. ; HARDOUIN, *Coll. concil.*, t. V, col. 755 sqq.

(2) Stauropates = qui foule aux pieds la croix, qui viole son serment, qui renie sa signature (précédée d'une croix) ; appeler quelqu'un Stauropate, c'est l'assimiler aux Pauliciens profanateurs de la Croix.

(3) Il est probable que la fameuse mosaïque de la Porte Royale, dans le narthex de Ste Sophie, qui fut mise à jour par M. Whittemore, date de cette époque. Elle représente, entre autres, un empereur agenouillé. Peut-être est-ce Léon VI ou Basile I<sup>er</sup> ou Michel III. Les avis sont partagés. Voyez la note de H. GRÉGOIRE, dans *Byzantion*, VIII, (1933), p. 775 ; M<sup>lle</sup> C. Osieczkowska a consacré à la description de cette mosaïque un long article dans *Byzantion*, t. IX, I (1934), p. 41-43. TH. WHITTEMORE, *The mosaics of St. Sophia at Istanbul*, vol. I, *The mosaics of the narthex* (Oxford, 1933), p. 18, est bien convaincu que l'empereur représenté est Léon VI.

hagiographique nous décrit ses derniers moments. Il mourut le 23 octobre 877. On le revêtit de l'étole de Jacques, frère du Seigneur. Cette étole était une relique reçue depuis peu (col. 557). La foule se partagea les planches de son lit de mort et son linceul. Son corps fut transféré dans l'église du martyr Ménas, mais il y resta peu de temps. Il fut déposé ensuite à l'église de l'Archistratège, dans un sarcophage de marbre. Ignace avait régné un peu plus de trente ans (col. 560). — L'hagiographe commet ici une erreur, car Ignace ne régna en tout que vingt-et-un ans, de 847 à 858 et de 867 à 877.

Ses miracles. — Il apaisa la mer agitée, guérit deux folles, un enfant paralytique de huit à neuf ans. Un épileptique muet fut guéri à la suite d'une vision où il vit Ignace lui mettre une clef dans la bouche. — Cette légende de la « clef miraculeuse » est à mettre en rapport avec celle du verrou de cuivre de l'église de Ste-Sophie que les malades aussi se mettaient dans la bouche pour guérir (1). — Un malade de la dysenterie est guéri. — Deux femmes dont les seins étaient secs purent nourrir leurs enfants de leur propre lait, après avoir été ointes de l'huile funéraire du tombeau d'Ignace. Il rendit féconde, une femme noble et stérile. (col. 561).

Le stratège Mousilikos (*Μουσιλικη* Mušēl, nom arménien = *Μωσηλέ* avec le diminutif arménien en *ik*) raconte que pendant qu'il luttait contre les Sarrasins, il avait soudain eu la vision d'Ignace monté sur un cheval blanc et, grâce à cette vision, il avait remporté la victoire. On sait par Georges le Moine Cont. qu'en 881, le protovestiaire Procopios fut envoyé en Sicile à l'aide du stratélate Eupraxios pour lutter contre les Sarrasins. Rabdouchios fut expédié à Dyrrhaccium et Mousilikos à Céphallonie.

A la suite de la trahison d'Antipas, la bataille fut perdue par les Byzantins (2). Il est possible qu'après la mort de Prokopios, Mousilikos l'ait remplacé en Sicile et triomphé des Sarrasins au cours d'une deuxième bataille.

Une femme avait des couches difficiles. On proposa l'opération césarienne. Mais une dame qui se trouvait là et portait sur elle un morceau du linceul d'Ignace en oignit le

(1) Dans l'*Ion* d'EURIPIDE, nous voyons Créuse baiser le marteau de la porte du temple d'Apollon, v. 1613.

(2) Cf. GEORGES LE MOINE CONT., p. 761, éd. MURALT.

ventre de la malheureuse qui fut bientôt délivrée. — Ignace guérit encore des malades atteints de lèpre, de néphrite, d'éléphantiasis, de fièvre, de folie, etc. (col. 564).

Le sacellaire Lydos était entré dans l'église de l'Archistratège et, sur l'ordre de Photius, il chassait à coups de fouet tous ceux qui s'approchaient du tombeau d'Ignace sous prétexte qu'un trésor y était caché. Il cria tellement que, rentré chez lui, il resta muet durant quatre ans! — Pendant son exil de dix ans, Photius s'était efforcé de gagner peu à peu les faveurs de l'empereur. Il imagina l'histoire de Béclas (= nom propre constitué par les initiales de Basile, Eudocie, Constantin, Léon, Alexandre, Stéphane) (1). Il fabriqua à Basile une généalogie qui le faisait descendre de Tiridate, roi d'Arménie (col. 565). Cette généalogie était notée dans un beau manuscrit qu'il conservait dans sa bibliothèque. Le clerc impérial Théophane (le futur évêque de Césarée de Cappadoce) informa Basile de l'existence de ce manuscrit. Basile, alors, désira faire la connaissance de Photius... Celui-ci avait pour acolyte le moine impie Théodore Santabarène, un homme dépourvu de vertus et versé dans l'art magique. Photius, au mépris des canons et des lois, s'arrogea le titre de prêtre et s'installa au Palais de la Magnaure. Puis il se mit à procéder lui-même à des nominations. Trois jours après la mort d'Ignace, il rentra au palais patriarcal! Il acheta les partisans d'Ignace, maltraita et exila les récalcitrants. Il infligea des supplices à ceux qui ne voulurent pas reconnaître les nominations illégales qu'il avait faites et qui avaient amené aux fonctions ecclésiastiques des hommes qui en étaient indignes. Il fut aidé par le drongaire de la ville, Léon Katakalos (2), son gendre (col. 569). Il voulut déposer les évêques

(1) Sur Béclas, voyez les articles de H. LEWY, *The date and purpose of Moses of Choren's History*, dans *Byzantion*, t. XI, (1936), fasc. 1, p. 81-96, (spécialement, p. 89), et. N. ADONTZ, *Sur la date de l'Histoire d'Arménie de Moïse de Chorène*, *ibid.*, p. 97-100.

(2) Peut-être faut-il identifier ce personnage avec un certain Léon Magistros, surnommé Katakylas, contemporain de Léon le Sage; il se fit moine et mourut au monastère de Sigriane. Nous le connaissons grâce à CONST. PORPHYR., *De Cerem.*, p. 456b., qui le représente comme un homme très pieux mais peu cultivé, *μουσικῆς ἑλληνικῆς ἀμέτοχος*. A la demande de l'empereur Léon, il écrivit un ouvrage sur le cérémonial et la suite des voyages impériaux. Constantin

nommés par Ignace mais comme Basile refusait de ratifier ces dépositions, il imagina de réordonner ces prélats ignatiens. Pendant qu'il était encore en exil, il ordonna Théodore Santabarène métropolitain de Patras. Les Ignatiens l'appelèrent métropolitain d'Aphantopolis, ville inexistante ! Il envoya Théodore comme apocrisiaire auprès du pape Jean VIII (872-882) avec une lettre dans laquelle il lui affirmait que c'était contre son gré et poussé par l'Église et l'État qu'il était monté sur le trône patriarcal. Afin de donner plus de poids à ses mensongères paroles, il se procura les sceaux de tous les métropolitains par l'intermédiaire de son secrétaire, Pierre, futur évêque de Sardes, et il s'en servit pour signer son message. En outre, Théodore Santabarène dépouilla l'évêque Euphémianos de son évêché d'Euchaïta (1), qui était voisin du sien et s'en empara (col. 572).

Photius donna alors à cet usurpateur le titre de protothronos. Il força l'évêque de Nicée, Nicéphore, à abdiquer et il lui confia comme dédommagement la direction de l'orphano-tropheion. Il transféra à Nicée l'évêque de Cyzique, Amphiloche, et après la mort de ce dernier, il le remplaça par Grégoire de Syracuse. La colère divine fit encore pleuvoir d'autres malheurs sur Byzance. Constantin, le fils aîné de l'empereur particulièrement chéri de lui, mourut (2) et Photius le canonisa. Enfin, Syracuse fut prise par les Arabes et la Sicile entière fut vouée au désastre (3). Prière finale (col. 573).

Porphyrogénète qui a utilisé ce travail déplore qu'il contienne des barbarismes et des solécismes nombreux ainsi que des fautes de syntaxe.

(1) Au sujet d'Euchaïta, voyez la note de H. GRÉGOIRE dans *B. Z.*, t. XIX, (1910), p. 59-60. Cette localité se trouvait sur la route d'Amasis à Gangre (coïncidant avec la route actuelle d'Amasia vers Tchorum) ; c'est Avghat, à une heure de marche au N. du village moderne de Hadji Keuī. Cf. aussi *Studia Pontica*, t. III, (Bruxelles, 1910), pp. 206 et 212.

(2) Le 3 septembre 879 exactement, date que la notice du *Synaxaire de l'Église de Constantinople*, (DELEHAYE, *Synaxarium*, col. 12, n° 6), où il s'agit bien du fils de l'empereur Basile, permet de préciser, comme l'a très justement démontré, ici-même, le R. P. F. HALKIN, *Trois dates précisées grâce au Synaxaire*, dans *BYZANTION*, t. XXIV, (1954), fasc. 1, p. 14 à 17.

(3) Il ne peut s'agir ici que de la prise de Syracuse par les Arabes, le 21 mai 878, et le biographe d'Ignace aurait dû citer ce fait avant de nous parler de la mort de Constantin.

## 10. — Vie de S. Georges d'Amastris (760 † 806).

Cette *Vie de Georges d'Amastris* est anonyme et fut écrite à la demande d'un nommé Jean. Il est difficile, faute de données précises d'identifier ce personnage.

Nous rejetons l'hypothèse de Vasilievsky, qui, sans raison valable, identifiait ce Jean avec un certain Jean le Grammairien (qu'il ne faut naturellement pas confondre avec l'iconoclaste du même nom, patriarche de Constantinople de 834 à 843), correspondant de Théodore Studite entre 816 et 820 (1). Nous n'adoptons pas non plus l'opinion de Loparev qui voit en lui un correspondant de Photius (2), un « philosophe et un ami de la dialectique ».

Nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'évêque d'Amastris Jean signalé par Lequien sous le règne de Léon l'Isaurien (3). Ceci ne nous inquiète pas outre mesure, car, très souvent, dans les textes, on a confondu Léon l'Isaurien avec Léon l'Arménien.

Qui est l'auteur de cette *Vie*? Constatant, avec Vasilievsky, entre cette *Vie* et celles de Taraise et de Nicéphore, une analogie dans le style, les procédés littéraires, les expressions,

## (1) BIBLIOGRAPHIE :

\*V. VASILIEVSKY, *Russko-Vizant. Izsljedovanija*, (St-Pétersbourg, 1893), p. 1-73.

*Syn. Eccl. Const.*, 21 février, p. 481-482.

C. DOUKAKIS, 21 février, p. 342-343.

NICODÈME HAGIORITE, 21 février, II, p. 142.

W. VON GUTZEIT, *Bulletin hist.-philol. de l'Académie de St-Pétersbourg*, t. XXVII, (1881), p. 338.

Id., *Die Legenden von Amastris und Surozh*, (Riga, 1893).

E. KUNIK, *Der Raubzug und die Bekehrung eines Russenfürsten* dans *Bulletin Historico-philologique de l'Académie de St-Pétersbourg*, t. III, 3, (1847), p. 36-39.

LOPAREV, *Vizantijskij Vremennik*, (St-Pétersbourg, 1913), t. XVIII, p. 14 sqq.

P. NIKITIN, *Mémoires de l'Acad. imp. des Sc. de St-Pétersbourg*, VIII<sup>e</sup> sér., I, (1897), n<sup>o</sup> 1, p. 27-51.

(Cf. la bibliographie détaillée dans KRUMBACHER, *Geschichte der Byzantinische Literatur*, 2<sup>e</sup> édit., p. 1101).

(1) P.G., t. IC, Lettres 158, 194 et 211 du Livre II, col. 1532-1588-1638-1640.

(2) PHOTIUS, *Epist.*, éd. VALETTA, p. 404, n<sup>o</sup> 78.

(3) LEQUIEN, *Oriens Christianus*, I, col. 563-564.

nous sommes amenés à conclure qu'elle fut d'abord écrite dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle par le diacre Ignace, auteur, nous le savons, de ces deux *Vies*. Comme notre texte, d'autre part, garde volontairement le silence à propos de l'iconoclasme, le savant russe en déduit que sa rédaction remonte à un moment où Ignace entretenait des relations coupables avec les adversaires des Images !

L'hagiographe de Georges est, peut-être, sinon Ignace lui-même, du moins un de ses disciples.

Quoi qu'il en soit, ce premier texte dut être recopié presque littéralement dans la 2<sup>e</sup> moitié du X<sup>e</sup> siècle par Syméon Métaphraste qui reproduit souvent, on le sait, des *Vies* de saints plus anciennes, comme c'est le cas, par exemple, pour la *Vie de S<sup>te</sup> Théoctiste de Lesbos*.

A la fin de la *Vie*, à la suite des miracles *post mortem* du Saint, il aura ajouté l'épisode des Russes. Il s'agit de l'expédition de 941, dirigée par Igor, qui, ayant échoué devant Constantinople, fut repoussée vers la Paphlagonie.

Nous avons démontré cette thèse dans une étude parue en 1941 (1) et, depuis lors, plus d'un savant s'est rallié à notre point de vue, ce qui achève de renforcer nos convictions. Vasiliev lui-même, renonçant à suivre Vasilievsky, qui date l'événement en question de 860, adopte avec nous la date de 941 (2).

#### ANALYSE DE LA VIE DE S. GEORGES D'AMASTRIS.

Prologue. — Allusion aux concours gymniques.

Les gymnastes qui entrent dans l'arène ont des qualités physiques reconnues et déjà mises à l'épreuve. Notre hagio-

(1) Voyez ce travail déjà cité, intitulé *Y eut-il des invasions russes dans l'empire byzantin avant 860 ?* dans *Byzantion*, t. XV, (Boston, Mass., 1941), p. 231 à 248.

(2) A. A. VASILIEV, *The Russian Attack on Constantinople in 860*, (Cambridge, Mass., 1946), p. 71 à 89 et spécialement p. 75. Notons que, récemment encore, P. CHARANIS, faisant dans *Byzantino-Slavica*, t. XVI, 2, (Prague, 1955), le compte rendu du travail de S. H. CROSS et O. P. SHERBOWITZ-WETZOR, *The Russian Primary Chronicle*, constate que ces auteurs qui, pourtant, citent cet article de Vasiliev dans leur bibliographie, maintiennent à tort l'ancienne date de 860 au lieu de se rallier à celle de 941 adoptée par GRÉGOIRE, OSTROGORSKY, VASILIEV.

graphie, lui, entre dans la lice intellectuelle sans préparation. C'est avec crainte qu'il prend la parole mais il le fait pour obéir à son devoir (1) (par. 1). Généralités sur le caractère de Georges, ses vertus, son don prophétique, ses miracles... (par. 2). Ses parents, Théodose et Mégéthô habitaient dans une région riche et puissante du nom de *Κροῶμνα*, que nous connaissons fort bien d'ailleurs, aux environs d'Amastris, en Paphlagonie (par. 3). Ils étaient bien nés, illustres et vertueux. Quoique déjà vieux, ils n'avaient jamais eu d'enfants. Ils imploraient sans cesse Dieu pour qu'il réalisât leur vœu et ils promirent de lui consacrer leur enfant s'ils en avaient un (2). Dieu finalement exauça leur prière et Mégéthô fut enceinte (par. 4). Alors qu'elle portait encore Georges en elle, elle se rendit à l'église pour y prier selon son habitude. Elle rencontra un groupe de hauts fonctionnaires de la ville assis devant le sanctuaire et ils la saluèrent tout simplement « comme une femme ordinaire » *οὐδὲν πλέον ἢ ὡς γυναῖκα ἐσεβάσθησαν*. Le soir venu, ils rentrèrent chez eux et chacun d'eux, la nuit, eut la même vision. Des hommes d'aspect redoutable, tenant en mains une massue proférèrent à leur égard de sombres menaces. Effrayés, les victimes leur demandèrent des explications et ils leur dirent : « Il vous est donné de souffrir ces maux parce que vous n'avez pas honoré comme il convenait votre archevêque. » Comme les malheureux ne comprenaient rien à ces paroles, ils leur expliquèrent que la femme qui était passée devant eux la veille portait dans ses entrailles un saint. Le lendemain, chacun au réveil, d'un commun accord s'empessa d'aller chez Mégéthô pour s'y excuser et implorer son pardon. Et comme elle s'étonnait d'une pareille démarche, ils lui racontèrent l'aventure (par. 5).

Mégéthô, avant la naissance de son bébé alla trouver un saint homme qui possédait le don de prophétie. Il lui dit le nom que porterait l'enfant et prophétisa qu'il deviendrait un grand prélat et serait doué de toutes les vertus (par. 6).

Vasilievsky fixant, à juste titre, la montée de Georges sur le trône épiscopal à l'année 790 et pensant qu'il devait avoir alors environ trente ans, conclut qu'il a dû naître vers 760.

(1) Lieu commun.

(2) Encore un lieu commun.

L'enfant naquit donc bientôt et il fut nourri « par la grâce de Dieu plutôt que par le lait maternel »... A l'âge de deux ans, il fut laissé seul, un jour, à la maison. Le diable le poussa vers le feu et il se brûla aux pieds et aux mains. Dieu le guérit. Celui-ci avait laissé le diable triompher de l'enfant car il pensait que c'était là pour lui une épreuve : ayant été victime de l'ennemi il le combattrait désormais avec d'autant plus d'énergie (par. 7). Quand il fut en âge d'étudier, (l'auteur ne nous dit point à quel âge), il fut confié aux pédotribes et apprit l'ensemble des sciences qui constituent une éducation complète, les sciences sacrées comme les sciences profanes, étudiant les premières dans leur ensemble et choisissant seulement dans les secondes les éléments utiles *πρὸς μάθησιν δὲ ἤδη γενόμενος ἐπιτήδειος, τοῖς παιδοτριβαῖς ἐκδίδοται, καὶ παιδεύεται μὲν πᾶσαν ἐγκύκλιον παιδευσιν ὅση τε ἡμετέρα καὶ ὅση τῶν ἕξωθεν, τὴν μὲν ὄλην ἐνστερνιασάμενος, τῆς δὲ τὸ χρήσιμον ἐκλεξάμενος...*

Georges fuyait les conversations mondaines, les chants, les jeux et tous les plaisirs de la jeunesse et l'hagiographe consacre un long passage à nous décrire ses vertus ascétiques grâce auxquelles il réussit à triompher de la chair <sup>(1)</sup> (par. 8-9). Georges n'aimait pas la vie à Amastris et rêvait d'une vie solitaire. Il quitta donc son pays natal, ne prenant avec lui ni argent, ni besace, ni bâton et se contentant d'un seul serviteur et d'une bête de somme pour faire le voyage.

Tout à ses rêves de solitude, il n'hésita point à abandonner ses vieux parents et sa famille. Il se rendit à la montagne Ἀγριοσηρικὴ <sup>(2)</sup> et là, renvoya son jeune domestique et sa bête. Il s'enfonça seul dans la forêt vierge : *ἔλη δὲ τούτῳ περιφνεῖσα αὐτόματος ποικίλων καὶ παντοδαπῶν δένδρων, μικροῦ δεῖν ἀντὶ ἔρκους αὐτῷ γίνεται · πρὸς γὰρ αὐτῷ τοῖς ἄλλοις καὶ*

(1) Lieux communs.

(2) Dans la notice du *Synaxaire* de DOUKAKIS, février, p. 342 et celle de NICODÈME, II, p. 142, cette montagne se dénomme ὄρος τῆς Συρικῆς et dans celle du *Syn. Eccl. Const.*, p. 481, nous lisons ὄρος τῆς Σηρικῆς. Mon maître H. GRÉGOIRE serait tenté d'identifier cette montagne avec le τῆς Σιγριανῆς ὄρος ou l'ὄρος Σιγριανόν de la *Vie de S. Théophane* par MÉTHODE, (LATYŠEV, *Mém. de l'Acad. des sc. de S. Pétersb., cl. hist.-philol.*, 8<sup>e</sup> série, vol. XIII, n<sup>o</sup> 4, 1918, par. 16, p. 11 ; par. 23, p. 16 et par. 21, p. 15), entre Cyzique et l'embouchure du Rhyndakos ; il y avait là un monastère où Théophane fut higoumène durant de

κρημνοῖς δυσεμβάτοις ἐπιστοιχειοῦται πάντοθεν τοῦτο οὐ μόνον ἀστικῶν θορόβων ἀπήλλακται, ἀλλ' οὐδὲ ὀδίτην τινὰ παραπέμπει.

Au sommet de la montagne, vivait dans une caverne un vieil ermite qui avait renoncé à la vanité du monde et reçu de Dieu le don de prophétie. Il tonsura Georges et le revêtit de l'habit monastique (par. 11). A quelque temps de là, il mourut après lui avoir conseillé de se rendre au monastère de Βόνυσσα (1), célèbre par ses vertus (par. 12). Georges lui obéit et fut très bien accueilli dans ce couvent. Il s'y livra à un austère ascétisme et consacrait une grande partie de ses journées et de ses nuits à lire les Vies des Saints et les Saintes

longues années, à l'endroit appelé Ἀγρός, (ibid., par. 24, p. 17) à douze milles de Hiéria. Ἀγριοσηρικὴ est un de ces composés dvandvas comme E. HONIGMANN en a relevé tant en Asie Mineure (cf. *Annuaire de l'Inst. de phil. et d'hist. orientales et slaves*, t. V, 1937, pp. 499 sqq.). Pour ma part, j'hésite encore à adopter cette identification car, entre Kromna près d'Amastris et Sigriane, il y a plus de quatre cents kilomètres. Or, s'il faut croire le texte de la Vie, Georges, après avoir quitté son domicile, arriva très rapidement à la montagne en question : Ἄρτι δὲ τοῦς τοῦ ὄρους ἐπιστάς πρόποδας Ἀγριοσηρικὴ ἦν τῷ ὄρει ὄνομα... et ἀποπέμπει τὸν παῖδα σὺν τῷ ὑποζυγίῳ οἰκάδε. S'il s'était trouvé à quatre cents kilomètres de son point de départ, il n'aurait pas pu renvoyer aussi aisément chez lui son domestique et sa monture. VASILIEVSKI, o. c., p. LXII, note, identifie Ἀγριοσηρικὴ au Sagra-dagh, à l'Est d'Amastris.

(1) Ce monastère doit vraisemblablement être identifié avec celui de Βονισαί dont l'higoumène Étienne se fit représenter au 7<sup>e</sup> concile oecuménique par deux moines de son couvent, Jean et Calliste. Cf. MANSI *Concil. nov. et ampliss. Collectio*, t. XIII, col. 156. Où faut-il situer Βόνυσσα? Sûrement pas en Acarnanie, comme l'a cru erronément ΔΟΥΚΑΚΙΣ, *Synaxaire*, p.342; il lit Βόνισα qu'il a prise pour Vonditza-Bonitza! Il ne faut pas davantage la confondre avec la Bonita de Phrygie où fut exilé Théodose Studite. Il s'agit, à mon avis, de la Bonita dont il est question dans une inscription datant de 215 ap. J. C., gravée sur un bloc de marbre ayant appartenu à un temple construit en l'honneur de Zeus et retrouvé à Meïrêh : Ἀγ[αθῆι τύχηι. Θεῶ [π]ατρῶω Δι Βονιτηνῶ. Dans cette inscription on cite aussi Amastris, située à une journée de marche du sanctuaire. Voyez G. DOUBLET, *Inscriptions de Paphlagonie dans Bulletin de Correspondance Hellénique*, t. XIII, (1889), p. 311-313. Quant au texte de la Vie, selon lequel la renommée de Georges, se trouvant à Bonyssa, rayonna à travers le monde jusque dans sa patrie, καὶ φθάνει μέχρι τῆς πατρίδος ἢ φήμη, il ne faut pas le prendre au pied de la lettre. C'est un lieu commun et il ne doit pas nous faire croire que Bonyssa était nécessairement très éloignée de Kromna.

Écritures (par. 13-14). Quand l'évêque d'Amastris mourut, les habitants songèrent à Georges pour lui succéder (par. 15). Ils envoyèrent à Bonyssa, une ambassade composée de gens choisis, membres du Saint Synode et représentants du gouvernement de la ville. Ils lui firent un long et verbeux discours (par. 16), qui ne réussit d'ailleurs pas à le convaincre. Il refusa énergiquement d'accepter ce poste. Alors les envoyés, usant de la manière forte, le tirèrent par la main malgré lui, et l'entraînèrent à Constantinople <sup>(1)</sup> (787 environ) (par. 17). Taraise, à ce moment, était patriarche. L'hagiographe nous dit que, jadis, alors qu'il était encore asécrotis, ἐν τῷ τάγματι δὲ τῷ τὴν μυστικὴν ἐπιτελοῦντι βασιλικὴν χρεῖαν κατειλεγμένου, ὅπερ Ἀσημκρήτης τῆ Ἰταλῶν διαλέκτῳ προσαγορεύεται, il avait connu Georges, qui, dans sa jeunesse, avait accompagné son oncle à Constantinople. Loparev suppose, sans motif, que cet oncle était évêque d'Amastris. Or, dit-il, selon Lequien <sup>(2)</sup>, Jean, évêque d'Amastris sous le règne de Léon l'Isaurien (717-740) aurait été suivi par un nommé Grégoire († 787). Peut-être faut-il voir dans ce Grégoire, l'oncle de Georges. Toutes ces hypothèses sont fort hasardeuses... Nous retiendrons simplement que si Grégoire mourut en 787, c'est à lui sûrement que Georges aura succédé vers 788. Mais il ne nous est pas permis de conjecturer aucun lien de parenté entre les deux personnages !

Il est assez curieux que l'auteur de la *Vie* de Georges ne nous ait point parlé plus haut du voyage du saint à Constantinople. Il semble bien que celui-ci soit une invention de l'auteur qui a voulu introduire ainsi dans son récit une nouvelle anecdote, prouvant, une fois de plus que son héros, depuis sa jeunesse, était prédestiné. — C'était l'époque où Taraise distribuait de l'argent à la foule et organisait des pannychies. Georges faisait partie de ces chœurs religieux et chantait dans les églises. Les choristes étaient payés par le patriarche, mais

(1) Encore un lieu commun. Il est dans la tradition qu'un saint doit toujours refuser la charge qu'on veut lui confier et ne l'accepter finalement que contraint et malgré lui ! Cf., par exemple, la *Vie de Taraise*, éd. A. HEIKEL, *Acta Soc. Scient. Fennicae*, XVII, (Helsingfors, 1889), par. 399-401, et la *Vie de Nicéphore*, éd. DE BOOR, *Nicophori opuscula historica*, (Leipzig, 1880), p. 154.

(2) LEQUIEN, *Or. Christ.*, I, col. 563.

Georges refusa l'argent que lui offrait Taraise en lui disant qu'il recevrait plus tard une récompense plus grande que celle-là. Taraise le revoyant donc quelques années plus tard le reconnut aussitôt et le sacra évêque (par. 18). Mais l'empereur Constantin (780-797), que l'hagiographe n'aime guère, désigna au trône épiscopal d'Amastris un autre candidat, ἡ τοῦ βασιλέως ἀποστολή, μᾶλλον δὲ ἡ τοῦ φθόνου προσβολή, μικρόν τι τὴν ὁρμὴν ἐπισχεθῆναι τοῦ πατριάρχου παρεσκεύασεν.

Ces détails pleins d'intérêt, nous montrent, une fois de plus, la rivalité hostile qui dressaient l'un contre l'autre l'État et le Pouvoir ecclésiastique. On comprend que, dans de telles circonstances, Théodore Studite ait ardemment souhaité l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État. Comme dans les *Vies* de Nicéphore, de Taraise, de S. Platon, de Théodore Studite, l'hagiographe, ici, accuse l'empereur Constantin et légitime la conduite du patriarche. — Dieu, cette fois encore, ne permit pas que le mensonge triomphât de la vérité. Un saint synode fut convoqué ainsi que les deux candidats. D'un commun accord, Georges fut élu (788). Il rentra dans sa patrie à Amastris, à la grande joie des habitants (par. 19-20). En cet endroit, l'auteur interrompt inopinément son récit pour nous dire que Georges, dès son retour, souhaita que l'église d'Amastris, qui relevait du métropolitain de Gangre (1), devînt indépendante, autocéphale. Avec la permission de l'Empereur, il s'adressa donc au métropolitain de Gangre qui le repoussa avec grossièreté et orgueil. Georges, alors, écrivit à l'Empereur Constantin qui, officiellement, sépara l'église d'Amastris de celle de Gangre. L'auteur ajoute qu'il nous a parlé de cette affaire parce que son discours l'y amenait, mais que, selon l'ordre chronologique, elle se place plus tard (par. 21) (2). Les habitants d'Amastris accueillirent joyeusement leur nouvel évêque. Tous, hommes et femmes grands et petits, jeunes et vieux furent en fête ... et les vieillards en oublièrent leur vieillesse (3) (par. 22).

(1) Aujourd'hui Tchangri.

(2) Selon VASILIEVSKY, *o.c.*, l'affranchissement de l'église de Gangre doit se placer sous le règne de Nicéphore I<sup>er</sup>, entre 802-806.

(3) Même thème des vieillards à qui la joie fait oublier leur vieillesse dans les *Bacchantes* d'EURIPIDE, v. 188-189 et dans les *Grenouilles*, d'ARISTOPHANE, v. 345.

Le saint accomplit ses fonctions ecclésiastiques avec toutes les qualités chrétiennes désirables (par. 23). Il réconfortait les veuves et les orphelins, fournissait des vivres aux pauvres, payait les dettes des malheureux, intercédait pour eux auprès des hauts fonctionnaires et des percepteurs d'impôt.... Un beau jour, les Agarènes firent irruption dans le pays et ravagèrent la ville d'Amastris. Hommes, femmes, enfants, vieillards furent outragés par les impies. Les uns furent passés au fil de l'épée, d'autres furent faits prisonniers. Les villages étaient pleins de gémissements, *πλήρης αἱμάτων ἡ γῆ, πλῆρεις οἰμωγῶν αἱ κῶμαι, ὀδυρμῶν πάντα μεστά...*

Les habitants souffraient comme, jadis, les captifs juifs de Babylone. Les Agarènes, selon l'auteur, étaient plus grossiers que les « Perses » d'autrefois et plus cruels quoique moins courageux. Ils arrachèrent les enfants au sein de leur mère et les égorgèrent. L'auteur accumule les détails horribles et réussit à nous donner une description vivante et réaliste des événements (par. 24). Alors, Georges, la croix en main, visita les villages environnants, mit les habitants à l'abri sous les murs de la ville et simplement, au moyen du signe de la croix, sans armée, sans chevaux, sans archers (*ἀκροβολισταί*) etc., il réussit à triompher des Agarènes qui s'enfuirent sous le coup d'invisibles flèches (par. 25). Selon Vasilievsky, il s'agit ici de l'invasion arabe de 797, au cours de laquelle Haroun-al-Raschid prit la forteresse de Saphrad (en Cilicie, près du Taurus) et alla jusqu'à Amorium. Un rameau arabe aurait, à ce moment, ravagé la Paphlagonie et atteint Amastris. Néanmoins, comme notre auteur ne suit pas l'ordre chronologique, on peut penser qu'il s'agit plutôt d'une autre invasion arabe, datée de 811, année où les Agarènes pillèrent Euchaita (1). Il est très possible que les envahisseurs se soient dirigés de là sur Amastris. Il est vrai qu'en 811, Georges était déjà mort († 806) mais on sait que, très souvent, les hagiographes font intervenir leur héros dans des événements historiques qui leur sont postérieurs.

Autres miracles. — Des marchands d'Amastris qui se trouvaient à Trébizonde furent calomnieusement accusés d'avoir

(1) ΤΗΘΡΗ. p. 489. Sur l'emplacement d'Euchaita, voyez p. 478, note 1.

violé la paix publique. Le stratège les fit arrêter et jeter dans la prison d'État en attendant leur condamnation à mort par le glaive (par. 27). Georges entendit leur désespoir. Sans craindre la fatigue ni le froid de l'hiver ni la navigation difficile à cette saison, il s'embarqua pour Trébizonde (par. 28). Le *ὕπασπιστής τῆς κόρτης* (1) apprenant l'arrivée de Georges, renouvela l'accusation des délateurs mensongers contre les malheureux marchands. Le stratège écoutait ses avis quand, subitement, sa femme perdit la vue (par. 29). Il changea aussitôt d'attitude et supplia l'évêque pour qu'il vînt à son secours. Georges guérit sa femme et obtint en échange la libération des prisonniers. Et les calomnieurs eux-mêmes vinrent lui demander pardon (par. 30). La date de ce voyage à Trébizonde est impossible à déterminer. L'auteur qui, nous le répétons, ne respecte pas l'ordre chronologique (il est trop éloigné des événements pour pouvoir nous en donner une chronologie exacte) nous raconte cette histoire à la suite de l'invasion sarrasine, parce qu'il s'agit dans les deux cas d'une semblable intervention miraculeuse du saint. Notons aussi l'exagération de l'hagiographe qui, pour une simple infraction aux règles, parle de châtiment par le glaive. Les lois en vigueur à Trébizonde étaient les mêmes qu'à Constantinople, et, pour un tel délit, on était condamné simplement à un châtiment corporel. Cette exagération a pour but de valoriser l'efficace intervention du saint. C'est là, on le sait, un procédé cher aux hagiographes.

A Trébizonde encore, une femme pieuse demanda à Georges de venir célébrer la sainte liturgie dans l'oratoire qu'elle possédait chez elle. Comme elle avait oublié de préparer le pain et le vin nécessaires à la célébration du saint sacrifice, Georges les créa miraculeusement. L'auteur nous raconte cette histoire dans un long passage bourré de réminiscences bibliques (par. 31-32). Le saint retourna ensuite à Amastris et, à quelque temps de là, il se rendit à Constantinople, sous le règne d'Irène. *Εὐρήνη ἦν τῆ βασιλίσση τὸ ὄνομα, καὶ τῷ ταύτης παιδί Κωνσταντίνῳ ἐπέραστος, ὡς μηδ' ἐπιπολὸν ἀνέχεσθαι τὴν αὐτοῦ*

(1) C'est-à-dire l'aide-de-camp du stratège. Peut-être doit-on assimiler cette fonction à celle du *κόμης τῆς κόρτης* (sur cette dernière fonction, voyez J. B. BURY, *The Imp. adm. Syst.*, p. 43).

ἀπουσίαν ἀλλὰ προδήλως αὐτὸν ἐκβιάζεσθαι ἀεὶ συνεῖναι αὐτοῖς καὶ τῆς βασιλείας κοινωνεῖν καὶ τὰς τῆς ἀρχῆς καλῶς διευθύνειν ἡγίας, κὰν ὅτι γνώμη ταπεινόφρονι τὰς ἐν βασιλείοις διατριβὰς καὶ τὴν πρὸς αὐτοκράτορας οἰκειότητα, ὥς τι τῶν αἰσχίστων διοριζόμενος ἀπεστρέφετο (par. 34).

On sait qu'en 790, un pronunciamiento éclata parmi les régiments d'Asie en faveur du jeune empereur tenu en tutelle par l'ambitieuse Irène, sa mère, qui voulait régner seule et était prête à sacrifier son fils à son ambition. Du corps d'armée d'Arménie, la révolte gagna les autres thèmes et, bientôt, les troupes rassemblées exigèrent que Constantin VI fût reconnu comme unique Basileus. Irène eut peur, abdiqua et céda le pouvoir à son fils qui régna donc seul de 790 à 797 (1). L'hagiographe de Georges semble au contraire vouloir blanchir Irène en nous disant qu'elle ne supportait plus l'éloignement de son fils bien-aimé et voulait l'associer de force au pouvoir, car l'esprit de Constantin, tout plein d'humilité se détournait des affaires de l'empire, les jugeant méprisables. Nous sommes bien loin ici, on le voit, de la vérité historique. Ce passage du texte nous permettra de dater le voyage de Georges à Constantinople de 790 environ. Nicéphore le Logothète dirigeait alors les affaires financières de l'État et il prit le saint pour conseiller. Comme il voulait acheter une maison située sur l'Agora, il demanda l'avis de Georges qui lui déconseilla cet achat car il serait un jour, lui dit-il, l'héritier d'une riche veuve, propriétaire de somptueuses maisons (2). Ce n'est que plus tard, lorsqu'il devint empereur, que Nicéphore comprit la prophétie du saint. Il méprisa alors sa propre pourpre, et, en secret, il se vêtit d'une grossière tunique de moine.

C'était pour lui un réconfort (3). Méprisant les couches lu-

(1) J. B. BURY, *Hist. of the Later Roman Empire*, vol. II, (Londres, 1889) p. 484-485.

(2) Il s'agit évidemment d'Irène elle-même qui, on le sait, fut renversée en 802 par Nicéphore qui lui succéda sur le trône (802-811). Les hagiographes aiment à mettre ainsi dans la bouche de leur héros la prédiction des grands événements historiques de leur époque.

(3) On sait que Nicéphore II Phocas (963-969), lui aussi, aimait à s'entretenir avec le grand S. Athanase de l'Athos et qu'il dormait sur la dure, revêtu du grossier manteau de son oncle Maleinos. Sur les autres empereurs qui eurent des tendances ascétiques et monastiques de ce genre, cf. *Viz. Vrem*, t. V, (1898), p. 79-80.

xueuses, il passait ses nuits, étendu sur le sol, οὐδὲν ἦν αὐτῷ τὸ βασιλικὸν διάδημα, οὐδὲ πᾶσα ἡ τῶν Ῥωμαίων ἀρχή, πρὸς τὸ ἐκείνῳ συνδιαιτᾶσθαι τε καὶ συνεῖναι καὶ συναλίξεσθαι, ὡς καὶ αὐτῆς τῆς ἀλουργίδος ὑπερορᾶν, καὶ λάθρα τὸ ἐκείνον περιβάλλεσθαι χιτῶνιον καὶ τριβῶνιον καὶ τῆς αὐτοῦ ἡγεῖσθαι τοῦτο βασιλείας φυλακτήριον καὶ κραταίωμα, ὡς καὶ τῶν ὑψηλῶν περιφρονεῖν στιβάδων, καὶ ῥίπτειν, ἑαυτὸν ἐπ' ἐδάφους, καὶ τῆς ὑψηλῆς ἐκείνης κοινωνεῖν χαμεννίας καὶ ἀγροπνίας (§ 35).

Il est curieux de constater que l'hagiographe de Georges attribue à Nicéphore ces qualités d'humilité et d'ascétisme qui le poussèrent jusqu'au mépris de son propre diadème. Les chroniqueurs, à son sujet, s'expriment tout autrement. D'après eux, il était hypocrite, avare et cupide (1) et l'on sait, chose plus grave encore, que son orthodoxie même fut soupçonnée (2). Les moines studites et leurs amis ne lui pardonnaient pas d'avoir poussé le patriarche Nicéphore à rappeler le fameux prêtre moechien Joseph, coupable d'avoir béni jadis le mariage adultère de Constantin VI. Enfin, soucieux de faire rentrer le plus d'argent possible dans les caisses de l'État, il établit un impôt foncier sur les propriétés monastiques qui, jusqu'alors, en avaient été exemptées (3). Il indisposa tous les moines contre lui par cette mesure. On voit donc que les rapports entre l'empereur et le parti monastique ne furent pas des plus amicaux et l'on reste sceptique quand l'hagiographe de Georges d'Amastris nous parle de l'amitié de Nicéphore pour son héros et de ses pratiques ascétiques !

Naviguant dans le Pont-Euxin, Georges arriva à l'embouchure du Sangarios, Σάγγαρις, fleuve qui coule, précise le texte, dans la région des Galates. En cet endroit, sous l'influence du courant et du vent, les flots marins rencontrant les eaux fluviales produisent une forte barre, le flot déborde et inonde les berges. La navigation, alors, est très difficile. Georges réussit néanmoins à atteindre la rive et là, il leva les bras au ciel et pria. Le vent cessa de souffler et l'onde se calma (par. 36). Suit tout un passage vide de faits et bourré d'allusions bibliques où l'auteur compare le saint à Isaac, Jacob, Moïse, Joseph, Aaron, Phinès, Paul, Elie, Jean, etc.

(1) ΤΗΕΟΡΗ., I, pp. 477, 478, 479, 483, 485, 489, 494.

(2) ΤΗΕΟΡΗ., I, p. 488.

(3) ΤΗΕΟΡΗ., I, p. 486-487.

(par. 37-38). L'auteur s'attarde ensuite à des considérations générales sur Georges (par. 39).

Enfin, celui-ci prévient l'heure de sa mort et l'accueillit avec joie. Il mourut un 8 février et beaucoup d'*ἀρχιερεῖς* et de *βασιλεῖς* (1) (formule stéréotypée) vinrent saluer sa dépouille (par. 40). Un contemporain, s'il faut en croire notre auteur, aurait décrit la maladie de Georges et ses derniers moments. Nous n'avons point ce texte et le manque de détails concrets dans ce passage de la *Vie* nous fait conclure que l'hagiographe lui-même ne l'a point lu.

Miracles *post mortem* de Georges. — Il guérit des aveugles, des paralytiques etc. (par. 41). Il arriva qu'une pluie diluvienne tombât sur la ville qui, entièrement inondée, avait l'air de nager dans la mer. Chose extraordinaire, l'eau qui avait envahi l'église où reposait le saint, n'arrivait jamais jusqu'à son tombeau et se figeait de part et d'autre de ce saint monument. (par. 42). L'auteur fait probablement allusion ici à un violent raz de marée qui dut ravager Amastris dans la I<sup>re</sup> moitié du IX<sup>e</sup> siècle mais dont il n'est pourtant fait mention nulle part ailleurs. — Enfin, l'hagiographe raconte qu'il y eut à Amastris une invasion de Russes (2), peuple grossier, barbare, inhumain, avide de sang. Après avoir ravagé la Propontide et toute la côte, ils atteignirent la patrie du saint et se livrèrent à d'odieux carnages. Ces hommes avaient pour Dieu, des prairies, des sources, des arbres... (par. 43).

*\*Ἐφοδος ἦν βαρβάρων τῶν Ῥῶς ἔθνοους, ὡς πάντες ἴσασιν, ὠμοτάτου καὶ ἀπηνροῦς καὶ μηδὲν ἐπιφερομένον φιλανθρωπίας λείψανον. Θηριώδεις τοῖς τρόποις, ἀπάνθρωποι τοῖς ἔργοις, αὐτῇ τῇ ὄψει τὴν μαιφονίαν ἐπιδεικνύμενοι, ἐπ' οὐδενὸς τῶν ἄλλων, ὧν πεφύκασιν ἄνθρωποι, χαίροντες, ὡς ἐπὶ φονοκτονία· τοῦτο δὴ τὸ φθοροποιὸν καὶ πρᾶγμα καὶ ὄνομα, ἀπὸ τῆς Προποντίδος ἀρξάμενον τῆς λύμης καὶ τὴν ἄλλην ἐπινεμηθὲν παράλιον, ἔφθασεν, καὶ μεχρὶ τῆς τοῦ ἁγίου πατρίδος, κόπτων ἀφειδῶς γένος ἅπαν καὶ ἡλικίαν πᾶσαν, οὐ πρεσβύτας οἰκτεῖρον, οὐ νήπια παρορῶν,*

(1) En 806, l'empereur Nicéphore se trouvait en Asie Mineure avec son fils et co-empereur Staurace (THEOPH. p. 482). Il n'est donc pas impossible qu'il soit passé à Amastris et ait vénéré la dépouille du saint, son ancien conseiller. Dans ce cas, nous pouvons dater la mort de Georges de l'année 806.

(2) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, p. 480.

ἀλλὰ κατὰ πάντων ὁμοῦ τὴν μαιφόνον ὀπλίζων χεῖρα, τὸν ὄλεθρον ἔσπευδεν διαβῆναι ὄση δύναμις. ναοὶ καταστρεφόμενοι, ἅγια βεβηλούμενα, βωμοὶ κατὰ τόπον ἐκείνων, σπονδαὶ παράνομοι καὶ θυσίαι, ἡ ταυρικὴ ξενοκτονία ἐκείνη ἡ παλαιὰ παρ' αὐτοῖς νεάζουσα, παρθένων σφαγαὶ, ἀρρένων τε καὶ θηλειῶν ὁ βοθητῶν οὐδείς, ὁ ἀντιπαραταττόμενος οὐκ ἦν. λειμῶνες καὶ κρῆναι καὶ δένδρα σεβαζόμενα. ἡ ἄνωθεν παραχωροῦσα πρόνοια, ἴσως διὰ τὸ τὴν κακίαν πληθυνθῆναι.

Quand les Barbares entrèrent dans l'église d'Amastris et qu'ils virent le tombeau de Georges, ils crurent que quelque trésor y était caché et ils se précipitèrent pour l'ouvrir. Mais soudain ils se sentirent affaiblis, s'arrêtèrent, les pieds et les mains liés par d'invisibles chaînes. Ils se mirent à pousser des cris (par. 44). Leur chef demanda des explications à l'un de ses prisonniers, un habitant d'Amastris, qui lui répondit que c'était l'œuvre du Dieu souverain. Une conversation s'engagea entre les deux hommes, au cours de laquelle le prisonnier expliqua au chef russe qu'il ignorait les vrais dieux, mais que le vrai Dieu, le Dieu des chrétiens ne voulait pas de sacrifices mais des bonnes actions. Il lui conseilla d'offrir à ce Dieu de l'huile et des cierges, de délivrer les prisonniers et de respecter les églises (par. 45). Le Barbare obéit et les Russes convertis organisèrent une pannychie et chantèrent des psaumes. Ils furent ainsi affranchis de la colère divine et désormais respectèrent les églises καὶ εἰς προβάτων μεταγαγεῖν ἡμερότητα τοὺς λύκων ἀνημερωτέρους, ἀλλὰ θείουσ αἰδεῖσθαι ναοὺς τοὺς ἄλση καὶ λειμῶνας σεβαζομένους (§ 46).

Cette « conversion » est évidemment légendaire. Les chroniqueurs, de leur côté, nous parlent de la « conversion » des Russes ; ils la situent en 860, après la défaite de ceux-ci à Constantinople. On sait qu'à cette date, ils furent dispersés par la tempête, grâce à une intervention miraculeuse de la Vierge des Blachernes dont le patriarche Photius avait élevé le maphorion au-dessus des flots (1). C'est donc là un leitmotiv inventé tout naturellement par les Byzantins pour montrer comment ces Russes barbares et païens, vivement impressionnés par leurs échecs, dont ils étaient redevables à la puissance divine, s'empressaient d'adhérer à la foi chrétienne !

(1) CONT. THÉOPH., p. 196 ; SYM. MAG., p. 674 ; GEORGES MON., p. 826-827 ; LEO GRAMM., p. 240-241 etc.

L'auteur termine son récit par un long développement oratoire sur l'effet souverain des reliques du saint (par. 47). et il l'implore pour qu'il empêche ses disciples de retomber dans le mal et protège son fidèle troupeau (par. 48).

11. — **Vie de S. Basile le Jeune** (870 † 944 ou 952) (1).

Nous possédons de la *Vie de S. Basile le Jeune* quatre rédactions différentes. L'étude comparée et approfondie de ces longs textes constituerait à lui seul un long travail. Nous devons nous borner ici à l'essentiel.

I. — La *Vie de S. Basile Jeune* « à l'état pur », est contenue dans un manuscrit grec de la bibliothèque Mazarine (2) à Paris, où l'a découverte Combefis. Elle n'est encore éditée que dans les *Acta Sanctorum*, mars III ; elle a pour auteur un certain Grégoire, contemporain et disciple du saint. Le contexte nous apprend que ce Grégoire observa la continence et l'abstinence autant qu'il put et reçut d'un moine les premières notions de la vie religieuse. Mais il n'est nullement certain que ce fut un moine. Il possédait un bien en Thrace et nulle part, du moins dans les textes primitifs, il n'est appelé *μοναχός* mais *μαθητής*. En tout cas, ce qu'il y a de sûr,

(1) BIBLIOGRAPHIE :

\*A.A.SS. Mars III, p. 20-32 et p. 665-678.

P.G., t. CIX, col. 653-664.

A. N. VESELOVSKY, *Sbornik otd. russkago jazyka i slovenosti imp.*

*Ak. Nauk*, t. XLVI, S. Pétersbourg, (1890) et t. LIII, (1892).

S. VILINSKY, *Zapiski Imperatorskago Novorossijskago Universiteta*, t. VII, (Odessa, 1911), p. 1-346.

Id., *Žitie Sv. Vasilija Novago v russkoj literaturě* (Odessa, 1913).

*D.H.G.*, VI, p. 1075.

VON DOBSCHÜTZ, *Christusbilder*, p. 147.

L.T.K., II, p. 30.

M.E.E., VI, p. 766.

A. TOUGARD, *De l'histoire profane dans les Actes Grecs des Bollandistes*, p. 40-52.

(2) Dans ce même ms., nous dit Combefis, se trouve la *Vie d'André le Fou* par NICÉPHORE, diacre de S<sup>te</sup> Sophie. Cette Vie, que nous avons précédemment étudiée (*Byzantion*, t. XXIV, 1954, p. 179 à 214), offre beaucoup d'analogie avec celle de Basile, au point de vue du genre de vie des deux saints.

c'est que, tout comme Basile du reste, et comme cet André le Fou qui, par plus d'un point, ressemble à ce dernier, il n'a jamais fait partie d'une confrérie monastique organisée et n'a point vécu dans un couvent. La *Vie de Basile* telle que nous la trouvons dans les *Acta Sanctorum* en constitue, à mon avis, la première version. Elle dut être écrite peu après la mort du saint. L'auteur ne peut avoir commencé à la rédiger avant août 931, date de la mort de Christophore, fils de Romain Lécapène. Basile, d'ailleurs, vécut encore longtemps après cette date et mourut un 26 mars après la célébration de la Fête de l'Annonciation, au milieu de la Quadragésime. (par. 54). Cette indication a permis de préciser l'année de sa mort : 944 ou 952. Comme Basile fut conduit à Constantinople alors qu'il était déjà adulte, en l'an 896 (= la 10<sup>e</sup> année du règne de Léon et d'Alexandre), il devait avoir plus de 80 ans en 952. Nous situerons la date de sa naissance aux environs de 870.

Cette *Vie de Basile* peut se diviser en deux parties.

1) La première contient les exploits du saint avant que Grégoire ait fait sa connaissance et qu'il raconte d'après les témoignages (par. 26) reçus d'hommes dignes de foi, dit-il, et « prenant Dieu à témoin de la vérité de leurs paroles. »

2) La deuxième partie narre les faits dont Grégoire lui-même fut témoin et qui se sont donc passés quand il était devenu le disciple de Basile. A la fin de son récit, il nous apprend que c'est à la demande du saint qu'il écrivit sa *Vie*.

La *Vie de S. Basile* est très intéressante au point de vue historique. Elle nous donne des détails sur le règne de Basile le Macédonien, de ses successeurs Léon et Alexandre, de Constantin Porphyrogénète et de son beau-père Romain Lécapène et sur les fils de ce dernier. La chute de Romain, renversé par ses fils, n'y est pas mentionnée.

Grégoire, parlant de Jean, un personnage de la *Vie* dit : οὗ πάλαι ἐν τοῖς τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν μερικοῖς θαύμασιν ἀπεμνημονεύσαμεν, πῶς αὐτὸν τῆς δαιμονικῆςμανίας ἀπήλλαξεν, etc.

Cette allusion a fait conclure que Grégoire, outre cette *Vie* publiée dans les *Acta* et que nous appellerons la *Vie* de Basile, a écrit un texte plus long concernant plus spécialement les miracles du saint, une μερικὴ θαυμάτων διήγησις. Néanmoins,

je pense que le texte primitif est aussi le texte le plus simple : la *Vie* de Basile (*βίος και πολιτεία*) et ce n'est qu'ultérieurement que Grégoire aura écrit le recueil de miracles. Et la phrase de la *Vie* que nous avons citée a dû être ajoutée par l'auteur lors d'un remaniement postérieur. Ce recueil de miracles ne nous a pas été conservé dans son état primitif mais il a servi de source au développement d'une ample matière épique dont nous possédons le texte en différents exemplaires.

II. Les mss. n<sup>os</sup> 249 et 250 de la Bibliothèque Synodale de Moscou contiennent chacun une *Vie* de Basile abondamment truffée de longs morceaux épiques. Veselovsky a publié deux larges extraits du ms. 249 :

- 1) *Περὶ τῆς τελευτῆς τῆς ἀμμᾶς Θεοδώρας.*
- 2) *Θεωρία Γρηγορίου.*

Bien que cette vaste compilation garde dans son titre le nom de Grégoire (... *συγγραφείσα παρὰ τοῦ μαθητοῦ αὐτοῦ Γρηγορίου*), celui-ci n'en est sûrement pas l'auteur. Un auteur anonyme qui lui est postérieur, une sorte d'Homère byzantin, utilisant comme base la *Vie* et le recueil de miracles écrits par lui, y aura amalgamé des fragments épiques de provenance populaire où, par suite du travail de la légende, Théodora et Grégoire, simples personnages de la *Vie de Basile* sont devenus des héros principaux autour desquels s'est agglomérée toute une matière épique.

Les deux extraits publiés par Veselovsky et dont nous dirons plus loin quelques mots sont parfaitement détachables de l'ensemble du récit et possèdent une existence indépendante. Le ms. 250 de Moscou, sans titre et sans nom d'auteur, est un remaniement encore postérieur et anonyme du texte du ms. 249. Veselovsky reproduit deux passages parallèles d'ailleurs très courts des deux manuscrits. Leur comparaison permet de conclure que le texte du ms. 250 (pour ce passage tout au moins) est beaucoup plus abrégé que celui du ms. 249 (1).

(1) VESELOVSKY, *Sbornik Ak. Nauk.* t. XLVI, (1890), p. 82 sqq.

III. La *Vie de Basile*, à allure épique publiée par Vilinsky, provient du ms. 478 d'Iviron. Elle s'intitule βίος καὶ πολιτεία — καὶ μερικὴ θαυμάτων διήγησις — τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Βασιλείου τοῦ Νέου, συγγραφεὶς παρὰ Γρηγορίου τοῦ μαθητοῦ αὐτοῦ.

Le texte du ms. de Moscou n'étant pas publié entièrement, il ne nous est pas possible ici de comparer d'un bout à l'autre les deux textes et de déterminer l'époque du deuxième par rapport au premier. Vilinsky, d'ailleurs, s'est occupé de ces questions et je renvoie à son introduction (1). Le texte d'Iviron doit être postérieur à celui de Moscou. Le plan du récit contenu dans le ms. d'Iviron correspond dans ses grandes lignes à celui du texte original de Grégoire publié dans les *Acta Sanctorum*. Le long passage au sujet de Théodora se place après l'histoire de la magicienne Mélitène. Selon Veselovsky, il s'intercale au par. 53 du texte des *Acta Sanctorum* avant la phrase τοῦ λοιποῦ οὖν, τέκνον, φησιν, ἐν τῷδε τῷ βίῳ.. Ce passage se lit dans Vilinsky aux pages 10-35. Il ressemble beaucoup au passage correspondant édité par Veselovsky et dérive apparemment de celui-ci. Le passage sur la « Vision de Grégoire au sujet du Jugement dernier » occupe, dans Vilinsky, les pages 40 à 134. Il correspond au morceau publié par Veselovsky : *θεωρία Γρηγορίου*, dont encore une fois il semble s'inspirer. — La fin du morceau (2) nous raconte la dernière visite de Grégoire à Basile, la mort de celui-ci, son enterrement, l'histoire de ses reliques, la destinée de Jean. Le plan de toute cette dernière partie correspond rigoureusement à celui des *Acta Sanctorum* mais le récit, ici, est plus diffus et plus long, surtout au début. Plus on se rapproche de la fin, plus les deux textes tendent à se rapprocher l'un de l'autre.

Quoi qu'il en soit, si l'on peut supposer avec raison que la *Vita* des *Acta Sanctorum* a été écrite peu après la mort du saint, c'est-à-dire peu après 944 ou 952, d'une manière plus précise après 956, année de la mort du patriarche Théophylacte (dont la *Vie* parle en termes tellement offensants qu'ils

(1) VILINSKY, *Zapiski Imperatorskago Novorossijskago Universiteta*, t. VII, (Odessa, 1911), surtout p. 13-23 (en russe). Cf. aussi une étude sur cette *Vie* par VILINSKY dans *Zapiski...*, (1913), fasc. I.

(2) VILINSKIJ, p. 137-142.

n'ont pas pu être publiés de son vivant), il m'est difficile de croire que les récits épiques extraordinairement abondants publiés par Veselovskij et Vilinskij se soient déjà trouvés élaborés à ce même moment, si peu de temps après la mort de Basile, comme le pensent Henri Grégoire et Paul Orgels (1). Je les crois sensiblement plus tardifs. De longs morceaux épiques ont été insérés, à des époques différentes peut-être, dans un fonds primitif.

IV. Enfin Vilinsky publie encore un *βίος και πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Βασιλείου τοῦ Νέου συγγραφεῖς παρὰ Γρηγορίου μοναχοῦ καὶ φιλοχρίστου μαθητοῦ*, contenu dans le ms. 202 du monastère de Pantéléémon au Mont Athos (2). Il s'agit ici d'une version en grec moderne.

1<sup>re</sup> partie, p. 143-181, l'auteur moderne suit le plan de la *Vie des Acta Sanctorum* (ch. I-VI, p. 24-37) mais en l'enrichissant.

Remarquons que l'époux de Mélitène s'appelle ici *Ἀλέξιος* et non *Ἀλέξανδρος*.

p. 181-200, histoire de Théodora. Elle est beaucoup plus réduite ici que dans le texte de Moscou et celui d'Ivion.

p. 200-202, Grégoire va chez Basile lui raconter ce qu'il a vu et lui demander des explications (sa vision lui vient-elle de Dieu ou des démons, etc...?).

p. 202-326, vision de Grégoire.

p. 327-346, fin. Nous revenons au plan des textes d'Ivion et des *Acta Sanctorum* mais, ici, le récit est fortement allongé et alourdi de développements nouveaux.

\* \* \*

Passons maintenant à l'analyse de la *Vie* originale de S. Basile le Jeune par Grégoire.

(1) *L'Invasion hongroise dans la Vie de Saint Basile le Jeune*, dans *Byzantion*, t. XXIV, (1954), fasc. I, p. 148 à 154 et spécialement p. 154.

(2) *Ibid.*, p. 143-346.

Prologue. — Selon une habitude chère aux hagiographes, l'auteur s'y excuse de prendre la parole. Il n'est point qualifié pour le faire mais il n'a pas osé garder le silence par crainte de la colère divine. Il se décide donc, malgré son incapacité en face d'un tel sujet, à commencer son récit, en se confiant aux prières de ses lecteurs et à la grâce divine (par. 1). Le contenu de ce prologue, bien qu'obéissant servilement à la loi du genre, prouve néanmoins que Grégoire parle ici pour la première fois, ce qui contredit la phrase déjà citée du par. 55 (*Ἰωάννης ... οὗ πάλαι...* etc.) qui fait allusion à des textes écrits antérieurement. Il est donc bien certain que cette phrase n'a pu être ajoutée que plus tard, à la suite d'un remaniement de la *Vie* par Grégoire lui-même. Grégoire ignore la patrie et l'origine du saint et il est curieux que, devenu plus tard son disciple, il n'ait pas comblé cette lacune en interrogeant Basile lui-même.

Basile le Macédonien, poursuit l'auteur, eut quatre fils, Constantin, Léon, Étienne et Alexandre. La dixième année du règne de Léon et d'Alexandre (= 896), les deux empereurs envoyèrent en Asie, pour quelque office, plusieurs magistres qui, en franchissant une montagne difficile à gravir, découvrirent Basile. Celui-ci fut ramené à Constantinople où Samonas (1) l'interrogea sur son identité et son origine (par. 2). Il ne répondit rien (par. 3) et fut flagellé (par. 4). Pendant toute une semaine, il reçut, chaque jour, trois cents coups de fouet et trois cents coups de bâton. On lui infligea d'autres supplices encore. Il fut suspendu par un pied, la tête en bas (par. 5), puis il fut jeté en pâture à un lion (par. 6).

Finalement, comme il persistait dans son silence, il fut jeté à la mer. Deux dauphins sauvèrent ce nouvel Arion et le ramenèrent sur la berge, près du palais de l'Hebdomon. Basile, découvert par les Byzantins caché dans les montagnes d'Asie, devait certes avoir des raisons politiques ou religieuses pour s'entêter à ne pas trahir son identité. Cette révélation eût été dangereuse pour lui et c'est sans doute pour cela

(1) Renégat sarrasin et favori de Léon VI qui l'éleva à la dignité de patrice et en fit le parrain de son fils Constantin Porphyrogénète, malgré les doutes qu'on pût avoir sur son orthodoxie. Cf. *CONT. ΘΕΟΡΗ.*, p. 374-376 ; *ΣΥΜΕΟΝ ΜΑΓ.*, p. 711-712,

qu'il n'en souffla mot même à son disciple favori Grégoire. Faute d'aucune indication textuelle, toutes les hypothèses sont permises à ce sujet. Sur le rivage, Basile guérit un homme en proie à la fièvre (par. 7). Son nom ne nous est point donné dans ce passage, mais nous saurons par la suite qu'il s'appelait Jean (par. 9, p. 21). Celui-ci emmena Basile chez lui et le présenta à sa femme. La table fut dressée et ils mangèrent ensemble. Le ménage proposa au saint de rester vivre avec eux, mais celui-ci désirait se rendre au monastère τῆς Ἀχαιοποιήτου qui, raconte-t-on, fut édifié par la Théotokos elle-même. Comme ils cherchaient à savoir son identité, Basile leur dit : « Je suis celui que Samonas a jeté hier à la mer » et il leur raconta les mauvais traitements que Samonas lui avait fait subir. Il réussit ainsi à ne pas dévoiler ses origines. Il finit par accepter de vivre dans la maison de Jean où une petite chambre lui fut spécialement aménagée (par. 8).

Suit le passage traditionnel sur les vertus du saint, son don des miracles, son don prophétique et dioratique (par. 9) etc. Après la mort d'Alexandre (913), l'administration impériale fut confiée à Jean Eladas et au patriarche Nicolas Mystikos (1<sup>er</sup> patriarcat, 898-907 ; 2<sup>e</sup> patriarcat, 911-925) sous la régence de Zoé, pendant la minorité de Constantin Porphyrogénète (2). Quelques actions indignes furent accomplies par le gouvernement. Les peuples barbares (il s'agit des Bulgares) pillaient les alentours de la capitale parce qu'il n'y avait personne qui fût capable de les repousser (3). Il en résulta une sédition de la ville contre Nicolas. C'est alors qu'il prit la résolution d'écrire à Constantin Dukas (4) qui commandait, à ce

(1) Sur ce personnage, voyez CONT. THÉOPH., pp. 380-381, 383, 386 ; SYM. MAG. pp. 719, 722 ; GEORGES LE MOINE CONT. pp. 875, 878 ; LÉON GRAM. pp. 288, 289, 292, 293.

(2) En réalité, le conseil de régence, désigné par Alexandre lui-même, se composait de six membres, outre le patriarche, et Zoé Carbonopsina, la mère du jeune Porphyrogénète, n'en faisait point partie. Cf. CONT. THÉOPH. p. 380.

(3) On sait en effet qu'en 913, peu après la mort d'Alexandre, le tsar Syméon, à la tête des Bulgares marcha contre Constantinople. Devant la résistance de la ville, il fut obligé néanmoins de se retirer sans résultat. En 914, il envahissait de nouveau l'Empire et Andrinople tombait en son pouvoir. Cf. RUNCIMAN, *A history of the first Bulg. Emp.* p. 156 sqq. et JIREČEK, *Geschichte der Bulgaren*, p. 166-167.

(4) On voit que le rappel de Constantin Dukas est, ici, lié au danger

moment, des troupes byzantines en Asie Mineure, pour qu'il vienne prendre en mains le sceptre de l'Empire et défendre celui-ci contre l'étranger. Constantin était célèbre par ses armes. Il racontait lui-même que, dans son enfance, il avait un jour eu la vision, pendant son sommeil, d'une femme majestueuse et de pourpre vêtue. Elle avait avec elle un cheval de feu. Elle contraignit le jeune homme à revêtir malgré lui un équipement « qui dégagait du feu » (*πῶρ ἀφιέντα*) c.-à-d. flambloyant et à monter sur ce cheval et elle lui dit : « Ceux qui blasphèment Dieu et mon fils fondront comme la cire devant ta face ». Ayant prononcé ces paroles, elle disparut (1) (par. 10). Constantin hésita avant d'accepter l'offre de Nicolas, car il appréhendait un piège. Mais finalement, sur la foi des serments réitérés des membres du gouvernement, il marcha vers la capitale. Il y entra après le lever du soleil et se dirigea vers le Palais. Mais déjà Nicolas et ses compagnons avaient changé d'avis et ils lui en fermèrent l'accès. Constantin s'établit alors dans le théâtre de l'Hippodrome et tous les grands réunis l'acclamèrent comme empereur. Tous ceux qui étaient en rapport avec S. Basile avaient appris de lui les malheurs qui étaient réservés à Constantin et ils s'étaient enfermés dans leurs demeures. (par. II). Constantin fit jurer à ses gens de ne porter les armes contre personne mais d'essayer d'entrer au Palais par la porte Chalcé sans répandre de sang. Les gardes du Palais, les voyant arriver, se mirent aussitôt à tirer de l'arc. Constantin interdisait toujours à ses hommes de riposter. Bientôt, il fut blessé et tomba à terre. Les gardes attaquèrent de plus belle. Constantin et les autres chefs furent tués. Ses soldats furent massacrés (par. 12). Ceux qui avaient tué Constantin et son fils, apportèrent leurs têtes à Nicolas qui récompensa les cruels vainqueurs. Les restes de tous les morts furent jetés à la mer. L'auteur débite à cette occasion, (p. 23, par. 14) un violent pamphlet contre l'indigne patriarche Nicolas.

bulgare. Sur le rôle joué par Constantin Dukas et par son père Andronikos dans l'épopée byzantine, cf. l'article de Henri GRÉGOIRE, *L'âge héroïque de Byzance*, dans les *Mélanges Jorga* (Paris, 1933), p. 390-397.

(1) Cette vision de Constantin Dukas a un caractère profondément épique. Voyez ce qu'en dit Henri GRÉGOIRE, *o. c.*, p. 392.

Remarquons que les autres historiens représentent, au contraire, Constantin Dukas comme un ambitieux, n'aspirant qu'à usurper le pouvoir suprême (1). Ici, on le voit, le personnage est tout différent. Il est très possible que l'opinion publique dont notre hagiographe se fait l'écho, ait tout naturellement blanchi, ennobli son héros populaire en lui donnant toutes les qualités possibles de bravoure et de désintéressement et en attribuant à Nicolas la fourberie et la cruauté. Notre *Vie* est très fortement anti-nicolaïte.

L'ambitieux Romain Saronite, gendre de l'empereur Romain, désirait ardemment accéder au pouvoir et détestait toute la famille de Romain Lécapène et, notamment, le beau-fils de celui-ci, Constantin Porphyrogénète. Il méditait contre elle de sombres complots destinés à faire disparaître les sept empereurs. Il s'agit de Romain I<sup>er</sup>, de ses trois fils Christophore, Étienne et Constantin ; du fils de Christophore, Michel, de Constantin Porphyrogénète et enfin de Sophie, épouse de Christophore.

Citons, dès maintenant, un excellent passage de la *Vie* (p. 24, par. 23) qui nous donne la composition exacte et complète de la famille impériale vers 932 (c'est-à-dire après la mort de Christophore) (2), p. 53, par. 31. Ἦσαν δὲ τὸ τρικαῦτα βασιλεύοντες Ῥωμανὸς ὁ πατὴρ αὐτῆς [Ἀγούστης Ἐλένης]. Στέφανος τε καὶ Κωνσταντῖνος υἱοὶ αὐτοῦ ἤδη Χριστοφόρου τοῦ πρώτου αὐτοῦ παιδὸς θανόντος, υἱὸν καταλείψαντος Μιχαὴλ τοῦνομα, ὃς καὶ ἄστεπτος ὢν, ὁμως βασιλικῆ στολῇ σὺν ὑποδήμασι κοκκίνοις ἐκαλλύνετο, γαυρούμενος ἐπὶ δυναστεία, καὶ τῇ τῶν συμπαρομαρτούντων αὐτῶ κλειζόμενος δόξῃ. Αὐτὴ δὲ ἡ Ἀγούστα Ἐλένη, πρώτη τῶν ἄλλων βασιλίδων ἦν. ἡ γὰρ δευτέρα σύμβιος τοῦ πατρὸς αὐτῆς Ῥωμανοῦ Θεοδώρα τελευτήσασα ἦν, ἣ τε Σοφία ἡ τοῦ Χριστοφόρου, ἐκεῖνον τελευτήσαντος, κατηρέθη τῆς βασιλείας. Αὐτὴ δὲ πρώτη ἦν, ὡς ἅτε ἄνδρα ἔχουσα Πορφυρογέννητον Κωνσταντῖνον ἐγγονον μὲν Βασιλείου τοῦ βασιλέως, υἱὸν δὲ Λέοντος τοῦ ὀρθοδόξου καὶ ἐλεήμονος.

S. Basile habitait non loin de chez Romain Saronite et il avait deviné ses ambitieux et criminels projets. A plusieurs

(1) Cf. CONT. THÉOPH. p. 382 ; SYM. MAG. p. 719 ; GEORGES LE MOINE CONT. p. 875.

(2) LEBEAU a cité par deux fois ce passage, dans son *Histoire du Bas Empire*, vol. LXXIII, pp. 40 et 53 et vol. XIII pp. 436 et 449.

reprises, il l'engagea à y renoncer (par. 15). Saronite furieux le fit fouetter, puis il le manda chez lui et le gourmanda. Les paroles de cet arriviste du x<sup>e</sup> siècle méritent d'être rapportées :

... οὐκ οἶδας ὅτι γαμβρός Βασιλέως εἰμί, καὶ τῶν βασιλείων πρῶτος ; καὶ ὅτι πλῆθος πλοῦτου ἐμοί, ὡσεὶ ἄμμος τῆς παραλίας, καὶ οἰκετῶν πλῆθος, καὶ κτήματα, καὶ τετραπόδων ἀγέλαι, καὶ τε χρυσίον καὶ τε ἀργύριον ἄπειρον, καὶ δόξα καὶ περιφάνεια παρὰ θεῶν, Βασιλεῦσι τε καὶ Μεγιστάσι μοι καθέστηκεν ; Αὐτός δὲ ἐδτελής τι γερόντιον εἶ, καὶ πάντη ἀθέατον, πενιχρόν τε καὶ ἐδκαταφρόνητον · πῶς οὖν μοι τοιαῦτα λαλῆσαι τετόλμηκας δημοσίᾳ, λέγε μοι πρὸ τοῦ σε θανατώσω (§ 16).

Basile fut à nouveau fouetté et emprisonné. Hélène, la femme de Jean (le nom d'Hélène est cité ici pour la première fois), par la porte ouverte de la prison, aperçut Basile que l'on martyrisait. A l'insu du portier, elle entre dans la Cour et supplie les bourreaux pour qu'ils la battent et la tuent à la place du saint. Ce que, sur l'ordre de Saronite, ils s'empresèrent de faire, après quoi, ils la poussèrent dehors comme un chien. Ses blessures s'envenimèrent et la pauvre Hélène en mourut (par. 17). Quant à Saronite, il ne tarda pas à être puni de ses cruautés, il devint subitement malade et, pris de remords, fit délivrer Basile. Comme celui-ci d'ailleurs l'avait prédit, il mourut sans avoir pu rien entreprendre contre l'Empereur (par. 18). Le récit de Jean Skylitzès à ce sujet est bien différent (1). D'après lui, Saronite repentant se serait fait moine et aurait vécu fort longtemps, puisque les empereurs suivants l'auraient eu en grande estime. Mais, comme l'a déjà fait remarquer Tougard, le témoignage de Basile, auteur contemporain, est bien préférable à celui de Skylitzès qui vivait plus d'un siècle après les événements et il ne faut pas oublier que les historiens ont une grande tendance à embaumer de mysticisme les dernières années de leurs personnages.

Le mari d'Hélène, Jean, mourut à son tour (par. 19). Basile habita alors chez Constantin le « Barbare ». Celui-ci lui donna

(1) J. SKYLITZÈS (dans CÉDR.), II, p. 342.

un lit, une chaise, une lampe et une table et mit à son service la meilleure de ses servantes, la vieille Théodora. Elle avait été mariée à un domestique de son maître et avait eu deux enfants, un garçon et une fille. Elle aidait Basile à recevoir les nombreux visiteurs qui venaient s'entretenir avec lui (par. 20). Anastasie, une patricienne à la ceinture, une femme très vertueuse et docile le faisait souvent venir chez elle et aimait à l'avoir pour guide. Au Palais, elle frappait l'Augusta Héléne d'étonnement en lui racontant les miracles du saint et elle suscitait en elle l'envie de le voir. Un jour, Basile se rendit chez la patricienne Irène et y trouva réunies de nombreuses femmes de hauts fonctionnaires. Voyant clairement dans l'âme de chacune, il loua les femmes vertueuses et les encouragea, et, par contre, blâma et confondit les autres (par. 21). Anastasie attrapa une maladie chronique dont elle devait mourir, bien que les médecins eussent prétendu qu'elle n'était pas mortelle. Elle suppliait le saint de prier pour son salut, mais, Basile connaissant les desseins de Dieu l'engageait à se soumettre avec grâce à la volonté divine. Un jour, lui ayant voilé le visage, il prédit aux parents et amis réunis autour d'elle que dans trois jours elle ne serait plus parmi eux. Et, trois jours après en effet, elle mourut (par 25). Basile fut mandé au Palais par l'impératrice Héléne déjà citée, (fille de Romain I<sup>er</sup> et femme de Constantin Porphyrogénète). Il la bénit, pria pour elle et tous deux conversèrent longuement. Et comme elle lui demandait de prier Dieu pour qu'il lui donnât un enfant mâle, Basile lui prédit qu'elle enfanterait d'abord une fille, puis un fils qui s'appellerait Romain. « Il grandira dit-il, atteindra l'âge d'homme, et tous les empereurs actuels ayant disparu, il règnera seul avec son père (par. 23). »

A la demande d'Héléne, le saint resta toute une semaine au Palais. Il fut introduit un jour chez l'empereur Romain qui le reçut avec plaisir. Au cours de la conversation, le saint lui reprocha ouvertement d'aimer passionnément l'or et les femmes et de corrompre les filles des citoyens : *ἤλεγεεν αὐτὸν ὁ Ὅσιος κατὰ πρόσωπον, ὡς χρυσομανῆ καὶ θηλυμανῆ καὶ τὰς τῶν πολιτῶν διαφθείροντα θυγατέρας.*

Mais l'empereur était l'ami des moines, *φιλομόναχος*, il ne se fâcha point et accueillit avec bienveillance ses réprimandes

et ses avertissements (1). Au moment de son départ, il voulut lui faire cadeau d'une certaine quantité d'or. Basile refusa. L'Augusta enlevant ses vêtements tissés d'or les lui donna. Il refusa encore. Finalement, il consentit à accepter trois pièces d'or qu'il donna du reste à sa servante. La Cour fut émerveillée par cette attitude désintéressée (par. 24).

Ch. IV. — Ici commence la deuxième partie de la *Vie* où Grégoire nous raconte des faits dont il a lui-même été témoin, après être devenu disciple du saint. Il commence par nous parler de ses propres débuts ascétiques. Il eut pour premier maître un moine nommé Epiphane, un eunuque, qui, entré à l'âge de six ans (2) au monastère de Maximin (3), y vécut jusqu'à l'âge de septante-quatre ans. Épiphane mort, Grégoire chercha un autre maître. Un certain Jean, au service du patrice et grand sacellaire Staurace (par. 26), qui était déjà mort au moment où l'auteur écrivait et que nous devons distinguer de l'autre Jean, hôte de Basile, lui conseilla d'aller trouver ce dernier. Ce qu'il fit un beau jour, le cœur plein d'appréhension. Le saint, aussitôt, l'appela par son nom, à son grand étonnement (4) et il devina toutes ses plus secrètes pensées (par. 27). La semaine suivante, Grégoire accompagné d'un frère spirituel nommé Julien, retourna chez Basile. Celui-ci habitait ἐν Ἀρκαδιαναῖς (5) πλησίον τῶν δύο ναῶν, τῶν ἐπ' ὀνόματι τῶν Ἀρχαγγέλων ἐγγεγραμμένων.

(1) Romain, bien que dépravé aimait les moines (cf. J. SKYLITZÈS dans CÉDRÉN. p. 320). Devenu vieux, il s'assagit et fonda des monastères, entre autres celui de S. Paul de Xéropotamos. Voyez ce que nous disons à ce sujet dans notre article : *La Vie de S. Paul de Xéropotamos et le chrysobulle de Romain I<sup>er</sup> Lécapène*, dans *Byzantion*, t. XI (1936), p. 181 à 211 et spécialement pp. 197-198.

(2) On pouvait donc entrer dans les ordres fort jeune à Byzance.

(3) *Μονὴ τῆς Μαξιμίνης* ; voyez JANIN, *Géogr. eccl.*, p. 334. Ce monastère était situé dans la ville de Constantinople mais on ignore dans quel quartier. Il ne faut pas le confondre avec la *μονὴ τῶν Μαξιμίνου*.

(4) Encore un motif banal et courant de l'hagiographie. Dans la *Vie d'Irène*, par exemple, nous voyons le grand saint bithynien Joannice appeler par son nom Irène qu'il n'a encore jamais vue : A.A.SS., juillet, t. VI, p. 604, par. 7.

(5) Les Thermes d'Arcadius se trouvaient à l'Est de Constantinople vers la mer. Il y avait également là une statue d'Arcadia, seconde

C'étaient deux églises que Basile le Macédonien avait édifiées pour racheter le meurtre de Michel III. D'après Combéfis, il s'agirait de deux églises dédiées aux saints Gabriel et Michel, existant déjà bien avant Basile I<sup>er</sup> et à la louange desquelles Michel le Syncelle composa un sermon (1). Grégoire, lui, habitait au lieu appelé *Βοῦς*, le Bœuf. Ce jour-là, le saint ayant délié sa ceinture, composée d'ailleurs de lambeaux, la laissa tomber dans son giron et, en se levant, il la fit choir sur son lit. Grégoire désira la posséder comme phylactère mais n'osa point la lui demander. Quelle ne fut pas sa surprise en rentrant chez lui de la trouver sur son propre lit, posée exactement comme il l'avait vue chez Basile. Julien et Grégoire la partagèrent et la déposèrent ensuite dans l'église d'Étienne, le protomartyr, qui se trouvait *ἐν τῇ καμάρα τοῦ Βοός*. Un peu plus tard, Grégoire, rentrant seul chez lui, rencontra Basile, alors qu'il n'avait pas encore traversé le *Ταῦρος* (par. 28). Ils arrivèrent ensemble chez le saint, qui raconta à sa vieille servante ce que son disciple avait fait de sa ceinture. Il lui donna alors une autre ceinture destinée à le protéger du mal et des embûches du démon (par. 29). Un jour, une femme de mauvaise vie, déguisée en moniale et accompagnée d'une vieille religieuse vint trouver le saint et implorer ses prières. Au grand étonnement de l'assistance, Basile qui avait lu dans son âme, refusa de l'accueillir et l'insulta violemment. Prenant un verre plein de vin, il y versa les miettes de la table et l'élevant en l'air, il s'écria : « N'est-ce pas ainsi, fille du diable, que tu verses tes charmes magiques et pernicious dans ce breuvage et que tu en abreuves des âmes innocentes jusqu'à ce qu'elles deviennent amoureuses de toi? etc. ». Il l'accusa d'avoir voulu détourner de leurs devoirs l'higoumène et l'économe d'un monastère et il la réprimanda longuement. Et il termina en disant : « *ἐπεὶ τῇ ὄρα ταύτῃ παρέδωκα ἄν σε τοῖς δαιμονίοις, οἷς τὰς ὄρνεις θύεις, καὶ ἀφ' ὧν περὶ τελεῖς τὰ μαγικὰ φίλτρα, ὅπως αὐτοὶ σε ἐτάσσωσι καὶ παραδειγματίσωσι πᾶσιν ἀνθρώποις, etc.* »

femme de l'empereur Zénon (474-491). Cf. DU CANGE, *Constantinopolis Christ.*, Lib. I, p. 92-93.

(1) Publié par COMBÉFIS dans *Bibliotheca Patrum Concionatoria*, t. VIII, p. 280.

Puis il la chassa d'un coup de pied (par. 30). Malgré les supplications de la malheureuse qui clamait son repentir, il resta inébranlable. Il apercevait, en effet, Satan assis sur ses épaules sous la forme d'un petit singe que la vie de plaisir et les mauvaises actions de cette femme avaient rendu bien dodu et bien gras et qui l'appelait « maman », alors qu'elle l'appelait « mon enfant ». Et Basile, janséniste avant la lettre, savait que leur amitié serait éternelle et que cette créature était à jamais prédestinée au mal, quelles que fussent apparemment ses bonnes résolutions (par. 31). L'heure venue, les assistants y compris Grégoire, quittèrent le saint et en route, (*ἐπῆρχε γὰρ ἡ ὁδὸς μήκοθεν, ἀπὸ γὰρ τοῦ λεγομένου Ἐξακιορίου...*), ils apprirent de la vieille religieuse qui accompagnait la fausse moniale, que celle-ci avait d'innombrables amants et que, malgré ses conseils, elle avait voulu rendre visite à Basile pour essayer de l'induire en tentation. Elle avait déjà conduit à leur perte de nombreux laïcs et de nombreux moines. Rencontrant, peu de temps après, la vieille chez le saint, Grégoire apprit par celle-ci qu'elle avait encore augmenté le nombre de ses fautes et de ses amants (par. 32).

Une autre fois, Grégoire étant malade, le médecin lui conseilla une purge, ce qui lui était très pénible. Il alla trouver le saint qui déjeûnait en compagnie de quelques pauvres avec de l'ail et du pain. Sur son injonction, Grégoire en mangea et but trois coupes de vin. (par. 33). Rentré chez lui, l'effet de l'ail sur ses intestins fut le même que celui d'une purge. Il fut guéri et il ajouta naïvement : *καὶ ἀπὸ τοῦδε οὐδὲ τὴν κεφαλὴν μου ἤλγησα, οὔτε ἄλλο τι μέλος ἐπὶ πεντεκαίδεκα ἔτη.*

Ce détail nous indique que quinze ans se sont écoulés entre cet événement et le récit que Grégoire nous en fait (par. 34).

Autres miracles. — Un marchand de vin, ami de Basile, voyait ses affaires péricliter. Il demanda au saint de venir bénir ses *πίθοι* de vin. Il les bénit tous sauf un qu'il brisa malgré la désapprobation de l'assistance et l'indignation du cabaretier. A leur grande stupeur, il s'en échappa un énorme serpent. Désormais, les affaires du bonhomme redevinrent prospères (par. 35-36). — Grégoire réussit à guérir un fou qui aspirait à gouverner l'empire, en prononçant des paroles que Basile lui insufflait dans l'esprit par transmission de pensée

(par. 37). L'individu suivit Grégoire dans la rue et au lieu dit *ἡ Φιάλη* lui demanda de répéter ce qu'il lui avait dit chez Basile. Grégoire, privé de la grâce divine fut dans l'impossibilité de le faire et il dut lui avouer que c'était le saint qui lui avait parlé par sa bouche. Cet homme, dès lors, se fit moine et habita une étroite cellule dans une montagne inaccessible de Nicomédie. Tous les trois ans, il venait rendre visite à l'homme de Dieu et recevoir sa bénédiction (par. 38). Un jour, le prêtre de l'Église de la Ste Mégalomartyre Parascève, édiflée près d'Aréobinde, était venu offrir des gâteaux et des fruits au saint, *προσφορὰν ἐκ σεμιδάλεως ἐνεγκὼν καὶ ὀπώρας*. Basile, Grégoire et lui se mirent à table pour déguster ces présents de Dieu. Mais tout en mangeant, le prêtre songeait au prix que lui avaient coûté ces fruits. Et Basile de dire au prêtre stupéfait : « Pourquoi, frère, songer au prix de ces fruits ? Ils ont coûté dix oboles <sup>(1)</sup>, ne te chagrine pas, je t'en prie, à leur sujet ! » (par. 39). — Une femme du nom de Théodote, portant dans ses bras son bébé appelé Léon, qu'elle allaitait encore, vint trouver le saint et lui remit des présents. C'était une femme pieuse qui rendait un culte assidu à la Théotokos Hodigitria, *τῇ ἐν τοῖς Ὀδηγοῖς τιμωμένη...* ; tous ses enfants mouraient à l'âge de quatre et cinq ans et elle suppliait Basile de prier pour la santé de son dernier-né. Basile lui prédit qu'il resterait en vie et deviendrait moine et clerc, mais que, si elle enfantait à l'avenir d'autres enfants, ils subiraient le même sort que les premiers (par. 40).

A un ami qui lui demandait sa bénédiction avant de partir pour un long voyage, Basile dit : « Le Chélidon <sup>(2)</sup> ne me dit

(1) C'est-à-dire 26 centimes or ou 5 frs 20 de notre monnaie actuelle. Les fruits, on le voit, ne coûtaient pas cher à Byzance.

(2) Il s'agit d'un fleuve qui, d'après ce texte, paraît assez important. On nous dit, en effet, qu'à l'endroit où le voyageur le traversa, il était large de 20 aunes c'est-à-dire environ 38 mètres et, selon l'étymologie populaire fournie par la *Vie*, il s'appelait *Χελιδὼν* parce que son courant était rapide comme le vol de l'hirondelle. Il passait probablement près de la localité appelée Chelidonia, située en Phrygie, au N. E. d'Apamée et dont STRABON déjà nous parle, *Geographia*, I, 14 : « Hinc Phrygia est : ibi per Laodiceam, Apameam, metropolim, notas ibidem urbes et Chelidonias ad montanorum initium itur ». C'était peut-être même un affluent du Méandre dans lequel il devait se jeter non loin de la source de celui-ci. Dans un poème historique

rien qui vaille. Mais si j'ai invoqué Dieu par le pécheur Basile, que le Chélidon t'épargne ! » Le voyageur ne comprit point ces paroles. Il arriva dans un pays inconnu, devant un fleuve au courant rapide, large de vingt aunes. Audaacieusement, il s'y engagea, mais se sentant aussitôt emporté par le courant, il implora le secours divin. Basile lui apparut marchant vers lui sur les flots, il saisit la bride de son cheval et le conduisit sain et sauf sur l'autre rive. Arrivé au village voisin, notre voyageur s'informa du nom de ce cours d'eau et on lui dit que c'était le Chélidon. La lumière, alors, se fit dans son esprit, et il remercia Basile (par. 41).

Grégoire possédait une propriété en Thrace, près de Rhédeste. Avant d'y retourner pour les travaux de la moisson, il rendit visite à Basile et se recommanda à ses prières. Puis il entra dans le sanctuaire du protomartyr et archidiacre Étienne et invoqua sa protection. Sortant de là, il passa chez des amis ; il y trouva une jolie ceinture valant deux nomismata <sup>(1)</sup> et appartenant à la fille de la maison. Il la prit, se disant : « Celle qui l'a perdue est riche, moi, je suis pauvre. Je la vendrai et j'en distribuerai le prix aux indigents » (par. 42). Mais Dieu le punit bientôt. Il perdit à son tour un petit coffret qui valait quatre nomismata <sup>(2)</sup> et sa propre ceinture valant également deux nomismata. Puis Basile lui apparut en songe, lui reprochant son vol. Et comme Grégoire affirmait qu'il n'avait pas volé mais trouvé cette ceinture, le saint lui répondit que si l'on s'empare d'un objet

du temps de Manuel Comnène, on lit que l'empereur Conrad III, nouvel Holopherne, sera un jour décapité par une nouvelle Judith, *ἐν ἀκαθάρτοις τῆς χελιδόνας τόποις* (vers 171). H. GRÉGOIRE et M. MATHIEU ont rétabli la vraie leçon *χελωνίδος*, d'après le *Livre de Judith*, (Allusions bibliques dans un poème historique du temps de Manuel Comnène, dans le *Bulletin de l'Académie, Classe des Lettres*, 5<sup>e</sup> série, t. XL, Bruxelles, 1954, 4, p. 291 à 299 et spécialement p. 292) L'auteur du poème songeant aux fleuves Mélas et Athyras (en Pamphlie) « dont la crue emporta les tentes allemandes et faillit noyer l'armée de Conrad », et connaissant, d'autre part, le dangereux *Χελιδών*, aura jugé préférable d'écrire *χελιδόνας*, au lieu de *χελωνίδος*.

(1) Cette ceinture coûte donc environ 31 frs or ou 620 frs environ de notre monnaie. C'est fort cher ...

(2) C'est-à-dire 62 frs or environ ou 1240 frs de notre monnaie actuelle.

perdu dont on connaît le propriétaire, on commet un vol (par. 43).

Grégoire s'en alla en Thrace. Alexandre, un ouvrier à gages qui travaillait dans sa propriété venait d'épouser une femme débauchée qui, en quelques jours, avait attiré à elle, par ses charmes magiques tous les hommes du voisinage. Elle frappait de maladie ceux qui lui résistaient et de mort ceux qui la battaient. Son mari qui l'avait malmenée en devint si affaibli qu'il était incapable de chasser une mouche et se laissait battre et fouetter par sa mégère ! On racontait que cette cruelle magicienne, qui s'appelait Mélitène arrêtait les oiseaux dans leur vol, les troupeaux dans leur marche et les fleuves dans leur cours (par. 44). Elle ne manqua point de diriger ses traits contre l'infortuné Grégoire, et, nuit et jour, elle hanta ses visions. Un jour, il s'en alla vers le cours d'eau qui coule en cet endroit, non loin des habitations, pour s'y baigner et calmer sa fièvre, mais elle l'accompagna et mit tout en œuvre pour le séduire. Basile, heureusement, veillait sur lui et lui dit en songe de prendre garde. Grégoire était dans une situation très embarrassante. Il brûlait de désir mais sa piété lui interdisait de céder à cette ménade. Il n'avait jamais eu de rapport avec une femme. Mais il n'osait pas la chasser de peur d'être frappé par elle de maladie (par. 44-45). Une fois cependant, il se décida à la repousser à coups de poing en l'injuriant. Elle s'éloigna. Quelques jours après, la fièvre le reprit. Il alla prier dans l'oratoire du mégalomartyr S. Georges, qui était situé au milieu des vignobles. Il s'y endormit sur un tabouret et eut la vision d'un sombre nuage envoyé par Mélitène et qui, tombant du haut du ciel pénétra jusque dans ses entrailles. Il s'éveilla complètement malade, rentra chez lui et s'alita. Quand il put se lever, il se mit à errer de lieu en lieu, en proie à la fièvre et recherchant l'ombre d'un arbre ou l'onde d'un fleuve. Le mégalomartyr Étienne qu'il avait fini par implorer lui apparut et le soulagea momentanément. Lui apparaissant une seconde fois, il conduisit Grégoire dans un vaste atrium où il vit de grands vases de pierre blancs comme neige et enduits de bitume, extrait d'une sorte de résine *κεχρισμένοι ασφάλτω ἐκ μαστίχης*. Ils étaient marqués d'un sceau et portaient une inscription indiquant leur capacité. Étienne expliqua à Grégoire que ce *περίανλος*,

appartenait à Basile et que ces vases contenaient de l'huile sacrée destinée à oindre les pécheurs pour les laver de leurs fautes. Basile apparut et les conduisit dans une pièce voûtée et obscure où il leur montra un énorme serpent, cause de tout le mal. Le saint le tua au moyen d'une grosse pierre qui pesait bien trente livres. Puis, tous trois se trouvèrent transportés à Constantinople, dans l'église du protomartyr Étienne lui-même et ils entendirent un chœur de jeunes garçons chanter les louanges de Dieu. Et Grégoire se mit à chanter lui aussi. Enfin, Basile et Étienne lui enjoignirent de retourner reprendre son travail. Il se réveilla et se sentit guéri (par. 46-51). Quelque temps après, il s'embarqua et revint à Constantinople. Sa première visite fut pour l'église de S. Étienne et la seconde pour Basile, qui naturellement, était au courant de ses aventures (par. 52). Le saint lui annonça que l'heure de sa mort était proche et lui fit ses adieux (par. 53). On était à l'époque du Carême. Pendant ces quarante jours, Grégoire avait l'habitude de rester chez lui. Il chantait des psaumes, méditait les Saintes Écritures, jeûnait, pleurait etc. Le troisième jour après Pâques, il sortit de sa cellule et accourut chez Basile, espérant le trouver encore vivant. Mais il apprit par les serviteurs qu'il était mort pieusement le 26 mars, exactement au milieu du Carême (par. 54). Constantin le Barbare, l'hôte du saint, voulut embarquer ses reliques et les expédier à l'Est de Constantinople, dans un endroit où il possédait une propriété et où se trouvait une église célèbre de la Théotokos. Mais Jean <sup>(1)</sup> s'y opposa (par. 55). Il fit placer les restes de Basile dans un monastère de femmes, situé près de l'église des SS. Florus et Laurus et de celle de l'apôtre Philippe. On déposa son corps dans un tombeau de marbre. Des miracles aussitôt s'opérèrent. Jean, envahi par l'amour divin, renonça à la gloire, aux richesses et aux plaisirs et revêtit l'habit monastique. Il vécut près du tombeau de Basile et mourut au bout d'un an environ. Il fut enterré dans le même monastère (par. 56). Un ami voulut connaître son sort *post mortem* et, dans ce but, pria Dieu nuit et jour. Dans une extase enfin, il vit un

(1) Il s'agit, bien entendu, du Jean cité au ch. IV, par. 26 et non du premier hôte de Basile.

merveilleux palais dont la porte en or massif étincelait comme le soleil (1). Sur son fronton, on lisait : *Μονή αἰωνία καὶ κατάπανσις τοῦ γνησίου μου θεράποντος Βασιλείου τοῦ Νέου* (2).

Un beau jeune homme vint lui ouvrir et il put voir une salle splendide où se promenait Basile accompagné d'une nombreuse escorte, parmi laquelle il distingua Jean, *ὁς ἦν τῆς θέσει εὐνοῦχος*. C'est cet ami lui-même qui a fait à Grégoire le récit de sa vision (par. 57).

Épilogue. — Exhortation adressée par l'auteur à ses lecteurs (par. 58-60).

\*  
\* \*  
\*

La version publiée par Vilinsky, nous l'avons dit, suit le plan de cette *Vie* primitive mais contient, en plus, deux vastes morceaux pleins de détails épiques :

**I. Récit de Théodora.** — La mort de cette vieille servante plongea tout le monde dans la désolation. Grégoire désira connaître son sort *post mortem*. Il s'adressa à Basile qui, après l'avoir fait languir, lui envoya une vision : Un jeune homme vint le chercher pour aller chez Théodora. Il se leva et se rendit d'abord chez Basile qu'il ne trouva point à son domicile. Des serviteurs lui dirent qu'il était allé chez sa servante. Grégoire, alors, se dirigea vers l'église des Blachernes, mais son chemin se transforma en un étroit sentier qui le conduisit vers la splendide demeure céleste de S. Basile. Deux femmes étaient assises sur les marches de l'escalier. Grégoire voulut entrer dans ce palais, mais l'une d'elle, ne le connaissant pas, lui en interdit l'accès. Théodora, qui, de loin, avait entendu la scène s'approcha et l'introduisit. Elle lui raconta tout ce qui s'était passé depuis sa mort. Son ascension vers le Ciel fut longue. Elle eut à passer par une sorte de purgatoire composé de vingt-et-un *τελωνεῖα*, sorte de douanes célestes. Théodora décrit chacune d'elles avec

(1) Cette description d'un palais, bien que sommaire, jointe à la vision de Constantin Dukas nous montre que même cette *Vie* primitive n'a pas été exempte de l'influence de l'épopée.

(2) Même formule que dans la *Vie de S. Jean l'Aumônier* et dans la *Vie de S. André Salos*.

minutie. Après ces *τελωνεΐα*, elle arriva aux portes du Ciel et, de là, au palais de Basile. Il est soigneusement décrit (pierres précieuses, or, etc.) ainsi que le parc qui l'entoure. Grégoire, ensuite, dit adieu à Théodora et quitta ces lieux. Il se réveille se lève et va trouver le saint qui, évidemment, est au courant de l'aventure et auquel il demande des explications au sujet de sa vision.

**II. Vision de Grégoire au sujet du Jugement Dernier.** — Nous avons à faire ici à la compilation de multiples croyances populaires au sujet du Paradis, de l'Enfer, etc.. Il ne nous appartient pas d'analyser cet énorme morceau qui relève de l'épopée plus que de l'hagiographie proprement dite.

\* \*

Signalons, pour finir, que le texte de Veselovskij mentionne une attaque des Russes contre Byzance (p. 65 à 68) : *τὸ ἔθνος τῶν Ῥός καὶ Ὅγ καὶ Μόγ* (p. 67). Il s'agit, comme dans la *Vie* de S. Georges d'Amastris, de l'attaque de 941, sous Romain Lécapène, dirigée par Igor, fils de Rurik, le premier chef varègue qui ait régné sur les Slaves (1).

Enfin, cette *Vita Basilii* nous parle aussi (p. 63) d'une invasion hongroise qu'il nous faut dater de 933-944 (2).

(1) Voyez, à ce sujet, notre étude sur les invasions russes dans l'empire byzantin, déjà citée, p. 469 et p. 480.

(2) Je renvoie aux intéressantes considérations de MM. GRÉGOIRE et ORGELS sur ce point, dans l'article cité de *Byzantion*, t. XXIV, (1954), pp. 150 à 154.

# THE CHURCH OF THE HOLY APOSTLES

## AT ATHENS (\*)

Of the many churches dedicated to the Holy Apostles in the Middle Ages, that in Athens is one of the smallest and least famous. But as it stands in the shadow of the Acropolis, it is a reminder of the long and continuous history of the city, even though by this time Athens had given precedence to the great capital of Christendom and was to a large extent living in its glorious past. Standing over the southeast corner of the ancient Agora, it shares with the so-called Theseion across the square the distinction of being one of the two monuments in the area to escape destruction. The Theseion owes its preservation to having been transformed at an early period into a Christian church, while the church of the Holy Apostles has resisted decay because it was securely established on the concrete foundations of a classical building — a Nymphaeum of the second century after Christ. Throughout its whole history the Holy Apostles seems to have served as a parish church for the settlement that lay over the ancient Agora. In the course of the excavation of the Agora many remains of this settlement have been discovered which, it is hoped, will shed light on the civilization of Byzantine Athens. Nevertheless later generations had dealt harshly with the church, and in modern times the west end was concealed under a disfiguring extension.

Early in 1954, the Department of Restoration in the Greek Ministry of Education, under Professor Anastasios Orlandos, granted permission to the American School of Classical Studies to restore the church. This involved a thorough archaeo-

(\*) Communication présentée au X<sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines (Istanbul, septembre 1955).

logical investigation inside the building to recover its original plan, demolition of the modern addition, strengthening of the fabric, rebuilding the parts that had been destroyed and restoring others, such as the dome, to their former state (1).

The church in its modern form had three apses, on the north, east and south sides respectively, connected by smaller niches. The dome was supported by four columns. Two smaller openings supplemented the high main arch in giving free access to the long modern nave which rose above the four main vaults of the church proper (Fig. 1, IV).

From the outside, it appeared that the original church was a three-apsed building terminating at the west in a low narthex, the sharp lines of division between Byzantine and modern masonry in the upper part of the wall giving the height of the roof line of the narthex.

The presence of Byzantine masonry under the plaster in the lower part of the wall as far west as the modern door and belfry seemed to preclude the possibility that the church originally had a fourth apse to the west, symmetrical with those on the other three sides. The existence of the narthex was soon confirmed by excavation, which revealed the foundations of a wall, starting from the east edge of the bell-tower.

Further excavation inside the narthex, however, brought to light the foundations of an apse also, similar to the other three, except for the existence of a doorway. One's first inclination is to assume that only the apse belongs to the original church and that the narthex is a later addition. On closer examination, however, this proves to be impossible. In the first place, such an assumption fails to take into account the difference between the eastern and western niches, or angle chambers: whereas those to the east form an obtuse angle, those to the west are right-angled — a variation for which there would have been no reason except the obvious one, that their opposite walls must be parallel to be prolonged into a rectangular narthex. Moreover, the construction of the apse itself indicated clearly its close association with the narthex. From the lowest foundations provision was made

(1) The restoration is being carried out under the supervision of John Travlos.

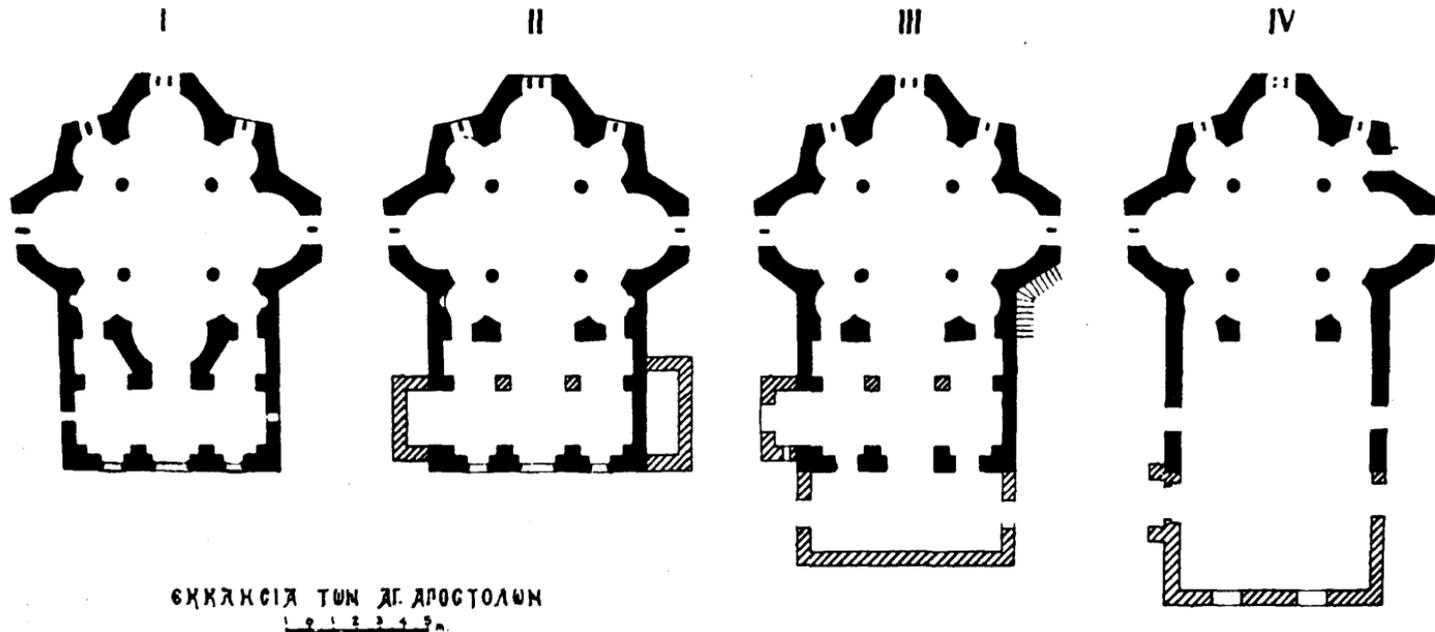


FIGURE 1.

for antae, or pilasters, at the corners of the apse, which correspond with similar foundations in the walls of the narthex. These must therefore have carried the arches supporting the vaults of the narthex, and were part of the original plan.

Finally, both foundations and walls of the main church are continuous, with no division or break whatever. It seems clear, therefore, that the original church had four apses, but that the lower part of the western apse was surrounded by a narthex. It was through this apse that access to the church proper was gained, with subsidiary arched doorways to either side.

There appears to be no exact parallel to such a plan, but the church finds a place in the series of three- and four-apsed churches with narthex in Greece and provides still another solution to the problem of combining a narthex with a building which is not rectangular in plan.

The simplest form of this type is the three-apsed church of small dimensions with no free-standing interior supports, typical of the Greek countryside. There is usually no narthex, but the western vault is slightly prolonged and ends in a straight wall, providing easy opportunity of adding a narthex, or rather a simple extension, at a later time. The little church of S. Nicholas at Koropi, in Attica, is a typical example (1). The apses in this case are round on the exterior; more often they are three-sided. The narthex, being limited to the width of the main vaults, was necessarily small, so various expedients were resorted to in order to enlarge it. One such is illustrated in the church of S. Nicholas at Platani (2), near Patras, where the narthex was prolonged beyond the limits of the western vault of the church. But although this gave increased space to the narthex, it in no way improved communication between narthex and church, since it still admitted of only one door. The difficulty was partially solved in the now ruined church of S. Demetrios at Varasova (3), on the Gulf of Corinth, opposite Patras, by enclosing the space between the apses and the prolonged ends of the narthex, and thus transforming

(1) A. ORLANDOS, *Ἀρχαῖον τῶν Βυζαντινῶν Μνημείων τῆς Ἑλλάδος*, A', p. 111, Fig. 5 β.

(2) *Op. cit.*, p. 116, Fig. 12.

(3) *Op. cit.*, p. 107, Fig. 3.

the western half of the church into a cross-in-square. Circulation was still far from free, however, since the intermediate chambers communicated with the narthex only by means of narrow doorways, and with the church proper only by windows.

Far greater freedom was achieved by the builders of the church of the Palaiopanagia at Manolada, in the northwestern Peloponnese — a cruciform rather than a three- or four-apsed church. (For our purposes the two types are basically the same, since they differ only in the treatment of the extremities of the main vaults). Here again the western arm of the cross is flanked by small chambers, but, unlike those at Varasova, they communicate with the lateral arms of the cross by means of doorways and form a continuous open space with the narthex, into which they are actually incorporated. These chambers are roofed with saucer domes, as are the three bays of the narthex proper, the central one being slightly higher than those on the sides.

It is Manolada that the Holy Apostles in Athens resembles most closely in the treatment of the relationship of narthex to church proper. Here is the same easy access to and from all the elements, but with the intermediate chambers clearly marked off by the solid walls of the western arm of the cross at Manolada, the western apse in Athens. The Holy Apostles is a more sophisticated building than Manolada, whose external appearance seems somewhat ungainly by comparison. The four free-standing columns supporting the dome, and the niches connecting the apses denote a closer connection with the cross-in-square, but the variety afforded by the apses and niches compares favorably with the more monotonous aspect of the average true cross-in-square church.

The church has undergone at least three reconstructions, one well within the Byzantine period, when the north wall of the narthex was altered to make an arcosolium (Fig. 1, II), a second before 1854 (Fig. 1, III) when its plan was published by Antonin in the *Journal of the Russian Ministry of Education* <sup>(1)</sup>, and a final one, as recorded in an inscription on

(1) *Žurnal Ministerstva Narodnago Prosveščenija*, vol. 81, part 2. Plate opp. p. 30, N° 8.

the bell-tower, in 1876-1882 (Fig. 1, IV). These restorations did not, however, remove all traces of those parts of the building which they supplanted, and sufficient evidence remained both above and below ground to admit of a confident restoration.

Except for the destruction of the west apse, the main body of the church has suffered only minor damage. Of the narthex, the west wall had been completely destroyed, the south wall was preserved to its full length only to the lowest courses, but the north wall preserved to its full length and height. The height of the narthex was clearly indicated by the outside corner of the church proper above the narthex wall, and by the dentil course in the church which would have been continued as a cornice to crown the wall of the narthex. A further indication is the structural arch visible above the modern window which determines the height of the vault inside.

Since the bays of the western part of the narthex are nearly square, the analogy of Manolada has been followed in restoring saucer domes. The shape of the spaces flanking the apse seemed to demand groin vaults, and fortunately slight but certain traces were preserved which determined not only the height but the method of covering this bay.

The restoration of the western end of the narthex with a gable, as is customary in other Athenian churches, does not fit the present situation on account of the special character of the western apse of the church proper. At the same time, as we have seen, the ground plan calls for roofing the structure with low vaults. Thus in the case both of the roofing of the narthex and the general arrangement of the western end of the main part of the church, the Holy Apostles finds an important prototype in Manolada. This solution also gives more satisfactory architectural lines and greater dignity; its simple scheme of roofing does not detract from the beauty of the four-apsed structure, but leaves it free and visible from the outside as well as the inside, where the transition from the low-vaulted narthex to the lofty church proper accentuates the impression of spaciousness (Fig. 2).

Although nothing remained of the west wall above the foundations, there was much evidence for its composition,

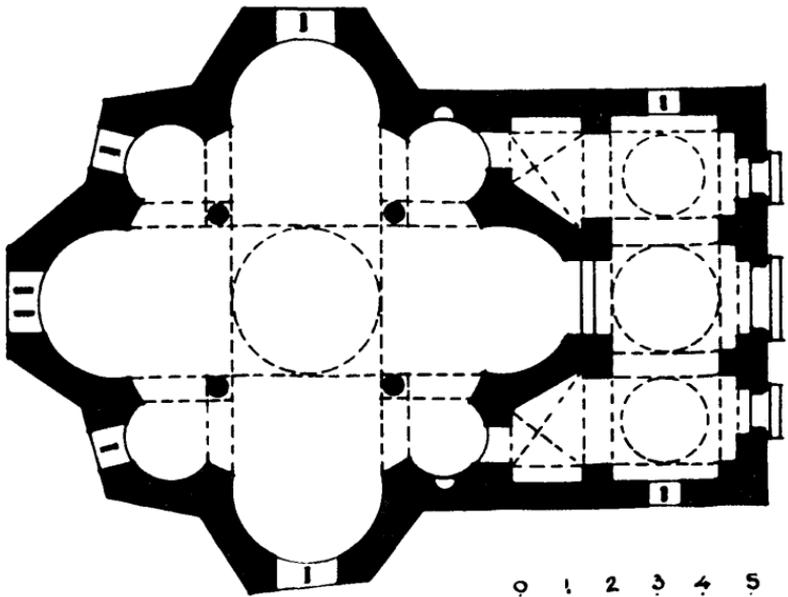
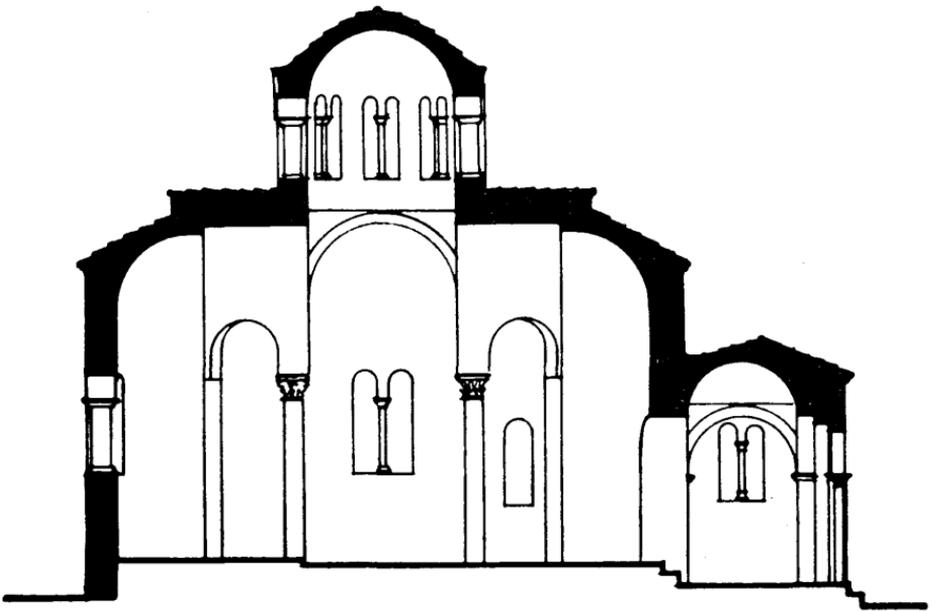


FIGURE 2.

including the width of the doorways. A lintel which had been re-used in the late addition to the south wall of the narthex, and many fragments of door jambs recovered from the material used in the remodeling indicated the character as well as the height of the lateral doors. The coursing of the elaborate cloisonné masonry was determined by the preserved west end of the north wall.

The appearance of the dome had suffered greatly during two remodelings. In the first, the arches of the two-lobed windows in each face of the dome had been filled up to give a single low, almost flat arch, and in all except two of the eight windows the mullions had been removed. Later, alternate windows had been blocked up and all the masonry covered with a thick coat of plaster. Fortunately, much of the brickwork still remained under the plaster, and also, in several cases, the triangular piece of limestone, still embedded in its original mortar, which served as ornament in the tympanum instead of the more usual brick or ceramic decoration.

The restoration of the church is nearing completion. The whole fabric has been strengthened, and the narthex has been rebuilt, largely of original material which had been re-used in the later remodelings.

No evidence was found to dispute the date in the early eleventh century usually assigned to the building. With its careful masonry and abundant Cufic ornament, and its light and graceful lines it compares favorably with the less imaginative churches elsewhere in Athens. It seems likely that it was built at the time of the expansion of the city, when after a long lapse Athens was again honored with an imperial visit and Basil II ascended the Acropolis to give thanks to the Virgin for his victory over the Bulgarians. It is perhaps not unreasonable to suggest that the royal visit was the occasion for the construction of this, the finest, of the Athenian churches.

*Athens.*

Alison FRANTZ.

## UN OPUSCULE INÉDIT DE NICOLAS CABASILAS

Le Codex Coislin. gr. 315 (C), entre autres écrits de Nicolas Cabasilas (1), contient un opuscule de l'archevêque de Thessalonique (2) dirigé contre Nicéphore Grégoras qui, avec Barlaam et Akindynos, fut un des adversaires les plus acharnés — et peut-être le plus acharné — de l'hésychasme et du palamisme (3).

La fameuse controverse palamite (4), comme on sait, connut à ses débuts les principales phases suivantes :

a) 1340 : Barlaam provoque, au sujet de l'hésychasme, une discussion qui, bien vite, prendra une importance capitale, même au point de vue politique ;

b) juin 1341 : réunion d'un premier synode et condamnation de Barlaam, qui se réfugie en Italie où il finit ses jours comme évêque de Séminara ; la lutte antihésychaste est continuée par Grégoire Akindynos ;

c) 1345 : nouveau synode convoqué par le patriarche Jean Calécas, ami de Nicéphore Grégoras ; condamnation et emprisonnement de Grégoire Palamas ;

(1) Cf. R. J. LOENERTZ, *Les recueils de lettres de Démétrius Cydonès*, Città del Vaticano 1947 (*Studi e Testi*, 131).

(2) Sur la date de l'élévation de Nicolas au siège archiépiscopal de Thessalonique, occupé avant lui par Grégoire Palamas, cf. K. KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litt.*, München 1897<sup>2</sup>, p. 204 ; en général sur la biographie de Cabasilas (années 1345-1354), v. R. J. LOENERTZ, dans *Orientalia Christ. Per.* XXI (1955), pp. 205 ss.

(3) De l'opuscule fait mention : R. GUILLAND, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris 1927, pp. 34, 170 ; cf. aussi L. BRÉHIER, *La civilisation byzantine*, Paris 1950, p. 370.

(4) Cf. surtout M. JUGIE, *La controverse palamite*, dans *Échos d'Orient*, XXX (1931), pp. 397-421 ; Id., art. *Palamas (Grégoire) et Palamite (Controverse)*, dans le *Dict. théol. cath.*, Paris 1932, XI 2, col. 1735-1776, 1777-1818 ; C. KERN, *Les éléments de la théologie de Grégoire Palamas*, dans *Irénikon*, XX (1947), pp. 6-33, 164-193 ; v. aussi E. CANDAL, art. *Palama, Palamismo, Esicasmo*, dans l'En-

d) 1346 : libération de Palamas sur l'ordre d'Anne de Savoie (mère de Jean V Paléologue et veuve d'Andronic III), convertie depuis peu au palamisme ; dispute entre Palamas et Calécas sous l'arbitrage de Grégoras qui se prononce en faveur du second (1) ;

e) janvier 1347 : autre synode, déposition de Calécas et nouvelle condamnation de Barlaam et d'Akindynos ;

f) février 1347 : Cantacuzène, palamite par intérêt politique, se rend maître de Byzance et convoque un synode pour nommer le successeur de Calécas, en la personne du palamite Isidore ;

g) 1349 : mort d'Isidore ; Grégoras refuse le patriarcat, qui lui est offert par Cantacuzène, à condition de renoncer à son attitude antipalamite ; la même année meurt Akindynos ; Grégoras reste unique défenseur de l'orthodoxie ;

h) 27 mai 1351 : réunion d'un cinquième synode, cette fois non œcuménique, et condamnation renouvelée de Barlaam et d'Akindynos ; Grégoras, frappé d'anathème, au début est privé de sa liberté de mouvement (2), ensuite est relégué au monastère de Chora, toute communication avec l'extérieur lui étant refusée ;

i) décembre 1354 : Jean V Paléologue monte comme empereur légitime sur le trône de Byzance ; Cantacuzène se retire au monastère des Manganes prenant le nom de Joasaph ; Grégoras est libéré (3).

A ce moment les espoirs de Nicéphore se réveillent et il cherche à entraîner l'empereur dans une lutte ouverte contre

*ciclopedia Cattolica*. — Parmi les antipalamites se signala aussi Manuel Calécas ; cf. *ep.* 84, 86, pp. 292 ss., 297 ss. LOENERTZ.

(1) Il rédige ses *Premières antirrhétiques* (il écrivit les *Deuxièmes* en prison, après 1351) ; cf. NICEPH. GREG., *ep.* 151 et 159, pp. 233 ss., 261 ss. GUILLAND.

(2) Il poursuivit alors la lutte au moyen de différents écrits envoyés de sa demeure à ses amis cypriotes et thessaloniens ; cf. *ep.* 150, p. 230 GUILLAND.

(3) Pour tous ces événements, la source principale, et naturellement pas toujours objective, est l'*Histoire romaine* de Grégoras, à partir du livre XV ; cf. R. GUILLAND, *Nicéphore Grégoras, Correspondance*, Paris 1927, pp. vi ss.

le palamisme. Jean était en réalité hostile à Palamas, mais sa femme Hélène, fille de Cantacuzène, l'influçait en sens opposé. Ainsi quand, sur la demande d'un légat pontifical, Palamas et Grégoras furent invités à un débat qui eut lieu en présence de l'empereur, en 1355, ce dernier ne prit aucun parti et, bien que très probablement Grégoras l'ait emporté dans la discussion (1), il resta neutre.

C'est à la suite de la dispute de 1355 que Grégoras devient plus que jamais l'objet d'attaques diverses de la part des partisans de Palamas, inspirés peut-être par Cantacuzène. De la série de libelles qui parut alors, fait partie précisément notre opuscule. Cabasilas, y revisant le procès, cherche à reprendre au fur et à mesure les thèses fondamentales de Palamas, insistant avec quelque malignité sur l'un ou l'autre point des affirmations ou des attitudes de l'adversaire.

En général, Cabasilas ne semble pas apporter de nouveaux éléments au débat et l'intérêt du texte est uniquement documentaire. Il donne une bonne idée du degré de tension atteint par la polémique et met en lumière certains aspects de la personnalité de Nicéphore Grégoras, comme la violence dialectique, le platonisme (2), le goût pour la culture classique et pour les sciences exactes, aspects qui, s'ils fournissent à Nicolas Cabasilas des motifs d'ironie plus ou moins facile et parfois de dérision, n'en sont pas moins réels. Mais il essaie aussi de faire passer Grégoras pour un rhéteur vain et matérialiste, et on a alors l'impression qu'il force un peu la note.

Dans le but d'éclaircir certains points du texte et pour permettre d'en vérifier de nombreuses affirmations, nous avons réuni ci-dessous les passages les plus saillants de l'*Histoire* de Nicéphore Grégoras correspondant à notre texte.

*Naples.*

A. GARZYA.

(1) Le compte rendu qu'on en lit dans le livre XXX de l'*Histoire*, P.G. 149, même s'il doit être accueilli *cum grano salis*, ne semble pas laisser de doute à ce sujet.

(2) Cf. aussi, à ce sujet, le Cod. Neapol. gr. misc. XXII 1, contenant certaines réfutations d'Aristote du « platonicien » Grégoras.

## CONTRA GREGORAE INEPTIAS

- 518r] Ὁ δὲ σοφώτατος Γρηγορᾶς, ὡσπερ οὐκ ἀρκούντων  
 αὐτῶ τῶν Βυζαντίων εἰς θαῦμα, καὶ Θεσσαλονικέας  
 ἐνάγει πρὸς τοὺς ὕμνους τοὺς ἑαυτοῦ, γράμματα  
 πέμπων καὶ προσκυνεῖν μόνον οὐ κελεύων ἄνδρας  
 ἐλευθέρους καὶ μηδὲν εἰδότας ἢ λέγειν ἢ πράττειν 5  
 πρὸς ἡδονὴν οὐδενί — τοῦτο δὴ τὸ τῆς πόλεως ἦθος,  
 καὶ τὸ ἡδιστον. ὁ βέλτιστος, ὡσπερ ὁ Ξέρξης ἀναι-  
 δῶς χρησάμενος ταῖς ἐπιστολαῖς, καὶ ζητῶν ὡσπερ  
 ἄλλον τινὰ φόρον τὸν κρότον, τὴν γλώτταν κινήσας,  
 ἀπαιτεῖ τοὺς ἐπαίνους ἐν αὐταῖς ταῖς ὕβρεσι [ἴτι] 10  
 κατὰ τοῦ ποιμένος αὐτοῖς, ὃν οὕτω τιμῶσιν ὡς καὶ  
 τῶν ψυχῶν αὐτῶ παραχωρεῖν. θαυμάζω δὲ πρῶτον  
 μὲν εἰ τὴν γλώτταν ἠγνόησε τοῦ θαυμαστοῦ Θεσσα-  
 λονίκης καὶ τὸ παρ' ἐκείνης κατ' αὐτοῦ πῦρ, ἔπειτα  
 εἰ προσεδόκησε παρὰ Θεσσαλονικέων καλῶς ἀκου- 15  
 σαι, οἷ φαυλότατόν τε αὐτὸν οὐκ οἶδ' ὅπως πάσαι  
 ἠγοῦντο, τὴν <τ'> εἰς λόγους δύναμιν, ἣν ἐπαγ-  
 γέλλεται τοσοῦτον ἤδη χρόνον καὶ νῦν, περὶ τὸν Θεὸν  
 ἀσεβῆ. ἀλλ' ἴσως ἐκίνησε τὸν νοῦν τὸ τῆς κεφαλῆς  
 518v] κακόν, ὅπερ ἄνω καὶ κάτω τὸ τοῦ Θεσσαλονίκης σύγ- 20  
 γραμμα φέρεται· νῦν μὲν ἄρτι τῶν τῆς κεφαλῆς ἀλγη-

Cod. Coisl. 315, ff. 518-523 = C.

Tit.: κατὰ τῶν τοῦ Γρηγορᾶ ληρημάτων λόγος.

4 μονοου C 6-7 τοῦτο ~ ἡδιστον transposui: post κρότον  
 exhb. C 10 ἴτι seclusi 11 κατὰ ~ αὐτοῖς transposui: ante τ.  
 γλώτταν exhb. C 14 παρ C ἐκείνης ex corr. C 17 τ'  
 inserui 18 τοτουτον C 19 ἴσως C τῆς duplic. C

4 προσκυνεῖν ~ ἄνδρας cf. Arist., HA, 630b20 5 s. λέγειν ...  
 πρὸς ἡδονὴν Thuc., II, 65 8 de Xerxis epistolis cf. Thuc. I, 129  
 9 s. γλώτταν κινήσας cf. κ. λόγον Plat., R, 450a 12 τῶν ψυχῶν ~  
 παραχωρεῖν cf. Dem., XXVII, 50 (alut. Sept. 2 Ma., II, 28) 19 κινέω  
 eodem ac ap. Plat., Phdr., 245b usurp.

6 NICEPH. GR., hist., XXX, 326 (27): ὁ Γρηγορᾶς ... τὰς τῆς κεφαλῆς  
 ἀλγηδόνας παρὰ φαῦλον τέως ποιησάμενος διὰ τὴν ἀνάγκην...

21-23 Ibid., 267 (2): ἄρτι, τῶν εἰωθότων τῆς κεφαλῆς νοσημάτων  
 βραχὺ τι ἀνενεγκόντα τὸν Γρηγορᾶν ἤκε καλῶν ἐκ βασιλέως ὁ μέγας  
 λογοθέτης ὄτουδήποτε εἶνεκα· καὶ ἐπειδὴ παρακρούεσθαι οὐκ ἐπῆν,  
 ἀναστάς ἀπήει.

δόνων ἀνενεγκόντα τὸν Γρηγορᾶν ἤκέ τις ἀπὸ τοῦ βασι-  
 λέως κελεύων · νῦν δὲ ὁ δὲ Γρηγορᾶς, παρ' οὐδὲν θέμε-  
 νος τὰς τῆς κεφαλῆς ἀλγηθόνας, εἶπε τὸ καὶ τό, ὡς ἔοι-  
 κε, τὸν ἄλλον χρόνον πολλοῦ τινος ἄγωντῆν ἀλγηθόνα 25  
 καὶ ταύτην δίκην λαμβάνων παρὰ φαύλης κεφαλῆς. ἐπει  
 καὶ τὸ σύνταγμα πολλήν τινα καταψηφίζεται ζάλην τῆς  
 τεκούσης κεφαλῆς, καὶ οἶον δεῖξαι μὲν ἱκανῶς τὸν πα-  
 τέρα θερμὸν δὲ κινῆσαι γέλωτα · πρῶτον μὲν γὰρ καὶ 30  
 αὐτὸ τοῦνομα τοῦ συγγράμματος ἀγνοεῖ τε καὶ ὡς ἔτι  
 καλεῖν οὐκ ἔχομεν, ὥσπερ τῶν παρὰ φύσιν γεννωμένων.  
 εἰσάγει γὰρ ἑαυτὸν ὁ βέλτιστος, ὥσπερ ἐν σκηνηῇ,  
 λόγους τινὰς ἐπὶ τοῦ βασιλέως ἀνασπῶντα τῷ θαν-  
 μαστῷ Θεσσαλονίκης, καὶ νῦν μὲν θεολογίας πέρι 35  
 βουλόμενον χρηματίζειν, νῦν δέ, ὥσπερ ἐπιλελησ-  
 μένων ὧν προῦστήσατο λόγων, ἐπὶ κωμωδίαν τρέχοντα,  
 νῦν δὲ ποιητῶν μεμνημένον καὶ τουτωνὶ τῶν γελοιο-  
 519<sup>r</sup>] τέρων καὶ δλωσ πολλοὺς τινὰς καὶ παντοδαποὺς  
 συνείροντα καί, τοῦ θειοτάτου Θεσσαλονίκης δια-  
 λεγομένου, ἑαυτὸν μὴ δεδιότα μηδὲ καταδύομενον, 40  
 ἀλλὰ πάνν βοῶντα καὶ παρρησιαζόμενον, <ὡς> οὐ  
 τοῖς ἰχθύσι μᾶλλον ἢ τῷ Γρηγορᾷ προσῆκεν — ὥσπερ  
 ἄρα τὸν ἵππον Ἀχιλλέως οἱ ποιηταὶ πλάττουσιν εἰπεῖν  
 τι πρὸς τὸν Ἀχιλλέα καὶ μαντεύσασθαι τὴν τελευτήν.

30 ὡς ego : οὐκ C      32 εἰσάγει C<sup>2</sup> : ἐσ- C<sup>1</sup>      σκηνηῇ ex corr. C  
 36 προῦστήσατο ego : προιστ- ex corr. fere C (primit. ut uid. -εστ-)  
 41 ὡς inserui      44 τελευτήν et s. -τη- ut uid. ζ C

22 cf. Dion. Hal., IV, 67 ἐκ τραύματος ἄ.      23 s. παρ' ~ θέμενος  
 Plat., Phdr., 252a      24 cf. κεφαλαλγίαι Hipp., aph., III, 13      τὸ  
 καὶ τό Dem., XVIII, 243      25 τ. ἄλλον χρόνον Lys., XIV, 4  
 26 φαύλως ἔχειν Hipp., aph., II, 32      28 cf. ἡ τοῦ βίου ζάλη  
 Procop. Gaz., ep., 47      28 s. ὁ τῆς βίβλον πατήρ Plat. Phdr. 275e Synes.  
 ep. 1      29 κινῆσαι γέλωτα Xen., symp., I 14,      31 παρὰ φύσιν  
 Thuc., VI, 17      33 λόγους ... ἀνασπῶντα Soph., Ai., 302 ; Ar., ran., 903  
 36 προῦστήσατο i.e. « maluit » Plat., R, 531b      39 cf. Arist., EN,  
 1147a21 συνείρουσι μὲν τοὺς λόγους, ἴσασι δ' οὐπω      40 καταδύεσθαι  
 ὑπὸ τῆς αἰσχύνης Xen., Cyr., VI, 1, 35      41 παρρησιαζόμενον in malam  
 partem ut παρρησία est ap. Isocr., XI, 40      42 ἀφωνότερος τῶν ἰχθύων  
 Luc., Gall., 1 παροιμιάζων cf. Sext. Emp., M, II, 18 ; ἰχθύς autem de  
 insipienti dictum ap. Plut., II, 975b      προσῆκεν praesentis uī, ut ap.  
 Xen., an., VII, 7, 18 aliosque Atticorum ; cf. Thom. Mag., p. 287 R.  
 43 de Xantho equo cum Achille colloquente cf. A XIX, 403, XVII, 440

ὥστε οὔτε φιλοσοφίας οὔτε ποιητικῆς οὔτε ῥητορικῆς 45  
 εἶναι δοκεῖ, ἀλλ', ὃ μάλιστα εἰκὸς εἶναι, μῦθον, οἶμαι,  
 καλέσομεν τὴν πραγματείαν, κατὰ τοὺς Αἰσώπου μύ-  
 θους, οἳ φασὶ τῶν ζώων καὶ βουλευέσθαι καὶ λέγειν, οἷς  
 οὐκ ἔστι λόγος. ἔπειτα καὶ εἴ τις ἀνέχοιτο κατὰ μέρος 50  
 ἐπελθεῖν, τὸ Ἀριστοφάνους ἐκεῖνο βοήσει ἴδότε μοι  
 λεκάνην ἴν' ἐμέσω' τοσαύτης γέμει τῆς ἀηδίας. καὶ  
 οὔτω παντοδαπὴ τίς ἐστι καὶ ποικίλη κακῶν φορὰ.  
 ἃ μὲν οὖν, θεολογεῖν οἰόμενος, εἰς Θεὸν βλασφημεῖ  
 οὐκ ἤττον ὑπ' εὐθελείας ἢ κακουργίας, τὰ μὲν κατὰ τῶν 55  
 αὐτοῦ προβάλλει δογμάτων τὰ δὲ οὐδενὸς ἔνεκα · ὥστε  
 οὐδ' ἂν τις ἀνέχοιτο λύειν οὐδ' ἂν ἐπὶ τούτῳ διέλθοι,  
 εἰ μὴ καὶ τοῖς συμμαχοῦσιν ὡς πολεμοῦσιν ἐθέλοι τις  
 519ν] πολεμεῖν, ἄλλως τε καὶ τοῦ θαυμαστοῦ Θεσσαλονίκης  
 πολλάκις πρὸς τοὺς προστάτας τῆς αἰρέσεως ἀποδυσσα-  
 μένου καὶ δείξαντος μηδὲν ὑγιὲς ἐξ ὧν αὐτὸς τὴν εἰς 60  
 Θεὸν ἐσύλησε βλασφημίαν — οἴκοθεν γὰρ αὐτῷ προσῆν  
 οὐδὲ τοῦτο. ἃ δὲ καὶ λογικὰ προσάγει πρὸς κατασκευὴν  
 τῶν δογμάτων, ταῦτα δὲ τῶν βιβλίων τῶν παλαιῶν  
 ἀποτέμνων, καὶ ταῦτα διεφθαρμένα καὶ οὐ μᾶλλον 65  
 ἐκείνοις ἢ τούτῳ πρέποντα. πρῶτον μὲν οὖν τοὺς πρὸς  
 τὸν θειότατον Γρηγόριον λόγους διάλεξις ὀνομάζει · δια-  
 λέγεται δὲ οὐδαμῶς · τὰ πλεῖστα μὲν γὰρ λοιδορεῖται  
 καὶ διδάσκει τὸν διαλεγόμενον τοὺς τῆς θεολογίας λό-  
 γους, περὶ ὧν ἡ διδασκαλία. λαμβάνων ἀναισχύντως  
 τὸ ἐν ἀρχῇ ἐρωτᾷ δὲ πάνν ἀγροίκως, ἀφανίζων τὸν περὶ 70  
 ταῦτα κόσμον καὶ νόμον. καὶ οὐκ ἠδέσθη τὴν ἐπωνυ-  
 μίαν ἧς κοινωνεῖ τοῖς φιλοσόφοις · οἳ κελεύουσιν, ἐπει-

49 ἀνάχοιτο C prob.

62 προσάγει ex corr. C

50 ἐπελθεῖν i.e. « percurrere » Arist., EN, 1172b8 50 s. nub. 907  
 ubi ἴν' ἐμέσω fere add. M U, Et. M. Zon. γέμος - i.e. γόμος-  
 ἀπαξ εἰρ. ap. Aesch., Ag., 1221 53 Plat., R, 381e εἰς θεοὺς βλα-  
 σφημεῖν Sept., Da., III, 29 (96) εἰς τὸν Κύριον βλ. 54 εὐθήθεια,  
 κατ' εἰρωνείαν ut ap. Herod., VII, 16 56 λύειν « confuto » Plat.,  
 Gorg., 509a 61 s. εἰς Θεὸν ... βλασφ. cf. Sept., Ez., XXXV, 12 ; Apoc.,  
 XIII, 6 οἴκοθεν ut ap. Eur., Tro., 653 ; Med., 239 ; cf. Pind., N,  
 VII, 51 ; Lys. IV, 7 62 κατασκευὴ ut ap. Dion. Hal., ep. Pomp., 2  
 66 s. διάλεξις i.e. « colloquium » Wilck., Chrest., 155, 17 70 ἐρω-  
 τᾶ absolute dictum Arist., APr, 24a24 ; cf. Gal., V, 257

δὴν ἐρωτῶμεν διαλεγόμενοι μὴ συγγεῖν τὰς ἐρωτήσεις  
 μηδὲ παρέχειν τῷ προσδιαλεγομένῳ πράγματα, ἀλλὰ  
 κατάφασιν καὶ ἀπόφασιν προτείνοντας ἐρωτῶν πότερα 75  
 τίθεται ὅπως, ὁπότερα ἂν ἐθέλοι, συνείποι. δεῖ γάρ,  
 φησί, τὸν ἐρωτῶντα προσδιορίσασθαι πότερον τότε  
 520F] ἔστιν ὁ ἄνθρωπος ἢ οὐ τότε, καὶ παρέχειν ἐλέσθαι  
 ὁπότερον βούλεται ἀντιφράσεως μόριον ἀποφήνασθαι.  
 ἀλλὰ τᾶλλα μιμησάμενος Πλάτωνα — ὅτι τε ‘διαλό- 80  
 γους’ τὰ συγγράμματα καλεῖ καὶ ὅτι τὸ ‘ὦ ἑταῖρε’ καὶ  
 τὸ ‘μάλα μόλις’ καὶ τὸ ‘οὐχ ἔπη, ὦ ἑταῖρε’ καὶ τὰ τοιαῦ-  
 τα συνείρει — τοῦτο μόνον οὐκ ἐμιμήσατο, ἀλλ’, εὐ-  
 θὺς μὲν εἰσελθὼν, πρὸς ἱστορίαν τε καὶ ἔβλεψε καὶ  
 πολλὴν ἐνέχεε παροιμίαν. ἐπεὶ δὲ ἀνήνεγκε, καὶ ἔδει 85  
 τι καὶ φθέγγασθαι, πρὸς τὸν λόγον, πρὸς μὲν τὸν  
 διαλεγόμενον οὐδέν — οὐ γὰρ ἠξίωσε — πρὸς δὲ τὸν  
 βασιλέα πολλῶν αἰρέσεων ἔφησε γέμειν τὸν Παλαμᾶν  
 καὶ Νεστόριον τῇ πρὸς Θεὸν βλασφημίᾳ καὶ Ἀπολι- 90  
 νάριον παρελαύνειν · ὥσπερ τις τῶν ἐξ οὐρανοῦ κριτῆς  
 τῶν τῆδε πραγμάτων μόλις ἐπὶ τὴν ὑπόθεσιν κατῆλθε,  
 καὶ προδβάλλετο δεῖξαι τὴν θείαν μόνην οὐσίαν ἀκτι-  
 στον τὰ δ’ ἄλλα καὶ μετ’ αὐτὴν κτιστά, καὶ μάρτυρας  
 ἐκάλει τοὺς θεολόγους · καὶ αἱ μαρτυρίαι κατὰ τοῦ κα-

79 ἀποφῆνασθαι C    82 ἔπη C    85 πολλὴν ex corr. C    87 ἠξίωσε  
 an ἀ- incert.

74 παρέχειν ... πράγματα Herod., I, 115    75 κατάφασιν καὶ ἀπό-  
 φασιν Plat., *defin.*, 413c, *Soph.*, 263e; Arist., *Int.*, 17a25    82 μάλα-  
 μόλις *Theaet.*, 142b    οὐχ ἔπομαι Eutiphhr., 12a    83 συνείρω  
*contemptim* cf. ad 39    91 *Isocr.*, IV, 63 ἐπὶ τὴν ὑπόθεσιν ἐπανε-  
 λθεῖν (cf. Gal., VI, 124); *Sext. Emp.*, M, VII, 324 κατέρχομαι εἰς τὸν  
 ἀγῶνα    92 προδβάλλεσθαι prob. «*laccessere*», ut ap. *Mitteis, Chrest.*, 32,  
 I 14    93 s. μάρτυρας καλεῖν *Soph.*, *Tr.*, 1248

91 ss. *Ibid.*, 274 (4) : θεότητος πάντας καθάπαξ αὐτὸς [sc. ὁ Παλαμᾶς]  
 καλεῖ διαφόρους καὶ ἀκτίστους ... ὁμως εἰπάτω νῦν ποῦ τῆς ἱερᾶς τῶν  
 ἁγίων Γραφῆς εὕρισκει ἡτῶς πολλὰς ἀκτίστους θεότητος καὶ διαφο-  
 ρους τῆς θείας ἐκείνης οὐσίας... et sic plura Gregoras de uno atque increa-  
 to deque cunctis post increatum illum creatis, Athanasii testimonio saepe  
 adducto; cf. autem etiam XIX, 4, 2.

94 ss. *Ibid.*, 281 (9) : σὺ δ’ οὐκ ἦσθον κατὰ σεαυτοῦ κομίζων δν [sc.  
 Athanasium] ὑπὲρ σεαυτοῦ κεκόμικας.

λοῦντος. ὁ δ' οὐ συνή καθ' ἑαυτοῦ τὸ ξίφος ὠθῶν, 95  
 ἀλλ', ὡς ἐπὶ νίκη μέγα φρονῶν καὶ πολλοὺς λήρους  
 520<sup>v</sup>] ἐκχέας κατὰ τοῦ θειοτάτου Θεσσαλονίκης, μόλις καὶ  
 ἐκείνον εἰπεῖν τι συνεχώρησε συγκεχωσμένον ἤδη τῷ  
 πλήθει καὶ τῷ μεγέθει καὶ τῇ συνεχείᾳ τῶν ἐπιχειρη-  
 μάτων καὶ εἰπόντα μηδένα μὲν τῶν θεολόγων μάρτυρα 100  
 τῶν λεγομένων ἐπεισαγαγεῖν ἔχειν, οἴκοθεν δὲ βοηθῆ-  
 σαι τοῖς λόγοις · οὕτως αὐτῷ τῆς βοηθείας ἐμέλησεν.  
 ἐπὶ τούτοις ἐν μὲν ἔφησεν ὁ Γρηγορᾶς 'κείσθω σοι τοιοῦ-  
 το λῆμμα', εἶτα καὶ δεύτερον καὶ τρίτον καὶ μέχρι τῶν  
 πέντε καὶ πλείω τὰ λήμματα · οὕτω συνεχῶς ἔβαλλε. τὰ 105  
 λήμματα δὲ γενναῖα καὶ οἷα σιωπῆν ἐπενέγκαι τῷ Πα-  
 λαμᾷ. λαιδορία γὰρ ἕκαστον μακρὰ τις καὶ παντοδαπὴ  
 καὶ τῆς διανοίας <ἀν>αξία τοῦ φιλοσόφου ὅς εἰδέναι  
 μὲν ἐπαγγέλλεται 'τά τ' <ἐ>όντα τά τ' ἐ<σ>όμενα  
 110 προ' τ' ἔοντα'. καὶ γὰρ καὶ χρησμολόγος τις εἶναι βού-  
 λεται δοκεῖν καὶ Χαλδαϊκά τινα συνείρει καὶ μύθους  
 καὶ ἐπωδὰς πανταχοῦ καταχεῖ τῶν λόγων. ὁ τοῖνον πᾶν

101 τῶν λεγομένων C ex corr.: ἐπιλεγόμενων C primit. 108 ἀνα-  
 ξία ego: ἀξία C 109 ὄντα ... ἐσόμενα ... προ' τε ὄντα C

95 ὠ. ξίφος Herod., III, 78; Eur., Or., 291 96 μέγα φρονέω  
 Thuc., VI, 16 96 s. πολλὴν γλῶσσαν ἐκχέω Soph., fr., 929 P.  
 99 ἐπιχείρημα oppos. φιλοσόφημα Arist., Top., 162a16; D. H., Din., 6  
 101 οἴκοθεν cf. ad u. 61 102 αὐτῷ ... ἐμέλησεν cf. Aesch., Cho.,  
 946 103 κείσθω Arist., APr., 34b23 λῆμμα Top., 101a14  
 105 ἔβαλλε absolute dictum cf. Thuc., VIII, 75 106 γενναῖος i.e.  
 « uiolentus » ut est ap. Philostr., VAp, VI, 38; Julian., or., II, 101d  
 107 παντοδαπὴ contemptim cf. Plat., Soph., 228e 109 Arist., EN,  
 1180b35 οἱ σοφισταὶ ἐπαγγ. διδάσκειν 109 s. A, 70 112 Magorum  
 ἐπωδαί ap. Herod., I, 132 /πανταχοῦ cum genit. Plat. Phaed. 111a

99 ss. Ibid., 321 (24): ἔπειτα μὴ δυνάμενος ὅλως εὐρεῖν μαρτυρίαν  
 ἠντινανοῦν οὐδενὸς τῶν ἀγίων, παρὰ σαυτοῦ συνάγεις αὐτός, ὁ τῶν  
 ἀτοπωτάτων ἐστίν.

103 Ibid., 278 (5): ἐν μὲν οὖν, ἔφησε πρὸς αὐτὸν [sc. τὸν Παλαμᾶν]  
 ὁ Γρηγορᾶς, κείσθω σοι τοῦτο λῆμμα πρὸς κατηγορίαν κτλ.

106 de conuiciis in Palamam allatis apud Gregorae ipsius enarratio-  
 nem testimonium nec semel inuenitur; cf. ex. gr., XXX, 12: τούτων δ'  
 οὕτω λεγομένων [sc. a Gregora] τινὲς τῶν τῆς γερονσίας μάλιστα φίλων  
 τῷ Παλαμᾷ ὁμοδόξων ὁμοῦ καὶ συναγωνιστῶν ὑπεπιθύρυσαν πρὸς οὐδὲ  
 τῷ Γρηγορᾷ μὴ σκόπτειν μηδ' ἐς τοσοῦτον εἰρωνεύεσθαι πρὸς ἄνδρα  
 ἐπίσκοπον καὶ πολὺν τὴν τρίχα.

μέρος λόγου συναγαγὼν ἠγγνόησεν ὅτι, <ὅτι> καλοῦσιν οἱ ἀποδεικνύοντες λῆμμα, ἂν τε λογικῶς ἂν τε μαθημα-  
 τικῶς ἀποδείξαι δέη· ἀλλὰ τὴν λουδορίαν λῆμμα ἐκά- 115  
 λεσεν. οὕτω δέ φησι βαλόντα γενναίως ἔλεόν τε λαβεῖν  
 τὸν φιλόσοφον τῆς ἀμαθίας τοῦ Παλαμᾶ καὶ διδάσκειν  
 ἐπιχειρεῖν τί ὄνομα καὶ τί ῥῆμα — ἐκεῖνο <τὸν> ἐπα-  
 γαγόντα πρῶτον δεῖ θέσθαι, τί ὄνομα καὶ τί ῥῆμα, ὥσπερ  
 τινὰ στεργρὸν θεμέλιον. οὕτως ἐνόησε τὸν λόγον οὐκ 120  
 ὅτι δεῖ ὀρίσασθαι καὶ εἰπεῖν ὥσπερ ἄλλην τινὰ θέσιν τὸν  
 ὀνόματος καὶ ῥήματος ὄρον, ὥσπερ ἄς θέσεις πρὸ τῶν  
 μαθημάτων μανθάνομεν, ἀλλ' ὥσπερ οἰκοδομοῦσιν  
 ὑποθεῖναι δεῖ τὸν ὄρον, ἴσως πρὸς τὴν κρηπίδα τῆς νηὸς  
 ἰδῶν, πρὸς ἣν ἀνάγει τὰ ἑαυτοῦ καὶ ἣν τῆς ἑαυτοῦ ψυχῆς 125  
 ποιεῖται παράδειγμα. ἐκείνη γὰρ αὐτὸν παραιτεῖται  
 σιγῶντα πρὸς τὰς ἐρωτήσεις τῶν νέων, καὶ ἀντὶ νηὸς  
 ἄγκυρα γίνεται. ἐπειδὴν γὰρ περὶ ὄντινωνοῦν ἀπο-  
 ρῶσιν, εὐθὺς ἐκεῖνος ἐπὶ τὴν ναῦν καταφεύγει καὶ, μνη-  
 σθεῖς πολλοῦ φόρτου καὶ ὡς δυσχερὲς ἀνάγειν ἄ τις 130  
 ἂν αἰτοίη τῶν ἀγωγίμων καὶ προσθεῖς τὸ τὸ καθ' ἑαυτὸν  
 οὕτως ἔχειν, εὐθὺς ἔλυσε τὴν ἀπορίαν καὶ ἀγαπᾶν  
 κελεύει· πάννυ γὰρ ἀποδοῦναι τὸν λόγον καὶ ἀγαπῶσί  
 γε. οὕτω γὰρ αὐτοῦς ἐπαίδευσε μὴ γρύζειν ἐπειδὴν

113 ὅτι<sup>2</sup> inserui      118 τὸν inserui      134 γε C corr.: γαρ γε C  
 primit.      οὕτω ex corr. C

114 λογικῶς Arist., *met.*, 1029b13      μαθηματικῶς id., *ibid.*, 995a6  
 λογικὴ ἀπόδειξις id., *gen. anim.*, 747b28      116 βαλόντα γενναίως  
 cf. ad 105      ἔλεος neutr. Sept., *gen.*, XIX, 19; masc. ps., 83  
 (84), 12      118 ὄνομα oppos. ῥῆμα Plat., *Theaet.*, 168b      118 s. ὁ  
 ἐπάγων absol. ap. Arist., *APo*, 91b15; cf. *rhet.*, 1356b8      120 θεμέ-  
 λιος i.e. λίθος θ. Arist., *Ph.*, 237b13; cf. *Ath.*, VIII, 346a      122 ἔστι  
 ὄρος λόγος ὁ τὸ τί ἦν εἶναι σημαίνων Arist., *Top.* 101b39      123 οἰκο-  
 δομέω Paul., *I Cor.*, VIII, 1 sed cf. ad 119      128 s. ἀπορέω π. τινος  
 Arist., *Ph.*, 194a15      131 ἀγωγίμων ἀγεσθαι ἐν τῷ πλοίῳ Dem.,  
 XXXV, 20      132 ἀπορίαν λύειν Arist., *MM* 1201b1      134 γρύζω  
 de cane Sept., *Ex.*, XI, 7; cf. Ar., *Plut.*, 454; Alciphrr., III, 73

114 Cf. ad 106.

117 ss. 161 ss. *Ibid.*, 284 (10): πρῶτον γὰρ δεῖ θέσθαι, φησί [sc. Gregoras], τί ὄνομα καὶ τί ῥῆμα, οἷονεῖ τινα στεργρὸν θεμέλιον, ἔπειτα τί ἐστὶν ἀπόφασις καὶ κατάφασις κτλ.

παραληρηῶ. ἐγὼ δὲ ὑπὲρ τούτων εὐδαιμονίζω μὲν τὸν 135  
 Γρηγορᾶν οὕτω πείθοντα ῥαδίως καὶ θαυμάζω τῆς  
 521<sup>5</sup>] νεῶς τὴν δύναμιν, ὅτι μὴ μόνον πολλῶν αὐτὸν ἀπαλλάτ-  
 τει πραγμάτων ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐπαίνοις προστίθῃσιν·  
 ἅμα γὰρ κατάγει τὴν ναῦν καὶ πολλῶν παρὰ τῶν νέων  
 ἀπολαύει τῶν ἐγκωμίων· οὐχ ὀρῶ δὲ πῶς ἐκεῖνοι πεί- 140  
 θονται τὴν τοῦ Γρηγορᾶ ψυχὴν τῇ νηὶ προσήκειν τοῦτο  
 τὸ μέρος, εἰ μὴ τὴν γαστέρα ψυχὴν ἐνόμισαν ὀνομάζειν  
 καὶ μεγάλθυμον ἐντεῦθεν αὐτόν. οὕτω γὰρ καὶ ὅπως οὖν  
 προσήκει[ν] τὸ παράδειγμα· καὶ καινὸν οὐδὲν, ὅπου γε  
 καὶ εἰσιν ὧν ὁ θεὸς ἢ κοιλία. ἐπεὶ καὶ πάντα τῶν ἐν 145  
 αἰσθήσει πραγμάτων οὐδὲν ἀμείνω νοεῖ καὶ πάντα  
 ὕλης αὐτῷ γέμει καὶ κάτω βρίθῃ, κἄν σκῶψαι δέη  
 διαλεγόμενον τὸ σῶμα προφέρει κἄν ἐπαινεῖσαι τὸν  
 καλὸν ἐπήνεσε καὶ τὸν μέγαν καὶ ὃς ἐπὶ μεγάλοις ἀνα-  
 πνεῖ σπλάγχθοις. καίτοι τί λέγω; καὶ τοῖς μαθήμασι 150  
 γὰρ οὕτω σωματικῶς ἐπιβάλλει — καίτοι μεθιστάσι  
 τὴν ψυχὴν ἀπὸ τῶν σωμάτων ἐπὶ τὰ μείζω. καὶ ἀστρο-  
 νομῶν ἐν γλώσσει μὲν οὐδὲν φέρει τῆς ἐπιστήμης, σφαι-  
 ρῶν δὲ ἐμπίπλησι τὴν οἰκίαν καὶ πάντα βιβλίων γέμει  
 522<sup>r</sup>] καὶ διαγραμμμάτων, καὶ σκίμποδας καὶ ὀρόφους μεστούς 155  
 ἐπιδείκνυσι τῆς σοφίας καὶ πάντα μᾶλλον ἢ τὴν ψυ-  
 χήν. τὸ δὲ μείζον, καὶ ὅπερ αὐτὸν δείκνυσιν ἀνθρωπον  
 ὄντα πρὸς αἴσθησιν μόνον νοεῖν, οὐκ οἶδ' ὅπως κατὰ  
 τὰ ἄλογα τῶν ζώων, ὃ τι τὴν αἴσθησιν τὸν νοῦν αὐτὸν  
 οἶεται εἶναι. ὅτι δὲ ἀληθῆ λέγω ἐξ ὧν αὐτὸς περὶ νοῦ 160  
 διαλεγόμενός φησι γίνεται δῆλον. ἐπεὶ γὰρ τῆς πολλῆς

138 προστίθῃσιν ex corr. C      140 οὐχ C<sup>2</sup>: οὐκ C<sup>1</sup>      144 προ-  
 σήκει ego: -ήκεν C<sup>1</sup> -ήκειν C<sup>2</sup>      145 εἰσιν ego: ἔστιν C      151 καί  
 τοι C: an καὶ τοῖ<ς> scribendum (i. e. μαθήμασι ... τοῖς ...)?      155 σκίμ-  
 ποδαsex corr. C

135 παραληρέω Pl., *Theaet.*, 169a; cf. Hipp., *ep.*, I, 26 ι'      138 πραγ-  
 μάτων ἀπαλλάττειν Ar., *Ach.*, 269      139 ναῦς κατάγειν Xen., *Hell.*,  
 V, 1, 28      144 καινὸν οὐδὲν ut est οὐ καινόν ap. Hipp., *Int.*, 17  
 ὅπου γε Xen., *Cyr.*, II, 3, 11      147 ὕλη oppos. νοῦς Procl., *instit.*, 72  
 cf. Jambli., *myst.*, V, 11 κάτω βρίθῃ περὶ τὴν ὕλην      148 προφέρει  
 i. e. « reprehendit », cf. Dem., XXI, 190, iam Γ 64      151 ἐπιβάλλω  
 c. dat. (sc. τὸν νοῦν) Diod. S., III, 59      μεθίστημι similiter usurp. ap.  
 Xen., *Hell.*, IV, 8, 27      158 πρὸς αἴσθησιν Ptol., *Almag.*, I, 10

ἀμαθίας βουλόμενος τὸν Παλαμᾶν ἀπαλλάξαι, τελεω-  
 τάτην ἐξέθετο διδασκαλίαν περὶ ὄρου ὀνόματος καὶ  
 ῥήματος · ἃ παντὸς λόγου στοιχεῖον καὶ ἀρχὴν εἶναι  
 φησιν, οὐκ εἰδὼς ὁ βέλτιστος ὅτι τοῦ τινος ὄρου πρό- 165  
 τερός ἐστιν ὄρος καὶ τὸν εἰσόμενον τὸν ὀνόματος καὶ  
 ῥήματος ὄρον τὸν ὄρον ἀπλῶς προειδέναι προσῆκεν.  
 ἐπεὶ τοίνυν περὶ ὀνόματος καὶ ῥήματος ἰκανῶς ἐδίδαξε  
 καὶ ἔδει οὐδενὸς ἤδη, τὸν λόγον ἐπεισάγει χειραγωγῶν  
 τὸν μαθητὴν ἀπὸ τῶν μικροτέρων ἐπὶ τὰ μείζω · καὶ 170  
 φησιν · ‘εἰς γὰρ γένεσιν ὁ Θεὸς παράγων τὸν ἄνθρωπον  
 νοῦν παρέσχε καὶ αἰσθησιν · ὧν ὁ μὲν νοῦς ταυτότητα  
 σφύζων πρὸς τὰ ἐν κόσμῳ πράγματα, φωνῆς οὐ δεῖται,  
 522<sup>v</sup>] ἀλλ’ ἄμεσον τὴν τούτων κέκτηται γνῶσιν · ὡς γὰρ  
 ἔχουσι φύσεως ταῦτα, νοεῖ τὸν ἐφικτὸν τρόπον αὐτό- 175  
 θεν’. οὐκοῦν ὁ νοῦς αἰσθησίς ἐστι διὰ τοῦτο. εἰ γὰρ μό-  
 νη τῶν ἐν ἡμῖν γνώσεων ἢ αἰσθησις ἀμέσως τοῖς αἰσθη-  
 τοῖς ἐπιβάλλει καὶ ἀντιστρέφει καὶ ἔσται αἰσθησις τὸ  
 ἀμέσως τοῖς αἰσθητοῖς ἐπιβάλλον · ὁ δὲ νοῦς τῷ φιλο-  
 σόφῳ τοιοῦτος. οὐκοῦν αἰσθησιν εἶναι φησι τὸν νοῦν καὶ 180  
 τὰ αἰσθητὰ τῶν νοητῶν μηδὲν διαφέρειν. καίτοι, εἰ  
 μὲν ἵνα γνῶ φωνῆς οὐ δεῖται, καὶ πῶς οὐκ ἄτοπον  
 ἀνθρώπινον ὄντα νοῦν καὶ δεκτικὸν ἐπιστήμης εἰ δὲ  
 πρὸς τὴν διδασκαλίαν φωνῆς οὐ δεῖται; καὶ μὴν  
 οὐκ ἐστὶν ἄλλω τῷ τῶν πάντων τοῦς ἀνθρώπους ἀλλή- 185  
 λοις ἢ τῇ φωνῇ συγγενέσθαι. μᾶλλον δέ, τί δεῖ λόγων  
 ἐτέρων; αὐτὸς γὰρ ἑαυτὸν μετὰ μικρὸν εὐθὺς ἀνατρέ-

173 s. πράγματα ex corr. C ut uid. φωνῆς ~ γνῶσιν trans-  
 posui Gregoram secutus : post αὐτόθεν exhb. C 181 νοητῶν C ex corr. :  
 νοηθων νοητῶν C primit.

164 quid inter στοιχεῖον atque ἀρχή intersit expl. Arist., *met.*, 1070b23 ;  
 de στοιχείῳ generatim usurp. cf. autem Xen., *mem.*, II, 1, 1 167 προ-  
 σῆκεν cf. ad 42 169 χειραγωγέω Sept. *Iud.*, XVI, 26 (A) ; cf.  
 Muson., *fr.*, 15a, Hens. 171-176 Niceph. Gr., *hist.*, XXX, 287 (12)  
 172 ταυτότης Arist., *met.*, 995b21 176 Arist., GA, 731a33 ἢ  
 αἰσθησις γνῶσις τις 177 s. ἀμέσως Proc., *Inst.*, 30 αἰσθητός  
 oppos. νοητός Plat., *Pol.*, 285e ἀντιστρέφει impers. Arist., GC,  
 337b23 183 s. ἐπιστήμης δεκτικός Plat., *defin.*, 415a 187 μετὰ  
 μικρόν Matth., XXVI

πει καθάπερ οἱ μαινόμενοι · ἐπάγει γάρ · ἡ δὲ χρεία  
 κοινωνεῖν τῶν πραγμάτων ἀλλήλοις τοὺς ἀνθρώπους βια- 190  
 ζομένη, <καὶ τὰ τῆς ὄρεκτικῆς ψυχῆς ἐξαγγέλλειν ἀπόρ-  
 ρητα>, μεσίτη νοήσεως καὶ πραγμάτων διέγνωκε χρή-  
 σασθαι τῇ αἰσθήσει. οὐκοῦν οὐκ ἀμέσως τοῖς αἰσθητοῖς  
 ὁ νοῦς ἐπιβάλλει καὶ μὴν τὰναντία τούτων ἀνωτέρω δι-  
 δωσιν ἐννοεῖν · οὕτω παραπαίει καὶ τοσαύτην εἰσάγει 195  
 523F] τῷ λόγῳ ζάλην, ἴσως Θεσσαλονικεῦσι βασκαίνων εἰ  
 λάβοι κοινωνοὺς τῆς φιλοσοφίας. τοῦτο γὰρ προβάλλ-  
 λεται πρὸς τοὺς μαθητιῶντας τῶν νέων. βασκαίνειν  
 γὰρ αὐτοῖς φησι καὶ διὰ τοῦτο μὴ παρέχειν τὴν γλῶτ-  
 ταν. ἐγὼ δὲ οὐ τοῦτο θαυμάζω τὸν ἄνθρωπον, ὅτι τοὺς 200  
 ἑταίρους αἰσχυρόμενος καὶ τὴν ἐν τοσοῦτῳ γήρα περι  
 λόγους μελέτην βάσκανος εἶναι βούλεται δοκεῖν, ἐλό-  
 μενος κάκιστος λογίζεσθαι μᾶλλον τὴν γνώμην ἢ φαῦλος  
 λόγων τεχνίτης καὶ κακουργὸς ἢ δυστυχῆς — οὐ τοῦτο  
 τοίνυν θαυμάζω τὸν ἄνθρωπον ἀλλ' ἀνθ' ὧν ἐδυνήθη,  
 τὰ μὲν διδάσκων τὰ δὲ μαθάνων, ἐν τοσοῦτῳ πελάγει 205  
 καὶ λόγων καὶ χρόνου τὴν ψυχὴν ἀπαθῆ διατηρηῆσαι,  
 καθάπερ τοὺς θαυματοποιοὺς θαυμάζομεν, ἀπαθεῖς  
 κακῶν καὶ πῦρ καὶ ὕδωρ καὶ ξίφη διερχομένους.

190 s. καὶ ~ ἀπόρρητα Gregoras : om. C 191 μεσίτη C ex corr. :  
 μεση μεσίτη C primit. 195 βασκαίνων ego : -αίων C 206 ἀπαθῆ  
 ego coll. u. sq. : ἀμαθῆ C

188-192 Niceph. Gr., *hist.*, XXX, 287 (92) 188 ss. χρεία ...  
 βιαζομένη cf. Antiph., III, 2, 1 190 ὄρεκτικὸς νοῦς Arist., *EN*,  
 1139b4 194 ληρεῖν καὶ παραπαίειν Ar., *Plut.*, 508 ; παραπ. autem  
 de « delirio » Gal., X, 850 195 ζάλη cf. ad 28 βασκαίνω i.e.  
 « fascino » Arist., *probl.*, 926b24 ; Sept., *De.*, XXVIII, 56 203 λόγων  
 τεχνίτης Aeschin., I, 170 205 s. πέλαγος τῶν λόγων Plat., *Prot.*,  
 338a 207 θαυματοποιός « praestigiator » Plat., *Soph.*, 235b

188 u. contra XXX, 331 (28) : ὁ Παλαμᾶς ἀχθόμενος ... μεμηρότων  
 οὐδὲν διακείμενος ἄμεινον.

200 Nicephorus natus erat annos fere sexaginta, paulo iunior quam  
 Palamas, cuius « senectutem » saepius tangit : XXX, 10, etc.

207 s. de istis funambulorum muneribus cf. Ph. Κουκουλῆς, *Βυζαντι-  
 νῶν βίος καὶ πολιτισμός*, Athènes 1949, III, p. 256 ss.

# DAS PETRUS-BEKENNTNIS IN DER SLAVENMISSION

## (REFERAT)

Eine Untersuchung wie die von J. Ludwig über *Die Primatworte Mt 16, 18.19 in der altkirchlichen Exegese* <sup>(1)</sup> lässt in ihrer wohl unumgänglichen, aber doch spürbaren Beschränkung auf die griechisch-lateinische Überlieferung kaum ahnen, dass gelegentlich auch die nationalsprachigen Bibeln interessante exegetische Beiträge geliefert haben, zu denen sich keine Parallelen finden. Das zeigt gerade an dieser Stelle das altkirchenslavische Neue Testament.

Fr. Grivec hat kürzlich <sup>(2)</sup> die Aufmerksamkeit der Theologen und Slavisten erneut auf die Form gelenkt, die Matth. XVI 18 in folgenden altslavischen Handschriften angenommen hat : 1. in dem glagolitisch geschriebenen Cod. Vat. Slav. 3 « Assemanianus », einem typischen Lese-Evangelium 11. Jahrhunderts, wahrscheinlich aus Ochrid, 2. dem kyrillisch geschriebenen Evangelium des Dobřejšo heute in Sofia und Belgrad, einem westmittelbulgarischen Viererevangelium 13. Jahrhunderts, 3. im Evangelium von Nikolja, um 1400, sowie 4. dem eng verwandten Bologneser Codex des Hval vom Jahre 1404, Tetraevangelien aus dem konservativen Milieu der Bogomilen. Hier überall steht nämlich eine Übersetzung des *ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ οἰκοδομήσω μου τὴν ἐκκλησίαν*, die im Deutschen nicht anders wiederzugeben wäre als : « Auf diesem Petrus will ich meine Gemeinde bauen », mit einem maskulinen Pronomen, nicht etwa irgendeinem Äquivalent für « Auf diesem Felsen », wie es die andern altkirchenslavischen Evangelientexte aufweisen. P. J. Šafaříks philologische Empfindlichkeit liess ihn allzu rasch auf

(1) *NTliche Abh.* 19, 4 (1952).

(2) *Na semě Petrě*, in *Slovo* 4-5 (1956), S. 24-46.

die *ultima ratio* der Philologen verfallen und hier ein Schreiberversehen annehmen (1). V. Jagić ordnete die Stelle lediglich unter die unübersetzt beibehaltenen Graeca der slavischen Bibel ein, die sich ja auch sonst finden (2). Auch die älteren Theologen wie J. Gagarin und D. Palmieri nahmen den hier gewagten Wortlaut offenbar nicht sehr schwer. Dabei wird hier in der *antithèse classique*: « primauté de Pierre — primat de la foi, où il advient soit que Πέτρος, en tant qu'individu particulier, absorbe πέτρα, soit que πέτρα se dresse contre Πέτρος » (3), doch offensichtlich in einer überraschenden, ja radikalen Weise die erste Position bezogen, der Felsen also weder Christus gleichgesetzt (wie bei Origenes, Eusebius, Augustin, Hieronymus usw.), noch dem Glauben (wie bei Theodor von Mopsuestia, Johannes Chrysostomus, Kyrill von Alexandrien, Johannes Damascenus, Ambrosius und noch Luther), aber auch nicht eigentlich gleich dem « Felser » Petrus (4) (wie bei Ephrem dem Syrer, Basilius und den beiden Gregoren von Nazianz und Nyssa), es wird viel mehr die Polarität der Aussage sozusagen rückgängig gemacht und rein sprachlich der Zustand wieder erreicht, der im Aramäischen zu vermuten ist, wobei aber das Homonymenspiel, das dort in irgendeinem Grade vorgelegen haben muss (5),

(1) Vgl. F. MIKLOSICH, *Lexicon palaeoslovenico-graeco-latinum*<sup>2</sup>, Wien 1862-65, S. 561.

(2) So wäre allenfalls die Lesart des Srećković-Evangeliums aus dem 13. Jahrhundert *na sej petrě* mit femininem Pronomen aufzufassen, s. GRIVEC, S. 45 Anm.

(3) H. CLAVIER, *Πέτρος και πέτρα*, in *NTliche Stud. f. R. Bultmann, Zs. f. NTliche Wiss.*, Beih. 21 (1954), S. 95.

(4) Wie Zwingli zu bilden wagte, s. CLAVIER, S. 98 f., Anm. 24, vgl. schon J. H. KISTEMAKER, *Exeget. Abhandlung über Matth. XVI, 18-19 und XIX, 3-12, oder über den Primat Petri und das Eheband*, Göttingen 1806, S. 7 f.

(5) Clavier erklärt es als Spiel mit einem reinen Appellativ und einem noch halb appellativen, als Appellativ noch aktualisierbaren Proprium nach Art unseres *Karl*, also als « l'intervalle ... d'une majuscule à une minuscule, » und versucht, den alten Doppelsinn umständlich zu umschreiben als: « Te voilà bien, en ce moment (l'instant du témoignage), le Rocher que j'ai désigné, le roc en tant que symbole de fermeté et de solidité ; c'est sur ce roc que tu es devenu, et que doit être tout disciple, que je bâtirai... » (S. 107). Der Scharf-

preisgegeben ist. In einer fast volkstümlich anmutenden, gewissermassen kurzgeschlossenen Metaphorik, ohne alle Allegorese, wird der Name, einmal genannt, in der weiteren Verheissung bloss wiederholt, der Kampf zwischen Majuskel und Minuskel zugunsten der ersteren entschieden <sup>(1)</sup>.

Auch der Text der anderen altkirchenslavischen Handschriften mit seinem *na semъ kamene* gibt das Homonym preis; das muss in solchen Fällen ja für gewöhnlich jeder Übersetzer und kann nur selten Ersatz bieten, und wie sollte er es hier können, wo im Grunde vor der sprachlichen Schwierigkeit eine theoretische steht und die blossе Übersetzung schon zu einer Art Parteinahme wird <sup>(2)</sup>. Während das Grie-

sinn aller syrischen und aramäischen Rückgriffe scheint mir aber nutzlos, solange wir das rhetorische Genus der ganzen Äusserung Christi nicht ganz eindeutig zu bestimmen wissen. Dass es sich um keinen blossen Namenwitz handelt, weil « Witze » dieser Art als Genus noch gar nicht in Betracht gezogen werden können, zeigt gerade H. v. CAMPENHAUSEN in derselben *Festschrift f. Bultmann*, S. 189 ff. Die Namenspiele aller späteren Zeiten, die erst vom Wortlaut und von der Metaphorik der Matthäusstelle zehren, nach Art jenes *Nomine de petra nomen trahis optime Petre* (an Petrus v. Cluny im Vat. Reg. Lat. 1357, 12. Jhs, nach L. BETHMANN, *Arch. d. Ges.* 12, 1874, S. 318), oder jener Apostrophe Stefan Javorskijs an Peter I.: *Petre! ty esi kameń* (V. V. VINOGRADOV, *Očerki po ist. russ. lit. jazyka XVII-XIX vv.*, Leiden 1949, S. 26), bieten gar keine Anknüpfungsmöglichkeiten, denn es handelt sich hier um eine Wiederherstellung des Grundsinns im Sinn einer « Urnamengebung », die erst im Zusammenhang der allgemeinen Namengebung deutlich wird (Clavier verweist S. 107, Anm. 67, z.B. mit Recht auf die naheliegende Parallele zu Abraham), ausserdem ist vielleicht wirklich die Symmetrie der beiden Bekenntnisse wesentlich, auf die der Traktat von W. COLLATZ (Gotthold Arnfried), *Die Kirche im Gericht des Bekenntnisses*, Hamburg (1947) seine Argumentation baut. Die Arbeit von G. GANDER, *Le sens des mots πέτρος πέτρα... dans Matth. 16, 18a*, in *Rev. de Théol. et de Philos.*, Lausanne 1941, kenne ich nur durch Clavier.

(1) Wobei vielleicht JOH. I 42 zuhülfe kam: *Ty narečeši se kifa. eže sōkazaetō se petrō.*

(2) Beispiele solchen Ersatzes in der altkirchenslavischen Bibel gibt GRIVEC, S. 30 f. Das einzige Beispiel moderner slavischer Übersetzungen, das wenigstens noch die lose Bindung der Alliteration zwischen den beiden Hauptbegriffen der Petrus-Stelle bietet, finde ich, sicherlich als Zufallsprodukt, im Slovenischen, wo die Bedeu-

chische also mit seiner *figura etymologica* wenigstens einen Teil des Gleichklangs retten kann, muss das Kirchenslavische verzichten; wie rational aber, wie ausschliesslich architektonisch wirkt das Bild von dem Felsen als Grundstein des Kirchenbaus in *na semō kamene* gegenüber diesem *na semō Petrě* der erwähnten Codices.

Fr. Grivec, in dessen Person sich Theologe und Slavist glücklich vereinigen, ist nun den Zusammenhängen näher nachgegangen, in denen diese zweite Fassung steht, und hat Überraschendes zutage gefördert. Zunächst gelingt es ihm, die Lesart zu datieren, zu lokalisieren und zu attribuieren.

Die Datierung wird dadurch erleichtert, dass die älteste der überliefernden Handschriften, der Assemanianus, den nachweislich von Kyrill zuerst übersetzten Typ des Apkraos-Evangeliums verkörpert. Da aber auch die gängigere Lesart der sonstigen älteren Codices durch die Überlieferung als «echt» (*authentique*) erwiesen wird, so fragt es sich und hat man sich auch gefragt, welche wohl «richtig» (*vrai*) ist, und hier neigte man bisher dazu, die Lesart des Assemanianus, eben weil sie nicht zu übersetzen, sondern «beizubehalten» schien, als älter anzusehen.

Grivec weist nun mit Recht darauf hin, dass sie recht eigentlich weder das eine noch das andere tut, sie gibt ja vielmehr gerade etwas preis, sie interpretiert damit bereits, und zwar einseitig. So verwandelt er das Entweder-Oder in ein Sowohl-Als auch und meint, beide Lesarten seien Ergebnisse derselben philologischen Arbeit Kyrills und seiner Schule. Beide Lesarten seien also gleich «richtig», sie gäben nur zwei Arbeitsgänge wieder, wobei die Fassung des Lese-Evangeliums die unbefangene Freiheit mündlicher Auslegung widerspiegele gegenüber der korrekteren aber blässeren Fassung in den schrifttümlichen Tetra-Evangelien nach Art des Zographensis. So wird also eher *na semō kamene* durch *na semō Petrě* glossiert<sup>(1)</sup>. Wenn Grivec aber die Überset-

tungsentwicklung von *pečina* = «Fels» dies ermöglicht, s. St. Kuzmics, *Nóvi Zákon* (1771), Ausg. Güns 1848, S. 32: *ká szi tí Peter, i na eto pecsino bom czimprao czérkev mojo.*

(1) Beide Lesarten stehen dem Griechischen also so gegenüber, wie in Joh. I 42 dem *ὁ κληθήσῃ Κηφᾶς (ὃ ἐρμηνεύεται Πέτρος)* das

zung « Auf diesem Petrus » unter die Versuche der kirchenslavischen Bibel einreicht, Rhetorica des Originals mit eigenen Mitteln zu ersetzen, so scheint er mir zu übersehen, dass ja nur für den gebildeten Theologen, der den Streit um die Primatworte schon kannte, allenfalls so etwas wie ein rhetorischer Tropus sichtbar wurde: Der naive Hörer aber hörte zwei Mal denselben Namen und nahm die Stelle auch sicherlich schlichtweg hin.

Lokalisieren und attribuieren kann Grivec die Lesung weiterhin, indem er sich auf die ihr zugrunde liegende Anschauung besinnt, die zweifellos nicht nur den Felsen gleich Petrus setzt, sondern Petrus aufs Deutlichste als Grund der Kirche hervortreten lässt. Obwohl sie also den römischen Primat nicht ausspricht, so widerspricht sie ihm doch nicht geradezu; sie ist, wenn nicht römisch, so doch katholisch im ursprünglichen Sinn. Den überschismatischen, ökumenischen Charakter der Slavenmission hat man in letzter Zeit ja immer klarer erkannt, und gerade Grivec hat ihn verschiedentlich deutlich gemacht <sup>(1)</sup>. Am eindrücklichsten tritt gerade diese Seite ihres Anspruches in der Rolle der Reliquien des zweiten Nachfolgers Petri, des Römers Clemens hervor, die rein materiell Ost und West in einen Bereich der Verehrung zusammenbanden, da Kyrill sie in Cherson einbrachte und nach Rom zurückführte, wo sie ihm alle Tore öffneten. Soweit das Clemens-Patrocinium reicht, reicht aber auch die Verehrung und Anerkennung seines Vorgängers Petrus, dessen Sonderstellung in der Heilsgeschichte ihm auch überall da Volkstümlichkeit und natürlichen Primat sicherte, wo Rom als Gefäß dieses Primats nicht im Vordergrund des Interesses stand <sup>(2)</sup>. Im übrigen ist ja auch die Slavenmission,

*tu vocaberis Cephas. quod interpretatur Petrus* der Vulgata und Luthers: *Du sollst Kephass heißen (das wird verdolmetschet, ein Fels)*. Übersetzung und « beibehaltener » Ausdruck stehen im übrigen in der kirchenslavischen Bibel auch öfters nebeneinander, wie GRIVEC, S. 27 an mehreren Beispielen zeigt.

(1) Ich darf aber auf einen eigenen Beitrag verweisen: *Das Land ohne Apostel und seine Apostel*, in *Festschr. f. Dmytro Čyževskýj*, Osteuropa-Inst. FU Berlin, *Slavist. Veröff.* 6 (1954), bes. S. 137 ff.

(2) So auch in unserer Literatur, s. etwa O. SCHLISSKE, *Die Apostel in der dt. Dichtung des MAs*, Diss. Münster 1931, S. 2 f. 12 ff. usw. *passim*.

ungeachtet ihres byzantinischen Ursprungs, mit Rom sachlich verbunden und mit Petrus überdies : In der Petruskirche als erster wird nach der Translation der Clemensreliquien slavische Liturgie gesungen <sup>(1)</sup>, und vielleicht ist es sogar die Petrus-Liturgie <sup>(2)</sup>. Wo der H. Clemens verehrt wurde, da konnte man annehmen, dass auch der römische Primat zumindest geduldet wurde, und so steht auch hier die Slavenmission, ohne sich in einer Entscheidung festzulegen, über den Parteien, die sich gerade in ihrer Wirkungszeit zu gruppieren begannen, und gerade in dieser Freiheit scheint sich als ihr Erbe auch die serbische Kirche bis mindestens 1300 gehalten zu haben, was Grivec durch die doppelte Taufe des Stephan Nemanja und andere Zeugnisse erneut in Erinnerung bringt <sup>(3)</sup>.

Nach Clemens, dem wahren « Slavenapostel », nannte sich nun sicherlich der Schüler der Slavenlehrer, Clemens, der späterhin, wie manche Pseudepigraphen zeigen, oft genug mit dem Römer verwechselt <sup>(4)</sup> und deshalb als *Bulgaricus* von ihm abgehoben wird. Dieser Clemens, der seinen Meister Kyrill ausdrücklich in die Reihe der Apostel nach Petrus und Paulus einordnet <sup>(5)</sup>, musste seinen Byzanz allzu nahe gelegenen Sprengel gegen Byzanz bewusst in jene ökumenisch

(1) *Vita Constantini*, Kap. 17.

(2) Vgl. D. ČYŽEVŠKYJ, *K voprosu o liturgii sv. Petra*, in *Slovo* 2 (1953), S. 37-41, mit Literatur.

(3) S. GRIVEC, S. 43 f. und Anm. 25, ferner denselben, *Synthronos - Sŏprĕstolnŏbŏ*, in *Slovo* 1 (1952), S. 17 und Anm. 32, ferner etwa V. ČOROVIĆ in *Narodna Enciklopedija* 3 (1928), S. 41.

(4) Wie er andererseits, zumindest dem Wirkungsfeld nach, mit seinem Lehrer Kyrill verwechselt wird. S. schon V. I. GRIGOROVIĆ im *Žurn. Min. Nar. Prosvešč.* 1847/1 (mir nur zugänglich in der Fassung : *Aufschlüsse über die Apostel der Slawen, in der Europäischen Türkei gesammelt*, in *Arch. f. wiss. Kde. v. Russland*, hrsg. v. A. ERMANN, 6 [1847], S. 352 ff., bes. 368).

(5) S. N. K. NIKOL'SKIJ, *K voprosu o russkich pišmenach...*, in *Izv. po russ. jaz. i slov.* 1/1 (1928), S. 27, zur Pochvala Kirilu 8 (s. A. TEODOROV-BALAN, *Kiril i Metodi I, Univ. Bibl. Pomagala* 1, 1920, S. 113 Z. 14 ff.), die in zwei Handschriften Clemens zugeschrieben wird, und zwar charakteristischer Weise im Mihanović-Sbornik des 14. Jahrhunderts wieder dem Clemens Romanus (s. Fr. GRIVEC, *Žitja Konstantina in Metodija*, Ljubljana 1951, S. 25 f.).

gedachte Slavenheit einfügen, die Kyrill als Objekt seiner Bemühungen gleichzeitig voraussetzte und schuf, und er tat dies u.a. durch kräftige Verbreitung des Clemens-Kultes. Er mag also die vereinfachende Deutung, die vielleicht schon seine Lehrer den Primatworten gelegentlich gegeben hatten, in den Text der Handschriften gesetzt haben, die seinem Scriptorium Ochrid entstammten, wie der Assemanianus es vermutlich tut. Aus diesem Zentrum und von diesem Propagator wird also, so meint Grivec, mit Wahrscheinlichkeit die Lesart *na semě Petře* ausgegangen sein, die in ihrer genialen Einseitigkeit also zwar «echt» und «richtig», aber mehr klementinisch als kyrillisch wäre.

Für diese Ansicht glaubt Grivec nun noch eine unerwartete weitere Stütze gefunden zu haben, und zwar in der Ikonographie.

Gerade in Ochrid, und zwar in der Marienkirche, die später gleichfalls Clemens geweiht wurde, hat man 1950-51 einen der wertvollen Freskenzyklen freigelegt, die uns in den letzten Jahren Jugoslawiens mittelalterliche Kunst von einer ganz neuen Seite kennen gelehrt haben (1). Sie stammen vom Jahre 1295, sind den Malern Eutychos und Michael, dem Sohn des Astrap, zuzuweisen und stehen im Zusammenhang einer deutlich erkennbaren Schule, die den Monumentalstil des 13. Jahrhunderts in einen zarteren, genrehafteren überleitet und neben der byzantinischen Tradition, aus der sie stammt, doch auch gewisse westliche Einflüsse ahnen lässt. Hier findet sich nun in einer Heiligengruppe gegenüber dem H. Clemens, den Schlüssel seines Amtes um den Hals, Petrus *en face* abgebildet, wie er, den Satan untertretend, auf der rechten Schulter, mit der linken Hand unten nachstützend, ein grosses Kirchengebäude trägt, während Christus mit aufgehobener Linken segnend im Hintergrund sichtbar ist (2).

Das gleiche kräftig-konkrete, fast naive Motiv findet sich noch in einem Fresko der einstmals bedeutenden Erlöserkirche in Žiča, die im 13. Jahrhundert erbaut und im 14. aus-

(1) S. R. L. H. HAMANN-MAC LEAN, *Aus der malichen Bildwelt Jugoslawiens*, (Marburg) 1955, S. 12.

(2) Schwarz-weiße Abbildungen beider Fresken s. bei Grivec S. 38 und 43.

gemalt wurde, eine halbe Generation jünger als in Ochrid und mit einigen Unterschieden im Einzelnen. Hier ist es Paulus, dem Petrus gegenübersteht, aber auch hier trägt der *en face* stehende Heilige eine Kirche mit kräftigen Armen und das gebogene rechte Bein anstehend, auf dem Haupt (1). Die Fäden von Ochrid nach dem nördlicheren Žiža sind ohne weiteres zu ziehen, eine Beeinflussung ist klar.

Diese sonst gänzlich vereinzelte Auffassung von Petrus als *T r ä g e r* der Kirche in des Worts verwegenster Bedeutung, die deutlich genug mit der Wirkungsstätte des bulgarischen Clemens verbunden ist, glaubt Grivec nun sozusagen als Illustration der besprochenen Lesart beanspruchen zu können: Hier scheint ihm wirklich « auf diesem Petrus » die Kirche zu ruhen, hier die kühne Vereinfachung vom Text ins Bild übernommen.

Abgesehen von dem Zeitunterschied, den Grivec selbst bedenkt, und aller Reserve, die er sich selbst auferlegt, scheinen mir aber gewisse andere Bedenken diesen Zusammenhang zu gefährden, die ich nacheinander vornehmen möchte.

1) Die Lesart, die hier illustriert sein soll, ist nur in der slavischen Diktion verankert. Zu den Fresken ist aber, wie Grivec angibt, Matth. XVI 18 auf griechisch hinzugemalt. Der augenfällige Zusammenhang fehlte also selbst für den zeitgenössischen Betrachter.

2) Das Bild setzt die Doppelbedeutung von *crkvy* = « Kirchengebäude » und « Gemeinde » voraus (2). Dass sie um 1300 da war, ist mir zwar wahrscheinlich, es bedarf aber doch immerhin erst eines näheren Nachweises, wie die semantischen Gewichte verteilt sind, vielmehr: Es ist auch mit der Frage nach der Etymologie von *crkvy* verkoppelt. *Ἐκκλησία* hat sicherlich schon um 300 Gemeinde u n d Gebäude bedeutet, *basilica* wird im allgemeinen *promiscue* damit gebraucht, hat

(1) In beiden Fällen wollte man offenbar den Nimbus nicht verletzen, so dass die Perspektive irrational erscheint.

(2) Das Missverständnis in *Gal. IV 17 ἐκκλησία* = *crkvy* (anderswo richtig: *otlučiti*) liegt wohl jenseits jeder solchen Alternative, die Etymologie von Pamva Berynda (1627) *cerkov' est' nazvana ot carja* im Bereich junger gelehrter Spekulation, s. MIKLOSICH, *Lex.*, S. 1106.

sich aber offenbar im Zusammenhang mit dem Kirchenbau gerade auf dem katholischen Balkan verbreitet, was mir auch dann wichtig scheint, wenn man die etymologische Herleitung von *crьky* aus diesem Wort ablehnt (1). Setzt man an, dass nur die erste der beiden Bedeutungen, also «Kirchengebäude», gültig gewesen wäre (2), so würde aus dem Bilde nur hervorgehen, dass die beiden Kirchen in Ochrid und Žiča, wiewohl beide Petrus nicht eigentlich geweiht, in seinem als des Apostelfürsten Schutz ruhten, Petrus trüge dann das Modell der Kirchen nicht sehr viel anders, wenn auch technisch anders, als schon der H. Vitalis in Ravenna und später so manche Stifterfigur es tut (3). Das ist wohl auch nicht von vorn herein unmöglich.

3) Das Bild des Kirchenträgers Christus scheint mir im übrigen doch kaum unmittelbar aus der Lesart «Auf diesem Petrus will ich meine Kirche bauen» zu entwickeln. Als einziges *tertium comparationis* bleibt eigentlich doch nur die Praeposition auf.

(1) S. G. GUNNARSSON, *Das slav. Wort für Kirche*, in *Upps. Univ. Årsskr.* 1937: 7, bes. S. 52. Über die Semantik der germanischen Wörter, von denen man das slavische Wort für gewöhnlich herleitet, s. die Literatur bei L. SADNIK - R. AITZETMÜLLER, *Handwb. z. d. aksl. Texten*, Heidelberg - 's Gravenhage 1955, S. 221, Nr. 96. Den merkwürdigen Versuch A. VIKTOROVs, *Kirill i Metodij*, St. Pbg. 1865, S. 389, *crьky* aus *circus* herzuleiten, möchte ich nicht unerwähnt lassen. Wie später der abstrakte Begriff «Kirche überhaupt» über den terminologisch gesonderten Wörtern für die Kirchen der einzelnen Konfessionen liegt, deuten die Bemerkungen von M. MURKO, in *DLZ* 35 (1914), Sp. 1618, wenigstens an.

(2) Wozu man vielleicht ein Recht hätte, wenn man die Volkstümlichkeit der Überlieferung betonte. Der folkloristische Begriff «Kirche» ist in der Regel konkret, so z.B. auch ausnahmslos im russischen geistlichen Volkslied, s. G. ФЕДOTOV, *Stichi duchovnye*, Paris 1935, S. 101, der betont, dass die Ekklesiologie überhaupt nicht im Mittelpunkt der Volksreligion stehe, andererseits auch in dem konkreten Begriff die religiöse Ganzheit der Kirche durchaus gefühlt werde.

(3) Ich weiss nicht und kann es an den nicht sehr deutlichen Reproduktionen bei Grivec nicht nachprüfen, ob die Kirchen, die Petrus im Bilde trägt, irgendwelche deutbaren realen Beziehungen erkennen lassen.

(4) Petrus ist auf den Fresken nicht der einzige Überlieferungs t r ä g e r : In Žiča trägt sein Gegenüber, diesmal nicht Clemens, sondern Paulus, eine Schriftenrolle auf dem Haupt, dasselbe soll in Sopočani der Fall sein <sup>(1)</sup>. Auch Grivecens Hinweis, dass die römische Auffassung des Primats eine fast volle Gleichberechtigung des Apostels Paulus nicht nur nicht ausschliesse, sondern ausdrucklich mit voraussetze <sup>(2)</sup>, scheint mir hier, wo es um Petri Primat im engeren Sinne geht und daher keine Symmetrie möglich ist, die Symmetrie nicht gänzlich zu klären, die doch ikonographisch tatsächlich vorliegt; eher wird sie dagegen verständlich, wenn man zunächst im Bereich eben des Ikonographischen bleibt und auf die dogmatischen Konsequenzen verzichtet.

5) Der Kirchenträger scheint mir nämlich viel eher dem Traditionsbereich zuzuordnen, der in der Antike mit dem arkadischen Mythos des Atlas beginnt <sup>(3)</sup>, denn auch der trägt als unmittelbar beteiligt an der Hierarchie des Himmels, die Welt teils auf Haupt und Händen (Hesiod), teils auf den Schultern (Apollodor), teils auf den Armen (Ovid), wie es die literarischen Quellen berichten, und er oder sein Stellvertreter Herakles den Bildern nach auf Schultern, Rücken oder Haupt, oft mit einer Hand, die andere in die Hüfte gestemmt, oft mit beiden nachstützend, eine Kugel, einen Klumpen oder einen Kasten, die nur durch Mond und Sterne in ihrer Bedeutung kenntlich gemacht sind. Erst in jüngerer Zeit wird diese Aufgabe, die ihm von Zeus aufgetragen ist, zur Strafe, unter der er nun auch sichtlich qualvoll leidet. Er oder Herakles in seiner Lage wird dann auch in die Symbolik des Tempelgebäudes geradezu einbezogen und trägt das Tempeldach oder sein Gebälk als Telamone mit, wie z.B. am Zeustempel von Olympia.

Auch auf frühchristlichen Sarkophagen trifft man wohl Figuren, die einen Gegenstand über oder auf dem Haupte tragen: Auf westgotischen Grabreliefs hebt solche «Portadores a la cabeza» z.B. W. D. Zizichwili ausdrücklich als Motiv-

(1) S. GRIVEC, in *Slovo* 1, S. 14, Anm. 47.

(2) GRIVEC, in *Slovo* 1, S. 13 f.

(3) S. WERNICKE, in PAULY-WISSOWA, *RE* II (1896), Sp. 2122 ff.

gruppe hervor und beschreibt sie als « dos figuras varoniles que con sus manos levantadas sostienen un objeto cúbico y estan delimitados por arcos dobles » (1). Er führt zu seinem Beispiel, einem Relieffries aus Santa María de Naranco (9. Jh.), frühere und spätere orientalische Parallelen an (2), die wohl auf sassanidische Grundlagen weisen. Auch die Tradition des Transportes der Bundeslade fügt sich wohl in diesen Zusammenhang (3). Vor allem bietet sich aber auch das Motiv des tiertragenden Hirten zur Vergleichung, das von dem widertragenden Hermes der antiken Rundskulptur an in alle *genera* der altchristlichen Kunst eingedrungen ist und dort geholfen hat, die Szene in Lucas XV 5 zu jener idyllischen Eindringlichkeit auszugestalten, die den « guten Hirten » ja zu einem christlichen Weltmotiv besonders der Gräberkunst erhöht und gelegentlich auch erniedrigt hat (4). Denken wir weiter an alle andern « Träger » einer frommen Überlieferung, die es ja auch sonst in Sage und Mythe gibt, von Aeneas und Anchises bis zu Christophorus, dessen bekannte Legende gerade zur Zeit unserer Fresken aufkam (5), so scheint

(1) *Antecedentes de la decoración Visigoda y Ramireense*, in *Arch. Esp. de Arte* 106/27 (1954), S. 12, Tafel 5.

(2) Und zwar einen Grabstein aus Adiaman in Armenien (5./6. Jhs.) und georgische aus Kutharsi (1003) und Mzchetha (1020).

(3) Ein Beispiel etwa bei K. WEITZMANN, *Die byzant. Buchmalerei des 9. und 10. Jhs.*, Berlin 1905, Tf. 47, Abb. 284 aus dem Vat. Reg. Gr. 1, Bl. IX.

(4) Belege vom Orient bis Alexandrien, von Griechenland bis zu den römischen Katakomben, von Ravenna bis La Gayole und vom 1. bis 5. Jh. etwa bei O. WULFF, *Die altchristl. Kunst*, in *Hdb. d. Kunstwiss.* III 1 (1914), Abb. 42 (S. 55), 51 (S. 63 ff.), 75 (S. 93), 80 (S. 100), 81 (S. 102), 86 (S. 107), 138-140 (S. 148), 167 (S. 172), Tafel 59, 1 usw.

(5) S. St. THOMPSON, *Motif-Index of Folk-Literature*, I-V (FFC 106-109, 116), 1932-1935, unter den Nummern und Stichwörtern : Q 25 (Deeds Rewarded : Christopher) V (S. 142) ; A 842 (A Man Supports Earth on His Shoulders) I (S. 125) ; F 623 (Strong Man Holds up Mountain) III (S. 148) ; F 624 (Mighty Lifter) (S. 148 f) ; F 631 (Man Carries Giant Load) (S. 149), u.a.m. Über Petrus als Träger seines Kreuzes s. noch J. FICKER, *Die Darstellg. d. Apostel in d. altchristl. Kunst*, in *Beitr. z. Kstgesch.* NF 5 (1887), S. 86, J. E. WEIS-LIEBERSDORF, *Christus- u. Apostelbilder*, Freiburg i. B. 1902, S. 69, und beides weiter *passim*.

mir der Schluss möglich, dass eine alte, wie immer vermittelte ikonographische Überlieferung die Petrusbilder von Ochrid und Žiča hervorgebracht haben könnte, und was ihr Verhältnis zu der Exegese des Assemanianus betrifft, der Zusammenhang zwischen den beiden Phänomenen nicht kausaler Art. Fast könnte man sogar geneigt sein, die Folgerung von Grivec herumzudrehen und zu sagen : Nicht die Fresken illustrieren die Lesart, sondern die Lesart war in Ochrid möglich oder fand dort Gefallen, weil Petrus als Träger des kirchlichen Primats dort bereits in eine alt-örtliche Überlieferung eingewachsen war, die den Himmelsträger nach dem Typos des Atlas kannte und später in den Fresken auch darstellte, sodass also sozusagen die Lesart die künftigen Fresken illustrierte. Aber das ist in demselben Masse Hypothese, wie die Lösung, die Grivec vorschlägt, und wird mehr der Methode halber erwogen.

Wie das alles im übrigen auch sei, die zweifache, originelle Interpretation, die die frühe südslavische Theologie den Primatworten gegeben hat, verdient sicherlich die Aufmerksamkeit unserer Dogmengeschichtler, denen dieser Hinweis auf Grivec und seine Resultate, wie ich hoffe, nützlich sein wird.

*Münster/Westfalen.*

Dietrich GERHARDT.

# ÉTUDES SUR L'HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE L'EMPIRE BYZANTIN

## Le consul, ὁ ὕπατος.

Le titre de consul est vraisemblablement très ancien, mais il n'est pas possible de préciser davantage, car l'histoire du consulat pendant le Bas Empire est obscure. Dès le début de l'Empire, deux consuls avaient été nommés annuellement, afin de perpétuer, en théorie tout au moins, l'ancien système républicain, mais la dignité de consul était en fait honorifique et entraînait avec elle de lourdes charges. Au v<sup>e</sup> siècle, le consulat ordinaire ou effectif était toujours regardé comme la plus haute dignité (1). Le consulat faisait momentanément du consul le collègue de l'empereur et, jusqu'à Justinien I<sup>er</sup>, le consulat fut tenu pour la dignité la plus importante. Les empereurs estimaient même que le titre de consul était supérieur au titre d'empereur (2). Procope de Césarée confirme cette opinion, lorsqu'il déclare qu'il n'y a rien dans l'Empire byzantin qui soit supérieur au consulat (3). La description de la prise du consulat par Justin II (565-578) montre combien le consulat gardait encore, au vi<sup>e</sup> siècle, tout son prestige (4). Sans doute, comme le note Jean Lydos (5), le consul, inférieur au préfet du prétoire, lui était supérieur en dignité. Bien que le consulat ne figure pas, en effet, dans

(1) JORDANES, *Getica*, LVII, an. 483 : *factus est* (Theodoricus, sous Zénon) *consul ordinarius, quod summum bonum primumque in mundo decus edicitur*. Cf. *Cod. Theod.* VI, 6, 1 *de consul.* : *universa culmina dignitatum consulatui cedere* (an. 382), et PRISCUS, 214.

(2) J. LYDOS, *De magistr.*, 173.

(3) PROCOPE, *Bel. Pers.*, 136.

(4) CORIPPUS, IV, 154.

(5) J. LYDOS, *De magistr.*, 173.

l'énumération des magistratures *illustres* proprement dites, les consuls occupaient avec les patrices le premier rang parmi les *illustres*. Dans sa Nouvelle 62, Justinien donne le pas aux patrices, aux consuls et consulaires ordinaires ou honoraires sur les autres *illustres*. Toutefois, dans l'indication de la date, les consuls, au VI<sup>e</sup> siècle encore, ne font mention que de leur titre de *vir clarissimus*, ἀνήρ λαμπρότατος, alors qu'ils avaient droit au titre bien supérieur de *gloriosissimus*, — ἐνδοξότατος (1).

Pendant la période du Bas Empire qui s'étend jusqu'au règne de Justinien I<sup>er</sup> (527-565), les consuls suffectes, *consules suffecti* ou consuls adjoints, qui remplaçaient le premier couple de consuls après deux mois d'exercice, avaient à peu près disparu (2). Il n'existait plus, par ensuite, que deux catégories de consuls : les consuls effectifs ou ordinaires, *consules ordinarii, in actu, in opere, in cingulo, ὀρθωάριοι, ἄγευτες* (3), et les consuls honoraires, *consules honorarii, codicillarii*. Après la gestion du consulat, les consuls effectifs devenaient consuls honoraires ou consulaires, *consulares, ex consulibus, consules juncti, οἱ ἀπὸ ὑπάτων, ἐξ ὑπάτων* (4), *οἱ ὑπατικοί*. Il y avait aussi, du reste, des consuls honoraires qui, en vertu d'une fiction, étaient censés avoir exercé le consulat ; ils en rece-

(1) P. KOCH, *Die byzantinischen Beamtentitel von 400 bis 700*, Iena 1903, p. 10-22 et 58-73. Justinien fait allusion à son 4<sup>e</sup> Consulat (534) avec Paulinus « vir Clarissimus » (*C. J. de emendat.*, Cod. § 4). Nombreuses Nouvelles, I, 3, 4, 70, 72, 73, 76 etc. ; cf. *C.J.*, VIII, 48, 10 et 11 *de adopt.* (an. 530) ; VIII, 49, 6 *de emancip.* (an. 531) et *passim*. Au V<sup>e</sup> s., et même à la fin du IV<sup>e</sup> s., même observation : *C.J.*, VI, 23 *de testamentis*, 22 « Basilio juniore. V. C. Cons. » (480) ; *C. Th.*, XI, 36 *Quater appell.*, I, 33 a « Probo V. C. Cos. » (406) ; XVI, 6 *ne sanctum Baptis.*, I, 6 et 7 « Lucio V. C. Cos. » (413) ; XVI, 8 *de Judais*, I, 14 « Theodoro V. C. cos. » (399) ; XVI, 10 *de Paganis*, I, 9 « Bautone V. C. Cos. » (385) et *passim*. Le plus souvent, d'ailleurs, dans la date des textes juridiques les Consuls ne font pas mention de leurs titres.

(2) DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des Ant.*, s.v. *consul*, 1465 ; *consularis*, 1483. Cf. STEIN, *Hist. du Bas-Empire*, II (Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949), p. 68, qui signale l'existence du consulat suffect encore vers 450.

(3) *Cod. Theod.*, VI, 4, 22 : *qui ordinarii consules fuerint*.

(4) PROCOPE, *Bell. Goth.*, 29.

vaient l'honorariat, autrement dit, le titre de consulaire, *consularis* (1) et avaient le droit de porter les *ornamenta* ou *insignia consularia*.

Les textes mentionnent parfois les consuls ordinaires ou effectifs (2). Mais, le plus souvent, ils ne distinguent pas les consuls ordinaires des simples consuls honoraires ou codicillaires. Ils appellent indifféremment *ἀπὸ ἐπάτων* aussi bien les véritables consulaires que les consulaires fictifs. Aussi, tout personnage titré *ἀπὸ ἐπάτων*, *consularis* n'est pas nécessairement un ancien consul ou consulaire véritable. Pour trancher la question, il suffit de se reporter aux Fastes consulaires. Si le nom du personnage ne figure pas sur les listes, il s'agit d'un consul honoraire ou fictif.

Le consulat ordinaire dépérit pendant le ve siècle. Zénon (474-491) ne nomma pas tous les ans un consul éponyme. Sur les quinze années, qui se sont écoulées entre son second avènement et sa mort, il ne nomma pas, pour sept années, de consul ordinaire (3). Anastase I<sup>er</sup>, il est vrai (491-518), pendant ses 27 années de règne, ne laissa que sept années sans consul d'Orient, mais Justin I<sup>er</sup> (518-527) ne nomma un consul d'Orient que cinq années sur ses neuf années de règne et, pendant les dix premières années du règne de Justinien (527-537), si l'on met à part Bélisaire qui, étant donné ses titres exceptionnels, eut l'honneur du consulat ordinaire en 535, 536 et 537, ce fut l'empereur qui assumait presque uniquement le consulat en Orient.

L'institution du consulat effectif tendait à disparaître. Il y avait à cela deux raisons. La première était d'ordre financier. A leur entrée en charge, les nouveaux consuls ordinaires étaient tenus de faire au peuple des largesses, *ὀπατεῖλαι*, et d'offrir des jeux et des spectacles. Cette distribution de libéralités était

(1) C. J., X, 131, 66 *de decur.* : *Si quis infulis consulatus honorarii aut ordinarii fuerit ampliatus, ut vel consul consularis officiat...*

(2) Le qualificatif d'« ordinaire » pour les consuls semble remonter au II<sup>e</sup> s. Cf. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1914, p. 94, n. 1. Les textes juridiques mentionnent souvent les consuls ordinaires, cf. C. Th., VI, 4, 12 *de praetoribus ... qui ordinarii consules fuerint*.

(3) E. STEIN, *Hist. de l'Empire byzantin*, II (Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949), 69.

même devenue le principal devoir des consuls et les historiens ne manquent pas d'en faire mention (1). Cela s'appelait *ποιεῖν ὑπατεῖαν, ἐπιτελεῖν ὑπατεῖαν, ῥίπτειν ὑπατεῖαν, δοῦναι ὑπατεῖαν, ὑπατεῦειν* (2). Les frais du consulat d'Orient s'élevaient environ à 2.000 livres d'or. Comme aucune fortune privée ne pouvait supporter pareille dépense, les frais étaient pour une faible partie à la charge du consul, la plus grande partie étant réglée par l'État (3). Déjà, Marcien (450-457) avait interdit aux consuls de distribuer des largesses au peuple (4). Justinien I<sup>er</sup> réduisit encore ces libéralités ruineuses, mais en partie seulement (5). La disparition du consulat ordinaire mit fin, d'ailleurs, à cet abus. Seuls les empereurs, en leur qualité de consuls, eurent le droit de distribuer des libéralités au peuple. Plus tard même, les empereurs, négligeant de prendre le titre de consul, cessèrent de distribuer des largesses consulaires. Mais les expressions précitées restèrent en usage pour désigner toutes les libéralités impériales, faites à l'occasion d'un événement quelconque (6).

(1) Cf. DU CANGE, *Gloss.*, s.v. *ὑπατεία*. En 521, Justinien I<sup>er</sup> avait inauguré son consulat par des jeux d'une splendeur inusitée et fort coûteuse (MARCELL., a. 521).

(2) Cf. DU CANGE, *Gloss.*, *ibid.* et THEOPH., 174, 17.400, 16 (*ὑπατεῖαν διδόναι*), *ποιεῖν* 242, 11 ; *ῥίπτειν* 250, 5 ; 292, 6 ; 444, 7 ; 474, 11.

(3) PROCOPE, *anecd.*, 26, 13.

(4) C. J., XII, 3, 2 de *consul.*

(5) PROCOP., *arcan.*, 144. Le consulat n'était par suite conféré qu'à ceux qui se déclaraient capables d'en assumer les charges. Cf. CASSIODORE, *Variar.*, I, 1 : *Formula consulatus* : « *Hinc est quod alios judices non rogantes evehimus, consules autem sperantes tantum modo promovemus, ut soli ad has largitates veniatis, qui vos pares tantis expensis esse cognoscitis* » ; nov. 105, où il déclare aussi que l'empereur est le Consul perpétuel : *τῷ μὲν βασιλεῖ διηνεκῆς ὕπαστιν ὑπατεῖα* (GASQUET, *L'Empire Byzantin et la monarchie franque*. Paris, 1888, 152).

(6) Lors du baptême de Constantin V (741-775), l'impératrice Marie revient de Ste-Sophie au Grand Palais, en distribuant au peuple des largesses : *δοῦσα ὑπατεῖαν* (THEOPH., 615). Au cours d'une procession triomphale, l'impératrice Irène (797-802) jette des largesses au peuple : *ῥίψασα ὑπατεῖαν* (THEOPH., 735). Devenu seul empereur, Basile I<sup>er</sup> (867-886), revenant d'une cérémonie à Ste-Sophie, distribue des largesses au peuple : *ὑπάτευσεν* et sa femme, l'impératrice Eudocie imite son exemple : *ὑπατεύσασα πολλὰ τῇ πολιτείᾳ χρήματα* (THEOPH. CONT., 256).

La seconde raison de la disparition du consulat effectif ou ordinaire semble avoir tenu à la vanité de Justinien I<sup>er</sup>, qui supportait mal de voir les consuls devenir ses égaux. Une loi du 31 août 537 supprima la seule compensation accordée jusque-là aux consuls, c'est-à-dire le droit de donner leur nom à l'année de leur consulat ou, s'il n'y avait pas de consul, le droit de compter les années à partir du dernier consulat précédent. Désormais, les actes officiels et privés durent être datés d'après l'année de l'indiction, cycle de 15 années, institué par Dioclétien pour fixer l'impôt, et, avant tout, peut-être d'après un usage emprunté aux Vandales (1), d'après l'année de l'empereur régnant, cette dernière se renouvelant le jour anniversaire de son avènement (2). Ainsi disparaissait la seule compensation à la magistrature ruineuse des consuls (3). Les consuls, dont les attributions avaient été très réduites, n'avaient plus de raison d'être. Après le consulat effectif de Jean de Cappadoce, en 538, il y eut bien, de nouveau tous les ans, un consul éponyme, mais, en 541, le consul fut Fl. Anicius Faustus Albinus Basilius junior, un descendant des Dèces de Rome et on négligea de lui donner un successeur (4). De 542 à 565, les années furent comptées à partir du consulat de Basilius. Le consulat ordinaire disparaissait pour toujours.

Il fut remplacé par le consulat impérial (5), qui avait absorbé tous les pouvoirs de ce dernier. Dès lors, à partir de 566, les années se comptèrent à partir du premier consulat de l'empereur et les empereurs firent figurer leur titre de consul sur leurs monnaies, la dernière de celles-ci, portant la mention de consul, étant une monnaie d'Héraclius I<sup>er</sup> ou d'Héraclius II Constantin (6). Pendant plus d'un siècle en-

(1) St. RUNCIMAN, *La civilisation byzantine*, Paris 1934, p. 90.

(2) Nouvelle 47.

(3) J. LYDOS, *de mag.*, 173 : καὶ τῷ χρόνῳ τὴν προσηγορίαν χαρίζεται. Cf. ZOSIME, 268.

(4) Pour la liste des consuls ordinaires, cf. Attilio DEGRASSI, *I fasti consolari del impero romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, dans *Sussidi eruditi*, 3, Roma 1952, p. 86-100.

(5) Cf. E. STEIN, *Hist. du Bas-Empire*, II (Paris, Bruxelles, Amsterdam 1949), p. 462.

(6) SABATIER, *Monnaies byzantines*, p. 75.

core, en effet, les empereurs prirent le titre de consul, mais, en général, une seule fois et l'année qui suivait leur avènement. En 567, Justin II ajoutait à ses titres celui de consul perpétuel <sup>(1)</sup>, suivant l'exemple de Justinien I<sup>er</sup>, qui avait déclaré, dans sa Nouvelle 105, que l'empereur était le consul perpétuel : τῶ μὲν βασιλεῖ διηρεκῆς ὕπεστιν ὄπατεία. Tibère II célébrait sa procession consulaire le 1<sup>er</sup> janvier 579 <sup>(2)</sup>, Maurice assumait son consulat d'avènement le 25 décembre 583 <sup>(3)</sup> et Phokas, en 603, à la même date <sup>(4)</sup>. Héraclius I<sup>er</sup> inaugurerait son consulat d'avènement le 14 janvier 611 <sup>(5)</sup> et Héraclius II-le-Nouveau-Constantin, assumait le consulat le 1<sup>er</sup> janvier 632 <sup>(6)</sup>. Le dernier empereur-consul, exerçant le consulat comme magistrature éponyme de l'année civile, fut Constant II, le 1<sup>er</sup> janvier 642 <sup>(7)</sup>. La mention du consulat impérial continua, toutefois, de figurer sur les actes officiels jusque vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle. La première session, en effet, du VI<sup>e</sup> concile œcuménique ou III<sup>e</sup> concile de Constantinople s'ouvrit dans la salle du Dôme (in Trullo), le 7 septembre 680, « la 13<sup>e</sup> année après le premier consulat » de Constantin IV Pogonat (668-685). Le consulat éponyme avait connu une existence de onze siècles et demi <sup>(8)</sup>. Au début du IX<sup>e</sup> siècle, on cessa de compter les années au moyen du post-consulat. On se borna à indiquer les années de règne.

Si le consulat ordinaire et effectif disparut, le *consulat honoraire* se maintint. On ne saurait souscrire à cette opinion que le consulat honoraire n'eut pas grande importance, sous prétexte que les consuls honoraires n'étant que les suppléants

(1) CORIPPE, *de laud. Just.*, IV, vers 71, 100, 132, 156, 243.

(2) E. STEIN, *Post-consulat et αυτοκρατορία*, dans *Mélanges Bidez*, II (1934), p. 876.

(3) E. STEIN, *op. cit.*, 887-890.

(4) E. STEIN, *op. cit.*, 887-890.

(5) E. STEIN, *op. cit.*, 887 et 890-892. Cependant, d'après la Chronique Pascale (701-702), Héraclius date d'abord ses actes d'après ses années de règne et il ne semble pas avoir revêtu officiellement de consulat.

(6) E. STEIN, *op. cit.*, 893-894.

(7) E. STEIN, *op. cit.*, 894-896.

(8) E. STEIN, *op. cit.*, 896.

éventuels des consuls éponymes, n'étaient plus, dès le iv<sup>e</sup> siècle, « que les conservateurs superflus d'une magistrature fossile » (1). Le consulat honoraire n'était plus qu'un titre nu ou purement honorifique, mais il conservait un certain prestige et il allait se maintenir longtemps encore (2).

Les consuls honoraires, *ἀπὸ ἐπάτων*, *ex consul*, *exconsul*, *ὑπατικός*, *vir consularis* ou simplement *consularis*, et appelés plus tard simplement *ὑπατοί*, apparaissent sous Marcien (450-457). L'empereur conférait désormais la qualité fictive d'ancien consul à des personnes qui n'avaient jamais exercé effectivement le consulat (3). Jusqu'au début du vi<sup>e</sup> siècle, l'expression *ἀπὸ ἐπάτων* s'appliqua aux consuls honoraires comme aux consuls ordinaires ou effectifs (4). Le premier consul honoraire connu est *Phloros*, vraisemblablement, d'après Stein (5), *Florentius*, consul ordinaire en 429 et ex-consul, *ὁ ἀπὸ ἐπάτων*, mentionné dans les Actes du concile de Chalcédoine de 451 (6). Sous Zénon (474-491), sous le règne duquel il suffisait de verser cent livres d'or pour être titré consul honoraire (7), *Adamantios* fut titré ex-consul, lors de son départ en ambassade auprès de Théodoric (8). *Pamprepius*, questeur du Palais Sacré, fut titré consul honoraire, en 479 ou 480, et peu après patrice (9). Anastase I<sup>er</sup> (491-518) créa ex-consul, *ἐποίησεν ἀπὸ ἐπάτων*, *Jean de Paphlagonie*, dit *Καϊ-*

(1) Chr. COURTOIS, *Ex-consul. Observations sur l'histoire du consulat à l'époque byzantine*, dans *Byzantion*, XIX (1949), p. 39.

(2) Au vi<sup>e</sup> s., Cassiodore fait dire à l'empereur, seul consul alors : *Quando nos habemus labores consulum, et vos gaudia dignitatum* (CASSIOD., *Var.*, VI, 1).

(3) E. STEIN, *Hist. de l'Empire byzantin*, II, 68. On trouve comme destinataires de Nil l'Abbé (v<sup>e</sup> s.) les ex-consuls Néron, *magistros* (P.G. 79, c. 355), Aquila (*ibid.*, c. 419) et Sévère (*ibid.*, c. 475).

(4) Chr. COURTOIS, *op. cit.*, 40, 43, 48, 50.

(5) E. STEIN, *op. cit.*, 68, n. 4.

(6) Il faut citer, comme co-présidents au concile de Chalcédoine, les ex-consuls *Phlorentios*, ex-éparque et patrice, *Anatolios*, stratélate et patrice, *Protogènes*, ex-éparque et patrice, *Nomos*, ex-magistros et patrice, et *Senator*, patrice (cf. l'index prosopographique de SCHWARTZ, *Acta concil.*, II, 6, pp. 3 sqq.).

(7) E. STEIN, *op. cit.*, p. 69.

(8) E. STEIN, *op. cit.*, p. 69.

(9) E. STEIN, *op. cit.*, p. 69.

*phas*, simple employé du prétoire de l'éparque et nommé peu après comte des largesses sacrées (1). Justin I<sup>er</sup> (518-527) nomma préfet de la Ville *Théodore Téganistès*, ὁ ἀπὸ ὑπάτων, très vraisemblablement simple consul honoraire, à moins de l'identifier avec *Manlius Theodorus*, consul ordinaire, en 505 (2). Il en est de même pour *Fl. Areobindus Dagalaifus*, consul ordinaire en Orient pour l'année 506, et de *Fl. Taurus Clementinus*, consul ordinaire en Orient pour l'année 513, qualifiés l'un et l'autre de *ex-consul*. Comme ni l'un ni l'autre ne figurent sur les Fastes avant 506 pour Areobindus et avant 513 pour Clementinus, comme, d'autre part, ils n'ont pas exercé un second consulat ordinaire, l'un et l'autre avaient été certainement auparavant consuls honoraires (3).

Justinien I<sup>er</sup>, avant même la disparition du consulat ordinaire, semble avoir décerné assez libéralement le consulat honoraire à son entourage. Les Nouvelles 2 et 10 sont adressées à *Hermogène*, *gloriosissimo magistro sacrorum officiorum, exconsuli et patricio*, sous le consulat de Bélisaire (535-537), diplomate habile et envoyé en ambassade auprès du roi de Perse (4). Cet Hermogène était un consul fictif. La Nouvelle 105 est adressée à *Stratégios*, comte des largesses sacrées, *ex-consul et patrice*, lui aussi consul fictif. *Tribonien*, questeur du Palais Sacré, qualifié d'*ex-consul* dans la Nouvelle 17, de 535, est qualifié de *iterum exconsule*, dans la Nouvelle 23 de 536-537. Le nom de Tribonien ne figurant pas dans les Fastes consulaires, il fut donc titré deux fois consul honoraire. Agathias (5) fait allusion, sous Justinien, au curateur des Palais impériaux *Anatolios*, τῆ τῶν ὑπάτων ἀξία τετιμημένον. *Anatolios*, ne figurant pas non plus dans les Fastes consulaires, était un consul honoraire. Il fut tué lors du grand tremblement de terre de 557 (6). Théophane rapporte qu'un certain *Priscos*, ὕπατος ἀπὸ νοταρίων τοῦ βασιλέως, s'étant

(1) MALALAS, 400.

(2) MALALAS, 416. Cf. H. GRÉGOIRE, *Notules épigraphiques*, dans *Byzantion*, 13, 1938, 176. Théodore Téganistès n'est pas le consul Fl. Theodorus Philoxenus, consul en 525.

(3) Chr. COURTOIS, *op. cit.*, 50.

(4) THEOPH., DE BOOR, 178, 20-27 et 180, 22 B, 274, 276.

(5) AGATHIAS, 284.

(6) AGATHIAS, 284.

attiré la haine de Théodora, eut sa fortune confisquée et, sur l'ordre de l'empereur, fut fait diacre à Cyzique (1). Il ne peut être question que d'un consul honoraire, ce que confirme Malalas (2). Dans les premières années du règne de Justinien I<sup>er</sup>, Théophane cite *Jean ἀπὸ ὑπάτων*, fils du patrice Rufin, petit-fils de Jean le Scythe et parent de Théodora. Il fut envoyé combattre les Huns de la région du Danube (3). En 546, avec un autre parent de Théodora, Georges, curateur du palais de Marina (4), il accusa le curateur du palais de Placidie (5), d'avoir tenu des propos graves contre Justinien (6). *Photios* ou *Photinos*, fils d'Antonine et beau-fils de Bélisaire, obtint la dignité de consul (7). Il s'agit évidemment d'un consulat fictif (8). En 547, Théophane mentionne, parmi les auteurs du complot contre Justinien I<sup>er</sup>, le comte des Fédérés *Eusèbe*, ex-consul (9). Procope parle encore d'un certain *Buzès*, ἀνήρ ἐξ ὑπάτων, emprisonné, sous Justinien (10) et d'un certain *Eudaimon*, ἐξ τῶν ὑπάτων ἀξίωμα ἦκων (11) et intendant de Justinien. Ces deux personnages, peu marquants d'ailleurs, étaient certainement des consuls honoraires. Quant à *Narsès*, qualifié *vir gloriosissimus, ex praeposito sacri palatii, ex consule atque patricius* (12), il était eunuque, comme son titre de prépositus l'indique et incapable d'être consul ordinaire (13). Narsès, dont le nom ne

(1) THEOPH., 186, 15-18, B, 287 et II, 438.

(2) MALALAS, 449.

(3) THEOPH., 176, 13 DE BOOR, 270 B.

(4) R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris 1950, p. 135 et 357.

(5) R. JANIN, *op. cit.*, 135 et 379-380.

(6) THEOPH., 237, 1-4 DE BOOR, 366, Bonn. D'après JEAN D'ÉPHÈSE (*Hist. Eccl.*, II, 11) ce Jean aurait été le petit-fils de Théodora. Cf. J. MASPERO, *Hist. des patriarches d'Alexandrie* (Paris 1923), 196.

(7) PROCOPE, *Hist. arc.*, 19.

(8) Cf. ALEMANNI, *Notes à l'Hist. Secr.*, 351-352.

(9) THEOPH., DE BOOR, 237, 26 ; B. 368.

(10) PROCOPE, *Hist. arc.* 30.

(11) PROCOPE, *op. cit.*, 156.

(12) CIL, VI, 1199 = E. DIEHL, *Inscriptiones*, I, p. 23, n° 77a.

(13) On sait que le seul eunuque qui parvint au consulat, en 399, contre toutes les règles, fut *Eutrope*. Cf. ZOSIME, 268 et *Notes*, p. 408 ; SOCRATE, *P.G.* XLVII, c. 674 ; CLAUDIEN, *Invectives contre Eutrope*, I, 8 : *Omnia cesserunt, eunucho consule, monstra.*

figure pas sur les Fastes consulaires, était un consul fictif. Il en est de même de *Solomon*, le vaillant eunuque, qui joua un rôle si important en Afrique et qui est qualifié de *exconsule* dans plusieurs inscriptions (1). C'est la preuve que la dignité consulaire, résultant d'un consulat fictif, pouvait être accordée à un eunuque.

Le cas de *Jean de Cappadoce* mérite d'être étudié. De nombreuses Nouvelles sont adressées par Justinien I<sup>er</sup> au tout-puissant préfet du prétoire (2). Jean de Cappadoce fut une seule fois consul ordinaire, en 538, et deux fois préfet du prétoire, *δις διανύσας τὴν τῶν ἐπαρχῶν ἀρχήν* (3). Destitué de la préfecture du prétoire, en 532, lors de la sédition Nika, il fut peu après rappelé à ce poste (4). Les Nouvelles sont adressées *Ioanni gloriosissimo praefecto, iterum exconsuli et patricio, Ἰωάννη τῷ ἐνδοξοτάτῳ ἐπαρχῷ τῶν ἱερῶν τῆς ἕω πραιτωρίων τὸ δεύτερον ἀπὸ ὑπάτων καὶ πατρικίῳ* (5). Diverses Nouvelles portent la mention : *Ioanni gloriosissimo praetorium praefecto, iterum exconsuli ordinario et patricio* (6). Les Nouvelles où Jean de Cappadoce est qualifié de : *iterum exconsuli*, sont antérieures à son consulat ordinaire, en 538, et datées des consulats de Bélisaire (7). Les Nouvelles, où Jean de Cappadoce est qualifié de : *iterum exconsuli ordinario* sont contemporaines de son consulat ordinaire et datées de son consulat (8). Quant aux Nouvelles, où Jean de Cappadoce est qualifié de : *iterum exconsuli* (9) ou encore de : *iterum exconsuli ordinario* (10), elles sont postérieures à son consulat ordinaire et datées du consulat d'Apion, en 539, de Justin,

(1) Cf. Chr. COURTOIS, *op. cit.*, p. 50, n. 4.

(2) Sur les 174 Nouvelles de Justinien I<sup>er</sup>, 129 datent de l'époque de Jean de Cappadoce et les trois-quarts lui sont adressées. Cf. E. STEIN, *Hist. du Bas-Empire*, II (Paris, Bruxelles, Amsterdam 1949), p. 282.

(3) MALALAS, 480.

(4) E. STEIN, *op. cit.*, II, 463.

(5) Cf. *Nov.*, 71, 73, 76, 80...

(6) Cf. *Nov.* 70, 72, 74, 78....

(7) Cf. *Nov.*, 1, 15, 18, 19, 22, 39, 44...

(8) Cf. *Nov.*, 70, 71, 72, 74...

(9) Cf. *Nov.*, 80, 82, 83...

(10) Cf. *Nov.*, 78, 84, 89, 90, 91...

en 540 (Nouvelle 98) ou de Basile, en 541 (Nouvelle 109). Le même personnage pouvait être élevé deux fois et plus au consulat ordinaire ; par analogie, le même personnage pouvait être nommé deux fois à la dignité de consul honoraire et il prenait dès lors le titre de : *iterum exconsuli*, τὸ δεύτερον ἀπὸ ὑπάτων, consulaire pour la deuxième fois. Pendant son consulat ordinaire, Jean de Cappadoce porte naturellement son titre de consul ordinaire, tout en gardant son titre antérieur de consul honoraire pour la deuxième fois, *iterum exconsuli*. A l'expiration de son consulat ordinaire, il devenait consulaire ordinaire, *exconsule ordinario*, ὁ ἀπὸ ὑπάτων ὀρδιναρίων, mais comme il était déjà consulaire honoraire, car il obtint sans doute deux fois la dignité de consulaire honoraire avant de devenir consul ordinaire, il s'intitule : *iterum exconsuli ordinario*. Cette titulature était, du reste, très régulière. Car, depuis Septime-Sévère (193-211), le consulat honoraire comptait pour un consulat au profit de ceux qui devenaient par la suite consuls ordinaires (1). Étant à la fois consulaire honoraire et consulaire ordinaire, Jean de Cappadoce pouvait, sans enfreindre le protocole, s'intituler *iterum exconsul ordinarius*.

Sous Justin II (565-578), vers 576, Jean et Pierre, ἀμφω τῇ τῶν ὑπάτων τετιμημένοι ἀξίᾳ, furent envoyés en ambassade avec l'archiatros Zacharias, en Mésopotamie, pour signer la paix avec les Perses. L'ambassade était sous la direction du patrice, comte des largesses sacrées et maître des offices, Théodore Zetonomias (2). D'après Théophylacte Simokatta (3), Jean et Pierre étaient eux-mêmes titrés patrices et comptaient parmi les sénateurs les plus influents.

Sous Maurice (582-602), Léontios, *vir gloriosissimus et ex consul*, fut envoyé, en 597, comme commissaire impérial, pour faire une enquête sur l'administration byzantine en Sicile et en Italie (4). Théophylacte Simokatta signale aussi la nomi-

(1) DION CASSIUS, XLVI, 46 ; LXXVIII, 13. Cf. DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des Ant.*, s.v. *consularis*.

(2) FR. DÖLGER, *Regesten*, I, n° 42.

(3) THEOPH. SIM., 147.

(4) P. GOUBERT, *Notes prosopographiques sur la Sicile byzantine à l'époque de l'empereur Maurice et du pape Saint Grégoire le Grand*,

nation, comme gouverneur de Dara, de *Germanos*, titré consul, *τῆ τῶν ἐπάτων ἀξία κοσμούμενος* (1).

Au début du VII<sup>e</sup> siècle, le titre de consul, bien que déjà fort déchu de son antique splendeur, au point qu'on lui superposa trois ou quatre titres ouveaux, dont le plus élevé, celui de protospathaire, venait immédiatement après le patriciat et gardait encore assez d'importance, car les historiens prennent soin de le signaler. La Chronique Pascale (2) mentionne qu'Héraclius (610-641) envoya en mission à Khosrô trois personnages considérables : Anastase, prêtre et syncelle et deux consuls honoraires, *Olympios*, patrice et éparque des prétoires, et *Léontios*, patrice et éparque de la Ville. Les plus hauts personnages ne dédaignaient pas ainsi d'ajouter à leur titre éclatant de patrice le titre modeste, mais resté encore prestigieux, de consul. Constant II (641-668) estimait encore tellement le titre de consul qu'il chargea, en 656, le consul (honoraire) *Paul* de conduire à Reggio le pape Martin (3) et d'accompagner l'évêque Théodose auprès de Maxime le Confesseur, exilé alors à Vyzie (4). Les Actes du VI<sup>e</sup> Concile œcuménique de 680, sous Constantin IV, mentionnent plusieurs personnages titrés ex-consuls : *Jean*, patrice et questeur, *Julianos*, patrice et logothète de l'armée, *Anastase*, patrice et topotèrète du comte des Excubiteurs impériaux, *Constantin*, patrice et curateur du palais impérial d'Hormisdas, *Léontios*, domestique de la Table impériale, *Nicétas*, magistrus des Offices impériaux, *μάγιστρος τῶν βασιλικῶν ὄφφικίων*, *Paul*, patrice et dioecète des éparchies d'Orient, *Pierre*, *Polyeucte*, *Serge*, patrice, *Théodore*, patrice, comte de l'Opsikion impérial et hypostratège de Thrace et *Thomas* (5). Sous Constantin VI, les Actes du VII<sup>e</sup> Concile œcuménique de 787 men-

III. *Le pape Saint Grégoire et l'ex-consul Léontius*, dans *Studi biz. e neoell.*, VII (1953) (Atti dello VIII<sup>o</sup> Congresso Int. di St. Biz.), pp. 369-373.

(1) TH. SIMOCATTA, 345.

(2) *Chron. pasc.*, 709.

(3) FR. DÜLGER, *Reg.*, I, n<sup>o</sup> 228.

(4) *P.G.*, XC, c. 137.

(5) MANSI, *Ampliss. Coll. Concil.*, XI, 209, 217, 221, 229... Cf. C. A. CHRISTOPHILOPOULOUS, *Ἡ σύγκλητος εἰς τὸ Βυζαντινὸν Κράτος*, Athènes 1949, p. 107, n. 3.

tionnent *Petronas*, patrice et comte de l'Opsikion impérial, ex-consul (1). Mais, en cette fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le titre de consul est devenu un titre modeste. L'exemple de saint Philarète le prouve clairement. Sa petite-fille, Marie d'Amnia, avait épousé, en 788, Constantin VI. Saint Philarète refusa de recevoir un titre élevé et n'accepta que le titre plus modeste de consul (2).

Trop libéralement conféré, le titre de consul continua à s'avilir de plus en plus. Au IX<sup>e</sup> siècle, le titre est assez déprécié. Il est toujours conféré. Sous Léon V l'Arménien (813-820), il est question dans la Vie de Saint Joannice d'un *Constantin ἑπατος χειροτονηθείς* (3). Sous Michel II (820-829), on trouve mentionnés dans la Correspondance de Théodore de Stoudios les personnages suivants, titrés *ἑπατος* dans la suscription des lettres : *Démétrius*, à qui Théodore de Stoudios recommande d'exercer honnêtement sa double fonction (4) et, dans une autre, avec qui il discute une question relative au mariage (5), *Lycastos*, qu'il console de la mort de sa femme (6), *Grégoire*, avec qui il discute une question théologique (7), et *Zacharie* (8). Mais, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle et au début du X<sup>e</sup> siècle, le titre de consul était si déprécié que Léon VI, par la Nouvelle 94 (9) le supprima officiellement. « Comme le cours du temps, dit-il, a modifié toutes choses et a fait passer cette grandeur consulaire de la gloire et de la splendeur ancienne à une condition modeste, et comme ceux qui y accèdent, non seulement ne sont plus assez riches pour faire des libéralités aux autres, mais encore ne peuvent même

(1) MANSI, *op. cit.*, XII, 999, 1051, 1114 ; XIII, 157. Cf. C. A. CHRISTOPHILOPOULOS, *op. cit.*, 108, n. 1.

(2) M. H. FOURMY et M. LEROY, *La Vie de S. Philarète*, dans *Byzantion*, IX, 1 (1934), 151.

(3) DU CANGE, *Gloss.*, s.v.

(4) P.G., XCIX, lettre II, 148, col. 1451-1464.

(5) *Ibid.*, let. II, 218, c. 1657-1660.

(6) *Ibid.*, let. II, 149, c. 1463-1468.

(7) *Ibid.*, let. II, 173, c. 1541-1544.

(8) D'après la Bibl. Coisl. apud MONTFAUCON, *Bibl. Coisl.*, p. 194, à Zacharie seraient adressées les lettres 278 et 485 : P.G., XCIX, c. 1671 et 1677.

(9) P. NOAILLES - A. DAIN, *Les Nouvelles de Léon VI le Sage*, Paris 1944, p. 310-311.

pas se suffire à eux-mêmes, attendu que, par suite, la loi sur le consulat a été ensevelie dans un silence profond, par un décret de notre Puissance, nous écartons cette loi de notre législation ». Léon VI ne supprime pas le consulat ordinaire, supprimé depuis des siècles ; il ne supprime pas non plus le consulat honoraire, qui reste en vigueur ; il se contente simplement de faire disparaître des lois les dispositions relatives au consulat, dispositions devenues caduques et inutiles. Le titre de consul continua, comme par le passé, à être conféré par brevet ou codicille à de nombreux fonctionnaires honorables de tous ordres.

Au x<sup>e</sup> siècle, le titre de consul est fréquemment octroyé aux divers fonctionnaires des administrations publiques, notaires, chartulaires, etc. (1), ou modestes fonctionnaires provinciaux, décorés de ce titre pompeux, mais vide et nu et simplement nobiliaire. Le titre de consul donnait accès à l'ordre sénatorial et vraisemblablement aussi, sous certaines conditions, au Sénat lui-même. En tout cas, les simples sénateurs, qui n'exerçaient aucune fonction publique, semblent avoir obtenu assez facilement des empereurs du x<sup>e</sup> siècle le brevet de consul. Ce sont les *ἑπατοὶ παρανοὶ τῆς συγκλήτου*, que Philothée oppose aux *ἑπατοὶ βασιλικοὶ* (2). Ainsi s'explique qu'aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, les consuls constituaient très probablement la fraction la plus nombreuse, mais aussi la moins élevée du Sénat.

Au xi<sup>e</sup> siècle, le titre de consul figure toujours dans la hiérarchie nobiliaire, mais il continue à se déprécier par suite de la création de divers titres supérieurs. L'auteur anonyme du mémoire *Λόγος Νοθετητικός* fait allusion au titre de consul, en déclarant que Romain III Argyre (1028-1034) « ne conféra pas à un Franc ou à un Varange la dignité de patrice, et n'admit même pas d'en faire un consul » (3). Au début du xi<sup>e</sup> siècle, la Peira mentionne comme consul le patrice *Bardas* (4). En 1030, un mandement du patriarche de Con-

(1) *De Cer.*, II, 52, 736.

(2) *De Cer.*, II, 52, 736.

(3) B. WASSILIEWSKY et V. JERNSTEDT, *Cecaumeni Strategicon*, Petropoli 1896, p. 95-96.

(4) Zach. v. LINGENTHAL, *J.G.R.*, Lipsiae 1856, I, titre LI, *Ἰεσϋ*

stantinople, Alexis Studite, mentionne le consul *Constantin*, protospathaire, juge de l'Hippodrome et *συγκλητικός* (1). En 1056, sous le règne de Michel VI Stratiotikos, Psellos fait allusion au maître des cérémonies, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως*, *Théodore Muralidès*, titré consul (2). Vers 1057, le juge du Velum, de Boleron, du Strymon et de Thessalonique est mentionné comme consul (3). Le même personnage sera, en 1059, anagrapheus d'Occident, patrice, anthypate, juge du Velum, notaire impérial, vers 1069, dishypatos et, vers 1078, avec le même titre, juge du Velum et dikastès de thème (?) (4). Sous Constantin X Doukas, en avril 1062, *Nicolas*, juge du thème de Boleron, Strymon et Thessalonique, et en même temps juge de l'Hippodrome et anagrapheus, dans un jugement en faveur du monastère d'Iviron, est titré consul (5). A la fin du xi<sup>e</sup> siècle, sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène, un acte, datant de 1087-1089, accordant certains terrains à saint Christodule, mentionne parmi les co-signataires *Michel Mauropodos* et *Jean Koutounès* comme consuls (6). De même, dans un acte du 23 mai 1088, par lequel Alexis I<sup>er</sup> Comnène confirme à Patmos l'exemption totale d'impôts, figure parmi les co-signataires, le consul *Constantin Promoundinos* (7).

Au xii<sup>e</sup> siècle, les historiens ne mentionnent plus le titre de consul. On le trouve, toutefois, encore sous Manuel I<sup>er</sup> Comnène (1143-1180). En effet, le protospathaire, asékretis et juge de l'Hippodrome, Basile Cécaumène, consacre à l'un

*δικαστῶν*. Il est question au titre LIX, de la fille d'un consul (p. LXIX, 2).

(1) FICKER, *Erlasse des Patriarchen von Konstantinopel Alexios Studites*, Kiel 1911, p. 19.

(2) M. PSELLOS, *Δικαστική ἀπόφασις κατὰ Ψελλοῦ*, SATHAS *Μεσ. Βιβλ.*, V (1876), 209.

(3) P. LEMERLE, *Philippe et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine*, Paris 1945, p. 160.

(4) P. LEMERLE, *Note sur la date de trois documents athonites et sur trois fonctionnaires du XI<sup>e</sup> siècle*, dans *R.E.B.*, 10 (1952, paru en 1953), p. 112-113.

(5) FR. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, Munich 1948, p. 159, acte n<sup>o</sup> 57.

(6) MIKL. et MÜLL., *Acta*, VI, p. 41 (Vindobonae 1890).

(7) MIKL. et MÜLL., *Acta*, VI, p. 54.

de ses amis une longue poésie funéraire, le vestarque *Anastase Lisix*, consul et juge, devenu le moine Athanase et peut-être ami de Théodore Prodrome (1). Par contre, il semble bien que le titre de consul avait définitivement disparu de la hiérarchie, au XIII<sup>e</sup> siècle, comme tant d'autres, du reste. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le Ps.-Codinos, dans son livre sur les Offices, ne le mentionne pas. Une Liste des Offices, qui semble dater de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, après avoir énuméré les offices mentionnés par le Ps.-Codinos, ajoute : *ἑπατοι, δικτάτωρες, σὸν τοῖς ταμίαις, | πατρίκιοι, μάγιστροι, πρόεδροι, πάλαι | δορυφόρων ἑπαρχος καὶ πραιτωρίων* (2), indiquant ainsi clairement que tous ces anciens titres avaient disparu depuis longtemps de la hiérarchie officielle.

**Les sceaux** de consuls sont très nombreux. Ils apportent des compléments précieux aux renseignements donnés par les textes, qu'ils précisent. Les sceaux montrent mieux encore que les textes la dévaluation progressive du titre de consul, qui, après avoir été l'un des plus hauts de la hiérarchie, finit par être l'un des plus humbles (3).

*VI<sup>e</sup> siècle :*

SERGE, stratélate, *magister militum* (4).

*VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle :*

X, spathaire impérial (5).

*VII<sup>e</sup> siècle :*

COSMAS. Plusieurs sceaux nous sont parvenus sous ce nom et n'appartiennent pas peut-être au même personnage, désigné sur chacun d'eux comme étant commerçant. Cos-

(1) S. G. MERCATI, *Versi di Basilio Cecaumeno in morte di Anastasio Lisix*, dans *Studi Bizantini*, I, 1925, p. 161.

(2) PSEUDO-CODINUS, *de off.*, 217, vers 99 sqq.

(3) Il n'est pas question de donner ici une liste complète des sceaux des consuls, mais seulement quelques exemples caractéristiques. D'autre part, on n'a pas tenu compte des sceaux non datés, dont certains offrent cependant une titulature intéressante, et dont on n'a signalé, comme exemples, que quelques-uns d'entre eux.

(4) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, Paris 1952, p. 165.

(5) PANTCHENKO, *Catalogue des molybdo-bulles*, dans *Izvestija de l'Inst. arch. russe de Constantinople*, VIII, 1903, 220, sceau 48.

MAS, commerciale (1), commerciale de l'entrepôt d'An-cy-re (2) ; commerciale de Cappadoce (3) ; commerciale gé-né-ral (4) ; commerciale général de l'entrepôt de la I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> Cilicies (5) ; commerciale général de l'entrepôt de Pam-phy-lie et de Pisidie (6) ; commerciale général de l'entrepôt d'Asie (7) ;

CYRIAQUE, logothète général de l'entrepôt de Cilicie (8) ;

GEORGES, commerciale des Arméniaques (9) ;

GEORGES, commerciale de Carie, Lydie, Rhodes et Cher-son-nèse (10) ;

GEORGES, commerciale général (11) ;

JEAN, archonte de la soie (12) ;

JULIEN, commerciale général de l'entrepôt de Crète (13) ;

PIERRE, commerciale public de l'entrepôt des Arméniaques (14) ;

THÉODORE, patrice (15) ;

X., dioecète de Chypre (16) ;

#### VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles :

BASILE, chartulaire (17) ;

CONSTANTIN, spatharocandidat (18) ;

JEAN, dioecète de Chypre (19) ;

(1) G. SCHLUMBERGER, *Sigill. byz.*, p. 112.

(2) PANTCHENKO, *Catalogue des Molybdo-bulles...*, dans *Izvestija de l'Inst. arch. russe de Constantinople*, XIII, 1906, p. 115.

(3) G. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, 279.

(4) V. LAURENT, *Bull. de Sigillographie byzantine*, dans *Byzan-tion*, V, 1930, p. 584.

(5) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 604.

(6) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 605.

(7) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 605.

(8) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 584.

(9) G. SCHLUMBERGER, *Sigill. byz.*, 296.

(10) G. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, 264.

(11) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 584.

(12) J. EBERSOLT, *Sceaux byzantins du musée de Constantinople*, dans *Rev. Numismatique*, 1914, p. 377.

(13) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 606.

(14) G. SCHLUMBERGER, *Sigill. byz.*, 296.

(15) J. EBERSOLT, *op. cit.*, 222.

(16) G. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, 304.

(17) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 111.

(18) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 85.

(19) G. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, p. 304.

MINAS, drongaire <sup>(1)</sup> ;  
 THÉOPEMPTOS, commerçiant général <sup>(2)</sup> ;  
 THÉOPHRASTE (?), stratège de Céphalonie, cubulaire impé-  
 rial <sup>(3)</sup> ;  
 X, spathaire <sup>(4)</sup>.

VIII<sup>e</sup> siècle :

BASILE, zygotatès <sup>(5)</sup> ;  
 THÉODOTE, duc de Sardaigne <sup>(6)</sup>.

VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles :

BANES, patrice, spathaire <sup>(7)</sup> ;  
 CONSTANTIN, économiste <sup>(8)</sup> ;  
 DOSITHÉE, dioécète <sup>(9)</sup> ;  
 GRÉGORAS, notaire <sup>(10)</sup> ;  
 JEAN, logothète du stratiôtikon <sup>(11)</sup> ;  
 LÉON, protonotaire du thème de Chaldée <sup>(12)</sup> ;  
 MARINOS, spathaire impérial <sup>(13)</sup> ;  
 MYRON, grand curateur <sup>(14)</sup> ;

(1) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byz. inédits*, 5<sup>e</sup> sér., dans *Rev. Numism.*, 1905, p. 344.

(2) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, p. 134.

(3) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 117-118.

(4) KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα*, dans *Journ. Int. d'Arch. Num.*, 1907, 259.

(5) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byzantins*, dans *R.E.G.*, 1900, 486.

(6) V. LEONTOWITCH, *Verbindungslinien zwischen den öffentlich-rechtlichen Institutionen des mittelalterlichen Sardiniens u. dem öffentlichen Recht des Byzantinischen Reiches*, dans *Studi biz. e neoell.*, VIII, 1953, p. 341.

(7) KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα*, dans *Journ. Int. d'Arch. Num.*, 1907, p. 259.

(8) J. EBERSOLT, *Sceaux byzantins du Musée de Constantinople*, dans *Rev. Numism.*, 1914, p. 238.

(9) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, p. 135.

(10) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 167.

(11) PANTCHENKO, *op. cit.*, IX, 1904, p. 372-373.

(12) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byzantins inédits*, dans *R.E.G.*, 1891, p. 128.

(13) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie byz.*, 257. Cf. K. REGEL, *Byzantinische Bleisiegel*, III, dans *B.Z.*, 24, 1923, p. 96.

(14) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byzantins inédits*, dans *R.E.G.*, 1900, p. 483 et *Rev. Numism.*, 1914, p. 44.

NICOLAS, chartulaire du thème de Céphalonie <sup>(1)</sup> ;  
 THEOPHYLACTE, cubiculaire impérial, s(acellaire) (?) <sup>(2)</sup> ;  
 THÉOPHYLACTE, patrice <sup>(3)</sup> ;  
 THOMAS, spatharocandidat impérial, tourmarque <sup>(4)</sup> ;  
 ZÉNON, esclave de la Croix <sup>(5)</sup> ;  
 X, patrice <sup>(6)</sup> ;  
 X, spathaire impérial <sup>(7)</sup> ;  
 X, spathaire impérial, duc de Calabre <sup>(8)</sup>.

IX<sup>e</sup> siècle :

CONSTANTIN, spatharocandidat <sup>(9)</sup> ;  
 JEAN, *a secretis* impérial <sup>(10)</sup> ;  
 X, commerciale de Thessalonique <sup>(11)</sup> ;  
 X, patrice, protospathaire impérial, manglavite <sup>(12)</sup>.

IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles :

PANTHÉRIOS, protonotaire <sup>(13)</sup>.

X<sup>e</sup> siècle :

JEAN, patrice, juge de l'Hippodrome, ... de Mésopotamie <sup>(14)</sup> ;  
 MARINOS, dioecète des éparchies <sup>(15)</sup>.

(1) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byzantins inédits*, dans *R.E.G.*, 1889, p. 25.

(2) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, 179.

(3) J. EBERSOLT, *Sceaux byz. du Musée de Constantinople*, dans *Rev. Numism.*, 1914, p. 22.

(4) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 106.

(5) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byzantins inédits*, dans *Rev. Numism.*, 1914, p. 43.

(6) A. M. KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα, Συλλογή Α. Κ. Π. Σταμούλη*, Athènes 1930, p. 6.

(7) PANTCHENKO, *op. cit.*, VIII, 1903, p. 364.

(8) M. KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα*, dans *Journ. Int. d'Arch. Numism.*, 1906, p. 69.

(9) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, p. 83.

(10) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 46.

(11) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 147.

(12) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 31.

(13) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 169.

(14) PANTCHENKO, *op. cit.*, IX, 1904, p. 369-370.

(15) G. MILLET, *Plombs byzantins*, dans *B.C.H.*, 17, 1893, p. 73-74.  
 Cf. KONSTANTOPOULOS, *op. cit.*, 1907, p. 260.

X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles :

- BARDAS, protospathaire, ἐπὶ τοῦ χρυσοτρικλίνου, juge du Velon, notaire (1) ;  
 CLÉMENT, patrice, protospathaire (2) ;  
 JOSEPH, ostiaire (3) ;  
 SERBLIAS, Pierre, juge du Velon et du thème de Séleucie (4) ;  
 STYLIANOS, magistros (5) ;  
 SYMÉON, exarque (6) ;  
 X, stratège (7).

XI<sup>e</sup> siècle :

- CONSTANTIN DIOGÈNE, patrice, anagrapheus de Bulgarie, anthypatos, vestis, logariaste, vestarque, provéditeur (pro-noète) de Bulgarie, duc de Bulgarie (8) ;  
 X, commerçiant d'Antioche (9).

XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles :

- BÉNIAMITÈS, stratège (10) ;  
 JEAN OU CONSTANTIN, stratège (11) ;  
 MYRIALIDÈS, Michel, ἐπὶ τῆς καταστάσεως (12).

XII<sup>e</sup> siècle :

- BRYENNE VATATZÈS, patrice, stratélate d'Occident (13).

(1) KONSTANTOPOULOS, *op. cit.*, 1907, p. 259.

(2) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, p. 22.

(3) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 61.

(4) G. SCHLUMBERGER, *Sigill. byz.*, p. 270-271.

(5) N. A. BEES, *Zur Sigillographie der byzantinischen Themen Peloponnes und Hellas, Viz. Vremm.*, XXI, 1914, p. 194.

(6) G. SCHLUMBERGER, *Sceaux byz. inédits*, 5<sup>e</sup> sér., dans *Rev. Numism.*, 1905, p. 343-344.

(7) KONSTANTOPOULOS, *op. cit.*, 1907, p. 259.

(8) V. LAURENT, *Légendes sigillographiques et familles byzantines*, dans *E.O.*, 35, 1932, p. 331, n. 5.

(9) A. M. KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα, Συλλογή Α. Κ. Π. Σταμύλη*, Athènes 1930, p. 14.

(10) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 86.

(11) PANTCHENKO, *op. cit.*, XIII, 1908, p. 111.

(12) V. LAURENT, *Les Bulles métriques...*, dans *Hellenika*, 1932, p. 418.

(13) V. LAURENT, *Bull. de Sigill. byzantine*, dans *Byzantion*, V, 1930, p. 587.

Les sceaux non datés révèlent l'attribution du titre de consul à d'autres fonctionnaires et témoignent encore de la dépréciation du titre. Par exemple : *Anastase*, balnitor, commercial général d'Asie, de Carie et des îles de l'Hellespont (1), *Constantin*, primicier, anagrapheus de Bulgarie (2), *Jean*, patrice, protospathaire, domestique des Scholes (3), *Léon*, juge de Colonée (4), *Michel*, silencieux, chartulaire du vestiarion (5), *Nicolas*, chartophylax de Céphallénie (6), X, époque (7).

On voit par les sceaux combien une large distribution du titre de consul ne pouvait qu'aboutir à l'abaissement du titre et par suite à sa disparition définitive. Attribué à des fonctionnaires de second plan, comme les Directeurs des Douanes, le titre de consul fut finalement donné à de simples employés d'administration et, très vraisemblablement aussi, à de modestes fonctionnaires, lors de leur mise à la retraite.

Bien qu'assez vite déprécié à Byzance, le titre de consul garda un certain prestige auprès des étrangers. Aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, le titre de consul était vivement recherché par les étrangers. Théodoric était fier de ses titres de patrice et consul (8), bien que ce titre ne fût que celui de consul honoraire. Il en fut de même de Clovis, qui reçut d'Anastase I<sup>er</sup>, en 506, les insignes du consulat (9), avec son codicille de nomination, la tunique palmée et le bâton consulaire (10). Le

(1) V. LAURENT, *op. cit.*, p. 585, 595, 604.

(2) KONSTANTOPOULOS, *op. cit.*, 1902, sceau 119.

(3) H. W. BELL, *Byzantine Sealings*, dans *B. Z.*, 30, 1929/30, p. 634.

(4) V. LAURENT, *La Collection Orghidan*, p. 112-113.

(5) G. SCHLUMBERGER, *Sigill. byz.*, 603. Cf. J. EBERSOLT, *Sur les fonctions et dignités du Vestiarium*, dans *Mélanges Ch. Diehl*, Paris 1930, I, p. 83-84.

(6) KONSTANTOPOULOS, *Βυζαντιακά Μολυβδόβουλλα*, dans *Journ. Int. d'Arch. Numism.*, 1902, sceau 112.

(7) V. LAURENT, *Sceaux byzantins inédits*, dans *B. Z.*, 33, 1933, p. 342.

(8) *De adm. imp.*, B, III, 15 ; M-J, 104, 27.

(9) GRÉG. DE TOURS, *Hist. Francorum*, II, 38. Cf. F. LOT, *Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888*, Paris 1928, 193 et L. BRÉHIER, *Les Institutions de l'Empire byzantin*, Paris 1949, p. 297.

(10) Comparer la description de GRÉGOIRE DE TOURS, II, 38 et la formule du Consulat dans CASSIODORE, *Variar.*, I, 1. Cf. A. GASQUET, *L'Empire byzantin et la monarchie franque*, Paris 1888, p. 144-145.

qualificatif de *vir inluster* ou *illustris*, porté par Clovis et par ses successeurs, prouve que les rois francs recevaient de l'empereur de Byzance certains titres, qui, comme le consulat honoraire ou le patriciat, donnaient droit à cette appellation. Aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et même X<sup>e</sup> siècles, les princes étrangers acceptaient volontiers le titre de consul. Les petits princes italiens cumulaient le plus souvent le titre de consul avec d'autres titres supérieurs, comme protospathaire, patrice ou proconsul. Ainsi, au VIII<sup>e</sup> siècle, Théodore, duc de Naples, se qualifie « consul et duc » et le duc Étienne « éminentissime consul » (1). Au IX<sup>e</sup> siècle, le premier magistrat de Gaète porte le titre byzantin de consul : en 866, Constantin et Marin, le père et le fils, sont « gloriosi hypatoi » et, après 872, le pape Jean VIII appelle Docibilis I<sup>er</sup> et son fils Jean « gloriosi hypatoi » (2). Les doges de Venise portent eux aussi le titre de consul. Vers 817, le doge Angelus Parteciacus reçoit de Léon V l'Arménien une lettre avec la suscription : « Au consul et doge de Venise Angelus » (3). Au X<sup>e</sup> siècle, on verra encore, en 975, Marin, duc de Naples, qualifié dans une charte « eminentissimus consul et dux atque imperialis anthypatus patricius » (4). Il est probable, toutefois, que le titre de consul, porté par les princes italiens vassaux de l'Empire byzantin, n'était pas un titre à proprement parler byzantin, mais un titre spécial. Ainsi s'explique la facilité avec laquelle les empereurs accordaient le titre de consul. Une charte en effet, du début du IX<sup>e</sup> siècle, indique que le titre d'hypate était accordé à ceux qui le sollicitaient : « ... et qui volebat meliorem honorem habere, ambulabat ad imperium, qui illum ordinabat hypatum ; tunc ille imperialis erat hypatus » (5). A l'autre extrémité de l'Empire, les princes arméniens briguaient, avec autant d'ardeur, le titre de consul. Au IX<sup>e</sup> siècle toujours, les ichkhans avaient sollicité de l'empereur de Byzance les titres auliques accordés aux gouverneurs de pro-

(1) J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin...*, Paris 1904, p. 17.

(2) J. GAY, *op. cit.*, p. 251.

(3) F. DÖLGER, *Regesten*, I, n° 399.

(4) J. GAY, *op. cit.*, p. 321. Cf. p. 246.

(5) DU CANGE, *Gloss. Med. Lat.*, s.v. *Hypatus*.

vinces ; c'est ainsi que l'on trouve un consul en Vaspourakan (1). Vers le milieu du même siècle, Gourguen Ardzrouni, fils d'Abou Beldj, était fait consul (2).

Quant aux rois francs, successeurs de Clovis, ils continuèrent, sans doute, à obtenir de la chancellerie byzantine, le titre de consul qui, comme celui de patrice, leur donnait droit au qualificatif de « vir inluster ou illustris ». Après son couronnement, comme empereur, en 800, Charlemagne cessa de porter le titre de « patricius Romanorum » pour prendre les titres de *consul* et d'*imperator* (3). Ses successeurs conservèrent le titre de consul et datèrent leurs actes de l'année de leur consulat, à l'imitation des empereurs byzantins (4). Il faut noter que ce titre de consul n'était pas une concession de Byzance. Les empereurs francs ne pouvaient accepter des empereurs byzantins un titre nobiliaire assez déprécié déjà, ce qui aurait été regardé comme un signe de vassalité. Le consulat des empereurs francs n'a rien de commun avec le consulat honoraire byzantin.

**L'insigne** des consuls, au x<sup>e</sup> siècle, consistait en un brevet écrit sur parchemin ou codicille et remis par l'empereur lui-même. Le nouveau dignitaire payait un certain nombre de TAXES : 6 nomismata au protoasécritis, 12 nomismata aux préposités, 6 nomismata au papias, ou concierge, et à son adjoind (5). Il versait encore, comme étrennes, diverses sommes aux atriclincs (6). Les consuls ne semblent pas avoir touché une part dans la répartition des largesses impériales.

Les consuls *assistaient à certaines cérémonies* auliques. Après le couronnement de l'empereur, les consuls et les autres sénateurs recevaient le souverain dans le Consistoire (7). Les con-

(1) J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886*, Paris 1919, p. 74.

(2) J. LAURENT, *op. cit.*, p. 186, n. 3.

(3) EGINHARD, *Vie de Charlemagne*, éd. L. Halphen, Paris 1938, § 28, p. 81.

(4) GASQUET, *op. cit.*, p. 143 et 154.

(5) *Cer.*, II, 52, 709.

(6) *Cer.*, II, 52, 789.

(7) *Cer.*, I, 38, 192.

suls assistaient, avec les autres dignitaires, au couronnement de l'impératrice. Ils étaient introduits avec le troisième « voile » en même temps que les sénateurs (1). Les femmes des consuls, *αἱ ὑπάτισσαι*, étaient introduites également en présence de la souveraine, dans le 4<sup>e</sup> « voile », après les femmes des protospathaires et des spathaires, mais avant les femmes des strators, conformément à l'ordre hiérarchique (2). Les consuls assistaient encore aux cérémonies du mariage de l'impératrice (3). Ils étaient, du reste, assez nombreux, car ils formaient un groupe spécial, *τὸ σέκρητον τῶν ὑπάτων* (4). Les consuls assistaient aussi à la promotion du curopalate (5), et, après la cérémonie, en compagnie des silentiaires, ils escortaient le nouveau dignitaire jusque chez lui (6). Ils assistaient, dans le Consistoire, à la promotion d'un magistros (7). Les consuls assistaient à la promotion des patrices ; ils étaient introduits dans le 3<sup>e</sup> « voile », mais étaient groupés eux-mêmes en un « voile » spécial (8), *τὸ βῆλον τῶν ὑπάτων*. Lors de la promotion d'une patricienne à ceinture, on introduisait dans l'église du Phare, avec les patrices, une partie des consuls et des silentiaires, d'après la capacité de la nef. Après la cérémonie à l'église, l'empereur se rendait au Salon d'Or, où il recevait les dignitaires sénatoriaux, parmi lesquels les consuls (9). Les consuls avaient leurs sièges disposés dans le Tricline de Justinien, où se tenaient d'ordinaire les réceptions (10). A Pâques, l'empereur recevait de nombreux dignitaires et fonctionnaires ; dans le 5<sup>e</sup> « voile » étaient introduits, avec d'autres personnages, les consuls (11). Enfin, les consuls étaient fréquemment conviés aux banquets de la Cour. A Noël, ils figurent parmi les invités (12), ainsi qu'aux

(1) *Cer.*, I, 40, 202.

(2) *Cer.*, I, 40, 203.

(3) *Cer.*, I, 41, 209, 212, 213, 215.

(4) *Cer.*, I, 41, 212, 213. Cf. I, 39, 197.

(5) *Cer.*, I, 45, 229-230.

(6) *Cer.*, I, 45, 230.

(7) *Cer.*, I, 46, 232-233, 235.

(8) *Cer.*, I, 47, 237.

(9) *Cer.*, I, 257, 258.

(10) *Cer.*, I, 66, 296.

(11) *Cer.*, I, 9, 61.

(12) *Cer.*, II, 52, 742.

banquets de février (1) et de Pâques (2).

Les textes relatifs aux consuls, en l'espèce, ceux du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète et, en particulier, ceux du chapitre 52 du Livre II, le Klétorologe de Philothée, sont obscurs. Ces textes sont en général du x<sup>e</sup> siècle, mais quelques-uns appartiennent au ix<sup>e</sup> siècle et peut-être même au viii<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit donc pas du consulat ancien, disparu au vi<sup>e</sup> siècle, mais d'un consulat déchu et réduit peu à peu à n'être plus qu'un simple titre honorifique et nobiliaire.

Au x<sup>e</sup> siècle, le titre de consul rentrait dans la catégorie des titres sénatoriaux, *εις συγκλητικούς, τῆ συγκλήτῳ ἀρμόζονται*, et, comme tel, n'était pas inscrit sur les registres palatins (3). Cette indication est assez obscure ; Constantin VII constate lui-même, dans sa Préface au Livre II du Livre des Cérémonies, que la distinction entre l'ordre impérial et l'ordre sénatorial est complexe et difficile à saisir (4). Au cours du même chapitre, en effet, le Livre des Cérémonies oppose les consuls impériaux, fonctionnaires des administrations publiques, aux simples consuls du Sénat, *ἑπατοι βασιλικοί ... ἑπατοι παγανοὶ τῆς συγκλήτου* (5). D'autre part, le Livre des Cérémonies place dans l'officium du Maître des Cérémonies, les consuls, les vestitors, les silentiaires, les ex-éparques et les sénateurs (6). Enfin, le Livre des Cérémonies distingue parmi les consuls, comme, du reste, parmi les strators, les candidats, les mandators et les vestitors, les *ἄπρατοι*, les *ταγματικοί* et les *θεματικοί* (7).

Qu'entendait-on par « consuls impériaux », *ἑπατοι βασιλικοί*? Il est assez difficile de le dire. Peut-être s'agit-il de personnages, titrés consuls (titre sénatorial), mais appartenant par leurs fonctions à l'ordre impérial, *βασιλική τάξις* (8), ou à la nombreuse catégorie des attachés au service de l'empereur,

(1) *Cer.*, II, 52, 759.

(2) *Cer.*, II, 52, 769, 774.

(3) *Cer.*, II, 52, 707, 712.

(4) *Cer.*, II, préface 516.

(5) *Cer.*, II, 52, 736.

(6) *Cer.*, II, 52, 720.

(7) *Cer.*, II, 52, 736.

(8) *Cer.*, II, préface 516.

βασιλικοί ἄνθρωποι, appelés le plus souvent βασιλικοί, qui pouvaient appartenir au Sénat (1). Toutefois, il est important de noter que, parmi les personnages titrés consuls impériaux, il y avait très vraisemblablement un assez grand nombre de fonctionnaires civils, attachés aux grandes administrations publiques. Le Livre des Cérémonies cite en effet, ἕπατοι βασιλικοί καὶ χαρτουλάριοι καὶ νοτάριοι τῶν λεχθέντων σεκρέτων, les administrations visées étant énumérées à la page précédente (2).

Quant aux simples consuls du Sénat, ἕπατοι παγανοὶ τῆς συγκλήτου, opposés par le Livre des Cérémonies aux consuls exerçant une fonction (3), c'étaient de simples personnages sénatoriaux, n'exerçant aucune fonction publique déterminée et n'ayant aucune attache spéciale à la Cour. Il s'agit de personnages, décorés uniquement du titre nobiliaire de consul et appartenant à l'une des classes inférieures du Sénat, comme les ex-éparques, les silentiaires et les vestitors. Leur titre nobiliaire de consul, titre, d'ailleurs, assez modeste, les mettait cependant au-dessus des simples συγκλητικοί rangés dans la dernière classe du Sénat et ne portant aucun titre nobiliaire (4).

Le Maître des Cérémonies avait dans son officium les silentiaires et les vestitors en service au Grand Palais ; il avait également dans son officium les silentiaires et les vestitors du Sénat, ainsi que les consuls, les ex-éparques et les συγκλητικοί du Sénat. C'est que, aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, le rôle du Sénat dans ses classes inférieures était un rôle de pure parade. Lorsque les membres des classes inférieures du Sénat assistaient aux cérémonies de la Cour, ils se mettaient à la disposition du Maître des Cérémonies, chargé d'organiser les réceptions et les cortèges.

(1) Cer., II, 52, 780 : ἀπὸ τῆς τάξεως τῶν συγκλητικῶν βασιλικῶν ἀνθρώπων.

(2) Cer., II, 52, 735.

(3) Cer., II, 52, 736.

(4) Cer., II, 52, 720. — Ce sont ces simples συγκλητικοί auxquels il est fait allusion, lors de la promotion d'un magistratos, où l'on voit, « à l'issue de la cérémonie, les personnages présents venir féliciter de son choix l'empereur, d'abord les patrices, puis les consuls et jusqu'au dernier des sénateurs », μέχρι ἐσχάτου τῶν συγκλητικῶν (Cer., I, 46, 233).

Pour ce qui a trait à la distinction, parmi les consuls, des *ἄπρατοι*, des *ταγματικοί* et des *θεματικοί*, les deux dernières divisions n'offrent aucune difficulté. Il s'agit des fonctionnaires, titrés consuls, strators, candidats, mandators ou vestitors, appartenant aux tagmes ou armée impériale proprement dite, et aux thèmes ou armée provinciale. Dans la terminologie du Livre des Cérémonies, le mot *ἄπρατος* a deux sens : il désigne soit un titulaire titré sans fonctions, par exemple, un patrice *ἄπρατος* est un simple patrice, qui n'a que son titre nobiliaire de patrice, qu'il peut d'ailleurs cumuler avec divers titres nobiliaires inférieurs, comme celui de protospathaire <sup>(1)</sup>, mais qui n'exerce aucune fonction publique, soit un fonctionnaire sans titre nobiliaire, par exemple, un fonctionnaire des ministères, un *a secretis* qui n'est pas titré et qui ne peut ajouter au titre de sa fonction de titre nobiliaire <sup>(2)</sup>. Le mot *ἄπρατος* a deux synonymes : *λιτός* et *παγανός* <sup>(3)</sup>.

En tout cas, aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, les consuls constituaient une classe, vraisemblablement assez nombreuse, du Sénat, mais une classe subalterne, *οἱ συγκλητικοὶ ὑπατικοί* <sup>(4)</sup>. Toutefois, leur titre nobiliaire, bien que modeste, les plaçait au-dessus des sénateurs, pourvus de titres encore plus humbles, comme vestitors ou silentiaires, et des sénateurs sans titre, *συγκλητικοί* <sup>(5)</sup>. Les textes, antérieurs au x<sup>e</sup> siècle, et conservés dans le Livre des Cérémonies <sup>(6)</sup>, montrent que les consuls faisaient partie de la classe moyenne du Sénat, alors que les patrices faisaient partie de la classe supérieure et les autres sénateurs de la classe inférieure.

(1) *Cer.*, II, 55, 798.

(2) *Cer.*, II, 52, 736, 738 ; 53, 789, *ἄπρατοι σεκρητικοί*. — Sur le mot *ἄπρατος* cf. R. GUILLAND, *Études sur l'histoire administrative de Byzance*, dans *Byzantina-Metabyzantina*, I, 1946, p. 174-178.

(3) Sur le sens de *λιτός* et de *παγανός*, cf. R. GUILLAND, *op. cit.*, p. 165-167 et 167-168 ; pour l'histoire de *παγανός*, cf. H. GRÉGOIRE et P. ORGELS, *Paganus, étude de sémantique et d'histoire*, dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, pp. 367 sqq.

(4) *Cer.*, I, 67, 303.

(5) *Cer.*, II, 52, 720.

(6) *Cer.*, I, 40, 204.

Les sénateurs-consuls, faisant simplement partie du Sénat, sans exercer aucune charge aulique ni aucune fonction publique, les *ἕπατοι παγανοὶ τῆς συγκλήτου*, ne sont pas, cependant, par leur situation incapables d'exercer les charges ou fonctions que l'empereur peut leur confier. Ils peuvent être attachés à la personne de l'empereur comme *βασιλικοὶ ἄνθρωποι*, ils peuvent aussi obtenir une place dans les administrations publiques, comme chartulaire ou notaire. En entrant dans la hiérarchie impériale, ils ne perdent certainement pas leur rang de sénateur et leur titre de consul, mais ils cessent d'être des *ἕπατοι παγανοὶ τῆς συγκλήτου* pour devenir des *ἕπατοι βασιλικοὶ*.

Le titre de consul, bien que délivré par l'empereur avec une remise d'insignes, n'est pas un titre impérial proprement dit, mais un titre sénatorial, inscrit très vraisemblablement sur les registres du Sénat, comme il a été dit plus haut <sup>(1)</sup>.

Entre l'ordre impérial et l'ordre sénatorial, il n'y avait pas de cloison étanche; les deux ordres avaient de nombreux contacts et se pénétraient mutuellement. L'empereur choisissait souvent ses attachés parmi les sénateurs, *βασιλικοὶ ἄνθρωποι συγκλητικοί* <sup>(2)</sup>. C'était, en effet, en général dans la noblesse, donc dans le Sénat, que l'empereur recrutait ses fonctionnaires de tout rang et de tout ordre. La qualité de sénateur était héréditaire; les descendants d'un sénateur étaient sénateurs, sous réserve de certains cas de déchéance. Mais si la qualité de sénateur était héréditaire, le titre nobiliaire, conféré au sénateur, ne se transmettait pas héréditairement. Les descendants d'un sénateur, titré consul, restaient sénateurs, mais n'avaient aucun droit au titre nobiliaire de consul, porté par leur ancêtre. Seul, l'empereur avait le privilège de conférer les titres nobiliaires, mais ces titres étaient essentiellement viagers. Les sénateurs-consuls sont donc des sénateurs par privilège de naissance et consuls par la grâce impériale. Bien que le titre de consul soit sénatorial, c'est néanmoins l'empereur, qui en dispose et qui peut le conférer à qui bon lui semble, soit à des officiers de sa Mai-

(1) *Cer.*, II, 52, 707, 712.

(2) *Cer.*, II, 52, 780,

son, soit à des fonctionnaires quelconques, soit même à de simples particuliers. Mais la collation du titre de consul à un personnage, qui n'a pas la qualité de sénateur, confère-t-elle la qualité de sénateur audit personnage? C'est peu probable. Les empereurs distribuaient les titres nobiliaires, et surtout les titres inférieurs, avec une telle prodigalité, ils les vendaient même avec une telle inconscience aux plus offrants que le Sénat aurait été vite envahi par une foule d'individus plus ou moins recommandables.

Il est bon de noter que l'ancienne distinction entre le Sénat-assemblée et l'ordre sénatorial semble s'être conservée à Byzance, au cours des siècles. Tous les personnages titrés entraient peut-être dans l'ordre sénatorial, mais il est à peu près certain que tous n'entraient pas dans le Sénat-assemblée. L'accès à ce dernier devait être subordonné à des conditions que nous ne connaissons pas, du reste : conditions d'âge, de résidence, de durée de services, etc. Lorsque Michel Attaliatè estime, sous Nicéphore III Botaniatè (1078-1081), à plus de « 10.000 » le nombre des sénateurs présents à une distribution générale d'argent, de places et de titres, faite par l'empereur, *πᾶσα ἡ σύγκλητος ὑπὲρ μυριάδας ἀνδρῶν παραμετρομένη* (1), il fait sans aucun doute, allusion à l'ordre sénatorial, ordre toujours largement ouvert et non au Sénat-assemblée, corps relativement assez fermé. De même, au xiv<sup>e</sup> siècle, lorsque le tout-puissant ministre d'Anne de Savoie, Alexis Apokaukos, décida, pour se concilier la noblesse, que tous les nobles auraient la qualité de sénateur, *τοὺς εὐγενεῖς ἅπαντας κατασκευασάμενος τὸ τῆς Βουλῆς δῆθεν διοικεῖν ἀξίωμα* (2), il s'agit très vraisemblablement du droit d'entrer dans l'ordre sénatorial. On peut dire qu'au x<sup>e</sup> siècle, la collation du titre de consul à un personnage non sénateur

(1) *Attal.*, 275.

(2) N. GREG., II, 606. — Si *εὐγενεῖς* garde dans ce passage le sens qu'il avait en général jusque là : « personne noble de naissance », la remarque de Grégoras semblerait indiquer qu'on pouvait être noble de naissance et même titré, sans avoir pour autant le droit de siéger au Sénat-Assemblée. Ce qu'Apokaukos accordait à la noblesse de race, c'était alors le droit de séance au Sénat, car la noblesse de race faisait très vraisemblablement partie de l'ordre sénatorial.

lui permettait d'entrer dans le cadre de l'ordre sénatorial et lui rendait possible, plus tard et sous certaines conditions, l'accès au Sénat-assemblée.

Au <sup>x</sup>e siècle, les consuls figuraient dans la 4<sup>e</sup> classe de la noblesse. Cette 4<sup>e</sup> classe comprenait les consuls, les strators, les candidats, les mandators, les vestitors, les silentiaires, les ex-éparques et les stratélates. Dans cette classe étaient également rangés certains fonctionnaires non titrés, *ἀπρατοι*, en raison de l'importance de leurs fonctions, ainsi que divers officiers appartenant aux tagmes et aux thèmes, et, eux aussi, non titrés.

La dépréciation progressive du titre de consul explique que **le rang** du consulat ait varié ; ces variations s'expliquent aussi, en partie, par la volonté personnelle de l'empereur, modifiant, pour des raisons diverses, l'ordre hiérarchique. Le Livre des Cérémonies donne, à cet égard, des renseignements intéressants. Lors du couronnement d'Héraclius, en 610, les consuls prennent place après les patrices (1) ; il en est de même, lors du couronnement d'une impératrice : les consuls viennent après les patrices, mais sont placés avant les comtes, les candidats et les domestiques (2). Lors du couronnement d'un empereur, les consuls sont rangés à la fin du 4<sup>e</sup> « voile », après le logothète de l'armée, les domestiques des Excubites, des Hicanates et des Noumeroi et les spathaires, mais ils viennent avant le 5<sup>e</sup> « voile » formé également des spathaires. Les consuls occupent, dans cette circonstance, une place encore très honorable, car les dignitaires et fonctionnaires sont répartis alors en douze « voiles » (3). Lors des promotions de dignitaires, faites le jour anniversaire de l'avènement, du couronnement, de la naissance ou du mariage de l'empereur, les consuls sont placés après les candidats, au 6<sup>e</sup> rang, et avant les vestitors, suivis seulement des mandators (8<sup>e</sup> rang) (4). Pour la promotion d'un curo-

(1) *Cer.*, II, 27, 628.

(2) *Cer.*, I, 41, 209. Cf. I, 40, 202, où les consuls sont rangés dans la 3<sup>e</sup> et dernière entrée (première, les *magistri*, seconde, les consuls), mais en tête de celle-ci.

(3) *Cer.*, I, 38, 193.

(4) *Cer.*, II, 33, 632.

palate, les consuls sont rangés dans le 3<sup>e</sup> et dernier « voile » (1<sup>er</sup> « voile », les magistris ; 2<sup>e</sup> « voile », les patrices), mais en tête, avant les comtes, les candidats, les ex-éparques et les stratélates (1). Lors de la promotion d'un magistris, dans les cinq « voiles », les consuls sont rangés dans le troisième (2<sup>e</sup>, les patrices), et avant les comtes des Scholes (4<sup>e</sup> « voile ») (2). Enfin, lors des grandes fêtes de la Pentecôte, les consuls, dans les neuf « voiles », sont à la fin du 5<sup>e</sup>, le plus important ; ils viennent après l'éparque des prétoires, le questeur, les proconsuls des thèmes et les éparques (4<sup>e</sup> « voile ») et avant les comtes des Scholes (6<sup>e</sup> « voile ») (3). Le rang, occupé par les femmes des consuls, lors des fêtes du couronnement de l'impératrice, est, sur onze « voiles », le quatrième ; elles viennent après les protospathaires et spathaires (3<sup>e</sup> « voile ») et avant les strators (5<sup>e</sup> « voile ») (4). Le Klètorologe de Philothée (début du x<sup>e</sup> siècle) les range dans les dignités à insigne au 7<sup>e</sup> rang sur 18 (5), et, dans la répartition en ordres, *Tάξις*, dans le 4<sup>e</sup> et dernier, mais en tête de celui-ci, avant les strators (6). Le Taktikon d'Uspenskij place les consuls, comme le Klètorologe de Philothée, après les spathaires. Or, au xi<sup>e</sup> siècle, un chrysobulle de Michel VII Doukas (1071-1077), en faveur de Robert Guiscard (7), énumère les dignités à brevet dans un ordre assez différent de celui du Klètorologe : nobilissime, curopalate, proèdre, magistris, vestarque, vestis, anthypatos, patrice, consul, protospathaire et spatharocandidat, classant ainsi les consuls entre les patrices et les protospathaires. Ce chrysobulle, rédigé par Michel Psellos, date de 1074 (8). Or, d'après l'auteur anonyme de l'opuscule sur les devoirs d'un prince, on voit que déjà sous Romain III Argyre (1028-1034) et sous Michel IV le Paphlagonien (1034-

(1) *Cer.*, I, 45, 229.

(2) *Cer.*, I, 46, 235.

(3) *Cer.*, I, 9, 61.

(4) *Cer.*, I, 40, 203.

(5) *Cer.*, II, 52, 709.

(6) *Cer.*, II, 52, 736.

(7) Fr. DÖLGER, *Regesten*, II, n° 1003.

(8) Ed. KURTZ, *Michaelis Pselli Scripta minora*, I, Milan 1940, p. 329-334.

1041), les consuls sont rangés non seulement avant les spathaires, mais même avant les spatharocandidats (1). Ces variations dans le rang attribué aux consuls s'expliquent, en grande partie, par le bon plaisir de l'empereur régnant.

Dans le « voile » des consuls, les règles de *préséance* et des *honneurs* étaient établies par plusieurs textes juridiques, antérieurs certains à Justinien I<sup>er</sup> (527-565).

Le consulat honoraire rentrait dans la catégorie des magistratures dites honoraires, auxquelles s'appliquait la Nouvelle 70, promulguée en 538 et disant dans la Préface : « Novimus, quia antiquitus erat quaedam praefecturae figura, quam honorariam vocabant, codicillis ab imperio super ea collatis ; hanc autem ita nominabant ut nihil aliud nisi purum honorem iis, quibus praebebatur, conferret ». La Nouvelle 38, publiée vers 548, insiste, dans le paragraphe 3 de sa Préface, sur le fait que les magistratures honoraires ne sont qu'attributives d'honneurs : « Nam quae propter solum honorem dantur tales dignitates ». C'est la Nouvelle 62, publiée vers 536, qui règle, comme il suit, l'ordre des préséances : 1<sup>o</sup>) le préfet de la Ville ; 2<sup>o</sup>) les patrices ; 3<sup>o</sup>) les consuls ; 4<sup>o</sup>) les consulaires honoraires (2). Une loi de 384 (3), de Théodose I<sup>er</sup>, reprise dans le Code Justinien, distingue nettement, pour établir l'ordre des préséances, les fonctionnaires en activité, *in actu*, ou encore *militantes* (4) ou *in opere* (5), des fonctionnaires en disponibilité, *vacantes, in cingulo*, et des fonctionnaires honoraires, *honorarii, sine cingulo, codicillarii, sine administratione* (6). L'ordre des préséances est établi comme suit :

- 1) « Qui, in actu positi, illustres pergerint administrationes » ;
- 2) « Vacantes, qui illustris dignitatis cingulum meruerint » ;
- 3) « Honorarii, qui sine cingulo codicillos tamen honorariae dignitatis adepti sunt ».

(1) B. WASSILIEWSKY et V. JERNSTEDT, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris de officiis regis libellus*, Petropoli 1886, p. 95-97.

(2) *Ut tamen anteponantur ordinarii consules honorariis consulibus*.

(3) C. J., XII, 8, 2 *ut dignitatum ordo servetur*.

(4) C. J., IX, 35, 11 *de injuriis*.

(5) Nov. 80.

(6) C. J., III, 24, 3, § 2 *ubi senatores*.

Les fonctionnaires *in actu* ont le pas sur les fonctionnaires *vacantes*, mais ces derniers n'ont pas toujours le pas sur les fonctionnaires *honorarii*, car le protocole byzantin admettait des distinctions. En règle générale, les fonctionnaires vacants n'ont le pas que sur les fonctionnaires honoraires de même rang qu'eux.

Les fonctionnaires honoraires, *honorarii*, qui en vertu d'une fiction juridique sont censés avoir exercé une fonction, qu'ils n'ont, en fait, jamais exercée <sup>(1)</sup>, sont distincts des véritables fonctionnaires en retraite, *honorati*, qui ont effectivement rempli la fonction dont ils portaient le titre. Malheureusement, les textes ne distinguent pas ou distinguent mal les fonctionnaires honoraires fictifs, *honorarii*, des fonctionnaires réels, *honorati*. Ces deux catégories de fonctionnaires ont droit aux mêmes honneurs, mais non aux mêmes privilèges.

Les fonctionnaires *honorarii*, sorte de pseudo-fonctionnaires, formaient une classe nombreuse d'hommes riches et intrigants, s'efforçant par la faveur ou par l'argent de parvenir aux honneurs, sans se donner la peine de les mériter. Les empereurs se défiaient de ces parasites, se parant, grâce à des codicilles honorifiques achetés ou extorqués à la faiblesse des pouvoirs publics, des titres les plus éminents. Plus d'une fois, les souverains, dans leurs efforts pour réagir contre un abus qu'ils estimaient dangereux, traitèrent les fonctionnaires *honorarii* en véritables suspects.

En principe, les *honorarii* étaient assimilés aux *ordinarii*, au point de vue des honneurs. Cette assimilation n'était pas, toutefois, absolue, car les consuls honoraires ou consulaires fictifs devaient céder le pas aux consulaires ordinaires, consuls en retraite et consuls réels. En principe encore, les *honorarii* ne participaient pas aux privilèges accordés aux *ordinarii*. Toutefois, cette règle n'était pas sans exception. Justinien I<sup>er</sup>, ayant libéré les consuls ordinaires de la puissance paternelle, accorda la même faveur aux simples consuls ordinaires <sup>(2)</sup>. Comme les consuls ordinaires, les consuls honoraires avaient le privilège d'être jugés au

(1) *C. J., ibid.* : « ut, quod non egerint, videantur egisse ».

(2) Nouvelle 81, Proem. et cap. 1 (539).

criminel par l'empereur (1). Ainsi, à côté de privilèges purement honorifiques et de satisfactions de vanité, le consulat honoraire procurait à son titulaire certains avantages réels. On s'explique pourquoi les codicilles de consul honoraire étaient si recherchés et si sollicités.

Il ressort de ce qui précède que, dans le « voile » des consuls, les préséances étaient réglées d'après les règles générales. Les consuls exerçant des fonctions publiques, prenaient rang d'après l'importance de leurs fonctions ; les consuls-sénateurs venaient ensuite ; en dernier lieu, venaient les simples consuls, c'est-à-dire, ceux qui avaient obtenu par faveur ou acheté le titre nu de consul, sans se recommander par la gestion d'une fonction quelconque ou par la qualité de sénateur. Ces personnages prenaient rang d'après la date de leur brevet.

Ainsi, le titre de consul honoraire n'était pas primitivement un titre nobiliaire proprement dit, mais il permettait à celui qui le recevait d'entrer dans les cadres de la noblesse, dans la classe des clarissimes et même dans celle des illustres, selon les époques. Lorsque la répartition de la noblesse en classes disparut pour faire place à une organisation nouvelle, le titre de consul devint un titre nobiliaire distinct. La collation du titre de consul anoblissait celui qui en était investi et lui donnait un rang spécial dans la hiérarchie nobiliaire. Ce rang, il le partageait avec tous ceux qui portaient le même titre. Les consuls formaient dans la hiérarchie un groupe homogène, classé au x<sup>e</sup> siècle, en général, entre les strators et les spathaires.

Paris.

R. GUILLAND.

(1) C. J., III, 24, 3 *ubi senatores*.

# CHRONIQUE

---

## S. GALLICANUS, CONSUL ET MARTYR DANS LA PASSION DES SS. JEAN ET PAUL, ET SA VISION « CONSTANTINIENNE » DU CRUCIFIÉ (1)

Les Actes des saints Jean et Paul, révévés sur le Coelius, et la Passion de Gallicanus, qui leur sert d'introduction (2), ont généralement été considérés, en raison de leur caractère fabuleux (3),

(1) Le texte de cet article reproduit, avec des additions (n. 1 de la p. 592 ; n. 1 de la p. 601 ; Note additionnelle ; Post-Scriptum), celui d'une communication présentée, le 5 mars 1956, à la Classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique (cf. *Bulletin de la Classe des lettres*, 1956, pp. 125-146). Il est extrait d'une étude en préparation sur la basilique romaine des SS. Jean et Paul et sur les traditions qui s'y rattachent. Pour la bibliographie du sujet, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à ce travail. Nous tenons toutefois à signaler ici que M. Adriano Prandi a consacré récemment à la célèbre basilique du Coelius, qui succéda à un des plus anciens titres presbytéraux de Rome — le *titulus Byzantii* ou *Pammachii* — et qui a été restaurée, il y a quelques années, grâce à la munificence du Cardinal F. Spellman, archevêque de New-York, un ouvrage remarquablement informé et du plus haut intérêt au point de vue archéologique (cf. A. PRANDI, *Il complesso monumentale della Basilica Celimontana dei SS. Giovanni e Paolo*, Roma, 1953).

(2) Pour les Actes des SS. Jean et Paul, voyez *Acta SS.*, 3<sup>e</sup> éd., Iun. VII, pp. 140-141 ; pour la Passion de S. Gallicanus, *ibid.*, pp. 33-34. C'est à tort qu'on a cherché parfois — pour sauver le caractère historique des Actes de Jean et Paul — à dissocier ceux-ci de la Passion de Gallicanus, qui les précède généralement dans les manuscrits et qui fait visiblement corps avec eux. Ce sont seulement les exigences du plan des *Acta SS.* qui ont amené le P. Papebroch à séparer nos deux pièces hagiographiques (cf. H. DELEHAYE, *Analecta Bollandiana*, XIV, 1895, p. 331). Remarquons d'ailleurs que, contrairement à ce qu'on a pensé jusqu'ici, c'est dans la Passion de Gallicanus, bien plutôt que dans les Actes de Jean et Paul, qu'il est possible de découvrir certains éléments historiques.

(3) En dépit des découvertes sensationnelles faites par le P. GERMANO DI SAN STANISLAO (voyez son ouvrage intitulé : *La Casa Celimontana dei SS.*

comme des œuvres tardives, dont la composition, selon toute vraisemblance, n'est pas antérieure au VI<sup>e</sup> siècle (1). Il faut pourtant insister plus que la critique ne l'a fait jusqu'ici sur l'intérêt que présentent, pour l'historien, certains des personnages que la légende a introduits dans ce qu'on peut appeler le cycle des saints Jean et Paul. Et il ne semble pas impossible de montrer que le roman dont ceux-ci sont devenus les principaux héros a probablement été élaboré, sous sa forme primitive, à une époque plus ancienne que celle où l'on place la rédaction des pièces hagiographiques dont il vient d'être question (2).

\* \* \*

*Martiri Giovanni e Paolo*, Roma, 1894) dans le sous-sol de la basilique des SS. Jean et Paul, et quoi qu'en aient pensé les savants qui ont fait écho à l'enthousiasme bien compréhensible de l'heureux chercheur, il n'y a pas lieu de revenir sur le jugement sévère que les anciens critiques (cf. TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, VII, Note VI sur la persécution de Julien l'Apostat) avaient déjà porté sur nos deux récits hagiographiques (pour des opinions plus récentes, voyez A. DUFOURCQ, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, Paris, 1900, pp. 145 sqq.; H. DELEHAYE, *Étude sur le légendier romain*, Bruxelles, 1936, pp. 125 sqq.). Il conviendrait seulement de nuancer ce jugement, en ce qui concerne la Passion de Gallicanus, conformément à l'observation qui a été faite dans la note précédente. Les Actes des SS. Jean et Paul, comme on l'a bien vu, ne sont pas autre chose que la légende de fondation de la basilique du Coelius. Dans un cas de l'espèce, le témoignage des monuments peut servir à éclairer et à contrôler le texte dont il s'agit : il ne saurait en aucune façon prouver le caractère historique de celui-ci. L'accord entre les découvertes archéologiques du P. Germano et les Actes de Jean et Paul — dans la mesure où il existe — ne peut donc acquérir la valeur d'une confirmation : en somme, comme on l'a dit très justement, « on devait s'y attendre » (cf. H. DELEHAYE, *Analecta Bollandiana*, t. cit., p. 332). Il n'était pas inutile de le rappeler, étant donnée la tendance qui s'est manifestée dans des travaux plus ou moins récents, dont les auteurs inclinent à admettre que la légende de Jean et Paul contient au moins un noyau historique : l'exécution des deux martyrs sous Julien l'Apostat et leur sépulture dans la maison du Coelius ; voyez la liste de ces travaux dans R. KRAUTHEIMER, *Le basiliche cristiane antiche di Roma (Corpus basilicarum christianarum Romae)*, I, Città del Vaticano, 1953, p. 269.

(1) Telle est la datation qu'A. DUFOURCQ (*op. cit.*, p. 147 et pp. 309 sq.) a fait généralement admettre. C'est du VI<sup>e</sup> siècle également que le P. Germano lui-même, approuvé par le P. DELEHAYE (*Analecta Bollandiana*, t. cit., p. 332), datait la rédaction de nos Actes.

(2) C'est-à-dire à une époque antérieure à celle de la rédaction du *Liber Pontificalis* (début du VI<sup>e</sup> siècle). Dans le travail auquel nous avons fait allusion

Le personnage de Gallicanus est certainement historique, et l'on discerne très bien, comme nous le ferons voir, la raison pour laquelle il est entré dans notre cycle. Il est historique, parce que, dans la Passion, ce général de Constantin est représenté comme un consul. Or, deux Gallicani exercèrent le consulat sous le règne de cet empereur : le premier, Ovinus Gallicanus, en 317 ; le second, Flavius Gallicanus, en 330, l'année de la dédicace de Constantinople. Autant il semble que le premier ait été païen, autant il est vraisemblable que le second ait appartenu, comme un Junius Bassus, le consul de 331, et son collègue, le célèbre Ablabius, à cette pléiade de hauts dignitaires chrétiens qui, à partir de 330, se rencontrent si fréquemment dans le personnel administratif de l'Empire (1).

plus haut, nous montrerons que, contrairement à l'opinion de Mgr DUCHESNE (*Liber Pontificalis*, I, p. 199), ce ne sont point nos Actes qui sont tributaires du *Liber Pontificalis*, mais cette compilation qui dépend du roman hagiographique ou d'une tradition qui leur est commune et qui a été mieux conservée par la première de ces œuvres que par la seconde. L'une des meilleures preuves qu'on puisse donner de l'antériorité des Actes de Jean et Paul par rapport au *Liber Pontificalis* est le changement survenu dans la dénomination du *titulus Byzantini* ou *Pammachii*, qui est désigné pour la première fois, dans la notice du pape Symmaque (*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 262), sous le vocable des SS. Jean et Paul. Ce changement, dans ce cas comme dans d'autres, s'explique évidemment par l'influence des *Gesta martyrum*. Le fait dont nous tirons argument en faveur d'une datation relativement ancienne de nos Actes avait déjà été reconnu par A. DUFOURCQ (*op. cit.*, p. 283). Mais ce savant, dont la tendance était, comme on sait, de dater les Gestes de la période ostrogothique, croyait pouvoir l'expliquer en admettant que le *Liber Pontificalis* et les *Gesta* avaient été rédigés à la même époque. Dans le travail annoncé, nous montrerons que les Actes des SS. Jean et Paul, suite romanesque, comme on l'a dit, des Gestes de S. Agnès, font partie d'un groupe de Passions dont la rédaction peut être datée de la première moitié du v<sup>e</sup> siècle.

(1) Voyez une liste — toute provisoire — des hauts dignitaires chrétiens de l'Empire, sous le règne de Constantin, dans H. VON SCHOENEBECK, *Beiträge zur Religionspolitik des Maxentius und Constantin*, Leipzig, 1939, pp. 78 sqq. Nous y introduirions volontiers Maecilius Hilarianus, le consul de 332 (à distinguer de Maecilius Hilarianus, préfet de la Ville en 338 et préfet du prétoire d'Italie en 345), qu'il faut peut-être reconnaître dans le saint homme Hilarinus, compagnon de l'ex-consul Gallicanus à Ostie, d'après la Passion de celui-ci, et, en tout cas, Papinius Pacatianus, l'autre consul de 332, dont la carrière, telle qu'elle a été reconstituée par nous, présente de si frappantes analogies avec celle du célèbre Ablabius (pour Hilarianus-Hilarinus, voyez H. GRÉGOIRE et P. ORGELS, *Saint Gallicanus et Saint Hilarinus*, dans le volume de mélanges en l'honneur de S. G. Mercati, qui paraîtra prochainement ; pour Pacatianus,

Notre Gallicanus doit être le consul de 330. Le principal exploit que la Passion lui prête est une victoire sur les Goths, qui avaient envahi la Thrace et qui auraient été battus par lui à Philippopolis. Or, l'Anonyme de Valois <sup>(1)</sup> et Zosime <sup>(2)</sup> nous font connaître une invasion de la Thrace par les Goths, en 323 <sup>(3)</sup>. Cette invasion provoqua l'intervention de l'armée de Constantin dans des provinces que la paix de 314 avait laissées à Licinius, et cette guerre gothique fut l'occasion, sinon la véritable cause, de la seconde guerre entre les deux beaux-frères, celle de 324. Nous n'insisterons pas ici sur les détails qui semblent prouver que le récit de la campagne victorieuse de Gallicanus, dans la Passion, est le résultat d'une contamination entre la guerre gothique de 323 et l'expédition que le César Constantin dirigea, en 332, contre les Goths, expédition qui se déroula, non en Thrace, mais au-delà du Danube, dans le pays des Sarmates, et dont l'importance historique est bien connue. Il nous suffira, pour l'instant, de souligner le fait que les événements au cours desquels Gallicanus, d'après notre Passion, se serait illustré, se retrouvent sans difficulté dans l'histoire, et que, d'une manière assez imprévue, cette œuvre si décriée permet peut-être de compléter

les mêmes, *Les cinq provinces « Salutaires » de l'empire romain*, dans *Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique*, fasc. de mars 1956, pp. 105 sqq.).

(1) ANONYMUS VALESIANUS, I, 7; éd. Cessi, p. 7: *Item cum Constantinus Thessalonica esset, Gothi per neglectos limites eruperunt et vastata Thracia et Moesia praedas agere coeperunt.*

(2) ZOSIME, II, 21; éd. Mendelssohn, pp. 77 sq. Cet historien a confondu la guerre gothique de 323 avec la guerre sarmate de l'année précédente, et s'est trompé en ce qui concerne la nationalité des envahisseurs de 322, qui, d'après lui, seraient des Sauromates, alors qu'il s'agissait certainement de Sarmates de l'Ouest ou Jazyges; cf. B. RAPPAPORT, *Die Einfälle der Goten in das römische Reich bis auf Constantin*, Leipzig, 1899, pp. 110, n. 1; C. PATSCH, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, III, 1, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Philos.-histor. Klasse*, 208, 1928, p. 16.

(3) Sur cette invasion et sur sa date, voyez B. RAPPAPORT, *op. cit.*, pp. 110 sqq.; C. PATSCH, *op. cit.*, pp. 17 sqq. Les savants qui la plaçaient en 322, c'est-à-dire la même année que la guerre sarmate, étaient influencés par l'ancienne datation de la deuxième guerre entre Constantin et Licinius (323). Rappaport et Patsch, bien que le premier hésitât à suivre Seeck dans sa datation du conflit final entre les deux beaux-frères (324) et que le second continuât — en dépit d'E. Stein — à placer celui-ci en 323, ont bien vu que la guerre sarmate et la guerre gothique dont il s'agit ici sont des événements géographiquement et chronologiquement différents.

les indications de nos sources historiques. En effet, l'écrivain qui nous a laissé la relation la plus circonstanciée de la guerre de 323, Zosime, nous parle d'une victoire remportée par les troupes de Constantin sous les murs d'une ville dont l'historien ne nous fait pas connaître le nom. Mais il semble que le texte de Zosime, comme l'avait déjà indiqué l'éditeur L. Mendelssohn, présente ici une lacune (1). On est donc en droit de se demander si le récit de notre Passion ne permet pas de rétablir, dans le passage en question le nom de *Φιλιππούπολις*, comme celui de la *πόλις* laissée si bizarrement anonyme par l'historien, laquelle avait de grandes chances, à en juger par le texte parallèle cité plus haut, d'être située en Thrace. En tout cas, on ne saurait douter de la réalité d'opérations militaires entreprises par les troupes romaines, en 323, contre les Goths, dans la région qui, d'après notre Passion, fut le théâtre des exploits de Gallicanus. Et bien que le nom de celui-ci ne soit pas cité dans nos sources à propos de ces opérations, il est au moins vraisemblable que le consulat de 330 ait été l'une des distinctions qui vinrent sans doute récompenser la brillante conduite que la Passion attribue à notre personnage (2).

(1) Voici le passage de ZOSIME (*loc. cit.*) relatif à cette *πόλις* dont l'historien ne cite pas le nom, bien que lui-même signale et que la suite de son récit atteste l'importance de cette place forte : *συναντησάντων δὲ καὶ τῶν βαρβάρων αὐτῶ μετὰ Ῥαυσιμόδου τοῦ σφῶν βασιλεύοντος, τὴν ἀρχὴν οἱ Σαυρομάται προσέβαλλον πόλει φρουρὰν ἀρκοῦσαν ἐχούσῃ, ἧς τὸ μὲν ἀπὸ γῆς ἀνατρέχον ἐς ὕψος τοῦ τεύχους ἐκ λίθων ᾠκοδόμητο*. A propos du mot *πόλει*, l'éditeur L. Mendelssohn notait, dans son appareil critique : *fortasse nomen intercidit*.

(2) Ajoutons que l'histoire de la *πόλις* anonyme, assiégée par les Goths et délivrée par Constantin, qui se lit chez Zosime, n'est pas sans présenter une curieuse ressemblance avec celle qui nous est contée dans la Passion de Gallicanus. D'après celle-ci, Gallicanus, assiégé par les « Scythes » dans Philippopolis et abandonné par ses troupes, se serait trouvé dans une situation désespérée, d'où il n'aurait été sauvé que grâce à l'intervention surnaturelle qui déterminera sa conversion. Il se pourrait que Gallicanus ait été le commandant des troupes qui furent assiégées dans la *πόλις* dont nous parle Zosime et que nous avons supposée être Philippopolis. S'il en a été ainsi, il faudrait évidemment admettre, puisque la Thrace, à cette époque, faisait partie des états de l'Auguste d'Orient, que Gallicanus était un officier de Licinius, qui, en 323, fut délivré d'un grave danger par l'intervention de Constantin en Thrace, et qui, après 324, passa au service de celui-ci. Le fait que Gallicanus a peut-être été un officier de Licinius, qui — il ne faut pas l'oublier — avait été favorisé d'un prodige, en Thrace, lors de la bataille du Campus Serenus (i.e. Ergenus ; cf. *Byzantion*, XIII, 1938, pp. 585 sq.), et qui était l'époux de la très chrétienne Constantia,

Général vainqueur des Goths, consul, Gallicanus est encore, d'après la Passion, le gendre de Constantin. Ceci est évidemment légendaire. On a dû confondre le consul Gallicanus avec son quasi-homonyme, le César Gallus, qui épousa, en 351, la princesse Constantina — et non Constantia, comme on l'appelle généralement —, fille aînée de Constantin (1). Cette confusion, déjà bien reconnue

aisée à confondre avec la dévote Constantina, femme ou fiancée de Gallicanus, d'après la Passion, ne semble pas négligeable pour l'explication du miracle dont Gallicanus lui-même aurait bénéficié, dans une région peu éloignée du champ de bataille de 313 (cf. notre article annoncé p. 581, n. 1 : *Saint Gallicanus et Saint Hilarinus*). Notons enfin que le nom du roi Goth, Brada, dans la Passion de Gallicanus, rappelle peut-être celui de Rausimod, le chef germanique dont parle Zosime, à propos de l'invasion de 323. Certains détails dans le récit de la Passion — les deux fils de Brada sont faits prisonniers avec leur père, les Goths passent au service de l'Empire, traits à rapprocher de la livraison, en 332, du fils du roi Ariarich, en qualité d'otage, et de l'engagement pris par les Goths, en cette même année, de fournir des contingents à l'armée impériale — donnent à penser que, comme nous l'avons dit dans le texte, le récit en question contient une sorte de contamination des événements de 323 et de ceux de 332.

(1) Pour ce nom de *Constantina*, qui s'est rapidement altéré en celui de *Constantia*, voyez l'excellent article, trop peu remarqué, de F. SAVIO, *Constantina figlia dell'imperatore Costantino Magno e la basilica di S. Agnese a Roma*, dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, XLII (1906-1907), pp. 668 sq. ; cf. F. JUBARU, *Sainte Agnès*, Paris, 1907, p. 213. La forme *Constantina* est garantie par l'inscription acrostiche de dédicace de la basilique de Sainte Agnès, sur la voie Nomentane, qui était une fondation de la fille aînée de Constantin, laquelle fit également construire, à proximité, l'édifice circulaire, connu sous le nom de rotonde de Santa Costanza, qui devait lui servir de mausolée (pour l'inscription acrostiche de la basilique de Sainte Agnès, voyez p. 590, n. 1). On sait que Constantina avait voué un culte tout particulier à sainte Agnès, qui, d'après les *Gesta* de la martyre, l'avait guérie de la lèpre (nous reviendrons ailleurs sur cette lèpre de Constantina, imitée de la lèpre de Constantin, légende dont nous montrerons qu'elle a probablement vu le jour dans la Syrie antiochéenne et qu'elle a pu être connue à Rome dès le début du v<sup>e</sup> siècle). La forme *Constantina* est celle que donnent les plus anciens manuscrits des Actes de Gallicanus, Jean et Paul (cf. *Acta SS.*, t. cit., p. 34, n.b, et p. 141, n.c ; le P. Papebroch lui a malheureusement préféré, dans la Passion de Gallicanus, la leçon *Constantia*, qui serait le nom d'une fille non mariée de Constantin, la « vierge » de la Passion, dans laquelle certains modernes ont voulu voir la fondatrice de la basilique de Sainte Agnès ; mais l'histoire ne connaît pas cette sœur non mariée de Constantina ; dans son édition des Actes de Jean et Paul, le P. Papebroch a conservé la leçon *Constantina*, qui est celle du manuscrit de Corbie, du VIII<sup>e</sup> siècle ; mais il s'en excusait, en quelque sorte, dans une note : *etiam vetustissimum nostrum Constantinam scribit, alia vero melius (!) Constantiam*).

par Mgr Duchesne et par d'autres critiques (1), est facile à prouver. En effet, la Passion prête à son Gallicanus un autre exploit que sa victoire gothique ; un triomphe sur les Perses. Or, d'après la tradition suivie par l'arien Philostorge, c'est le César Gallus qui, par ses prouesses, aurait mis fin provisoirement à la guerre perse (2).

De même, la forme *Constantina* semble avoir été la leçon primitive des *Gesta* d'Agnès (c'est celle que saint Adhelme devait y lire, à la fin du VII<sup>e</sup> ou au début du VIII<sup>e</sup> siècle). Et c'est également celle qu'on trouve dans les manuscrits du *Peristephanon* de Prudence qui nous ont conservé l'acrostiche CONSTANTINA DEO. On doit donc donner raison au P. SAVIO contre SEECK (P.-W., IV, col. 958 sq., s.v. *Constantia*, n° 14), qui, en raison des incertitudes de la tradition, s'était prononcé en faveur de la forme *Constantia*, sous prétexte qu'il était d'usage de donner aux premiers-nés un nom rappelant celui de leur grand-père. A cet argument de Seeck, il faut opposer la très juste observation du P. JUBARU (*op. cit.*, p. 238, n. 1), suivant laquelle, dans la famille constantinienne, toutes les filles aînées semblent avoir reçu un nom tiré de celui de leur père. On ne peut que regretter la manière dont les ouvrages les mieux informés continuent — sous l'influence de Seeck, évidemment — à se méprendre en ce qui concerne le nom d'une princesse, sœur de l'empereur Constance et femme du César Gallus, qui joua, on le sait, un rôle historique important (nous n'en citerons qu'un exemple : dans la *Vie de l'empereur Julien*, du très regretté J. Bidez, la sœur de Constance est partout appelée Constancie, bien que l'article du P. Savio, mentionné plus haut, soit cité dans une note de ce beau livre).

(1) Voyez L. DUCHESNE, *op. cit.*, I, p. 197 ; cf. A. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 149.

(2) Cf. PHILOSTORGE, III,28 : éd. Bidez, p. 53 : "Οτι Γάλλον κατά Περσῶν εἰς τὸ κράτιστον ἀνδραγαθήσαντος εἰς φθόνον οἱ ταῖς διαβολαῖς χαίροντες ἀναπλέγουσι τὸν βασιλέα, καὶ τοῦ Περσικοῦ πολέμου ταῖς τοῦ Καίσαρος ἀριστεραῖς πεπανμένους, κ. τ. λ. Il se pourrait, évidemment, que Photius ait ici exagéré ou déformé ce que Philostorge a pu dire des succès militaires de Gallus (cf. J. BIDEZ, éd. de PHILOSTORGE, p. LIX). Il paraît certain, toutefois que Philostorge a dû s'exprimer dans les termes les plus flatteurs sur le compts de Gallus (cf. PHILOSTORGE, *loc. cit.* ; éd. Bidez, p. 54 : τὴν ἐπ' ἀνδρεία καὶ τῆ τῶν κοινῶν ἐπιμελεία δόξαν αὐτοῦ). Et l'on ne saurait douter du parti pris de l'historien en faveur du César, qu'il a cherché, semble-t-il, à innocenter dans toute la mesure du possible (voyez la note 17). Ce parti pris, à notre avis, a été quelque peu méconnu par J. Bidez, lorsqu'il écrivait (*La vie de l'empereur Julien*, Paris, 1930, p. 371) : « Ce dernier (Philostorge) tente de réhabiliter un peu (c'est nous qui soulignons) le protecteur d'Aèce et de Théophile l'Indien ». Il est vrai que l'illustre savant, qui opposait le *verstärkter Philostorgius* de Photius au *gemildeter Philostorgius* de la Passion d'Artémus, estimait qu'on ne pouvait se faire une idée exacte de l'ouvrage de Philostorge qu'en combinant l'abrégé de Photius avec le récit de Jean de Rhodes (cf. son éd. de PHILOSTORGE, pp. LVIII sq.). Il est permis, à vrai dire, de faire de très sérieuses réserves quant à la légitimité de cette méthode pour reconstituer l'œuvre authentique de Philostorge. Les divergences que l'on constate entre le résumé de Photius et

Et nous découvrons ici un premier indice de la manière plus ou moins directe dont une certaine historiographie arienne ou arianisante, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus loin, a influencé l'élaboration de notre roman hagiographique. Remarquons d'ailleurs que la confusion dont nous venons de parler se comprend, en somme, assez aisément, pour peu que l'on considère la façon dont les écrivains chrétiens, et surtout les écrivains ariens, se sont exprimés sur le compte de Gallus. S'il est vrai que celui-ci — comme il arriva fréquemment, et pas seulement, on le sait de reste, pendant les premiers siècles de l'Église — fut un chrétien d'une espèce assez singulière, on ne saurait pourtant douter de la sincérité et de l'ardeur de sa foi. Les gages certains qu'il en donna lui assurèrent, comme il était naturel, les sympathies et la reconnaissance de ses coreligionnaires : ceux-ci lui ont beaucoup pardonné, comme ils ont beaucoup pardonné à son épouse Constantina, qui ne fut pas seulement une femme ambitieuse, sans scrupules et douée d'un rare sens politique, mais — la chose est bien connue — une fervente dévote de sainte Agnès. Ce sont des écrivains orthodoxes qui nous apprennent que le César fit procéder à la plus ancienne translation de reliques dont nous ayons connaissance : Sozomène a loué sa dévotion pour les martyrs et complaisamment rappelé qu'il fit construire une église et transporter le corps de saint Babylas dans le bourg de Daphné, pour purifier ce mauvais lieu, et qu'il eut ainsi le mérite de réduire au silence un fameux oracle d'Apollon (1).

la Passion d'Artemius ne peuvent pas, d'après nous, s'expliquer simplement par le fait que Photius et Jean de Rhodes auraient utilisé, chacun à sa manière, l'ouvrage de Philostorge. Dans certains cas, il apparaît clairement que l'hagiographe ne dépend pas uniquement de l'historien, mais qu'il a combiné son témoignage avec celui d'une autre source. On ne saurait, sans adopter cette explication, échapper à la conclusion que l'ouvrage de Philostorge contenait des contradictions qu'il serait peu vraisemblable d'admettre. Ajoutons que, dans la mesure où ils permettent un contrôle, les nouveaux fragments de Philostorge publiés, d'après le *Sabaiticus gr.* 366, par le même J. Bidez (*Byzantion*, X, 1935, pp. 421 sqq.), sont de nature à accroître notre confiance dans le résumé de Photius.

(1) Voyez SOZOMÈNE, V, 19 ; MIGNE, P. G., LXVII, col. 1273 ; l'historien insiste sur la dévotion de Gallus pour les martyrs : *Χριστιανός ὄν καὶ ἐς τὰ μάλιστα πρεσβεύων τοὺς ἐπὲρ τοῦ δόγματος μεμαρτυρηκότας*. Saint Jean CHRYSOSTOME, *De sancto Babyla*, 12 ; MIGNE, P. G., L, col. 551 sq. Cf. H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1933, p. 54. Sur la dévotion sincère de Gallus et la piété feinte de Julien, ainsi que sur la

Quant aux ariens, c'est tout juste s'ils n'ont pas fait de Gallus, ami et protecteur d'Aétius, qu'il dépêcha à son frère Julien lorsqu'il conçut des craintes au sujet de sa foi <sup>(1)</sup>, un martyr et un saint. Nous avons déjà fourni une preuve de la sympathie toute particulière qu'ils avaient vouée à ce prince. On pourrait en donner un exemple plus frappant encore : les efforts déployés par ces écrivains, lorsqu'ils racontent la grave affaire qui se termina par le massacre du préfet Domitianus et du questeur Montius, pour innocenter, en somme, le César, en rejetant la responsabilité de ce drame affreux sur les victimes elles-mêmes <sup>(2)</sup>. Quant à la mort de Gallus,

manière dont le Ciel agréa l'offrande de l'un et repoussa celle de l'autre, lorsque les deux frères faisaient construire une basilique à saint Mamas de Césarée, voyez saint GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Contra Julianum*, I, 24 sqq. ; MIGNE, *P. G.*, XXXV, col. 552 sqq. ; SOZOMÈNE, V, 2 ; MIGNE, *P. G.*, LXVII, col. 1215. Il n'est pas douteux, étant donnés les sentiments personnels de Gallus, que le culte des martyrs ait été florissant à Antioche et dans tout l'Orient, sous le gouvernement du César. Comme la mainmise des chrétiens d'Antioche sur la synagogue du Kérateion et sur les reliques des sept frères Macchabées pourrait avoir eu lieu à une époque un peu plus ancienne (cf. Chr. BAUR, *Der Heilige Johannes Chrysostomus und seine Zeit*, I, München, 1929, p. 25) que celle envisagée par M. M. SIMON (*La polémique antijuive de S. Jean Chrysostome et le mouvement judaïsant d'Antioche*, dans *Mélanges Franz Cumont*, I, Bruxelles, 1936, pp. 403 sqq.), on est en droit de se demander si le fait ne remonte pas aux années pendant lesquelles Gallus administrait l'Orient. « Ce que nous savons, écrivait M. Simon, des mouvements d'antisémitisme populaire succédant en maints endroits, par réaction, au règne de Julien, permet d'inférer avec vraisemblance que le coup de main sur la synagogue eut lieu après 363 ». Mais il faut rappeler, à ce propos, que c'est précisément Gallus qui étouffa dans le sang la grave révolte juive de 352. On voit combien les événements et le climat des années 351-354 seraient propres à expliquer le fait dont il s'agit. « Comme Chrysostome, notait M. Simon (*op. cit.*, p. 414, n. 4), parle encore de la synagogue du Kérateion, on doit admettre qu'un autre édifice avait été construit par les Juifs ou mis à leur disposition, par compensation. » Ceci pourrait très bien s'être produit sous le règne de Julien, qui, « dans son impatience d'abattre l'Église », n'hésita pas à ranimer le Sionisme et entreprit même de reconstruire le Temple de Jérusalem (sur la politique juive de Julien, voyez J. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien*, pp. 305 sqq. ; J. VOGT, *Kaiser Julian und das Judentum*, Leipzig, 1939, pp. 46 sqq., en particulier, pp. 50 sq., sur les bons rapports que Julien à dû entretenir avec les Juifs d'Antioche).

(1) Cf. PHILOSTORGE, III, 27 ; éd. Bidez, p. 53.

(2) Cf. PHILOSTORGE, III, 28 ; éd. Bidez, pp. 53 sqq. Tout a été mis en œuvre, dans cette version des événements, pour atténuer la responsabilité du César. Les instructions perfides de Constance, jaloux de la popularité que ses exploits et son souci du bien public avaient valu à son cousin, l'insolence, voire la gros-

elle fut l'œuvre de calomniateurs et de scélérats — avant tout de l'eunuque Eusèbe, préposite de l'empereur (1), — et Constance, bien qu'il s'en soit repenti et qu'il n'en ait pas été l'auteur responsable, fut puni de ce crime ainsi que du bannissement de certains évêques — ariens, bien entendu — par l'insuccès de ses armes dans la guerre perse (2). On voit donc que, si l'historiographie arienne s'est efforcée, comme on en a justement fait la remarque, d'égaliser Constance à son père Constantin (3), c'est surtout au César Gallus qu'elle a réservé sa faveur. Elle n'éprouve que sympathie et pitié pour ce prince héroïque, qui témoigna d'une foi ardente et vigilante et dont le sang fut injustement répandu, et elle l'a élevé, pour ainsi dire, à la dignité de martyr. Il importe de tenir compte de tout ceci pour apercevoir les traits sous lesquels le souvenir de Gallus a dû se fixer dans la mémoire des fidèles. Si surprenante que la chose puisse paraître, on comprendra, après les observations qui précèdent, que Gallicanus, le saint homme d'Ostie, ait pu être confondu, par un pieux hagiographe, avec l'imprudent et peu scrupuleux César (4). Nous ajouterons que cette

sièreté des victimes, l'intervention fatale de l'« orgueilleuse et impitoyable » Constantina, vaine du titre d'Augusta qui lui avait été conféré par son père, enfin la sauvagerie des soldats, telles furent, d'après Philostorge résumé par Photius, les causes multiples d'un drame dans lequel Gallus fut, en quelque sorte, entraîné. A travers une telle présentation des faits, c'est tout juste si le César, qui nous est dépeint comme un valeureux soldat et un excellent administrateur, n'apparaît pas lui-même comme une victime. En somme, son crime consista surtout à laisser faire. Quelles que soient les réserves que le résumé de Photius puisse nous inspirer, il ne laisse aucun doute quant au parti pris dont Philostorge faisait preuve en faveur du César. En ce qui concerne les divergences que la Passion d'Artémios présente ici avec le résumé en question, on ne saurait, d'après nous, en rendre compte par l'explication que J. BIDEZ en a proposée (voyez son éd. de PHILOSTORGE, pp. LVIII sq.). Le cas dont il s'agit est l'un de ceux où il apparaît clairement que l'hagiographe ne dépend pas uniquement de l'historien (cf. p. 585, n. 2).

(1) Cf. PHILOSTORGE, IV, 1 ; éd. Bidez, p. 58.

(2) Cf. PHILOSTORGE, V, 4 ; éd. Bidez, p. 69.

(3) Voyez P. BATIFFOL, *Un historiographe anonyme arien du IV<sup>e</sup> siècle*, dans *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, IX (1895), p. 61 ; J. BIDEZ, *A propos d'une biographie nouvelle de l'empereur Constantin*, dans *L'Antiquité Classique*, I (1932), pp. 6 sq.

(4) Notons ici que Gallus fut exécuté en Istrie, dans un endroit (Flanona) proche de la ville de Pola, *ubi quondam peremptum Constantini filium accipimus Crispum* (AMMIEN MARCELLIN, XIV, 11, 20 ; le rapprochement a été fait également

transformation de Gallus en Gallicanus a pu être facilitée, en quelque sorte, par un épisode de l'histoire de Constantina, la femme de Gallus. Lorsque celui-ci fut sommé par Constance de comparaître devant lui, le César jugea prudent de se faire précéder par son épouse, espérant qu'elle saurait, grâce à son habileté et au crédit dont elle jouissait auprès de son frère, apaiser le ressentiment de ce dernier. Mais la princesse mourut en cours de route, dans une localité de Bithynie que la Passion d'Artémios désigne de la manière suivante : *ἐν σταθμῷ τινι (τῆς Βιθυνίας) Γαλλικάνῳ λεγομένῳ* (1). C'est la station qu'Ammien Marcellin mentionne à propos de notre épisode et que l'Itinéraire d'Antonin signale sur la route de Nicomédie à Ancyre (2). Il est superflu de faire remarquer combien ce détail a pu, s'il a été connu de l'hagiographe, contribuer à lui suggérer la combinaison dont il vient d'être question.

Cette combinaison devait amener notre écrivain, comme nous l'avons déjà indiqué, à faire de Gallicanus le gendre de Constantin, en d'autres termes, l'époux de la princesse Constantina. Mais il faut remarquer que, d'après la Passion, ce mariage ne fut jamais consommé, Gallicanus, après sa victoire sur les Goths, s'étant converti à la suite d'une vision et ayant fait vœu de chasteté. En somme, le pieux romancier pouvait, sans trop trahir la vérité historique, affirmer que cette union était restée à l'état de projet ou de promesse. Nous savons, en effet, que Constantina, après la mort de son premier époux, le jeune Hannibalien, massacré en 337, fut *Christo dicata*, comme elle-même l'atteste dans une

par J. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien*, p. 98, qui, par inadvertance, place la mort de Crispus quarante ans avant celle de l'autre César ; en fait l'intervalle entre les deux événements fut de vingt-huit ans). Il n'est pas sans intérêt de constater qu'un martyr Crispus, dont nous ignorons tout, a trouvé place dans le cycle des saints Jean et Paul, qui a emprunté tant d'éléments à l'histoire — vraie ou légendaire — de la famille constantinienne. On est donc en droit de se demander si le saint Crispus des Actes de Jean et Paul ne doit pas, lui aussi, être mis en rapport avec un « martyr » de cette famille : le « nouvel Hippolyte » dont Philostorge, semble-t-il, a déploré le sort et proclamé les mérites (cf. J. BIDEZ, dans *Buzantion*, X, 1935, p. 341). Nous y reviendrons dans l'étude annoncée au début de cet article.

(1) Voyez *Artemii Passio*, 14, dans PHILOSTORGE, éd. Bidez, p. 57, 29 sq.

(2) AMMIEN MARCELLIN (XIV, 11, 6) la cite sous le nom de *Caeni Gallicani*, et l'Itinéraire d'Antonin (141) sous celui de *Cenon Gallicanum* ; cf. RUGE, dans P.-W., IV, col. 200, s.v. *Coenon Gallicanum*.

inscription qu'elle fit composer pour la basilique de Sainte Agnès, fondée par elle — et non par son père Constantin — à une époque dont tout indique qu'il faut la placer entre 337 et 351, date du second mariage de la princesse (1). Ainsi, l'auteur du roman hagiographique a, en quelque sorte, respecté la virginité de Constantina, en faisant de la fille de Constantin, non la femme de son second époux, Gallus, mais simplement la fiancée de Gallicanus. Nous ajouterons que la confusion de ces deux personnages n'a pas eu seulement pour conséquence la transformation de Gallicanus en époux ou en fiancé de Constantina : elle devait tout naturellement amener notre hagiographe à faire de son héros un martyr. Comment cet écrivain se serait-il privé de tirer parti d'un thème qui lui était, en quelque sorte, suggéré par la combinaison dont nous avons parlé, et qui — il est superflu d'en faire la remarque — était si propre à servir son dessein ? Nous avons vu qu'une certaine historio-

(1) L'inscription à laquelle nous faisons allusion est la célèbre inscription acrostiche de dédicace de la basilique de Sainte Agnès, dont il a été question p. 584, n. 1. Publiée par de ROSSI (*I. C. U. R.*, II, 1, p. 44) et par IHM (*Damasi epigrammata*, p. 87, n° 84), reproduite dans CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, I, 1, col. 959, et dans R. KRAUTHEIMER, *Le basiliche cristiane antiche di Roma*, I, p. 16, longuement étudiée par le P. JUBARU (*Sainte Agnès*, pp. 246 sqq.), elle continue, à vrai dire, à poser plus d'un problème, qu'il s'agisse de l'établissement du texte ou de son interprétation. La fondatrice de la basilique, Constantina, s'y déclare *Christo dicata* — expression qui ne doit pas nécessairement s'entendre d'une vierge consacrée —, et revendique, en somme, pour elle seule le mérite d'avoir fait construire l'édifice. Pour le sens des mots *Christo dicata* et pour les conclusions qu'on peut tirer de notre texte en ce qui concerne la date de la fondation de la basilique, voyez l'article du P. SAVIO, cité p. 584, n. 1. Il paraît hors de doute que la construction de l'édifice a été l'œuvre de Constantina seule, et qu'elle eut lieu pendant la période de veuvage de cette princesse (337-351). Si le *Liber Pontificalis* (éd. Duchesne, I, p. 180) nous dit qu'elle fut entreprise par Constantin, à la demande de sa fille (*ex rogatu filiae suae*), c'est parce qu'il s'inspire ici d'une œuvre hagiographique qui peut être datée du premier quart du v<sup>e</sup> siècle et dont la Passion de Gallicanus, Jean et Paul constitue, en quelque sorte, une suite, les Gestes d'Agnès, qui attribuent cette construction à Constantin et à ses fils, cédant à une prière de Constantina (*patrem et fratres Augustos rogat* ; cf. F. SAVIO, *op. cit.*, pp. 660 sq. ; pour la date des Gestes d'Agnès, voyez F. JUBARU, *op. cit.*, pp. 133 sqq.). Nous insisterons d'autant plus sur ce nouvel exemple de dépendance du *Liber Pontificalis* par rapport aux *Gesta martyrum*, que Mgr Duchesne (*Liber Pontificalis*, I, p. 197), ici encore, admettait l'antériorité du premier.

graphie s'était montrée partielle en faveur de Gallus au point qu'il ne restait, en somme, qu'un pas à faire pour transformer la victime de Constance en martyr. Ce pas, notre hagiographe, pour qui Gallus est le même que Gallicanus, n'a pas hésité à le faire. Mais, naturellement, ce n'est point Constance, dont la culpabilité, comme nous l'avons vu également, avait déjà été niée ou atténuée par l'historiographie arienne, qu'il a rendu responsable de la mort de Gallus-Gallicanus, mais son successeur Julien l'Apostat, dont cette même historiographie, suivie par les historiens orthodoxes de l'Église, a fait l'auteur d'une véritable persécution. Le martyr Gallus-Gallicanus rejoint ainsi la série des victimes de Julien, et l'on ne s'étonne point que la principale d'entre elles, Artémis, ait fourni plus d'un trait à l'auteur de notre Passion. Artémis, le fougueux arien, était « duc d'Égypte », et l'ambiguïté de certains textes a pu faire croire que c'est à Alexandrie qu'il avait été mis à mort (1). Ainsi s'explique sans doute que l'idée soit venue à notre hagiographe de transporter en Égypte le martyre de Gallicanus. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la Passion fournit, semble-t-il, un autre indice du rôle joué ici par Artémis. D'après elle, Gallicanus avait deux filles, Artémia et Attica, qui, toutes deux, furent converties par Constantina. Or, le Gallicanus historique avait au moins une fille, dont l'épigraphie nous révèle le nom : elle s'appelait Astéria (2). Ce nom pourrait avoir été

(1) Dans l'historiographie anonyme arien du IV<sup>e</sup> siècle (l'Anonyme ou l'Homéen de Gwatkin) dont P. BATIFFOL (*Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, IX, 1895, pp. 68 sqq.) et J. BIDEZ (éd. de PHILSTORGE, *Anhang VII*, pp. 202 sqq.) se sont efforcés de reconstituer l'œuvre, la mort d'Artémis, « duc d'Égypte », est racontée en ces termes : Ἀτέμιος δὲ δοῦξ ὄν τῆς κατ' Αἴγυπτον διοικήσεως, ἐπειδήπερ ἐν τοῖς καιροῖς τῆς αὐτοῦ ἀρχῆς ἐπὶ τοῦ μακαρίτου Κωνσταντίου τοῦ Ἀυγούστου ζῆλον πολὺν ὑπὲρ τῶν ἐκκλησιῶν ἐνεδείξατο ἐν τῇ Ἀλεξανδρέων ἐδημεύθη καὶ τὴν κεφαλὴν ἀπετμήθη μνησικακήσαντος αὐτὸν τοῦ Ἰουλιανοῦ. Suivant qu'on rapporte les mots ἐν τῇ Ἀλεξανδρέων à ce qui suit, comme l'a fait BATIFFOL (*op. cit.*, p. 88 ; cf. p. 63), ou à ce qui précède, comme l'a fait BIDEZ (*op. cit.*, p. 234) et comme le contexte y invite, le passage acquiert un sens tout différent. Ainsi s'explique que, dès l'antiquité, on ait pu croire qu'Artémis avait été exécuté en Égypte.

(2) Une inscription funéraire (CIL, XI, p. 153, n° 830) nous a conservé le nom de Bruttia Aureliana, fille d'Astéria et petite-fille du « consul ordinaire » Gallicanus. La date qu'on peut assigner à ce *titulus* rend probable qu'il s'agit du consul de 330 ; cf. SEECK, dans P.-W., VII, col. 668, s.v. *Gallicanus*, n° 7.

altéré, dans la Passion, en celui d'Artémia, par un écrivain que hantait, semble-t-il, le souvenir d'Artémus (1).

Mais Gallicanus, nous l'avons dit, a été jugé digne d'un prodige qui, comme son martyr, a consacré sa sainteté. A Philippopolis, au moment où il allait être vaincu par les Goths, il a invoqué le Christ sur le conseil des saints Jean et Paul (2), il a vu le Crucifié

(1) Notons ici que le nom d'Artémia est également celui que porte, dans les Actes du pape Marcel, la fille de Dioclétien guérie par le diacre Cyriaque. Le fait n'est pas sans intérêt pour nous, car les *Acta S. Marcelli*, si légendaires et si tardifs qu'ils puissent être, semblent bien renfermer des éléments anciens. La possibilité d'un emprunt fait par notre hagiographe à l'histoire de Marcel et de Cyriaque n'est donc pas absolument exclue. Elle mérite d'autant plus d'être prise en considération que les Actes de Marcel, dans lesquels on perçoit un écho des polémiques anti-manichéennes, pourraient être tributaires de cette hagiographie de l'Italie du Nord — « où il paraît que les Manichéens étaient puissants » — qui a précisément influencé le groupe de Passions romaines (Agnès, Sébastien, Eugénie) auquel nous rattachons les Actes de Jean et Paul (cf. A. DUFOURCO, *op. cit.*, pp. 341 sqq., et, en particulier, p. 343, n. 2, sur le lien qui semble exister entre la « question manichéenne » et la « question milanaise » des gestes romains). Faisons remarquer enfin, à propos du nom d'Astéria, qui semble avoir été la véritable appellation de la fille de Gallicanus, que saint Astérius était l'objet d'un culte à Ostie, la ville où Gallicanus fut le compagnon de saint Hilarinus, inscrit lui aussi — de même qu'un saint Cyriaque — au martyrologe de la cité portuaire (cf. H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs*, pp. 293 sq.).

(2) Le rôle des deux eunuques, conseillant à Gallicanus d'invoquer le Christ, appelle un rapprochement qui montrera que les faits merveilleux dont il va être question — l'apparition de la croix et l'intervention de milices célestes, se portant au secours de Gallicanus — ne sont pas les seuls motifs que notre hagiographe ait repris à la légende constantinienne, pour composer son édifiant récit. Dans la *Vita Constantini* que, grâce à M. H. G. Opitz, à P. Heseler et à J. Bidez, nous connaissons aujourd'hui d'une manière si complète, Constantin nous est représenté dans une situation qui n'est pas sans offrir quelque analogie avec celle de Gallicanus, à Philippopolis : sous les murs de Rome, à la vue des forces de son adversaire, il est pris de vives angoisses (cf. *Byzantion*, X, 1935, p. 424 : *μειστός ὀρρωδίας καὶ δέους ἦν*). A ce moment, son eunuque Euphratas l'engage à invoquer le Christ (cf. *ibid.*, p. 432, n. 34). Constantin lui obéit et obtient, par ses instantes prières, l'aide miraculeuse qui décidera de sa victoire et de sa conversion. L'éditeur des « nouveaux fragments » de Philostorge n'a pas reproduit le dialogue entre Constantin et Euphratas, estimant à juste titre qu'il n'avait aucune chance d'être un emprunt à son auteur. Le fait est regrettable pour nous, car il eût été intéressant de pouvoir comparer le dialogue en question avec le petit discours adressé par Jean et Paul à Gallicanus. Mais, de toute manière, le rôle joué par les deux eunuques rappelle

lui-même ou une apparition angélique portant la croix sur ses épaules, et des milices célestes sont venues relever, en quelque sorte, ses troupes décimées (1). Nous connaissons ces deux thèmes. Le second, celui des milices célestes, avait déjà été utilisé par le panégyriste Nazaire, en 321, puis, sous une forme quelque peu différente, par l'auteur de la *Vita Constantini* (2). Mais, chez l'ora-

d'une façon trop frappante celui d'Euphratas, pour qu'on puisse douter qu'il y ait eu, de la part de l'hagiographe, réemploi d'un motif de la légende constantinienne. Pour Euphratas, le parakimomène qui, d'après une tradition recueillie dans les *Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως* (cf. Th. PREGER, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, II, pp 147), *ἐποίησεν τὸν Κωνσταντῖνον χριστιανόν*, voyez la note de J. BIDEZ qui vient d'être citée. Sur la maison de ce personnage, transformée, à l'époque byzantine, en asile de vieillards (*τὰ Ἐὐφρατᾶ*), voyez R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris, 1950, p. 327. Nous ajouterons, pour compléter ces observations relatives à Jean et Paul, qu'il ne semble pas impossible de découvrir les prototypes des deux serviteurs de Constantina. Le groupement d'une vierge et de deux eunuques est un motif hagiographique assez banal (on en a fait plus d'une fois la remarque ; A. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 146, avait déjà rapproché de notre groupe, Nérée-Achillée et Domitille, Prote-Hyacinthe et Eugénie, Calocère-Parthénus et Anatolie). Mais le parallélisme est si frappant entre l'histoire de Jean et Paul, que Constantina donne à Gallicanus pour le convertir, et celle de Prote et Hyacinthe, qu'Eugénie — dont le prosélytisme, comme celui de Constantina, s'exerce sur les vierges — donne à Basilla, pour une raison semblable, qu'il serait difficile de ne pas admettre un lien entre les deux légendes. Ajoutons que Prote et Hyacinthe sont frères (à l'origine, ils étaient seulement *germani fratres animis ingentibus*, comme le dit une inscription damasienne), comme le sont Jean et Paul. Si, d'autre part, on tient compte du fait que, comme nous le montrerons dans le travail annoncé, la Passion d'Eugénie fait partie d'un groupe hagiographique dont les Actes de Jean et Paul dépendent, on voit combien nous avons de raisons de supposer que les deux eunuques de Constantina ont eu pour modèles les fidèles serviteurs d'Eugénie.

(1) Reproduisons ici les termes dans lesquels Gallicanus lui-même fait à Constantin le récit de ce double prodige (*Acta SS.*, t. cit., p. 33) : *Fateor, sacratissime Imperator, mox ut hoc votum* (il vient de faire, sur le conseil des deux eunuques, le vœu de se convertir, s'il était sauvé par le Christ) *meo est ore prolatum, apparuit mihi Juvenis statura excelsus, ferens in humero Crucem, dicens : Sume gladium tuum et sequere me. Quem ego dum sequerer, apparuerunt mihi hinc inde milites armati, confirmantes me et dicentes : Nos tibi praebemus officium ; tu ingredere hostium castra, et dextra laevaue gladium tenens evaginatum, ne respice quousque pervenias ad regem ipsorum nomine Bradam. Quo cum pervenissem cum eis, etc.*

(2) NAZARII *Panegyricus Constantino Augusto dictus*, XIV ; *Panégyriques latins*, éd. Galletier, II, p. 177. *Vita Constantini*, II, VI ; éd. Heikel, p. 43. Voyez, à ce propos, H. GRÉGOIRE, *La vision de Constantin « liquidée »*, dans

teur païen comme chez l'écrivain chrétien, le prodige, qu'il se produise en Gaule, comme il arrive chez le premier, ou dans les états de Licinius, comme c'est le cas chez le second, a lieu en faveur de Constantin : *Constantinum petimus, Constantino imus auxilio*, disaient, au témoignage de Nazaire, les combattants descendus du ciel (*caelo lapsi*) qui, sous la conduite du *divus* Constance Chlore, se portaient au secours de son fils (1). Rien de semblable dans notre Passion. Nulle part, son auteur n'insinue que Constantin ait eu de pareilles visions, ni même qu'il fût chrétien. On a peine à reconnaître, dans le personnage presque effacé et assez incolore qui nous est présenté ici, celui dont la victoire de l'orthodoxie et le succès — lié à cette victoire — de la *Vita Constantini* feront, à partir du v<sup>e</sup> siècle, l'élu de la Providence et l'artisan du triomphe chrétien. Rien, en somme, n'est plus éloigné du rôle que la tradition — une tradition qui ne s'est pas fixée, il faut le répéter et nous y reviendrons, avant le v<sup>e</sup> siècle — attribue à Constantin, dans l'histoire de ce triomphe, que la manière dont le vainqueur de Maxence et de Licinius, les « tyrans impies », est représenté dans notre Passion. Ceux qui sont à l'honneur ici ne sont point les empereurs à qui l'histoire traditionnelle fait gloire du triomphe en question, mais de saints personnages appartenant à leur famille ou à leur entourage, Gallus-Gallicanus — qui, en dépit de la substitution de Julien à Constance, pouvait rappeler des souvenirs assez fâcheux pour ce dernier —, les eunuques Jean et Paul, et surtout, peut-on dire, la princesse Constantina, cette dévote de sainte Agnès qui s'est vouée au Christ et opère des conversions, laquelle nous apparaît comme la figure centrale de tout un groupe hagiographique et fait, en quelque sorte, le lien entre les saints d'Ostie, du Coelius et de la voie Nomentane. En un mot, ni Constantin, ni son fils Constance, auquel il n'est pas fait la moindre allusion, n'ont, dans notre Passion, la place et le rôle d'empereurs chrétiens. Mais ladite Passion n'offre pas seulement cette particularité de mettre en scène un Constantin qui n'est même pas sûrement converti et qui se voit, en somme,

*Byzantion*, XIV (1939), pp. 345 sq. ; P. ORGELS, *A propos des erreurs historiques de la Vita Constantini*, dans *Mélanges Henri Grégoire*, IV, Bruxelles, 1953, pp. 502 sq.

(1) On aura remarqué combien le langage des combattants célestes, dans la Passion (*nos tibi praebeamus officium*), fait, en quelque sorte, écho à celui que Nazaire prête aux soldats descendus du ciel (*Constantino imus auxilio*).

dépouillé, au profit de son général Gallicanus, d'un de ses plus éclatants titres de gloire (1). Il faut encore noter que, d'après notre hagiographe, le célèbre prodige auquel nous venons de faire allusion eut lieu en Thrace, à Philippopolis, à une époque qui précéda de peu la dernière guerre de Constantin et de Licinius. Ainsi, par rapport à l'histoire qui deviendra la fable convenue, cet écrivain n'a pas pris moins de liberté en ce qui concerne le théâtre du prodige en question, que pour ce qui a trait à la personne de son bénéficiaire. Et sans doute sa manière de procéder pourra-t-elle paraître assez naturelle : du moment qu'il retirait à Constantin, pour l'attribuer à Gallicanus, le double prodige dont nous avons parlé, il était assez normal qu'il le localisât dans une des régions où il a placé les exploits de son héros. Il est difficile pourtant de ne pas rapprocher cette nouvelle version de l'apparition de la croix à une armée romaine qui allait vaincre sous ce signe, version qui, nous devons y insister, situait le prodige en Thrace, des récits de l'historiographie arienne relatifs à un miracle du même genre, qui se serait produit, comme celui dont la Passion nous parle, dans une région de l'Illyricum. On a compris que nous faisons allusion à la manière dont cette historiographie, dès le iv<sup>e</sup> siècle, a exploité, en faveur de Constance, un fait dont la réalité ne saurait guère, semble-t-il, être mise en doute. Tout le monde sait que, sous le règne de Constance, la population de Jérusalem fut mise en émoi par l'apparition d'une croix qui, pendant plusieurs heures, brilla au-dessus des lieux de la Passion, et que l'évêque de la ville, Cyrille, s'empressa de porter ce prodige à la connaissance de l'empereur, pour renforcer sa foi et accroître sa confiance, au moment où il se préparait à affronter l'usurpateur Magnence (2). Ce fait — la

(1) Nous en avons dit assez, croyons-nous, pour pouvoir nous dispenser d'insister sur l'origine « constantinienne » de la légende de Gallicanus, « victorieux pour avoir imploré dans la bataille le secours du Christ ». Après les observations que nous avons faites, on trouvera sans doute assez piquante la question que se posait A. DUFOURCO (*op. cit.*, p. 145, n. 5), lequel se demandait s'il y avait un rapport entre la donnée que nous venons de rappeler et... la légende de Clovis, vainqueur à Tolbiac.

(2) Voyez la lettre de CYRILLE dans MIGNE, P. G., XXXIII, col. 1165-1176. Plus personne, aujourd'hui, ne doute de l'authenticité de ce document. Tout au plus estime-t-on que la finale de la lettre pourrait contenir une interpolation : la Trinité y est appelée *ἡ ἀγία καὶ ὁμοούσιος Τριάς* alors que Cyrille, d'un bout à l'autre de ses vingt-quatre catéchèses, évite soigneusement l'emploi du

seule « apparition » dont on ne puisse guère douter dans l'histoire, si riche en prodiges, des seconds Flaviens — est généralement daté de 351. On a récemment proposé de le placer en 353 (1). Il

terme *δομούσιος*. Mais ceci ne saurait fournir une raison suffisante pour considérer que ce mot est ici l'addition d'un copiste. Si Cyrille semble avoir joui, au moment de sa consécration épiscopale, de la confiance des milieux ariens, il n'en est pas moins vrai que, dès qu'il occupa le siège de Jérusalem, il fit preuve d'une orthodoxie qu'on ne prit jamais en défaut, ce qui lui valut d'être exilé à trois reprises. Cette attitude doit sans doute être mise en rapport avec son souci de défendre, contre le métropolitain de Césarée, l'arien Acace, le privilège d'honneur que le concile de Nicée, dans son 7<sup>e</sup> canon, avait accordé au siège de Jérusalem (sur la lutte d'Acace et de Cyrille, qui fut à la fois une querelle dogmatique et un conflit de préséance, voyez E. HONIGMANN, *Juvenal of Jerusalem*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, V, 1950, p. 215). De toute manière, Cyrille se vit en butte aux attaques d'Acace dès le début de son épiscopat, ce qui permet de penser que l'évêque de Jérusalem adopta très rapidement une position fort nette, dont la formule qui vient d'être citée pourrait être un indice. Voyez, pour le commentaire de la lettre de Cyrille, le pénétrant article de M. J. VOGT (*Berichte über Kreuzeserscheinungen aus dem 4. Jahrhundert n. Chr.*, dans *Mélanges Henri Grégoire*, I, Bruxelles, 1949, pp. 593-606), et, à propos de cet article, les observations de M. J. MOREAU (*Sur la vision de Constantin*, dans *Revue des Études anciennes*, LV, 1953, p. 331). L'un de nous aura l'occasion de revenir ailleurs sur l'interprétation que M. Vogt a proposée de la lettre de l'évêque de Jérusalem.

(1) Pour la date de 351, voyez J. MADER, *Der heilige Cyrillus, Bischof von Jerusalem, in seinem Leben und seinen Schriften*, Einsiedeln, 1891, pp. 15 sqq. Le quantième du mois est indiqué dans la lettre de Cyrille (IV) : 7 mai. La date du 30 janvier, qui se lit dans les *Consularia Constantinopolitana* (cf. MOMMSEN, *Chronica minora*, I, p. 238) et qui est celle sous laquelle SEECK (*Regesten*, p. 198) a enregistré l'événement, ne saurait naturellement être opposée à la date donnée par Cyrille. La tradition qui date le prodige de Jérusalem de 351 remonte, semble-t-il, à l'historiographe anonyme arien cité plus haut (note 25), qui le place la même année que la proclamation du César Gallus (15 mars 351) et peu de temps avant la bataille de Mursa (28 septembre 351). Or, ce même écrivain — il faut y insister — ne s'est pas contenté de rapporter (d'après le récit de Cyrille, auquel il ajoute un détail important : l'arc-en-ciel qui, d'après lui, entourait la croix apparue dans le ciel de Jérusalem) le prodige dont Cyrille nous a laissé une relation détaillée : il a fait apparaître la croix à Constance et à ses soldats, au moment où ils allaient affronter, en Pannonie, les troupes de l'usurpateur Magnence (voyez le texte de l'ANONYME dans PHILOSTORGE, éd. Bidez, pp. 220 sq. et le texte dérivé de PHILOSTORGE, III, 26, *ibid.*, pp. 51 sq.). Ainsi, le parallélisme est complet entre l'histoire de Constantin, marchant contre Maxence, et celle de Constance, en lutte avec un autre « tyran ». La mission providentielle du second n'est pas moins évidente que celle du premier. « Constance n'a rien à envier à Constantin » (cf. les articles de

nous paraît manifeste qu'il doit être mis en rapport avec l'apparition des monnaies au type du labarum — c'est-à-dire de la croix — et à la légende HOC SIGNO VICTOR ERIS, qui furent frappées au nom de Vétranion, de Constance et du César Gallus (1). L'apparition

P. BATIFFOL et de J. BIDEZ cités p. 588, note 3). La tendance de ce récit, qui trahit « un historien jaloux d'égaliser Constance à Constantin », est trop manifeste pour que le récit en question n'éveille pas notre méfiance, en ce qui concerne la manière dont l'écrivain anonyme a rapproché chronologiquement le prodige hiérosolymitain de la célèbre bataille de Mursa. En d'autres termes, la date que notre écrivain assigne à ce prodige ne laisse pas, pour la raison que nous venons d'indiquer, d'être assez suspecte. Rappelons qu'A. HEISENBERG (*Grabeskirche und Apostelkirche*, I, Leipzig, 1908, pp. 85 sqq.), pour des motifs qu'on peut se dispenser de discuter aujourd'hui, plaçait l'événement en 357. Plus récemment, M. J. VOGT, dans l'article cité plus haut (p. 595, n. 2) a proposé de le dater de 353. Mais les arguments de l'éminent historien, pour savants et ingénieux qu'ils soient, ne sauraient, croyons-nous, entraîner la conviction. Au surplus, la datation de M. Vogt se heurte à une difficulté que lui-même a d'ailleurs bien sentie. Cyrille déclare à deux reprises, dans son épître (I et VII), qu'il écrit pour la première fois à Constance. M. Vogt a raison de dire que ceci ne prouve point que la lettre ait été envoyée au lendemain de la consécration épiscopale de Cyrille. Il n'en reste pas moins que le fait sur lequel Cyrille insiste, semble indiquer que celui-ci n'occupait pas depuis longtemps le siège de Jérusalem, au moment où il adressait son message à l'empereur. Or, suivant l'opinion généralement admise aujourd'hui — opinion qui est acceptée par M. Vogt lui-même, — Cyrille devint évêque en 348. On va voir que, selon nous, le témoignage de la numismatique contemporaine permet de résoudre le délicat problème de chronologie qui se pose à propos du prodige de Jérusalem.

(1) Cf. H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, 2<sup>e</sup> éd., VII, p. 641 (Constance) ; VIII, p. 4 (Vétranion) et p. 36 (Gallus). Pour les monnaies de Vétranion, voyez A. ALFÖLDI, *Hoc signo victor eris*, dans *Pisciculi*, Münster (Westf.), 1939, pp. 1 sqq. Tout nous invite à voir dans ce monnayage une manifestation de la propagande chrétienne que Constance et ses alliés mirent en œuvre contre le païen Magnence. Comme ces pièces comprennent une émission de Vétranion — que Constantina, avec autant de sens politique que d'esprit de décision, sut opposer à l'usurpateur gaulois —, il faut admettre qu'elles furent frappées dès 350. Magnence, de son côté, mit en circulation des monnaies dont on a pu dire qu'elles représentent *la piu grande affermazione numismatica del cristianesimo nell' antichità* (il fait frapper des pièces de grand module, où un chrisme, placé entre A et Ω, remplit tout le champ du revers, et à la légende : SALVS DD NN AVG ET CAES ; cf. L. LAFFRANCHI, *Commento numismatico alla storia dell' imperatore Magnenzio e del suo tempo*, dans *Atti e Memorie dell' Istituto italiano di numismatica*, VI, 1930, p. 199 ; sur la politique de Magnence, voyez A. PIGANIOL, *L'empire chrétien*, Paris, 1947, p. 86). Le cas de Magnence est, à cet égard, hautement intéressant.

de ces monnaies peut être datée, grâce à la brièveté du règne de Vétranion, d'une manière précise : elle doit être placée en 350. Et c'est, par conséquent, au cours de la même année que le prodige

Sans vouloir l'assimiler à celui de Constantin, nous ferons pourtant remarquer combien il paraît susceptible d'éclaircir certaines des initiatives de cet empereur. Le rapport que nous admettons entre le prodige de Jérusalem et les monnaies dont il vient d'être question nous oblige naturellement à dater le premier et, par conséquent, la lettre de Cyrille de 350. Dans un passage de cette lettre (VII), Cyrille souhaite à l'empereur une descendance masculine. En 350, Constance n'était pas encore remarié (il n'épousera Eusébie qu'au cours de l'hiver 352-353). Nous ne croyons pas néanmoins que l'argument qu'on pourrait tirer du passage en question contre la date proposée par nous — et aussi contre la date traditionnelle et généralement admise de 351 — puisse être considéré comme décisif. Constance, à l'âge de trente-trois ans, n'avait certainement pas renoncé — il n'y renonça jamais — à l'espoir d'une postérité. Et Cyrille, en s'exprimant comme il l'a fait, se révélait — comme dans le reste de son épître, d'ailleurs — habile courtisan. Quant au rapport entre l'émission *HO C SIGNO VICTOR ERIS*, dont les pièces de Vétranion et celles de Gallus (351-354) peuvent nous aider à fixer la chronologie, et le prodige sensationnel qui, en tout cas, eut lieu vers 351, il serait, croyons-nous, bien difficile de ne pas l'admettre. Quoique l'époque et les circonstances du moment puissent suffire à expliquer l'adoption du type et de la légende des monnaies en question, il serait, à vrai dire, bien surprenant qu'un synchronisme purement fortuit fût le seul lien qui ait existé entre le prodige hiérosolymitain et les pièces dont il s'agit. Il est superflu, en effet, de faire remarquer combien celles-ci correspondent à l'interprétation que Cyrille — grâce au précédent constantinien qu'il passe délibérément sous silence — a pu donner, avec tant d'aisance et tant d'assurance, de l'événement si remarquable qu'il s'est empressé de porter à la connaissance de l'empereur. Il serait d'ailleurs assez surprenant que la numismatique contemporaine n'ait pas conservé le souvenir de celui-ci. Rappelons, à ce propos, que ce sont des monnaies, frappées au cours de l'hiver qui suivit la victoire de Constantin sur Maxence, qui nous font connaître, sous sa vraie forme, le *caeleste signum* de 312 — le signe étoilé, connu des païens, pour lesquels il était le symbole de la divinité, aussi bien que des chrétiens, pour lesquels il avait la valeur du chrisme, que d'autres monnaies, un peu plus tardives que les précédentes, et que le *De mortibus persecutorum* de Lactance (dont ces mêmes monnaies peuvent nous aider à fixer la date) christianiseront résolument, en faisant de lui le célèbre monogramme constantinien. Pour cette thèse et pour les arguments qu'on peut invoquer en sa faveur, voyez l'article de M. J. MOREAU cité p. 595, n. 2 ; au cours d'exposés faits au Séminaire byzantin de Bruxelles en 1947-1948, l'un des auteurs de cette communication en avait donné un aperçu (cf. *Mélanges Henri Grégoire*, III, Bruxelles, 1951, p. 577), de même qu'il avait attiré l'attention sur l'important passage du *Τριακονταετηρικός* (VI, 21 ; éd. Heikel, p. 212) où l'on découvre les premiers linéaments du récit de la *Vita* relatif à la vision de 312 et à l'adoption du labarum.

hiérosolymitain a dû se poduire. Cette date — intéressante à fixer pour plus d'une raison, et notamment à cause de son importance pour la chronologie de Cyrille — nous permet de nous faire une idée plus exacte du travail auquel les historiographes ariens se sont livrés ici. Soucieux, comme nous l'avons dit, d'égaliser Constance à son père Constantin et de montrer qu'il n'avait pas été moins favorisé que lui, ils ne se sont pas contentés de raconter le prodige dont Cyrille s'était empressé d'informer l'empereur : d'après ces écrivains, la croix qui avait brillé dans le ciel de Jérusalem serait apparue également aux combattants de Mursa, inspirant aux soldats de Constance une confiance accrue et remplissant de terreur ceux de son adversaire Magnence. La manière dont leur récit enchérit ainsi sur la lettre de Cyrille — tendancieuse, elle aussi, mais honnête, semble-t-il, dans la relation des faits — avait déjà été parfaitement indiquée. La date qu'il faut, selon nous, assigner au prodige de Jésusalem (7 mai 350), prouve, étant donné le moment où la bataille de Mursa eut lieu (28 septembre 351), que les écrivains dont il s'agit, pour obtenir l'effet souhaité, ont, en fait, post-daté de plus d'un an l'événement si complaisamment rapporté par Cyrille. Ce travail de l'historiographie arienne, nous l'avons dit, s'est fait dès le iv<sup>e</sup> siècle ; il apparaît pour la première fois chez cet historien anonyme — arien modéré auquel on a pu donner le nom d'homéen — qui semble avoir écrit à l'époque de Valens, qu'on a beaucoup lu après la mort de Julien et dont J. Bidez — après d'autres — s'est patiemment efforcé de reconstituer l'œuvre, à l'aide des écrivains qui l'ont utilisé. Cet historien, sur lequel nous reviendrons ailleurs, est pour nous le premier en date des continuateurs d'Eusèbe, comme aussi le plus ancien témoin d'une version de l'apparition de la croix qui situe le prodige dans les régions de l'ancien Illyricum. C'est lui, en d'autres termes, que nous devons tenir pour responsable de la tradition qui aboutira, chez des écrivains tardifs, à localiser la vision de Constantin sur les bords du Danube, en Thrace ou en Péonie (1).

(1) Pour ces récits tardifs, voyez l'article de M. J. MOREAU, cité plus haut (p. 595, n. 2), p. 330. Bien que J. Bidez ait, à plusieurs reprises, attiré l'attention sur l'intérêt que présente, pour l'étude de la légende de Constantin et de son fils Constance, l'historiographe anonyme dont il s'est efforcé de reconstituer l'œuvre, il semble qu'on ne se soit pas suffisamment rendu compte, jusqu'ici, du rôle décisif que l'« Homéen de Gwatkin » a joué dans l'histoire de cette

Nous n'en citerons ici qu'un exemple, qui a passé généralement inaperçu : d'après Léon Diacre, une croix tracée au ciel par des étoiles (*τὸ σταυρικὸν σημεῖον κατηστειρισμένον*) — et ce détail semble bien déceler, lui aussi, l'influence d'une version arienne du prodige — serait apparue à Constantin dans la région de Dorystolon, présageant à l'armée romaine, tout comme celle qui fut aperçue par Gallicanus, une victoire sur les Goths (1). Nous en

double légende. Pourtant, il ne faut pas hésiter, croyons-nous, à lui attribuer une version du prodige de 312 qui, en combinant le récit de Lactance avec celui d'Eusèbe, a transformé la vision diurne de la *Vita Constantini* en une vision nocturne. Cette tradition s'est transmise, sans doute par l'intermédiaire de Gélase de Césarée — qui s'est efforcé de défendre la vision de Constantin —, à Rufin, de même qu'elle fut recueillie et propagée par Philostorge, chez qui elle aboutit à l'éblouissante fantasmagorie que l'on sait : la croix apparaissant, la nuit, à l'Orient, entourée d'une couronne, symbole de victoire, et accompagnée d'une inscription, que des étoiles tracent au ciel en caractères de feu. C'est sous cette forme — il faut y insister — que la légende constantinienne a connu sa première diffusion. Il semble, en effet, que le récit de la *Vita eusébienne* ait été pratiquement ignoré jusqu'à l'époque de Sozomène et de Socrate. C'est encore l'écrivain anonyme dont nous venons de parler qui, en propageant la légende de Constance (voyez, outre son récit de la vision pannonienne de cet empereur, celui du prodige qui, lors du siège de Nisibe par les Perses, fit apparaître la puissance de Constance), a préparé, en quelque sorte, les formes tardives de la légende constantinienne qui, par réaction de l'histoire de Constance sur celle de son père, localisent la vision de Constantin dans les provinces balkaniques, en même temps qu'elles lui prêtent parfois un caractère stellaire, par la combinaison de deux motifs dont l'origine première doit être cherchée dans les œuvres de l'historiographie arienne. On voit qu'il ne paraît plus impossible, dans l'état actuel des recherches, de retracer, dans ses grandes lignes, l'histoire des traditions relatives aux deux premiers empereurs chrétiens, et d'en déceler le double point de départ : la célèbre *Vita* attribuée à Eusèbe, œuvre qui, authentique ou non, ne saurait être regardée comme historique (cf. H. GRÉGOIRE, dans *Bulletin de la Classe des lettres*, 1953, p. 478) et dont la diffusion tardive pose un délicat problème — le vrai problème de la *Vita Constantini*, — et l'ouvrage d'un écrivain arien qui a substitué au récit de la vision diurne de Constantin une version d'où il résultait que Constance avait, en somme, été plus favorisé que son père (à la vision nocturne de Constantin, cet écrivain opposait, en quelque sorte, l'insigne prodige qui, en plein jour et dans deux endroits différents, s'était produit en faveur de Constance), et dont l'œuvre, à la différence de la *Vita eusébienne*, semble avoir eu de nombreux lecteurs dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Sur tout ceci, qui sera repris en détail par l'un de nous, voyez les articles de J. BIDEZ parus dans *Antiquité Classique*, I (1932), pp. 1 sqq., et dans *Byzantion*, X (1935), pp. 403 sqq.

(1) LÉON DIACRE, VIII, 8, p. 138 Bonn, où, bien entendu, les adversaires de Constantin ne sont pas appelés Goths, mais Scythes.

avons dit assez, croyons-nous, pour faire voir combien la vision pannonienne de Constance a influencé la légende de son père Constantin, et quelle a été l'origine d'une tradition dont il paraît difficile de croire qu'elle ait été sans incidence sur le récit de notre Passion.

Pour en revenir à Gallicanus, nous serions heureux si nous avions réussi à montrer que cette curieuse figure, dont nous avons essayé de dégager les composantes <sup>(1)</sup>, n'est pas seulement instructive pour l'étude d'un genre littéraire dont l'histoire reste à écrire — le roman hagiographique —, mais qu'elle illustre, en quelque sorte, l'intérêt qu'une Passion fort peu historique peut présenter pour l'historien.

Henri GRÉGOIRE et Paul ORGELS.

(1) Si nous n'avons rien dit ici de Pammachius, ce gendre de sainte Paula et cet ami de saint Jérôme dans lequel on a voulu voir un prototype de Gallicanus, c'est que nous ne croyons pas que ce personnage, même s'il a influencé notre hagiographe, puisse, à vrai dire, être considéré comme tel. Selon nous, Pammachius a plutôt été un imitateur de Gallicanus, le saint homme d'Ostie, auquel il semble qu'un véritable culte ait été rendu sur le Coelius, à la fin du iv<sup>e</sup> siècle. L'un de nous en fournira la démonstration dans un article spécial, en se fondant sur la décoration de la petite confession du Coelius. Il montrera que le personnage qui a été représenté, debout et les bras étendus, sous la *fenestella confessionis* et aux pieds duquel se prosternent un homme et une femme en qui on a reconnu Pammachius et son épouse Paulina (cf. G. WILPERT, dans *Scritti in onore di Bartolomeo Nogara*, Città del Vaticano, 1937, p. 519), n'est autre, selon toute vraisemblance, que l'ex-consul Gallicanus, reconnaissable ici aux insignes caractéristiques dont ses vêtements sont ornés. On ne connaît qu'une église de saint Gallicanus : celle du Transtévère, bâtie en 1726 seulement. On voit donc l'intérêt qui s'attache à ce fait dont nous espérons pouvoir fournir la preuve : l'existence, à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, d'un culte rendu, par les soins de Pammachius, au saint homme d'Ostie, dans l'église du Coelius. Mais n'est-ce pas, en somme, ce que faisait prévoir le lien étroit qui unit — quoi qu'on en ait dit — la Passion de Gallicanus et les Actes de Jean et Paul ?

## NOTE ADDITIONNELLE

**Les fastes et l'histoire de l'époque constantinienne  
dans l'hagiographie grecque**

Il vaut la peine, croyons-nous, d'attirer l'attention sur le rapprochement qui peut être fait, à certains égards, entre la Passion de Gallicanus et une autre pièce hagiographique. Dans la vaste littérature qui se forma peu à peu autour du nom de saint Nicolas, évêque de Myre, le récit le plus ancien et le plus répandu, le seul aussi qui ait des chances de contenir des éléments historiques, est la *Praxis de Stratelatis*, dont nous possédons plusieurs recensions (voyez ce texte dans G. ANRICH, *Hagios Nikolaos*, t. I, pp. 67 sqq., et son commentaire, *ibid.*, t. II, pp. 368 sqq.). Il s'agit de l'histoire de trois généraux, Népotianos, Ursos et Herpulion (var. Herpilion), que l'empereur Constantin a envoyés en Phrygie, pour y réprimer une révolte des Taifales. Obligés de faire escale en Lycie, les trois généraux sont témoins d'une des actions les plus méritoires du saint évêque de Myre : sous leurs yeux, Nicolas sauve la vie de trois innocents, que le gouverneur de la province, un certain Eustathios, corrompu par leurs ennemis, allait faire périr. Revenus victorieux à Constantinople, les trois généraux sont victimes de la jalousie de leurs collègues : ceux-ci les accusent de complot auprès du préfet Ablabios, qui, lui aussi, se laisse corrompre, et dénonce les trois officiers à l'empereur. Constantin, entrant dans une violente colère, les fait jeter en prison, et, pressé par Ablabios, finit par donner l'ordre de les mettre à mort. Informés par leur compatissant geôlier du sort qui les attend, les trois malheureux stratélates, condamnés sans procès, se lamentent et se désespèrent, lorsque l'un d'eux, Népotianos, se souvient de l'évêque de Myre et de la manière dont il a sauvé naguère les trois innocents. Avec ses compagnons, il implore l'aide du saint. La même nuit, l'évêque de Myre apparaît d'abord à l'empereur Constantin, ensuite au préfet Ablabios, en les menaçant tous deux de mort, s'ils ne libèrent pas immédiatement les prisonniers. L'empereur, vivement impressionné, se hâte d'obtempérer à l'ordre du saint : il fait remettre les trois généraux en liberté, et les charge de riches présents pour l'évêque de Myre. Plus d'un élément, dans ce récit, pourrait être historique. Nous connaissons, comme on l'a déjà fait remarquer, un Nepotianus qui fut consul en 336, et un Ursus qui le fut en 338. Herypilion (ou Herpilion) pourrait être une déformation de Helpidius, nom d'un haut fonctionnaire dont l'activité est attestée entre 321 et 329 et qui semble avoir été vicaire (et peut-être même, d'après O. Seeck, préfet) d'Italie. Quant au préfet Ablabios, il rappelle trop le tout-puissant ministre qui joua un rôle si important pendant les dernières années du règne de Constantin, pour qu'il y ait lieu d'y insister (il n'est pas jusqu'à l'épisode de la mort du préfet, lequel, d'après une des recensions de la *Praxis*,

voyant ses intrigues déjouées et craignant le châtement de l'empereur, est pris d'une fièvre violente et meurt chez lui quelques jours plus tard, qui ne contienne un souvenir, semble-t-il, des circonstances dans lesquelles le fameux préfet d'Orient, mis à mort, en 338, par ordre de Constance, dans sa propriété de Bithynie, où il s'était retiré après sa destitution, perdit la vie). Enfin les Taifales, proches parents des Goths, sont mentionnés à propos de la guerre gothique de 332, au cours de laquelle, à en croire Zosime (II, 31, 3 ; éd. L. Mendelssohn, p. 89), ils auraient infligé à Constantin une défaite peu glorieuse (notons qu'E. Gibbon, qui a signalé cette défaite de Constantin, a été taxé d'erreur, à ce propos, par J. B. Bury, qui n'a pas identifié la source de son illustre devancier ; cf. GIBBON-BURY, t. II, p. 230, n. 44). La présence de ces Germains en Phrygie, non plus que leur révolte dans cette province, ne sont attestées. Mais, s'appuyant sur la *Praxis de Stratelatis*, des historiens comme L. Schmidt et C. Patsch ont estimé pouvoir retenir une transplantation des Taifales en Phrygie, sous le règne de Constantin, ainsi qu'une révolte de ces barbares consécutive à cette transplantation, à la fin du règne du même empereur. Quoi qu'il en soit, l'identité de Népotianos et d'Ursos avec les consuls de 336 et 338 semble prouvée par leur mise en relation avec le célèbre Ablabius, qui fut préfet du prétoire d'Orient de 329 à 337. Il était intéressant, croyons-nous, de rapprocher le rôle joué, dans les Actes des SS. Gallicanus, Jean et Paul, par le consul Gallicanus et le consul Hilarianus, de celui qui est attribué, dans la *Praxis de Stratelatis*, à trois hauts dignitaires du règne de Constantin, qui furent précisément contemporains d'événements susceptibles d'expliquer une transplantation et une révolte des Taifales en Phrygie. Il se pourrait que, tout comme la Passion de Gallicanus semble pouvoir projeter une certaine lumière sur la guerre gothique de 323, la *Praxis de Stratelatis* ait conservé le souvenir de faits dûment historiques, consécutifs à celle de 332.

### Post-Scriptum

Nous regrettons ou plutôt nous déplorons qu'il ne nous ait pas été possible, au cours de notre enquête sur les Actes des SS. Jean et Paul, de profiter du long et savant mémoire que le P. B. de Gaiffier, Bollandiste, vient de publier sur les martyrs du règne de Julien l'Apostat (« *Sub Iuliano Apostata* » dans le *Martyrologe Romain*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXXIV, 1956, pp. 5-49). Du moins est-ce pour nous un très vif plaisir de pouvoir signaler ici les services que rendra cet important travail, qui fournira aux chercheurs une base excellente pour l'étude de la persécution — d'un caractère assez particulier — de dernier empereur païen. Nous aurons l'occasion, dans le travail annoncé plus haut (n. 1), de revenir sur le mémoire du P. de Gaiffier. Nous nous contenterons donc, pour l'instant, de faire, à son propos, ces quelques remarques générales. L'auteur du mé-

moire en question a consacré une importante section de son travail (pp. 27-38) au groupe de martyrs romains qui gravite autour des SS. Gallican, Jean et Paul. Il va de soi que nous renvoyons le lecteur à ces pages substantielles, et notamment aux observations du P. du Gaiffier sur S. Hilarin, ce martyr d'Ostie qui a été introduit dans le cycle de S. Gallican et, plus tard, dans celui de S. Donat d'Arezzo : elles compléteront très utilement celles que nous avons formulées nous-mêmes dans une note rédigée depuis plusieurs mois et destinée au volume de mélanges qui doit paraître en l'honneur de S. G. Mercati (cf. plus haut, n. 6). En ce qui concerne la Passion de S. Gallican, dont le P. de Gaiffier a marqué, aussi nettement que nous l'avons fait nous-mêmes, le lien étroit avec les Actes des SS. Jean et Paul, nous nous bornerons à noter ici que le savant Bollandiste, conformément à l'opinion qu'A. Dufourcq a fait prévaloir, en place la rédaction « au VI<sup>e</sup> siècle environ » (p. 29) et admet, suivant une autre opinion généralement reçue aujourd'hui, qu'elle s'inspire en partie du *Liber Pontificalis* (p. 34). On a vu que, sur l'un et l'autre point, notre sentiment est assez différent : à notre avis, c'est le *Liber Pontificalis* qui dépend de la Passion des SS. Gallican, Jean et Paul, dont il ne faut pas hésiter, croyons-nous, à faire remonter la rédaction au V<sup>e</sup> siècle (cf. plus haut, n. 5). En faveur de cette datation, que nous justifions surtout par le changement — imputable, selon nous, à l'influence des Actes — survenu, au cours du V<sup>e</sup> siècle, dans la dénomination du *titulus Byzantis* ou *Pammachii* (cf. plus haut, n. 5), nous pourrions, en somme, invoquer cette observation très juste du P. de Gaiffier : la Passion de S. Donat, que S. Grégoire le Grand († 607) a presque certainement connue (mémoire cité, p. 29 et p. 37) et qui, par conséquent, a été rédigée au plus tard au VI<sup>e</sup> siècle, présuppose la Passion de Piménus, laquelle, à son tour, est postérieure à la Passion de Jean et Paul (*ibid.*, p. 29). On ne saurait, à vrai dire, tirer de là une objection grave contre la datation admise par le P. de Gaiffier pour cet ensemble de textes (VI<sup>e</sup> siècle). Mais il est superflu de faire remarquer combien la date que nous avons assignée à la dernière des Passions citées (V<sup>e</sup> siècle), se trouve, en quelque sorte, confirmée par le rapport chronologique que nous sommes obligés d'admettre entre ces différents ouvrages. Quant à l'identité des SS. Jean et Paul, le P. de Gaiffier s'est abstenu de formuler aucune opinion à ce sujet : non seulement il ne se montre pas plus enclin que nous à admettre, comme on a eu tendance à le faire sous l'influence des découvertes sensationnelles du P. Germano di San Stanislao, l'existence d'un noyau historique dans la Passion de Jean et Paul, qui emprunte divers éléments, comme l'illustre P. Franchi de' Cavalieri l'a bien montré, aux Actes des SS. Juventin et Maximin, mais il a préféré, semble-t-il, ne pas prendre position à l'égard d'une hypothèse qui pouvait, en somme, se recommander de la très haute autorité du P. H. Delehaye (cf. *Étude sur le Légendier Romain*, pp. 127 sq.) et que nous n'hésitons pas, pour notre part, à considérer comme infiniment probable. Dans le travail auquel nous

avons fait allusion, nous essayerons de montrer que, selon toute vraisemblance, les SS. Jean et Paul de la Passion ne furent autres, à l'origine, que S. Jean-Baptiste et l'apôtre S. Paul, auxquels une basilique était consacrée à Ostie et qui ont dû, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, être l'objet d'un culte sur le Coelius, de même que — fait significatif, dont nous avons promis de fournir la preuve — on y révérait, à cette époque, un saint personnage qui s'était distingué à Ostie par ses œuvres charitables : l'ex-consul Gallicanus. Quant aux trois martyrs Crispus, Crispinianus et Bénédicte, qui interviennent dans une partie des Actes de Jean et Paul dont nous ne sommes nullement convaincus qu'elle soit une interpolation, ils nous semblent être les successeurs des trois saints orientaux Cyprien, Justine et Théoctiste, dont nous pouvons affirmer, grâce à une autre découverte de M. P. Franchi, qu'ils complétaient le groupe des saints révévés sur le Coelius, à l'époque de Pammachius et de sa belle-sœur Rufina. Mais nous anticipons ici sur une démonstration que nous espérons pouvoir fournir ailleurs et qui, pensons-nous, contribuera à éclairer les tendances de l'hagiographie romaine au siècle de S. Léon le Grand, siècle où la basilique du Coelius fut l'objet d'une importante restauration qu'il faut peut-être mettre en relation avec la rédaction de nos Actes. Les quelques observations qui précèdent tendaient uniquement à faire voir qu'il semble possible, dans l'état actuel des recherches, de percer enfin le mystère qui a si longtemps entouré les deux saints du Coelius et leurs trois compagnons. Elles ne sauraient — faut-il l'ajouter ? — diminuer en rien les mérites d'un travail exemplaire, appelé, grâce à la prudence même de son auteur, à devenir, comme nous l'avons déjà dit, le plus utile des guides.

# LES MANUSCRITS GRECS DU SYLLOGOS DE CONSTANTINOPLE

Le Congrès International d'Études Byzantines qui s'est tenu à Istanbul en septembre 1955 a formulé le vœu que des enquêtes soient menées sur le sort de certaines collections de manuscrits grecs dont on a perdu la trace aujourd'hui. Je suis heureux de pouvoir signaler ici qu'un fonds assez important, dont on ignorait la localisation depuis plus de trente ans et que d'aucuns croyaient même dispersé, vendu ou détruit, existe toujours et qu'il sera, d'ici peu, accessible aux chercheurs.

Il s'agit du fonds qui appartenait au *Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος* de Constantinople. Le contenu en est connu. A. Papadopoulos-Kerameus en a décrit 43 manuscrits grecs dans un article paru en 1892 (1). Du 18 juillet 1918 à la fin d'octobre de la même année, Démétrios M. Sarros rédigea une description des manuscrits restants (128 numéros, parmi lesquels il n'y a que quelques manuscrits non grecs) ; il y inclut les manuscrits acquis par le Syllogos depuis 1892, tout en laissant de côté les manuscrits turcs ; il apporta également quelques rectifications et compléments à la liste de Papadopoulos-Kerameus. Le travail de D. M. Sarros devait être publié dans le bulletin du Syllogos, où avait paru celui de Papadopoulos-Kerameus. Mais ce bulletin cessa de paraître lors de la révolution turque. Le catalogue de Sarros ne fut publié que plusieurs années plus tard, dans l'Annuaire de la Société d'Études Byzantines (2).

(1) Α. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ-ΚΕΡΑΜΕΥΣ, *Κατάλογος τῶν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ Φιλολογικῷ Συλλόγῳ χειρογράφων βιβλίων. Μέρος Α'*, dans *Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικὸς Σύλλογος. Παράρτημα τοῦ Κ'-ΚΒ' τόμου*, Constantinople, 1892, pp. 76-130.

(2) Δημήτριος Μ. ΣΑΡΡΟΣ, *Κατάλογος τῶν χειρογράφων τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικοῦ Φιλολογικοῦ Συλλόγου*, dans *Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν, Η'*, Athènes, 1931, pp. 157-199, et *Θ'*, Athènes, 1932, pp. 129-172.

La révolution turque entraîna la dissolution du Syllagos en 1923. Les biens de la société, notamment sa bibliothèque, furent placés sous séquestre, puis devinrent la propriété de l'État turc. Depuis cette époque, on ignorait, en Occident, ce qu'il était advenu alors des manuscrits du Syllagos. L'abbé M. Richard ne put obtenir d'information précise à leur sujet pour son *Répertoire*. En Turquie même, personne ne semblait en savoir davantage. Pendant près d'un an, j'ai interrogé bon nombre de savants et de bibliothécaires turcs, sans aucun succès. On m'affirmait bien qu'il était impossible que les manuscrits aient été détruits ou aient quitté la Turquie, mais personne n'était capable de m'en apprendre davantage. M. Aziz Berker, Directeur Général des Bibliothèques, m'avait cependant promis de mettre tout en œuvre pour retrouver les manuscrits. Dans les premiers jours de juin 1956, comme je me trouvais à Ankara, il me fit savoir qu'une partie des livres provenant de la bibliothèque du Syllagos avaient été donnés, voici plus de vingt ans, à la Société d'Histoire Turque (Türk Tarih Kurumu). Le renseignement était précieux. Le bibliothécaire de la Société d'Histoire Turque, M. Uluğ İğdemir, à qui je rendis visite sans plus tarder, me raconta, en effet, qu'en 1933, le Ministère de l'Éducation Nationale avait remis la bibliothèque du Syllagos à la Société d'Histoire Turque, mais que celle-ci n'en avait gardé que les manuscrits et les livres d'histoire. Une bonne partie des autres livres, notamment beaucoup d'ouvrages de médecine, furent remis à la Maison du Peuple (Halk Evi), d'où ils passèrent au Lycée Atatürk. Avec une courtoisie dont je ne saurais assez le remercier, Uluğ Bey me confia la clef de l'armoire où se trouvaient les manuscrits. Je n'eus aucune peine à constater que j'étais bien en présence du fonds décrit par Papadopoulos-Kerameus et Sarros. Je pus l'examiner à loisir pendant trois jours et en dresser, pour mon usage personnel, un inventaire rapide (le fonds n'a pas été catalogué depuis qu'il est propriété de la Société d'Histoire Turque). Rentré à Istanbul, je confrontai mes notes avec les listes de Papadopoulos-Kerameus et de Sarros et j'eus la joie de constater qu'aucun manuscrit ne manquait à l'appel.

Avec l'autorisation de la Société d'Histoire Turque, je me propose de remettre en ordre, au cours de l'hiver prochain, les manuscrits retrouvés et d'en établir un nouveau catalogue. Tous ceux qui ont contribué au succès de mon enquête voudront bien trouver ici mes remerciements les plus sincères. J'ai déjà rendu hommage

à la grande obligeance de MM. Aziz Berker et Uluğ İğdemir. Mes collègues Ahmed Ateş, d'Istanbul, et Suat Sinanoğlu, d'Ankara, ainsi que M. Adnan Ötügen, Directeur de la Bibliothèque Nationale à Ankara, m'ont également apporté une aide fort précieuse.

Je me permets de rappeler ici qu'une importante collection de manuscrits grecs (dont quelques admirables manuscrits à miniatures), provenant, en majeure partie, de la région de Trébizonde, est actuellement entreposée dans une dépendance du Musée Archéologique d'Ankara. La consultation en est malheureusement à peu près impossible : les manuscrits se trouvent empilés sur une armoire, dans une pièce sans table ni chaises, sous le toit d'une tour de la citadelle. J'espère que cette situation changera bientôt. Le directeur du Musée Archéologique, M. Necati Dolunay, m'a fort aimablement proposé de faire transporter les précieux manuscrits dans une salle du Musée proprement dit, pour qu'on puisse les y consulter sans difficulté. J'aime à croire qu'il pourra bientôt réaliser son projet.

*Faculté des Lettres, Istanbul.*

Paul MORAUX.

# COMPTES RENDUS

---

## Hercule et le Christianisme (1)

Les rapports du paganisme finissant et du christianisme ne cessent pas de préoccuper le monde savant. Après l'époque des « mythologues » à outrance, qui s'efforçaient de déceler dans la doctrine chrétienne primitive les enseignements des sectes païennes, particulièrement des religions à mystères, et allaient jusqu'à dénier toute existence historique à Jésus, les beaux travaux de la *formgeschichtliche Schule* ont contribué à faire mieux comprendre la genèse et le développement de la littérature évangélique, en la remplaçant, sous un éclairage nouveau, dans le milieu dont elle est issue, et en s'efforçant de recréer le style de vie à laquelle elle correspond. Aujourd'hui, élargissant encore le sujet de l'étude des rapports entre paganisme et christianisme, la science française enrichit d'un maître-livre l'histoire des religions et l'histoire des idées.

Il est dû à M. Marcel Simon, Doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, et étudie l'attitude des Chrétiens à l'égard d'une des figures les plus attachantes de la mythologie : Hercule. L'auteur du travail devenu classique sur les rapports des Juifs et des chrétiens pendant les premiers siècles de notre ère (*Verus Israel*, Paris, 1948) envisage ici l'apport du paganisme à la formation de la pensée chrétienne, ou, plus exactement, les actions et réactions des deux religions, des deux modes de pensée, à propos d'Hercule, dont l'influence sur le christianisme fut à la fois plus sensible et plus durable que celle d'autres dieux, comme Sol-Apollon, Mithra ou Sarapis, bien qu'il n'ait jamais été la figure centrale d'une religion à prétentions universelles, comme ceux dont il vient d'être question.

(1) Marcel SIMON, Doyen et professeur d'histoire des religions à la Faculté des Lettres de Strasbourg, *Hercule et le Christianisme*. Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, Série *Art et Littérature*, n° 19, 1955. Un vol. in-8° carré, 205 p. et 1 pl. hors texte. Prix : 650 fr. français.

Dans un petit livre fort oublié aujourd'hui, G. A. van den Bergh van Eysinga <sup>(1)</sup> raconte une anecdote très caractéristique. Un jeune lecteur de son ouvrage sur le christianisme préchrétien (1918) devait faire, pour un professeur de catéchisme, une rédaction sur la mort du Seigneur. Il recopia le récit de la mort d'Hercule, fait de citations de la tragédie de Sénèque, *Hercule sur l'Oeta*, et reçut les félicitations de son pasteur. Ce rapprochement prouve à suffisance que les deux « passions », celle d'Hercule et celle du Christ, possèdent de nombreux éléments communs. De là à conclure que l'une est la source de l'autre, il n'y a qu'un pas, que certains représentants de l'école radicale hollandaise n'hésitèrent pas à franchir allègrement.

Les outrances mêmes de ces savants contribuèrent à jeter le discrédit sur la méthode comparative, ou plutôt sur une certaine conception de cette méthode. Car M. Simon n'a pas de peine à montrer l'intérêt éminent des recherches comparées, moyen d'investigation de premier ordre lorsqu'on veut expliquer « ceux des éléments, doctrinaux ou rituels, du christianisme primitif dont ne saurait rendre compte ni la tradition judéo-biblique, ni la pensée de Jésus. On a cherché surtout du côté de la religiosité orientale, cultes à mystères, gnosés syncrétistes, hermétisme. Mais il convient aussi d'examiner le paganisme classique et les élaborations philosophiques auxquelles il a donné lieu ».

On ne saurait mieux dire. Encore faut-il définir clairement l'objet des recherches et la méthode à utiliser. M. Simon le fait admirablement. Son livre, dit-il, est « une étude de contacts et une recherche d'influences : contacts entre paganisme gréco-romain et christianisme antique, influences possibles de l'un sur l'autre ». Il étudie, les ressemblances entre le mythe d'Hercule et l'histoire évangélique étant constatées, dans quelle mesure elles ont pu ensuite, par une sorte d'action réciproque, « contribuer à préciser et enrichir, dans l'esprit et la piété de leurs fidèles respectifs, la figure d'Hercule d'une part, celle du Christ de l'autre ».

Influences et actions réciproques. Tel est l'objet des recherches menées par M. Simon, qui fixent, en même temps, un important point de méthode. Faute d'avoir envisagé les deux possibilités : influence de la théologie héracléenne sur la christologie, mais aussi

(1) *La littérature chrétienne primitive*, Paris, 1926, p. 18.

influence inverse, la méthode comparative était rapidement devenue, chez certains, une machine de guerre, et non plus un moyen de connaissance.

Réhabilitée par l'utilisation précise et prudente qui en est faite ici, elle permet de mieux expliquer, de mieux comprendre le problème des relations réciproques du paganisme et du christianisme.

La réaction de la pensée chrétienne devant la mythologie est, d'abord, négative ; elle repousse avec horreur toutes les divinités païennes, en qui elle ne voit que des idoles ridicules. C'est l'attitude des rédacteurs du Nouveau Testament et des apologistes, qui empruntent leurs arguments à l'Ancien Testament, mais aussi, et surtout, à l'apologétique judéo-alexandrine.

Plus tard, après la victoire de l'Église, une autre tendance se fera jour : il s'agira, cette fois, d'intégrer la mythologie à une vue chrétienne de l'univers et de l'histoire.

Ces attitudes successives permettent d'ailleurs la manifestation d'applications assez diverses. Tout en condamnant le culte des idoles, les chrétiens peuvent, ou bien les considérer comme une matière brute et sans vie, ou bien reconnaître, derrière l'apparence grossière du bois, de la pierre ou du métal, l'existence d'une réalité spirituelle. Mais, à l'encontre des païens, ils considèrent que ces symboles sont ceux d'êtres non point bienfaisants, mais maléfiques : les démons.

A côté de la tradition biblique et de l'influence judéo-alexandrine, le christianisme subit, à ses débuts, l'action de théories nées dans la Gentilité. Parmi celles-ci, la doctrine d'Evhémère mérite une mention spéciale. On sait que, pour Evhémère, les dieux du paganisme ne sont autre chose que des hommes éminents, que la piété de leurs semblables a élevés au rang de dieux en raison de leurs mérites. Cette interprétation rationaliste a fourni aux Pères une arme efficace dans leur lutte contre le paganisme, et Tertullien l'a faite sienne dans le *de Idolatria*, comme saint Augustin dans la *Cité de Dieu*.

C'est à partir de la fin du second siècle de notre ère que les auteurs chrétiens, jusque là fidèles à la tradition biblique, commencent à s'approprier ce mode de pensée dont l'adoption, même si elle vise des fins polémiques, traduit une certaine compréhension vis-à-vis de la pensée païenne ; les chrétiens commencent à se poser en successeurs des philosophes, eux-mêmes considérés comme des disciples plus ou moins conscients de Moïse.

Dans la suite, chez Eusèbe et Orose notamment, l'evhémérisme chrétien se fait plus impartial ; l'histoire de l'humanité, envisagée comme une annexe de l'histoire biblique, n'en conserve pas moins son importance, et, préoccupés de la raconter le plus objectivement possible, ces auteurs n'ont garde d'oublier les progrès et les bienfaits dus aux héros et aux dieux. Ils sont amenés ainsi à mettre en valeur non plus seulement les défauts et les vices des dieux, mais leurs mérites. Après le triomphe du christianisme, on n'aura plus à combattre les dieux, et on pourra leur donner leur place parmi ceux qui, sans connaître la Révélation, ont rendu des services à l'humanité et contribué à la rendre réceptive à la prédication de l'Évangile.

Dans l'art et la littérature du Moyen Age, et à la Renaissance, les Sibylles, les grandes figures de l'histoire ancienne et les héros divinisés de l'evhémérisme figureront à côté des Prophètes et des héros d'Israël. A la Renaissance surtout, on reconnaîtra à Hercule, parmi les dieux qui symbolisent des vertus, et qui apparaissent comme de surnaturelles figures, éclairées d'un reflet de la Révélation, une place de choix sur la voie mythologique, qui, parallèlement à la voie de l'histoire sainte, devait conduire les hommes à la vérité.

Les analogies frappantes, rappelées plus haut, entre le mythe héracléen et les récits évangéliques, ont fait l'objet de travaux importants, parmi lesquels ceux de Pfister et du célèbre historien anglais Toynbee occupent une place toute particulière. M. Simon reprend cette étude et aboutit à des conclusions aussi prudentes que solides. Les affinités relevées, depuis les Pères de l'Église, entre la Passion du Sauveur, et celle d'Hercule, peuvent donner lieu à des interprétations divergentes : on peut, soit en tirer argument pour gagner les païens à la foi chrétienne, soit les minimiser pour souligner l'originalité totale du christianisme, soit encore les utiliser pour tenter de démontrer le caractère mythique de la tradition christologique.

Utilisant la saine méthode historique et philologique, qui ramène le problème à ses termes chronologiques et à la critique des sources et des influences, M. Simon n'a pas de peine à montrer que beaucoup des parallèles invoqués sont, en réalité, de faux parallèles. Il n'en subsiste pas moins, cependant, des traits communs qui sont surtout des analogies de forme, plus sensibles dans l'Évangile de Jean, dont le début rappelle les termes d'une assimilation païenne

d'Hercule avec le Logos. Avant la naissance de la christologie, une véritable héracléologie s'était constituée, particulièrement dans la spéculation stoïcienne, et a influencé une certaine gnose se rattachant au christianisme. Mais, à partir de la fin du troisième siècle, la théologie héracléenne subira elle-même l'influence de la christologie.

La popularité d'une forme épurée de la légende d'Hercule, devenu le modèle des Cyniques et des Stoïciens, bien différent du glouton turbulent et un peu ridicule des origines, — un Hercule juste et souffrant qui se soumet aux Travaux, et préfère la voie rude de la vertu à la voie facile de l'indolence — favorisera l'adoption, par le Moyen Age, d'un « Hercule chrétien ».

Car c'est un Hercule chrétien, symbole du Christ, que célèbre une *Canzone* attribuée à Dante ; c'est encore un *Hercule chrétien* que chante Ronsard ; à la fin de l'évolution, Zelotti pourra peindre, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, un Hercule qui meurt sur le bûcher, les bras en croix et le regard dirigé vers le ciel. Ce courant harmoniste, qui n'est pas limité à l'Église catholique — Zwingli met Hercule dans le ciel chrétien — ne s'éteindra qu'au xix<sup>e</sup> siècle, lorsque les adversaires du christianisme tourneront contre lui le parallélisme entre le Christ et le héros mort sur l'Oeta.

Il ne saurait être question de résumer ici une étude aussi riche de science que bien menée ; le peu qu'on en a dit devrait inciter tout esprit curieux d'histoire des religions et d'histoire tout court à la lire et à la méditer. Elle touche en effet à un des problèmes capitaux de l'histoire des relations entre paganisme et christianisme, ce qui revient à dire qu'elle éclaire un des aspects les plus essentiels de la transmission de notre héritage spirituel.

J. MOREAU.

---

### Pour l'Histoire de la Musique byzantine

Egon WELLESZ, *A History of Byzantine Music and Hymnography*. Oxford, Clarendon Press, 1949 ; in-8, p. xiv-358, dont 40 de mélodies transcrites en notation moderne et 10 de bibliographie, avec six planches hors texte.

Quel intérêt peut-il encore y avoir à recenser un ouvrage qui a paru il y a sept ans déjà ? Rares sont les revues scientifiques

qui l'ont analysé (*Traditio*, VII, p. 496 ; *Erasmus*, IV, p. 172 ; *Irenikon*, XXVI, p. 139). Cet ouvrage n'a été traduit dans aucune autre langue, quoique son auteur soit universellement estimé comme le plus grand spécialiste de la musique byzantine, auteur de plusieurs études sur la matière, entre autres le petit ouvrage *Byzantinische Musik* (Breslau, Jedermans Bücherei, 1927), manuel d'un genre technique et de vulgarisation, qui a connu trois traductions (italienne 1930, anglaise 1932, française 1934). Dans le présent ouvrage M. W. ouvre aux recherches sur la musique byzantine des perspectives nouvelles. Les liturgies et la littérature en effet avaient établi déjà la filiation qui reliait l'Occident religieux aussi bien que l'Orient byzantin à la Synagogue et au christianisme primitif en Syrie et en Palestine. Pour établir la même dépendance dans le domaine musical il fallait d'abord déchiffrer les notations syriennes, palestiniennes et byzantines, dont les musicologues byzantins du 17<sup>e</sup> siècle eux-mêmes avaient perdu la clef. Ensuite établir d'une part ce que le chant religieux de l'Occident devait à ces anciennes mélodies, c'est ce que fit M. W. dans un premier ouvrage : *Eastern Elements in Western Chant* (1947), et d'autre part il fallait déterminer ce que la musique byzantine avait hérité de l'Orient, problème dont le présent ouvrage montre la complexité, indique la méthode d'investigation et résume les premiers résultats : « Je suis arrivé à la conclusion, écrit l'auteur, que tandis que les mots et la musique (chez les Byzantins) étaient d'origine orientale, ils avaient été cependant interprétés par les écrivains patristiques et byzantins à la lumière de la pensée platonicienne et néoplatonicienne et qu'au moment où l'hymnographie (byzantine) s'est développée, le génie de la langue grecque a transformé l'expression des mélodies, au point que des éléments originairement étrangers ont été naturalisés par un processus continu d'assimilation » (Préf. p. vi).

Cette affirmation ne peut se comprendre qu'en la replaçant dans le cadre de la carrière et de l'activité scientifique de M. W. Son prénom et son nom révèlent son origine ancestrale. De naissance, de nationalité, par ses études et par sa formation artistique il est viennois. La ville de Vienne a toujours été un milieu extraordinairement ouvert aux influences orientales et occidentales : les deux cultures s'y interpénétraient et s'enrichissaient mutuellement. Né en 1885, Wellesz a encore connu le faste de la Cour de l'Empereur François-Joseph et la renommée mondiale du « Hoftheater », berceau au 17<sup>e</sup> s. de l'opéra moderne et à l'aube du 20<sup>e</sup> s. l'interprète

le plus brillant de l'opéra wagnérien. M. W. après avoir terminé sa formation musicale auprès des maîtres les plus réputés de Vienne, a enseigné d'abord, de 1911 à 1915, l'histoire de la musique au Conservatoire de la capitale autrichienne ; il devient en 1913 professeur à l'Université de Vienne ; c'est le début d'une fiévreuse activité littéraire et musicale ; l'opéra attire d'abord son attention, il publie : *Die Opern und Oratoria in Wien, 1660-1708* (1913 et 1919), *Die Grundlagen der musikgeschichtlichen Forschung* (1919), *Der Beginn des musikalischen Barok und die Anfänge der Oper in Wien* (1922). En même temps il compose lui-même quatre opéras qui s'échelonnent de 1921 à 1931, tous d'inspiration païenne, comme en témoigne le titre du dernier *Die Bakchantinnen*, en dehors de nombreuses productions musicales moins considérables. Parallèlement, et ceci révèle la largeur de ses vues, il s'adonne à une étude approfondie de la musique religieuse byzantine ; dans ce domaine les publications se multiplient. *Probleme auf dem Gebiete der byzantinischen und orientalischen Kirchenmusik (Liturgiegeschichtliche Forschungen, Maria Laach, 1918)* ; *Kirchenmusik im byzantinischen Reiche, Zur Entzifferung der byzantinischen Notenschrift (Oriens Christianus du prof. A. Baumstark)* ; *Miscellanea zur orientalischen Musikgeschichte* ; *Die Struktur des serbischen Oktoechos* ; *Zur Erforschung der byzantinisch-orientalischen Musik* ; *die Rythmik der byzantinischen Neumen (Zeitschrift f. Musikwissenschaft, 1918 et suiv.)*. Cette activité littéraire aboutit à la fondation d'un Institut de Musique byzantine à l'Université de Vienne. Les années 1930 à 1947 sont au contraire des années de silence ; en 1939 l'Anschluss le force de gagner l'Angleterre, l'Université d'Oxford l'accueille comme Fellow du Lincoln College. Durant cette période les bibliothèques mettent à jour de nombreux manuscrits de musique byzantine ; leurs photocopies sur films les mettent à portée des spécialistes. Le prof. Höeg à Copenhague, Tillyard (élève à Athènes de J. Th. Sakellarides et à Rome de Dom Hugo Geisser OSB, moine de Maredsous et recteur du Collège grec) à Birmingham et à Cardiff, Wellesz à Vienne puis à Oxford comparent les notations, déchiffrent patiemment les mélodies et se communiquent leurs résultats. La guerre de 1940 n'arrête pas les recherches et la science musicale byzantine fait de grands progrès. Les *Monumenta Musicae Byzantinae* du prof. HÖEG publient à Copenhague les *Subsidia (M. M. B. vol. I)*, *Les Hymnes du Sticherarium pour novembre* (vol. II, 1938), *Les Hymnes de l'Octoèque* (vol. III, 1940)

de Tillyard. M. W. sort de son silence en 1947 par la publication de ses *Eastern Elements in Western Chant* (M. M. B. vol. IV, série de Boston E. U. A.), puis vient en 1949 son *History of Byzantine Music and Hymnology*, esquisse d'une histoire de l'hymnologie byzantine depuis ses origines les plus lointaines. Chez lui aussi les influences de l'Orient et de l'Occident se sont interpénétrées et enrichies mutuellement.

Hugo Riemann dans son *Musik-Lexikon* écrit de R. Wagner qu'avec Lohengrin ce dernier a atteint la perfection de l'opéra romantique : à partir de là il devient le créateur de « l'œuvre d'art intégrale » (Gesamtkunstwerk), où tous les arts (parole, musique, peinture, architecture, chorégraphie) concourent à représenter le drame. L'orchestre (dans l'opéra wagnérien) se substitue au chœur antique et commente par mille voix, l'intérieur, le côté sentimental le plus secret des actions représentées ». C'est la théorie des Leit-motive. La musique a donc sa place au théâtre dans la représentation d'un drame profane ou religieux et doit être aussi un chef-d'œuvre intégral, mais contrairement à l'opéra moderne la musique religieuse ne supplantera pas les discours.

Le temple de Jérusalem était un théâtre fastueux, les grandes fêtes annuelles étaient un drame dont les acteurs étaient le roi, le Grand Prêtre, les prêtres, les lévites et la foule ; les rites sacrés, les évolutions, les processions s'accomplissaient au son des psaumes, des cantiques ou des prières déclamées sur des mélodies. Les cérémonies religieuses chrétiennes à partir du IV<sup>e</sup> s. à Antioche et à Jérusalem dans les basiliques et les martyria étaient des représentations spectaculaires. Le Patriarche, les évêques, les clercs, les moines et la foule y avaient leur rôle. La musique religieuse palestinienne et syrienne se servait de leitmotive, dont la fonction était de faire ressortir les textes et la virtuosité des mélodes consistait à varier les paroles, qui s'enchaînaient dans une même mélodie type. Constantinople enfin avec ses palais, ses sanctuaires et ses fêtes était une vaste scène théâtrale, où se déroulait au cours de l'année liturgique le drame ou le Mystère de la « Citée gardée de Dieu » en butte aux incursions toujours répétées des barbares avides de domination et de butin ; les processions, les solennités à Ste-Sophie, les réceptions à la cour impériale se succédaient au rythme des chants vocaux d'une grande élévation poétique : les tropaires, les successions de *κοντάκια*, ou ce genre d'oratorio en miniature qui s'appelait *κάνων*. Tous les dignitaires civils et ecclésiastiques, tout

le peuple de la ville entrait dans le jeu. Cette filiation de la culture religieuse byzantine avait déjà été indiquée par le prof. A. Baumstark dans le domaine liturgique et littéraire ; elle est confirmée dans le domaine musical, mais avec certaines nuances. M. W. montre que la musique byzantine doit beaucoup à la musique grecque, même si les huit modes chez les Grecs sont différents des modes byzantins. Tout le chap. II est consacré à la théorie musicale grecque et à ses survivances dans le chant byzantin. Les chants du théâtre païen au contraire et les instruments ont été bannis du chant religieux byzantin (chap. III). Description détaillée des acclamations dans les cérémonies de la cour et dans les hymnes religieux (chap. IV). Le chap. consacré à la liturgie byzantine explique le cadre ou la scène où vont se produire les chants hymnologiques (chap. V). Les trois formes d'hymnes, tropaires, kondaks et canons, qui caractérisent trois époques de floraison de l'hymnologie sont étudiées minutieusement dans les chap. VIII et IX ; mais auparavant l'auteur explique pourquoi les compositions poétiques de ces périodes sont d'une portée dogmatique et n'expriment pas de sentiments (chap. VII). Un chap. technique est consacré aux notations musicales byzantines (chap. X) et un autre à la transcription des mélodies byzantines (chap. XI). Le dernier chap. est consacré à la structure de la mélodie : celle-ci démontre le plus clairement la dépendance de la musique byzantine vis-à-vis de la musique orientale. L'auteur distingue dans la structure le principe des formules mélodiques invariables combinées en différentes mélodies types qui sont les modes du chant byzantin et le principe de l'équilibre de la parole et de la mélodie : la mélodie fait ressortir le texte mais ne le supprime pas. M. W. choisit deux strophes empruntées aux stichères de la Semaine sainte « où les paroles et la musique sont de la plus haute valeur artistique » (p. 282) et il montre comment la mélodie est judicieusement distribuée pour rehausser le discours.

L'art religieux à Byzance n'était pas réservé à une élite, il était destiné à toutes les classes de la société. M. W. attribue les stichères du cycle de la Nativité, du carême et de la Semaine sainte à l'époque de l'Église primitive, mais « de génération en génération des hymnographes byzantins ont refondu les anciens tropaires et ont ajouté de nouvelles compositions à l'ancien fonds » (p. 286).

« Rendons-nous compte » conclut l'auteur « que nous sommes au début du travail qui est à faire. Ce sera la tâche de ceux qui con-

tinueront notre œuvre, de faire revivre les compositions musicales que nous avons entrepris de déchiffrer avec la conviction que la musique (religieuse) byzantine, héritage de l'église primitive, possédait les hautes qualités qui ont fait de Byzance, durant des siècles, le centre artistique du monde chrétien » (p. 287).

D. Théodore BELPAIRE O.S.B.

## TABLE DES MATIÈRES

Dédicace à Mgr L. Th. LEFORT . . . . .	5
Dédicace aux RR. PP. BOLLANDISTES . . . . .	343

### Articles

F. HALKIN. Trois dates historiques précisées grâce au Synaxaire . . . . .	7-17
P. VAN DEN VEN. Erreurs de méthode dans la correction conjecturale des textes byzantins . . . . .	19-45
A. GRUNZWEIG. Philippe le Bon et Constantinople . . . . .	47-61
A. GUILLOU. Les sources documentaires grecques en Italie méridionale . . . . .	63-69
H. GLYKATZI. L'Épitéleia dans le cartulaire de Lemviotissa . . . . .	71-93
M.-L. CONCASTY. Les « informations » de Jacques Tedaldi sur le siège et la prise de Constantinople . . . . .	95-110
M. MATHIEU. Le manuscrit 162 d'Avranches et l'édition princeps des <i>Gesta Roberti Wiscardi</i> de Guillaume d'Apulie . . . . .	111-130
I. DOENS. Nikon de la Montagne Noire. . . . .	131-140
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. Les invasions russes dans le Synaxaire de Constantinople . . . . .	141-145
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. L'invasion hongroise dans la « Vie de Saint Basile le Jeune » . . . . .	147-154
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. La guerre russo-byzantine de 941 . . . . .	155-156
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. La chronologie des Patriarches de Constantinople et la « question romaine », à la fin du x <sup>e</sup> siècle . . . . .	157-178
G. DA COSTA-LOUILLET. Saints de Constantinople aux VIII <sup>e</sup> , IX <sup>e</sup> et X <sup>e</sup> siècles . . . . .	179-263

A. AUDIN. La <i>Memoria</i> de Saint Pierre au cimetière du Vatican . . . . .	265-294
A. ABEL. La Lettre polémique d'Aréthas à l'émir de Damas	343-370
F. BARIŠIĆ. Le siège de Constantinople par les Avars et les Slaves en 626 . . . . .	371-395
R. BROWNING. The correspondence of a 10th cent. Scholar.	397-452
G. DA COSTA-LOUILLET. Saints de Constantinople aux VIII <sup>e</sup> , IX <sup>e</sup> et X <sup>e</sup> siècles ( <i>suite</i> ) . . . . .	453-512
A. FRANTZ. The Church of the Holy Apostles at Athens .	513-520
A. GARZYA. Un opuscule inédit de Nicolas Cabasilas. .	521-532
D. GERHARDT. Das Petrus-Bekenntnis in der Slaven Mission . . . . .	533-544
R. GUILLAND. Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin : le consul, <i>ὁ ὄπατος</i> . . . . .	545-578

### Chronique

H. GRÉGOIRE. Le mémoire des PP. Meyvaert et Devos sur la « Légende Italique » des SS. Cyrille et Méthode	295-301
IV. DUJČEV. La solution de quelques énigmes cyrillo-méthodiennes . . . . .	303-307
R. DRAGUET. Développements récents du « Corpus scriptorum christianorum orientalium ». . . . .	309-311
H. GRÉGOIRE. Note provisoire sur le X <sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines . . . . .	313-315
H. GRÉGOIRE et P. ORGELS. S. Gallicanus, consul et martyr dans la Passion des SS. Jean et Paul, et sa vision « constantinienne » du Crucifié . . . . .	579-605
P. MORAUX. Les manuscrits grecs du Syllogos de Constantinople . . . . .	607-609

### Comptes rendus

P. THOMSON. Die Palästina-Literatur, t. VI (1935-1939), fasc. 2 (F. Halkin) . . . . .	317-319
Catalogue of the Greek and Latin Papyri in the John Rylands Library, Manchester. Volume IV. Documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine Pe-	

riods (Nos 552-717). Edited by C. H. ROBERTS and E. G. TURNER. (J. Lallemand) . . . . .	319-324
H. HÜBNER, Der <i>Praefectus Aegypti</i> von Diokletian bis zum Ende der römischen Herrschaft. (J. Lalle- mand) . . . . .	325-326
St. RUNCIMAN, A History of the Crusades, vol. III: The Kingdom of Acre and the later Crusades (J. Prawer)	327-330
G. ROHLFS, Historische Grammatik der unteritalienischen Gräzität. (Marg. Mathieu) . . . . .	331-336
O. PARLANGÈLI, Sui dialetti romanzi e romaici del Salento. (Marg. Mathieu) . . . . .	337-341
M. SIMON, Hercule et le Christianisme. (J. Moreau) . . . . .	611-615
E. WELLESZ, A History of Byzantine Music and Hymno- graphy. (D. Th. Belpaire) . . . . .	615-620